

Études choisies et présentées par  
Marcel Rioux [1919-1992] et Yves Martin

*Respectivement, professeurs,  
département de sociologie, Université de Montréal  
et retraité, département de sociologie, Université Laval*

(1971)

# La société canadienne-française

Un document produit en version numérique par Jean-Marie Tremblay, bénévole,  
Professeur associé, Université du Québec à Chicoutimi  
[Page web](http://www.jmt-sociologue.uqac.ca/). Courriel: [jean-marie\\_tremblay@uqac.ca](mailto:jean-marie_tremblay@uqac.ca)  
Site web pédagogique : <http://jmt-sociologue.uqac.ca/>

Dans le cadre de: "Les classiques des sciences sociales"  
Une bibliothèque numérique fondée et dirigée par Jean-Marie Tremblay,  
professeur de sociologie au Cégep de Chicoutimi  
Site web: <http://classiques.uqac.ca/>

Une collection développée en collaboration avec la Bibliothèque  
Paul-Émile-Boulet de l'Université du Québec à Chicoutimi  
Site web: <http://bibliotheque.uqac.ca/>

## Politique d'utilisation de la bibliothèque des Classiques

Toute reproduction et rediffusion de nos fichiers est interdite, même avec la mention de leur provenance, sans l'autorisation formelle, écrite, du fondateur des Classiques des sciences sociales, Jean-Marie Tremblay, sociologue.

Les fichiers des Classiques des sciences sociales ne peuvent sans autorisation formelle:

- être hébergés (en fichier ou page web, en totalité ou en partie) sur un serveur autre que celui des Classiques.
- servir de base de travail à un autre fichier modifié ensuite par tout autre moyen (couleur, police, mise en page, extraits, support, etc...),

Les fichiers (.html, .doc, .pdf, .rtf, .jpg, .gif) disponibles sur le site Les Classiques des sciences sociales sont la propriété des **Classiques des sciences sociales**, un organisme à but non lucratif composé exclusivement de bénévoles.

Ils sont disponibles pour une utilisation intellectuelle et personnelle et, en aucun cas, commerciale. Toute utilisation à des fins commerciales des fichiers sur ce site est strictement interdite et toute rediffusion est également strictement interdite.

**L'accès à notre travail est libre et gratuit à tous les utilisateurs. C'est notre mission.**

Jean-Marie Tremblay, sociologue  
Fondateur et Président-directeur général,  
[LES CLASSIQUES DES SCIENCES SOCIALES](#).

Cette édition électronique a été réalisée par Jean-Marie Tremblay, sociologue, bénévole, professeur associé, Université du Québec à Chicoutimi, à partir de :

Études choisies et présentées par Marcel Rioux [1919-1992] et Yves Martin

## **LA SOCIÉTÉ CANADIENNE-FRANÇAISE.**

Montréal : Les Éditions Hurtubise HMH, ltée, 1971, 404 pp.

L'auteur nous a accordé le 7 février 2006 l'autorisation de diffuser en libre accès à tous l'ensemble de son œuvre dans Les Classiques des sciences sociales.



Courriels : Yves Martin : [yves\\_martin@sympatico.ca](mailto:yves_martin@sympatico.ca)

Polices de caractères utilisée :

Pour le texte: Times New Roman, 14 points.

Pour les notes de bas de page : Times New Roman, 12 points.

Édition électronique réalisée avec le traitement de textes Microsoft Word 2008 pour Macintosh.

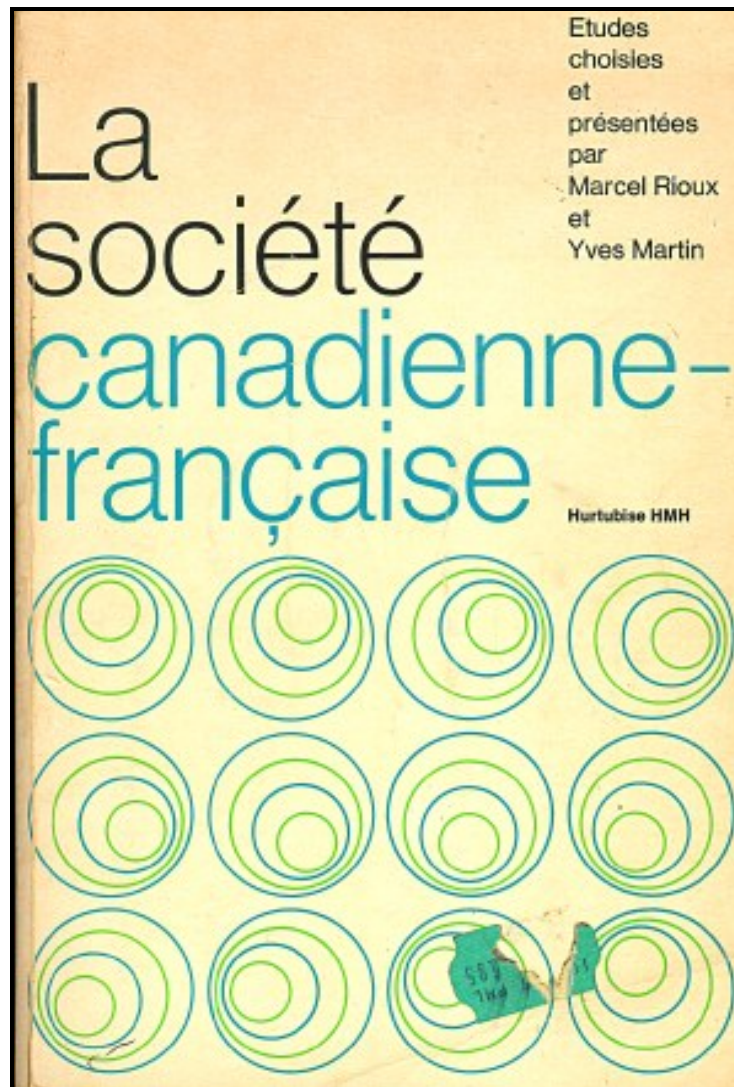
Mise en page sur papier format : LETTRE US, 8.5" x 11".

Édition numérique réalisée le 12 février 2016 à Chicoutimi, Ville de Saguenay, Québec.



Études choisies et présentées par  
Marcel Rioux [1919-1992] et Yves Martin  
*Respectivement, professeurs,  
département de sociologie, Université de Montréal  
et retraité, département de sociologie, Université Laval*

## La société canadienne-française.



Montréal : Les Éditions Hurtubise HMH, ltée, 1971, 404 pp.

**Note pour la version numérique** : la pagination correspondant à l'édition d'origine est indiquée entre crochets dans le texte.

[6]

Le ministère des Affaires culturelles du Québec a accordé une subvention pour la publication de cet ouvrage.

*Maquette de la couverture,*  
GILLES ROBERT ET ASSOCIÉS

ÉDITIONS HURTUBISE HMH, Ltée  
380 ouest, rue Craig  
Montréal 126, Canada

Dépôt légal — 2<sup>ème</sup> trimestre 1971  
Bibliothèque Nationale du Québec

*Copyright © 1971 Editions HURTUBISE HMH, Ltée*

[7]

## La société canadienne-française.

# Table des matières

[Quatrième de couverture](#)

[Préface](#) [9]

[Introduction générale](#) [11]

### *Première partie :*

*L'interprétation sociologique de l'évolution du Canada français* [13]

[Introduction](#) [15]

*Première section : [La Société traditionnelle](#)* [17]

Pierre Deffontaines, "[Le Rang, type de peuplement rural du Canada français.](#)" [19]

Jean-Charles Falardeau, "[La paroisse canadienne-française au XVIIe siècle.](#)" [33]

Léon Gérin, "[La famille canadienne-française, sa force, ses faiblesses.](#)" [45]

Robert Redfield, "[La culture canadienne-française à Saint-Denis.](#)" [69]

*Deuxième section :*

*[La Société traditionnelle en voie de changement](#)* [75]

Horace Miner, "[Le changement dans la culture canadienne-française.](#)" [77]

Everett Cherrington Hughes, "[L'industrie et le système rural au Québec.](#)" [91]

Gérald Fortin, "[Les changements socio-culturels dans la paroisse agricole.](#)" [101]

Jean-Charles Falardeau, "[L'évolution de nos structures sociales.](#)" [119]

*Troisième section :*

*Perspectives globales sur l'évolution socio-culturelle du Canada français* [135]

Philippe Garigue, “Évolution et continuité dans la société rurale canadienne-française.” [137]

Hubert Guindon, “Réexamen de révolution sociale du Québec.” [149]

Marcel Rioux, “Notes sur le développement socio-culturel du Canada français.” [173]

Fernand Dumont et Guy Rocher, “Introduction à une sociologie du Canada français.” [189]

***Deuxième partie :***

***Les structures sociales du Canada français d'aujourd'hui*** [209]

Introduction [211]

*Quatrième section :* *Population et écologie* [213]

Jacques Henripin, “De la fécondité naturelle à la prévention des naissances : l'évolution démographique au Canada français depuis le XVII<sup>e</sup> siècle.” [215]

Nathan Keyfitz, “Développements démographiques au Québec.” [227]

Yves Martin, “Les études urbaines au Canada français.” [253]

*Cinquième section :*

*Structure économique et stratification sociale* [263]

Albert Faucher et Maurice Lamontagne, “L'histoire du développement industriel au Québec.” [265]

Norman W. Taylor, “L'industriel canadien-français et son milieu.” [279]

Jacques Brazeau, “Différences linguistiques et carrières.” [303]

Jacques Dofny et Marcel Rioux, “Les classes sociales au Canada français.” [315]

Jacques Brazeau, “L'émergence d'une nouvelle classe moyenne au Québec.” [325]

Guy Rocher, “Les recherches sur les occupations et la stratification sociale.” [335]



*Sixième section : [Organisation sociale et culture](#) [237]*

Jean-Charles Falardeau, “[Rôle et importance de l'Eglise au Canada français.](#)” [349]

Philippe Garigue, “[Le système de parenté en milieu urbain canadien-français.](#)” [363]

Marcel Rioux, “[La connaissance de la parenté et l'urbanisation du Canada français.](#)” [377]

Fernand Dumont, “[L'étude systématique de la société globale canadienne-française.](#)” [389]

## La société canadienne-française.

# Quatrième de couverture

[Retour à la table des matières](#)

Il s'agissait pour nous de présenter une sorte d'introduction à la sociologie du Canada français ; il fallait donc ne reproduire que des textes écrits par des sociologues ou ceux de chercheurs œuvrant dans des disciplines immédiatement connexes. Comment avons-nous choisi parmi les études sociologiques ? Pour ce volume sur la société canadienne-française, nous devons, nous a-t-il semblé, réunir des études de caractère général susceptibles de fournir une image d'ensemble de l'évolution et de la situation actuelle du Canada français.

Le Canada français, dans le vocabulaire usuel, c'est plus que le Québec ; pourtant, les articles que nous reproduisons traitent surtout de la société québécoise. Il nous a paru primordial de faire connaître la matrice socioculturelle du complexe français en Amérique du Nord ; la mutation qu'accomplit présentement la société québécoise nous a confirmés dans cette voie. Il était normal aussi qu'avant de considérer le Canada français dans ses relations avec les autres éléments composants de l'Etat canadien, nous nous proposons de le connaître tel qu'il existe pour lui-même. Bien que certains articles abordent plus ou moins directement le problème des contacts entre le Canada français et ses voisins, l'optique générale de la présente anthologie reste celle de l'étude sociologique du Canada français envisagé comme société globale. L'agencement des textes que l'on trouvera dans les pages qui suivent traduit l'orientation que nous venons d'indiquer. Dans une première partie, nous avons réuni un ensemble d'études susceptibles de rendre compte, selon une perspective sociologique, de la genèse et de l'évolution de la société canadienne-

française. Les structures sociales du Canada français contemporain font l'objet de la deuxième partie de ce recueil ; les principaux niveaux de la réalité sociale y sont considérés, mais plusieurs cases sont restées vides, soit à cause de l'absence de travaux dans certains domaines, soit que d'autres fussent trop spécialisés.

Pour éviter de sembler favoriser une théorie sociologique ou une idéologie particulières, nous avons souvent juxtaposé des interprétations différentes de la réalité sociologique du Canada français.

Comme les plus récents articles que nous reproduisons se situent autour de 1960 — qui marque un recommencement de la société québécoise - on pourra considérer ce volume-ci comme une espèce d'introduction à la révolution tranquille.

Jacques Brazeau, Pierre Deffontaines, Jacques Dofny, Fernand Dumont, Jean-Charles Falardeau, Albert Faucher, Gérald Fortin, Philippe Garigue, Léon Gérin, Hubert Guindon, Jacques Henripin, Everett C. Hughes, Nathan Keyfitz, Maurice Lamontagne, Yves Martin, Horace Miner, Robert Redfield, Marcel Rioux, Guy Rocher, Norman W. Taylor.

[9]

## La société canadienne-française.

# PRÉFACE

[Retour à la table des matières](#)

C'est d'abord en langue anglaise que ce volume fut publié ; en 1964, chez McClelland and Stewart Limited de Toronto, comme un des titres de la Carleton University Library Séries. Nous remercions vivement la maison d'édition et nos collègues de l'Université Carleton d'Ottawa d'avoir autorisé la publication de la version française.

Près de la moitié des textes que nous reproduisons ont d'abord paru en français dans diverses publications ; ceux qui ont été d'abord publiés en anglais furent traduits en français pour la présente anthologie. Que soient cordialement remerciés les auteurs et les périodiques, tant de langue anglaise que de langue française, qui nous ont permis de reproduire ici ces articles.

En 1964, nous étions loin de nous douter que la version française serait si longue à venir. Point n'est besoin de chercher de noirs complots et de boucs émissaires. Seules des circonstances tout autant imprévisibles et qu'incontrôlables les unes que les autres ont empêché la publication de la version française de se réaliser plus tôt.

Nous ne prévoyions pas non plus que le Québec connaîtrait, dans la dernière décennie, des transformations telles que le présent ouvrage prend presque allure d'un traité préhistorique. Les sept années qui séparent les deux versions ont vu plus de changements au Québec que

pendant plusieurs décennies passées. Comme les plus récents articles que nous reproduisons se situent autour de 1960 — qui marque un recommencement de la société québécoise — on pourra considérer ce volume-ci comme une espèce d'introduction à la révolution tranquille.

On se rendra compte qu'il est question ici beaucoup plus du Québec que du Canada français. Déjà, il y a quelques années, nous considérions le Québec comme une société globale qu'il faut étudier en elle-même, comme un tout, pour ensuite la considérer dans ses relations avec d'autres sociétés.

Dans la première partie, nous avons rassemblé des textes qui portent sur l'évolution sociale du Québec, depuis le XVII<sup>e</sup> siècle jusqu'à la deuxième Grande Guerre. La deuxième partie porte sur ce que nous appelions le Québec contemporain, depuis 1940 jusqu'en 1960. Comme aucun article [10] n'a été d'abord écrit pour ce volume, nous avons dû nous résigner à être incomplet, quand aucun travail n'existait dans certains domaines ou que ceux qui existaient ne nous semblaient pas répondre aux critères que nous nous étions fixés. Nous avons, en revanche, reproduit des interprétations différentes des mêmes phénomènes pour éviter, autant que faire se pouvait, de laisser paraître nos jugements de valeur.

En relisant ces textes, nous nous rendons compte qu'il n'y a pas que le Québec qui ait évolué pendant la dernière décennie ; la sociologie a aussi évolué. Plusieurs courants de pensée qui prévalent aujourd'hui ne sont pas représentés dans la présente anthologie. C'est signe que nos disciplines évoluent avec le monde et notre pays.

Marcel Rioux Yves Martin

[11]

**La société canadienne-française.**

## **INTRODUCTION GÉNÉRALE**

[Retour à la table des matières](#)

*Écrire une introduction à une anthologie devrait consister surtout à examiner les préjugés de ceux qui ont fait le choix des textes reproduits. Comme nous ne pouvons rendre compte que de ceux dont nous sommes conscients, le lecteur découvrira les autres.*

*Il s'agissait pour nous de présenter une sorte d'introduction à la sociologie du Canada français en groupant des textes déjà parus ; il fallait donc ne reproduire que des textes écrits par des sociologues ou ceux de chercheurs œuvrant dans des disciplines immédiatement connexes. Comment avons-nous choisi parmi les études sociologiques ? Pour ce volume-ci, qui ouvre une série de recueils de textes choisis sur la société canadienne-française, nous devions, nous a-t-il semblé, réunir des études de caractère général susceptibles de fournir une image d'ensemble de l'évolution et de la situation actuelle du Canada français.*

*Le Canada français, dans le vocabulaire usuel, c'est plus que le Québec ; pourtant, les articles que nous reproduisons traitent surtout de la société québécoise. Il nous a paru primordial de faire connaître la matrice socioculturelle du complexe français en Amérique du Nord ; la mutation qu'accomplit présentement la société québécoise*

*nous a confirmés dans cette voie. Il était normal aussi qu'avant de considérer le Canada français dans ses relations avec les autres éléments composants de l'Etat canadien, nous nous proposons de le connaître tel qu'il existe pour lui-même. Bien que certains articles abordent plus ou moins directement le problème des contacts entre le Canada français et ses voisins, l'optique générale de la présente anthologie reste celle de l'étude sociologique du Canada français envisagé comme société globale.*

*L'agencement des textes que l'on trouvera dans les pages qui suivent traduit l'orientation que nous venons d'indiquer. Dans une première partie, nous avons réuni un ensemble d'études susceptibles de rendre compte, selon une perspective sociologique, de la genèse et de l'évolution de la société canadienne-française. Les structures sociales du Canada français contemporain font l'objet de la deuxième partie de ce recueil ; les principaux niveaux de la réalité sociale y sont considérés, mais plusieurs cases sont restées vides, soit à cause de l'absence de travaux dans certains domaines, soit que d'autres fussent trop spécialisés.*

[12]

*Pour éviter de sembler favoriser une théorie sociologique ou une idéologie particulières, nous avons souvent juxtaposé des interprétations différentes de la réalité sociologique du Canada français.*

*Nous désirons remercier très cordialement les collègues qui ont obligeamment accepté de permettre la reproduction de leurs études, de même que les éditeurs et les administrateurs de revues dont la collaboration était essentielle à la publication d'un recueil de ce genre. Aux personnes qui ont participé au travail de traduction comme à celles qui nous ont assistés tout au long de la mise au point du manuscrit, nous tenons à exprimer notre vive gratitude.*

[13]

**La société canadienne-française.**

# **Première partie**

## **L'INTERPRÉTATION SOCIOLOGIQUE DE L'ÉVOLUTION DU CANADA FRANÇAIS**

[Retour à la table des matières](#)

[14]



[15]

## **La société canadienne-française.**

### **Première partie :**

*L'interprétation sociologique  
de l'évolution du Canada français*

## **INTRODUCTION**

[Retour à la table des matières](#)

Nous avons voulu, dans la première partie de ce volume, situer l'étude du Canada français dans la plus vaste perspective possible. Cette première partie se divise en trois sections ; nous reproduisons d'abord des articles qui décrivent les unités sociales fondamentales du Canada français traditionnel : le rang, la paroisse et la famille. L'article de Pierre Deffontaines traite du rang, un type de peuplement rural qui est particulier au Canada français. De son côté, Jean-Charles Falardeau étudie la paroisse, que d'aucuns ont appelée la cellule-mère de la société québécoise. À propos de la famille canadienne-française, c'est un texte de Léon Gérin, le fondateur de la sociologie au Canada, que nous avons retenu. Bien que son style et son point de vue diffèrent de ceux des autres études, l'article de Gérin, plus monographique d'allure et plus personnel, rend bien le climat culturel des institutions qu'il décrit. Enfin, l'article de Miner place le Canada français dans une typologie générale des sociétés.

Dans la deuxième section, les études empiriques de Hughes et Fortin font voir des transformations qui se sont produites dans la société traditionnelle. L'article de Jean-Charles Falardeau, publié en 1953, se présentait comme l'une des premières évaluations globales des changements survenus au Canada français depuis la deuxième Grande Guerre.

Enfin, la dernière section comprend des articles qui proposent des interprétations différentes de l'évolution socio-culturelle du Canada français. Dans la mesure où ces articles mettent en lumière, dans bien des cas, des phénomènes et des processus complémentaires, ils s'éclairent l'un l'autre.

[16]

[17]

**Première partie :**  
*L'interprétation sociologique  
de l'évolution du Canada français*

## **SECTION 1**

---

### ***LA SOCIÉTÉ TRADITIONNELLE***

[Retour à la table des matières](#)

[18]

[19]

**Première partie :**

*L'interprétation sociologique  
de l'évolution du Canada français*

***Section 1. La société traditionnelle***

***“Le Rang, type de peuplement rural  
du Canada français.”***

**Pierre DEFFONTAINES**

[pp. 19-32.]

Extraits de : Pierre Deffontaines, *Le rang, type de peuplement rural du Canada français*, Québec, Les Presses Universitaires Laval, 1953, 32 p. (*Cahiers de géographie*, 5).

[Retour à la table des matières](#)

Au Canada français, à l'arrivée des premiers colons, c'était partout la forêt presque continue, sans autre clairière que les rivières et les tourbières pleines de mousses, les *savanes* comme on dit là-bas ; aucune forme stable de peuplement antérieur ne pouvait servir de guide ; les indigènes étaient des nomades forestiers qui ne connaissaient que la tente ou la cabane provisoire. Le Canadien français a dû élaborer son type de peuplement, comme il a aussi imaginé son type d'habitation, sans savoir presque rien du pays, de son relief, de son réseau hydrographique, de ses routes naturelles, de ses variétés de sol. Bref, il fallait installer de toutes pièces, sans indication préalable, un peuplement et un mode d'appropriation, travail qui, dans les vieux pays d'Europe, a exigé des siècles et a comporté des retouches multiples et constantes.

(...)

[20]

### *Progression du peuplement de fronteau*

Le peuplement s'étendit... au long des rivages ; peut-être aucune colonisation n'a-t-elle été à ce point liée aux cours d'eau qui servirent littéralement de guide. Une véritable civilisation de rivières se développa : on occupa d'abord les rives du Saint-Laurent, en remontant vers le Sud jusqu'aux premiers rapides, ceux de Lachine en amont de Montréal ; une deuxième zone s'ouvrit, dès le milieu du XVII<sup>e</sup> siècle, au long des rivières affluentes et d'abord la Richelieu, sur la route du Sud ; même les berges escarpées ne rebutèrent pas la colonisation ; à la Petite-Rivière, à Saint-Joseph-de-la-Rive, les propriétés gravissent des falaises de plus de cent mètres de haut ; aux Eboulements, les pentes étaient instables et s'écroulaient comme le nom l'indique : au Cap-Rouge, des escaliers raides descendaient jusqu'à la berge. Les rivages vaseux avec leurs battures n'étaient pas non plus un obstacle à l'appropriation...

À la fin du régime français, un voyageur aurait pu voir presque toutes les maisons du Canada en canotant le long du Saint-Laurent et de la Richelieu ; c'est ce qu'on appelait le *bord de l'eau* ou les *côtes*, appellation qui était synonyme de campagne habitée.

Sur les berges du Saint-Laurent, le semis des habitations riveraines devint rapidement dense et presque continu ; au long de la côte Sud, les guerres iroquoises firent planer un danger durant tout le XVII<sup>e</sup> siècle, mais dès la paix de 1701, cette rive rattrapa son retard ; à l'Ouest de Montmagny, sur 21 milles, les maisons, pour la plupart anciennes, se suivent sans interruption à moins de 500 mètres de distance.

## *Une colonisation féodale*

Ce peuplement progressa grâce à un système de colonisation très particulier ; on utilisa au XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles l'antique système du fief féodal français, mais la seigneurie canadienne au lieu d'être une institution politique, comme durant le Moyen Age européen, fut surtout ici un mode de peuplement et un système de distribution de terres neuves (Langlois).

Le fief était concédé à charge par le seigneur de le peupler de colons ou *censitaires* qui lui payaient un *cens* et devaient respecter une série de droits féodaux. La seigneurie était naturellement en front de rivière, souvent elle avait une lieue de large, sa profondeur étant, au début tout au moins, assez imprécise.

Un petit nombre de seigneurs s'installèrent sur leurs terres, mais beaucoup s'occupèrent de les peupler et devinrent de véritables agents de peuplement, ils étaient intéressés à augmenter leurs cens. Des règles générales, très favorables au peuplement, furent établies pour ces accensements ; à l'inverse de ce qui se passait alors en beaucoup de terres nouvelles, où s'installait la grande propriété à produits exotiques et à esclaves, ces règles assurèrent au Canada le triomphe de la petite exploitation, en lots familiaux.

[21]

Chaque seigneur devait subdiviser sa terre en lots et les peupler, sous peine de la perdre ; il devenait ainsi entrepreneur de peuplement, il touchait un cens minime, mais perpétuel et invariable. L'intendant Talon multiplia les seigneuries pour activer le peuplement ; ce système, à première vue désuet, se révéla en réalité efficace et sans doute supérieur à l'industrie des spéculateurs de terres qui régna plus tard ; l'institution seigneuriale fut un des plus puissants véhicules du peuplement au Canada français.

Pour peupler leur terre, les seigneurs cherchèrent à attirer des colons ; les officiers des régiments cantonnés au Canada avaient souvent demandé et obtenu des fiefs ; ils y orientèrent leurs soldats ; d'autres firent de la propagande en France, dans leur province d'origine ; ainsi

fit Giffard qui avait une seigneurie sur la cote de Beaupré, il attira de nombreuses gens de son pays de Mortagne et commença cette émigration du Perche qui fut si importante pour le Canada français.

La concession était accordée au censitaire à condition de *tenir feu et lieu*, de *faire désert* (défricher, faire essart). Le cens payé était au début de quelques sols, ensuite de 20 sols par arpent de front, plus quelques prestations (un chapon, du beurre, un jambon...) ; le seigneur devait établir un moulin où les *censitaires* s'engageaient à porter leur grain, de même pour le four ; s'il ne remplissait pas son obligation, four et moulin pouvaient être construits par quiconque. Le colon devait quelques corvées, notamment pour les chemins ; il était aussi souvent stipulé que les beaux chênes étaient réservés pour la marine du roi.

Pour assurer la stabilité de la concession toute vente était menacée du droit de retrait exercé par le seigneur ; ce retrait existait aussi au détriment du seigneur s'il y avait aliénation ou surtout s'il n'y avait pas eu concessions et peuplements ; des révisions fréquentes faisaient rentrer dans le domaine public les fiefs non occupés.

En 1640, on ne comptait encore que 340 habitants, mais 2,500 en 1665 ; après 1660, le roi envoya à peu près régulièrement 300 émigrants par an. Sous l'intendant Talon, presque tous les officiers du régiment de Carignan prennent des seigneuries et y attirent de leurs hommes ; près de 400 soldats s'installent ainsi et ont laissé dans la patronymie canadienne des sobriquets bien militaires : Jolicoeur, Laframboise, Brindavoine, Sans Souci... À plusieurs reprises, (en 1672 et en 1711), l'intendant reprend au nom du roi les seigneuries insuffisamment occupées et procède à de nouvelles distributions. En 1683, on compte 83 seigneuries et 110 lors de la conquête anglaise.

Les colons ont trouvé dans le système seigneurial un cadre qui leur assurait voisinage et sécurité. Sans doute les seigneurs disparurent pour la plupart après la conquête anglaise ; beaucoup, étant militaires ou fonctionnaires, furent rapatriés ; certains même n'étaient jamais venus au Canada. Mais la seigneurie et sa division en lots resta ; les cens continuèrent à être payés ; par la suite, le gouvernement facilita le rachat des cens ; néanmoins, jusqu'à ces dernières années, il y eut des paiements de cens notamment à Lotbinière.

[22]

### *Le lot de rivière*

La propriété riveraine constitua le *lot de rivière*. Le point important était la façade sur le fleuve ; à cause de sa valeur même, celle-ci resta étroite ; c'était le petit côté du domaine ; donnant directement sur l'eau, il avait comme limite la baisse de la marée le jour de *grand'mer* (la plus haute marée d'équinoxe). On l'appelait le *fronteau* (le front à l'eau) ou *base* ou *devanture* ; il servait de point de départ au défrichement et de site à l'habitant. Accotée à la rivière (on dit *aboutie*), la concession s'étendait derrière en une longue bande à bords parallèles.

Sur le lot se suivent en file les diverses productions du domaine, en relation avec les variétés de sol traversées et avec l'état de progression des abattis ; en général, on débute, autour de la maison près du *fronteau* dans le bas, par le jardin avec les légumes, puis les champs cultivés, qu'on appelle parfois les *clos* ; plus loin vers les hauts s'allongent les prés et pacages à foin plus ou moins dessouchés. Ces espaces défrichés (on disait *desserrés* ou *clairés*) constituent les *déserts* ou *clairons* ou simplement la *terre*, c'est-à-dire les découverts ; ensuite venait la partie laissée en *bois debout*, le *boisé de lot*, dans laquelle on faisait chaque année un peu de *terre neuve*, gagnée sur les larges, c'est-à-dire sur les bois ; on laissait toujours en couvert (en forêt) une étendue assez considérable pour assurer l'approvisionnement en combustible et en bois de construction.

Les seigneurs donnèrent à leurs lots de colonisation des largeurs, c'est-à-dire des façades, des *fronteaux* uniformes ; le gabarit des *lots de rivières* le plus fréquent fut celui de 3 ou de 4 arpents (200 à 250 mètres de large). L'arpenteur posait au long des rives une borne de pierre, tous les trois arpents, avec en-dessous des morceaux de faïence ou de verre ou même de charbon de bois pour fixer la limite ; c'était la séparation des terres par le front. Dans les premiers temps, on n'indiquait les propriétés que par leurs arpents de front ; quant à la profondeur, on la laissait vague, jusqu'à la *ligne pendante* ou à la *hauteur des terres* (ligne de partage des eaux), mais souvent on indiquait une dis-



tance : dix, vingt, quarante arpents et on ajoutait *plus ou moins* ; le *plus ou moins* est très fréquent dans les anciens actes.

Le seigneur concédant donnait toujours la bonne mesure dans la profondeur ; s'il était très regardant pour la largeur, parce que le colon payait le cens par arpent de front, il s'inquiétait moins des empiétements en longueur ; en sorte que presque toujours l'occupation sur le terrain est plus grande que sur le titre ; ces surplus portaient des noms variés : *allouance, fort mesure, tour du bâton, robinet...*

Certains lots conservent quelquefois encore cet aspect de longueur indéfinie ; ainsi à Château-Richer, on trouve des *terres* ayant 5 milles 1/2 de long en partant du Saint-Laurent (9 km. de long) et se perdant à leur extrémité dans la haute forêt des Laurentides, mais la largeur en façade sur le fleuve n'est que de un arpent et demi (environ 100 mètres) au lieu des trois arpents habituels.

Si l'arpenteur se préoccupait peu à l'origine de la profondeur, par contre il notait avec précision la direction du lot, le *rumb de vent*. En général on [23] prenait la perpendiculaire à la rivière de façade, Nord-Ouest, Sud-Est au long du Saint-Laurent, Nord-Sud au long de l'Ou-taouais ; il était parfois difficile de fixer cette perpendiculaire, en cas de méandre par exemple ; on indiquait alors l'orientation suivant le soleil ; la ligne est sur le soleil de 9 heures, de 10 heures ou de midi.

### *Apparition du second rang*

Dès la fin du régime français, les devantures du Saint-Laurent et de quelques grands cours d'eau étaient presque toutes concédées, ce fut le premier *rang*, qui resta longtemps unique ; en 1668, Sillery, Cap-Rouge, Saint-Augustin, n'avaient déjà plus de terres libres en façade du Saint-Laurent ; à Lauzon, dès 1681, presque tout le littoral était concédé. La population continuait de croître rapidement, il fallut quitter les zones riveraines.

On a commencé à ouvrir les seconds *rangs* au XVIII<sup>e</sup> siècle : à Saint-André-de-Tilly, les premières terres concédées en second *rang* datent de 1722. Quant aux troisièmes *rangs*, ils n'apparaissent que plus tard ; dans le gouvernement militaire des Trois-Rivières (1760-

1764), il y a déjà des seigneuries possédant doubles rangs et même quelques-unes ont des triples rangs.<sup>1</sup> À Saint-Roch-des-Aulnaies, on indique, comme une date importante, le 8 avril 1728, jour où l'arpenteur Noël Beupré a *chainé* les quatre premiers arpents du second rang. À Sainte-Anne-de-la-Pocatière, il n'y avait encore personne au second *rang* en 1721, mais on y comptait déjà vingt-quatre lots occupés en 1732.

Dans le diocèse de Joliette, Hamelin a pu établir que les bords du fleuve ont été peuplés dès le XVII<sup>e</sup> siècle, les petites rivières et notamment l'Assomption sont jalonnées de fermes vers la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, mais les habitants ne peuplent les interfluves qu'au XIX<sup>e</sup> siècle et même après 1820. En Beauce, à trois lieues du Saint-Laurent, les premiers colons, venus de l'île d'Orléans, apparaissent en 1737 en remontant les rivières Etchemin et Chaudière, mais plus de cinquante ans vont séparer les peuplements du premier *rang* des installations de second *rang*.

L'apparition du second rang fut une des plus importantes dates dans l'histoire des formes de peuplement au Canada ; ces nouvelles maisons durent alors se séparer du *bord de l'eau* ; n'ayant plus accès à la voie fluviale, elles furent obligées de s'accoter (*s'abouter*) à une autre voie de circulation ; il fallut créer des chemins de terre pour y appuyer les nouvelles *devantures* ; on continua à les appeler fronteau, mais ce sont des façades sans contact avec l'eau. Alors apparurent les *chemins de cordons*, *chemins de front* ou de *fronteau*. L'établissement de ces voies réclamait que les propriétés du premier rang aient une extrémité précise et même uniforme ; cela impliquait une délimitation fixe dans leurs longueurs, comme la façade sur l'eau avait exigé une délimitation dans la largeur ; c'est sans doute le second *rang* qui vint définitivement imposer la deuxième dimension à la propriété. On a adopté en général une longueur de 40 arpents, plus tard un mille ce qui donne un rapport moyen d'environ 1 à 10 entre la largeur et la longueur des *terres* ; à l'Islet par exemple la longueur se tient entre 30 et 42 arpents, et la largeur entre 2 et 4.

---

<sup>1</sup> Marcel Trudel, *Le Régime militaire dans le Gouvernement des Trois-Rivières, 1760-1764*, Trois-Rivières, Éditions du Bien Public, 1952, 24. — En 1738, à Lauzon, on en est au quatrième rang (voir J.-Edmond Roy, *Histoire de la seigneurie de Lauzon*, Lévis, 1897-1904, 5 vol.).

[24]

Les inégalités initiales des fonds de propriétés, soit à cause des sinuosités de la rivière, soit à cause des profondeurs variables des domaines, furent rachetées, pour établir la route du second *rang*, en constituant des lisières, comme des retailles d'habits ; ce sont les *abouts*, qui feront souvent l'objet de concessions distinctes, accordées généralement comme des *augmentations*, aux propriétaires des *terres* auxquelles elles *aboutent*.<sup>2</sup>

Étant donné les profondeurs de plus en plus uniformes des lots, le chemin sur lequel s'appuie le second *rang* suit un tracé parallèle au cours d'eau et en épouse les principales sinuosités. Quand naîtra un troisième *rang*, puis d'autres, ce parallélisme s'étalera de plus en plus et le peuplement s'enfermera dans un singulier géométrisme.

Des règles d'arpentage sont venues progressivement le codifier, le cristalliser. Plus les rangs sont récents, c'est-à-dire plus ils s'éloignent du cours d'eau de départ, plus ils sont réguliers. L'emprise du géométrisme devient une hantise ; on ne conçoit plus la propriété que sous cette forme. Le régime du rang a multiplié partout ces singulières bandes de territoires dans lesquelles on découpe des lots dont la longueur correspond à la largeur du rang (30 ou 40 arpents en général) et la largeur reste de 3 à 4 arpents.

(...)

### *Abandon des devantures d'eau pour les devantures de chemin*

L'ancien rang canadien était lié à la route d'eau, son abandon progressif pour la route de terre a entraîné un déplacement de maintes habitations. Les premières chapelles et premières paroisses ont été installées sur les berges, les *côtes* ; beaucoup ont été transférées ensuite vers l'intérieur après l'ouverture des chemins ; aux Éboulements, c'est en 1803 que l'Eglise monte sur le plateau ; à Saint-Antoine-de-

---

<sup>2</sup> Honorius Provost, « En parlant de colonisation féodale », *Revue de l'Université Laval*, III, avril 1949, 672.

Tilly, c'est déjà en 1720 que se produit cette migration. La plupart des maisons du premier rang finirent par abandonner la *devanture* d'eau pour le nouveau chemin, le *chemin du Roi* ; à Saint-Augustin (Cap-Rouge), c'est à partir de 1704 qu'on ne contribue plus pour l'entretien du chemin d'en bas qui a été abandonné par les maisons et par l'église et reporté à un mille sur le plateau. À Saint-Pierre-d'Orléans, dans une île cependant, les maisons se sont déplacées vers le haut, sur le chemin de la terrasse, le jour où voitures et traîneaux se substituèrent aux canots et barques ; il ne reste plus sur les rives que des fondations de pierres, les *solages* et les puits des anciennes constructions ; il en fut de même à Montmagny et à l'Islet où les déplacements se continuent encore de nos jours.

L'ancien voisinage par le fleuve disparaît, une nouvelle solidarité par la route le remplace. Jadis le Saint-Laurent était la grande rue du Canada, on s'y connaissait de rive à rive. Ces relations fréquentes entre gens des *côtes* avaient entraîné la naissance de sobriquets ; à Lotbinière, les gens de la côte Nord étaient dénommés les *Renards*, qui leur rendaient la pareille [25] en les baptisant les *Loups*. Ces noms ne sont plus connus aujourd'hui ; l'avènement de la route a supprimé cette communauté fluviale, le fleuve a perdu sa fonction de jonction pour prendre un rôle de frontière et la vie fluviale, qui reste très active, est désormais séparée des *habitants*.

Les premiers peuplements de *bord de l'eau* occupaient souvent des bas-fonds, le fleuve étant encaissé sur maintes sections ; les avantages de circulation et de pêche y étaient contrebalancés par un climat souvent plus humide et froid et par des difficultés parfois grandes pour atteindre les terres cultivées du plateau.

### *Rangs simples et rangs doubles*

L'omnipotence prise par la route entraîna une autre modification importante. Les maisons ont été d'abord toutes d'un seul côté du chemin, qui était le côté *fronteau*, tandis que l'autre côté, sans maison, se trouvait composé des fonds de lots d'en face, appelés *trécarrés*, le plus souvent encore en forêt ; la maison avait comme vis-à-vis des boisements ; c'est le système ancien du *rang simple*.

Cela n'allait pas sans inconvénient, l'habitation n'a pas avantage à voisiner avec l'ennemi héréditaire, la forêt ; aussi a-t-on été amené à modifier le type de peuplement. On a établi les maisons se faisant face des deux côtés de la route, qui se trouve ainsi bordée de deux *fronteaux*, c'est le *rang double* ; les lots s'opposent à l'autre extrémité par leurs *trécarrés* ; ils *s'aboutent* par leur fond boisé et cela permet de faire l'économie d'un chemin ; les *voisinages* sont plus serrés, le rang se rapproche davantage du village de route en longueur (*strassendorf*).

Les zones les plus récemment peuplées sont à *rangs doubles* ; le réseau routier y est moins développé, mais mieux entretenu et les paroisses sont plus faciles à installer ; à Boileau et à Ferland, les *rangs simples* furent les premiers ouverts, *rangs* 1, 2, 3, mais les *rangs* suivants 4, 5, 6, sont *doubles*.

Parfois on assiste à la transformation du *rang simple* en *rang double* ; la file des maisons uniques est progressivement abandonnée ; les habitants viennent les uns après les autres s'installer vis-à-vis du *rang* suivant ; à Saint-Hilarion, près de La Malbaie, c'est en 1860 que les *habitants* du premier rang, « pour être moins isolés », bâtissent leurs maisons à l'autre extrémité, vers le *chemin de front* du deuxième *rang* ; le transfert se fit en moins d'un an et l'on décréta, en même temps, la fermeture du chemin du premier *rang* qui n'avait plus de raison d'être. Il y a d'ailleurs des régions qui restent hostiles au *rang double*, comme la Mauricie.

### *Avantages du rang*

Le succès du peuplement en *rang*, provient des facilités qu'il offre ; il permettait de réunir deux avantages difficilement associés : les habitations restaient pleinement autonomes sur leur domaine respectif, tout en étant [26] proches les unes des autres. En nos pays d'Europe, ces deux avantages sont habituellement opposés ; l'on peut même dire, en généralisant un peu, que plus la terre est groupée, plus la maison est dispersée et isolée et inversement, plus les terres sont dispersées et éloignées de la demeure, plus les maisons sont groupées et rapprochées ; au Canada, grâce au *rang*, la terre reste d'un seul te-

nant avec la maison et cependant les habitations ne sont pas trop éloignées les unes des autres.

Ainsi se maintenait une solidarité entre voisins, indispensable en pays neuf, où menaçaient de nombreux dangers : les sauvages, les incendies de maisons ou de forêts, les famines, les terribles hivers, les maladies... Le seigneur était responsable de la protection des habitants ; il cherchait à avoir ses gens peu éloignés, prêts à se soutenir ; il contribua à l'adoption du rang.

Cependant l'idée de défense ne s'imposa pas au point de déterminer le peuplement concentré. L'intendant Talon essaya bien, sur les ordres de Colbert, et aux temps des guerres iroquoises, de pousser les *habitants* à se grouper en de curieux villages, où serait gardé le principe de la terre d'un seul tenant, mais avec des maisons agglomérées en un bourg. Ainsi furent élaborés au Nord de Québec six villages en rayons de roues : Bourg-Royal, Charlesbourg, Village Saint-Claude, Village Saint-Joseph, Village Saint-Bernard et Petite-Auvergne, entreprise officielle qui resta sans lendemain. Le *lot de rivière* triompha de tous les édits de Sa Majesté ; on préféra le peuplement allongé au peuplement nucléaire.

Mais jamais on n'adopta le peuplement isolé ; l'entraide entre voisins jouait un rôle trop important dans la vie canadienne ; il y a même une institution, originaire de provinces françaises, mais qui a pris ici une valeur spéciale, celle du *premier voisin*, le voisin le plus proche. Il est en général plus qu'un parent ; on l'invite à toutes les manifestations de la vie de famille, il est consulté pour les décisions importantes, il apporte son concours à tous les grands travaux ; quand on tue le cochon, on lui offre un morceau à charge de réciprocité, de même, quand on sort le pain du four, on lui porte un pain et une galette ; quand on manque de quelque chose, on va le lui demander ; on ne conçoit pas la vie agricole sans un *premier voisin*.

Ainsi l'étroitesse de la *devanture* permettait le voisinage, que facilitait encore le fait que la maison était front à une voie de communication, rivière d'abord, route ensuite, disposition capitale pour lutter contre une économie trop fermée. Mais, si la route était indispensable au colon, elle représentait aussi pour lui une lourde servitude, car son entretien restait à sa charge sur la section qui borde sa propriété, il doit *découvrir*, c'est-à-dire assurer le *chemin de devanture* ; en hiver, c'est

un travail particulièrement pénible que de tenir *ouverte* sa route, mais indispensable si l'on ne veut pas être complètement isolé durant des mois ; il faut passer la *gratte* (chasse-neige) après chaque *bordée* de neige.

À l'époque des *lots de rivières*, les difficiles problèmes de la voirie ne se posaient pas, le fleuve suffisait et sans doute est-ce pour cette raison que la naissance du second rang a tardé longtemps ; plus tard avec les [27] chemins, les lots étroits se sont imposés plus que jamais, parce qu'ils réduisaient au maximum la charge de la viabilité ; il est bon de disposer d'une route, mais il serait néfaste d'en supporter l'entretien sur un trop long parcours. Avec les hivers neigeux du Canada français, le meilleur système, pour avoir le moins de tracé et cependant profiter d'une voie de communication, c'est le lot en longueur avec courte façade routière sur le petit côté.

Le *rang* canadien s'est d'ailleurs révélé bien adapté aux transformations modernes, notamment à l'organisation de la poste rurale (boîtes à lettres placées sur piquets au long de la route non loin de la maison), de l'électrification des campagnes, du téléphone, des services d'auto-car ; il facilite l'assiduité scolaire hivernale.

### *Les inconvénients du rang*

Cependant le peuplement en *rangs* n'allait pas sans inconvénients ; la longueur du lot, souvent plus d'un mille (près de 2 kilomètres), complique le travail agricole ; elle entraîne des pertes de temps pour exécuter les travaux de la ferme. Pour le bétail, il faut le *conduire* dans les prés, en général reportés au fond du lot et cela nécessite de longues allées et venues du pacage à l'étable, au moment des traites deux fois par jour ; c'est une fatigue pour les bêtes et du temps perdu pour les conducteurs. La circulation sur le lot allongé est difficile dans les temps d'humidité, même impraticable ; souvent il faut attendre la neige, qui transforme toute la surface en route de glissement, pour assurer sur la propriété les transports lourds : fumier, bois de construction et de chauffage, pierres... Les facilités de communications pour la maison s'achètent au prix de transports pénibles sur le domaine.

Même problème pour les clôtures ; le champ en longueur est lié en Europe au paysage sans clôture, aux *openfields*, champs ouverts des *champagnes*. Au Canada, on a pratiqué la disposition en longueur, mais avec clôtures avec *bouchures*, séparant chaque lot des voisins, des *aboutants*. Il y a même véritable débauche de piquets et perches de cèdres (thuyas), soit droite, soit en chicanes (*clôture à serpents*). La consommation de bois de clôture est d'autant plus grande que chaque piquet est double ; ou bien les deux poteaux enserrent les barreaux horizontaux, ou bien ils se croisent en X (*clôture à la jambette*) ; dans les deux cas, il s'agit d'éviter l'usage des clous, très rares à l'origine et aussi pour pouvoir facilement enlever toutes les barrières pendant la neige d'hiver, afin de permettre la libre circulation en raquettes et traîneaux. En certaines régions, remplies de blocs morainiques, les clôtures sont de pierres et servent à épierrier les champs (*bouchures de roches*). Aujourd'hui s'étend de plus en plus le fil de fer, la *broche*.

À l'intérieur du lot, on tendait souvent des clôtures supplémentaires séparant les pacages des cultures ou des jardins ; parfois un *chemin de vaches* permettait de conduire les troupeaux des étables à la zone des prés et, comme il traversait la partie cultivée, il devait être enclos sur tout son parcours.

Le fourmillement des clôtures est typique du paysage agricole du Canada français. Ceci n'existe pas au Canada anglais. On se demande parfois pourquoi cette passion d'enclore, comme une hantise de fermer sa terre ; la [28] possession est liée à l'*abattis* et à la clôture ; dans les contrats de location, il est constamment et minutieusement question de clôtures. Peut-être faut-il y voir un vieil atavisme de ces paysans de l'Ouest français, d'où provenait la majorité des premiers colons et qui connaissaient uniquement la terre enclose par le bocage. Le fait est que leur désir de clore s'alliait assez mal à la forme de leur terre étirée.

Cette forme aussi s'accommodait parfois difficilement avec les conditions géographiques ; c'est là sans doute son plus grave inconvénient. Le *rang* ne tenait pas assez compte des accidents du relief ou des variétés de sol ; les limites des lots coupaient au petit bonheur terrasses, ruisseaux, bas-fonds, traversant sans détour les pentes raides des ravins, les *écarts*, des buttes et saillies rocheuses, très nombreuses, laissées par les glaciers et qui possèdent une toponymie riche et pittoresque : *crans*, *caps*, *ronds de fesse*, *dos de moutons*... Souvent des



parties du même domaine ne peuvent communiquer entre elles directement, il faut faire un long circuit en passant par des lots voisins.

(...)

### *Autonomie sociale du rang*

Le rang a constitué l'unité sociale primordiale ; la promiscuité des habitants le long d'une même voie a créé un esprit d'entraide et d'union spéciale (Falardeau). Il y a des distinctions qui s'établissent entre les *rangs*, les gens de tel *rang* sont plus considérés ; en général, ceux des *côtes*, au *bord de l'eau*, sont les plus importants, ceux des *rangs* plus éloignés, dans les *hauts* (on dit avec un ton péjoratif, ceux des *concessions*) qui sont de colonisation plus récente, jouent un rôle moindre. Certaines paroisses ont jusqu'à douze rangs successifs, certains peuvent être à peine entamés et d'autres en voie d'abandon.

Le *rang* a son organisation spéciale ; il y a un conseil de *rang*, des écoles de *rang*, des chapelles et calvaires de *rang* où quelquefois on se réunit pour prier quand l'église est trop loin, des beurreries et fromageries de *rang*, des cercles de fermières de *rang*. Il y a surtout une fraternité de rang, comprenant d'abord le soutien aux pauvres ; chaque rang fait pour ses pauvres les quêtes de la *guignolée* où chacun donne en nature, victuailles, beignets, tourtes... L'aide de tout le *rang* est de règle en cas d'incendie, ce qui est fréquent au Canada ; souvent dans les campagnes, il n'y a pas d'assurance contre le feu ; l'un apporte aux sinistrés la charpente, l'autre la planche, un autre la main-d'oeuvre. Il existe de nombreuses corvées, des *bées* les uns pour les autres : corvées de transports, de bûcheronnage, de moissons, d'abattis, de broyage de lin, de filage de laine...

Les expressions « vivre dans les *rangs* », « avoir été élevé sur les *rangs* », sont les témoignages de cette solidarité. On démontre séparément les *habitants* des *rangs* et ceux du village ; la province de Québec compte 28% de sa population dans les *rangs*. Les gens du village disent souvent : ce n'est pas à nous à payer pour les *rangs* (surtout pour l'entretien des chemins).

[29]

### *Rang et agglomération*

Le rang est préétabli, la paroisse vient après. Sous le régime français, le seigneur, qui percevait le cens par arpents de front, n'était pas favorable au morcellement et à la création de petits lots urbains ; quant aux pouvoirs publics, ils cherchaient à favoriser la colonisation agricole, mais étaient hostiles au commerce et à l'industrie qui auraient pu concurrencer les produits de la métropole ; ils s'opposaient à ce que les colons s'établissent sur des propriétés trop petites pour la vie agricole ; en 1745, on fit défense de construire des maisons sur des pièces de terre de moins d'un arpent et demi de front et des *habitants* de l'île d'Orléans furent poursuivis en 1752 pour avoir contrecarré ce règlement.

La vie sociale, l'entraide de voisinage qui s'étaient élaborées entre les premiers colons, ne portaient pas au groupement ; comme cela se passait dans les pays bretons, on fait appel à un voisin de *rang* par *corvée*, bien plutôt qu'à un ouvrier spécialisé du bourg. Il y a aussi l'étonnante débrouillardise du colon franco-canadien, réussissant à fabriquer lui-même la plupart des objets dont il a besoin. Le bricolage est le grand moyen d'occuper le long hivernage ; pour lui, on dispose dans l'habitation d'un local spécial, la *boutique* ; *l'habitant* se réserve les petits métiers comme complément de travail hivernal ; par suite de l'hiver, il reste peu de place pour les artisans et l'on ne trouve pas cet effectif humain, plus ou moins supplémentaire, parasite qui fait les agglomérations.

L'uniformité du lot, due à son géométrisme, contribue aussi à une égalité sociale exceptionnelle ; le gabarit assez uniforme de la propriété donne un milieu humain sans hiérarchie marquée et un peuplement sans variété, ce qui facilite le développement de l'entraide. Le Canada français n'a pas connu l'omnipotence de la grande propriété, si fréquente dans les pays de jeune colonisation.

Autrefois l'on produisait presque tout à domicile, l'on avait peu d'achats au dehors, *l'habitant* du Canada français donnait une faible prise au commerce ; cela aussi ne favorisait pas le groupement.

L'agglomération autour de l'église, malgré le rôle du prêtre, qui a souvent dirigé la colonisation, est postérieure au plan agraire ; le village n'est qu'un simple renflement de population, non prévu à l'origine, au long d'un chemin de *rang*, sur lequel les maisons sont un peu plus serrées.

Voici dans la paroisse de l'Ange-Gardien comment s'installe la première église : c'est en 1664 qu'on décide de racheter dans ce but un lot de deux arpents de front sur le fleuve ; en 1667, s'y installe à demeure le premier curé, il y élève une église ; le reste du lot est loué à un cultivateur au bénéfice de l'église, à charge de défrichement à la cadence de deux arpents par année, mais la paroisse s'engage à lui élever maison et hangar et, en attendant, l'autorise à ranger ses grains dans les combles de l'église. Ainsi rien ne prépare une agglomération, l'église est traitée comme un domaine. À Saint-Hilarion près de La Malbaie, le propriétaire du *canton* fit don en 1852 du lot numéro 10 au rang III pour y établir une église ; le lot fut défriché et l'église fut élevée par corvée des premiers habitants. Souvent [30] on construisit sur le lot ecclésiastique de petites écuries pour que les chevaux des habitants, qui arrivaient de loin, en traîneau, soient abrités l'hiver durant les offices ; en beaucoup de paroisses, ce sont ces petites étables hivernales qui constituèrent le premier embryon de village paroissial.

Plus tard, autour de l'église, viennent progressivement se retirer les vieux qui vivent sur leur *gagné* ; ayant laissé leurs lots aux plus jeunes, ils désirent jouir du voisinage de la vie religieuse pour finir leurs jours ; on les appelle les *emplacitaires*, parce qu'ils ont acheté dans un ancien lot près de l'église un petit *emplacement*, un *carreau* ; bientôt on les opposera aux gens des rangs. Leur installation nécessite des morcellements et ventes de lots, postérieurs au premier arpentage.

Le village autour de l'église a été si peu prévu que souvent il y a subi des déplacements ; au Canada, presque toutes les églises ont été déplacées et souvent plusieurs fois (à Lotbinière, aux Eboulements, deux fois, à Sainte-Anne-de-la-Pocatière, Saint-André-de-Tilly, trois fois...) ; à Maskinongé, le déplacement de l'église a provoqué un schisme, de même à Apton.

Le groupement autour de l'église met longtemps à se stabiliser ; il se constitue lentement, au fur et à mesure que les gens vieillissent, que les premiers temps de la colonisation s'éloignent ; on distingue les pa-

roisses où il y a plus de gens morts dans le cimetière que de vivants dans les *rangs* ; on parle avec commisération de telle nouvelle colonie d'Abitibi où il n'y a que trois morts. Ce sont les morts qui fixent les vivants ; on est fier de son cimetière, comme d'un témoignage d'ancienneté, alors le bourg s'est déjà dessiné, l'agglomération a pris corps par construction de petites maisons de rentiers, ou bien par roulage de leurs maisons anciennes jusque vers l'église.

Plus tard, les professions libérales, les *professionnels* et les commerçants abordent le bourg, l'agglomération est enfin sortie du rang. Le village s'installe tant bien que mal, à travers les lots, sur une unique rue, avec église, presbytère, toujours monumental, souvent école des Frères ou des Sœurs, non moins imposante, *marchand général*, sorte de prix unique rural, où l'on débite aussi bien de l'épicerie que de la *marchandise sèche* (c'est-à-dire tout objet ne servant pas à la nourriture), restaurants, constellés d'affiches publicitaires où l'on vend de tout, *liqueurs douces* (Coca-Cola, Pepsi-Cola, Ginger Aie...), curieuse agglomération filiforme sans épaisseur.

Le Canada français n'a pas été favorable à l'agglomération nucléaire, la ville y est née assez tardivement et resta longtemps de peu d'importance, fait assez rare en Amérique. Aussi l'agriculture eut longtemps peu de débouchés pour écouler ses produits, elle constitua un genre de vie de petites gens, à économie à demi fermée ; cela explique l'importance des travaux complémentaires de bois et de chasse, qui restèrent souvent les principaux horizons de travail pour se procurer du numéraire. Dans ce but, on conserva de vastes zones de vides, capables de fournir ces indispensables ressources annexes ; la forêt fut pour le colon canadien ce que la steppe ou la montagne a été pour le jardinier méditerranéen, un domaine de complément qu'il faut respecter sous peine de rompre l'équilibre. Ainsi la colonisation a ses limites, les *rangs* ne peuvent s'étendre indéfiniment dans les forêts. Il y [31] eut bien des fois compétition entre chasse aux fourrures et colonisation ; les *coureurs de bois* ou *lumberjacks* formèrent jadis un contingent important ; au XVIII<sup>e</sup> siècle, le cinquième de la population vivait dans le bois. Quant au travail des bois, il continue à concurrencer gravement le travail de la terre, au moins en certaines régions ; rangs et forêts ont chacun leur part, l'important est de trouver leur accommodement et de respecter leurs limites réciproques. D'ailleurs la colonisation n'a pas progressé suivant un front, une frange pionnière continue,

mais bien plutôt par îlots, qui se sont étalés entre des zones restées plus vides ; la Beauce, les Cantons de l'Est ont été jadis de ces îlots ; le lac Saint-Jean ou l'Aroostock, dans le Maine américain, en sont deux plus récents ; l'Abitibi est le dernier-né de ces îles pionnières.

Aujourd'hui, l'accroissement massif de l'industrie et des villes introduit un nouvel élément, qui est en train de changer tout l'équilibre du peuplement ; les agglomérations, nées autour des chutes d'eau, des mines, des scieries et moulins à papier, ont en général commencé, non par des rangs, mais par une usine et des rues ouvrières à petits *emplacements*, telle Joliette (qu'on a d'abord appelée L'Industrie), L'Assomption, Forestville, ou des centres de chantiers de bois, La Tuque, Mattawa, North-Bay, Les Piles ; quelquefois même ce sont des agglomérations appartenant tout entières à une compagnie, villes fermées où l'on ne peut s'installer qu'avec l'acquiescement de l'entreprise : Baie-Comeau, Clarke-City, Arvida, Noranda...

### *Extension du rang*

Ce curieux mode de peuplement purement rural, longtemps presque sans soutien urbain, se propagea, sans variétés régionales sensibles, dans tous les pays américains, parcourus par des Canadiens français. À l'Est, on le retrouve à Terre-Neuve, sur la côte Sud-Ouest, autour de Port-aux-Basques, et dans tous les territoires de l'ancienne Acadie ; il en existe des exemplaires à l'autre extrémité du couloir du Saint-Laurent, à la pointe méridionale de l'Ontario, autour des postes établis par Lamothe-Cadillac, au lac Saint-Clair, près de Windsor et aussi en quelques paroisses, au long de la baie Géorgienne ; dans la ville de Détroit, les bas quartiers portent encore la marque des *rangs* français, qui sont venus entraver les plans d'urbanisation.

Par l'Outaouais, la Rivière-aux-Français, les Grands Lacs, le rang sortit même de son domaine forestier ; il atteignit les Prairies de l'Ouest ; au Manitoba, des *rangs* bordent les rives de l'Assiniboine jusqu'à Portage-la-Prairie ; ils jalonnent la Rivière-Rouge en amont et en aval de Winnipeg (Saint-Norbert, Morris, Sainte-Agathe) ; sur le Seine (au nom bien français), ils forment des enclaves, enfermés au milieu des *townships*, à Lorette et Sainte-Anne. Bien d'autres îlots

existent : à Saint-Laurent sur le lac Manitoba, à Fort-Alexander sur le lac Winnipeg, à Rivière-du-Rat (Saint-Malo), sur la Saskatchewan du Sud (Saint-Laurent, Batoche, Saint-Louis), sur la Saskatchewan du Nord, autour de Prince-Albert et même vers le Nord autour de Le Pas.

[32]

Plus loin encore, les *lots de rivières* se rencontrent épars en Alberta, à Saint-Albert, au lac Labiche et jusque sur la Rivière-de-la-Paix, de plus en plus colonisée par les Canadiens français. Ce type déborda même dans les Etats-Unis, au long du couloir du Mississippi, suivi jadis par les voyageurs franco-canadiens, notamment à Prairie-du-Chien, au confluent du Wisconsin et même à Baton-Rouge et autour de la Nouvelle-Orléans.

Cependant les conditions du peuplement sont bien différentes ; il y a moins de forêts et moins d'*abattis* préalables, les rivières et les lacs ne jouent plus le même rôle ; néanmoins, les Canadiens ne concevaient la propriété que sous cette forme et, même en des zones aussi dissemblables, ils la propagèrent.

[33]

**Première partie :**

*L'interprétation sociologique  
de l'évolution du Canada français*

***Section 1. La société traditionnelle***

***“La paroisse canadienne-française  
au XVII<sup>e</sup> siècle.”***

***Jean-Charles FALARDEAU***

[pp. 33-44.]

Extrait de : « Paroisses de France et de Nouvelle-France au XVII<sup>e</sup> siècle », *Cahiers de l'École des sciences sociales, politiques et économiques de Laval*, 2, 7 (sans date), 20-38.

***Seigneuries et villages***

[Retour à la table des matières](#)

L'abbé Casgrain qui écrivait au siècle dernier à un moment de grand enthousiasme pour l'Histoire accepte volontiers la thèse favorite de Rameau d'après laquelle la France, en colonisant le Canada, aurait transporté d'un bloc toutes ses institutions conservées dans leur forme médiévale « à peu près comme la colonisation antique qui amenait avec elle la cité tout entière avec sa hiérarchie, ses formes, son personnel organisé... en sorte qu'il n'y avait point rupture de tradition, mais développement de la société ». <sup>3</sup> Thèse qui vient d'être reprise

---

<sup>3</sup> Rameau, *Une colonie féodale* (Introduction, 22 et suiv.), cité par l'abbé H.-R. Casgrain, *Une paroisse canadienne au XVII<sup>e</sup> siècle*, Québec, 1880, 185.

plus récemment, corrigée d'aperçus ingénieux, par M. Burton Ledoux.<sup>4</sup> La réalité ne fut cependant pas tout à fait aussi simple et il vaut la peine d'esquisser quelques-uns des contrastes et des altérations qui firent les institutions du Canada si manifestement différentes des types administratifs et sociaux de la France de Louis XIV. Malgré les ambitions du roi qui voulait façonner en tous points une colonie à l'image et à la ressemblance de la métropole<sup>5</sup>, le régime de colonisation comme les modes de gouvernement civil ou religieux successivement établis au Canada prirent, [34] de soi, dans le plus grand nombre des cas, le caractère d'instruments ajustés aux conditions d'un pays nouveau et plus conformes aux besoins d'une société en élaboration.

Le premier événement en date de la colonisation canadienne, la fondation des seigneuries, impliqua une grande innovation par rapport au système continental. Alors que la féodalité française avait été une institution politique, le système seigneurial canadien, dont le nom seul est signe d'une adaptation à un pays neuf, se manifesta essentiellement, ainsi que l'a noté après d'autres M. Georges Langlois, comme « un régime purement économique... un mode de distribution des terres et de leur exploitation ». <sup>6</sup>

Les seigneuries concédées à partir de Talon avaient environ la même superficie, soit une lieue de front, en bordure du fleuve ou d'une rivière, sur une lieue de profondeur à l'intérieur des terres. Comme le fleuve et les rivières furent durant longtemps les seules routes de la colonie, il était nécessaire pour chaque censitaire d'y avoir un accès immédiat qui lui faciliterait aussi les ressources de la pêche. Ainsi les lots des colons étaient-ils tous très étroits et très profonds, de 5 à 6 arpents de front sur une trentaine ou une quarantaine de profondeur. Chaque colon construisant sa demeure à l'extrémité de sa terre, en façade du fleuve, à peu de distance de son voisin, il s'ensuivait qu'un chapelet ininterrompu de maisons qu'on appelait la « côte » s'alignait petit à petit le long du fleuve et des rivières. Si bien qu'un voyageur

<sup>4</sup> Burton Ledoux, « French Canada : A Modern Feudal State », *Virginia Quarterly*, printemps 1941, 206-222.

<sup>5</sup> Émile Salone, *La colonisation de la Nouvelle-France : Étude sur les origines de la nation canadienne-française*, Paris, 1906, 191.

<sup>6</sup> Georges Langlois, *Histoire de la population canadienne-française*, Montréal, 1935, 55.



aurait pu voir presque toutes les maisons du Canada en canotant le long du Saint-Laurent et du Richelieu.<sup>7</sup> Lorsque tous les lots le long du cours d'eau étaient occupés, un autre « rang » de maisons se construisait à un mille de la côte et parallèle à celle-ci ; plus tard, un second « rang » un mille plus loin et ainsi de suite. Cette disposition, si particulière au Canada français, des habitations sur une longue ligne, rendait impossible toute forme de communauté ramassée autour d'un clocher telle qu'elle existait en France. C'est la « côte » ou le « rang » qui devint au Canada l'unité naturelle de peuplement. La seigneurie, rectangle strié de rangs équidistants, était trop vaste. La paroisse elle-même, cadre d'abord arbitraire et artificiel, aura peine à concentrer les populations qui la fuient le long des rubans de chemins interminables.

Louis XIV, dès 1663 et à plusieurs reprises, ordonna aux administrateurs de la colonie « d'empêcher les habitants de construire leurs habitations sur leurs terres mais de les forcer à se grouper en *villages*<sup>8</sup> et de les porter à observer les règlements et usages qui se pratiquaient en France<sup>9</sup> ». L'intendant Talon tenta d'appliquer ce règlement aux concessions ultérieures. Il voulut s'opposer « à ce qu'à l'avenir, on formât aucune (habitation) qui ne fût en corps de communauté, hameaux, villages et bourgs »<sup>10</sup> et alla jusqu'à projeter avec grand soin, fonder et peupler dans les environs de Québec, six bourgs ou villages disposés selon le type français, c'est-à-dire avec un groupe central d'habitations auquel aboutaient les champs distribués tout autour de ce pivot comme les rayons d'une roue. Ce furent Bourg-Royal, Charlesbourg, village Saint-Claude, village Saint-Joseph, village Saint-Bernard et Petite-Auvergne.<sup>11</sup> Ce furent aussi les seuls « lieux ramassés » jamais réalisés [35] en Nouvelle-France car l'habitant canadien continua à se bâtir sur des rangs isolés le long du fleuve ou de la

<sup>7</sup> Francis Parkman, *France and England in North America*, Boston, 1890-1892, 9 vol. ; Part 4, *The Old Regime in Canada*, 234-236.

<sup>8</sup> Mémoire du Roy au Sieur Talon, 27 mars 1663. Cité par G. Lanctôt, « La participation du peuple dans le gouvernement de la Nouvelle-France », *Revue trimestrielle canadienne*, XV, septembre 1929, 238.

<sup>9</sup> Mémoire du Roy à M. Talon, 1669. Cité par E. Salone, *op. cit.*, 191.

<sup>10</sup> Talon à Colbert, 1666. Cité par E. Salone, *op. cit.*, 191.

<sup>11</sup> Francis Parkman, *op. cit.*, 235-236.

grande route <sup>12</sup> ; les exigences du milieu étaient plus puissantes que les intentions et les édits de Sa Majesté.

Durant la première période de la colonie, quelques-uns seulement des seigneurs canadiens s'acquittèrent de leur obligation de peupler leurs domaines. Plus volontiers en campagne militaire que sur leurs terres, insouciants ou manquant de ressources ou de science agricole, trop entreprenants ou trop peu diligents, la plupart faillirent à leurs obligations rurales et se contentèrent d'échouer à quelques postes de fonctionnaires dans le gouvernement local. Ils n'eurent aucune influence réelle ni durable sur le colon canadien envers qui ils ne surent pas jouer ce que M. Léon Gérin appelait le rôle de « grands patrons agricoles ». <sup>13</sup> L'ascendant encore considérable exercé en France par le seigneur campagnard et qui aurait pu, en Nouvelle-France, se doubler et se compléter d'une action directe du seigneur sur les affaires temporelles et l'avenir de ses colons, sera très tôt assumé, à son défaut, par le prêtre-curé de la paroisse.

L'habitant canadien, pour sa part, est attaché à sa terre qu'il fait valoir librement avec l'aide de sa famille. Voisins de lui, d'autres habitants ont entrepris la même tâche et cette communauté d'intérêts, accentuée par la promiscuité des habitations le long d'un même chemin, crée un esprit d'entraide d'un type tel qu'il n'en a jamais existé dans la campagne française. Les voisins s'entre-secourent et s'entre-visitent les uns les autres. La côte ou le rang au Canada deviendront vite l'unité fondamentale de solidarité sociale. Le *rang* cesse de désigner seulement un chemin pour identifier l'ensemble des habitants qui y demeurent. La cohésion de voisinage sera la première manifestation, toute spontanée, de groupement rural. <sup>14</sup> On la verra persister, aussi tenace qu'à l'origine, longtemps après la formation de la paroisse laquelle ne cessera jamais d'être, en un certain sens, qu'un assemblage de *rangs*. Et n'est-on pas, encore aujourd'hui, familier avec cette toponymie des gens de la campagne qui différencie les quartiers d'une

---

<sup>12</sup> G. Lanctôt, op. cit., 238.

<sup>13</sup> Léon Gérin, « L'habitant de Saint-Justin, Contribution à la géographie sociale du Canada », dans : *Mémoires de la Société royale du Canada*, 2e série, IV, 1898, 204.

<sup>14</sup> Léon Gérin, *Le type économique et social des Canadiens*, Montréal, 1938, 88-91. [Texte disponible dans [Les Classiques des sciences sociales](#). JMT.]

paroisse selon le « haut » et le « bas » de la paroisse, même selon le « haut du haut » et le « bas du bas » ?

La vie de voisinage sera aussi presque la seule expression d'activité extrafamiliale de l'habitant canadien pour qui la vie municipale séculière, comme telle, n'avait alors aucune importance sinon aucune signification. Inutile de rappeler qu'il n'y eut, durant tout le régime français au Canada, aucune organisation des campagnes en municipalités civiles. Les paroisses, organismes religieux, suffirent, au fur et à mesure de leur établissement, à servir de cadre administratif et à remplir la fonction de municipalités rurales. Au surplus, ce n'est qu'exceptionnellement que les colons de la Nouvelle-France manifestèrent, comme groupe, quelque intérêt dans le gouvernement du pays. « Sans organisation quelconque qui pût les grouper et les diriger, remarque M. Lanctôt, ils avaient pris l'habitude de se soumettre passivement aux ordonnances des intendants, aux ordres du gouverneur et aux édits de Versailles. » <sup>15</sup>

L'habitant de la campagne, le vrai habitant, n'eut jamais aucun droit de représentation ni de participation dans les affaires publiques. Pour ce qui était de ses intérêts locaux, son seigneur ou le plus souvent son curé jouait [36] le rôle de mandataire, de conseiller ou d'arbitre. Indépendant et volontiers passif, il ne sentit à aucun moment le besoin d'une institution analogue à la « communauté » rurale de France. Tous les problèmes de sa vie villageoise, telle l'organisation scolaire, trouveront dans les organismes corollaires à l'église, particulièrement dans la fabrique, un instrument suffisant à les résoudre. L'intérêt collectif, l'intérêt proprement municipal de l'habitant canadien restera d'ordre strictement paroissial.

### *La proto-paroisse canadienne*

L'idée paroissiale était l'une des institutions fondamentales qu'apportaient avec eux les pionniers canadiens et son élaboration fut l'œuvre d'un clergé infatigable, secondé ou aiguillonné par les premiers chefs ecclésiastiques et civils du pays. Ceux-ci dès le début

---

<sup>15</sup> G. Lanctôt, *op. cit.*, 238.

même conçurent et décidèrent le plan systématique d'une division de la colonie en unités paroissiales bien avant que les territoires en fussent effectivement peuplés. Dans le concret, l'organisation religieuse des premiers établissements de la Nouvelle-France ne peut s'élaborer que lentement, pauvrement, et ce fut en elle cependant que se réalisa le moins imparfaitement le vœu royal qui voulait voir les institutions coloniales reproduire les modèles métropolitains.

À l'arrivée de Mgr de Laval en 1659, la colonie ne comptait que trois paroisses pratiquement formées : Québec, Montréal et Château-Richer. Après l'occupation des concessions de la région québécoise, trifluvienne et montréalaise, l'œuvre de colonisation s'échelonna plus au loin sur les rives du fleuve. Il n'y a qu'à relire l'une ou l'autre des monographies paroissiales racontant, chacune à sa façon, les premières annales d'un grand nombre de villages fondés en Nouvelle-France au XVII<sup>e</sup> siècle, pour vérifier que tous eurent, à peu de variantes près, la même genèse quasi héroïque rehaussée, ici par la crânerie des colons, là par la vaillance apostolique des prêtres fondateurs ou desservants. En arrivant sur place les colons, quelquefois accompagnés de leur seigneur, s'employaient à déblayer leurs lots. Les visites du prêtre missionnaire avaient lieu à intervalles irréguliers. Dans la plupart des cas, on l'hébergeait et il disait la messe soit au « manoir » seigneurial, soit dans la maison d'un des habitants. Lorsque le « village » avait pris plus d'importance, généralement au moment où il rassemblait une quarantaine ou une cinquantaine de familles et qu'une chapelle avait été construite, les habitants demandaient à l'évêque un curé résident. Mais l'étendue couverte par les seigneuries de la colonie et, à l'intérieur de chaque seigneurie, la dissémination linéaire des habitants sur les « côtes » rendaient difficile la concentration du ministère ecclésiastique en des territoires nettement définis. En outre, la colonie ne comptait qu'un nombre minime de prêtres. Un grand nombre de villages restaient longtemps sans la visite des curés itinérants dont chacun avait deux, trois, cinq, huit - ou même, comme cet abbé Morel qui desservait à lui seul toute la rive sud en bas de Québec - treize districts confiés à ses soins.

*Étendue.* - Ce qu'au début de la colonie on appela du nom de « paroisse » fut donc une sorte d'entité dialectique en voie d'accommodement et d'adaptation à un milieu en formation. Les premières « pa-

roisses » comprenaient [37] des superficies démesurées. Ainsi en 1691, Mgr de Laval et l'intendant avaient distribué des « paroisses » de 30 ou 40 lieues de large.<sup>16</sup> Ces paroisses étaient plus exactement des missions ou des districts paroissiaux. Un « Plan général de l'état des missions du Canada » préparé en 1683 à la demande de l'évêque énumère pour les trois gouvernements de Québec, de Montréal et de Trois-Rivières, une liste de 79 villages ou villes dont la plupart ne sont encore que de simples missions embryonnaires.<sup>17</sup> Tels encore les 40 districts paroissiaux établis tout d'un coup assez arbitrairement, vers 1685, par le grand vicaire de Mgr Laval et l'intendant de Meulles<sup>18</sup>, ou enfin les 82 nouveaux que l'on fixa par le « Règlement des districts de paroisses de la Nouvelle-France » de 1721.<sup>19</sup> Beaucoup de ces districts, d'après l'historien de l'Église canadienne, ne contenaient même pas encore d'habitants : ils constituaient tout simplement des cadres destinés à inviter les colons à venir s'y grouper.<sup>20</sup> Leurs limites servaient surtout à préciser, à une époque donnée, les circonscriptions sous la responsabilité de chacun des curés missionnaires. « À mesure que le terrain se découvre et que les habitants s'établissent, notera quelques années plus tard un Mémoire de Mgr Dosquet, il faut changer de domicile le missionnaire, multiplier les paroisses, les unir, les séparer, etc., pour la commodité des peuples et des pasteurs. »<sup>21</sup> Presque chacun des districts paroissiaux contenait

<sup>16</sup> Émile Salone, *op. cit.*, 274.

<sup>17</sup> *Mandements des évêques de Québec* (I, 115-128), cités par l'abbé Ivanhoé Caron, « La colonisation dans la province de Québec sous la domination française (1608-1760) », dans *Annuaire statistique de Québec*, 1915, 2e partie, 57-60.

<sup>18</sup> « Nous avons trouvé, écrivait l'intendant, qu'il était d'une nécessité indispensable de faire tout d'un coup 40 districts paroissiaux et que par ce moyen nous fixerions les curés à avoir l'oeil sur leurs paroisses ... » *Rapport de l'intendant de Meulles, Mss de la Nouvelle-France* (Ottawa, Bibliothèque du Parlement, vol. IV, 180, 338), cité par Auguste Gosselin, *l'Église du Canada depuis Mgr de Laval jusqu'à la Conquête*, Québec, 1911, I, 350.

<sup>19</sup> *Édits et ordonnances*, I, 443. Voir : P.-B. Mignault, *Le droit paroissial*, Montréal, 1893, 38-39 ; J.-Edmond Roy, *Histoire de la seigneurie de Lauzon*, 5 vol., Lévis, 1897-1904, I, 94 ; A. Gosselin, *op. cit.*, I, 352-353 ; I. Caron, *op. cit.*, 67.

<sup>20</sup> A. Gosselin, *op. cit.*, I, 360.

<sup>21</sup> Mgr Dosquet, « Mémoire sur l'affaire des curés fixés par le chapitre de Québec », cité par A. Gosselin, *op. cit.*, II, 188.

plusieurs « villages » faisant partie soit d'une même seigneurie, soit de deux ou trois petites seigneuries.<sup>22</sup> Encore en 1721 par exemple, la seule « paroisse » de Charlesbourg englobait, à elle seule, dix-sept villages. Le curé des Camouraska avait le soin d'une paroisse comprenant cinq villages sur une distance de 6 lieues.<sup>23</sup> Au fur et à mesure du peuplement de la colonie, les circonscriptions paroissiales originales étaient subdivisées de manière à former des unités territoriales plus restreintes correspondant plus exactement à ce que nous entendons aujourd'hui par le terme de paroisses et qu'un seul curé pouvait desservir exclusivement.<sup>24</sup>

**Érection.** - Très peu parmi toutes ces paroisses du XVII<sup>e</sup> siècle jouissaient de la consécration officielle qui en faisaient des institutions juridiquement existantes, c'est-à-dire, l'érection canonique par l'évêque. Mgr de Laval en 1678, au moment où il avait installé des prêtres résidents dans les localités les plus appropriées, avait érigé officiellement quelques paroisses.<sup>25</sup> Mgr de Saint-Vallier, ambitieux de donner à l'Église canadienne une organisation stable, s'était préoccupé d'ériger canoniquement le plus grand nombre possible de paroisses : huit, de 1692 à 1700, et une dizaine d'autres, en 1714 et en 1721. Mais ces paroisses étaient l'exception et le restèrent assez longtemps. « Il est de notoriété publique, écrira en 1730 Mgr Dosquet, que sur environ cent paroisses qui composent le diocèse de Québec, il n'y en a qu'une vingtaine qui soient actuellement remplies par des curés en titre ; toutes les autres, dont un grand nombre ne sont même pas érigées en paroisses ne sont desservies que par de simples missionnaires... »<sup>26</sup> Quoi qu'il en soit, durant tout le régime français, dès qu'il s'agissait d'ériger les paroisses, ce privilège a appartenu à l'évêque seul en toute liberté, sans l'intervention de l'État. L'ancienne jurisprudence

<sup>22</sup> J.-Edmond Roy, op. cit., I, 267 ; Pierre-G. Roy, « La paroisse et l'habitant canadien sous le régime français », *Catholic Historical Review*, XVIII, January 1933, 472.

<sup>23</sup> A. Gosselin, op. cit., I, 356-357. Voir aussi : Mgr Dosquet, « Mémoire... », cité par A. Gosselin, op. cit., II, 189.

<sup>24</sup> Pierre-G. Roy, op. cit., 473.

<sup>25</sup> Mandements des évêques de Québec (1, 569), cités par I. Caron, op. cit., 57.

<sup>26</sup> Mgr Dosquet, « Mémoire... », cité par A. Gosselin, op. cit., II, 187-188.



qui consacrait les droits de l'évêque tels que définis par les canons de l'Église n'a jamais cessé de prévaloir. <sup>27</sup>

[38]

**Curés.** - Même s'ils ne devaient être canoniquement constitués en paroisses officielles que beaucoup plus tard après leur fondation, les villages se complétaient par eux-mêmes, petit à petit, des divers éléments constitutifs d'un organisme paroissial proportionnés au degré de leur développement. Le facteur essentiel sans lequel un village ne pouvait rester qu'un îlot isolé, imparfait et sans espoir de progrès paroissial proprement dit, était la présence d'un curé résident. Plus encore au Canada peut-être que dans les campagnes de France, le curé fut l'animateur *sine qua non* de la vie de la paroisse. Du jour où le village possédait un curé exclusif il devenait plus que le point de départ de la « côte » ou l'addition d'un certain nombre de « rangs », il devenait concrètement paroisse, c'est-à-dire une communauté de fidèles identifiés par un territoire précis. Le curé canadien fut le catalyseur d'abord, le ferment actif ensuite, de la communauté paroissiale rurale.

Contrairement à son confrère de France qui était attaché à une cure de façon perpétuelle, inamovible, le curé canadien demeura toujours amovible et révocable au gré de l'évêque. Tel avait été le décret de Mgr de Laval, conforme aux nécessités d'une Église naissante et qu'aucune autorité ecclésiastique subséquente ne put ni ne voulut jamais abroger. <sup>28</sup> Les immenses districts paroissiaux originaux demandent à être souvent remaniés selon les migrations de la population, l'assistance spirituelle des « paroisses » nouvelles eût été compromise si chaque curé avait été irrévocablement fixé à un territoire déterminé. Mais il n'en demeurait pas pour cela moins indigent. Son seul revenu officiel, la dîme, définitivement fixée après bien des avatars <sup>29</sup> à la 26<sup>e</sup> portion des grains et qui devait lui être payée par les colons, constituait une insuffisante source de subsistance. Les dîmes de tout le pays, en 1700, n'auraient pu supporter plus d'une dizaine de prêtres. Les ha-

<sup>27</sup> P.-B. Mignault, op. cit., 4, 38-39 ; M.-A. Lamarche, o.p., *Notre vie canadienne : Études et discours*, Montréal, 1929, chap. V, « La paroisse, gardienne de la vie sociale », 207-208.

<sup>28</sup> Mgr Dosquet, « Mémoire... », cité par A. Gosselin, op. cit., II, 188.

<sup>29</sup> P.-B. Mignault, op. cit., 3, 4, 40, 151, 152, 158, 162, 163.

bitants étaient pauvres et il échut au trésor royal, durant de nombreuses années, d'assurer le traitement du clergé canadien en même temps que la subsistance matérielle de quantité de paroisses. Les gratifications varièrent selon les époques avec une tendance à ne jamais être inférieures à la demande des 8,000 livres annuelles qui paraît comme une sorte de leitmotiv dans la correspondance des intendants et sans lesquelles le sort des curés eût été compromis.

Pasteurs de communautés dénuées de ressources, d'organisation et la plupart du temps de chefs locaux, les premiers curés canadiens devinrent tôt les chefs réels des paroisses en gestation. Comme en France, ils avaient la responsabilité des registres de l'état civil. Ils connaissaient intimement la vie de leurs paroissiens. M. J.-Edmond Roy rapporte que tous les habitants de la paroisse Saint-Joseph de Lauzon s'adressaient au curé Boucher, depuis vingt-cinq ans, dans le règlement de leurs affaires. « Il ne se faisait pas une seule transaction dans la paroisse sans qu'il fût consulté. Il recevait les testaments, rédigeait les donations et se chargeait des écritures qu'on voulait lui confier. »<sup>30</sup> Si durant de nombreuses années l'autorité des curés dans le gouvernement religieux de la paroisse resta limitée par de fréquentes interventions personnelles de l'évêque<sup>31</sup>, leur autorité temporelle dans la vie publique des habitants ne fit que s'accroître. Les habitants du village canadien n'ont pas de droit coutumier, ni d'assemblées communales, ni de [39] conseil municipal. Très rarement le seigneur est là pour s'intéresser ou s'opposer à leurs désirs. Le conseil de fabrique lui-même, composé d'habitants peu initiés à la responsabilité des affaires publiques, est plus souvent la chose du curé que son adversaire, et enfin, le droit d'enquête ou de remontrance de la gestion du curé par les habitants semble avoir été inconnu en Nouvelle-France.

Stimulé par une situation si avantageuse, le prestige du curé se trouvait surtout établi par le fait de son caractère sacerdotal et la confiance *a priori* que lui vouent ses fidèles. Il est incontestable que la grande majorité des colons canadiens étaient des chrétiens pour qui la prédication de la parole évangélique, l'assiduité aux sacrements et la

<sup>30</sup> J.-Edmond Roy, *op. cit.*, II, 62.

<sup>31</sup> Gonzalve Poulin, o.f.m., « L'évolution historico-juridique de l'institution paroissiale au Canada français » (Première partie), *Nos cahiers*, I, 4, décembre 1936, 309.



célébration des offices religieux signifiaient un besoin réel. Aussi les voit-on, d'après les chroniques, réclamer dès leur arrivée dans un lieu, la présence du prêtre et les services de son ministère. Grâce à ce rôle de ministre spirituel, le curé est l'arbitre de la vie morale de son troupeau homogène. On l'appelle pasteur et c'est bien lui, à la vérité, qui indique, à temps et à contretemps, la voie à suivre. Il est celui grâce à la voix duquel le village se rassemble paroissialement. Quand une église paroissiale aura été construite et que la grand-messe hebdomadaire aura lieu régulièrement, le prône du dimanche renouera dans la paroisse canadienne la vieille tradition française qui faisait du curé l'informateur public, le mentor en même temps que le redresseur de ses ouailles. De ceux qu'il appelle ses enfants car eux aussi l'appellent leur père.

Pour toutes ces raisons, le curé de la campagne canadienne, dès l'origine, commença à se constituer ce qu'il n'a depuis cessé d'être, c'est-à-dire, pour emprunter les termes de M. Léon Gérin qui a le mieux scruté notre paroisse rurale, « le lien le plus fort de la vie paroissiale... le protecteur naturel et le représentant naturel de l'habitant ».<sup>32</sup>

*Administration de la paroisse.* - Un événement nécessaire et important dans la vie de la paroisse était la construction d'une église. À cause de l'universelle raison de pauvreté, elle se faisait généralement longtemps attendre. Un Mémoire de 1660 ne mentionne que huit églises dans le gouvernement de Québec.<sup>33</sup> En 1685, au moment de la première tournée pastorale de Mgr de Saint-Vallier, il n'y a que quatre églises de pierre dans tout le pays<sup>34</sup> ; partout « les lieux saints sont couverts de paille, fort délabrés, sans vaisseaux et sans ornements ».<sup>35</sup> Peu nombreux étaient les colons qui comme ceux de la Rivière-Ouelle pouvaient réaliser assez tôt leur désir d'avoir « au moins une petite

<sup>32</sup> Léon Gérin, *Le type économique et social des Canadiens*, 103-104.

<sup>33</sup> Rapporté par J.-Edmond Roy, op. cit., I, 265.

<sup>34</sup> *Estat présent de l'Église et de la colonie française dans la Nouvelle-France*, par M. l'évêque de Québec, Paris, Robert Pépie, 1688, 55. Cité par E. Salone, op. cit., 275.

<sup>35</sup> *Ibid.*, 57. Cité par E. Salone, op. cit., 275.

église »<sup>36</sup> dont le terrain avait été donné par leur seigneur. L'édit de 1679 avait accordé certains privilèges aux seigneurs ou à certains habitants importants des paroisses au sujet de la construction des églises paroissiales. Celui qui « aumônerait » le fonds, la construction d'une église et tous les frais du bâtiment qui devait être en pierre, aurait le droit d'être considéré comme le patron fondateur de la dite église, avec le droit de présenter le curé au cas de vacance.<sup>37</sup> Mais très peu de seigneurs canadiens pouvaient se permettre de bâtir à leurs frais une chapelle paroissiale, si pauvre fût-elle. Les plus fortunés ou les plus zélés se satisfaisaient de donner le terrain en récompense de quoi on leur accordait un banc spécial dans cette église.<sup>38</sup> C'est grâce aux fonds donnés [40] par les Séminaires de Québec et de Montréal, aidés des gratifications royales, que furent construites les premières églises canadiennes dont les habitants souvent fournissaient les matériaux, toujours le travail. Plus tard les frais de construction des églises rurales furent mis à la charge des paroissiens.

Dès qu'elle était suffisamment organisée, une paroisse, en Nouvelle-France comme en France, jouissait de la personnalité civile. Comme en France aussi la corporation paroissiale était constituée par la fabrique dont le statut et les attributions étaient réglés par l'ancien droit français, les prescriptions du droit canon, et quelques usages locaux confirmés ou interprétés par les ordonnances du Conseil souverain et les directives de l'évêque de Québec.<sup>39</sup> Le conseil ordinaire de la fabrique, sous la présidence de droit du curé, se composait de trois marguilliers comptables dits « du banc de l'œuvre » en office durant trois ans, mais qui devaient être élus annuellement par les paroissiens résidents. Ils avaient préséance l'un sur l'autre d'après l'ordre d'ancienneté et le doyen, dit marguillier en charge, devait, à la suite de son terme, rendre compte de sa gérance devant la fabrique proprement dite, composée celle-là, du curé et de tous les marguilliers anciens et nouveaux de la paroisse.<sup>40</sup> Les fonctions des marguilliers canadiens se bornaient à l'administration du temporel, biens et revenus, de l'église et à l'entretien du culte, sans le contrôle comme en France

<sup>36</sup> H.-R. Casgrain, *op. cit.*, 79-81.

<sup>37</sup> A. Gosselin, *op. cit.*, I, 190.

<sup>38</sup> *Ibid.*, 191.

<sup>39</sup> P.-B. Mignault, *op. cit.*, 221-222.

<sup>40</sup> *Ibid.*, 225-226, 248, 260.

d'une assemblée paroissiale. Leurs réunions périodiques avaient lieu au presbytère, lorsqu'il y en avait un, ou à la sacristie. Les ressources de la fabrique - produit des quêtes, casuel, legs éventuels et produit de la location annuelle, à l'enchère, des bancs de l'église - étaient maigres. Dans tous les cas la fabrique était responsable vis-à-vis de l'évêque, seul juge et arbitre.

C'est encore la fabrique paroissiale qui, à l'occasion, prit l'initiative et la responsabilité des quelques écoles primaires rurales qui ont existé sous le régime français. On en comptait vingt-quatre environ à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle, libres et gratuites, presque toutes dirigées par des congrégations religieuses, spécialement par les Dames de la Congrégation, ou encore tenues par quelque instituteur ou par le curé.<sup>41</sup> Les frais d'entretien de ces écoles étaient à la charge des habitants ou plus exactement de la fabrique paroissiale.

Un protocole rigoureux sanctionnait une hiérarchie et réglait les préséances sociales dans la vie de chacune de ces communautés paroissiales, particulièrement à l'église, principal centre de rencontre collective. Une série de règlements d'État et de statuts ecclésiastiques consacraient une échelle de privilèges honorifiques auxquels avaient droit, selon leur rang, divers personnages des sociétés locales. Le seigneur tout particulièrement jouissait d'honneurs occasionnels, assez analogues à ceux de la coutume de France et qu'on trouve décrits dans un arrêt de 1709.<sup>42</sup> Le seul seigneur haut justicier qu'on devait reconnaître dans chaque paroisse était celui sur la terre duquel s'élevait l'église. Pour lui et sa famille on réservait un banc permanent à l'endroit le plus « honorable » de l'église, « à droite, en entrant, à quatre pieds du balustre ». Les autres places d'honneur dans l'église étaient semblablement hiérarchiquement distribuées, en second lieu, [41] au capitaine de milice dans un banc séparé, en arrière de celui du seigneur ; enfin aux marguilliers, dans le traditionnel banc-d'oeuvre. Un ordre semblable prévalait aux processions, aux feux de la Saint-Jean, à la distribution dominicale du pain béni, des cierges, des rameaux, des cendres : immédiatement après le curé et le clergé venaient le sei-

<sup>41</sup> Gonzalve Poulin, *op. cit.* (deuxième partie), *Nos Cahiers*, II, 1, avril 1937, 112.

<sup>42</sup> Pierre-Georges Roy, *L'Île d'Orléans*, Québec, 1928, 181.

gneur, le capitaine de la côte, les juges de la seigneurie s'il y en avait, les marguilliers et ensuite les fidèles sans distinction. <sup>43</sup>

Le caractère purement descriptif ou anecdotique d'une bonne portion de ce qui vient d'être noté, comme en général, du plus grand nombre des études consacrées à l'ancienne paroisse canadienne, ne doit pas faire perdre de vue le phénomène fondamental plus important qui se travestit, selon les diverses modalités de lieu et de temps, sous ces manifestations extérieures. C'est le processus latent selon lequel, au cours de ce premier siècle, la paroisse canadienne prend forme et vigueur. Avec de patients efforts d'acclimatation. Elle doit réussir, après encore quelques années, à réaliser ce qu'elle était en France et ce qu'ambitionne d'en faire, partout où elle existe, le dessein idéal du clergé, c'est-à-dire essentiellement une communauté intime des familles.

Cette pensée était celle des premiers chefs de l'Église canadienne lesquels durent cependant composer avec les circonstances. Le régime seigneurial en Nouvelle-France précéda tout autre cadre de vie sociale. De même que la paroisse de l'ancienne France est inintelligible sans le village, ainsi faut-il noter la seigneurie canadienne avant la paroisse. Par contre l'habitant canadien refuse le « village » de type français pour s'en tenir à la « côte » et au « rang ». Préoccupé au début de se défendre et de survivre, il fit tracer selon son gré les limites de ses champs et, une fois terminées les luttes iroquoises, c'est seul qu'il entreprit d'exploiter un domaine suffisant aux besoins de sa famille. Le contact immédiat et l'entraide nécessaire avec des voisins juxtaposés, partageant ses habitudes et ses idées, le faisaient naturellement solidaire de ce premier réseau social, lequel, vu l'inexistence à peu près générale d'un manoir seigneurial significatif, se trouvait dépourvu d'axe ou de centre local.

L'église et le curé qu'il avait demandés venaient superposer un centre de caractère religieux sur les grands damiers de la côte et des rangs. Mais à aucun moment l'habitant canadien-français ne joua ni ne put jouer de rôle actif dans la vie ou la gestion de sa communauté paroissiale. Nous sommes ici à l'antipode de ce qui s'est passé dans les villages et les villes d'Angleterre où l'organisation initiale, l'adminis-

---

<sup>43</sup> A. Gosselin, *op. cit.*, I, 312-314 ; Pierre-Georges Roy, *op. cit.*, 181 ; Id., « La paroisse et l'habitant canadien sous le régime français », *op. cit.*, 484.

tration et le succès des organismes municipaux ont été la chose même des habitants. <sup>44</sup> Comme l'a excellemment remarqué M. Léon Gérin, « ce n'est pas l'habitant (canadien) qui a fondé l'institution paroissiale : il l'a trouvée toute formée, y est entré, en a subi l'empreinte. Il ne domine pas la paroisse, il est dominé par elle ». <sup>45</sup> Il est moins un citoyen actif et entreprenant qu'un paroissien soumis et fidèle. Du jour où il aura une église à lui et où son curé desservira exclusivement un territoire définitivement délimité, cette église, même s'il en est éloigné, constituera de soi le centre de sa vie sociale, et le curé [42] héritera de la fonction et du prestige du seigneur absentéiste. Ce qu'il appellera sa paroisse connotera un territoire connu sur lequel existe, à son profit, un organisme ambivalent, à la fois religieux et municipal. Il aura depuis longtemps oublié le nom de son seigneur que, pour s'identifier en tant qu'individu, il ajoutera spontanément, à la suite de son nom de famille, celui de son rang et de sa paroisse.

[43]

[44]

---

<sup>44</sup> Voir Beatrice and Sydney Webb, *English Government front the Revolution to the Municipal Corporation*, London, New York, Bombay, 1906-1922 : *The Parish and the County* (1906), Book 1, *The Parish*, chap. I, II.

<sup>45</sup> Léon Gérin, « Monographie du Canada - L'histoire de la colonisation. X. Comment le domaine plein a limité le développement de la race. Conclusions », *La Science sociale*, XVIII, novembre 1894, 337-338.

[45]

**Première partie :**

*L'interprétation sociologique  
de l'évolution du Canada français*

***Section 1. La société traditionnelle***

***“La famille canadienne-française,  
sa force, ses faiblesses .”***

***Léon GÉRIN***

[pp. 45-68.]

Extrait de la *Revue trimestrielle canadienne*, XIX, mars 1932, 35-63. Texte d'une conférence prononcée le 24 octobre 1931, à l'Institut pédagogique de Montréal.

[Retour à la table des matières](#)

Dans une première communication, le 10 octobre dernier, je vous indiquais un fait dont il faut d'abord tenir compte dans toute étude du milieu social : sa décomposition spontanée, pour qui l'observe de près, en groupements organiques, c'est-à-dire en organes répondant à des besoins essentiels, permanents de notre vie en société. Ces groupements organiques, vous disais-je alors, se répartissent en douze ou quinze classes, dont les plus fondamentales sont la famille et l'atelier de travail.

Et j'ajoutais : tout groupement organique se résout en six éléments constitutifs, qui sont le personnel humain qui le compose; la fonction (ou les fonctions) qu'il remplit; les moyens d'existence dont il dispose en vue de remplir plus ou moins efficacement son rôle social ; le mode d'existence qui en résulte pour les membres du groupe; les

phases d'existence ou d'évolution par lesquelles est passé le groupement et qui ont influé sur sa manière d'être ou d'agir; enfin, ses rapports divers avec les autres groupements organiques qui lui sont associés ou superposés; en d'autres termes, sa situation, son importance relative dans le complexe de la vie sociale.

De prime abord, tout cela a dû vous paraître bien sommaire, bien abstrait, et sans doute ne s'est représenté que de manière vague à votre esprit. Cependant, le groupement social organique, par tous ses éléments constitutifs, tombe sous les sens, et se trouve dès lors parfaitement observable [46] dans des conditions propices à l'application des procédés ordinaires de la connaissance : l'analyse, la comparaison, la classification.

Aussi, en vue de vous aider à débrouiller la confusion que présente à l'observateur novice le milieu social même le plus simple, vous ai-je suggéré deux procédés pratiques d'emploi relativement facile par toute personne douée d'esprit de suite et de volonté : 1) *la monographie de famille ouvrière*, échantillonnage en couche profonde; s'aidant à l'occasion de 2) *l'enquête sociale*, vue d'ensemble, plus rapide, plus embrassante, mais aussi plus superficielle et qui ne saurait se passer entièrement du recours à la monographie.

Vous m'invitez maintenant, - et c'est beaucoup d'honneur, - à vous parler de la famille canadienne-française, de ses éléments de force ou de faiblesse ; et cela me fournit une excellente occasion de faire sous vos yeux l'essai des principes posés dans ma première conférence, de mettre à l'épreuve la méthode d'observation dont je vous ai proposé l'emploi. Car si ces principes sont justes, si cette méthode d'observation monographique est féconde, l'étude concrète d'une famille ouvrière, surtout dans un pays comme le Canada français, resté le château fort pour ainsi dire de la famille, devrait éclairer d'un jour très vif toute notre organisation sociale ; à condition, toutefois, que l'échantillon ait été judicieusement prélevé, de manière à être représentatif du type le plus général.

Comment procéderons-nous au choix préalable d'un échantillon de la famille canadienne ? Première condition, cette famille devra habiter la campagne ; car le Canadien français est foncièrement campagnard. Deuxième condition, complémentaire de la précédente, le milieu rural où nous nous mettrons en observation ne devra avoir été que fort peu

atteint par les influences émanant des centres urbains, par le contact avec le mouvement industriel et commercial. Troisième desideratum, qui n'est pas toujours facile de réalisation : les observations devront s'étendre sur un nombre d'années suffisant pour permettre l'analyse de la famille non seulement sous l'aspect statique, à l'état de repos, mais sous l'aspect dynamique, c'est-à-dire dans les péripéties de son existence, en train d'adaptation ou d'évolution.

À ces divers points de vue, je n'en connais pas qui réponde mieux aux exigences, ou dont l'étude soit plus suggestive que la famille rurale de Saint-Irénée, côte nord du Saint-Laurent, en aval de Québec, observée et décrite dès 1861 et 1862 par un adepte de LePlay, et dont à deux reprises, en 1920 et 1929, il m'a été donné de compléter et mettre à jour l'esquisse monographique.

Dans ce qui forme aujourd'hui le comté de Charlevoix, à 82 milles en bas de Québec, et dominant le fleuve, large ici comme un bras de mer, se campe au flanc du plateau laurentien, dans un horizon grandiose, la pittoresque campagne de Saint-Irénée. Par un beau jour de l'été de 1862, deux hommes grimpaient la pente raide et sablonneuse qui, du presbytère, sis à mi-côte, conduit au plateau.

L'un d'eux était prêtre, l'abbé Jean Mailley, fils d'un officier de garnison de Besançon, dans l'ancienne Franche-Comté, mais depuis deux ans exerçant les fonctions curiales dans cette paroisse canadienne du bas du fleuve. Son [47] compagnon de route était un compatriote, M. Gauldrée-Boilleau, alors consul de France à Québec et qui plus tard, transféré à New-York et devenu baron du second Empire, devait disparaître de manière tragique dans la tourmente qui précipita la chute de Napoléon III.

Ils allaient rendre visite à un brave paroissien du curé Mailley, Isidore Gauthier, cultivateur, dont la solide maison de bois, mise en peinture blanche, avec toit et contrevents colorés en rouge, couronnait la haute falaise caressée par le vent piquant du nord-est et d'où le regard s'étend à perte de vue sur la nappe bleuâtre, tantôt immobile et tantôt moutonnante, de l'immense Saint-Laurent.



## *A. Le groupement familial quasi-communautaire*

La famille d'Isidore Gauthier comprenait à ce moment neuf personnes le père, âgé de quarante ans ; sa femme, Sarah Girard, trente-neuf ans; et sept enfants : Marie-Rose, la fille aînée, âgée de dix-huit ans, et depuis un an mariée à un villageois ; Marie-Hortense, âgée de quinze ans, au foyer paternel ; Marie-Césarine, âgée de quatorze ans; Marie-Démerise, âgée de douze ans ; Isidore Gauthier, premier fils, âgé de dix ans; Sarah, âgée de six ans; Joseph, âgé de quatre ans.

Gauldrée-Boilleau, qui a recueilli sur place les matériaux de cette monographie, avec la collaboration très active du curé, son ami, affirme que les familles de huit ou dix ou même de douze enfants sont nombreuses à Saint-Irénée. Elles n'égalent pourtant pas la fécondité des familles de pêcheurs de la péninsule de Gaspé, où les productions spontanées de la mer tiennent une place encore plus large dans les ressources de l'habitant. Là les familles de dix-huit ou vingt enfants, à ce qu'on lui a assuré, s'observent assez fréquemment.

La population de Saint-Irénée, en 1861, était de 1,060 âmes et se répartissait entre 100 familles, soit une moyenne de 10 ou 11 personnes par famille. L'adoption d'orphelins se pratique couramment ; et les parents ou voisins qui ont recueilli ces enfants les traitent comme s'ils étaient leurs propres enfants. Beaucoup d'enfants d'émigrants irlandais, décimés par le typhus, ont été ainsi incorporés à des familles de la région.

Quant à Isidore Gauthier, dont la famille fait le sujet de la monographie du Paysan de Saint-Irénée, mise en œuvre sous la signature de Gauldrée-Boilleau, il était l'aîné d'une famille de cinq enfants, tous du sexe masculin. La moitié du terrain appartenant à la fabrique et à l'église paroissiale de Saint-Irénée provient d'un don du père et de la mère d'Isidore. Celui-ci a hérité de la maison paternelle et des champs qui l'entouraient. Les deux frères d'Isidore, plus jeunes, ont reçu chacun une terre d'une valeur à peu près équivalente ; mais à la condition de se joindre à lui pour établir les deux derniers dès qu'ils auraient atteint l'âge de vingt et un ans; et que chacun serait mis alors en posses-

sion d'une terre de 2,000 francs, d'un cheval, d'une vache, d'un bœuf et de quelques moutons.

[48]

Gauldrée-Boilleau constate encore que « dans certaines paroisses, c'est presque toujours le plus jeune qui hérite de la propriété paternelle. On se marie jeune au Canada, et les mariages y sont féconds. Quand l'aîné des garçons arrive à l'âge de s'établir, ses père et mère sont encore en possession de toutes leurs forces et ne songent même pas à renoncer à travailler ; ils se contentent donc de fournir à leur fils les moyens d'ouvrir une exploitation agricole dans une paroisse peu distante de celle où ils résident, mais moins anciennement habitée et dans laquelle, par conséquent, les terres sont à meilleur marché. Le même plan est adopté à l'égard du second garçon, du troisième et ainsi de suite ; quand le dernier de tous est en état de diriger une propriété rurale, le père approche de la vieillesse et sent le besoin de se reposer ; si le plus jeune est intelligent, il devient maître du domaine, moyennant une pension viagère assurée à ses parents par contrat passé devant notaire. »

En disciple averti de Frédéric LePlay, Gauldrée-Boilleau insiste sur cette pratique de la transmission intégrale dans le pays de Québec :

« Il n'est point d'usage de morceler la propriété foncière comme cela se pratique en France. Le chef de famille s'applique à réaliser des économies et acquiert une terre pour chacun de ses fils en âge de la cultiver. Si ses moyens ne lui permettent pas d'accomplir entièrement cette tâche, à laquelle il attache une importance extrême, il lègue le bien patrimonial au plus intelligent de ses garçons, en lui imposant la charge d'aider ses frères et sœurs et de les établir, petit à petit, d'une manière convenable. »

Puis, après avoir décrit sommairement le régime du travail, les procédés de culture et d'élevage, les industries domestiques exercées par les divers membres de la famille ; après avoir indiqué en grand détail les biens mobiliers ou immobiliers dont elle est propriétaire, la composition du troupeau, du matériel agricole; fait l'inventaire de son mobilier meublant, de son linge de ménage; énuméré les divers produits qu'elle récolte et dont la presque totalité est utilisée ou consom-

mée à la maison, Gauldrée-Boilleau conclut en ces termes significatifs et plutôt admiratifs :

« Le domaine patrimonial reste intact au milieu des vicissitudes que subit la famille, qui se divise sans que lui-même soit morcelé ; c'est le foyer d'où rayonnent les émigrations successives qui vont peupler les paroisses voisines, et le centre traditionnel où, à plusieurs générations de distance, les personnes qui descendent d'une souche commune sont heureuses de se rencontrer ».

Ainsi, dans ce coin perdu de notre Canada français, le fonctionnaire d'un gouvernement imbu de tendances conservatrices se persuadait volontiers qu'il avait bel et bien sous les yeux un exemplaire nettement caractérisé de cette fameuse famille souche que LePlay avait signalée à la France et à l'Europe comme le prototype de la bonne organisation de la vie domestique ; bien supérieure à la famille patriarcale ou communautaire de l'Orient ; bien supérieure surtout à la famille ébranlée ou instable de l'Europe occidentale.

Entre-temps, les adeptes les plus perspicaces et les plus consciencieux de LePlay se sont aperçus que sous cette appellation de famille souche, le maître et ses premiers collaborateurs avaient confondu deux types divergents, opposés : la famille particulariste, à fort développement de l'initiative personnelle, qui distingue au premier chef les peuples de l'Europe septentrionale ; et la fausse famille souche, observable dans les pays de l'Occident de l'Europe, et qui n'est en somme qu'une variété, ou atténuation du type ancien de la famille patriarcale ou communautaire. Mais passons.

[49]

## ***B. La famille communautaire en train de s'émanciper***

En septembre 1920, presque soixante ans après cette mémorable visite du curé Maillay et de Gauldrée-Boilleau chez Isidore Gauthier, votre humble serviteur, parti de Québec quelques heures auparavant,

arrivait par le bateau à Saint-Irénée ; et, sur le quai, au clair d'une froide lune d'automne, la conversation suivante s'engageait :

*Un Saint-Irénéen:* Vous cherchez un hôtel ? - Moi. Je cherche plutôt un certain M. Gauthier.

- Lui : Mon nom est Gauthier, Pitre Gauthier, hôtelier, pour vous servir.

- *Moi:* C'est Isidore Gauthier que je cherche.

- *Lui :* Isidore ? Il y a belle lurette qu'il n'est plus de ce monde.

- *Moi :* Isidore père, je vous crois volontiers; s'il vivait encore, il serait presque centenaire. Mais il avait un fils du même nom qui aurait à peine soixante-dix ans.

- *Lui :* Vous voulez dire Isidore fils, celui que tout le monde appelait « Gauthier », tout court ? Eh bien, celui-là aussi est mort, tout comme son père.

- *Moi :* Mais Isidore Gauthier fils a dû laisser des descendants, j'aimerais causer avec eux.

- *Lui :* Toute cette famille de Gauthier a quitté la paroisse il y a longtemps déjà.

- *Moi :* J'en suis fâché ; mais enfin, la terre, la maison, les dépendances sont encore là. Voudrez-vous m'y conduire ?

- *Lui :* Vous ne savez donc pas ? La terre a été vendue, la maison débâtie, les matériaux transportés au loin, utilisés pour d'autres constructions. Il ne reste que les fondations de ce qui était sa maison.

J'étais confondu. Ainsi s'écroulait piteusement la glorieuse vision un instant aperçue d'une famille souche canadienne sur le modèle classique de celle de LePlay. « Mais quelle est donc la catastrophe, m'écriai-je, quel est le revers de fortune qui a terrassé ce fort d'entre les forts, qui l'a déraciné du sol natal, lui et les siens ? » Mon interlocuteur me regardait d'un air surpris. « Mais, monsieur, finit-il par dire, il n'y a pas eu de revers de fortune. Isidore n'était pas en mauvaises

affaires ; son unique mobile en s'éloignant d'ici était l'espoir d'améliorer ses propres conditions d'existence, et d'assurer l'établissement futur de ses enfants. Il s'est fixé dans la vallée du Saguenay, et je vous assure que ses descendants y ont grandement prospéré. »

[50]

Dès le lendemain, mon hôtelier, guide précieux, parfaitement renseigné sur les gens et les choses du pays, me conduisait chez d'autres Gauthier, de la parenté d'Isidore, presque ses sosies. Tirés par un petit cheval canadien, nous grimpons la longue côte sablonneuse, nous jetions en passant un coup d'œil sur l'emplacement désert des bâtisses d'Isidore, nous roulions tranquillement sur la crête de cette « contrée extrêmement pittoresque », de ce pays sillonné de torrents, encadré par la chaîne des Laurentides. Tableau imposant mais froid et sévère.

Nous avons devant nous, remplissant l'horizon du nord, une mer de sommets ondulants et de vallons aux contours indécis.

Soudain, le long boyau de la route de sable jaune s'infléchit vers l'ouest ; nous franchissons une gorge étroite au fond de laquelle murmure le modeste affluent du ruisseau Jean-Noël, et nous voici arrivés devant la maison longue et basse de Méderile Gauthier. Celui-ci est un petit-neveu d'Isidore père ; beau type d'homme, taille élevée, figure intelligente, démarche énergique, il habite ici avec sa mère, sa femme et plusieurs enfants, dont un est marié au foyer et un autre est installé à proximité sur une terre qu'il met en valeur.

Or tout cela, dans sa simplicité, dans sa sobriété, ne manque pas d'une certaine poésie et comporte un enseignement. Poésie de la grande nature septentrionale du bas Saint-Laurent ; froide, impassible, mais impressionnante aussi ; berceau d'une race vigoureuse, inexpugnable. Poésie, et leçon aussi, de l'ancêtre paysan fondateur délaissé d'une nationalité nouvelle, conservateur obstiné de ce qu'il y avait de bon et de fort dans la tradition médiévale française.

Quel bon accueil on nous fait sous ce toit hospitalier ! Quand le maître de céans apprend que je suis venu à Saint-Irénée pour me renseigner sur la manière de vivre des habitants, il m'ouvre la porte de sa maison ; il m'invite à m'installer chez lui, ce qui me dispenserait du long trajet à faire soir et matin entre sa terre du plateau et l'hôtel du village bordant le fleuve. La mère de mon hôte, vénérable matrone,

âgée de soixante-dix-neuf ans, se montre particulièrement accueillante.

C'est une Harvey, originaire de l'île aux Coudres, proche de Saint-Irénée. Anicet Gauthier, père de Méderile, l'avait épousée lorsqu'elle était encore jeune institutrice. Ce nom de Harvey atteste bien sa descendance écossaise. En effet les highlanders formaient un contingent important de l'armée d'invasion de Wolfe. Après la conquête, ils s'établirent en nombre dans les seigneuries concédées dans le bas du fleuve à leurs officiers, les Nairne, les Fraser, etc. Communautaires autant et plus que les Canadiens, ils sympathisèrent avec eux, s'unirent à eux par des mariages et ne tardèrent pas à s'assimiler et se fondre dans le milieu rural québécois.

« Ah qu'on aime donc à retrouver les siens ! » dit en me touchant l'épaule, cette bonne vieille, qui me rencontre pour la première fois. Et avec le cœur ouvert, l'esprit primesautier, la parole abondante de l'ancêtre celtique, elle m'entretient sur le sujet du livre de l'ancien curé Mailley (prononcé Mailly) dont elle connaît toute l'histoire. « Je suis l'aïeule », [51] déclara-t-elle avec émotion, « mais la bisaïeule est là-haut. » Elle montrait du doigt le ciel. Hélas ! lorsque je revins à Saint-Irénée, neuf ans plus tard, l'aïeule était allée rejoindre là-haut la bisaïeule.

On le voit, nous nageons ici en pleine tradition communautaire. Sur ce foyer canadien plane encore la grande ombre de l'ancêtre au nom biblique : Abraham ou Brahm. Gauthier, qui a laissé dans le pays le souvenir d'un patriarche, et qui fut l'initiateur de son groupe aux procédés de l'exploitation agricole. Notamment, il aurait été, s'il faut en croire la tradition, le premier dans la région, sinon dans la province, à se munir d'une moissonneuse.

Mais en voilà assez pour le moment sur le personnel de la famille et son groupement au foyer. Sortons de la maison et rendons-nous compte de l'organisation de l'atelier de travail. Car, à l'image de toute famille rurale du Canada français, celle de Méderile Gauthier n'est pas un simple agrégat de parents : c'est aussi un groupement de travailleurs agricoles. Famille et atelier rural sont intimement unis et réagissent fortement l'un sur l'autre, nous allons le voir.

### *C. La petite culture familiale, vivrière, traditionnelle*

L'exploitation agricole est restreinte dans les limites étroites des besoins modestes et immédiats de la famille et de ses ressources en main-d'œuvre. Les cultures sont diversifiées ; elles comprennent plusieurs sortes de légumes ; pommes de terre, gourganes (c'est la fève des marais), fèves à café (c'est la fèverole), etc., mais toutes sur de faibles étendues. Les céréales occupant plus de place, le blé par exemple, et surtout l'avoine. Dans l'assolement biennal, généralement suivi, elles alternent avec le pâturage ou le friche, et moins souvent, avec le foin. De même, le troupeau comprend des chevaux, des bêtes à cornes, des moutons, des porcs et des volailles, mais en nombre restreint, si l'on tient compte de la superficie exploitée. Le progrès réalisé sous ce rapport depuis l'époque du vieil Isidore n'est guère marqué.

Les procédés de culture ne sont nullement intensifs. Ils se calquent sur la productivité naturelle du lieu et restent toujours dans son étroite dépendance. Ainsi les hautes terres de Saint-Irénée à cause de la texture peu serrée de leur sol, qui laisse facilement filtrer les eaux, sont de manière générale propices à la culture des céréales, surtout dans les étés de pluie abondante. D'autre part, elles se prêtent beaucoup moins bien à la création de prairies artificielles durables. Les champs de trèfle et de graminées sont ici rares et de faible étendue.

L'assolement généralement suivi est biennal ou, plus exactement, double-biennal : soit, deux récoltes successives de grains alternant avec le friche, la jachère nue, ou, plus rarement, la jachère herbée. Par suite de l'extrême réduction du troupeau, la dépense d'engrais est restreinte au minimum. Rien ne saurait mieux caractériser un système d'exploitation reposant en très grande partie sur la simple récolte, tirant du fond tout ce que recèle sa fertilité première et spontanée.

[52]

Tout cela est marqué au coin de la plus ancienne tradition. Dès ma première visite, en 1920, j'avais été vivement frappé de l'apparence d'ancienneté et de vétusté de l'installation et de l'outillage chez Méde-

rile Gauthier. Comme la maison d'habitation, les bâtiments de ferme étaient assez spacieux et disaient l'aisance du propriétaire ; longs et de faible hauteur, ils ne manquaient pas d'un certain pittoresque, mais semblaient ployer sous le faix de leur épaisse couverture de chaume.

« Nous continuons à couvrir en chaume », m'avait expliqué mon hôte, « car la paille ne nous coûte rien, et si nous y renoncions, il nous faudrait la remplacer par du bois, que nous payerions aujourd'hui fort cher. » L'outillage de ferme me parut aussi fort ancien, par exemple ce manège à plan horizontal et arbre vertical servant pour les battages, et qui a presque partout, de longue date, cédé la place aux trépigneuses à plan incliné.

Et cet assolement biennal tenu en honneur ici, que pratiquait Isidore Gauthier père, il y a soixante-dix ans, lorsque Gauldrée-Boilleau mettait en œuvre sa monographie du paysan canadien, cet assolement a été suivi sur les bords du Saint-Laurent durant tout le régime français, et de manière exclusive jusque vers la fin du siècle dernier. Il survit même de nos jours dans plus d'une région de la province. Or sait-on que, à travers le Moyen Age, il nous est venu des Romains ?

On conçoit que dans un milieu traditionnel, isolé comme celui-ci, le progrès des méthodes soit lent à se produire. Cependant, grâce à l'initiative des plus entreprenants, il finit par se faire jour.

Il y a plusieurs années déjà, dès avant ma première visite à Saint-Irénée, Méderile Gauthier s'était associé avec quelques voisins pour capter l'eau de sources éloignées, dont le trop-plein par le moyen de conduites d'eau fut amené jusqu'aux bâtiments des divers intéressés, laissant ainsi disponibles des bras qui précédemment dépensaient leur force à charrier l'eau servant à abreuver les bêtes à l'étable.

Lors de ma deuxième visite à Saint-Irénée, en 1929, je constatai, non sans éprouver un certain regret de folkloriste, que la vieille mesure pseudo-normande de Méderile Gauthier avait été démolie - il ne restait plus qu'une partie du fournil avec sa cheminée, - la longue grange-étable avait été démolie elle aussi ; l'une et l'autre remplacées par des constructions d'aspect plus banal, mais offrant, à ce que m'assurait le propriétaire, plus de logement et de confort.

Chez Clovis Gauthier, - cultivateur de ce même voisinage que nous avons eu la bonne fortune de rencontrer la veille dans le train qui



nous amenait de Québec, - nous faisons la même constatation que chez Méderile, du moins en ce qui regarde l'habitation. La mesure antique, mal éclairée, difficile à tenir chaude par les grands froids d'hiver, a été remplacée par une maison à deux étages, de style plus moderne. D'autre part, le système général d'exploitation, reste à peu près le même : culture répétée d'une céréale sur le même terrain, suivie d'autant d'années de pacage, avec complément de vastes étendues qui restent en friche.

[53]

Clovis m'explique que cette avoine luxuriante, au long chaume, robuste aussi, puisque en septembre encore elle est debout, ayant jusque-là résisté à la verse, il l'a emblavée sur des champs où ses vaches avaient pâturé deux années de suite. Il faut dire que, cet été de 1929, assez pluvieux, a été particulièrement favorable aux cultures en terres hautes et sableuses comme celles de Saint-Irénée. Nulle part le long de la route, pas même sur les sols d'alluvion de Château-Richer ou de Saint-Joachim (Côte de Beaupré), je n'ai observé de plus beau grain qu'il ne s'en trouve ici.

Par ses traits essentiels, l'exploitation de Clovis Gauthier ne diffère pas sensiblement de celle de ses voisins les plus entendus. À perte de vue dans la direction du nord, se déroulent des friches ou pâturages permanents, embroussaillés par endroits. Peu de prairies artificielles ; la paille des céréales utilisée non seulement comme litière à l'étable, mais comme partie importante ou principale de la ration d'hivernement des bêtes à cornes. Pour éviter la verse, Clovis coupe son avoine encore « verdaude », c'est-à-dire sans attendre la complète maturité du grain. Troupeau fort réduit; cultures diversifiées, mais sur de petits espaces, et en général dans la mesure des besoins ordinaires de la famille, comme aussi de la somme de main-d'oeuvre que ses membres sont en état de fournir.

C'est une exploitation qui est nécessairement à faibles moyens. Par exemple, le battage des grains est bien, pour la plus grande partie, exécuté au moyen de la batteuse mécanique. D'autre part, il ne se fait pas d'un coup et avec l'aide d'une nombreuse équipe d'engagés ou de voisins. Clovis s'y prend à plusieurs fois. Cela lui permet, m'explique-t-il de se charger de toute la besogne, en s'aidant seulement de son

fils-associé. Autre avantage : il a toujours sous la main, en s'y prenant de cette manière, une quantité de provende à l'état frais.

Les machines agricoles en usage à Saint-Irénée se rattachent presque toutes, - on n'en sera pas surpris, - à la récolte des céréales. Nous avons vu que de bonne heure la batteuse mécanique y avait été introduite. De même, nombre de moissonneuses simples sont utilisées. Cependant, encore en 1929, les moissonneuses-lieuses étaient une nouveauté et une rareté. Elles étaient généralement entre les mains de jeunes gens, fils de cultivateurs, qui faisaient à tour de rôle la visite des diverses exploitations rurales réquisitionnant leurs services.

#### ***D. Le double appui de la culture paysanne : simple récolte des productions spontanées, industries domestiques***

Cette culture familiale combinée avec un élevage restreint ne saurait absorber toute l'activité des membres du groupe, ni parer pleinement à leurs besoins. Voyons comment le cultivateur de Saint-Irénée cherche à combler cette double lacune.

Nous avons vu que, dans ses opérations de culture, *l'habitant* s'appuie d'une part sur la communauté familiale et, d'autre part, sur la productivité [54] naturelle et les réserves accumulées de fertilité du soi. Voyons quelles autres ressources il va tirer de la libéralité de la grande nature.

Chez Méderile Gauthier et chez Clovis Gauthier, cultivateurs sérieux installés sur le plateau de Saint-Irénée, je ne vois guère que le bois qu'on puisse ranger parmi les productions spontanées dignes de mention. Déjà la forêt, décimée par des années de « pillage » c'est-à-dire d'exploitation désordonnée par les premiers habitants, ne fournissait plus que du bois propre seulement au chauffage, lorsque deux industries nouvelles, permettant d'utiliser même des arbres de petite taille pour la production de la pâte de bois et des bobines, vinrent donner un regain d'activité aux travaux de l'exploitation forestière, en dépit des désastres causés de temps à autre par le feu.

Il fut un temps où la fourrure fournissait des ressources appréciables aux colons. Même du vivant d'Isidore Gauthier père, il y a soixante-dix ans, la fourrure, dont le rôle avait été si grand dans l'évolution sociale de la colonie, ne comptait que fort peu dans les moyens d'existence de *l'habitant*. À Saint-Irénée, pourtant, on parle toujours de la rencontre que fit ce vaillant Isidore avec une mère ourse, laquelle avait posé sur son épaule une formidable patte. Dans cette circonstance, à ce que rapporte la tradition, le vigoureux colon aurait fait preuve d'un admirable sang-froid en criant à son compagnon, au moment où celui-ci allait décharger son fusil dans le corps de la bête : « Ne tire pas, tu vas gâter sa peau ; donne-lui plutôt de la hache sur la tête ».

Des productions spontanées de la forêt, passons aux productions spontanées de la mer. Au temps d'Isidore Gauthier père, il y a près de trois quarts de siècle, les cultivateurs de Saint-Irénée, riverains du fleuve, exploitaient ce qu'on désigne des « pêches » de fascines, parcs à poissons en claies qui s'avancent au large et se terminent en impasse. Mais les poissons ne fréquentent plus autant ces parages ; cette manne de la mer a beaucoup diminué ; on ne voit presque plus de ces parcs sur la grève de Saint-Irénée. Nous causons quelques instants avec Joseph Bouchard, un des derniers à posséder une « pêche », qu'il visite à marée basse. Il n'en exploite pas moins directement sa terre, couchée entre la mer et le plateau.

Le marsouin, qu'on voit parfois s'ébattre aux abords du quai de Saint-Irénée, est à l'occasion l'objet d'une chasse qui peut être profitable. Chaque prise rapporte une centaine de piastres, mais la capture de ce petit cétacé n'est pas toujours facile et en outre est fort aléatoire, dangereuse même. Aussitôt qu'il a été atteint, le marsouin disparaît sous l'eau et il est très difficile de le rejoindre. Nombre de jeunes gens ont perdu la vie en se livrant à cette chasse.

### *E. La disparition graduelle des productions spontanées*

Dans une humble maisonnette, pauvrement garnie, sur la plage même de Saint-Irénée, j'ai pu causer assez longuement avec un type fort original, qui m'a paru représenter de manière frappante la réaction qu'exercent sur une vie humaine la mer et la simple récolte de ses productions spontanées. [55] Patrice Tremblay, natif de l'île aux Coudres, en plein Saint-Laurent, avait, très jeune encore, perdu son père qui s'était noyé, avec plusieurs parents ou amis, en remontant le fleuve dans une goélette à destination de Québec.

L'orphelin fut adopté par son oncle Louis Tremblay, forgeron à Saint-Irénée. Après avoir fait chez cet oncle l'apprentissage du métier, Patrice, âgé de vingt-trois ans, épousa Hortense Gauthier, deuxième fille de notre Isidore, laquelle avait alors dix-huit ans. Sous l'influence, sans doute, de son entourage de terriens et de paysans, le jeune ménage s'en fut s'établir sur le plateau, et, au cours de nos allées et venues dans le rang de Saint-Pierre, entre chez Méderile et chez Clovis Gauthier, on m'a signalé l'endroit où se trouvait naguère la forge de Patrice Tremblay.

Or, loin de la mer, de « cette misérable-là », - pour dire le vrai, Patrice se servait d'un terme beaucoup plus énergique, - cet enfant de l'île aux Coudres s'ennuyait à mourir. Ce fut au point qu'il finit par quitter le plateau, par redescendre sur la plage, où nous l'avons trouvé installé dans une hutte, mais heureux comme un roi. De nouveau en contemplation devant la nappe liquide et son éternelle agitation, le vieux pêcheur s'est senti revivre ; il pouvait seiner, pêcher à cœur joie l'éperlan, le capelan et la sardine.

Mais ce vieillard de quatre-vingt-sept ans, fort bien conservé, a ses petits travers. Persuadé qu'en bonne compagnie, ses propos seront charitablement interprétés, il fait parade de ses exploits avec la dive bouteille. Mais il se hâte d'ajouter : « Sans jamais me déranger, par exemple. ». Et sa troisième femme, Adèle Lévesque, de Rimouski, presque aussi âgée que Patrice, renchérit sur la vantardise de son cher époux, et, dans le même esprit, interjette : « je vous dis qu'il en a du

vice dans le corps ! », suivi de ce commentaire sauveur : « On ne s'ennuie jamais en sa compagnie : toute la veillée se passe à rire, à l'entendre raconter des histoires. »

Or, voici que les productions spontanées sont en train de disparaître. Leur récolte, qui a longtemps soutenu l'imprévoyant, ne saurait plus le nourrir. La pêche de l'anguille, jadis si productive dans ces parages, ne rapporte plus guère maintenant, non plus que la chasse. Il faut se contenter de petites espèces et de prises de mince valeur. Le bois marchand est de plus en plus rare et impose pour sa récolte et son écoulement des frais de plus en plus lourds. *L'habitant* doit chercher ailleurs un complément de ressources.

Nous avons vu, il y a un instant, deux chefs de famille, entre les plus intelligents du plateau irénéen, chercher la solution du problème dans une culture plus intensive du sol. Méderile Gauthier me confiait qu'il pourrait vendre ses terres, mais qu'il préférait s'agripper à la culture et coopérer à l'établissement de ses fils autour de lui, comme il avait déjà commencé à le faire en 1920. Chez les voisins de Clovis Gauthier, on s'appuie davantage sur les industries domestiques.

[56]

### *F. La renaissance des arts domestiques*

Une courte promenade dans le rang de Saint-Nicolas, qui prolonge celui de Saint-Pierre, et nous arrivons chez Joseph Gauthier, où nous trouvons la mère de famille et Plusieurs jeunes filles actionnant des métiers doubles. Naguère on pratiquait ces industries en vue seulement des besoins domestiques ou locaux ; aujourd'hui, on tisse en vue de la vente, et surtout de la vente au touriste, notamment pour le compte de la « Handicraft Company », des couvertures de lit en coton et fil d'étoupe « boutonné ». Nous échangeons quelques propos avec le grand-père François Gauthier, vénérable octogénaire, qui a été témoin, me dit-il, d'incroyables changements dans son existence, lui qui a vu bâtir, il y a au moins quatre-vingts ans, la maison un peu vieillotte où nous jasons.

Le lendemain, revenus vers l'extrémité nord-est de la paroisse, dans ce rang de Terrebonne où Isidore Gauthier avait son exploitation, nous entrons chez « Ti-Boise » Gauthier, fils d'Ambroise. Nous y trouvons le filage et le tissage de la laine combinés avec la confection de hardes de travail qui avait toujours été en honneur, mais qui est aujourd'hui restreinte aux seuls besoins de la famille. C'est la spécialité de la mère, femme très entendue, l'esprit dirigeant de la maisonnée, à ce qu'il me paraissait bien, comme, du reste, on l'observe fréquemment chez *l'habitant*.

De leur côté, les hommes, outre la culture de la terre et le soin du troupeau, s'adonnent à quelques industries domestiques, comme la confection de « souliers de beu », mais plus communément à des travaux de terrassement et de réparation sur la voie publique. Le désir de se rapprocher de la grande route, plutôt que la préoccupation d'attirer chez lui le trafic touristique, est probablement ce qui a engagé Ti-Boise, il y a déjà plusieurs années à transporter sa maison d'habitation du bord de la falaise, d'où se découvrait le panorama grandiose du fleuve, à ce bord de route poudreux où défilent les automobiles à l'aller ou au retour de la station balnéaire de la Malbaie.

Il nous a été donné de prendre à la table de Mme Ambroise Gauthier une excellente soupe à la gourgane, suivie d'une omelette encore fumante, avec pain et beurre, thé, confiture et gâteaux; le tout dans de la vaisselle luisante de propreté et sur une nappe de toile de lin de fabrication domestique. Quel touriste songerait à se plaindre de pareil menu campagnard !

### ***G. L'habitant dans les mines et les transports***

À diverses époques, il s'est trouvé des cultivateurs de Saint-Irénée pour tenter la fortune autrement que dans la culture du sol. Mais ils n'y ont guère remporté de succès. Vers 1862, voyons-nous dans la monographie de Gauldrée-Boilleau, plusieurs habitants du bord du fleuve s'étaient associés en vue d'exploiter à frais communs des filons métalliques, fer, zinc, plomb, dans les montagnes de l'arrière-pays. Mais

faute de capitaux, d'expérience, d'entente entre les associés, ces tentatives échouèrent promptement.

[57]

La construction de goélettes, de bricks même, ainsi que leur utilisation pour les transports sur le fleuve, ont été pratiquées de date assez ancienne à Saint-Irénée. Un des frères d'Isidore Gauthier, lisons-nous dans Gauldrée-Boilleau, « avait eu l'idée de faire construire une goélette d'environ 60 tonneaux. Comme il manquait d'argent pour solder les fournitures effectuées par plusieurs marchands, il était menacé de voir le bâtiment saisi par autorité de justice. Dans sa détresse, il eut recours à Isidore, qui consentit à lui servir de caution pour une somme de 3,000 francs. Par suite d'arrangements subséquents, Isidore acquitta le montant des dettes contractées par son frère, à condition de partager avec lui la propriété du navire. C'est à cette époque qu'Isidore entreprit le service des transports sur le Saint-Laurent. » « Mais, ajoute aussitôt Gauldrée-Boilleau, il ne le continua que pendant deux ans ; il vint à s'apercevoir, en effet, que *ses* absences nuisaient à la culture de ses terres; il s'empessa de revendre sa part de propriété dans la goélette et acheta une nouvelle terre dans le township de Settrington, à 3 lieues de Saint-Irénée. »

Louis Tremblay, forgeron, oncle de notre jovial conteur Patrice, et qui exploitait une forge et une terre à proximité de chez Isidore, s'était, à l'exemple de quelques autres, engagé dans *cette petite* industrie des transports par voiliers sur le Saint-Laurent ; et non pas simplement comme Isidore, dans le dessein de secourir un frère dans l'embaras, mais en vue bel et bien de s'assurer des bénéfices. Or, Louis Tremblay non plus ne put se maintenir longtemps dans l'industrie des transports. Les capitaines qu'il fallait engager pour la conduite de ces petites embarcations faisaient danser trop allègrement les écus de leurs bailleurs de fonds. Nos armateurs d'occasion, après avoir perdu beaucoup d'argent, durent renoncer à leurs entreprises de navigation.

Au reste, une survenance notable, une révolution économique, échappant beaucoup plus au contrôle des propriétaires de voiliers que les simples voleries de leurs équipages, allait incessamment couper court à leurs visées ambitieuses : je veux dire le développement des transports à vapeur à la fois par terre et par eau. À Saint-Irénée même, on a la vive sensation du déclenchement de la révolution économique

et sociale opéré par l'avènement de cette force nouvelle, à la vue de l'imposante installation dans ce milieu de petites gens d'un millionnaire de Montréal, la grande ville fille des transports, millionnaire dont la fortune, issue du commerce bancaire, s'est déployée ultérieurement dans les entreprises de navigation du Saint-Laurent et d'un chemin de fer dans la région québécoise.

Or l'habitant de Saint-Irénée n'avait pas attendu l'avènement dans sa région des transports à la vapeur pour s'engager dans des entreprises de colonisation à de grandes distances de chez lui. Depuis assez longtemps, des colons agricoles franchissaient en traîneau sur les chemins d'hiver, ou en goélette, durant la belle saison, les 100 milles ou davantage qui, dans la direction du nord, les séparaient des alluvions fertiles bordant le cours mitoyen du Saguenay et les bords du lac Saint-Jean. Un frère d'Isidore, « Dule », ou Théodule, avait depuis nombre d'années gagné la région de Chicoutimi, quand, vers 1867, Isidore partit à son tour. Encore dans la force de l'âge, il n'hésita pas à se défaire de son domaine de la rive fluviale, [58] en plein rapport. Il le vendit à un de ses voisins de Saint-Irénée, ce Louis Tremblay dont il a été question précédemment, forgeron, constructeur, armateur de goélettes, oncle et père adoptif du jovial Patrice, et qui, à ce moment en pleine veine de prospérité, faisait l'acquisition de terres à droite et à gauche. Mieux avisé, notre Isidore, une fois sa terre vendue, s'en allait s'installer à la rivière du Moulin, sur une propriété achetée des grands exploitants forestiers, les Price, tout à côté du centre naissant de Chicoutimi.

À cette phase primitive de la colonisation du Saguenay, c'était, on le conçoit, un long, pénible, voire même périlleux voyage que la traversée en traîneau de la solitude neigeuse qui reliait la région québécoise du bas Saint-Laurent à celle du fjord saguenayen. Une des filles d'Isidore Gauthier dont nous parla Gauldrée-Boilleau, Démerise, que nous eûmes la bonne fortune, ma femme et moi, de retrouver à Chicoutimi, en 1929, veuve octogénaire de François Pilote, nous parut être la digne représentante de cet âge héroïque du défricheur canadien.

De taille élevée, à solide charpente, à la voix masculine, apparemment en parfaite santé malgré son grand âge, Mme Pilote nous fit le récit pathétique d'une de ces odyssées qu'elle entreprit, jeune femme, à travers cette projection du plateau laurentien, en compagnie de plusieurs membres de sa famille, pour aboutir à la rivière du Moulin où



était situé le lot concédé à son père. Dans ce coin de pays perdu, accidenté, le colon n'avait pas à sa disposition les belles routes nivelées, empierrées, dont depuis on a gratifié à grands frais touristes et automobilistes. Le chemin, à peine tracé, suivait au petit bonheur les sinuosités du vallon, les anfractuosités du plateau rocheux ; et sous la conduite d'un charretier malhabile, ou rendu téméraire par de trop fréquentes libations, le voyageur courait le risque de verser dans un banc de neige, sinon de rouler au fond d'un précipice. Puis, le soir, en guise d'hôtellerie on n'avait pour tout abri que la hutte en troncs d'arbres de quelque trappeur ou bûcheron.

Pourtant, c'était là, semble-t-il, un sport délectable, une vraie partie de plaisir pour cette génération robuste, élevée à la dure, et que n'avaient pas amollie les raffinements du confort moderne. Aussi bien, elle était loin d'être luxueuse, elle n'était même pas bien close, à l'abri des intempéries, loin de là, la première maison où Isidore Gauthier, père, dut se loger avec sa famille, en 1867, sur la terre achetée des Price ; et leur seconde habitation ne valait guère mieux ; construction hâtivement érigée pour servir de chapelle temporaire aux premiers colons ; les Gauthier en ont gardé longtemps le douloureux souvenir.

Mais quel merveilleux progrès depuis soixante ans ! Quelle transformation frappante s'est opérée ! Et d'abord, pendant une douzaine d'années, l'exploitation bénéficia de la vigoureuse entreprise d'Isidore père, qui amorça le défrichement de la forêt et construisit cette spacieuse maison, laquelle, du haut de sa colline, domine superbement le lit étroit de la rivière du Moulin et le cours plus large de la sauvage Saguenay. Les quinze ou seize années suivantes, la terre resta aux mains plus débiles et plus vacillantes, à ce qu'il semble, d'Isidore fils, mort en 1894, âgé seulement de quarante-trois ans.

[59]

Ensuite, la terre fut quelques années sous la direction de la veuve d'Isidore fils, femme instruite, entendue, dans sa jeunesse institutrice à Jonquière. Elle a convolé en secondes noces avec Hippolyte Tremblay, dit Pierriche, originaire de Saint-Irénée, mais qui a su s'amasser du bien dans les durs travaux de l'exploitation forestière, à l'Anse Saint-Jean, sise à mi-chemin entre Chicoutimi et le confluent de la Saguenay avec le Saint-Laurent. Lors de mon passage à Chicoutimi, en 1929, pendant que, dans un salon garni avec goût, je cause avec la

veuve d'Isidore Gauthier fils, devenue Mme Tremblay, son mari valétudinaire, alité dans une chambre voisine, requiert sa présence; et je puis me rendre compte de quels soins et de quelles attentions il est l'objet dans cette maison hospitalière.

Et maintenant, depuis nombre d'années déjà la terre est exploitée, avec un regain d'énergie et de savoir-faire, par Isidore Gauthier petit-fils. Il a arrondi le domaine de 120 arpents que lui avait légué son père et l'a doté de bâtiments spacieux de belle apparence, et pourvus de toutes les améliorations modernes : fond bétonné, eau courante, éclairage à l'électricité, stalles en fer. À part trois chevaux de travail, notre cultivateur avancé ne garde que des bêtes de choix : vaches de race Ayrshire pure, inspectées, au nombre de trente ou trente-cinq ; porcs de race Yorkshire. Le propriétaire me fait faire le tour de ses champs ; ils portent en ce moment de belles récoltes de céréales, qu'on est précisément à moissonner. Il me signale les diverses natures de sol : sableux sur les crêtes, argileux à mi-côte, tourbeux dans les fonds. La meilleure terre arable est la franche, où l'argile se mêle plus ou moins de sable ou de terre végétale. Les sols bas ne sont pas productifs à moins d'avoir été drainés au préalable ; et les colons qui ont négligé de drainer à fond les terres humides sont les seuls à se plaindre du climat de la région.

Mais ce qui chez Isidore III (ou petit-fils) m'a frappé encore plus que la bonne installation matérielle du foyer, que la bonne tenue de l'exploitation, que toutes ces manifestations de progrès économique qui partout nous apparaissaient, c'est la fécondité remarquable de cette famille de cultivateurs prospères et les promesses d'avenir que donnait cette remuante jeunesse. Ces deux époux qui n'avaient pas atteint la cinquantaine comptaient déjà treize enfants, dont dix survivants. L'aîné, le seul qui eût manifesté du goût pour les carrières libérales, s'était, après une année de théologie au collège de Chicoutimi, tourné vers la médecine, qu'il étudiait depuis quatre ans à l'université de Québec. Le second fils secondait son père dans l'exploitation du domaine, tandis que le troisième s'était spécialisé dans l'élevage du renard pour le compte d'une compagnie. Une grande fille, Marie des Neiges, prêtait main-forte à sa mère dans la tenue de la maison. Les autres, garçons ou filles, se préparaient vaillamment à gagner leur vie.

## *H. Fonction éducatrice de la famille*

En vue de compléter et de mener à bien cette étude monographique de la famille rurale canadienne, nous allons retourner à Saint-Irénée. Déjà nous avons observé sous plusieurs de ses aspects ce groupement initial. Nous [60] l'avons considéré d'abord comme simple agrégat de parents installés au même foyer; puis, comme réunion de travailleurs coopérant dans l'ordre économique : culture, simple récolte, fabrication, transports, et par surcroît engagée dans l'œuvre de la colonisation. Mais à cela ne s'arrête pas le rôle social de la famille canadienne : elle exerce en outre une fonction administrative, puisque dans le cours ordinaire des choses elle accumule des biens, dont elle fait un emploi déterminé et qu'elle transmet en tout ou en partie à ceux de la génération suivante. Héritage de double nature : biens matériels, d'abord, sous forme de terres, de bâtiments, de troupeaux, d'instruments de travail, etc. ; et aussi, héritage de biens *spirituels*, comme diraient les sociologues philosophes, sous forme de traditions, de coutumes, de règles de conduite. De ce fait, la famille est investie forcément d'une mission éducatrice ; et même, c'est sa fonction éducatrice et la manière dont elle la remplit qui permettent le mieux de la caractériser et de la classer exactement.

Nous l'avons vu dans les premières pages de la présente étude, la monographie du Paysan de Saint-Irénée, écrite en collaboration, semble-t-il, par Gauldrée-Boilleau et son compatriote le curé Mailley, assimile le groupement familial des Gauthier au type de la famille souche, si chère à LePlay. Or l'analogie est loin d'être parfaite : par suite à la fois des conditions géographiques et des circonstances historiques de son développement, notre famille rurale est beaucoup moins traditionnelle, beaucoup moins rivée en un point du territoire, beaucoup moins communautaire à certains égards, que les familles de montagnards pyrénéens, par exemple, distinguées par LePlay sous l'étiquette de la famille souche. Cinq ou six ans ne s'étaient pas écoulés depuis la visite de Gauldrée-Boilleau et l'encre n'était pas encore sèche sur cet éloge dithyrambique de la famille souche canadienne, que le fameux « centre traditionnel » des Gauthier de Saint-Irénée

était délaissé, la maison « débâtie », et les membres du groupement familial dispersés, ou transplantés au loin.

La famille de *l'habitant* ne doit pas davantage être confondue avec un autre type que LePlay a placé dans cette même catégorie de la famille souche : je veux dire la famille particulariste de certaines populations du nord de l'Europe. *L'habitant* ne forme pas ses enfants à l'initiative particulière dans la mesure où cela se fait en milieu particulariste; il reste plus ou moins empêtré dans ses habitudes de dépendance communautaire; il néglige trop l'instruction, surtout celle de l'ordre élémentaire pratique, qui lui serait d'un indispensable secours pour s'élever dans l'ordre social. De ce groupement de robustes travailleurs manuels, il ne sort guère, sauf de manière exceptionnelle, accidentelle, transitoire, une élite de chefs d'entreprise dans les arts usuels. Une fois que le domaine a acquis les dimensions suffisantes pour parer aux besoins ordinaires de la famille et subventionner dans une mesure variable l'établissement des jeunes, il reste stationnaire ou se subdivise. La race se décapite à chaque génération.

[61]

### ***I. La double réaction du type familial sur la société canadienne***

La mise en œuvre à la base de la société canadienne d'un groupement familial à fonction aussi compréhensive, à capacités aussi diverses, devrait être pour nous, semble-t-il, un gage de supériorité, et à certains égards, cela est incontestable. Ce qu'on désigne parfois de miracle canadien, le miracle de la survivance du Canada français, a là son explication : l'habitant se suffit à lui-même.

Mais si l'on y regarde de plus près, on s'apercevra que ce trait élémentaire de notre économie sociale a d'autres répercussions de caractère beaucoup moins favorable. Cela apparaîtra nettement, je pense, si, déjà initiés comme nous le sommes au fonctionnement interne de la famille rurale, nous l'observons dans ses rapports avec les autres groupements connexes ou superposés.

Représentez-vous une simple juxtaposition de familles semblables à celles que nous venons d'observer : à peu près toutes engagées dans la culture du sol et s'y maintenant chacune par le travail en commun de ses membres, ne recourant que dans des cas exceptionnels à la main-d'œuvre salariée ; complétant les ressources extraites du sol par la simple récolte de productions spontanées de la terre ou des eaux, ou par l'exercice de diverses industries domestiques ou de divers métiers accessoires. Ces familles seront toutes égales ou du moins, elles ne seront pas hiérarchisées. Ce que chaque famille ne saurait exécuter ou produire par l'effort concerté de ses membres, elle se l'assurera autant que possible avec le concours bénévole de ses voisins, à charge de revanche. C'est la constatation faite par Gauldrée-Boilleau en 1861; et l'état de choses n'a pas très sensiblement varié depuis.

À Saint-Irénée, de nos jours, il n'existe guère plus qu'au moment où Gauldrée-Boilleau et le curé Mailley rédigeaient leur monographie, une classe patronale. Comme il le faisait alors, comme effectivement il l'a fait depuis la fondation de la colonie française, *l'habitant* se patronne lui-même, mais sans, de son côté, patronner personne autre que ses enfants. Aussi la division du travail ne se produit-elle pas pour la peine : les professions auxiliaires, faute de clientèle, ne sauraient se développer. Le commerce local et les arts libéraux végètent.

### ***J. Action du commerce lointaine et pourtant dissolvante***

Une page curieuse de la monographie de Gauldrée-Boilleau donne bien l'idée de la faible activité du commerce local à Saint-Irénée, il y a quelque soixante ans. L'argent est rare, dit-il ; les habitants sont obligés de recourir au mode primitif du troc, de l'échange en nature, soit entre eux, soit avec les étrangers. Les petits marchands acceptent en paiement de leurs fournitures en épiceries, étoffes, quincailleries, etc., des céréales et es volailles. [62] Les créanciers pour des sommes plus importantes se mettent à construire des goélettes de 30 à 40 tonneaux, et réquisitionnent leurs débiteurs pour des pièces de bois ou des journées de travail.

Je signalais, il y a un instant, l'imposante installation d'un capitaliste enrichi dans la finance et les transports. Mais, bien entendu, ce courtier montréalais n'a pas bâti sa fortune sur place. Saint-Irénée n'a été pour lui qu'une retraite champêtre, un lieu de repos et une occasion de dépense. Greffé tardivement sur ce milieu rural qui n'était pas le sien, mais qu'il a fait largement profiter de ses dons et même représenté quelque temps au Parlement, M.F... a vécu, peut-on dire, en marge de ce groupement communautaire et paroissial dont il n'était pas un produit.

D'autre part, pour n'être pas entré de plain-pied dans le mouvement mondial des transports et des échanges, Saint-Irénée n'en a pas moins ressenti de bonne heure certains effets pernicioeux résultant de la brusque apparition du commerce dans un milieu insuffisamment prémuni contre ses tentations. Dès 1861, au témoignage de l'auteur de la monographie, la prodigalité, le luxe exercent leurs ravages dans cette campagne reculée :

« Il y a quelques années, on ne voyait aux hommes et aux femmes que des vêtements fabriqués à la maison, avec la laine de leurs brebis ; aujourd'hui, on ne s'en contente plus : le luxe fait des progrès parmi les habitants; les étoffes des manufactures anglaises, aux dessins variés et aux couleurs éclatantes, excitent toutes leurs convoitises. L'usage des corsets et de la crinoline commence même à se répandre. »

À la messe à Saint-Irénée, le 5 septembre 1920, sur la falaise dominant le fleuve, dans une église d'apparence antique dont l'architecture remontait bien à trois quarts de siècle, sinon à tout un siècle en arrière, dans la foule des fidèles, je n'ai pu discerner un seul homme, une seule femme, portant des étoffes du pays. Les robes de soie et les tissus aux couleurs voyantes étaient très en évidence.

On le voit, dans cette paroisse rurale isolée, la famille de *l'habitant*, avec sa formation quasi-communautaire, repliée sur elle-même, qui la dresse à parer directement à tous ses besoins matériels, et dès lors restreint au possible la division du travail social, offre bien peu de prise aux opérations du commerce. Pourtant, dès les premières atteintes de cette force nouvelle qui s'exerce du dehors, une notable partie de la population se trouve ébranlée, instabilisée. C'est là le signe d'une évi-

dente faiblesse, d'une insuffisance notoire de l'organisation de la vie privée du Canadien. Mais poursuivons notre analyse.

### ***K. Rôle effacé de la culture intellectuelle et des Professions libérales***

Voici bien une autre faiblesse tout aussi grave, sinon plus grave, que la première : cette famille traditionnelle de *l'habitant* est peu portée vers l'instruction. En 1861, comme le constate l'auteur de la monographie, « l'éducation n'est pas aussi avancée à Saint-Irénée qu'on serait en droit de le [63] souhaiter. Il n'y a guère que les adolescents qui sachent lire et écrire. Les habitants parlent assez correctement la langue française. Aucun d'eux ne comprend l'anglais, hormis quelques pêcheurs qui l'entendent à peu près, sans être en état de s'exprimer que d'une manière très imparfaite ».

Notamment, Isidore Gauthier, un des hommes les plus remarquables et un des esprits dirigeants de la paroisse, n'a reçu aucune instruction; il sait seulement un peu lire. Au temps où il était enfant, il n'y avait pas encore d'école sur place, la loi qui inaugurerait les écoles publiques n'ayant été adoptée par l'assemblée législative qu'en 1846. En 1861, Saint-Irénée est bien doté de deux écoles élémentaires et d'une école modèle, qui date de l'année précédente. Ce sont des filles de cultivateurs, non mariées, qui y enseignent sous la surveillance d'une commission scolaire dont le curé est président. Il ne se manifeste pas moins à l'occasion, un fort sentiment de méfiance pour les « petites écoles ». « L'habitant de Saint-Irénée, dit encore Gauldrée-Boilleau, ne comprend pas encore tout à fait l'importance de l'instruction. Aussi voit-on quelquefois, à l'époque fixée pour la rentrée des cotisations, les commissaires des écoles en lutte ouverte avec une partie de la population. » Et cela en dépit des efforts du curé qui les rabroue d'importance.

Observez que cet *habitant*, à l'origine du moins, n'est guère mieux disposé à l'égard de l'instruction supérieure. Mais c'est pour des motifs différents et qui paraissent en somme justifiés, de l'aveu même de l'auteur de la monographie. Si *l'habitant* de prime abord se montre indifférent, hostile même au mouvement scolaire, qui pourtant lui

procurerait un commencement d'instruction et le mettrait en mesure de s'élever quelque peu dans l'échelle sociale, c'est qu'il n'a pas d'ambition de ce côté et ne voit dans la culture du sol qu'une routine manuelle. À ses yeux, la loi des écoles et la commission scolaire ne sont pour les gouvernants qu'un prétexte à le taxer, tout en le privant du secours de ses enfants dans l'exploitation de la ferme. Quant aux enfants, habitués dès leur jeune âge à la vie au grand air et à un constant exercice de leur activité physique, sans le contrepoids de la culture intellectuelle, ils n'ont Pas, sauf exception, le goût de l'étude et répugnent à la réclusion, même passagère, de la « petite école ».

Mais comment expliquer la froideur de *l'habitant* pour l'enseignement secondaire des couvents, des collèges et pour l'enseignement supérieur de l'université, qu'aucune loi ne le contraint à subventionner et où il est à même de faire instruire, sinon héberger, ses enfants à des prix très modiques ? Dit Gauldrée-Boilleau : « Bien que plusieurs habitants de Saint-Irénée disposent de moyens pécuniaires qui leur permettraient d'envoyer leurs enfants dans les collèges, ils n'ont pas cette ambition, et s'appliquent uniquement à en faire des cultivateurs laborieux. »

Cette apathie semble s'expliquer assez bien par des raisons de trois ordres, agissant isolément ou en combinaison. Il y a d'abord la raison d'ordre économique. *L'habitant*, de type quasi-communautaire, tend à tous égards à se suffire directement à lui-même ; il se montre réfractaire à la division du travail social en matière intellectuelle comme en matière pratique. En deuxième lieu, il y a une raison d'ordre historique : il reste empêtré dans [64] la tradition sous la forme du folklore médiéval ou même antique. Un exemple frappant nous en est fourni Par la monographie du Paysan de Saint-Irénée.

« Il n'y a point de vétérinaire à Saint-Irénée. Quand les chevaux ou les bestiaux tombent malades, on s'adresse à quelque empirique qui s'est acquis une réputation par ses cures merveilleuses. Notre homme demande à rester seul dans l'étable avec l'animal confié à ses soins; il se découvre, fait le signe de la croix et, les yeux levés au ciel, il récite une courte prière en l'honneur de saint Pierre. Il sort ensuite et affirme, avec un sang-froid imperturbable, que l'opération est achevée, que la bête guérira et qu'il n'y a d'autre soin à prendre que de lui administrer un remède fort simple qui consiste généralement en lait chaud, saupoudré de poivre et de sucre. »



L'influence débilite de la tradition quasi-communautaire se manifeste sous un autre aspect: dans la faible valeur morale d'un grand nombre de ces fils *d'habitants*, *établis* à la ville ou à la campagne, et cela même après qu'ils sont passés par la forte discipline de l'internat, ou « collège classique », où des ecclésiastiques enseignent les littératures, la philosophie scolastique et un peu de sciences.

« Les paroissiens de Saint-Irénée, écrit encore Gauldrée-Boilleau (avec le concours, sinon sous l'inspiration directe du curé de la paroisse), prétendent que la plupart des enfants que l'on envoie dans les collèges de Québec y perdent la foi religieuse et souvent y contractent de mauvaises habitudes. Ils tirent leurs preuves de la conduite des « seigneurs », médecins, notaires et avocats du comté. À les en croire, cette classe de *gens lettrés* prêterait assez fréquemment au scandale par une conduite peu mesurée, des propos irréguliers et l'absence de scrupules dans les transactions monétaires. Ces accusations dérivent en partie des sentiments de jalousie qui, dans les campagnes, existent à peu près partout contre les classes bourgeoises ; mais il faut reconnaître que les mœurs des personnes indépendantes de fortune ou exerçant des professions libérales contrastent jusqu'à un certain point au Canada avec le caractère simple et les pieuses croyances des cultivateurs. »

Un dernier motif de défiance que nourrit *l'habitant* de Saint-Irénée du milieu du siècle dernier à l'encontre de l'enseignement des collèges est d'ordre tout pratique. C'est que les professions libérales auxquelles cet enseignement prépare, subsidiairement à l'état ecclésiastique, se sont trouvées promptement encombrées dans ce milieu où la richesse, produit de l'industrie et du commerce, ne se développait, on le conçoit, que lentement et sporadiquement. Aussi l'auteur de la monographie loue-t-il les *habitants* du « bon sens » dont en cela ils font preuve. « Effectivement, on ne compte dans les villes que trop de médecins, d'avocats, de notaires. Ce qu'il faut au Bas-Canada, c'est avant tout des agriculteurs. » Ainsi le même vice de formation sociale qui faisait du commerce un élément d'instabilité plutôt que de bien-être pour la société canadienne fait pour elle de l'instruction presque un meuble inutile, sinon un moyen de déracinement et de déclassement d'une notable partie de sa classe rurale.

[65]

Lors d'un bref séjour à Saint-Irénée en 1920, comme au cours d'une visite un peu plus prolongée au même endroit en 1929, je n'ai rien observé indiquant un changement notable d'attitude de la population locale en ce qui regarde le commerce ou l'instruction. Sans doute le folklore, les conceptions populaires surannées ont perdu de leur prise sur les esprits ; des écoles mieux aménagées fonctionnent sous l'égide d'une administration scolaire acceptée de tous. Mais le zèle pour l'instruction n'est pas aussi vif ou général qu'on pourrait le désirer. Une grande école installée sur la plage, par la munificence du richard montréalais dont il a été question, et qui avait été confiée aux soins de religieuses enseignantes, a dû, par suite de dissensions intestines, fermer ses portes.

Encore à ces dates relativement récentes, les professions libérales n'étaient guère représentées que par quelques vieux magistrats de l'extérieur qui venaient y passer la belle saison en villégiature. Pas même de médecin sur les lieux. Pour les maladies graves, on faisait venir un homme de l'art de l'un des bourgs voisins, les Éboulements ou la Malbaie. Un vétérinaire qui avait planté sa tente à Saint-Irénée a dû, faute de clientèle, aller chercher fortune ailleurs.

### *L. Les deux corporations dirigeantes*

Jusqu'ici, dans notre analyse du milieu social de Saint-Irénée, nous n'avons discerné en dehors de la famille de *l'habitant* aucun élément directeur., Ni l'industrie ni le commerce ni aucune des professions libérales ne nous l'ont fourni. Le voisinage rural, sous la forme du rang (dont il se trouve cinq ou six à Saint-Irénée) organise bien spontanément certains services d'utilité publique, mais qui sont de nature très simple et intermittente. Comme le déclare nettement Gauldrée-Boilleau, « le principe de l'association n'a pas été compris ni exploité par les Canadiens d'origine française, comme il l'a été par leurs concitoyens d'origine anglaise ».

Or cette inaptitude des Canadiens français à s'associer dans la vie privée, sauf pour les objets les plus essentiels et dans les conditions les plus simples, ils la manifestent également dans le domaine de la

vie publique. Aussi, « le gouvernement de la province qui ne s'imisce presque jamais dans les affaires locales, dont il laisse habituellement le contrôle exclusif aux habitants de la paroisse, s'est-il appliqué dernièrement à répandre, parmi la population française du Bas-Canada, l'esprit d'indépendance qui règne à cet égard parmi les populations anglaises du Haut-Canada ».

Cette énergie organisatrice, directrice de la vie collective et publique dont *l'habitant* n'a pu trouver les éléments à l'intérieur de son groupement familial ou de son voisinage rural, c'est un type d'association à formes plus rigides, c'est la corporation religieuse et c'est la corporation politique qui vont la lui fournir. Fait curieux, caractéristique, *l'habitant qui*, de date très ancienne, a su trouver dans son groupement familial l'armature d'une vie économique simple, mais intégrale à son point de vue du moins, a reçu de l'extérieur, et pour ainsi dire toutes faites, ses institutions religieuses, qu'il tient de l'Église catholique, et ses institutions politiques, empruntées à l'Angleterre, et, à un moindre degré, aux États-Unis.

[66]

La religion catholique est pratiquée avec ferveur par les habitants de Saint-Irénée ; les communions sont nombreuses à toutes les fêtes marquantes ; la prière du soir se dit en commun dans la plupart des familles ; on fait célébrer des messes pour les défunts, ou en vue d'obtenir des grâces particulières ; on verse une contribution annuelle pour la Propagation de la Foi. Il n'y a dans la paroisse qu'un seul individu qui ne reçoive pas les sacrements dans la quinzaine de Pâques, et c'est un usurier qui prête des fonds à 12 p. 100. Dans les campagnes on se réjouit plutôt qu'on ne s'afflige de la mort d'un enfant en bas âge, parce que c'est « un ange acquis au ciel ».

« L'autorité du curé est respectée, il jouit de l'estime que commande celui dont la mission est d'enseigner et de commenter l'évangile. On a la ferme croyance que le prêtre entretient avec le ciel des relations surnaturelles. C'est au ministre du culte que les habitants s'adressent dans toutes les affaires importantes, soit civiles, soit religieuses. Son intervention prévient les procès ou les termine, apaise les haines, réconcilie les ennemis. La loi civile ne les touche pas ; ils s'en rendent à peine compte. La religion est au contraire pour eux un frein très puissant, et le seul capable de les retenir. »

Telle était la situation éminente du curé, au témoignage et presque dans les termes mêmes de Gauldrée-Boilleau, qui écrivait vers 1861. Et pourtant, le curé d'alors, arrivé récemment de France avec des idées autoritaires et des allures cassantes, était, au témoignage de contemporains, moins apprécié que d'autres à procédés conciliants.

À cette époque encore le clergé est rétribué d'après l'ancien mode traditionnel, médiéval, de la dîme ; ou, pour plus d'exactitude, le curé a droit au vingt-sixième minot des céréales récoltées par chaque famille *d'habitant*. « Le clergé est à la tête de l'œuvre de la colonisation. On voit les prêtres explorer eux-mêmes la contrée, choisir et désigner les endroits qui semblent les plus favorables à l'établissement de nouveaux centres de population et prêcher d'exemple en s'y installant eux-mêmes au milieu de privations de plus d'un genre. »

Par l'intermédiaire surtout des évêques, l'influence du clergé catholique est prépondérante au conseil de l'instruction publique de Québec. Il est dans la province comme le défenseur attitré de la langue française et des traditions importées de l'ancienne mère patrie française. Enfin, il joue parfois le rôle d'intermédiaire en quelque sorte entre ses ouailles et les autorités anglaises, auxquelles il a plus d'une fois prêté un utile concours. Et l'auteur de la monographie ajoute en termes caractéristiques : « Les rapports mutuels du clergé et du gouvernement de S. M. britannique sont parfaitement dignes. »

Il n'y a donc rien dans les rapports de l'Église avec les institutions politiques supérieures qui soit de nature à gêner ou restreindre son action religieuse. La seule limitation de son influence ne saurait provenir que de la formation sociale même de ses fidèles. Or cette même tradition communautaire qui au foyer familial entrave l'action religieuse en diminuant la valeur personnelle du sujet, est aussi un obstacle au bon fonctionnement de la vie politique.

[67]

Durant le siècle et demi que dura la domination française en Amérique, les colons de la Nouvelle-France ne jouirent jamais d'un régime de liberté politique comparable à celui que nous possédons aujourd'hui ; et il s'écoula tout près d'un siècle du présent régime anglais avant que les efforts combinés de dirigeants recrutés dans l'une et

l'autre race eussent réussi à nous faire concéder cette autonomie par les fonctionnaires de Downing Street.

Au moment où Gauldrée-Boilleau recueillait les matériaux de la monographie du Paysan de Saint-Irénée, notre victoire était complète : après la liberté religieuse, nos pères avaient conquis, en bonne partie du moins, l'autonomie politique. Le « gouvernement responsable » était un fait accompli, et déjà se préparait la fédération des provinces canadiennes.

Mais à ce moment où en était rendue l'éducation politique de nos Canadiens ? Gauldrée-Boilleau, en observation à Saint-Irénée, nous laisse voir clairement que, par suite de l'indifférence des uns, de la méfiance ou des mauvaises passions des autres, même de la malhonnêteté de plusieurs, enfin de la corruption électorale, le fonctionnement du régime nouveau laissait fortement à désirer. Ceux qui s'intéressaient le plus vivement à la lutte électorale souvent ne se souciaient que médiocrement de la valeur intrinsèque des mesures débattues. Ils se laissaient emporter par leurs prédispositions personnelles en faveur de tel candidat ou de tel chef de parti.

Même à l'occasion, on n'hésitait pas à recourir à la violence. En temps d'élections, les frères d'Isidore Gauthier, peut-être Isidore lui-même, auraient volontiers fait le coup de poing avec un adversaire politique quelconque. C'était comme un réveil de l'esprit combatif engendré par des habitudes de l'ancien clan celtique. La conduite louche ou malhonnête des gens en place était à tort ou à raison le motif fréquent de ces luttes intestines.

« Nous sommes simples, nous autres habitants », disait un jour Isidore à son curé, « et vu notre ignorance, nous sommes contraints de mettre à la tête de nos municipalités et de nos administrations des citoyens instruits, mais qui, au fond, nous exploitent et ne méritent peut-être pas l'estime des cœurs honnêtes. »

Tous, sans doute, nous sympathisons avec Isidore dans sa détresse; mais il n'y a qu'un remède au mal dont il souffre, lui et les siens et dont nous souffrons tous tant que nous sommes : c'est l'orientation de plus en plus énergique et complète de la famille rurale canadienne-française dans le sens de l'initiative particulariste. Ainsi nous assurons-nous une élite de chefs véritables dans tous les départements de l'activité sociale.

[68]

[69]

**Première partie :**

*L'interprétation sociologique  
de l'évolution du Canada français*

***Section 1. La société traditionnelle***

***“La culture canadienne-française  
à Saint-Denis.”***

***Robert REDFIELD***

[pp. 69-74.]

Version française de l'Introduction de Robert Redfield à l'ouvrage de Horace Miner, *St. Denis, A French-Canadian Parish* (Chicago, The University of Chicago Press, 1939, XIII - XIX). [La version française du livre est disponible dans Les Classiques des sciences sociales sous le titre [Saint-Denis: un village québécois.](#)]

[Retour à la table des matières](#)

Dans la perspective de l'étude comparée des sociétés, les groupes paysans occupent une position stratégique ; ils représentent en quelque sorte un moyen terme dans l'équation de la culture et de la civilisation. D'une part, ils ressemblent aux peuples primitifs auxquels s'intéresse tout particulièrement l'ethnologue ; d'autre part, ils font partie de ce monde moderne urbanisé dont l'étude constitue la préoccupation principale de la plupart des sociologues américains. Choisir d'étudier les sociétés paysannes, c'est ainsi contribuer à faire entrer dans une même perspective de recherche toutes les sociétés de la terre, des plus simples aux plus complexes. Il faut reconnaître cette unité de l'objet d'étude si nous voulons en arriver à construire la science de la société et de la culture, quel que soit le nom que l'on retiendra pour

désigner cette science. Eu égard à leur importance, les sociétés paysannes ont été relativement négligées jusqu'ici ; les monographies sérieuses consacrées à de tels groupes ne peuvent qu'être accueillies avec un vif intérêt.

Le lecteur du livre excellent du docteur Miner pourra voir en quoi cette société paysanne canadienne-française ressemble aux peuples primitifs. Les habitants y vivent selon des règles et des valeurs collectives qui sont enracinées dans la tradition et en sont venues à constituer un ensemble cohérent. Presque tous partagent les mêmes idées fondamentales sur la vie ; ces idées trouvent leur expression concrète dans les croyances, les institutions, les [70] rites et les mœurs des gens. Bref, ces habitants ont une culture propre. En outre, les sanctions qui contrôlent les conduites ont un caractère éminemment sacré : la foi que tous partagent fournit les critères qui permettent d'approuver certains comportements et d'en condamner d'autres. Le prêtre détermine ce qui est bien et ce qui est mal ; mais il faut préciser que les gens ont le sentiment de ce qui est bien et de ce qui ne l'est pas, et que c'est en fonction de ce sentiment qu'ils agissent, non pas simplement par conformisme. C'est, par ailleurs, une société où domine la famille, comme c'est le cas dans bien d'autres sociétés plus primitives, extérieures au monde européen. Tout l'édifice social repose en effet sur un réseau de relations consanguines et conjugales. Le système familial y est fort, omniprésent ; il exerce une influence décisive. Ce que fera l'individu - au travail, dans le choix d'un conjoint et d'une carrière, en politique - est largement déterminé par la place particulière qu'il occupe dans une famille. Cette organisation familiale qu'a analysée le docteur Miner, même si elle n'évoque rien d'exotique mais plutôt des coutumes et des expressions que la plupart des lecteurs connaissent bien, présente, par sa structure même, par l'importance de sa fonction dans la société globale, par les relations étroites qu'elle entretient avec les autres éléments de la structure sociale, des traits semblables à ceux que révèle habituellement l'étude des sociétés aborigènes simples. Il y a peu de désorganisation, peu de criminalité. « La seule mort violente de la paroisse s'est produite il y a si longtemps que même la légende en a été oubliée ». D'un certain point de vue donc, ce groupe paysan isolé se compare à des sociétés comme celles des Indiens d'Amérique ou des indigènes africains. Même le comportement politique des gens de Saint-Denis peut souffrir cette comparaison ; la division en deux



partis politiques, dont les membres, de part et d'autre, démontrent beaucoup de conviction et de combativité, rappelle la structure dualiste de certaines sociétés plus simples.

Mais considérer que ces habitants constituent une société de même type que celles des Mélanésiens ou des Indiens d'Amérique impliquerait évidemment que l'on ne tiendrait pas compte du fait qu'ils font aussi partie d'un monde moderne et urbanisé. Le paysan participe à une économie monétaire, écoule le surplus de sa production sur les marchés urbains, paie des taxes, fréquente quelquefois l'école, vote, et participe de bien d'autres façons à une structure économique et politique plus vaste qui réunit paysans et citadins. Le paysan connaît l'écriture et en fait un certain usage, ce qui n'est pas le cas chez l'aborigène. De plus, les ruraux et les urbains constituent une société globale unique possédant une seule hiérarchie de statuts. Chacun est conscient de la présence de l'autre ; chacun situe l'autre dans le réseau de ses relations sociales ; chacun reconnaît l'autre comme membre de la même société globale que lui-même. Pour le paysan, il est tout naturel d'attribuer du prestige aux gens des villes de même qu'à ceux de son groupe qui sont plus cultivés. Grâce à l'éducation, le paysan peut accéder au monde urbain ; de son côté, le citadin conserve des parents parmi les paysans. Dans le cas de Saint-Denis, la liaison directe entre l'habitant et la ville de Québec se fait par l'intermédiaire de certains résidents de la communauté locale : le curé et ses parents, le sénateur et les membres de sa famille. ... [71] Ces personnes, issues du milieu, jouissent « toutefois d'un statut social si différent de celui de l'ensemble de la communauté qu'elles ne peuvent entretenir des relations sociales normales avec les autres paroissiens. Leur statut particulier ne saurait aucunement s'expliquer par référence au milieu immédiat ; il tient plutôt à leurs contacts avec le monde extérieur à la paroisse : ce sont ces contacts qui leur ont assuré un prestige beaucoup plus grand que tout ce que la paroisse peut offrir sur ce plan. » Les paysans reconnaissent simplement le prestige que ces personnes cultivées ont acquis à la ville.

Selon la terminologie de Durkheim, la société paysanne représente une sorte de compromis assez stable entre le « segment social » et l'« organe social ». Ce compromis résulte de l'adaptation d'une culture locale à la civilisation urbaine. La solidarité du groupe paysan se

maintient bien que celui-ci participe à une économie de marché et à la vie d'une société plus vaste.

La condition paysanne est souvent considérée comme un état dont il faut s'échapper, comme une honte à éviter. La lecture de cette étude sur les Canadiens français, à peu de choses près les seuls paysans d'Amérique du Nord, risque fort de remettre cette opinion en question. Certes, on est tenté de comparer leur genre de vie à celui d'autres groupes d'agriculteurs dont le niveau de vie est peu élevé. Si l'on pense au métayer par exemple, la différence entre son mode de vie et celui de l'habitant est évidente, mais qui dirait que la comparaison n'est pas à l'avantage de ce dernier ? Si l'habitant présente l'image de l'ordre, de la sécurité, de la bonne foi et de la confiance, c'est avant tout parce qu'il possède une culture. On ne peut soutenir sérieusement que ces avantages viennent de ce que la région qu'il habite soit plus riche en ressources naturelles ; il serait difficile de le démontrer. La différence entre les deux ne tient pas à ce que l'un serait propriétaire de la terre, tandis que l'autre ne le serait pas. Si la vie de l'habitant est bien réglée, si elle implique une relative stabilité, c'est en grande partie parce qu'elle est vécue par référence à un ensemble d'idées et de valeurs collectives qui gouvernent les conduites, qui fondent et justifient les attitudes. Ce qu'il faut entendre par la notion de culture ne se limite au type d'objets que fabrique telle tribu ou à l'outillage qu'utilise tel groupe agricole. L'habitant possède une culture propre, non pas parce qu'il dispose de certains moyens particuliers d'assurer son existence, mais bien parce que l'existence a pour lui un sens particulier.

En raison des traits que nous avons reconnus à ces groupements, l'étude des sociétés paysannes offre, pour l'analyse du changement social, un ensemble d'avantages dont le docteur Miner, dans le présent ouvrage, n'a pas manqué de tirer profit. À l'instar des sociétés primitives, les sociétés paysannes constituent des ensembles nettement circonscrits et relativement simples : le travail d'observation et d'analyse s'en trouve évidemment facilité. On peut arriver à bien saisir la nature de leurs institutions, à déterminer les traits essentiels de leur culture ; on peut même, sur plusieurs points, identifier les facteurs de changement. Par ailleurs, ces sociétés, se rattachant à une collectivité évoluée, possèdent une histoire écrite. On peut ainsi consulter des documents et apprendre par là comment elles sont devenues ce [72] qu'elles sont ; l'histoire des peuples sans écriture est de beaucoup

moins facile à établir. Si l'on peut disposer de renseignements valables sur le passé, le présent s'en trouve éclairé d'une lumière nouvelle et, dès lors, il devient possible de prévoir l'orientation future de l'évolution observée.

Dans le cas des communautés rurales canadiennes-françaises, l'analyse de H. Miner fait bien ressortir certaines des circonstances particulières qui pouvaient favoriser le maintien de l'organisation locale traditionnelle, de même que les facteurs susceptibles de menacer cette organisation. Comme les membres d'autres sociétés situées à la périphérie de l'aire d'expansion de la civilisation moderne, l'habitant, par ses contacts avec des étrangers et des personnes ayant acquis une mentalité urbaine, a subi des influences qui ont affecté l'organisation sociale traditionnelle de son milieu. Selon le schéma habituel, il tend à délaisser les vieilles coutumes locales pour adopter les manières de penser et les manières de faire de l'étranger. Mais, dans ce cas, il faut tenir compte de la fonction régulatrice qu'exerce l'Église catholique. Celle-ci s'est interposée entre le monde extérieur et l'habitant, empêchant l'adoption d'éléments qu'elle condamnait et justifiant l'adoption des éléments acceptables en fonction des critères de la foi et de la culture locale. Le lecteur ne pourra manquer d'être frappé par les liens étroits qui relient cette culture locale aux doctrines et aux pratiques de l'Église. Celle-ci fournit les justifications surnaturelles du travail, elle administre les rites qui marquent les étapes de la vie de l'individu de sa naissance à sa mort, elle encourage et bénit les familles nombreuses. Les institutions de l'Église constituent les cadres de l'administration de la collectivité et la présence du curé assure celle-ci d'un leadership moral. Quand les normes locales sont menacées par un danger tel que l'exemple qu'offrent les estivants, l'Église intervient, par les sermons du curé, pour tenter de limiter les conséquences de cette menace. Elle a graduellement éliminé de l'esprit de ses ouailles les formes de la pensée magique incompatibles avec le Christianisme, tout en favorisant par ailleurs l'adoption de nouveautés comme, par exemple, l'agriculture scientifique. On pourrait être tenté de croire que, sous une telle tutelle, les traits essentiels de la culture traditionnelle des Canadiens français pourraient demeurer substantiellement intacts pendant encore plusieurs siècles.

L'analyse de H. Miner met en évidence certains indices importants à partir desquels il faut conclure que l'organisation traditionnelle est

néanmoins menacée. Le système, en tant qu'ensemble de croyances et de pratiques, est statique ; mais si on le considère dans la perspective d'un équilibre entre les ressources et les modes d'exploitation, il implique un certain dynamisme. Selon ce système, en effet, on devait pourvoir de terres nouvelles ceux des enfants qui n'hériteraient pas du domaine familial. Les familles étant nombreuses, le nombre des enfants dépassait rapidement le nombre des terres disponibles dans la localité même. Aussi longtemps que l'on put trouver des lots disponibles dans des régions nouvelles, la culture locale ne subit pas de transformation notable. Comme le dit Miner, « la culture canadienne-française se caractérisait par un fort degré de cohésion sociale interne tenant à un mode d'adaptation à court terme aux conditions du milieu ». Une [73] fois épuisées les réserves de terres disponibles, un rajustement s'imposa. Dans la vieille France, la famille restreinte a remplacé la famille nombreuse. jusqu'ici, au Québec, ce type d'ajustement ne s'est pas produit ; ce sont d'autres changements qui se sont produits. Parmi les enfants, quelques-uns ont été orientés vers les professions, d'autres ont émigré vers les centres manufacturiers. Mais l'éducation des enfants coûte cher : ce besoin d'argent a entraîné des changements sur le plan de la technologie, de même qu'une plus grande dépendance par rapport à l'économie générale de la province et du pays. Par ailleurs, ceux des enfants qui travaillent en usine introduisent dans leur communauté d'origine, quand ils y reviennent, les mœurs de la ville. On sait que l'organisation traditionnelle était fondée sur l'Église et l'agriculture ; les nouveaux débouchés qui s'offrent aux enfants qui ne restent pas sur la terre en font des ouvriers d'usine à l'extérieur ou des journaliers dans la localité, ce qui contribue, évidemment, à détruire le système traditionnel. Le même phénomène se produit lorsque l'indigène d'Océanie devient salarié dans une plantation : la vie tribale s'en trouve disloquée. Dans le cas qui nous occupe, il n'y a pas eu de conquérant ni de plantations ; le système, basé sur l'exploitation progressive de terres nouvelles, devait tôt ou tard poser des problèmes particuliers. L'habitant avait une culture primitive (folk), mais c'est à la manière d'un pionnier qu'il se retrouva dans un monde nouveau. On se trouve ici en présence d'une société qui possède une culture autonome et cohérente et, en même temps, d'un milieu neuf où les ressources sont encore à exploiter : c'est ce qui rend particulièrement intéressante l'étude de la situation des Canadiens français. Une étude comme celle que présente Miner démontre bien

que le changement social peut faire l'objet d'analyses méthodiques et qu'il n'est pas vain d'espérer atteindre à une connaissance plus systématique de ce phénomène.

[74]

[75]

**Première partie :**  
*L'interprétation sociologique  
de l'évolution du Canada français*

## **SECTION 2**

---

### ***LA SOCIÉTÉ TRADITIONNELLE EN VOIE DE CHANGEMENT***

[Retour à la table des matières](#)

[76]

[77]

**Première partie :**

*L'interprétation sociologique  
de l'évolution du Canada français*

***Section 2. La société traditionnelle  
en voie de changement***

*“Le changement dans la culture rurale  
canadienne-française.”*

***Horace MINER***

[pp. 77-90.]

Version française d'un article tiré de : *The American Journal of  
Sociology*, XLIV, November 1938, 365-378.

[Retour à la table des matières](#)

Ce n'est que récemment que le Canada français a commencé à susciter chez les sociologues l'intérêt que justifierait l'originalité de sa situation sur le plan culturel. On a déjà abordé le problème des relations entre Français et Anglais dans le Québec, tout particulièrement par référence aux milieux urbains.<sup>46</sup> Dans la présente étude, nous nous proposons de nous attacher à la nature et aux mécanismes du changement culturel chez les Canadiens français qui ne sont pas bilingues et qui n'ont pas de contacts immédiats avec les Anglais.

Les matériaux sur lesquels nous nous appuyons ici ont été recueillis au cours d'un séjour d'enquête à Saint-Denis, l'une de ces vieilles

---

<sup>46</sup> Everett C. Hughes, « The French-English Margin in Canada », *The American Journal of Sociology*, XXXIX, 1, July 1933, 1-11.

paroisses qui ont conservé leur caractère traditionnel.<sup>47</sup> Les premiers à s'établir sur les terres de la paroisse l'ont fait vers 1680 ; plusieurs terres appartiennent à la même famille depuis neuf générations. La paroisse conserve sa vieille économie, basée sur une agriculture générale, sans spécialisation marquée. Il n'y a aucun résident anglais, même pas durant l'été. À propos de chacune des manifestations de la vie collective à Saint-Denis, on peut néanmoins relever des changements culturels dont l'origine remonte à une ou deux générations. La culture rurale canadienne-française s'est modifiée davantage durant les quarante dernières années qu'elle ne l'avait fait durant le siècle précédent. Une analyse minutieuse de la structure sociale de la paroisse a révélé la direction de ces changements et indiqué les raisons de cette évolution des coutumes. Ici, notre attention va se porter exclusivement sur les problèmes liés à cette disparition des vieilles traditions et à la diffusion des traits typiquement urbains à la campagne.

[78]

L'organisation sociale des ruraux français du Canada est en train de perdre son caractère traditionnel. Les chansons populaires n'ont plus dans la vie la place qu'elles y tenaient et les légendes n'ont plus leur attrait d'antan. La médecine traditionnelle disparaît plus lentement, mais le médecin et l'infirmière de la santé publique gagnent du terrain. Pourtant, plusieurs traits de la culture traditionnelle sont si intimement liés à l'économie familiale, fermée et rigide, qu'ils ont résisté au changement avec un succès remarquable. Ainsi, on bat le lin, on file et tisse encore la laine, et on confectionne des vêtements avec cette étoffe locale. La famille cuit son pain dans des fours extérieurs. On fait le savon dans de grands chaudrons.

Plusieurs traits ont résisté au changement mais on détecte plusieurs signes de modifications. Chacune des fermes a sa batteuse. Toute la laine est cardée au moulin. Certains vêtements sont achetés en magasin ou par catalogue et les modes de la ville ont une valeur sociale dans la localité. Un boulanger fait la tournée de la paroisse deux fois par semaine. On commence à acheter du savon au magasin local ; on ne fait plus la lessive servant à la fabrication domestique de savon.

---

<sup>47</sup> Notre séjour d'enquête dans la paroisse a duré onze mois et il nous a été rendu possible grâce à une subvention du Social Science Research Council. L'auteur tient à exprimer sa gratitude à l'endroit de cet organisme.



Ces faits révèlent des tendances qui vont dans le sens de l'industrialisation et de l'urbanisation : on acquiert des habitudes urbaines. On ne saurait expliquer de tels changements simplement par la proximité des deux cultures - urbaine et rurale - ni par une élévation du niveau de vie, puisque le standard de vie des familles de journaliers a baissé.

La transformation culturelle qui est en voie de s'opérer consiste fondamentalement en un accroissement de la dépendance de la société locale par rapport à la grande civilisation industrielle à laquelle elle est en train de s'incorporer. L'ancienne structure sociale, de même que les sanctions et les normes qui s'y rattachaient, s'appuyaient sur une économie agricole indépendante, autosuffisante. À l'exception d'un petit nombre de denrées qu'il fallait acheter, tous les besoins des individus pouvaient être satisfaits avec des techniques en usage dans la localité et des matériaux produits sur place. Aussi longtemps que l'indépendance locale s'est maintenue, on ne se préoccupait pas des conditions économiques et sociales du reste du monde. Cette économie autosuffisante reposait sur un système familial qui assurait la main-d'oeuvre nécessaire pour nourrir et habiller les habitants sans recourir à la machinerie agricole. Les outils et l'équipement simples dont on avait besoin, on les fabriquait sur place. Une telle économie et un tel système familial ne pouvaient durer que dans la mesure où, constamment, de nouvelles terres étaient accessibles à ceux des enfants qui n'héritaient pas de la terre familiale. Ces conditions ont prévalu en Nouvelle-France pendant plus de deux cents ans.

Durant la période de colonisation et d'expansion, les paroisses rurales ne dépendaient pas d'une économie monétaire. La monnaie d'une demi-douzaine de pays avait alors cours en Nouvelle-France.<sup>48</sup> Pour acheter une carriole, ou pouvait utiliser ou bien le surplus de la récolte ou bien la valeur monétaire qu'on avait pu obtenir en échange de ce surplus. Les difficultés du transport favorisaient les échanges en monnaie plutôt que le troc. Mais [79] les grandes villes n'étaient faciles d'accès que pour quelques paroisses seulement. On utilisait moins la

---

<sup>48</sup> Cette hétérogénéité, qui n'a disparu que longtemps après la Conquête, se reflète dans le vocabulaire qu'on utilise encore à propos de la monnaie unique qui a cours aujourd'hui. On emploie les mots *Piastre* et *sou* plutôt que « dollar » et « cent » ; l'expression *trente sous* correspond à l'ancien équivalent, le « vingt-cinq cents ». Le mot *louis* n'est disparu qu'au cours des cinquante dernières années.

monnaie dans les paroisses éloignées, puisque leurs habitants n'allaient jamais à la ville ; même les échanges avec les colporteurs se faisaient souvent en espèces.

Durant la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, les jeunes gens ont été forcés d'aller de plus en plus loin pour trouver des terres sur lesquelles s'établir. À cette époque, les fils de cultivateurs accédaient rarement à des études supérieures, leurs parents ne disposant pas des ressources nécessaires pour leur assurer une formation professionnelle. De nouvelles paroisses de colonisation, comme celles de la région du Lac-Saint-Jean, ont pu absorber une partie des nouvelles générations. Les terres devenaient toutefois de plus en plus rares. Le passage d'une économie autosuffisante à une économie dépendante ne saurait mieux s'expliquer que par cette référence au besoin de terres nouvelles. En d'autres termes, les conditions du milieu, en fonction desquelles s'était constituée la structure sociale, ont été modifiées sous la pression du système social lui-même. Par suite de tels changements sur le plan du peuplement, des problèmes nouveaux se sont posés à cette société auparavant adaptée à des exigences géographiques spécifiques ; la société a dû se transformer pour faire face à ces problèmes.

De ce qui précède, on peut tirer un enseignement pour l'étude de l'intégration culturelle. Non seulement faut-il considérer le degré d'intégration à l'intérieur d'une société, mais aussi le degré d'adaptation de la culture à l'habitat.<sup>49</sup> Si cette adaptation de la société à l'environnement est mal réussie, à court terme, sur le plan économique, le degré d'intégration des éléments proprement sociaux fondés sur l'économie sera faible. Par ailleurs, si l'adaptation se révèle inadéquate en longue période, le degré d'intégration des éléments proprement sociaux peut se maintenir à un niveau élevé pendant des siècles.<sup>50</sup>

La culture canadienne-française se caractérisait autrefois par un degré élevé d'intégration sociale interne fondée sur un ajustement à court terme aux conditions du milieu. Il a fallu deux siècles pour qu'apparaisse la faiblesse de cette adaptation au territoire. Une fois le problème posé, la société a cherché à s'adapter, à s'intégrer de façon plus adéquate à son environnement. Elle a alors assimilé des éléments

---

<sup>49</sup> On parle d'« intégration interne » dans le premier cas et d'« intégration externe » dans le second.

<sup>50</sup> Il s'ensuivrait sans doute alors un certain dépérissement de l'habitat local.

du milieu social américain, c'est-à-dire d'un milieu tout à fait différent de l'environnement purement physique en fonction duquel la culture canadienne-française s'était initialement constituée. À mesure qu'augmentait sa dépendance à l'égard d'un univers nouveau et instable, la culture devenait de plus en plus exposée aux vicissitudes d'une culture industrielle elle-même très faiblement intégrée.

Le manque de terres a suffi à créer le problème structurel de la société ; c'est par référence à ce facteur que l'on peut comprendre comment le changement est devenu une nécessité et que l'on peut expliquer certains des changements déjà réalisés. Une plus large part du changement n'est toutefois liée qu'indirectement au problème structurel fondamental. La diminution des terres disponibles a forcé les parents à trouver de nouveaux débouchés [80] pour leurs enfants. Procédant de façon empirique, la société a tenté de résoudre le problème qui la confrontait. Étant donné le mode traditionnel de peuplement, les tensions suscitées par la rareté des terres disponibles devinrent progressivement plus aiguës. Il n'y a pas eu abandon subit des habitudes traditionnelles ; on a tout simplement cherché de plus en plus intensément à découvrir des orientations nouvelles. Celles-ci, dans tous les cas, impliquaient une dépendance accrue par rapport à la civilisation industrielle encerclant la culture traditionnelle. La diffusion dans les campagnes des éléments matériels et intellectuels de la culture urbaine aura été une caractéristique de la dépendance croissante du monde rural.<sup>51</sup> En raison de la rareté des terres arables encore disponibles, la réponse au problème des débouchés fut d'instruire les enfants ou de leur acheter le lot de fermiers disposés à s'établir dans des régions éloignées. Ces deux solutions impliquaient des changements radicaux de structures sociales. Elles exigeaient, l'une et l'autre, du capital liquide. La seule façon de se le procurer était d'écouler dans les villes l'excédent des produits du sol. Mais l'utilisation des modes traditionnels de culture ne dégagait aucun surplus de production. On travailla donc à transformer les techniques, grâce à l'active collaboration des représentants d'une société industrielle urbaine appelée à absorber les surplus. Le principal changement fut l'apparition de machines agricoles non complexes - herse, moissonneuses, lieuses, petites bat-

---

<sup>51</sup> L'effort organisé des villes en vue d'exporter leur culture matérielle vers la société emprunteuse, c'est-à-dire la volonté de « créer un marché », constitue une caractéristique originale de la diffusion de la société industrielle.

teuses. La pratique de l'assolement fut également introduite. Ces innovations permirent un accroissement de production et engendrèrent des surplus agricoles. Quant à l'élevage, la commercialisation en diminua la dépendance à l'égard des facteurs non commerciaux traditionnels, cependant que les excédents de récolte laissaient de quoi nourrir un plus grand nombre d'animaux. Ce double surplus donna au cultivateur l'argent dont il avait besoin pour installer ses enfants mais lui fit perdre sa vieille indépendance économique. L'agriculteur eut en effet à consacrer une partie de ses surplus à l'achat de biens matériels qu'il ne pouvait pas produire. De façon plus décisive encore, les fluctuations du marché de ce même marché qui dispensait l'argent nécessaire à l'avenir des enfants, déterminèrent de plus en plus étroitement les conditions de leur établissement. Achat de produits et établissement des enfants placèrent le cultivateur dans une double dépendance à l'égard des villes, non pas sous l'angle de la subsistance familiale qu'assurait l'économie traditionnelle, mais en raison des efforts pour garantir l'établissement des fils.

Tandis que se renouvelaient les méthodes de production agricole, un autre débouché vint s'offrir aux jeunes gens non lotis : le travail en usine, l'embauchage dans les villes. Le besoin de main-d'oeuvre provoqua l'émigration d'un grand nombre de fils de fermiers vers les régions urbaines des États-Unis et du Canada. Cette nouvelle forme d'établissement économique acheva de résoudre le problème de structure lié à la disparition des terres disponibles. Il faut noter que, tout comme les autres solutions, celle-ci exprima un environnement original, d'un type social et non plus physique. Que ce nouvel environnement fut instable, au rebours de l'ancien, c'est ce que la dépression économique permit de découvrir. Il se pouvait que les intempéries [81] saisonnières eussent été la cause, une fois par siècle, de la perte totale des récoltes. jamais, toutefois, elles n'avaient disloqué l'économie agricole aussi radicalement qu'y parvint l'émigration vers les villes des fils des agriculteurs. Le marché du travail, loin de se raréfier progressivement à l'instar des terres, se ferma brutalement. De même, les surplus agricoles ne trouvèrent plus de débouchés, la chute de leurs cours entraînant la perte des investissements dont la nouvelle économie avait chargé les explications agricoles.

Sans doute les habitants souffrirent-ils moins de ces bouleversements que les autres catégories sociales de l'Amérique du Nord. Ils

étaient demeurés attachés, dans une large mesure, à leur économie indépendante. L'instinct de conservation les avait empêchés de pratiquer la monoculture. Ils pouvaient encore nourrir et habiller leur famille à l'abri des fluctuations industrielles. Mais, une fois de plus, ils se trouvaient aux prises avec le même vieux problème : comment installer leurs enfants ? Les mécanismes d'ajustement de la société n'avaient pas joué. Le Canada français rural se situe au coeur de ce conflit structurel.

Avant d'analyser les réactions sociales récentes à ce problème, examinons l'influence que le passage de l'indépendance à la dépendance exerce sur la culture d'une communauté. Nous avons déjà souligné la perte de stabilité qui résulte du bouleversement économique. Une modification des valeurs sociales en a été la conséquence. Dans le schéma de la culture traditionnelle, un jeune homme aspirait à posséder une ferme tout comme son père. Il modelait en conséquence son comportement sur celui des cultivateurs auxquels, plus tard, il s'identifierait complètement. Mais voici qu'une grande partie de la jeunesse nouvelle sait qu'elle ne pourra jamais exploiter une ferme et qu'elle devra trouver du travail en ville. Les valeurs de ce groupe subissent de plus en plus l'influence de la ville. Pour ces jeunes gens, les modes de vie urbaine ont une valeur déterminante. En effet, plus ils parviennent à s'identifier avec la ville, meilleures y sont leurs chances de succès. Les modèles culturels traditionnels sont encore assez forts pour retenir les jeunes filles d'aller elles-mêmes en ville chercher du travail, à l'instar des hommes. Mais ils ne le sont plus assez pour les empêcher de désirer un tel travail et d'occuper un emploi qu'elles trouveront par l'intermédiaire des parents et amis. L'émigration féminine vers les grandes cités prend moins d'ampleur que l'émigration masculine. Mais les filles de la campagne adoptent les modes et les habitudes de la ville pour plaire aux hommes qui ont dessein d'y émigrer. Ainsi, les valeurs urbaines deviennent également importantes pour les filles.

Si les jeunes gens à vocation citadine venaient d'un groupe de familles différent de celui des jeunes gens à vocation rurale, on verrait probablement se développer deux groupes d'habitudes distincts. En réalité, les membres de ces deux groupes appartiennent aux mêmes familles ; la solidarité familiale assure la diffusion des modes de vie urbains parmi les jeunes de mentalité rurale. Toutefois, les jeunes gens dont l'habit et le comportement portent le plus manifestement la

marque citadine sont ceux que l'établissement en ville intéresse. Sans doute existe-t-il une séparation entre deux groupes de familles [82] dont - ainsi que nous venons de l'indiquer - les intérêts sont différents. Ce sont d'une part, les familles de propriétaires, de l'autre, les non-propriétaires ou les journaliers. L'économie très restreinte de ce dernier groupe tend à réprimer chez lui la tendance à l'adoption des modes urbains.

À ces facteurs d'un changement de valeurs, ajoutons-en un autre. Il faut rappeler que nombre de cultivateurs et rentiers adultes avaient passé plusieurs années aux États-Unis. Cette rupture d'un isolement qui s'inscrivait dans le prolongement de la culture traditionnelle produisit ses effets. Il suffit alors d'un court séjour dans les centres industriels américains pour provoquer un déplacement des valeurs, bien que plusieurs éléments de l'existence traditionnelle persistassent dans ces agglomérations. L'évolution des coutumes de deuil se comprend mieux sous l'angle de ce mouvement de retour des villes. C'est selon la variété de semblables voies que commença la diffusion des modes urbains. L'élargissement de l'éducation, l'introduction des journaux, de la radio et de la publicité ont soutenu et développé la conscience de la valeur des pratiques citadines. Certes, la diffusion de ces modèles ne vient que de commencer, car l'économie familiale l'a contrecarrée jusqu'à présent. Mais la disparition de l'isolement qu'entraîne le développement de divers types de mobilité sociale a créé les conditions d'un contact social grâce auquel le rayonnement culturel devient possible. Le caractère forcé des changements qui ont conduit à une économie de dépendance explique l'acceptation de nouveaux traits culturels.

L'adoption d'éléments propres à la ville rend la société locale dépendante des centres urbains pour le maintien de sa nouvelle culture mixte. Les nouveaux traits culturels subissent une modification qui leur permet de s'intégrer au schéma culturel traditionnel. Cette transformation qui s'opère au sein de processus de diffusion est chose courante dans tout rapport entre deux cultures. Lorsque la différence entre ces cultures est grande, l'insertion d'un seul trait nouveau fait varier considérablement les deux contextes. Même lorsque la différence n'est que celle de deux cultures « occidentales », les traits empruntés se modifient dès leur adoption. Le jeu du croquet, parce qu'il est anglais, prend un sens de classe à travers l'emprunt qu'en font les Français. La

connaissance du bridge est pareillement une marque de distinction. Les recettes culinaires de l'étranger tirent une signification sociale de leur origine ; elles donnent des mets que l'on sert souvent « dans les grandes occasions ». La nouvelle association des traits culturels ne dépend pas toujours du rapport entre Anglais et Français ou de la ville et de la campagne. Monté sur un rouet, un moteur électrique devient l'image d'une combinaison hardie mais naturelle d'éléments culturels nouveaux et traditionnels. Un joueur d'harmonica adopte la technique du battement de pieds et le répertoire du violonneux. L'harmonica se plie ainsi au schéma culturel du violon. Des combinaisons inattendues d'éléments nouveaux prennent forme ; elles deviennent réglementaires. Le port de guêtres par-dessus les galoches est pratique pour empêcher la neige fondante de pénétrer dans les souliers. Les jeunes gens voient généralement dans un tel assemblage la bonne manière de porter ces effets.

[83]

Les fondements de la culture traditionnelle sont en mesure de s'adapter à ces emprunts. Il devient habituel à présent de satisfaire par l'emprunt les besoins culturels. Auparavant, la culture locale était capable de leur apporter ses propres réponses. Celles-ci constituaient bien entendu des traits nouveaux, mais c'était des traits locaux fondés sur une culture locale. La nécessité avait donné à la plâtée le sens, communément accepté, d'une unité de mesure comparable à n'importe quelle autre. Les toits droits avaient très naturellement donné naissance aux toits courbes, les porches surélevés aux galeries. Les nouveaux dessins de tissage et les édredons boutonnés étaient l'expression achevée de manières simples et anciennes de tisser. Mais les nouveaux traits culturels qui viennent de l'extérieur s'appuient sur un fond étranger et, par conséquent, dépendent pour leur développement d'une culture externe. La batteuse fut d'abord actionnée par un moulin à vent, ensuite par des chevaux de trait, elle l'est aujourd'hui par des moteurs à essence, demain peut-être elle le sera par des moteurs électriques. Chacune de ces étapes prit naissance en dehors de la paroisse. À la longue, le cultivateur adopta ces changements. A vrai dire, son retard à les assimiler fut souvent si long qu'il pouvait sauter l'une des étapes. Chaque étape franchie le trouvait plus dépendant. Au début, il n'avait besoin que des éléments avec lesquels il était déjà familier : le vent et les chevaux. Puis, il lui fallut acheter de l'essence. Bientôt, il

paiera de l'électricité. Il est de plus en plus soumis aux produits du monde extérieur. Pour se les procurer, il doit vendre une valeur égale de produits locaux et ainsi se mettre en relation avec un marché de consommation sur lequel il n'exerce aucun contrôle. Au temps de son autonomie, il avait maîtrisé tous les facteurs économiques qui influençaient son existence.

Pour repérer les caractéristiques et l'origine de l'emprunt culturel, aucune technique n'est peut-être aussi utile que l'analyse du vocabulaire emprunté. La base théorique d'une telle étude suppose que les mots empruntés le sont en raison de leur association avec les éléments pris à une culture matérielle ou immatérielle.<sup>52</sup> L'analyse des emprunts linguistiques indiquera, sur cette base, la nature de la diffusion culturelle plus concrète qui s'est manifestée. L'application d'une telle technique à l'ensemble des mots anglais en usage au Canada français révèle clairement la nature de cette diffusion. Les traits culturels caractéristiques d'une ville industrielle étant ici ceux d'agglomérations à domination anglo-américaine, la diffusion linguistique reflète aussi bien l'urbanisation que l'anglicisation. Des sept cents mots anglais de base en usage au Québec, seule la moitié sont d'emploi habituel à Saint-Denis.<sup>53</sup> L'autre moitié a cours dans les villes, non à la campagne. Le vocabulaire anglais pratiqué à Saint-Denis est sans rapport avec les connaissances linguistiques acquises à l'école. On peut dire que pratiquement aucun mot anglais ne s'infiltré dans le vocabulaire

---

<sup>52</sup> N'en prenons pour exemple que l'emploi, en anglais, de mots français associés à la nourriture, à son apprêt, à sa présentation. Ces mots sont venus de France en même temps que le genre de cuisine qu'ils désignent.

<sup>53</sup> Le parier populaire des Canadiens français de N.E. Dionne (Québec, 1909) dénombre 945 mots d'origine anglaise. Cette liste contient des répétitions. Leur élimination a laissé 700 mots. Nous avons retranché les variantes de la prononciation (« marshmallow » et mâche-mâlo) et les dérivatifs qui en sont le rappel (grocerie pour « groceries » et « groceur »). À la campagne, cette liste de base n'a que peu grossi depuis 1909, bien qu'à cette époque là la proportion des emprunts linguistiques fut de beaucoup moindre dans le pays que ce qu'elle est aujourd'hui, les contacts les plus importants s'étant produits depuis. Parce qu'elles sont le lieu de contacts plus constants entre les deux cultures, les villes ont toujours recouru davantage à l'emprunt. L'emploi de certains mots nouveaux, non compris dans la liste (zippeur, radio, gaz), est principalement la conséquence d'innovations dans l'ordre de la culture matérielle et technique.



par ce canal. Les cultivateurs de la paroisse qui ont travaillé aux États-Unis ont une connaissance plus étendue de l'anglais. L'autochtone ne se rend pas compte qu'il se sert de mots qui, la plupart du temps, ne sont pas français. Le vocabulaire anglais de la technique - notamment celui des moyens de locomotion -, de l'habillement, des affaires et de la correspondance est très familier. Cette familiarité [84] indique un contact plus étroit avec ces choses au niveau des objets et des concepts. De même sont très répandues les expressions anglaises se rapportant à la politique et à l'administration publique.

Mais revenons aux changements structurels dont la société est le théâtre, changements qui créèrent les conditions favorables à la diffusion des caractéristiques urbaines <sup>54</sup>. L'évolution dont la dernière génération a été le témoin et dont la crise a été le point culminant est considérable. Au cours de la décennie se terminant en 1931, 49 pour cent des 406,800 personnes qui émigrèrent de la campagne à la ville étaient des Québécois. L'exode rural au Québec, pendant cette période, représente 19.2 pour cent de l'ensemble de la population rurale de la province en 1921. Durant la même période, la superficie des terres cultivées n'a augmenté que de 1.09 pour cent et le nombre de travailleurs rémunérés dans l'agriculture, seulement de 3.8 pour cent. Ces chiffres démontrent éloquemment ce qui était en train d'advenir de ceux qui n'héritaient pas de la terre. <sup>55</sup>

Par suite de la fermeture pratiquement complète des débouchés urbains, aujourd'hui encore très restreints, on tenta, par l'exploitation de nouvelles terres, de caser le surplus de population agricole. <sup>56</sup> Selon un haut fonctionnaire des Chemins de fer nationaux, le surintendant

---

<sup>54</sup> Jean C. Cameron et W.B. Hurd, « Population Movements in Canada, 1921-1931 : Some Further Considerations », *Canadian Journal and Political Science*, 1, (1935), 222-245.

<sup>55</sup> Cette évolution est déjà ancienne. En 1881, 77 pour cent de la population du Québec était rurale. En 1931, la proportion n'était plus que de 37 pour cent. Elle ne s'est guère modifiée depuis. Voir Annuaire statistique, 1936, Ministère des Affaires municipales, de l'Industrie et du Commerce du Québec, Québec, Imprimeur du Roi, 1937.

<sup>56</sup> Les Français aussi bien que les Anglais ne manifestent aucun empressement à permettre l'installation d'émigrants français dans l'Ouest du Canada. Les deux groupes redoutent également les problèmes que soulève l'existence d'enclaves canadiennes-françaises catholiques.

de la Colonisation, 75,000 jeunes campagnards sont des colons en puissance et leur nombre s'accroît chaque année de 8,000. Si, avec l'aide financière du gouvernement, on mettait en exploitation toutes les terres possibles, leur total serait de 150,000 nouvelles fermes.<sup>57</sup> Cela ne constituerait évidemment qu'une solution à court terme.

En dehors de l'ouverture de nouveaux débouchés à la ville et à la campagne, la seule solution est la réduction du taux de natalité. L'Église, qui joue un rôle vital dans les paroisses rurales, s'oppose formellement à une telle perspective. La réponse des villes au même problème est l'affaïssement rapide de la natalité. Mais les campagnes n'ont pas connu à un degré comparable la disjonction de la culture traditionnelle et les sanctions habituelles y demeurent plus fortes. Toutefois, même les régions rurales accusent une régression de la natalité, régression partiellement liée à un accroissement du nombre des célibataires. Il reste que la diminution du taux de la natalité rurale est inférieure à celle du taux provincial, cependant que la mortalité, en raison notamment de l'abaissement de la mortalité infantile, diminue dans les campagnes au même rythme que dans l'ensemble de la province. Le rapprochement de ces deux facteurs nous amène à constater que le taux d'accroissement naturel dans les régions agricoles est demeuré bien plus stable que le taux provincial de décroissance. La légère diminution de la natalité rurale est presque annulée par la baisse du taux de mortalité, de sorte que la poussée démographique reste la même.

---

<sup>57</sup> Compte rendu d'un discours de M. Lanctôt dans le journal *L'Action catholique*, édition du 5 avril 1937.

[85]

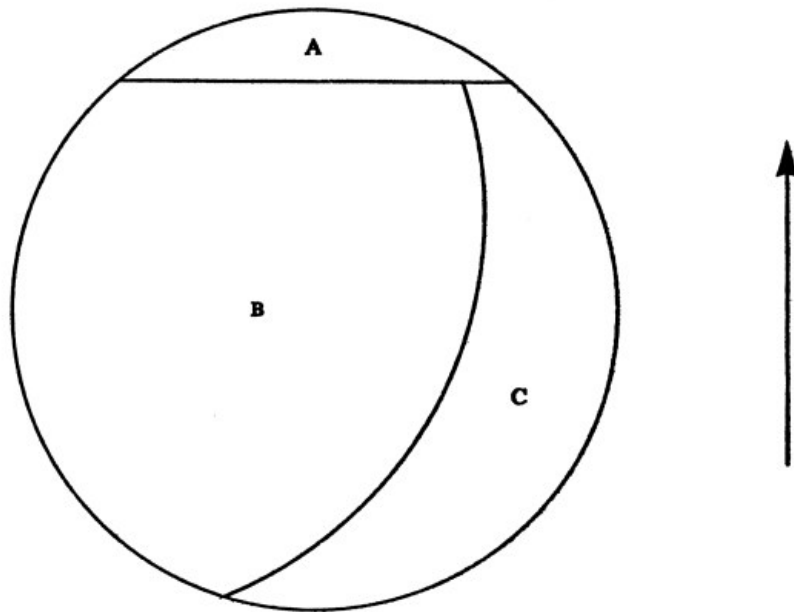


FIG. 1

La configuration actuelle de l'organisation sociale de Saint-Denis montre à quels changements a conduit cette poussée interne. Les catégories sociales les plus larges de la paroisse apparaissent de façon schématique sur le graphique 1. Le cercle représente l'ensemble de la collectivité locale. Les diverses divisions indiquent approximativement, par leur étendue, les fractions de population qui s'y trouvent. La flèche qui vient appuyer le cercle désigne le prestige, le rang social le plus haut trouvant place au sommet. La section qui lui correspond est marquée de la lettre A. Elle groupe toutes les personnes à ce point distantes de la société paroissiale qu'elles ne mènent pas leur vie sociale habituelle avec les autres paroissiens. Lorsqu'elles s'y essaient, leur tentative engendre une tension ou un malaise particuliers. Cette section comprend le curé, ses proches, ceux des curés précédents, le sénateur, sa famille et ses proches. Ces personnes ne doivent leur rang à rien qui concerne la société locale. Ils le doivent au contact qu'ils ont eu avec le monde extérieur duquel ils ont reçu un prestige infiniment supérieur à tout ce que la paroisse peut donner. Il est clair, de ce fait, qu'il est parfaitement possible de passer des sections inférieures du

cercle à la section supérieure. Le fils d'une famille classée en dessous de la ligne de partage pourrait parfaitement, par la fréquentation du collège, acquérir le prestige correspondant. Tous les membres des professions libérales pourraient probablement entrer dans cette catégorie dont les manières de vivre, l'élégance et le comportement, en raison de ses rapports avec le monde extérieur, sont étrangers à la paroisse.

La section marquée d'un B comprend tous les propriétaires d'exploitations agricoles. Dans ce groupe, le prestige est fonction de la richesse. Ce prestige n'a que très peu de signification cependant, car il n'est jamais une [86] entrave à la liberté des relations entre les familles de cultivateurs. Les liens familiaux et politiques ont beaucoup plus de force que les avantages découlant de la richesse. Le parent pauvre d'une personne du même parti est une connaissance de loin plus appréciée que le riche opposant politique, membre d'une autre famille. Le prestige exerce ainsi moins d'influence que d'autres facteurs. Il peut ne se révéler qu'au travers des préférences en matière de mariage. Il est toutefois vrai que les familles occupant le haut de la section B envisageront plus aisément que les autres de réserver à leurs enfants les privilèges conduisant à l'admission dans la catégorie supérieure. Mais la paroisse est si petite qu'il y a peu de chances qu'ils y retournent une fois qu'ils en seront sortis avec succès. On peut donc voir dans la section B un ensemble de cliques formées par les liens de la famille et du voisinage. Le passage des générations ne les fait pratiquement pas disparaître. Elles divisent cette section du diagramme depuis le haut jusqu'en bas et groupent également des individus apparaissant en C.

Le croissant C comprend tous les non-cultivateurs. Nous l'avons déjà indiqué, ce groupe réside exclusivement dans le village. Il comprend rentiers, journaliers, employés de banque, petits commerçants, jardiniers et autres semblables. Leur prestige, à eux également, est fonction de leur richesse et les moins fortunés d'entre eux sont aussi les moins religieux. Le rang social de plusieurs familles de colporteurs ou de trafiquants à la petite semaine est si médiocre qu'elles ne sont pas les bienvenues chez les autres paroissiens. C'est ce que révèle la situation de ceux qui occupent la partie la plus basse du croissant. Pauvres, sales, grands buveurs, voleurs, menteurs, ils n'ont souvent même pas le ressort de cultiver un jardin. Au sommet du croissant, on trouve le charpentier-gérant de banque, le marchand, le forgeron, etc.

Dans cette section, les habitudes domestiques varient. Car, à côté des foyers habituels, des célibataires, des vieilles filles et des couples sans enfants y ont leur place. On constate une tendance au déplacement des membres du groupe B, celui des cultivateurs, vers la catégorie des non-cultivateurs. En effet, les rangs des journaliers et des artisans sont ouverts aux enfants non lotis du groupe B.

Dans la mesure où la désignation à des fonctions officielles au sein de la paroisse sanctionne le prestige, ces fonctions ne sont pas dévolues aux gens de la catégorie supérieure. Ces personnes, chacun le sait, prennent une part active aux affaires de la paroisse et même s'en occupent plus que n'importe qui d'autre. Mais, à la vérité, elles sont trop haut placées pour devenir marguilliers ou commissaires d'école et pour se faire élire échevins ou maires. Ces postes s'adressent à des personnes des catégories B et C, pourvu qu'elles n'en soient pas les sujets inférieurs.

Aux tout premiers temps de la colonie, seules existaient les deux catégories A et B. Le curé ainsi que le seigneur et sa famille se distinguaient des habitants. Mais les relations étaient moins réservées entre les deux groupes qu'elles ne le devinrent plus tard, par suite de l'adoucissement des conditions de vie. Autrefois, les membres de la classe supérieure cultivaient la terre. Aujourd'hui, ils ne le font plus. Les plus anciennes paroisses n'ont pas tardé à attirer des artisans vivant de leur travail spécialisé. Ils formèrent [87] l'avant-garde de la section C. Ils ne se différenciaient des cultivateurs que par leur activité économique. Leurs autres façons de vivre étaient identiques. Telle demeura la situation jusqu'à ce que la pression démographique commençât à se faire sentir par suite du manque de débouchés. Les jeunes agriculteurs non lotis s'installèrent peu à peu au village et gagnèrent leur vie comme journaliers ou hommes de peine. Des hommes et des femmes, mariés ou célibataires, accumulèrent suffisamment d'argent pour vivre de leurs rentes au village. Ces gens-là vinrent augmenter la population non agricole de la paroisse. Leurs manières de vivre, contrairement aux artisans, différaient de celles des agriculteurs. Quant aux plus pauvres parmi les journaliers, ils s'adonnaient Parfois à une existence illégale et immorale qui les isolait du reste des paroissiens. Les modes traditionnels d'existence que la religion sanctionnait étaient impuissants à leur assurer la subsistance. Mais l'oubli des traditions et l'indifférence aux sanctions religieuses engendrèrent l'habitude de critiquer

ces dernières qui contrecarraient l'existence des journaliers. La société paroissiale en vint à regarder de haut ce groupe économiquement marginal. Le développement d'une telle attitude ne fit qu'accentuer le comportement asocial des quelques familles dont nous parlons. Une conduite anormale souligne l'altération de leurs manières, leur ignorance poussée des contrôles sociaux. Ces gens-là ne s'adonnent pas seulement à la contrebande des alcools, ils versent dans la prostitution, ils donnent naissance aux enfants naturels de la paroisse. Une foi chancelante les fait s'abstenir de la confession et de la communion ; ils ne pratiquent qu'irrégulièrement.

En tant que groupe, les journaliers mènent une existence dont le caractère économiquement marginal s'exprime dans un éveil de la réflexion sur les méthodes de contrôle de naissances. Sous l'angle économique, les différences de leurs conditions de vie par rapport à celles des cultivateurs créent au sein de la paroisse un conflit ouvert dont les travaux publics sont l'objet. La construction récemment proposée d'une route à travers la paroisse a recueilli l'approbation des villageois non lotis qui y ont vu la promesse de travaux de terrassement. Mais elle a jeté les fermiers dans le camp opposé. Car l'exécution de ce projet morcellera leurs terres, tarira leurs sources, séparera les pâturages des abreuvoirs. Une telle dissension est la conséquence directe de la croissance d'un peuplement de type nouveau qui, à son tour, résulte du maintien forcé de la population locale à l'intérieur de la paroisse. Le problème des débouchés a modifié le caractère unitaire de la paroisse et a affaibli la puissance des contrôles sociaux sur les éléments nouveaux de la population. Ces phénomènes touchent avec une frappante netteté les villageois non lotis de la deuxième génération qui, dès l'enfance, en ont subi le plein effet.

Le cas des grandes villes comme Québec et Montréal mis à part, les rapports entre la ville et la campagne n'ont engendré aucune dissociation psychologique particulière. La population française des petites villes et bourgades provient dans une si large mesure des régions rurales que la solidarité familiale interdit d'opposer à la « maladresse rustique » un « affranchissement citadin ». Tous les Canadiens français de la ville ont de [88] proches parents à la campagne. Sans doute pourrait-on s'attendre au développement de semblables oppositions si le débouché urbain devait se fermer pour plusieurs générations. Pour l'instant, le clergé rural tente de maintenir les vieilles traditions en at-

taquant les valeurs urbaines. Mais la nécessité sociale de ces valeurs est telle pour les fils de cultivateurs qu'elle va jusqu'à affaiblir leur confiance dans le clergé.

L'analyse et l'historique des structures sociales de Saint-Denis ont mis en relief l'interdépendance des diverses couches de la société. On ne peut percevoir sous l'angle d'un facteur unique les modifications qui affectent actuellement les coutumes et les attitudes. Elles sont plutôt le résultat de l'intervention d'une forme particulière de configuration sociale dans un environnement socio-physique original, par l'intermédiaire d'une série de relations historiquement déterminées. Ni la structure, ni l'environnement, ni le hasard ne peuvent expliquer séparément les changements. Le cas de Saint-Denis a mis en lumière des interrelations qui manifestent que l'omission de l'un ou l'autre de ces facteurs fausserait la compréhension réelle du problème.

[89]

[90]

[91]

**Première partie :**

*L'interprétation sociologique  
de l'évolution du Canada français*

***Section 2. La société traditionnelle  
en voie de changement***

***“L'industrie et le système rural  
au Québec.”***

***Everett Cherrington HUGHES***

Version française d'un article tiré de : *The Canadian Journal of  
Economics and Political Science*, IV, 3, August 1938, 341-349.

[pp. 91-100.]

[Retour à la table des matières](#)

Cet article décrit la liaison fonctionnelle qui existe au Québec entre la croissance industrielle et le système traditionnel de vie rurale. Le processus général de cette croissance est assez bien connu. Le Québec a toujours eu des industries qui exploitaient les ressources indigènes : forêt, mer, et plus tard, mines. À l'époque actuelle, la province est envahie par de nouvelles industries, qui utilisent peu les ressources locales si ce n'est l'eau et la main-d'oeuvre. Les industries de ce type ne sont généralement pas situées dans les régions périphériques, mais bien au coeur de la province. De sorte qu'au cours des vingt dernières années, le Québec est devenu plus urbain que rural. Aujourd'hui, cette province n'est qu'un peu moins industrialisée que l'Ontario.

L'industrie capitaliste moderne n'a crû que dans certains centres, cependant que ses sources de matières premières se sont multipliées et que ses marchés se sont considérablement développés. Son expansion



géographique a pris deux formes : la première, dont le rythme se ralentit, est le recul progressif de ses frontières ; la seconde est une expansion interne dans laquelle l'industrie s'étend des centres plus intensément développés à des régions voisines moins industrialisées, où elle rejoint une population qui certes connaît les caractéristiques principales de la civilisation capitaliste occidentale, sans pour autant être familiarisée avec ses manifestations les plus avancées. Le Québec et le sud des Etats-Unis comptent parmi les régions particulières où se produit ce type d'expansion « interne ».

[92]

Le développement industriel engendre toujours des mouvements de population. Ces mouvements sont cependant inverses selon que l'expansion est endogène ou exogène. Dans le premier cas, dont la Nouvelle-Angleterre fournit un exemple typique, les entrepreneurs et administrateurs - peu nombreux - sont indigènes, et la main-d'oeuvre - très nombreuse - est étrangère et polyglotte.

À l'inverse, dans les cas d'expansion interne, donc exogène, le groupe des administrateurs, petit mais puissant, est de provenance et de culture étrangère ; la main-d'oeuvre, elle, est indigène et culturellement homogène. C'est le cas du Québec. D'où les préoccupations des dirigeants des institutions traditionnelles devant les répercussions éventuelles de ce nouveau système étranger sur le mode de vie. Derrière ces préoccupations, il faut voir une relation fonctionnelle entre le nouveau système et l'ancien.

Aussi antithétiques que puissent être la nouvelle mentalité industrielle et la mentalité traditionnelle du Québec, c'est précisément le développement industriel qui permet la survie du mode de vie traditionnel. Le système rural en vigueur est fondé sur l'indivisibilité de la forme familiale et, comme tel, présuppose une relation stable entre le niveau de population et la superficie du sol cultivable. Mais la famille qui habite sur cette ferme indivisible est une des plus nombreuses du monde occidental. Comment résoudre cette contradiction ? <sup>58</sup>

Établissons d'abord la stabilité de la population rurale du Québec. Si nous disposons en rang les soixante-six comtés de la province, en

---

<sup>58</sup> Pour des comparaisons des taux de natalité par provinces et par groupes ethniques, voir W. Burton Hurd, « The Decline in the Canadian Birth-rate »,

commençant par celui dont la population rurale et villageoise en 1931 était la plus petite par rapport à ce qu'elle était en 1871, et ainsi de suite jusqu'à celui dont la population rurale et villageoise en 1931 était la plus grande par rapport à ce qu'elle était en 1871, on constate que c'est seulement après le quarante-sixième comté que le total cumulatif de la population de 1931 rejoint celui de la population de 1871.<sup>59</sup> Ces quarante-six comtés constituent un bloc qui va de la région du Saguenay à la frontière d'Ontario, sur l'axe formé par le Saint-Laurent et la Rivière Outaouais. Leur population rurale et villageoise était de 705,578 personnes en 1871 et de 705,240 en 1931. Cette similitude tient naturellement au mode de sélection des comtés. Ce qui est significatif, c'est que ces comtés constituent un bloc de comtés contigus, soit le coeur du Québec.<sup>60</sup> Ce bloc contient les plus grands centres urbains de la province ; c'est là aussi que sont établis les agriculteurs les plus prospères.

La population rurale de ces comtés a été longtemps ou bien stationnaire, ou bien décroissante. Quatre comtés ont subi une baisse de leur population totale entre 1851 et 1861. Pendant la même période, la population totale de vingt et un autres a enregistré une augmentation moindre que l'accroissement naturel prévisible. Dans les décennies qui ont suivi, d'autres comtés se sont ajoutés à ceux où l'augmentation réelle de population a été moindre que l'accroissement naturel. Ceci est d'autant plus remarquable que la population des parties urbaines de ces comtés n'a jamais cessé d'augmenter ; leur population rurale en a été d'autant plus réduite. Quelques-uns de ces comtés ont une population dense ; d'autres ont une population dispersée. [93] Ceux de forte densité ont été les premiers à atteindre un pilier, puis à décliner. Plus

<sup>59</sup> La population rurale et villageoise est celle des campagnes et des localités incorporées de moins de 1,000 habitants en 1931. L'effet général de cette méthode de compilation est de hausser le taux d'augmentation de la population rurale et villageoise. La méthode ordinaire montrerait une augmentation encore plus petite de la même population, ce qui confirme nos conclusions. La population villageoise s'est multipliée par 10 depuis 1871, mais comme elle n'est que de 130,000 en 1931, ce n'est pas significatif.

<sup>60</sup> Les comtés de Sherbrooke, Drummond, Chambly et Champlain sont inclus dans ce bloc, mais ne sont pas considérés à cause du taux plus élevé de l'augmentation de leur population rurale. A l'examen, on constate que dans ces comtés, l'augmentation rurale apparente est en réalité un accroissement de la population urbaine.

récemment, même les comtés de faible densité ont montre une tendance à la baisse.<sup>61</sup> Mais, paradoxalement, la diminution de la population rurale ne s'est pas accompagnée pendant la même période d'un déclin de la production agricole ou du nombre des gens qui y étaient engagés. En effet, il est de règle que la population rurale baisse quelque peu pendant que la production agricole et le nombre de ceux qui y sont engagés continue d'augmenter<sup>62</sup> ; ce déclin, d'après Lemieux et ses collaborateurs, concerne la population non-agricole et semi-agricole. Pendant ce temps, deux types de comtés voient leur population rurale continuer à augmenter : ceux qui sont proches des centres urbains et ceux qui sont aux premières étapes de leur colonisation. Mais dans les plus vieilles parties de ces derniers, on assiste déjà à une baisse.

En somme, il ne faut pas s'attendre à une augmentation de la population rurale de ces comtés, sauf à proximité des villes. L'agriculture ne décline pas, mais la population rurale est stationnaire. Il est significatif que ce bloc central corresponde presque parfaitement au territoire où l'agriculteur québécois n'arrondit pas son revenu par d'autres activités.

Hors ce bloc, les autres comtés s'étendent vers le nord et vers le sud-est jusqu'à la péninsule gaspésienne. L'augmentation de la population rurale et villageoise de la province depuis 1871 y est concentrée ; toutefois cette augmentation a été de 29%, et de 17% seulement dans les districts non incorporés (de population strictement rurale), ce qui est très peu par rapport au taux d'augmentation naturelle. Quelle que soit leur importance symbolique, ces régions frontières ont peu absor-

---

<sup>61</sup> Recensement du Canada, 1931, vol. 1, pp. 109 et suivantes.

<sup>62</sup> O.A. Lemieux et ses collaborateurs, « Factors in the Growth of Rural Population in Eastern Canada » (*Proceedings of The Canadian Political Science Association*, vol. IV, 1934, 196-219). Des vingt-cinq comtés du Québec inclus dans cette étude, vingt-quatre font partie du bloc dont il est question ici. On y signale les points suivants : les fermes du Québec étaient originellement plus petites que celles des autres provinces, et commencent seulement à se rattraper ; il n'y a eu aucune baisse dans la taille moyenne de la famille rurale québécoise, mais la proportion des célibataires de plus de 15 ans a augmenté pendant que la proportion des moins de 15 ans a diminué. Ceci indique que la hausse de la population rurale est due aux personnes trop jeunes pour partir.

bé de population. Selon le géographe français Raoul Blanchard, qui a étudié en détail l'agriculture québécoise, les agriculteurs de ces régions vivent pour une large part d'autres activités.<sup>63</sup> L'agriculteur de Gaspésie est aussi pêcheur ou bûcheron quand il ne travaille pas au moulin. M. Blanchard estime que de 50 à 75 pour cent des hommes de Gaspésie font la coupe du bois durant l'hiver ; quelques-uns ne sont à la maison qu'à l'automne et au printemps, entre les saisons de travail. Il a retrouvé le même phénomène, selon des degrés variables, dans la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean, dans les comtés du sud-est adjacents au Maine, et même dans les paroisses de l'intérieur des vieux comtés du Bas Saint-Laurent. Dans les comtés des Laurentides, la population dispersée vit notoirement beaucoup plus du bois et du tourisme que de l'agriculture. Bref, la vie dans ces territoires ne se conforme pas à l'image qu'en donne la conception traditionnelle de l'agriculteur québécois indépendant ; l'activité stationnaire y est animée, ici et là, par l'implantation d'industries exploitant la forêt, le sous-sol ou le potentiel hydro-électrique, sans offrir beaucoup d'opportunité pour l'expansion d'une population agricole indépendante de l'industrie.

La stabilité de la population agricole du Québec ne semble pas devoir se modifier. Le recensement de 1931 indiquait que le nombre de personnes engagées dans l'agriculture n'a augmenté que de 3.8% en 10 ans ; la superficie des terres cultivées de 1.09% seulement. Mais la population rurale est biologiquement très active, même si numériquement elle reste stationnaire. [94] Dans l'Est du Canada, les compilateurs du recensement estiment qu'entre 1871 et 1931, la plus petite augmentation naturelle de la population enregistrée en une décennie a été de 14% ; en certains cas elle a été beaucoup plus forte.<sup>64</sup> Comme le taux d'augmentation est sûrement plus élevé dans le Québec rural qu'ailleurs, 14% est une estimation bien en dessous de la réalité.<sup>65</sup>

---

<sup>63</sup> Raoul Blanchard, *L'est du Canada français*, Paris, 1935 ; aussi ses « Études Canadiennes », dans la *Revue de Géographie Alpine*, tomes XXV, XXVI, XXVII, 1936, 1937, 1938.

<sup>64</sup> *Recensement du Canada*, 1931, vol. 1, p. 109.

<sup>65</sup> Hurd, « The Decline in the Canadian Birth-rate ». Les tableaux de Hurd, corrigés par lui en fonction des différences dans les distributions d'âge des femmes, montrent qu'en 1931, les femmes rurales anglaises n'avaient que 63% du nombre des enfants de moins de 5 ans qu'avaient les françaises ; les femmes urbaines françaises en avaient 61% seulement.

Même en retenant ce chiffre, on voit qu'en aucun cas depuis 1871 l'importance de l'exode rural au Québec n'a été inférieure à 50% de l'augmentation naturelle, dépassant quelquefois 80%.<sup>66</sup> Il est évident que la population rurale du Québec reste stationnaire à cause d'une émigration qui n'est ni récente ni sporadique, mais ancienne et continue. Étant donnés ses taux de natalité et de mortalité, cette population ne peut rester ce qu'elle est qu'à la condition que l'émigration continue au rythme habituel.

Sous-jacent à cette stabilité, il y a un certain système de vie agricole. Le propriétaire, avec l'aide de ses nombreux enfants, exploite la ferme familiale dont il a hérité, et la transmet intacte à l'un de ses fils. Ceci définit à la fois un idéal et une réalité ; cet idéal est profondément incrusté dans la tradition et la littérature québécoises, dans les sermons aussi. La réalité, dans la mesure où la propriété est concernée, c'est le fait que 93% des fermes du Québec soient exploitées par leur propriétaire, et 4% par des co-propriétaires. C'est là une réalité évidemment limitée par le nombre des fermes, qui a légèrement diminué entre 1921 et 1931.<sup>67</sup> Mais la probabilité qu'une ferme québécoise soit exploitée par son propriétaire est très forte. Il ne s'ensuit pas pourtant, comme on le croit souvent, que le fils de tout fermier québécois puisse s'attendre à posséder une ferme et à l'exploiter.

Le caractère familial de la ferme est symbolisé au Québec par la persistance des arts domestiques depuis longtemps disparus des autres parties de l'Amérique du Nord. On peut le montrer statistiquement par quelques comparaisons avec l'Ontario. En 1931, 44.7% des fermes employaient des ouvriers agricoles en Ontario, 28% seulement au Québec. Exception faite des ménagères, la ferme ontarienne comptait 1.5 travailleur à la fois non rémunéré, adulte et membre de la famille ; la ferme québécoise en avait 1.9. En Ontario, 77% des hommes attachés à la ferme étaient membres de la famille ; au Québec, 89%.<sup>68</sup>

---

<sup>66</sup> Selon Hurd, l'exode rural net entre 1921 et 1931 a atteint 19.2% de la population rurale de 1921. Cela représente également à peu près toute l'augmentation naturelle de cette période.

<sup>67</sup> *Recensement du Canada*, 1931, vol. 1, p. 83.

<sup>68</sup> George V. Haythorne, *Agriculture and the Farm Worker in Eastern Canada*, thèse de doctorat non publiée, Université Harvard, 1938. Ses compilations sont basées sur le recensement du Canada de 1931. Dans le comté de Ka-

Même le type de mécanisation rend compte du fondement familial de l'agriculture. L'agriculteur du Québec est beaucoup plus susceptible de posséder une batteuse que le fermier d'Ontario.<sup>69</sup> Le Professeur Horace Miner, qui a étudié en détail une paroisse du comté de Kamouraska, en a trouvé une presque dans chaque ferme, habituellement petite et vieille. Là où la culture des céréales est extensive, le battage devient une activité communautaire ou inter-familiale ; au Québec, la famille bat le grain au fur et à mesure des besoins. La machine est considérée comme partie d'un héritage inviolable, qui conserve à la famille son indépendance.<sup>70</sup> Inutile d'insister sur le contraste frappant entre cette attitude envers l'équipement agricole et celle des producteurs de blé de l'Ouest.

La troisième caractéristique du système rural est l'indivisibilité de la ferme. Le professeur Miner a décrit minutieusement comment au cours d'une génération la famille agricole obéit à un cycle dont le point culminant est le [95] passage de la terre familiale dans les mains du fils au moment où le père atteint la soixantaine. Dans la paroisse qu'il a étudiée, l'héritier choisi sera l'un de six survivants de 9.6 enfants. Le père est constamment préoccupé par l'avenir des cinq enfants à qui il ne peut léguer sa terre. En dernière instance, ils sont forcés de quitter la ferme, que leur père leur ait trouvé une place ailleurs ou non. Ils sont moralement obligés de partir.<sup>71</sup>

---

mouraska, au Québec, le Docteur Horace Miner a entendu dire qu'un couple sans enfants ne pouvait réussir sur une ferme.

<sup>69</sup> Haythorne (op. cit.) rapporte que 28.9% d'entre eux possèdent une batteuse. Ce chiffre atteint 47% dans la région du Bas Saint-Laurent, et 32% dans la région centrale du Saint-Laurent ; 25% possèdent des moteurs à gasoline.

<sup>70</sup> Horace Miner, *St. Denis, a French Canadian Parish*, dissertation de doctorat non publiée, Université de Chicago, 1937. Ses conclusions sont vérifiées par Léon Gérin, « *Le type économique et social des Canadiens* », Montréal, 1938. [Texte disponible dans [Les Classiques des sciences sociales](#). JMT.]

<sup>71</sup> Miner, Gérin et quelques agronomes avec lesquels j'en ai parlé s'accordent à dire que si un fermier parvient à acquérir une seconde ferme, il la donne presque toujours à un deuxième fils. Il établit ainsi une seconde famille. Un élément du système était que le fils héritier avait la responsabilité entière et exclusive de la prise en charge des vieux jours de ses parents. Un notaire du comté de Drummondville dit que ce système est menacé dans son district par la hausse du coût de la nourriture, du vêtement et des soins médicaux pour les parents âgés.



Ce système ne peut se perpétuer que dans la mesure où tous les enfants, sauf un, quittent la ferme paternelle. Comme le nombre de fermes n'augmente pas, cela signifie qu'à chacune des générations, un grand nombre d'enfants abandonnent la terre pour toujours. Ces exilés se sont trouvés des places dans les régions moins développées de la province, en Nouvelle-Angleterre et dans l'Ouest, et, plus récemment, dans les villes de la province elle-même. Mais le premier débouché en absorbe très peu ; les frontières de la Nouvelle-Angleterre sont pratiquement fermées ; enfin, la capacité d'absorption du Québec urbain va probablement diminuer. Avec le rétrécissement de ces débouchés, on peut naturellement s'attendre à un retour à la terre du surplus de la population rurale. Et en effet, depuis dix ans, l'âge médian des exploitants agricoles a augmenté de deux ans, alors que l'âge médian des membres de la famille travaillant sur la ferme sans salaire a augmenté d'un an.<sup>72</sup>

Un surpeuplement dans les secteurs ruraux serait une menace pour le système traditionnel, aussi bien dans ses aspects moraux qu'économiques. Il s'agit bien d'un système moral, impliquant des droits et devoirs mutuels pour chacun des membres de la famille. Une fonction de l'industrie dans le Québec - sans que ce soit l'intention de ses fondateurs - a été de permettre le maintien du système familial. Aussi longtemps que l'industrie et les activités urbaines auxiliaires se développent assez rapidement, la population agricole peut rester ce qu'elle est, c'est-à-dire non pas simplement la résultante de ses taux de natalité et de mortalité, mais du nombre de fermes et de la taille de la famille qui vit sur chacune d'elles. Car dans ce système, un couple seulement par génération engendre des descendants sur chacune des fermes. Naturellement, la mentalité industrielle menace plusieurs éléments caractéristiques de la culture traditionnelle. Mais c'est le système rural lui-même, non l'industrie, qui fait que d'une génération à l'autre dans le Québec une fraction importante de la population ne dispose pas de terre pour s'y établir.

---

<sup>72</sup> Haythorne, « *Agriculture and the Farm Worker in Eastern Canada* », p. 446. Le Dr Miner a trouvé à Saint-Denis que la présence de certains jeunes gens était considérée comme une anomalie parce qu'ils avaient passé l'âge où l'on devait émigrer. Dans un sermon, le curé les a enjoint de quitter la communauté pour trouver du travail, car ils étaient une charge pour leur famille.

La façon dont le centre industriel attire la population rurale excédentaire peut être illustrée par le cas suivant. Drummondville était autrefois une petite ville qui vivait du commerce avec la population agricole du secteur environnant. Des industries, qui exploitaient des ressources locales - des scieries, une tannerie, des fonderies - s'y étaient déjà établies. Vers les années 1890, les ressources forestières s'épuisèrent, les industries principales disparurent, et la ville tomba en plein marasme ; sa population était plus petite en 1911 qu'en 1891.<sup>73</sup> Les familles qui avaient été associées au premier développement industriel étaient complètement disparues ou n'avaient laissé que quelques rentiers. Quand finalement la construction d'un barrage hydro-électrique eût attiré de nouvelles industries, ces vieilles familles n'eurent [96] aucune part dans l'affaire. Entre 1911 et 1931, la population s'est multipliée par 5.44 et le nombre des ouvriers industriels par 30.4.<sup>74</sup> Cette révolution a été provoquée par deux grands barrages hydro-électriques, qui ont attiré six industries textiles et plusieurs petites installations secondaires. Vers la fin de 1937, plus de 19,000 personnes vivaient dans la communauté, une augmentation de quelque 17,000 depuis 1911, et de 15,000 depuis 1921.

Il est évident qu'il s'agit là d'une population nouvelle. Mais l'analyse montre qu'elle est originaire de la campagne et des villages des alentours. Le lieu de naissance de quelques 60% des chefs de famille enregistrés est situé à l'intérieur d'un rayon de trente milles de la ville ; 73.8% d'entre eux provenaient d'un groupe de dix comtés avoisinants que j'appellerai la « région ». Celle-ci forme un parallélogramme dont les deux grands côtés, sont le Saint-Laurent et les contreforts des Appalaches ; les petits côtés, à l'est et à l'ouest, sont les rivières Yamaska et Chaudière. À partir du Saint-Laurent, la plaine décroît en fertilité et en densité de population. Chacun des comtés de la région, à l'exclusion de ceux de l'extérieur, a largement contribué à augmenter la population de Drummondville ; la coupure est nette dans toutes les di-

<sup>73</sup> Aussi tard qu'en 1911, 1,165 des 1,885 ouvriers industriels des Comtés de Drummond et d'Arthabaska travaillaient dans le bois, les scieries, l'ameublement ou les produits laitiers. Les autres étaient employés dans une variété de petites industries, qui écoulaient leurs produits surtout sur les marchés locaux. (Recensement du Canada, 1931, vol. III, table IX).

<sup>74</sup> D'après le Recensement du Canada, 1911, le Recensement des Industries manufacturières de la Province de Québec, 1934, et les registres paroissiaux.



rections. À l'intérieur des limites de la région, il n'y a aucune autre ville se rapprochant de Drummondville par la taille ou l'importance industrielle. L'attraction se fait surtout sentir dans deux comtés fertiles situés en bordure du Saint-Laurent, qui ont exporté leur population dans cette direction depuis une centaine d'années.<sup>75</sup> Il n'y a pas de familles venant de la région de Montréal, quoique cette ville soit située à seulement soixante-cinq milles à l'ouest. La sphère d'attraction de Drummondville s'arrête brusquement à moins de vingt milles à l'ouest dans la direction de Montréal. Il n'y a pas non plus de familles venant des régions de Trois-Rivières et de Sherbrooke, deux villes plus proches que Montréal. Ainsi, la population de Drummondville s'urbanise ; elle ne provient pas d'autres centres urbains.<sup>76</sup>

On a fait référence plus haut à ces communautés où la main-d'oeuvre est indigène et la direction étrangère. Une analyse de la structure des classes montre que Drummondville appartient à ce type. Toutes les industries de quelque dimension sont des succursales. Les administrateurs et le personnel technique sont envoyés à Drummondville pour construire les installations et en diriger le fonctionnement. Ils ne sont pas de la ville ; la plupart ne sont pas d'origine canadienne ; aucun n'est Canadien français. En outre, nombre de contremaîtres, d'ouvriers qualifiés et de collets blancs de langue anglaise ont été importés. Ces personnes, avec leur famille, représentent environ le vingtième de la population - élément étranger et socialement isolé, sans grand contact avec la population et surtout pas avec la main-d'oeuvre indigène.<sup>77</sup> Les plus pauvres de ces étrangers vivent parmi les Cana-

<sup>75</sup> Raoul Blanchard, « Les Cantons de l'Est » (*Revue de Géographie Alpine*, tome XXV, 1937, fascicule 1, p. 174.

<sup>76</sup> Cette information a été tirée des registres paroissiaux, grâce à la bienveillante collaboration des curés. Le clergé fait un recensement annuel de toutes les familles catholiques et protestantes. Le lieu de naissance des chefs de famille a été enregistré pour 1,345 des 3,426 familles recensées en 1936. L'omission de cet item varie selon les rues et les quartiers, indiquant que quelques recenseurs étaient moins pointilleux que d'autres. Les registres les moins complets ont été trouvés dans une paroisse presque complètement francophone, de milieu ouvrier. Un recensement parfait aurait probablement montré un pourcentage plus élevé de personnes d'origine locale.

<sup>77</sup> Un compte-rendu détaillé de la structure des classes sociales de cette localité a été présenté devant l'American Sociological Society à Atlantic City en décembre 1937.

diens français, dans le coeur de la ville. Les autres sont en quelque sorte confinés dans des quartiers de banlieue plus élégants. La ségrégation ethnique n'est pas totale cependant, puisqu'il y a plusieurs Canadiens français de l'élite locale, hommes d'affaires et professionnels, qui vivent dans les mêmes quartiers.

[97]

Tout comme administrateurs et techniciens sont exclusivement anglophones, hommes d'affaires et professionnels sont exclusivement francophones. La proportion de ces derniers qui sont nés à Drummondville est probablement plus forte que pour l'ensemble de la population locale ; la plupart en effet appartiennent à de vieilles familles de la ville. Quelques ouvriers canadiens-français viennent de la Nouvelle-Angleterre, mais ce n'est le cas pour aucun homme d'affaires ou professionnel. Des sept avocats, cinq sont nés à moins de cinq milles de la ville ; les deux autres, à moins de cinquante milles. Sept des quatorze médecins sont originaires de la région, les autres de la province, sauf un qui est anglais. Les gros hommes d'affaires sont en général originaires de la ville. Les moyens et les petits sont aussi presque exclusivement canadiens-français. Des 486 maisons d'affaires et commerces de la ville, 455 sont entre les mains ou sous la direction de Canadiens français. On ne connaît pas le lieu d'origine de ces personnes, mais une connaissance générale de la ville m'a appris que la plupart d'entre eux sont natifs de la région.

Les ouvriers industriels, qui constituent la classe la plus nombreuse, sont à peu près exclusivement francophones. Plusieurs petites industries n'ont pas plus d'une demi-douzaine de travailleurs non canadiens-français. D'ici peu même les ouvriers spécialisés seront sans doute exclusivement francophones. Même si quelques-uns vivent dans les mêmes quartiers que les anglophones, les ouvriers canadiens-français représentent la classe la plus isolée. De petits villages satellites ont surgi autour de la ville, où ils habitent, isolés, où se retrouve près de la moitié de la population totale. Dans la ville industrielle typique d'Amérique du Nord, les secteurs les plus pauvres - toujours les plus peuplés - sont occupés par les immigrants. À Drummondville, ces secteurs - là aussi les plus peuplés - sont occupés exclusivement par des indigènes. Dans la mesure où ils viennent directement de la ferme, c'est la première fois qu'ils vivent dans une communauté où il y a une classe considérable de gens au-dessus d'eux. Dans leur nouvel

habitat, et même s'ils vivent un peu à l'écart, ils éprouvent pour la première fois la présence d'un groupe qui leur est de beaucoup supérieur et par le niveau de vie et par la puissance. Simultanément, ils ressentent une nostalgie de l'indépendance propre à la vie agricole qu'ils sont pour la plupart conscients d'avoir définitivement abandonnée. Il n'est pas très étonnant, dans ces conditions, qu'ils attribuent les épreuves de leur nouvelle vie non seulement au système industriel, mais aussi aux étrangers qui l'ont introduit et le contrôlent. Le monopole de leurs compatriotes dans les affaires et les professions libérales peut atténuer ce sentiment, mais ne le fera pas disparaître : dans la Drummondville nouvelle, l'avenir est dans l'industrie.

Des renseignements moins détaillés, mais quand même adéquats, concernant les autres villes montrent que Drummondville est un centre industriel québécois typique. Certains autres centres étaient déjà des villes anglaises avant la venue de l'industrie. Dans ce cas, la classe des hommes d'affaires et des professionnels réunissait Canadiens français et Canadiens anglais. Les villes frontières se sont généralement développées autour d'une seule activité : [98] mine, fonderie ou moulin. On n'y trouve pas de classe d'affaire ou professionnelle déjà établie ; leur main-d'oeuvre est importée d'un vaste territoire ; ce sont des villes d'hommes, à l'encontre de Drummondville qui est une ville de familles. Mais partout on retrouve le même schéma : la main-d'oeuvre est en grande partie indigène, la direction est culturellement étrangère. Ainsi l'origine de la population industrielle doit être rattachée au système rural que nous avons décrit.

La survivance des Canadiens français est un miracle culturel héroïque devant lequel il convient de s'incliner. Cet hommage cependant ne doit pas faire oublier le fait écologique brutal que le système rural du Québec - fondement de sa culture traditionnelle - n'aurait pu se développer ni survivre sans une Amérique ouverte et capable d'en absorber les surplus : le système devait rejeter à chacune des générations une large fraction de sa population. C'est peut-être la caractéristique principale de la situation actuelle que ceux qui sont ainsi rejetés du système demeurent au sein de leur milieu plutôt qu'à l'extérieur. Au plan psycho-sociologique, ce fait est d'importance : il semble que l'émigrant déraciné qui vit loin de chez lui aura tendance à exprimer sa dissatisfaction dans un effort individuel pour se tailler une place dans son nouvel entourage ; une masse de déracinés chez eux risque plus de

réagir collectivement au mécontentement engendré par la position de leur groupe ethnique dans le nouveau système.

[99]

[100]

[101]

**Première partie :**

*L'interprétation sociologique  
de l'évolution du Canada français*

***Section 2. La société traditionnelle  
en voie de changement***

***“Les changements socio-culturels  
dans une paroisse agricole.”***

***Gérald FORTIN***

Extrait de : *Recherches sociographiques*, II, 2, avril-juin 1961, 151-170. — Étude réalisée grâce à la subvention pour fins de recherche accordée par la *Carnegie Corporation*, de New-York, au Centre de recherches sociales de l'Université Laval. Ont participé à l'étude, avec l'auteur de l'article, Louis-Marie Tremblay, professeur au Centre de relations industrielles de l'Université de Montréal, Emile Gosselin, professeur au Département des relations industrielles de l'Université Laval, et Raymond Labranche, assistant au Centre de recherches sociales.

[pp. 101-118.]

[Retour à la table des matières](#)

Nous avons montré dans les articles précédents <sup>78</sup> comment, dans une paroisse rurale de la province de Québec, la structure des occupations et les attitudes de la population à l'égard des occupations

---

<sup>78</sup> Gérald FORTIN et Louis-Marie TREMBLAY, « [Les changements d'occupations dans une paroisse agricole](#) », *Recherches sociographiques*, vol. 1, no 4, octobre-décembre 1960, pp. 467-495 ; « [Attitudes à l'égard des occupations dans une paroisse agricole](#) », *Recherches sociographiques*, vol. II, no 1, janvier-mars 1961, pp. 35-54.

s'étaient transformées radicalement depuis une vingtaine d'années. Une telle transformation au niveau de ces deux paliers de la réalité sociale devait entraîner des changements profonds à d'autres niveaux. C'est donc une vue globale de la vie sociale dans cette localité que nous voulons maintenant présenter.

Il faut toutefois remarquer dès maintenant que même si les transformations du milieu rural sont très profondes, elles sont encore incomplètes. Sans doute, les changements au niveau des paliers morphologiques sont très accentués et s'orientent dans une direction bien déterminée. La situation dans le milieu rural est certainement changée du tout au tout. C'est au niveau de la définition de cette situation, au niveau des représentations collectives et des normes de comportement que la transformation est incomplète. [102] De nouvelles valeurs et de nouvelles normes émergent petit à petit et permettent à l'individu de s'adapter plus efficacement à sa nouvelle situation. Cependant, ces nouvelles normes et ces nouvelles valeurs sont loin d'être acceptées totalement. Même si la définition traditionnelle de la situation n'est plus efficace dans la nouvelle situation, la population reste attachée à certaines valeurs traditionnelles de même qu'à certains types de comportements traditionnels.

La disparition de ces comportements traditionnels est à prévoir à plus ou moins brève échéance. De nouveaux comportements qui ne sont pas appuyés sur un système de valeurs encore bien défini, mais qui sont efficaces, coexistent avec des comportements fortement valorisés mais non efficaces. De nouveaux rôles se créent auxquels ne correspondent pas encore de statuts alors que d'anciens statuts sont maintenus malgré la disparition des rôles correspondants. Des institutions sont devenues dysfonctionnelles alors que de nouvelles fonctions sont remplies en dehors des cadres institutionnels.

Il y a donc ainsi très souvent conflit entre ce que l'on fait et ce à quoi l'on croit. Ce conflit, qui est résolu différemment selon les individus, rend la prédiction du comportement très difficile. Dans la société en état d'équilibre, la connaissance du statut d'un individu permet de prédire le comportement de cet individu. Mais dans une société en déséquilibre, à chaque statut sont attachées au moins deux normes différentes de comportement. C'est l'individu qui occupe un statut qui devra lui-même déterminer le contenu de son rôle. Après un certain

temps, un comportement cédera la place à l'autre et on tendra à nouveau vers un équilibre.

Ce dérèglement au plan du comportement aussi bien qu'au plan des valeurs semble caractériser la vie sociale globale de Sainte-Julienne. Déjà l'analyse de la structure des occupations et le questionnaire sur les attitudes nous révélaient cette ambiguïté au niveau du comportement comme au niveau des valeurs. Ainsi que nous ont amenés à le constater nos entrevues auprès des chefs de famille, la même ambiguïté se retrouve à peu près à tous les paliers de la vie sociale. Afin de mieux faire ressortir les caractéristiques de la situation actuelle, nous allons d'abord présenter une image de Sainte-Julienne vers les années 1930, c'est-à-dire à un moment où existait une correspondance assez grande entre la situation et la définition sociale de cette situation. Sans doute, la reconstruction que nous ferons de cette situation pourra sembler un peu idéale en ce sens que nous postulerons un équilibre parfait alors que dès ce moment un certain déséquilibre existait. Cependant, les entrevues et les observations que nous avons faites nous portent à croire que la description que nous proposons est à peine exagérée. Nous verrons ensuite quels sont les éléments qui ont précipité le changement dans la situation objective ou morphologique de la municipalité étudiée. Nous pourrons alors mieux voir quel est le conflit qui se pose au niveau de la définition de la situation et quelles conséquences le déséquilibre actuel implique par rapport aux différents paliers de la vie sociale.

[103]

*a) 1930.*

*complémentarité agriculture - travail en forêt*

Nous avons signalé dans notre premier article que l'agriculture n'avait jamais pu réussir à faire vivre la population agricole de Sainte-Julienne. Traditionnellement, les cultivateurs ont dû chercher en forêt les revenus dont ils avaient besoin pour réussir à boucler leur budget. Cette économie basée sur l'agriculture et le travail en forêt devait marquer toute la vie sociale de la communauté.

Vers 1930, l'agriculture qui était pratiquée à Sainte-Julienne était une agriculture de subsistance et non une agriculture commerciale. On s'efforçait de produire sur la ferme tout ce dont la famille avait besoin : nourriture, mobilier, vêtement, chauffage, etc. Sans doute, le cultivateur pratiquait l'élevage de certains animaux de boucherie et vendait le lait de ses vaches aux beurreries. Cependant, à cause de la dimension restreinte des troupeaux et de la faiblesse des rendements, les opérations commerciales du cultivateur suffisaient à peine à l'achat des biens essentiels pour sa famille : farine, sucre, mélasse, thé, tissus pour les vêtements. De façon générale, une fois que la famille avait réussi à survivre, sinon à vivre, il restait très peu d'argent liquide à investir dans la ferme elle-même soit pour l'achat d'animaux, d'équipement, ou même de grains de semence. C'est la forêt - travail dans les chantiers ou coupe de bois sur les lots de ferme - qui procurait au cultivateur le revenu nécessaire aux investissements agricoles et au bien-être, très relatif, de la famille. Comme dans la plupart des municipalités de ce type, ce n'est pas « l'agriculture qui faisait vivre la famille du cultivateur, mais c'est plutôt le cultivateur qui par son travail en forêt faisait vivre sa terre » <sup>79</sup>.

Dans un tel contexte économique, le niveau de vie des familles était très faible. Bien que très peu de familles aient été privées du strict nécessaire au point de vue logement, nourriture, ou vêtement, très peu de familles jouissaient par contre d'un surplus.

Bien que la forêt procurât souvent un revenu monétaire supérieur à celui de l'agriculture, c'est cette dernière occupation qui était considérée comme l'occupation principale de la population. Le travail en forêt n'était considéré que comme une occupation secondaire ou supplémentaire. Sans doute, le cultivateur devait-il être aussi un bûcheron, mais c'est avant tout comme un cultivateur qu'il se définissait. Sa subsistance, sinon son revenu monétaire, dépendait principalement du travail agricole. C'est d'ailleurs au travail agricole qu'il consacrait la plus grande partie de son temps, vu que les opérations forestières ne l'occupaient que durant trois ou quatre mois par année, au maximum.

C'est tout naturellement que le cultivateur de Sainte-Julienne s'était tourné vers la forêt pour y chercher un revenu supplémentaire. La fo-

---

<sup>79</sup> Cette expression est tellement fréquente dans la bouche de nos informateurs, qu'on peut presque la considérer comme une maxime populaire.



rêt a toujours fait partie intégrante du paysage de Sainte-Julienne. Au tout début de la paroisse, le territoire était complètement recouvert par la forêt. Avant de devenir cultivateur, le colon qui est allé s'établir à Sainte-Julienne a dû d'abord arracher le sol à la forêt. Avant même d'apprendre son métier [104] de cultivateur, il a dû apprendre celui de bûcheron. Même après les périodes héroïques du début, le métier de bûcheron est demeuré inséparable de celui de cultivateur. Pour agrandir la surface cultivée, il fallait continuer à lutter contre la forêt. De plus, l'agriculture à Sainte-Julienne étant une agriculture de subsistance, le cultivateur devait chercher sur sa terre le bois de construction et le bois de chauffage dont il avait besoin. Ainsi, le cultivateur possédait-il non seulement le métier de bûcheron, mais aussi les outils nécessaires à l'exercice de ce métier. Ces outils faisaient partie de l'outillage normal de toute ferme à Sainte-Julienne. Même lorsqu'il allait travailler dans les chantiers, le cultivateur n'avait donc à effectuer aucun investissement spécial.

Enfin, il faut noter que le travail en forêt n'entraîne pas en compétition avec le travail agricole. Les opérations forestières se déroulaient du mois de novembre aux mois de janvier ou février. Durant cette période, le travail de la ferme était au ralenti. Les travaux des champs étaient terminés et le soin des animaux était limité au minimum vu que la production laitière s'achevait avec l'automne. Le travail sur la ferme étant ainsi réduit, les enfants et la femme pouvaient en prendre charge. La complémentarité entre l'agriculture et le travail forestier dépassait donc le plan du revenu. Elle concernait aussi bien l'apprentissage et les qualifications du cultivateur que la répartition de ses activités au cours de l'année. C'est autour de cette complémentarité globale des deux occupations que devait s'établir la structure sociale de Sainte-Julienne de même que son système de valeurs.

Comme nous l'avons signalé plus haut, des deux occupations traditionnelles de la population (agriculture et travail forestier), c'est l'agriculture qui était considérée comme l'occupation principale. En fait, une des valeurs principales à Sainte-Julienne, sinon la valeur principale, vers les années 1930, c'était celle qui était attachée à l'agriculture comme occupation et comme mode de vie. L'agriculture était aux yeux de la population l'occupation par excellence, la seule qui pût permettre à l'individu de se réaliser parfaitement. Le jeune travailleur qui devait devenir bûcheron professionnel, parce que l'exploitation de

son père ne pouvait lui fournir assez de travail, acceptait sa situation comme temporaire. Après quelques années de travail en forêt ou de travail comme journalier, il espérait avoir accumulé assez d'économies pour s'acheter lui-même une terre dans sa paroisse natale ou pour aller s'établir dans une paroisse de colonisation voisine. Le jeune qui partait pour la ville avait ordinairement les mêmes aspirations. D'ailleurs, l'ambition de tout père de famille était d'établir le plus grand nombre possible de ses fils sur une terre ou sur un lot de colonisation et les aspirations du jeune travailleur ne faisaient que correspondre à celles de son père.

La valorisation de l'agriculture comportait aussi une valorisation de certaines caractéristiques du cultivateur. Parmi celles-ci, l'indépendance propre à l'état de vie du cultivateur était très importante. Le cultivateur était son propre maître ; il faisait ce qu'il voulait quand il le voulait. Cette indépendance se manifestait non seulement sur le plan du travail, mais aussi sur tous les plans de la vie de la famille. L'agriculture qui était valorisée était, non pas l'agriculture commerciale, mais l'agriculture de subsistance. Le [105] cultivateur idéal devait donc être capable de suffire lui-même à tous ses besoins et à tous ceux de sa famille. De plus, il n'était obligé de se plier à aucune norme quant à la qualité ou à la quantité de sa production, comme c'est le cas du cultivateur pratiquant l'agriculture commerciale.

Une autre qualité du cultivateur qui était fortement valorisée, c'était la pratique de l'épargne. Dans une économie de subsistance, l'épargne, même l'épargne mesquine, est une vertu essentielle. Cette valorisation de l'épargne contribuait elle-même à maintenir à un niveau assez bas le standard de vie de la population. Afin de pouvoir subvenir, sur une longue période, aux besoins de sa famille, le cultivateur devait se restreindre, même volontairement, aux strictes nécessités vitales. Tout surplus de revenu qu'on pouvait réaliser à un moment donné devait être mis de côté en prévision des déficits possibles au cours des années à venir. L'agriculture ne pouvait ainsi permettre à l'homme de se réaliser dans son indépendance complète qu'au prix d'une restriction volontaire du niveau de vie et par la pratique des vertus de tempérance et d'épargne.

En contrepartie de la valorisation de l'agriculture, on trouvait une condamnation sévère de la ville et du mode de vie urbain. Les villes paraissaient être une négation de toutes les vertus rurales. En particu-

lier, on considérait que le maintien de l'indépendance et la pratique de l'épargne étaient impossibles dans les milieux urbains. De plus, le code moral assez rigide qu'on trouvait dans la communauté ne pouvait être observé dans les villes. Songeant aussi au manque d'espace et d'air frais ainsi qu'au coût élevé de la vie, on considérait les villes comme des lieux de damnation physique aussi bien que morale. Les quelques personnes qui émigraient à la ville étaient le plus souvent considérées comme « les moutons noirs » des familles.

La valorisation de l'agriculture et du mode de vie rural était non seulement acceptée par l'ensemble de la population, mais trouvait dans l'enseignement officiel du curé un appui important. Le curé, qui était lui-même un fils de cultivateur, valorisait l'agriculture et le mode de vie rural et y voyait une façon d'assurer l'intégrité de la pratique des vertus chrétiennes. Le curé, en plus de fustiger les mœurs dissolues de la ville, incitait, toutes les fois que cela lui était possible, ses paroissiens à demeurer cultivateurs soit à Sainte-Julienne même, soit dans les paroisses voisines où il y avait encore des lots de colonisation à défricher. Les missionnaires qui venaient à l'occasion des retraites annuelles semblent avoir prêché dans le même sens. Un aspect particulier de la prédication des missionnaires était cependant l'insistance sur la famille nombreuse et sur le métier d'agriculteur comme étant la meilleure façon de subvenir aux besoins d'une famille nombreuse.

La stratification sociale de la communauté traduisait cette valorisation de l'agriculture et des vertus qui y étaient associées. Au sommet de la hiérarchie sociale, on trouvait le curé et le notaire, c'est-à-dire les deux seuls individus possédant un niveau d'instruction assez élevé pour assumer de façon efficace le leadership de la communauté. Les cultivateurs qui formaient la majorité de la population occupaient le rang le plus élevé après le curé et le notaire. Le succès du cultivateur contribuait à lui assurer une [106] place de choix parmi ses pairs. Les fonctions de maire, de conseiller et de commissaire d'école étaient généralement confiées à ces cultivateurs qui, à force d'épargne, avaient réussi à accumuler un certain capital. Leur aptitude à mener à bien une entreprise agricole dans des conditions difficiles les habilitait à mener aussi à bonne fin les affaires municipales ou scolaires. Il est à noter que la réussite d'un individu ne devait pas se traduire par une augmentation de son niveau de vie ou par des dépenses ostentatoires. Le cultivateur qui avait réussi vivait très souvent plus modestement que ses

confrères moins prospères, mais il pouvait affirmer sa supériorité en prêtant de l'argent aux autres cultivateurs. Le prestige supérieur du cultivateur prospère tenait donc non pas à son niveau de vie supérieur, mais à son plus grand acharnement au travail et surtout à sa capacité de prêter de l'argent. Le statut des marchands et des artisans (du forgeron, par exemple) était assez ambigu ; en général, on les considérait comme inférieurs aux cultivateurs. Cependant, à cause de qualités personnelles, certains marchands étaient considérés comme supérieurs aux petits cultivateurs. Les deux principaux marchands, qui acceptaient volontiers de vendre à crédit, jouissaient d'un prestige assez élevé. Il semble que leur statut ait été quand même inférieur à celui des gros cultivateurs. De toute façon, on n'aimait pas leur confier des postes administratifs soit au plan municipal soit au plan scolaire. Parce que le travail en forêt ne durait que trois ou au plus quatre mois par année, les bûcherons professionnels étaient surtout des jeunes gens que leurs parents n'avaient pas réussi à établir sur des fermes ; ces jeunes gens continuaient quand même le plus souvent à participer aux travaux de la ferme paternelle. Aucun statut particulier n'était donc réservé à cette occupation de travailleur forestier professionnel. Il s'agissait là d'une occupation de transition réservée aux jeunes et, pour autant, ces travailleurs participaient au statut de leurs parents. Le travailleur forestier professionnel qui ne pouvait se rattacher à la ferme de son père ou à la ferme de quelque parent devait, pour vivre, compléter son revenu par un travail de journalier. C'est cette qualité de journalier plutôt que celle de travailleur forestier qui déterminait son statut, surtout s'il s'agissait d'un individu marié. Le journalier se situait à l'échelon inférieur de la stratification sociale. Tout d'abord, il devait vivre sur un « emplacement » au village et non pas sur une ferme. Il n'était donc maître que de très peu de choses. Cependant, l'infériorité de son statut tenait surtout au fait qu'il n'était pas indépendant. Être journalier voulait dire travailler sous la tutelle ou sous le commandement d'un autre, travailler quand l'autre le voulait, ne pas se suffire à soi-même. Le moindre des petits cultivateurs était ainsi mieux partagé que le journalier le plus prospère.

Le gros de la population demeurant dans les rangs, la vie de la communauté se déroulait surtout dans les rangs. Sans doute le village jouait-il une fonction très importante dans la vie de la communauté : c'est là qu'on trouvait l'église et les principaux services dont on pou-

vait avoir besoin. Le village constituait donc le noyau de la communauté, mais son influence était relativement restreinte. Les relations avec le village s'effectuaient surtout le dimanche à l'occasion de la messe et en fin de semaine, en général [107] au moment où on allait chez le marchand ou à la buannerie. C'est le rang qui constituait l'unité sociale de la communauté. C'est là que se faisaient les corvées, que se déroulaient les veillées et tous les échanges quotidiens entre les différentes familles agricoles. À cause de l'état des routes, le rang était, en fait, relativement isolé du village. C'était déjà toute une expédition que de parcourir les trois ou quatre milles qui séparaient le rang du village. Le rang formait donc une unité sociale relativement isolée pour laquelle le village jouait le rôle de monde extérieur. Le voyage hebdomadaire à l'église et chez le marchand constituait pour la majorité des femmes et des enfants le seul contact avec un univers plus vaste.

En plus de sa fonction sur le plan des services et de sa fonction d'univers plus vaste, le village jouait un autre rôle important. Après avoir trimé dur toute sa vie sur sa terre, le cultivateur de Sainte-Julienne devait normalement pouvoir céder la terre à l'un de ses garçons et aller s'établir au village comme rentier. Après s'être dévoué corps et âme à sa nombreuse famille, le cultivateur, vers l'âge de 60 ans ou 65 ans, jugeait qu'il avait droit à ne penser qu'à lui seul et, en particulier, à songer de façon plus sérieuse au salut de son âme. Il lui fallait déménager au village afin d'être près de l'église. Devenir rentier au village constituait donc la fin normale de la carrière du cultivateur de Sainte-Julienne.

Centrée principalement sur le rang et l'agriculture, la vie sociale se déroulait selon le rythme de la nature. Les événements importants dans la vie de Sainte-Julienne correspondaient aux différentes phases du travail agricole. La naissance des animaux, les semailles, les foins, les récoltes, les labours étaient autant d'étapes importantes dans la vie de la population. À ce cycle proprement agricole s'ajoutait le cycle du travail en forêt durant les mois d'automne et les premiers mois de l'hiver. Ainsi la fête de la Toussaint prenait-elle une signification particulière, car c'était ordinairement le lendemain que les hommes partaient pour la forêt. De même, les jours gras, période où les travailleurs en forêt revenaient ordinairement dans la paroisse, étaient-ils célébrés avec beaucoup de faste.

Ainsi, le travail en forêt, loin de nuire à l'organisation sociale de la communauté, y avait-il été intégré. Toute la vie de la communauté était aménagée en fonction de cette complémentarité agriculture - travail en forêt. Il est à noter aussi que l'organisation du travail dans les chantiers de l'époque, loin d'affecter l'homogénéité culturelle de la population, contribuait à renforcer cette homogénéité. À ce moment, les compagnies forestières n'exploitaient pas elles-mêmes les chantiers, mais les confiaient à des entrepreneurs ou à des sous-entrepreneurs locaux. À Sainte-Julienne, on comptait six ou sept petits entrepreneurs forestiers qui travaillaient pour le compte de compagnies forestières. Ces entrepreneurs embauchaient la main-d'œuvre locale et construisaient en forêt des camps où logeaient leurs employés. Chacun de ces camps était relativement autonome, le petit entrepreneur devant lui-même se procurer la nourriture et tout l'équipement nécessaire. Dans ces camps, d'ordinaire, on ne trouvait que des hommes du même rang ou du moins de la même localité. Il était très rare qu'on y rencontrât des «étrangers», c'est-à-dire des individus venant d'autres localités. [108] Même si les hommes quittaient la paroisse pour une période de trois ou quatre mois, ils n'étaient donc pas en contact avec d'autres modes de vie ou d'autres systèmes de valeurs. Le fait que ces hommes se retrouvaient entre eux pour une période de temps aussi prolongée ne faisait que renforcer le contrôle social qui existait déjà dans la communauté. D'ailleurs, comme nous le noterons plus loin, les jeunes allaient ordinairement dans ces camps en compagnie de leurs frères ou même de leur père. La vie du camp renforçait donc aussi le contrôle des parents sur leurs enfants.

Plus encore que le rang, la famille formait l'unité sociale par excellence. À cause de son isolement relatif, même à l'intérieur du rang, la famille était l'unité de subsistance réelle. La famille devait pouvoir fournir à l'individu tout ce dont il avait besoin. Les fonctions de la famille étaient donc très nombreuses.

Sa fonction principale était une fonction économique. La famille devait assurer à ses membres la production de tous les biens dont ils avaient besoin. Chaque membre de la famille devait participer à cette production. La mère et les enfants, aussi bien que le père, prenaient part aux travaux de la ferme et aux travaux ménagers. Tous les enfants plus âgés, garçons et filles, qui travaillaient en dehors de la ferme donnaient leur salaire à leur père qui en était le seul administrateur. Ce

dernier pouvait employer l'argent comme bon lui semblait. Plus souvent qu'autrement, cet argent était investi dans la ferme ou servait à acheter une nouvelle ferme pour un garçon. Le père avait, en effet, l'obligation d'établir ses garçons et de doter ses filles. Tous les enfants qui quittaient la famille pouvaient s'attendre à recevoir une part du patrimoine auquel ils avaient tous contribué. Cet idéal était toutefois assez difficile à atteindre dans la plupart des cas. Aussi, à 21 ans, le garçon commençait-il à conserver pour lui-même l'argent qu'il gagnait par son travail en forêt afin de pouvoir acheter un lot de colonisation vers l'âge de 28 ou 29 ans, c'est-à-dire au moment où il pouvait penser sérieusement à se marier. Cependant, en dépit de cette relative indépendance sur le plan financier, le garçon continuait à aider son père aux travaux de la ferme durant l'été et le printemps.

La famille avait aussi des fonctions sur le plan des loisirs et sur le plan religieux. La plupart des loisirs se passaient en famille ou en réunions traditionnelles avec les voisins. Vu la difficulté de se rendre à l'église, surtout en hiver, la famille devenait une unité religieuse très importante. Sans la prière en famille, toute vie religieuse eût été absente pour de longues périodes. Ces fonctions religieuses étaient surtout sous la responsabilité de la mère de famille. Assez souvent, la mère avait un degré d'instruction supérieur à celui de son époux de sorte que c'est à elle que revenait le leadership sur le plan intellectuel et religieux. <sup>80</sup>

Une autre des fonctions importantes de la famille était celle de l'apprentissage. Dans une société qui valorise l'agriculture de subsistance et le mode de vie correspondant, l'école apparaît comme un agent inefficace d'apprentissage pour la jeune génération : savoir lire et écrire est d'une utilité relativement faible pour le jeune adulte qui doit sur un sol assez [109] difficile subvenir aux besoins de sa future famille. Ce dont ce jeune adulte a surtout besoin, c'est d'une connaissance des techniques agricoles et des techniques forestières grâce à laquelle il pourra gagner sa vie. Sans doute, il peut être utile de savoir compter, mais pour cela il suffit de bien peu d'années d'instruction

---

<sup>80</sup> Ce rôle de la mère sur le plan de la vie intellectuelle et morale dans la famille agricole pourrait peut-être expliquer l'importance de la mère dans la famille canadienne-française urbaine. La responsabilité économique et matérielle du père étant très affaiblie dans le milieu urbain, le rôle de la mère prend ainsi une importance prépondérante.

formelle. La jeune fille doit fréquenter l'école un peu plus longtemps étant donné le leadership qu'elle exercera sur le plan religieux et intellectuel, mais il lui faut surtout connaître les arts ménagers qui lui permettront de subvenir aux besoins de sa future famille. Plus que l'école, la famille était le centre d'apprentissage des jeunes garçons et des jeunes filles. Cet apprentissage, l'enfant le faisait petit à petit en participant à tous les travaux de ferme et à tous les travaux ménagers. Vers l'âge de 12 ou 13 ans, les filles les plus âgées devaient laisser l'école afin d'aider leur mère à s'occuper de la famille, déjà assez nombreuse ; vers l'âge de 12 ou 13 ans, le garçon devait abandonner définitivement l'école pour s'occuper de la ferme durant les mois d'hiver. En effet, pendant que le père et les plus vieux des garçons étaient en forêt, la responsabilité des travaux de la ferme était confiée au jeune garçon de 12 ou 13 ans et à la mère. Lorsque le père était revenu des chantiers, il s'occupait jusqu'au printemps à couper sur sa terre le bois de chauffage ou le bois de construction dont il avait besoin. Durant cette période, les garçons de 12 à 13 ans continuaient à s'occuper des travaux de la ferme mais participaient aussi avec leur père aux travaux forestiers. Dès qu'un jeune frère devenait en âge de prendre la responsabilité des travaux de la ferme, le garçon de 14 ou 15 ans faisait ses premières expériences en forêt avec son père. Durant deux ou trois ans, le fils faisait équipe avec son père dans les chantiers et apprenait ainsi les trucs du métier de bûcheron : lorsque l'aîné des garçons possédait complètement son métier de bûcheron, le père pouvait cesser d'aller en forêt et l'aîné partait avec ses jeunes frères pour leur enseigner à leur tour le métier. Ce n'était ordinairement qu'au plus débile qu'on permettait de poursuivre des études afin qu'il puisse quand même gagner sa vie dans une occupation autre que l'agriculture. Le fils dépendait donc presque exclusivement de sa famille pour l'apprentissage de son métier.

Il va sans dire que cette forte influence du père sur le plan de l'apprentissage technique facilitait aussi la transmission des valeurs attachées à l'agriculture. Le jeune trouvait dans la carrière de son père le modèle de sa propre carrière. Les normes de la communauté définissaient en effet une carrière idéale pour tous ses membres. Cette carrière se résumait ainsi : jusqu'à l'âge de 16 ans, apprentissage du métier de cultivateur et de bûcheron ; de 16 à 29 ans, travail forestier professionnel et, en même temps, participation aux travaux de la ferme



paternelle ; de 30 à 65 ans, agriculture comme occupation principale ; à 65 ans, on devenait rentier au village. Cette carrière-type a été celle des vieux rentiers de Sainte-Julienne.

Axée sur l'agriculture et la forêt, la vie sociale de Sainte-Julienne formait un tout cohérent où existait un équilibre entre la situation globale et les normes de comportement du groupe. Dans ce système, chacun avait un statut bien déterminé et pouvait prévoir non seulement quels seraient les [110] comportements des autres mais aussi ses propres comportements dans le futur. Ce système, nous l'avons noté, ne permettait qu'un niveau de vie très bas ; cependant, la population de Sainte-Julienne en était satisfaite. Cette satisfaction tenait sans doute au fait qu'il y avait concordance entre le niveau de vie atteint et le système de valeurs auquel on adhérait. Elle tenait aussi en grande partie au fait que la population était ignorante de tout autre genre de vie. Cette population avait très peu de contacts avec le monde extérieur et en particulier avec la ville. Nous l'avons souligné déjà, pour la majorité des gens de Sainte-Julienne, le village était le seul monde extérieur avec lequel ils entraient en contact. La famille et le rang définissaient l'univers quotidien de la population. Sans doute, les hommes devaient-ils parfois passer par des grandes villes comme Québec pour se rendre en forêt, mais ils s'agissait là de contacts de courte durée, soumis d'ailleurs au contrôle des parents ou du moins des gens de la même localité. Ce contrôle social était ordinairement assez fort pour contrebalancer la mauvaise influence de ces brefs contacts. Chez les femmes, le contact avec la ville était pratiquement inexistant, si l'on excepte les visites à l'hôpital en cas de maladies très graves. Pour la majorité des personnes âgées de plus de 45 ans qui habitent actuellement Sainte-Julienne, le premier contact avec la ville ne date que de 10 ans au plus. À cause de cet isolement de la communauté, la culture de Sainte-Julienne apportait à la situation une réponse adéquate et pouvait se perpétuer.

### *b) Une période de transition*

La deuxième guerre mondiale devait cependant apporter des changements profonds dans la situation. Les deux facteurs principaux qui provoquèrent ces changements furent l'ouverture de la communauté

sur le monde extérieur et la possibilité pour les cultivateurs d'améliorer leur niveau de vie à même les revenus agricoles. Durant la guerre, la demande pour les denrées agricoles en vue de l'exportation augmenta très considérablement. Comme dans la plupart des paroisses agricoles marginales, l'agriculture devint rentable à Sainte-Julienne, non pas par suite d'une diminution dans le coût de production, mais plutôt par suite d'une augmentation très sensible dans le prix des denrées agricoles. Sans donc changer leurs méthodes de culture, les cultivateurs de Sainte-Julienne pouvaient tirer de leur terre un revenu qui leur permettait non seulement d'améliorer leur équipement de ferme, mais aussi de se procurer des biens de consommation pour la famille. À Sainte-Julienne, c'était la première fois dans l'histoire de la localité que l'agriculture devenait une activité rémunératrice. Cette prospérité de l'agriculture coïncidait avec le mouvement d'électrification rurale qui venait de toucher Sainte-Julienne. Ainsi, du jour au lendemain, les familles purent mieux se loger, mieux se vêtir et même mieux se nourrir ; plusieurs appareils ménagers électriques pénétraient dans le foyer et facilitaient la tâche des mères de famille. D'ailleurs, ce n'était pas seulement par goût que la famille agricole de Sainte-Julienne se procurait de plus en plus des biens manufacturés pour satisfaire ses besoins. L'accroissement de la production agricole [111] exigeait que la mère de famille de même que les enfants consacrent de plus en plus de temps aux travaux de la ferme. Ainsi, on dut négliger les arts ménagers traditionnels pour assurer la production. Au lieu de cuire son pain, la mère de famille achetait du pain de boulanger ; les étoffes du pays ou les vêtements confectionnés à la maison étaient remplacés par des tissus et des vêtements du magasin général. Jusqu'au jardin familial qu'on négligeait pour consacrer plus de temps à l'élevage de la volaille et du porc.

En même temps que la population de Sainte-Julienne a acquis la possibilité d'accéder à un niveau de vie supérieur, ses contacts avec le mode de vie urbain se sont grandement multipliés. Tout d'abord, le revenu supplémentaire de la ferme permettait de voyager davantage. La population plus jeune, c'est-à-dire âgée de 16 à 30 ans, devait pour la première fois se déplacer en bloc et entrer en contact avec le monde extérieur, soit dans l'armée, soit dans les usines de guerre. Enfin, l'achat d'un appareil de radio ayant été l'une des premières dépenses importantes des familles, celles-ci ont été exposées à une description

du mode de vie urbain et en particulier à la publicité. À cause de la guerre, la population de Sainte-Julienne fut donc à la fois exposée à un nouveau mode de vie et eut la possibilité d'adopter ce nouveau mode de vie.

Après la guerre, les prix agricoles subirent une baisse considérable et le cultivateur se trouva placé devant le choix suivant : revenir à l'agriculture de subsistance et perdre le niveau de vie auquel il venait d'accéder, ou quitter l'agriculture pour une autre occupation et continuer à jouir de son nouveau niveau de vie et même l'améliorer. Dans la situation d'avant-guerre, ce choix eût été impossible car il n'existait aucune occupation non agricole dans le milieu rural qui eût pu permettre à la population de Sainte-Julienne d'améliorer son niveau de vie. Mais, dans la situation d'après-guerre, l'industrie forestière offrait aux travailleurs de Sainte-Julienne cette occupation non agricole de rechange. Faisant face à une demande fortement accrue Pour le bois de pâte et à une diminution de la main-d'œuvre disponible, l'industrie forestière de la province de Québec avait dû prolonger ses opérations <sup>81</sup>. Le travailleur forestier professionnel pouvait donc travailler pendant sept ou huit mois par année et ainsi s'assurer un revenu de beaucoup supérieur à celui du cultivateur pratiquant une agriculture de subsistance. Comme nous l'ont indiqué nos données sur la mobilité professionnelle, la majorité des travailleurs de Sainte-Julienne ont opté pour le maintien de leur niveau de vie même si cela signifiait l'abandon complet de l'agriculture.

Ce choix indique jusqu'à quel point un changement relativement rapide dans la situation a pu occasionner des bouleversements sur le plan des normes de comportement et des valeurs de la population. La culture traditionnelle était adaptée à une situation de relative pauvreté et d'isolement. Les normes et les valeurs de ce système traditionnel ne prévoyaient pas les modes de comportement adaptés à une situation de prospérité et de contacts fréquents avec le monde extérieur. C'est cette nouvelle situation que la guerre a créée à Sainte-Julienne. Les normes traditionnelles étant inadéquates [112] par rapport à cette nouvelle situation, des modes nouveaux de comportements ont pu s'instaurer as-

---

<sup>81</sup> Voir : Gérald Fortin et Émile Gosselin, « La professionnalisation du travail en forêt », *Recherches sociographiques*, vol. 1, no 1, janvier-mars 1960, pp. 33-60.

sez facilement. C'est même de façon excessive qu'on a pu s'orienter vers les nouveaux biens de consommation et les nouvelles valeurs. L'individu, ne pouvant plus se référer aux normes traditionnelles, a pu laisser son initiative lui inspirer des solutions ou des comportements efficaces dans la nouvelle situation.

Lorsque, après la guerre, la situation de prospérité a de nouveau fait place à une situation de relative pauvreté, les normes traditionnelles devenaient à nouveau efficaces. Cette efficacité n'était toutefois que partielle vu que la situation d'isolement était irrémédiablement disparue. Les normes traditionnelles s'appliquaient donc en partie à la situation, mais, par ailleurs, les normes nouvelles qui étaient renforcées quotidiennement par les contacts avec le monde extérieur étaient en conflit avec ces normes traditionnelles. Bien qu'il semble que les nouvelles normes doivent l'emporter à la longue sur les normes traditionnelles, le conflit est loin d'être terminé. La situation est actuellement définie par deux séries de normes et deux systèmes de valeurs qui sont complètement opposés l'un à l'autre. Le même individu placé dans une même situation à deux moments différents pourra dans une circonstance se référer à une série de normes, dans l'autre à l'autre série. Cette ambiguïté constitue à notre sens une des formes importantes de l'anomie sociale.

Avant de voir en détail comment cette anomie se manifeste, il est peut-être bon de décrire rapidement le nouveau système des normes et des valeurs qui définissent la situation présente de Sainte-Julienne. D'après les nouvelles normes, il ne s'agit plus, pour la population, de survivre, mais de vivre et de bien vivre. D'une économie de production on est passé à une économie de consommation. L'amélioration continue du niveau de vie devient un des buts principaux de l'individu et de la famille. Dans cette optique, l'occupation n'est plus jugée selon un critère moral, mais selon un critère d'efficacité. Si l'agriculture permet d'obtenir le niveau de vie désiré, elle sera acceptée comme une occupation privilégiée. Mais si elle ne permet pas d'atteindre ce niveau de vie, on délaissera cette occupation. Peu importe à ce moment-là que le mode de vie caractéristique de cette nouvelle occupation soit inférieur au mode de vie de l'agriculture. Le travail en forêt sera lui aussi valorisé non pas pour lui-même mais pour le revenu qui y est attaché. Le problème majeur qui se posera alors sera l'instabilité du revenu du travailleur en forêt. Comparé à l'agriculture, le travail en

forêt peut sans doute permettre à l'individu de s'assurer un revenu supérieur, mais si on le compare au travail d'usine, il est nettement défavorisé à cause de cette instabilité dans le revenu. Le travail en ville et même la migration de la famille vers la ville n'apparaissent plus comme condamnables. Au contraire, la ville est devenue le lieu où l'on peut le plus facilement réaliser ses aspirations. De même, ce n'est plus la façon dont on gagne son argent qui est importante comme critère de stratification sociale, mais plutôt la façon dont on dépense cet argent. Il vaut mieux vivre moins libre mais bien vivre que d'être indépendant et vivre dans la pauvreté. On voit jusqu'à quel point le conflit peut être douloureux puisque le nouveau [113] système de valeurs et de normes est à toute fin pratique l'antithèse du système traditionnel. On pourrait même dire qu'étant donné la situation économique actuelle du milieu rural, le nouveau système de valeurs et de normes conduit à la négation même du monde rural.

### *c) À la recherche d'un équilibre*

C'est au niveau de tous les aspects de la vie sociale de Sainte-Julienne qu'on trouve l'ambivalence et l'ambiguïté liées à la coexistence des deux systèmes de normes et des deux systèmes de valeurs. Notre étude ne nous a pas permis d'examiner en profondeur chacun des aspects de la vie sociale de la paroisse. C'est pourquoi nous ne décrirons ici que certains des points principaux.

Le fait que la majorité ait préféré le travail en forêt à l'agriculture comme l'indiquent nos données sur la mobilité professionnelle, montre déjà que l'agriculture a cessé d'être une occupation privilégiée pour devenir une occupation parmi d'autres. Même si on doit rejeter l'agriculture comme gagne-pain, on reste encore attaché au mode de vie agricole. On se souvient qu'au plan des attitudes, les habitants du village, paradoxalement, conseillaient à la fois à leurs enfants de retourner à l'agriculture et d'émigrer en ville. Cette attitude contradictoire n'est explicable que par le maintien chez les chefs de famille de l'attachement traditionnel à l'agriculture. Cette valorisation est sans doute trop faible pour que les individus retournent effectivement à l'agriculture, mais elle est suffisamment forte pour donner mauvaise conscience à celui qui veut devenir bûcheron professionnel ou émigrer

vers la ville. C'est malgré soi, parce que l'on y est forcé par la situation, qu'on abandonne l'agriculture. En fait, tout se passe comme si l'on acceptait sur le plan du vécu les comportements présupposés par les nouvelles normes et les nouvelles valeurs, mais sans accepter ces normes et ces valeurs au niveau de la conscience.

Cette mauvaise conscience qu'on a vis-à-vis l'agriculture, on l'a aussi vis-à-vis la ville. Même si l'on a accepté le mode de consommation du milieu urbain et même si l'on considère que c'est en ville seulement qu'on pourra obtenir un emploi permettant de satisfaire complètement les nouveaux besoins, on reste méfiant à l'égard du milieu urbain. Le caractère physique de la ville, le caractère impersonnel de la vie urbaine et même les dangers moraux de la ville sont autant d'aspects redoutables. La ville est donc définie plutôt comme un pis-aller. L'idéal serait de jouir des mêmes avantages que la population urbaine tout en demeurant dans le milieu rural. On ne s'arrête pas à penser que ce milieu rural idéal serait très différent du milieu rural traditionnel. Sur le plan des valeurs, il reste à concilier la conception traditionnelle du milieu rural et les nouvelles normes de consommation. L'élite de Sainte-Julienne - comme probablement toutes les élites rurales de la province de Québec - n'a pas encore réussi à définir une image dynamique d'un milieu rural où l'on pourrait jouir du confort de la vie urbaine.

[114]

La structure du système de stratification sociale est très modifiée à Sainte-Julienne. Tout d'abord, un nouveau groupe qui devient le groupe le plus important s'est créé : celui des bûcherons professionnels. Ces bûcherons professionnels ne sont plus des jeunes gens qui deviendront plus tard cultivateurs, mais des gens mariés qui sont engagés définitivement dans un métier. jouissant d'un haut niveau de vie, ces bûcherons professionnels ont acquis un statut élevé. En fait, le statut de ces bûcherons professionnels est plus élevé que celui de la majorité des cultivateurs. Seuls les gros cultivateurs qui sont en mesure de prêter de l'argent jouissent d'un statut plus élevé que celui du bûcheron professionnel. La majorité des cultivateurs n'ont plus qu'un statut semblable à celui du journalier et le cultivateur très pauvre jouit d'un statut inférieur même à celui du journalier. Le marchand ou le propriétaire de petite entreprise est devenu aussi important, sinon plus important, que le gros fermier.

La dualité des systèmes de stratification se manifeste clairement dans la composition du conseil municipal et de la commission scolaire. Dans ces deux institutions, on retrouve actuellement, à peu près en nombre égal, d'un côté des gros cultivateurs et de l'autre côté des marchands, des petits industriels et même des bûcherons professionnels. On nous a d'ailleurs souvent répété que le nombre de bûcherons professionnels serait plus considérable parmi ces officiers si le bûcheron professionnel n'avait pas à s'absenter si longtemps au cours de l'année. En fait, toutes les associations religieuses ou profanes de la paroisse sont en déclin par suite de l'absence prolongée de la très grande majorité des hommes.

Cette faiblesse sur le plan des institutions est d'autant plus grave que le village a remplacé le rang comme unité sociale significative. L'abandon de l'agriculture s'est traduit par une migration très considérable des familles vers le village. En devenant bûcheron professionnel, le cultivateur a abandonné le soin de sa ferme à sa femme et à ses jeunes enfants. La tâche de la femme est devenue ainsi très considérable et, d'année en année, on a diminué le nombre d'animaux et l'étendue de terre en culture. Au bout de quelques années, l'agriculture a été abandonnée complètement. La femme ayant dès lors une tâche moins considérable à accomplir a ressenti plus fortement son isolement sur la ferme et a exigé que la famille déménageât au village. Très souvent cependant, on a été incapable de vendre la ferme parce que tous les voisins abandonnaient eux aussi l'agriculture. Dans ce cas, on a déménagé la maison au village tout en conservant la terre comme une sorte de police d'assurance en cas de crise.

La population du village s'est aussi accrue par suite du mariage des bûcherons professionnels. Le jeune bûcheron professionnel ayant renoncé définitivement à l'agriculture s'installera tout de suite au village lors de son mariage. Par ailleurs, les familles qui demeurent encore dans les rangs ont tendance à se regrouper dans les endroits d'où le village est facile d'accès, c'est-à-dire le long de la route nationale et tout près des frontaux.

La fonction du village a ainsi changé du tout au tout. De centre de services et de lieu de résidence pour les rentiers, il est devenu le lieu de résidence de la majorité des familles d'âge moyen. D'autant plus que le [115] nombre de cultivateurs rentiers tend à diminuer par suite de l'impossibilité pour les vieux cultivateurs de vendre leur terre ou

même de l'impossibilité pour ces cultivateurs de céder la terre à leurs garçons. Les garçons, devenus bûcherons professionnels, ne veulent plus de la terre même lorsqu'elle leur est donnée gratuitement. Les vieux rentiers sont ainsi réduits à demeurer sur leur ferme et à renoncer à se rapprocher de l'église pour finir leurs jours.

Lorsque le rang était l'unité sociale de base, on avait besoin de très peu de structures formelles pour organiser la vie sociale ; le nombre d'individus vivant dans un rang étant relativement restreint, la famille suffisait à satisfaire la plupart de leurs besoins. Les relations informelles de type communautaire suffisaient à l'organisation des loisirs et de l'entraide nécessaire à la population. Au contraire, au village, le nombre d'organisations formelles nécessaires devient plus considérable. La population, pour une chose, est beaucoup plus nombreuse et plus diversifiée. Par exemple, sur le plan des loisirs, il faudrait prévoir des organismes qui s'occuperaient des loisirs des enfants, des loisirs des adolescents, des loisirs des femmes mariées, etc. De même, sur le plan du travail, une organisation de type syndical qui regrouperait les travailleurs forestiers et les journaliers serait nécessaire. Or, non seulement de nouvelles associations n'ont pas été créées, mais les associations qui existaient déjà ont périclité. Dans ces conditions, la population s'oriente de plus en plus vers les centres urbains voisins et même vers des centres assez éloignés. Pour ses loisirs, on se rendra régulièrement dans la petite ville voisine ou même à Québec qui est situé à 60 milles. On fera partie des Chevaliers de Colomb et de la Chambre de Commerce de cette même petite ville voisine. Ainsi, le village, nouvelle unité de base, ne réussit pas, faute de structures appropriées, à intégrer la population. La population de Sainte-Julienne se définit de moins en moins par rapport à Sainte-Julienne et de plus en plus par rapport à des centres régionaux ou même à des villes comme Québec.

Par suite de l'abandon de l'agriculture et de la prolongation sur une période de neuf mois des opérations forestières, le rythme traditionnel de vie communautaire est disparu à Sainte-Julienne. L'année n'est plus divisée en périodes significatives et il n'y a plus d'événements marquants qui définissent une activité commune. Chacun part pour la forêt ou en revient quand bon lui semble. Il n'est donc plus question de marquer par des cérémonies spéciales les départs ou les arrivées. Seule la période du carême garde une signification communautaire, mais il ne s'agit plus de la signification traditionnelle. En effet, c'est



durant cette période que l'on retrouve à peu près tous les hommes dans la paroisse, la fin de l'hiver rendant le travail en forêt à peu près impossible. Ainsi, le carême, loin d'être une occasion de pénitence, devient la seule occasion que l'on a d'organiser des réjouissances collectives, des veillées, etc.

Les nouvelles politiques des compagnies forestières ont aussi considérablement nui à la vie communautaire. Forcées par les circonstances de rationaliser les opérations, les compagnies forestières ont abandonné le système des entrepreneurs et des sous-entrepreneurs. Plutôt que de confier la coupe du bois à des entrepreneurs indépendants, les compagnies ont établi elles-mêmes [116] d'immenses camps placés sous la responsabilité de contremaîtres. Les travailleurs forestiers ne sont pas embauchés par le petit entrepreneur local, mais par un fonctionnaire de la compagnie qui se préoccupe très peu de savoir de quelles localités viennent les travailleurs. Dans le camp de compagnie, le travailleur retrouve maintenant des individus venant de tous les coins de la province de Québec et ayant eu des expériences très diverses. Alors qu'autrefois la vie de camp contribuait à renforcer le contrôle communautaire sur les individus, elle tend maintenant à détruire complètement ce contrôle. De plus, l'homogénéité culturelle du camp a été remplacée par l'hétérogénéité la plus complète. Le jeune travailleur est ainsi exposé à des valeurs et à des normes de comportement qui contredisent le plus souvent les valeurs et les normes traditionnelles de sa communauté.

C'est au plan de la vie familiale que les changements les plus marqués se sont produits. À l'instar de la famille urbaine, la famille rurale a cessé d'être une unité de production pour devenir, presque exclusivement, une unité de consommation. Plus encore que dans la famille du travailleur urbain, le rôle du père dans la famille du bûcheron professionnel se réduit pratiquement aux seuls rôles de procréateur et de nourricier. Dans la famille agricole traditionnelle, le rôle principal du père était celui d'organiser la production, ce qui lui conférait une autorité très considérable sur tous les membres de la famille. Pour le bûcheron, la production s'effectue à l'extérieur de la famille de sorte que, pour conserver une certaine autorité, le père devrait partager l'autorité de la mère sur le plan moral et intellectuel. Son absence prolongée du foyer l'empêche toutefois de partager cette autorité de la mère. La

mère devient ainsi le centre autour duquel peuvent graviter les enfants.

La famille étant devenue une unité de consommation, les enfants qui travaillent sont eux aussi des consommateurs. Comme tels, ils ont des besoins à satisfaire personnellement. Ainsi, au lieu de continuer à donner leur salaire aux parents, les enfants vont conserver leur revenu, quitte à payer une pension. D'un tout global, la famille devient une juxtaposition d'individus consommateurs. D'ailleurs, en payant pension, l'enfant se sent dégagé de toute responsabilité à l'égard de sa famille. Nous avons fréquemment rencontré de jeunes bûcherons célibataires qui résidaient chez leurs parents cultivateurs ; parce qu'ils payaient une pension à leur mère lorsqu'ils demeuraient à la maison, ces garçons refusaient catégoriquement de participer aux travaux de la ferme avec leur père. Nous avons rencontré la même attitude chez plusieurs jeunes filles qui venaient prendre des vacances de cinq ou six semaines dans leur famille et qui refusaient d'aider leur mère aux travaux ménagers. Par ailleurs, la famille a perdu sa fonction sur le plan de l'apprentissage. Le bûcheron professionnel qui demeure au village n'a plus la possibilité d'initier son garçon, dès l'âge de 12 ou 13 ans, aux techniques du travail en forêt. La première expérience de travail en forêt est reportée au moment où le jeune villageois peut lui-même s'embaucher pour une compagnie, c'est-à-dire vers l'âge de 17 ou 18 ans. Autrefois, à 17 ou 18 ans, un jeune travailleur possédait déjà pleinement son métier de bûcheron. Aujourd'hui, à cet âge, il est en apprentissage. Comme les [117] compagnies forestières ne dispensent pas un apprentissage institutionnalisé, le jeune bûcheron doit apprendre son métier à ses propres dépens. La première expérience en forêt du jeune villageois ne se fait plus en compagnie du père, mais avec des travailleurs de son âge. Pendant l'absence de leur père, trois ou quatre jeunes, à force de discuter entre eux, décident qu'ils sont prêts à tenter leur chance. Dans leur impatience de tenter l'expérience, ils n'ont pas le temps d'attendre que leur père revienne à la maison. Ils préfèrent partir ensemble. Pour le jeune travailleur, la première expérience du travail marque donc, ordinairement, une rupture complète et définitive avec la famille et souvent avec le milieu.

Parce que la famille est maintenant incapable de donner à l'enfant l'apprentissage nécessaire en vue de son travail futur, l'école prend une importance de plus en plus considérable dans le milieu rural. Le bû-

cheron professionnel désire pour son garçon un degré d'instruction assez élevé, surtout du côté de l'apprentissage formel d'un métier. L'instruction est perçue comme la seule façon d'échapper au déterminisme social qui pèse à la fois sur le cultivateur et sur le bûcheron. Cependant, l'organisation scolaire à Sainte-Julienne est assez rudimentaire. Par exemple, l'école du village, qui avait été prévue pour une population relativement restreinte, est nettement insuffisante vu la nouvelle composition du village. Les bûcherons sont appuyés par les marchands, mais ils rencontrent toutefois une opposition assez ferme de la part des cultivateurs qui font partie de la commission scolaire, en ce qui concerne la réorganisation de la structure scolaire de la municipalité. Les cultivateurs, bien qu'ils croient plus qu'autrefois à la nécessité de l'instruction, y accordent une importance beaucoup moins considérable que celle que lui confèrent les bûcherons professionnels. Ils sont donc assez conservateurs en ce qui regarde les changements de structures d'autant plus que ces changements signifieraient pour eux une augmentation des taxes. Il semble bien que ce conflit entre cultivateurs et bûcherons sur le plan des écoles va se résoudre en faveur des bûcherons professionnels. Pour la collectivité cependant, cette réforme des structures scolaires va se solder par un déficit global. Plus les jeunes garçons et les jeunes filles auront un niveau d'instruction élevé, moins ils pourront trouver à Sainte-Julienne des occupations pouvant satisfaire leurs goûts. L'élévation du niveau de scolarité de la population ne fera donc qu'accélérer le mouvement d'émigration vers les villes et le processus de dépeuplement de Sainte-Julienne.

### *Conclusion*

À Sainte-Julienne, la situation objective a suffisamment changé pour que le système de valeurs de même que les normes traditionnelles de comportement soient irrémédiablement inefficaces. Un conflit existe donc entre ces normes traditionnelles et de nouvelles normes qui seraient mieux adaptées à la situation nouvelle. Actuellement, la société de Sainte-Julienne est en état de déséquilibre, c'est-à-dire qu'elle oscille entre deux séries de normes. Cependant, de plus en plus, un nouvel équilibre semble se dessiner. De nouveau, il y aura adéquation entre la situation et la définition de la situation. [118] Ce

nouvel équilibre, par ailleurs, si les conditions économiques actuelles restent les mêmes, implique l'émigration de la très grande majorité de la population de Sainte-Julienne. Cette émigration en masse est la seule réponse à l'insatisfaction profonde à la fois du cultivateur et du bûcheron, à l'impossibilité pour le village de devenir réellement un centre d'intégration pour sa population sur le plan culturel et à l'augmentation de la scolarité des jeunes générations. Seule une réorganisation complète des politiques des compagnies forestières pourrait mettre un frein à cette émigration en masse. Sans doute, la création d'industries locales pourrait aussi avoir cet effet, mais, dans les circonstances actuelles, le meilleur moyen d'empêcher l'émigration est de créer des conditions de travail en forêt qui puissent rendre le travailleur forestier professionnel satisfait de son métier. Il faut se rappeler aussi que même si l'on réussissait à diminuer la migration vers la ville, il resterait à trouver une définition dynamique du milieu rural. Étant donné que la population rurale a actuellement à peu près les mêmes besoins que la population urbaine, l'image que l'élite doit présenter à cette population du milieu rural ne peut plus être l'image traditionnelle. C'est une nouvelle conception du mode de vie rural qu'il faut créer.

[119]

**Première partie :**

*L'interprétation sociologique  
de l'évolution du Canada français*

***Section 2. La société traditionnelle  
en voie de changement***

***“L'évolution  
de nos structures sociales.”***

***Jean-Charles FALARDEAU***

Version française d'un chapitre extrait de : Jean-Charles Falardeau, éd., *Essais sur le Québec contemporain*, Québec, Les Presses Universitaires Laval, 1953, 101-122. — La section de ce chapitre portant sur « les relations entre le clergé et la société » n'est pas reproduite ici ; on trouvera, sur cette question, un exposé plus complet dans l'article du même auteur, également inclus dans ce volume : « Rôle et importance de l'Eglise au Canada français. »

[pp. 119-133.]

[Retour à la table des matières](#)

Très rares sont les ouvrages sur la société canadienne-française qui aient décrit les traits marquants de sa culture et les éléments distinctifs de sa structure. Assez souvent, au contraire, les travaux d'observateurs étrangers pourtant animés de bonnes intentions ont exagérément souligné son caractère exotique et ont, pour autant, déformé son vrai visage. C'est au pionnier canadien de la sociologie, Léon Gérin, que nous devons la seule bonne monographie sur le Canada français rural

du passé.<sup>82</sup> Plus récemment, Horace Miner a analysé méthodiquement une communauté rurale contemporaine.<sup>83</sup> Quiconque depuis dix ans a traité des changements provoqués par l'industrialisation et l'urbanisation s'est plus ou moins inspiré de la pénétrante monographie d'Everett-C. Hughes, *French Canada in Transition*<sup>84</sup> laquelle, bien que consacrée à une localité particulière, Cantonville, débouche de plus d'une façon sur l'ensemble de notre évolution sociale. Un certain nombre de travaux entrepris à l'Université de Montréal et à l'Université Laval depuis quelques années révèlent la première tentative, de la part des chercheurs canadiens-français, pour étudier leur société de façon complète et réaliste - en elle-même, en tant que partie constituante du Canada et en tant qu'enclave du continent nord-américain.

[120]

La présente étude tente de résumer les résultats de ces premiers travaux.<sup>85</sup> Notre intention est surtout de déterminer quelle a été la part de l'industrialisation dans les changements que l'on peut observer dans les structures anciennes de notre société. Une telle enquête, à notre avis, doit clarifier au préalable deux ou trois questions fondamentales. Quelles sont les institutions traditionnelles qui ont résisté au changement ? Quelles sont celles qui ont été altérées ? Celles qui sont devenues désuètes ou qui ont été tout simplement abandonnées ? Quelles sont les structures nouvelles qui ont été importées ou qui ont été créées de toutes pièces en réponse à des situations mouvantes ?

---

<sup>82</sup> « L'habitant de Saint-Justin », dans : Mémoires de la Société royale du Canada, 2e série, vol. IV, 1898, 139-216 ; aussi : Le type économique et social des Canadiens, Montréal, Éditions de l'Action canadienne-française, 1937.

<sup>83</sup> [St-Denis : A French-Canadian Parish](#), University of Chicago Press, 1939. [La version française de ce livre est disponible dans Les Classiques des sciences sociales. JMT.]

<sup>84</sup> Chicago, The University of Chicago Press, 1941. (Traduit par Jean-Charles Falardeau et publié sous le titre : [Rencontre de deux mondes, La crise d'industrialisation du Canada français](#), Montréal, Éditions Lucien Parizeau, s.d.).

<sup>85</sup> La présente étude doit beaucoup à un séminaire de recherche tenu au Département de sociologie de la Faculté des sciences sociales, à l'Université Laval, durant le deuxième semestre de l'année 1951-1952. L'auteur exprime sa gratitude, pour leur collaboration et leurs précieuses suggestions, aux étudiants qui ont participé à ce séminaire : Fernand Dumont, Gilles Beausoleil, Yves Martin, Gérald Fortin et Luc Lessard.

L'état actuel de l'observation de ces phénomènes ne permet guère plus qu'une ébauche d'analyse. Ces questions pourtant ne peuvent être éludées. Il faut en chercher les réponses, même provisoires, à partir d'une comparaison de l'état ancien et de l'état actuel de l'ensemble de notre société.

Notre tâche, en somme, consiste surtout à tracer des voies de recherche. Nous le ferons en distinguant trois niveaux de phénomènes. Tout d'abord, le plan écologique où l'on cherche à saisir les formes d'organisation territoriale des agglomérations locales. En second lieu, le plan où se manifestent les modalités de la division du travail social, les transformations de la structure de la famille, l'évolution de l'institution paroissiale, les types de relations nouvelles entre le clergé et les populations urbaines, les formes de communication entre Canadiens français et Canadiens anglais. Enfin, le plan où l'on peut déceler des valeurs, des attitudes collectives et des conceptions nouvelles de l'existence qui se font jour dans des secteurs de plus en plus diversifiés de la collectivité canadienne-française.

## I

### *Évolution des structures écologiques*

Au Québec comme ailleurs, l'industrie a fait éclater les agglomérations existantes et en a créé de nouvelles. On trouve cependant beaucoup d'agglomérations, parfois des villes de dimensions imposantes, dont la principale fonction est loin d'être industrielle. En d'autres villes, l'industrie et les autres activités économiques ont une importance égale. Comme Faucher et Lamontagne le signalent dans leur étude historique<sup>86</sup>, des complexes géographiques et industriels typiques ont été créés à des étapes successives de notre développement industriel. Surtout depuis les années vingt, celui-ci a entraîné une compartimentation de la province en nouvelles régions économiques. Les études récentes les mieux documentées reconnaissent les quinze

---

<sup>86</sup> « [L'histoire du développement industriel](#) », texte reproduit dans le présent recueil, 265-278.

régions mentionnées par Keyfitz <sup>87</sup>, et c'est la tâche des spécialistes de la géographie économique de les délimiter et de les décrire plus en détail. Qu'il suffise de rappeler que les types d'agglomérations urbaines et semi-urbaines varient d'une région à l'autre et, à l'intérieur des diverses régions, selon les industries dominantes.

[121]

### *Types d'agglomérations*

La plupart des modes de classification des agglomérations urbaines du Québec sont basés sur des critères tels que la population, le statut juridique ou les fonctions administratives. Ces critères cependant n'ont qu'une signification secondaire ou indirecte. Une nouvelle typologie, rendant mieux compte de la réalité, s'impose et elle devrait être établie en fonction du degré d'industrialisation. Deux considérations primordiales doivent guider le choix des critères de classification. 1° L'industrie a-t-elle précédé ou suivi l'établissement de l'agglomération ? 2° À quelle époque de l'histoire du Québec l'industrie a-t-elle donné naissance à l'agglomération ou l'a-t-elle transformée ? La première question, comme on le verra, est particulièrement significative du point de vue de l'étude de la structure écologique des agglomérations. Elle nous incite à classer les villes par rapport à deux pôles et, à partir de ceux-ci, à distinguer en outre les villes à industrie unique ou à industries multiples. La seconde question nous reporte à l'évolution économique générale et elle nous fait retenir des critères qui permettront de préciser encore davantage la classification des villes selon le type d'industrie dominante : villes de la pâte et du papier ; villes textiles ; villes minières, etc. Quel que soit son degré de raffinement, une classification des villes contemporaines doit s'ordonner en fin de compte par rapport à trois types principaux d'agglomérations : 1° - celles où prédominent une ou plusieurs industries ; 2° - celles où d'autres activités économiques sont aussi importantes que l'industrie ; 3° - celles où il n'y a pas d'industrie.

---

<sup>87</sup> « [Problèmes de population](#) », texte reproduit dans le présent recueil, 227-253.



Le professeur Hughes adoptait un point de vue très voisin de celui-ci quand, en 1936, il proposait une typologie des agglomérations canadiennes-françaises comportant les catégories suivantes : 1° - les vieilles paroisses agricoles ; 2° - les villages de date plus récente fondés sur l'agriculture ou la pêche ; 3° - les petites villes anciennes de population française récemment envahies par l'industrie ; 4° - les nouvelles villes des régions frontalières qui doivent leur origine à l'industrie ; 5° - les villes plus anciennes à majorité anglaise vers lesquelles ruraux canadiens-français ont émigré comme ouvriers salariés. Montréal et Québec constituaient deux cas à part. <sup>88</sup>

Des observations plus récentes nous incitent à proposer une classification qui dispose toutes les agglomérations du Québec en un continuum, depuis la ville à industrie unique du type « ville fermée », comme Arvida, jusqu'au centre non industriel, administratif ou scolaire, tels que, par exemple, Nicolet ou L'Assomption. Le classement se présente comme suit :

1. Villes à industrie unique qui sont des « villes fermées » ;
  2. Villes comptant une seule industrie ou une industrie dominante - catégorie qui se subdivise en quatre sous-catégories
    - a) centres de pâte à papier ;
    - b) centres d'industrie textile ;
    - c) villes minières ;
    - d) centres hydro-électriques et chimiques ;
  3. Villes mixtes, à la fois industrielles et commerciales ;
  4. Villes surtout commerciales ;
- [122]
5. Villes non industrielles, qui peuvent elles-mêmes se subdiviser en de nombreuses sous-catégories.

---

<sup>88</sup> *Bulletin of the Society for Social Research*, University of Chicago, June 1936, 1, 2, 8.

Ici encore, nous considérons Montréal et Québec comme des cas spéciaux.

Cette typologie est provisoire mais elle nous semble orientée dans la bonne direction, pour autant qu'elle suppose que le trait le plus révélateur des agglomérations d'aujourd'hui est le rôle que joue l'industrie dans leur existence et dans leur organisation sociale. C'est à la lumière de ce facteur fondamental que des comparaisons entre le chiffre de la population, la structure écologique, la répartition professionnelle et ethnique, la variété des institutions dans les différentes catégories d'agglomérations prennent toute leur signification.

### *Structure écologique des agglomérations urbaines*

Le territoire du village ou de la petite ville de province de jadis avait comme centre l'église. Autour de celle-ci étaient groupés les écoles et quelques édifices publics. De part et d'autre de ce centre, les magasins et les bureaux de quelques notaires, médecins et avocats s'alignaient le long de l'unique artère importante. Dans les villes de grandeur moyenne, les mêmes éléments prenaient plus d'ampleur et formaient des ensembles plus complexes où l'on pouvait souvent retrouver la présence de quartiers se distinguant les uns des autres selon l'occupation et le statut social de leur population.

Dans les villes nouvelles des régions pionnières ou dans celles que l'industrie a créées dans les régions plus anciennes, cette structure a été complètement transformée. C'est par rapport à l'usine ou à la mine que les logements des ouvriers, les établissements de services et les autres institutions locales se sont successivement groupés. La taverne ou le bat, la pharmacie-bazar et les grands magasins ont souvent précédé l'église paroissiale ou du moins lui ont fait concurrence comme centres de la vie locale. Dans les villes envahies par l'industrie, ou bien les usines se sont établies à la périphérie ou en dehors de l'agglomération et ont polarisé à leur tour la population, ou bien elles se sont implantées à l'intérieur de l'agglomération et ont alors entraîné une nouvelle répartition géographique des quartiers résidentiels et des diverses institutions.

Le village de type traditionnel n'avait pas été planifié au sens moderne du mot, mais il possédait une unité organique bien particulière. Il présentait un intérêt à la fois esthétique et fonctionnel. Nos villes nouvelles se sont en général développées tout à fait au hasard. Beaucoup d'entre elles donnent l'impression d'être faites de quartiers pauvres de grandes villes surajoutés, du jour au lendemain, à de grands villages. Les quartiers ouvriers de la plupart des agglomérations ont été construits comme s'ils n'étaient pas destinés à durer. Voici, à titre d'exemple, la description qu'en a récemment donnée un observateur :

[123]

« Il suffit de traverser nos quartiers ouvriers pour comprendre à quel point cette improvisation fut rapide. Les habitations gardent un air de campement. On les dirait provisoires, construites pour servir d'abris à des travailleurs saisonniers : aucun plan, nulle architecture, des rues mornes bordées de maisons mal assises. » <sup>89</sup>

Ce qui est plus triste encore, c'est que ce genre d'architecture vulgaire et désolante s'est maintenant diffusé de la périphérie de nos villes-champignons jusque dans la campagne, le long des routes autrefois pittoresques des régions rurales même les plus isolées. Un voyage en auto entre Montréal et Québec ou le long de la rive sud du Saint-Laurent à partir de Lévis donne l'impression de traverser un interminable prolongement des pires quartiers de Valleyfield ou de Drummondville.

De ces quartiers ouvriers, le plus souvent bien séparés du reste de l'agglomération, on passe dans les quartiers résidentiels de la bourgeoisie aisée de langue française, généralement situés encore à l'ombre du clocher de la paroisse-mère de la ville. Puis, plus loin, séparé soit par des parcs, soit par une rivière ou par le terrain de golf de la compagnie, on découvre le quartier où résident les directeurs, les techniciens et souvent les contremaîtres de langue anglaise des entreprises locales. La plupart du temps, la localisation des Français et des

---

<sup>89</sup> Gérard Pelletier, « D'un prolétariat spirituel », *Esprit*, 193-194, août-septembre 1952, 194.

Anglais dans nos agglomérations reflète leurs positions respectives dans la hiérarchie industrielle. Il y a, à l'intérieur de chaque ville, une communauté anglaise possédant ses deux ou trois églises protestantes, son école, son centre commercial, etc., et une communauté française se répartissant en quartiers distincts. De ce thème fondamental, on peut évidemment observer de nombreuses variations. Quelles que soient ces variations, l'impression dominante est que la plupart de nos agglomérations commencent à ressembler de plus en plus à l'agglomération urbaine typique du continent nord-américain. Comme le notait récemment un correspondant du Times de Londres : « Le secteur ouest de Montréal pourrait être situé dans une grande ville américaine et la principale rue commerçante de Québec, dans une ville américaine d'importance moyenne. »<sup>90</sup>

## II

### *Évolution des structures sociales*

C'est au sein de ces agglomérations en pleine évolution que la société canadienne-française s'est graduellement transformée, tantôt par à-coups, tantôt de façon lente et quasi imperceptible. Nous ne connaissons tous les détails de cette transformation que lorsque nous disposerons de monographies qui retraceront ce qui s'est effectivement passé dans certains secteurs critiques de notre vie sociale. Le phénomène le plus fondamental est l'évolution de [124] la structure des occupations. Dans toute société, l'apparition de l'industrie change brusquement le mode de vie de ceux que, d'une manière ou de l'autre, elle appelle à son service. Les changements sur le plan des occupations ont ainsi été à l'origine d'une réaction en chaîne qui affecte l'ensemble de notre édifice social : sur le plan de la famille ; sur le plan des rapports entre la société et l'Église ; dans le domaine crucial des contacts et des relations entre Français et Anglais.

---

<sup>90</sup> « Progress in Quebec : French Canadians' Adoption of New Industries », The Times (Londres), March 20, 1952,

### *Différenciation professionnelle*

Les fabriques de chaussures d'autrefois ; les usines de textiles et de pâte à papier du début du siècle et des années vingt ; les entreprises minières de la région pionnière de l'Abitibi ; les centres de l'industrie lourde et ceux, plus récents, de l'industrie hydro-électrique et du raffinage du pétrole - tous ces établissements, au fur et à mesure de leur installation, ont absorbé un nombre croissant de travailleurs qui étaient soit des ruraux de fraîche date, soit des artisans de la campagne ou de la ville, soit encore des journaliers et des jeunes gens sans expérience. La documentation statistique sur les étapes de cette évolution est bien connue, et l'étude de Keyfitz met en relief les aspects caractéristiques des tendances actuelles. Entre 1871 et 1951, environ 400,000 jeunes ruraux ont quitté les terres où ils étaient nés, et, tandis que le nombre absolu des personnes travaillant dans le secteur secondaire augmentait de 748,000, le nombre de ceux qui travaillent dans le secteur primaire a diminué de 17,000 <sup>91</sup>. En 1951, le secteur de l'agriculture ne compte plus que 17 pour cent de la population active. Il y a, dans la province, environ 12,000 établissements industriels employant plus de 400,000 salariés qui représentent un tiers de toute la population salariée du Canada et environ 30 pour cent de la population totale du Québec. <sup>92</sup>

Cette réorientation a affecté les femmes aussi bien que les hommes. L'employée d'usine est maintenant, depuis plusieurs années, un type social bien connu au Québec. Son ancêtre immédiat est la jeune campagnarde qui, vers les années 1860 ou 1870, a émigré en Nouvelle-Angleterre avec sa famille ou son mari et y a trouvé de l'emploi comme manœuvre dans l'industrie textile. Au Québec, les industries du cuir et de la chaussure, les fabriques de corsets et de vêtements emploient des femmes depuis plus de cinquante ans, tout comme, plus tard, les usines de textile ont embauché de forts contin-

<sup>91</sup> « [Problèmes de population](#) », op. cit. ; voir aussi « Recent Industrial Growth », dans : Jean-C. Falardeau, éd., *Essais sur le Québec contemporain*, Québec, Les Presses Universitaires Laval, 1953, 45-54.

<sup>92</sup> Aurèle Gagnon, « Étude des occupations de la population canadienne-française », *Contributions à l'étude des sciences de l'homme*, 1, 147-160.

gents de femmes issues du milieu rural. La deuxième guerre mondiale a considérablement accéléré ce processus. Les usines de munitions et l'essor des industries pendant la guerre ont enlevé aux campagnes des milliers de femmes, mariées ou non, et ont automatiquement absorbé toutes les domestiques. On a pu établir qu'entre 1941 et 1944, environ 60,000 femmes ont quitté les champs pour l'usine et les renseignements dont on dispose indiquent qu'il en est retourné très peu à la campagne après la guerre.<sup>93</sup> La plupart d'entre elles, semble-t-il, ou bien ont épousé des travailleurs de la ville ou bien ont gagné les grands centres industriels, en particulier Montréal et même Toronto.

[125]

Mais, si détaillées qu'elles soient, les statistiques ne reflètent que l'aspect superficiel d'un phénomène fondamental. Certains observateurs, compris Miner et Hughes, ont estimé que l'une des fonctions de l'industrie au Québec a été d'absorber sur place le surplus de population agricole qui, jadis, à chaque génération, était obligé d'émigrer vers de nouvelles régions de colonisation en dehors de la province. Il n'y a aucun doute que l'histoire d'un grand nombre de ces émigrants, surtout chez les plus âgés, a dû ressembler d'assez près aux aventures du vieil Euchariste Moisan, le héros pathétique du roman de Ringuet, *Trente arpents*, qui, après une vie de cultivateur prospère au Québec, finit comme veilleur de nuit dans un garage de la Nouvelle-Angleterre. Il nous reste à connaître les conséquences psychologiques et sociologiques de ces déracinements. Nous aimerions aussi savoir quelles ont été les séquences types des métiers exercés par les individus et les familles qui sont passés des champs à l'usine au cours des trois ou quatre dernières décennies. Il est généralement reconnu que la plupart des Canadiens français sont arrivés sur le marché industriel au niveau le plus bas du travail non spécialisé. Il leur a fallu apprendre et assimiler, tout en travaillant, des techniques nouvelles, lentement et laborieusement. C'est pour donner à leurs fils une formation spéciali-

---

<sup>93</sup> Madame Henri Vautelet, *Mémoire sur l'orientation du travail féminin d'après-guerre*, Montréal, Fédération nationale Saint-Jean-Baptiste, 13 ; Gonzalve Poulin, o.f.m., « Orientations nouvelles de la femme canadienne », *Culture*, V, 4, décembre 1944, 403-414.

sée que les écoles techniques et les écoles de métiers furent créées par la suite, mais à une date récente.<sup>94</sup>

Le fait de devenir travailleur industriel a entraîné, pour le Canadien français, l'obligation non seulement d'apprendre de nouveaux métiers, mais aussi de soutenir l'âpre concurrence d'un univers technologique et anonyme nouveau pour lui et auquel sa formation traditionnelle ne l'avait pas préparé. En général, il devint aussi, du même coup, le subordonné d'un patron étranger à sa culture. Habitué à des relations sociales d'un caractère personnel où le sentiment jouait un rôle important, il s'est senti dépaysé dans l'univers bureaucratique et hiérarchisé de l'usine, où la plupart des contremaîtres et directeurs anglais et protestants étaient surtout préoccupés de rendement technique et communiquaient avec lui dans une langue qu'il ne possédait qu'imparfaitement. Il se vit imposer de nouvelles valeurs et de nouvelles aspirations. Il en est résulté presque fatalement du dépit, un manque de confiance en soi et un sentiment croissant d'aliénation. Pareil état d'esprit engendre l'instabilité professionnelle. D'ailleurs, un phénomène ressort avec une pénible régularité dans un grand nombre de récits biographiques de travailleurs canadiens-français<sup>95</sup> : c'est la série de métiers successivement exercés par chacun d'eux au cours de son existence de travailleur.

Ces remarques nous acheminaient vers un phénomène plus général : celui de la part qu'occupent les Canadiens français dans l'ensemble de la « division du travail social » au Québec. Les Anglais exercent surtout des fonctions financières, administratives et techniques, tandis que les Français sont plutôt concentrés dans le secteur des services, les emplois de bureau, la petite industrie, les activités commerciales et professionnelles. Ces derniers s'efforcent depuis trente ans de s'élever dans l'échelle industrielle. Les métiers spécialisés associés à la technologie moderne - chimie, génie civil ou minier, physique - sont devenus des champs possibles d'orientation professionnelle en face du droit, de la médecine et de la prêtrise, qui, traditionnellement, [126] constituaient la trilogie de l'ambition profession-

<sup>94</sup> Voir Léon Lortie, « Le système scolaire », dans : Jean-C. Falardeau, éd., *Essais sur le Québec contemporain*, chap. VIII.

<sup>95</sup> Observation fondée sur des dossiers rassemblés par le Département de sociologie de l'Université Laval.



nelle. L'importance grandissante des nouvelles professions scientifiques a aussi contribué à une réorientation de l'enseignement universitaire et de la recherche. Cependant, il semble que les progrès réels des Canadiens français dans ce domaine restent assez lents, et Everett-C. Hughes donne avec pertinence quelques-unes des profondes raisons d'ordre culturel qui expliquent cette lenteur. <sup>96</sup>

Parmi les 9,304 étudiants qui, entre 1939 et 1950, ont reçu leur baccalauréat des collèges classiques de la province, 3,447 ou 37 pour cent sont devenus prêtres. Des 5,857 autres, 40 pour cent ont choisi la profession médicale, 16 pour cent la profession d'ingénieur, 11 pour cent le droit, 8 pour cent le commerce, et seulement 7 pour cent les sciences appliquées <sup>97</sup>. Une récente monographie sur la profession d'ingénieur montre qu'en 1949, les deux universités françaises de Montréal et de Québec n'ont formé que 3 pour cent des 3,300 étudiants qui sont sortis des universités canadiennes avec le titre d'ingénieur, et que, en 1951, les 1,800 ingénieurs d'origine française au Canada ne représentaient que 5.1 pour cent du total des ingénieurs canadiens (35,000) et 25 pour cent des ingénieurs du Québec. <sup>98</sup> Au symposium organisé en 1947 par l'ACFAS sur « La place qu'occupent les Canadiens français dans les carrières scientifiques », notre collègue Cyrias Ouellet estimait qu'environ 5 pour cent seulement des physiciens et des mathématiciens canadiens parlent français et que les universités de Montréal et de Québec ne forment annuellement que de 10 à 15 nouveaux physiciens ou mathématiciens. Six pour cent des membres de l'Institut canadien de chimie sont français, et tandis que cette proportion n'est que de 15 pour cent pour les chimistes de la région de Montréal, elle est encore plus faible dans des centres indus-

<sup>96</sup> Voir « Regards sur le Québec », dans : Jean-C. Falardeau, éd., *Essais sur le Québec contemporain*, chap. X.

<sup>97</sup> Les commentaires d'Arthur Tremblay sur l'orientation professionnelle des jeunes Canadiens français d'aujourd'hui apportent une intéressante confirmation du fait que les finissants des collèges classiques demeurent encore fortement attirés par les facultés universitaires traditionnelles (ibid., chap. VIII). Les données que nous rapportons ont été recueillies par la revue mensuelle *L'enseignement secondaire* et citées par Huet Massue, « Premier supplément à l'étude de la contribution de Polytechnique au Génie canadien », *Revue trimestrielle canadienne*, 38, janvier 1952 (numéro spécial), 47, 49.

<sup>98</sup> Huet Massue, op. cit., 7, 14.



triels tels que Arvida, Shawinigan et Beloeil.<sup>99</sup> Ce n'est que timidement et lentement que les Canadiens français envahissent les carrières scientifiques créées par l'industrialisation du Québec.

### *La famille*

La fille de Maria Chapdelaine, qui fabriquait des munitions à Valcartier pendant la guerre, habite maintenant avec sa famille de cinq enfants dans le quartier Rosemont de Montréal. Les frères mariés de Maria sont maintenant employés par l'Aluminum Company d'Arvida et de Shipshaw, après avoir travaillé à l'usine de pâte à papier de Jonquière... Cet épilogue fictif du roman de Louis Hémon correspond à l'histoire réelle de milliers de familles ouvrières. À en juger par les récits biographiques dont il a déjà été question, il semble qu'un grand nombre de familles canadiennes-françaises changent souvent de lieu de résidence. La plupart d'entre elles sont urbaines depuis trois ou quatre générations. Néanmoins, leur comportement révèle à la fois un désir de rester fidèle à des mœurs traditionnelles et un certain empressement à adopter des modes excessifs d'émancipation.

Les études d'Enid Charles ont montré qu'il existe telle chose qu'un type culturel de la famille au Canada français. Néanmoins, même si le chiffre des naissances est encore assez élevé dans les agglomérations urbaines récentes, il tend à décroître dans les grandes villes, et d'une façon frappante parmi [127] la bourgeoisie des régions suburbaines.<sup>100</sup> L'étude de Keyfitz met bien en relief ces faits.<sup>101</sup> Les délibérations du sixième congrès annuel (1950) du département des Relations industrielles de l'Université Laval sur « La sécurité sociale des familles ouvrières » ont montré à quel point les ouvriers du Canada

---

<sup>99</sup> Cyrias Ouellet, « Mathématiques, physique et chimie », dans : La situation des Canadiens français dans les carrières scientifiques, symposium tenu à l'Université de Montréal, le 13 octobre 1947, lors du XVe Congrès de l'Association canadienne-française pour l'avancement des sciences, Document no 4 de Pédagogie et d'Orientation, publié par l'École de pédagogie et d'orientation de l'Université Laval, Québec, juin 1948, 6-14.

<sup>100</sup> Enid Charles, *The Changing Size of the Family in Canada*, Ottawa, Eight Census of Canada, 1941, Census Monograph No. 1, 1948.

<sup>101</sup> Op. cit.

français se sont éloignés de l'esprit de famille et de la solidarité qui étaient caractéristiques de nos familles rurales. La famille dont le chef est un salarié et, en particulier, un ouvrier d'usine, est économiquement instable et vulnérable.<sup>102</sup> Une enquête faite en 1945 à Québec a révélé la grande fragilité du cycle économique des familles de ce type : le revenu par tête y est à son point le plus élevé au moment où la famille se forme, il décline constamment par la suite et atteint un niveau assez bas à l'époque où le chef de famille a entre 45 et 49 ans ; il remonte légèrement au cours des dix années suivantes, et baisse ensuite de nouveau.<sup>103</sup> Pour autant, l'héritage matériel et moral que la famille peut léguer à ses enfants est extrêmement réduit. La plupart des familles ne peuvent offrir qu'à certains de leurs enfants le privilège d'un cours d'études complet dans un collège. En général, cette sélection favorise les garçons plutôt que les filles. Les autres enfants doivent se contenter d'études commerciales ou se débrouiller eux-mêmes pour poursuivre des études supérieures. Par contre, des enfants qui gagnent leur vie deviennent aussitôt, au point de vue économique, des adultes autonomes aux yeux de leur famille. Les romans de Roger Lemelin et de Gabrielle Roy ont montré ce que cette réorientation des rapports entre le père, la mère et les enfants qui travaillent, entraîne comme sentiments d'impuissance chez les premiers et d'émancipation chez les derniers. Des familles égalitaires et démocratiques tendent à remplacer aujourd'hui les familles du type ancien, autoritaire et communautaire.

---

<sup>102</sup> Voir, en particulier, Maurice Tremblay, « Sécurité de la famille ouvrière : position du problème et principes de solution », dans : Sécurité de la famille ouvrière, Sixième congrès des Relations industrielles de Laval, Québec, Les Presses Universitaires Laval, 1951, 13-14 ; aussi, Gonzalve Poulin, o.f.m., Problèmes de la famille canadienne-française, Québec, Les Presses Universitaires Laval, 1952, chap. II (« Transformations de la famille canadienne-française »).

<sup>103</sup> Maurice Lamontagne and Jean-C. Falardeau, « The Life Cycle of French-Canadian Urban Families », *Canadian Journal of Economics and Political Science*, XIII, 2, May 1947, 233-247.

### *Les classes sociales*

L'une des transformations irréversibles du Québec contemporain a été l'apparition de masses urbaines canadiennes-françaises. Bien avant que celles-ci ne prennent corps, la structure des classes sociales avait commencé à changer. Reportons-nous à ce qu'était la société locale dans les villages comme celui que décrit Miner. Dans ces villages, on trouvait, au sommet de la hiérarchie sociale, un petit groupe comprenant le curé et quelques personnes jouissant d'un grand prestige dû à la politique et à la naissance ; bien au-dessous de cette strate supérieure, familles et individus formaient généralement un groupe indifférencié, tous possédant des terres de valeur à peu près égale. Nous pouvons aussi nous reporter au système de classes de la société canadienne-française tout entière, telle qu'elle nous apparaissait au début du siècle. Comme dans beaucoup de sociétés minoritaires, les critères du prestige social étaient ceux que constituent une instruction très poussée ou une réalisation marquante d'ordre moral, intellectuel ou politique. jouissant du prestige même que s'était acquis l'Église, le clergé occupait le sommet de la hiérarchie sociale. Venaient ensuite les hommes de profession, les hommes politiques et autres personnages publics, ainsi que ceux qui étaient reconnus comme des intellectuels, à quelque titre que ce fût. Assez [128] loin des précédents, on trouvait les commerçants et les hommes d'affaires qui constituaient le segment supérieur, mal défini, d'une classe moyenne assez floue, dont commençait à se détacher, à l'échelon inférieur, le groupe des ouvriers.

Cette structure de classes a évolué en de multiples directions. En fait, il n'y a pas aujourd'hui une structure unique de classes, mais plutôt une grande variété de structures locales différentes les unes des autres. Elles varient d'une région à une autre, selon le volume et l'hétérogénéité de l'industrie, le degré de différenciation professionnelle, l'intensité de l'urbanisation et le réseau des relations entre Français et Anglais dans chaque région. La proximité de Montréal est aussi un facteur important. jusqu'à ce que les recherches aient été poussées plus avant, il nous faut nous contenter de décrire la structure sociale de quelques agglomérations qui ont récemment fait l'objet d'une enquête

et que l'on a, provisoirement tout au moins, considérées comme typiques.

La première est une ville située à la périphérie de la conurbation d'Arvida et de Chicoutimi et à laquelle, pendant les années vingt, l'industrie de la pâte à papier a valu une grande prospérité. Chose étrange, la structure sociale, à une exception près, semble reproduire la stratification traditionnelle, avec, de haut en bas, le clergé, les médecins et les avocats, et la population ouvrière qui habite la banlieue d'Arvida où elle travaille. La ville même de Chicoutimi présente, de son côté, des traits particuliers. Les « gros commerçants » y occupent le même rang social que les représentants des professions libérales ; une classe moyenne supérieure, formée de gérants de banques et de compagnies d'assurances, soucieux d'affirmer leur statut, tente de se distinguer du segment inférieur de la même classe que constitue le groupe des employés, des ouvriers qualifiés et même semi-qualifiés. Deux quartiers de la ville constituent proprement des milieux ouvriers.

Dans une ville d'industries légères en plein essor, au nord de Montréal, on peut observer des traits identiques. Jusqu'à la deuxième guerre mondiale, on y observait un clivage marqué entre les médecins, les avocats, les directeurs d'entreprises industrielles et les commerçants, d'une part, et les ouvriers, d'autre part. Après la guerre, la hiérarchie sociale est devenue plus complexe ; par ordre de prestige, on trouve : les directeurs d'usine et les membres des professions libérales, les commerçants et les fonctionnaires, les employés, les contremaîtres et les ouvriers. Considérons, en dernier lieu, la structure sociale d'une agglomération ouvrière des Cantons de l'Est. Celle-ci reflète une certaine incertitude quant à l'évaluation du prestige respectif des politiciens de l'endroit et des directeurs anglais des entreprises industrielles, de même qu'en ce qui concerne le prestige des professions libérales et des principaux marchands. Le clivage le plus significatif est cependant celui qui se traduit par une distinction entre les « occupations salissantes » et les « occupations non salissantes », celles-ci sous-entendant un niveau d'instruction relativement élevé.

Ces observations et d'autres faites récemment à Québec et à Montréal permettent de soumettre certaines généralisations provisoires. Il semble, en premier lieu, qu'à l'échelon supérieur de la stratification sociale, le prestige [129] jusqu'ici intact des vieilles professions s'est porté vers d'autres occupations et activités sociales. Récemment, des

professions nouvelles, telles que l'architecture, le génie civil et la chimie ont acquis un statut aussi prestigieux que celui de la médecine et du droit. De même, les professions économiques telles que celles de directeur de banque ou de grande entreprise, de courtier, de propriétaire d'usine, etc. jouissent maintenant d'un prestige presque aussi grand que les vieilles professions. Ces professions sont aujourd'hui considérées par les jeunes gens et par leurs pères comme aussi enviables que les anciennes. Deuxièmement, les cultivateurs, sauf dans les régions pauvres ou dans les paroisses de colonisation, voient leurs rangs s'éclaircir pour ne laisser qu'un groupe réduit formant toutefois une catégorie sociale aisée, où se développe une mentalité d'hommes d'affaires. La ligne de démarcation la plus généralement perçue est celle qui sépare l'ensemble des employés, ou cols blancs, de l'ensemble des ouvriers et des manœuvres. Les ouvriers sont eux-mêmes sensibles à d'impérieuses distinctions de classes à l'intérieur de leur propre univers social, selon a) qu'ils sont spécialisés ; b) qu'ils approchent les patrons ; c) qu'ils ont pu donner une bonne instruction à leurs enfants. Il va sans dire que les syndicats ont puissamment contribué à cristalliser et à accentuer la conscience de classe chez les travailleurs.

On prend nettement conscience de la distance, de la séparation même, qui existe aujourd'hui entre ces deux niveaux de la société. L'acuité du phénomène n'est atténuée que par le sentiment de supériorité morale et sociale que partagent, dans toutes les classes de la société, les familles qui comptent des membres dans le clergé. Par ailleurs, et nonobstant ce nouveau clivage, on trouve, surtout dans les agglomérations urbaines de formation récente, ainsi que dans beaucoup de quartiers français de Montréal, une grande incertitude quant à la place précise qu'on occupe dans l'échelle sociale. Si, dans le passé, les Canadiens français ont eu la réputation d'être moins ambitieux et moins mobiles que les autres Nord-Américains, ils sont maintenant à l'autre extrême, dans un état qu'on pourrait presque qualifier de nervosité sociale.

Dans beaucoup de grandes agglomérations, les familles de la classe moyenne ont un comportement mal assuré de nouveaux riches. Il semble bien que nous ayons maintenant deux échelles de stratification sociale qui se recouvrent en partie, et dont chacune est orientée vers un ensemble de valeurs qui est en conflit avec celui de l'autre. L'une des échelles perpétue l'idéal traditionnel. Elle reconnaît le clergé

comme le tout premier groupe social et donne la priorité aux réalisations d'ordre spirituel et intellectuel. L'autre accepte aussi la place qu'occupe le clergé, mais elle se rapproche des échelles de prestige, fondées sur des valeurs d'ordre profane et d'ordre économique, qui prédominent dans le reste de la société nord-américaine - qu'on a appelée une money society. À titre d'hypothèse générale, il nous paraît fructueux de retenir l'affirmation suivante : deux critères de stratification sociale sont particulièrement significatifs dans le Québec aujourd'hui, soit a) une identification, ou une liaison étroite, avec le pouvoir ecclésiastique ; b) une identification, ou une liaison étroite, avec le pouvoir politique. <sup>104</sup>

[130]

Dans l'évaluation du rang social, il ne faut pas sous-estimer l'importance d'un troisième critère, celui que représente une identification, ou une liaison étroite, avec les Anglais. La richesse et la promotion sociale qui en est le signe ont souvent eu, au Québec, une connotation « anglaise » et « protestante ». Plus exactement, le succès dans le domaine économique indique une aptitude à s'assimiler des techniques et à diriger des institutions qui, historiquement, étaient pour ainsi dire l'apanage du groupe ethnique dominant. Le succès économique est le signe ambivalent d'une revanche et d'une étroite association professionnelle ou sociale avec les Anglais, puisque l'argent ne peut être gagné que dans des institutions ou à travers des activités dominées à l'origine par les Anglais. À ce point, il faut nuancer l'affirmation de Everett Hughes, citée par Keyfitz, en y ajoutant que les Canadiens français tirent aujourd'hui une certaine fierté du fait qu'ils jouent un rôle de plus en plus actif dans le processus d'industrialisation de leur milieu. On les trouve maintenant en nombre croissant parmi les propriétaires et les directeurs de grandes entreprises ; pour autant, leur complexe d'infériorité vis-à-vis des Anglais tend à s'atténuer.

L'attitude des Canadiens français à l'égard des Anglais a également beaucoup changé, non seulement à cause des contacts plus nombreux et plus étroits qu'ils ont avec eux en tant que collègues au sein des entreprises, mais aussi du fait qu'ils les côtoient au sein de nombreuses associations professionnelles ou sociales. L'histoire du développement

---

<sup>104</sup> Jean-C. Falardeau, « Réflexions sur nos classes sociales », *Nouvelle revue canadienne*, 1, 3, juin-juillet 1951, 1-9.

des relations entre Français et Anglais au Québec sera, dans une large mesure, celle des clubs sociaux et des associations professionnelles. Il ne serait pas inexact de dire que le Québec, ayant construit ses Middletowns, produit maintenant ses Babbitts. Cependant, si c'est avant tout dans l'industrie que prolifèrent ce genre d'associations, un sous-produit inévitable de la vie urbaine a été la multiplication de groupements de toutes sortes, dans lesquels les nouveaux habitants des villes ou les travailleurs émancipés semblent avoir trouvé des intérêts et des satisfactions d'ordre social qu'ils ne pouvaient plus obtenir au sein des institutions paroissiales ou d'autres institutions traditionnelles. Ce phénomène devient encore plus manifeste quand on observe les changements survenus au plan des attitudes de notre population.

### III

#### *Changements dans les valeurs et les attitudes*

L'analyse qui précède, si sommaire qu'elle soit, indique dans quelle direction et dans quelle mesure le mode de vie des Canadiens français s'est Modifié. En fait, ceux-ci sont en train d'improviser péniblement une culture urbaine. La révolution industrielle du Québec a brutalement interrompu une symphonie pastorale. De nouveaux thèmes et de nouveaux leitmotive ont été introduits, qui n'avaient pas de sens au sein de la culture traditionnelle. [131] Cette culture clérico-rurale ne prédisposait en aucune façon la population à faire face aux exigences et aux conséquences de la vie urbaine et industrielle. Passant des champs à l'usine, les ruraux se sont vus transplantés dans des milieux sans caractère, souvent à peine organisés. Autour d'eux, aucune culture urbaine solidement constituée et qui eût pu les aider à intégrer leur existence. Leur seul recours fut de s'accrocher à des institutions et à des modèles de conduite dominés par les valeurs du passé. Ils furent comme pris dans des pièges. Nous avons déjà noté que de nombreux groupes et de nombreuses classes sociales se comportent de façon purement empirique, incapables de choisir entre des normes conflictuelles. Dans l'ensemble, il semblerait qu'au Canada français les nouvelles aspirations de la classe ouvrière et des nouvelles classes

moyennes restent tempérées par un désir profondément ancré de stabilité et de sécurité. Le travailleur salarié québécois, qu'il soit ouvrier d'usine ou col blanc, oriente encore sa carrière dans le sens de la sécurité et il espère avancer grâce à des relations personnelles. En même temps cependant, les miroitants symboles du succès masculin ou féminin qui dominent sur ce continent, de même que les mythes et les normes de l'évangile social selon Hollywood, entrent de plus en plus dans nos mœurs. Les rêves des jeunes et les déboires des vieux portent la marque des modes d'évasion que crée la culture nord-américaine.

Les syndicats et, en particulier, les syndicats catholiques ont présenté aux travailleurs une vision du monde élargie et un sens de leurs responsabilités politiques. Ils ont créé chez eux un sentiment de solidarité avec les travailleurs de l'ensemble du pays et leur ont procuré la satisfaction de participer à des associations d'envergure canadienne ou internationale ; ils leur ont proposé une définition de leurs ambitions axée sur des intérêts socio-économiques, sur un programme de sécurité sociale et sur la responsabilité politique. On trouve aussi un indice de l'évolution des attitudes de la bourgeoisie urbaine et des classes moyennes dans le fait qu'elles fournissent moins de prêtres et de religieux. Comme le clergé et les ordres religieux recrutent maintenant leurs candidats principalement au sein de familles de la classe ouvrière récemment urbanisée, il est fort possible qu'en définissant les buts et les besoins de la société canadienne-française, ce nouveau type de clergé partage l'incertitude actuellement caractéristique des classes inférieures. Notre clergé paraît moins sûr de la pertinence de ses anciens moyens d'action au sein de la communauté. Tout comme, assez curieusement, il n'a pas été autrefois conscient du cléricisme, il ne semble guère prendre conscience aujourd'hui des retours de l'anti-cléricisme sous des formes tantôt subtiles et tantôt frappantes. Le maintien de son autorité traditionnelle, encore reconnue de façon formelle, dépendra dans une large mesure de son aptitude à formuler clairement une politique à long terme libérale en matière de relations patronales-ouvrières et à donner une nouvelle orientation à ses relations avec une population qui compte un nombre de plus en plus grand d'éléments conscients de leurs responsabilités.

Une autre manifestation de nos changements culturels et spirituels doit nous laisser songeurs. Il s'agit de la façon dont les intellectuels posent le problème. L'un d'eux a récemment avancé l'idée que notre



drame intellectuel [132] se ramène à ceci que, si nos écrivains n'expriment pas la vraie nature de notre situation sociale, c'est parce qu'ils éprouvent une certaine gêne à le faire, ne se sentent pas libres de le faire, ou en sont incapables.<sup>105</sup> Avec le roman de Ringuet, *Trente arpents*, notre littérature a atteint le stade sociologique et a mis fin à ses complaisances pour la vie rurale. Avec Gabrielle Roy et Roger Lemelin, cet intérêt sociologique est centré pour la première fois sur la vie urbaine. La plupart de nos essayistes et de nos écrivains actuels semblent se complaire dans les sujets moraux, philosophiques ou psychologiques assez élémentaires. On a en quelque sorte l'impression qu'ils fuient, qu'ils affirment pratiquer l'introspection alors qu'ils parlent en fait de tout autre chose. Ils sont paralysés par des pressions sociales et des sanctions qui les empêchent de s'exprimer librement sur les véritables problèmes.

Pour ces raisons, on peut penser que le premier vrai grand écrivain du Canada français sera de la trempe et de l'envergure de James Joyce. Notre milieu social ressemble beaucoup à la société de Dublin où Stephen Dedalus dut forger l'instrument esthétique d'une définition totale de lui-même et... accepter la nécessité de l'exil. Quand notre James Joyce se révélera-t-il et que lui arrivera-t-il, personne ne le sait. Espérons que le jour où nous serons en présence d'un Léopold Bloom canadien-français, nous ne trouverons pas un homme trop désespéré dans un monde qui ne sera pas non plus trop désorganisé.

[133]

[134]

---

<sup>105</sup> Maurice Blain, « Sur la liberté de l'esprit », *Esprit*, 193-194, août-septembre 1952, 201-213.

[135]

**Première partie :**

*L'interprétation sociologique  
de l'évolution du Canada français*

**SECTION 3**

---

*PERSPECTIVES GLOBALES  
SUR ÉVOLUTION  
SOCIO-CULTURELLE  
DU CANADA FRANÇAIS*

[Retour à la table des matières](#)

[136]

[137]

**Première partie :**

*L'interprétation sociologique  
de l'évolution du Canada français*

**Section 3. Perspectives globales  
sur l'évolution socio-culturelle  
du Canada français**

*“Évolution et continuité dans la société  
rurale canadienne-française.”*

**Philippe GARIGUE**

[pp. 137-148.]

Version française d'un article paru dans : *Culture*, XVIII (décembre 1957), pp. 379-392.

[Retour à la table des matières](#)

Dans la conduite d'une étude, un effort de synthèse, même prématuré, peut parfois donner de meilleurs résultats que la collecte de données empiriques toujours plus raffinées. La définition d'une interprétation d'ensemble peut d'ailleurs contribuer à définir l'orientation de la recherche ultérieure. Il semble que l'on ait atteint ce stade dans l'étude de la société rurale du Québec. Avant de procéder à une synthèse concernant le changement, il faut toutefois surmonter un obstacle fondamental : il n'existe pas de théorie unanimement admise du changement social, et plusieurs sociologues prétendent même qu'il est à l'heure actuelle impossible d'en élaborer une.<sup>106</sup> Afin de résoudre ce problème, certains spécialistes ont proposé de recourir à des « proto-

---

<sup>106</sup> Parsons, *The Social System*, Glencoe, 1951, p. 486.

types » arbitraires et à des raisonnements du type « comme si » plutôt qu'à des hypothèses de travail spécifiques. Ces procédés heuristiques arbitraires ont suscité des critiques : l'expérience montre qu'ils exagèrent l'importance des définitions *ad hoc* et minimisent la pertinence des données empiriques sans liens avec celles-ci. On n'a donc pas eu recours, ici, au concept de « *folk-société* » jusqu'à présent associé à l'étude de la société rurale canadienne-française ; très utile en certains cas, ce concept ne saurait toutefois s'appliquer au Canada français. On ne peut en effet aborder l'histoire du milieu rural québécois en posant que le Canada français actuel s'est bâti sur les ruines de communautés paysannes primitives isolées. <sup>107</sup>

Rejeter une explication *ad hoc* de l'évolution sociale ne signifie pas, cependant, renoncer à toute tentative de formulation théorique. En outre, l'hypothèse recherchée ici n'est pas tenue d'expliquer l'évolution sociale depuis [138] la préhistoire jusqu'à nos jours ; elle devra plutôt permettre de déterminer quel type de données conviennent à l'étude du changement social. Aux fins du présent exposé, le recours à la notion d'intégration socio-culturelle, — sujet qui intéresse depuis toujours les anthropologues, — devrait partiellement fournir la réponse. Le recours à ce concept, en tant qu'indice du changement social, montre dans quel sens s'est effectuée l'évolution et comment s'est maintenue la tradition ; on peut, en effet, dire que les différences observées dans le degré d'intégration ont été en raison directe de la dynamique de l'évolution sociale. <sup>108</sup> La faiblesse de ce concept, en tant que moyen d'interprétation, réside en ce qu'il fournit peu d'éclaircissements sur l'importance relative des facteurs responsables de cette évolution. L'objet de la présente étude étant la synthèse et non une généralisation sur les facteurs qui ont été cause du changement, on pourra négliger cette lacune.

<sup>107</sup> C'est Miner qui a le premier associé le concept de *folk-société* à l'étude du Canada français rural dans *St. Denis, A French Canadian Parish*, Chicago, 1939. Pour une définition exhaustive de ce concept, voir Robert Redfield, *The Folk Society*, *The American Journal of Sociology*, January 1947, p. 293-303. Pour la critique de son application dans l'étude du Canada français, voir Garigue, « Mythes et réalités dans l'étude du Canada français », *Contributions à l'étude des Sciences de l'Homme*, 3, 1956, p. 123-132, et « St-Justin, a case-study in rural French Canadian social organization », *Canadian Journal of Economics and Political Science*, XXIII, 3, 301-18.

<sup>108</sup> Julian S. Stewart, *A Theory of Culture Change*, Urbana, 1955, p. 43-47.

Cet exposé vise donc à assembler les données susceptibles de faire ressortir les changements dans l'intégration socio-culturelle des communautés rurales du Québec. Partant de là, on espère bâtir une synthèse qui mettra en évidence les principales implications des changements décrits. Les données ici utilisées proviennent de deux sources principales : d'abord, des enquêtes que l'auteur a conduites dans les comtés d'Yamaska, de Nicolet, de Drummond, de Berthier, de Maskinongé et de Saint-Maurice, en 1955 et 1956 ; deuxièmement, d'une étude de l'histoire des paroisses au Canada français et de l'histoire générale de cette partie du pays. <sup>109</sup>

## I

Le milieu rural du Québec a peu à voir avec celui de France. Si un certain nombre des dix mille Français qui émigrèrent au Canada, au cours des cent cinquante années que dura la Nouvelle-France, venaient de régions rurales, ils n'apportèrent peu ou rien des institutions sociales de la France paysanne. <sup>110</sup> Le Québec rural ignore tout des terrains communaux, des droits de pâturage, et autres traditions communales du monde paysan français. Dans la France du XVII<sup>e</sup> siècle, la vie rurale était le produit de l'évolution des sociétés tribales et médiévales, tandis que celle du Canada français se présenta comme une expérience de colonisation. À ses débuts, la Nouvelle-France se composait d'une série d'établissements commerciaux et missionnaires qui devinrent éventuellement des villes. Le Canada français rural, comme tel, se développa plus tard et ce n'est qu'au début du XVIII<sup>e</sup> siècle, soit cent ans après sa fondation en tant que colonie, que d'autres genres de groupements communautaires devinrent assez nombreux pour que s'établisse une ligne de démarcation entre le milieu rural et le milieu

---

<sup>109</sup> Une subvention du Conseil de Recherche en Sciences Sociales a rendu cette enquête possible.

<sup>110</sup> Bloch, *Les caractères originaux de l'histoire rurale française*, Paris, 2 vols, 1955 . [tome I](#), [tome II](#) ; aussi, pour une description de la vie des paysans de Normandie, d'où venaient 18.5% des émigrants français, voir Sron, *Les paysans de la Normandie orientale*, Paris, 1908, et l'enquête ethnographique plus récente dans un village de Normandie de Bernot et Blanchard : *Nouvelle, un village français*, Paris, 1953.

urbain. Et même alors, la distinction n'a que peu de valeur. À cause des difficultés rencontrées, on chercha à défricher la forêt le plus près possible des villes, de sorte que les établissements ruraux ne furent souvent que des prolongements de Montréal, [139] de Trois-Rivières ou de Québec. Non seulement ces groupements ruraux n'étaient-ils que des prolongements des villes, mais l'ensemble de l'organisation sociale de la Nouvelle-France, reflétant une conception centraliste de la société, empêchait l'émergence de communautés rurales autonomes. <sup>111</sup>

Le mode de colonisation fut aussi une des causes directes de cette différenciation culturelle des villes et des campagnes. Le régime seigneurial de concession des terres ne découlait pas du droit coutumier ; il est en effet issu d'une certaine conception française de la politique de colonisation. La seigneurie n'était pas une terre concédée à un particulier et destinée à être utilisée à la discrétion du seigneur, mais bien une concession placée sous l'autorité du seigneur tant que celui-ci remplirait son rôle principal d'agent de colonisation. Le seigneur ne pouvait garder pour son usage personnel qu'une portion de la dite concession. Le reste devait être loué à bail à des termes très faciles. Les locataires, ou *censitaires*, étaient assurés d'avoir la complète jouissance de leur lot, tant qu'ils acquittaient une rente minimum et rendaient certains services. Les transactions à l'égard de ces lots concédés étaient fréquentes ; les prix fluctuaient sans que l'on consultât le seigneur. <sup>112</sup> Le Canada français rural n'était pas féodal ; les censitaires

---

<sup>111</sup> Ivanhoé Caron, *La colonisation du Canada sous la domination française*, Québec, 1916 ; aussi Georges Vattier, *Esquisse historique de la colonisation de la province de Québec*, Paris, 1928.

<sup>112</sup> On s'est fondé ici sur les travaux sur le régime seigneurial de : E.R. Adair, *The French Canadian Seigneurie*, *Canadian Historical Review*, 35, 3, 1954 ; Guy Frégault, « Le Régime Seigneurial et l'expansion de la colonisation dans le Bassin du Saint-Laurent au dix-huitième siècle », *The Canadian Historical Association*, 1944, p. 61-73 ; Dorothy A. Heneker, *The Seigneurial System in Canada*, Québec, 1927 ; W.B. Munro, *The Seigneurial System in Canada*, New York, 1907 ; Maurice Trudel, *Le Régime Seigneurial*, Société Historique du Canada, Ottawa 1956. Ces études ne portent cependant pas sur l'achat et la vente de lots ; on pourra en voir l'importance dans les biographies contenues dans le dictionnaire généalogique de l'abbé Archange Godbout, *Nos Ancêtres au XVII<sup>e</sup> siècle*, dont les lettres A et B ont paru en deux fascicules, Montréal, 1956.

jouissaient d'une indépendance relative et ne payaient pas d'impôts. À cause de cette absence de coercition et aussi à cause de la mentalité nouvelle que les « coureurs de bois » avaient rapportée de leurs voyages, les habitants des régions rurales avaient acquis la réputation d'être des gens indépendants, voire insubordonnés, mentalité qui différait peu de celle des citoyens urbains. De plus, la fréquence des déplacements vers la ville empêchait la fermeture des campagnes à l'influence du style de vie urbaine. <sup>113</sup>

L'examen des baux permet une mesure claire de l'importance que revêtait ce système de concession des terres en tant que facteur prévenant le développement d'une culture essentiellement rurale. Chaque parcelle de terrain était octroyée à titre de lot individuel ayant front soit sur une route, soit sur une rivière. Les arpenteurs qui tracèrent les cartes divisaient volontiers leurs plans selon leurs idées préconçues. <sup>114</sup> Ce faisant, ils perpétuèrent par tout le Canada français un système uniforme, qui a converti les régions rurales en une suite de longues bandes de terre dont les bâtiments de ferme occupaient tous la même extrémité. Ceci a conféré aux régions excentriques des villes cet aspect de rubans alignés, devenu le visage traditionnel du Québec depuis ses débuts. Cet espacement régulier de fermes, disposées le long d'une ligne droite ou rang, a également eu pour effet d'empêcher le développement de l'esprit communautaire, étant donné que le rang s'étend sur une longue distance. Il s'est ainsi constitué une mosaïque de cellules indépendantes, sous-tendues dans un cadre écologique dépourvu de point de convergence ; la géométrie même de la colonisation empêchait le développement d'obligations sociales qui eussent uni les colons dans un même esprit communautaire. Même si, peu à peu, la promiscuité, les besoins communs et les mariages entre habitants d'un même rang avaient fait naître des liens de solidarité entre voisins, jamais les rangs ne devinrent des cellules vraiment socialement intégrées. Les façons de se comporter qu'avaient les uns envers les autres les habitants d'un même rang variaient considérablement ; il [140]

<sup>113</sup> Cette partie de l'étude, portant sur la société canadienne à l'époque de la Nouvelle-France, repose sur les travaux de Guy Frégault, notamment : *La Civilisation de la Nouvelle France*, Montréal, 1944, et *Canadian Society in the French Régime*, Canadian Historical Association, 1956.

<sup>114</sup> Gérard Barette, « Contribution de l'arpenteur-géomètre, à la géographie du Québec », *The Canadian Geographer*, 2, 1952, p. 67-71.

existait des distinctions entre les divers rangs d'une même seigneurie, et chaque rang était en outre profondément sectionné par le puissant individualisme inhérent à la conception même du régime censitaire. <sup>115</sup>

Le manque d'intégration sociale observé au sein du rang se retrouvait au palier des seigneuries. Il y avait à cela plusieurs raisons. Une des principales, c'est que le seigneur canadien-français ne possédait pas le prestige voulu pour pouvoir agir comme foyer d'intégration par rapport aux tenanciers. Son « manoir » n'était qu'une des fermes formant le rang et non pas le centre de la collectivité. Bien qu'on observe certaines variations quant à la situation des seigneurs au cours de l'histoire du régime seigneurial, à aucun moment les seigneurs ne furent-ils plus que des agents de colonisation, doublés de propriétaires fonciers. La plupart d'entre eux ne tiraient que peu d'avantages économiques de leur seigneurie et leur titre ne leur valait que peu de prestige social. En outre, leur influence politique était fort limitée. Non seulement les censitaires avaient le droit d'en appeler directement au gouvernement central, mais ils étaient aussi autorisés à déposer des plaintes en justice contre leur seigneur. Bien plus, comme nombre de seigneurs ne résidaient pas sur leurs terres, et que plusieurs seigneuries appartenaient à des membres du clergé, le gouvernement nommait un *capitaine de la milice*, choisi parmi les colons. Au second rang selon l'étiquette, ce capitaine était souvent plus puissant que le seigneur sur le plan politique, car c'était lui le représentant direct du gouvernement central. <sup>116</sup> L'importance du seigneur en était donc encore réduite. Par conséquent, ne se développait que rarement une certaine loyauté envers la seigneurie ou envers le seigneur chez les censitaires. Si ceux-ci suivaient parfois tel seigneur auquel les liait quelque lien personnel, ils ne le considéraient jamais comme différent d'eux essentiellement. Les conflits d'intérêt les tenaient déjà à distance. En outre, comme le seigneur était rarement plus fortuné que ses censitaires, il ne parvenait pas à créer autour de lui un groupe de gens obligés de compter sur sa protection.

---

<sup>115</sup> Pierre Deffontaines, *Le Rang*, type de peuplement rural du Canada français, Québec, 1953 ; aussi, L.-E. Hamelin, *Le rang à Saint-Didace de Maskinongé*, Montréal, 1953.

<sup>116</sup> Edmond Lareau, *Histoire du Droit Canadien*, Montréal, 1888, Vol. 1, p. 263.



Autre conséquence du régime seigneurial : aucun village ne se forma dans le Québec rural avant la construction d'une église. Il faut distinguer ici entre les agglomérations qui, peu à peu, se sont formées autour des églises et l'activité de la cellule administrative qu'on nomme : « paroisse ». Jusqu'à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle, il n'y eut pas en Nouvelle-France de paroisses rurales. À mesure que les colons se fixèrent le long du Saint-Laurent, il fallut que les services religieux leur soient dispensés par des missionnaires itinérants ; ceux-ci voyageaient entre les divers établissements.<sup>117</sup> Petit à petit, la population rurale allant s'accroissant, certaines régions se constituèrent en paroisses. Ces paroisses n'étaient pas, à proprement parler, des établissements mais bien de vastes zones administratives. L'histoire des paroisses rurales au Canada français montre l'amenuisement progressif des vastes zones administratives d'autrefois en unités comprenant un seul village, auquel s'ajoutent quelques rangs. Ce n'est qu'à compter du XIX<sup>e</sup> siècle que les frontières d'une paroisse se sont identifiées à celles d'une collectivité rurale. Il serait donc erroné d'affirmer que durant toute l'histoire du Québec rural, les termes « paroisse » et « communauté rurale » s'équivalaient.

[141]

Ce qui s'est effectivement passé, c'est que l'érection d'une église, à laquelle était affecté un prêtre résidant, a modifié l'équilibre des relations sociales dans cette mosaïque uniforme de lots particuliers, en offrant à la vie sociale un nouveau centre d'intérêt. Le site de l'église, attirant vers un point central les gens dispersés dans les divers rangs, devint aussi le lieu idéal d'autres activités. Des boutiques s'installèrent dans ses environs ; des artisans, des professionnels et autres gens vinrent se fixer autour d'elle. Être à proximité de l'église signifiait être à proximité de ces services. La construction d'une église haussait ipso facto la valeur des terres situées dans son voisinage. Avoir une église dans leur rang, ou non loin des limites du rang, tel était le désir de la plupart des colons. Rien ne démontre mieux le degré de segmentation sociale qui existait dans le rang ou dans la seigneurie antérieurement à l'érection d'une église, que les interminables querelles qui ont presque toujours accompagné la construction des églises dans les campagnes

<sup>117</sup> Auguste Gosselin, *L'Église du Canada depuis Mgr de Laval jusqu'à la conquête*, Québec, 1911-12, 2 vols.

du Québec. Ces querelles débutaient souvent par des pétitions, proposant différents emplacements, que les antagonistes adressaient à l'évêque ; elles se terminaient d'ordinaire par des poursuites en justice et, parfois, plus mal encore. <sup>118</sup>

La construction d'une église conduisait à la création d'un village, et donc d'une communauté rurale ; elle avait d'autres effets indirects. Elle permettait aux gens qui vivaient dans son ombre de prendre progressivement conscience de leurs intérêts communs, intérêts différant de ceux des autres groupements. Toutefois, comme ces agglomérations rurales faisaient aussi partie de la structure du régime paroissial de l'Église catholique, cette tendance à développer des courants culturels différents était contrebalancée par l'influence unifiante de l'Église. C'est pourquoi si, d'une part, l'église était le facteur décisif dans la formation d'une collectivité, elle contribuait d'autre part à maintenir une seule culture, laquelle avait pris racine dans les villes du Canada français. Cette influence unifiante a toutefois considérablement varié. Ainsi, en 1760, 165 prêtres seulement desservaient la population totale de la Nouvelle-France, soit 43,000 âmes, et nombreuses étaient les régions rurales qui ne voyaient le prêtre qu'une fois l'an ; vers la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, cette population se chiffrait à 162,000 âmes, mais il n'y avait plus que 143 prêtres et la situation était donc bien aggravée dans les régions rurales. Ce fut durant cette période, où la plupart des collectivités rurales du Québec manquaient de prêtres résidants, que l'influence ecclésiastique fut à son plus bas. Plus de la moitié des 800 lettres qu'écrivit Mgr Briand après la conquête de 1760 sont des lettres de blâme, de reproche, d'interdiction et d'excommunication. Quantités de ces lettres étaient adressées à des laïcs ayant refusé d'obéir à leurs prêtres, voire à leur évêque, au sujet de questions telles que l'érection

---

<sup>118</sup> L'histoire de la plupart des paroisses est instructive au sujet de ces conflits. On s'est fondé plus particulièrement sur les travaux de : Thomas-M. Charland, *Histoire de Saint-François-du-Lac*, Ottawa, 1942 ; A. Couillard-Després, *Histoire de Sorel*, Montréal, 1926 ; Ch.-E. Mailhot, *Les Bois-Francs*, Arthabaska, 1925, 4 vols. ; S.-A. Moreau, *Histoire du comté de Berthier*, Berthier, 1889 ; Herman Plante, *Saint-Justin*, Trois-Rivières, 1917 ; J.-C. Saint-Amant, *Un coin des Cantons de l'Est*, Drummondville, 1932. Pour l'étude des conflits au sein d'une collectivité rurale, voir : Anonyme, *Histoire de Saint-Gabriel-de-Brandon*, Montréal, 1917 ; et aussi Maréchal Nantel, « Une querelle de paroisse en 1895 », *Les Cahiers des Dix*, 13, p. 249-68.

d'une église, le versement de la dîme ou autres argents, etc. ... <sup>119</sup> On trouve dans l'histoire de presque toutes les paroisses qui s'échelonnent le long des rives du Saint-Laurent, au moins un de ces actes de rébellion contre l'autorité ecclésiastique. La région des Trois-Rivières est célèbre pour sa résistance à ses clercs. Ainsi, à Maskinongé, le conflit se termina par un schisme ; un certain nombre de Canadiens français se convertit aux diverses sectes protestantes plutôt que d'accepter les décisions de l'évêque relativement à l'érection d'une église. <sup>120</sup>

[142]

C'est dans le rôle que chaque paroisse a joué à titre de cellule administrative régionale que s'observe le mieux la double influence qu'a eue l'Église catholique dans le Québec rural. On peut dire que la paroisse a été la première circonscription politique du Canada français rural ; elle était administrée en effet par un conseil électif appelé « fabrique », et une grande part du travail d'administration reposait sur les épaules des laïcs. Conseil formé de membres élus, ayant à sa tête le curé de la paroisse, la fabrique était propriétaire des biens de l'église et en administrait les finances. L'importance politique de la « fabrique » lui venait de ce contrôle, de même que du degré de représentation démocratique que comportait son activité. Chaque fois qu'il fallait étudier quelque question primordiale, la fabrique devenait le corps représentant tous ceux qui en avaient déjà été membres ; et lorsqu'il s'agissait d'assemblées particulièrement importantes, ce conseil était ouvert à tous les paroissiens. <sup>121</sup> Etant donné que les fonds de la fabrique provenaient de la poche des paroissiens, tout ce qui entraînait des dépenses provoquait des débats animés. Le poste de marguillier, c'est-à-

<sup>119</sup> Cette interprétation du rôle politique de l'Église catholique après la Conquête doit beaucoup à Marcel Trudel, *L'Église Canadienne sous le Régime Militaire*, Montréal, 1956, vol. 1, et à *Rapport de l'Archiviste de la Province de Québec*, Inventaire de la correspondance de Mgr Briand, 1741-1794, Québec, 1930, p. 47-136.

<sup>120</sup> J.-U. Demers, *Histoire de Sainte-Rose*, Montréal, 1947, p. 33-37.

<sup>121</sup> J.-C. Falardeau, *Paroisses de France et de Nouvelle-France au XVII<sup>e</sup> siècle*, Québec, 1943 ; The Parish as an institutional type, *Culture*, XV, 1949, p. 353-369 ; Gonzalve Poulin, L'évolution historico-juridique de l'institution paroissiale au Canada français, *Nos Cahiers*, 1936-37 ; Mgr Maurice Roy, *Paroisses et Démocratie au Canada Français*, L'Oeuvre des Tracts, Montréal, 1950 ; *Semaines Sociales du Canada*, La Paroisse, Cellule Sociale, Montréal, 1953.

dire de membre du conseil, n'était pas qu'honorifique : l'élection à ce poste donnait lieu à des conflits rappelant ceux que provoquaient les élections politiques.

La fabrique était donc, en tant que telle, un facteur important en ce qu'elle cristallisait le particularisme latent en toute collectivité. Simultanément, elle fut aussi amenée à maintenir l'ordre social tel qu'établi par le gouvernement central, et à répandre la nouvelle idéologie nationaliste qui se fit jour au XIX<sup>e</sup> siècle. L'histoire de l'Église catholique au Canada français explique partiellement comment ceci s'est produit. Après la conquête de 1760, la hiérarchie religieuse catholique était le seul organisme officiel qui ait survécu à l'écroulement du régime français, et les autorités militaires britanniques en reconnurent l'utilité pour le maintien de l'ordre. Elle acquit donc, à ce moment-là, une influence politique telle qu'elle n'en avait jamais connu sous le régime français. Dans ces circonstances et en l'absence de gouvernement local, le curé n'était donc pas considéré seulement comme le chef de la paroisse ; il devint dans chaque collectivité rurale le porte-parole des directives de la hiérarchie catholique sur le plan politique. Ceci se passa au moment même où les structures politiques créées sous le régime français s'effondrèrent sans être remplacées. Les idées politiques du curé ne reflétaient pas nécessairement celles de la hiérarchie, ni celles de ses paroissiens, mais le curé jouit néanmoins par la suite d'une forte influence politique. Ceci rejaillit sur la fabrique considérée comme le seul organisme officiel exerçant un rôle politique.

Mais l'Église catholique avait aussi intérêt à maintenir l'unité des catholiques — tous Canadiens français — dans une Amérique du Nord peuplée d'Anglais protestants. De ce fait, elle devait refléter jusqu'à un certain point les aspirations nationalistes des Canadiens français ; elle contribua, sans le vouloir, à répandre ces idées. Ce faisant l'Église catholique aida aussi à maintenir une certaine homogénéité culturelle entre la campagne et la ville et, par conséquent, restreignit, affaiblit même, le particularisme des collectivités rurales.<sup>122</sup> D'autre

<sup>122</sup> Claude Bonnault, *La vie religieuse dans les paroisses rurales canadiennes au XVIII<sup>e</sup> siècle*, *Bulletin des Recherches Historiques*, XL, ii, p. 645-75 ; Gaston Carrière, *L'Église Canadienne vers 1841*, *Revue de l'Université d'Ottawa*, p. 24, 66-89 ; Auguste Gosselin, *L'Église du Canada après la conquête*, Québec, 2 vols., 1916-1917 ; Lionel Groulx, « Les Patriotes de 1837 et le clergé », *Notre Maître, le Passé*, Montréal, 1936, p. 89-109 ; « La situation

part, en assumant ce rôle politique, l'Église catholique du Québec devint la proie de multiples courants contradictoires. [143] Elle se trouvait en désaccord avec les aspirations nationalistes des Canadiens français dans la mesure où elle soutenait les autorités britanniques. Ceci fit naître des sentiments anticléricaux qui affaiblirent son autorité et contribuèrent à renforcer les réclamations en faveur d'une séparation entre les activités religieuses et les activités laïques. Comme elle appuyait aussi jusqu'à un certain point les aspirations nationalistes, les clercs nationalistes en vinrent à légitimer ces réclamations en faveur de la séparation de l'Église et de l'État. Dans les agglomérations rurales, ces discordances aidèrent à modifier peu à peu le rôle politique du curé et de la fabrique. Le plus flagrant exemple de ce changement s'illustre dans le système d'enseignement.

Pendant toute la durée du régime français, il n'existe pas de système scolaire dans les campagnes du Québec. L'instruction était laissée à l'initiative privée, tout particulièrement aux prêtres des paroisses. La conquête de 1760 apporta peu de changements, si ce n'est que le manque de ressources empêcha les prêtres d'entretenir leurs écoles. Ce n'est qu'en 1820 que fut établie une première école dans une région rurale du Québec et que la responsabilité de l'instruction fut confiée à la fabrique ; environ 48 écoles furent ainsi ouvertes. On peut dire que cette expérience aboutit à un échec. Par la suite, les écoles érigées par les fabriques furent remplacées par des écoles de syndics, administrées par des comités spécialement élus à cette fin dans chaque paroisse. À compter de ce moment, l'influence politique de la fabrique commença à décroître. Pour la première fois l'instruction releva du gouvernement central. Au cours des sept années qui suivirent l'adoption de la loi, plus de 1,500 écoles s'ouvrirent dans le Québec. Les Commissions scolaires devinrent subséquemment un des traits caractéristiques de la société rurale québécoise.

La même chose se produisit en ce qui regarde l'établissement de municipalités rurales. Le choc causé par l'innovation du système municipal fut atténué par sa bonne adaptation aux cadres paroissiaux existants ; la création des municipalités, de même que l'établissement

---

religieuse au Canada français vers 1840 », *The Canadian Catholic Historical Association*, 1941-42, p. 51-76 ; W.A. Riddell, *The rise of ecclesiastical control in Québec*, New York, 1916.

des Commissions scolaires, l'imposition de taxes au palier local, et autres faits de même genre, transformèrent néanmoins la structure politique des centres ruraux. L'imposition de ces mesures donna lieu à une série de luttes ; l'une des plus violentes fut « la guerre des éteignoirs », <sup>123</sup> au cours de laquelle le particularisme des centres ruraux s'exprima par des émeutes dirigées contre les Commissions scolaires, contre les municipalités et contre les nouvelles taxes. Rares furent les centres ruraux qui ne connurent pas ces incidents où les granges furent incendiées, les gens battus, et les prêtres même menacés. Le clergé catholique lutta contre cette manifestation du particularisme dans les collectivités rurales, en appuyant les nouvelles lois ; afin de lui témoigner sa gratitude, le Parti Conservateur, alors au pouvoir, modifia son projet de loi sur l'instruction afin que les pasteurs paroissiaux pussent devenir membres des Commissions scolaires locales, et cela même s'ils ne possédaient pas les capacités originaires exigées par ce projet de loi. <sup>124</sup>

La consolidation des municipalités rurales eut pour effet de réduire l'importance qu'avait prise le particularisme ; ce fut là un des moyens les plus efficaces pour faire passer l'influence politique des mains des clercs [144] dans celles des laïcs. Étant donné que toutes les nouvelles institutions politiques étaient, au palier local, des ramifications du gouvernement central, elles devinrent aussi de puissants atouts pour renforcer l'homogénéité culturelle des Canadiens français. Les nouvelles institutions gagnant en importance dans le monde rural, il arriva que de nouveaux centres ne fussent dotés au départ que des seules institutions politiques ; dans certains endroits, le maire fut élu avant que l'église fût bâtie et que le curé ne fût nommé. <sup>125</sup>

---

<sup>123</sup> Thomas Chapais, « La guerre des éteignoirs », *Transactions of the Royal Society of Canada*, 1928, section 1, p. 1-6.

<sup>124</sup> Cette description du système scolaire du Québec est fondée sur les travaux de Louis-Philippe Audet, *Le Système scolaire de la province de Québec*, Québec, 1950-1955, 5 vols. Voir aussi l'essai de synthèse de Gérard Filteau, *Les Constances historiques de notre Système scolaire*, n.p., 1950.

<sup>125</sup> En ce qui concerne les interrelations entre les activités religieuses et les activités civiles, les deux études de J.-E. Bellemare sont fondamentales : *Histoire de la Baie Saint-Antoine*, Montréal, 1911, et *Histoire de Nicolet*, Arthabaska, 1924. Pour l'étude d'un cas où le maire a été nommé avant le curé, voir Rosel Vien, *Histoire de Roberval*, Montréal, 1955.

Les structures sociales actuelles sont l'aboutissement des tendances qui se firent jour au XIX<sup>e</sup> siècle. Le particularisme des centres ruraux, qui s'était manifesté au XVII<sup>e</sup> siècle, tout particulièrement après la Cession, ne fit pas que s'amenuiser au XIX<sup>e</sup> : dans bien des cas il disparut. Au cours de cette enquête, nous n'avons constaté dans les centres visités que bien peu de caractères culturels qui ne se retrouvent pas dans les villes du Canada français. On pourrait même affirmer qu'à l'heure actuelle il n'existe pas de particularisme caractéristique des centres ruraux canadiens-français. Les activités principales y suivent le modèle urbain. Et ceci n'est pas vrai que de la fabrique, du conseil municipal, de l'Union Catholique des Cultivateurs, des coopératives, des Caisses populaires ; cela s'applique également à certaines activités de loisirs, par exemple, dans les cercles, qui ne sont d'ailleurs que des ramifications d'associations nationales. Le centre rural canadien-français d'aujourd'hui *est* loin d'être replié sur lui-même. Toutes ses institutions les plus importantes, y compris la famille,<sup>126</sup> au lieu d'être articulées au niveau du centre communautaire, ne sont, de fait, réellement intégrées qu'au palier provincial et même national. On peut facilement s'en rendre compte en observant les interrelations entre les activités d'ordre religieux et celles d'ordre politique dans chaque centre. Aux endroits que nous avons visités, aucun membre du clergé ne siégeait aux conseils municipaux ; dans quelques cas seulement, étaient-ils présidents de commissions scolaires. De même, ce n'est qu'en de rares centres que les clercs prennent part active à des associations d'ordre économique telles que les Caisses populaires, l'Union Catholique des Cultivateurs, les sociétés coopératives, *etc.* Les informateurs ont déclaré que les gens établissaient une distinction entre les activités proprement religieuses et les activités civiles et que d'ordinaire il leur déplaisait que les prêtres se mêlent de questions qui ne sont pas du domaine religieux. Toutefois, dans nombre de cas, les informateurs furent incapables d'établir une ligne de démarcation très nette entre ce qui, selon eux, est du domaine religieux ou du domaine civil. Ainsi, dans la plupart des collectivités, le personnel enseignant des écoles est formé de membres d'ordres religieux ; tous les informateurs furent d'avis que l'instruction ne devait pas être dispensée uni-

---

<sup>126</sup> L'auteur poursuit actuellement une étude montrant que toute famille canadienne-française est dispersée dans un certain nombre de paroisses du Québec et même au-delà.



quement par des laïcs. On peut en dire autant des activités d'ordre politique. Bien qu'aucun curé n'occupât de poste de commande sur la scène politique, ce que tel curé avait personnellement à dire au sujet des lois relatives aux débits de boissons, à l'ouverture d'une salle de danse ou à certain emploi des loisirs, était souvent un facteur déterminant. Il semble bien qu'il ne s'agisse pas là de traits particuliers aux communautés rurales, mais bien de caractères culturels communs au Canada français tout entier.

[145]

## II

C'est maintenant un truisme d'affirmer qu'il existe des différences entre les centres urbains et les centres ruraux. Nombre d'ouvrages scientifiques démontrent que ceux-ci diffèrent par le taux de natalité, par la dimension des familles, par les occupations, par le revenu, etc.. Un grand nombre des oppositions qui ont été signalées : (émotif-rationnel, religieux-séculier, communal-associatif) peuvent être considérés comme de simples hypothèses ; cependant, les données sont assez nombreuses pour suggérer que le passage de l'état rural à l'état urbain s'accompagne de tensions et de conflits. Pour nombre d'auteurs, c'est cela qui s'est produit dans le milieu rural canadien-français ; les statistiques démontrent que la population rurale, de 77.18% en 1871, ne représentait plus que 32.72% de la population totale en 1951.

Comme point de départ de cet effort de synthèse, on observera que le passage de la vie rurale à la vie urbaine n'est pas nécessairement cause de tensions et de conflits. Il semble plutôt que les frictions qui se produisent éventuellement ne sont pas tant attribuables au changement de milieu qu'au changement de valeurs culturelles. Ce n'est que lorsque la culture du milieu rural diffère fondamentalement de celle du milieu urbain qu'il peut se produire des frictions. La problématique de *cette étude* suppose que la dissociation du rural et de l'urbain s'effectue à partir d'un même arrière-plan culturel ; une hypothèse y est implicitement contenue : c'est qu'il est évident que la dichotomie rurale-urbaine montrera certaines variations à cause des différences dans les réactions aux conditions de l'un et l'autre environnement. Toutefois, les implications de ces différences varieront selon que la culture



sera, dans l'ensemble, de même nature ou dissemblable. Bien plus, les communautés rurales du Canada français n'ont jamais formé d'entités autonomes ou fonctionnellement intégrées au niveau de la communauté. Elles ont toujours fait partie d'un ensemble social et culturel plus vaste. Ainsi que le notait un observateur, elles n'ont jamais été isolées, ni physiquement ni culturellement.<sup>127</sup> L'organisation sociale de chaque communauté rurale, tout comme sa culture est le produit d'un processus historique qui dépasse largement le strict niveau de la communauté locale. Et ceci ne s'applique pas seulement à l'étude du rang, de la seigneurie, de la paroisse, mais aussi à celle d'autres institutions dites « communautaires ».

On peut maintenant, après cette introduction théorique, aborder la seconde partie de la synthèse. Il semble que la présente étude sur l'évolution et la continuité dans le milieu rural québécois ait mis en lumière un paradoxe. La société rurale canadienne-française a emprunté des villes sa culture, de même que ses institutions sociales ; elle a peu créé par elle-même. On pourrait aller jusqu'à dire que le particularisme qui se développa dans un certain nombre de collectivités, n'eut pas pour origine la différence de mentalité entre la ville et la campagne, mais qu'il reposait uniquement sur la prédominance des intérêts personnels. Il n'a jamais suscité de culture proprement rurale, car par sa nature même il découlait de *cet* individualisme urbain incorporé au processus de colonisation par le régime de concession foncière. Il est par conséquent possible de tracer un tableau des changements survenus par une simple énumération de changements culturels se produisant dans la même ligne de continuité :

[146]

*Première phase* : Colonisation des terres durant tout le régime français, suivant une conception fortement individualiste inhérente au régime seigneurial. Bien qu'il se produise des changements, le fondement écologique du Québec rural persiste jusqu'à nos jours.

*Deuxième phase* : Les guerres avec la Nouvelle-Angleterre et l'effondrement du régime français, de même que l'écroulement des institutions centralisées qu'il avait créées, favorise l'épanouissement du particularisme. Ceci se passe au moment où l'accroissement démogra-

<sup>127</sup> Marcel Rioux, *Description de la culture de l'Île Verte*, Ottawa, 1954, p. 43.

phique crée de nouveaux établissements qui, dans les circonstances, ne sont que faiblement encadrés par les institutions de la société globale. Cependant, la culture est suffisamment homogène pour empêcher que surgissent des divergences fondamentales ou que se produise une désintégration des établissements ruraux, anciens et nouveaux.

*Troisième phase* : À mesure que s'achève la synchronisation de la vie sociale et des cadres paroissiaux, de nouvelles institutions centralisatrices réduisent le particularisme qui s'était manifesté au cours de la deuxième phase. La création d'organismes d'ordre politique et économique qui renforcent l'homogénéité culturelle du Canada français en tant que nation accélère ce mouvement.

*Quatrième phase* : L'urbanisation du Québec réduit les régions rurales à une infime proportion de ce qu'elles avaient été auparavant. La tradition culturelle qui avait existé au cours des précédentes périodes permet à cette évolution finale de se produire sans provoquer de tensions, de conflits et de phases de désintégration. Le Québec rural d'aujourd'hui apparaît comme une variante statistique de l'ensemble québécois, sans particularisme propre.

On ajoutera, en terminant, quelques observations afin de prévenir toute équivoque. On a suggéré que l'évolution du Canada français s'est faite selon une même ligne de continuité, c'est-à-dire selon le concept d'individualisation de la vie sociale. Le Canada français n'a donc connu ni la révolution sociale que provoque la fermeture des structures agraires, ni les transformations qu'entraîne la colonisation dans les sociétés tribales. Comme la vie collective rurale n'a jamais été tellement différente de celle que l'on menait dans les villes, le processus d'individualisation inhérent à l'urbanisation industrielle contemporaine n'a pas engendré de conflits majeurs. Le débat qui s'est poursuivi au XIX<sup>e</sup> siècle sur le régime seigneurial, opposait les partisans d'une régie partielle par l'État sur la terre et ceux de la libre entreprise. La polémique qu'il a attisée n'a nullement modifié la vie quotidienne dans les campagnes québécoises ; il a fallu près d'un siècle après l'adoption de la loi qui abolissait les seigneuries pour que celles-ci viennent à disparaître.

[147]

### *Conclusion*

On a tenté dans cette étude de présenter le changement et la continuité dans le milieu rural québécois selon une formulation anthropologique classique. L'étude du processus d'intégration a montré que les Canadiens français des régions rurales partageaient avec les Canadiens français des régions urbaines certaines convictions et que l'évolution des structures sociales a empêché que se crée une culture proprement rurale. On a suggéré que l'urbanisation des régions rurales du Québec s'est poursuivie sans susciter de graves frictions et tensions parce que les façons de vivre étaient dans l'ensemble les mêmes. On a également suggéré que la culture canadienne-française s'était déjà assimilé tous les éléments qui pouvaient lui permettre de s'engager plus profondément dans le mouvement moderne d'urbanisation, et que de ce fait le changement s'est effectué sans contraintes graves. On n'a pu, dans le cadre de cette étude, apporter qu'une confirmation incomplète à cette dernière hypothèse ; des recherches ultérieures seront nécessaires pour la compléter.

[148]

[149]

**Première partie :**

*L'interprétation sociologique  
de l'évolution du Canada français*

***Section 3. Perspectives globales  
sur l'évolution socio-culturelle  
du Canada français***

***“Réexamen de l'évolution sociale  
du Québec.”***

***Hubert GUINDON***

[pp. 149-171.]

Version française d'un article tiré de : *The Canadian Journal of  
Economics and Political Science*, XXVI, 4, November 1960, 533-  
551.

[Retour à la table des matières](#)

Toute tentative visant à déterminer le sens des changements sociaux qui se produisent au sein d'une société particulière me paraît, pour le moins, une entreprise hasardeuse. Toutefois, comme la sociologie, dans ses textes officiels sur la méthode, appuie ses prétentions de science sur son aptitude à prédire, elle doit, quelquefois et de quelque manière, prendre le risque de commenter les changements importants qui s'opèrent dans l'organisation sociale. Pour accomplir une tâche aussi exhaustive, l'analyste doit, me semble-t-il, considérer la société dans sa totalité historique.

En général, les sociologues sont peu disposés à étudier une société envisagée dans sa totalité. Il leur répugne d'analyser des phénomènes sociaux sous l'angle de l'évolution dans le temps. En effet, la métho-

dologie qui aujourd'hui se donne pour adéquate, voire pour prestigieuse, suppose des enquêtes auprès de sujets dont les réponses peuvent être soumises à un traitement statistique. Pour cette raison, elle est de peu d'intérêt pour des études à portée historique et, bien que son utilité ne soit pas à dédaigner lorsqu'il s'agit de mesurer des changements sociaux, elle ne saurait, par elle-même, les expliquer. En outre, la préférence qu'elle accorde à des investigations fragmentaires et détaillées, en fait un outil plutôt embarrassant lorsqu'on se livre à des analyses globales. Les anthropologues, par tradition, ont coutume d'entreprendre avec succès de telles analyses dans l'étude de cultures plus ou moins élémentaires. Toutefois, lorsqu'ils ont à étudier des sociétés complexes, ils se montrent enclins à suivre les sociologues [150] sur la voie des enquêtes minutieuses, ou encore à considérer comme acquis le principe que l'on peut reconstituer l'image globale d'une société à travers l'étude détaillée d'un moment de son histoire ou l'analyse d'une cellule sociale particulière, village ou bourgade. En choisissant la première méthode, ils renoncent à ce qui paraît avoir été l'un des objectifs traditionnels de l'anthropologie. Par le recours à la deuxième, un excès de simplification risque de leur faire manquer leur but. <sup>128</sup>

Ces considérations peuvent expliquer le fait - mais peut-être ne l'expliquent-elles pas - que lorsque les sociologues parlent de l'évolution sociale, ils tiennent ordinairement un langage assez flou et que leurs commentaires, où abondent les expressions générales du genre de « changements technologiques », « effets de l'industrialisation », « retard culturel », créent des images imprécises.

De telles considérations, toutefois, précisent le propos de cette contribution à l'étude de l'évolution sociale du Québec. Nous voulons, ici, tenter d'esquisser un tableau général des modifications qui ont affecté, depuis les origines, l'organisation sociale du Canada français. Notre panorama ne prétend pas reposer sur des données intégralement vérifiées ; il demeure simplement une analyse interprétative et cohérente de la société canadienne-française, des débuts à nos jours.

Il arrive aux historiens d'affirmer que, pour les sociologues, le Canada français date du XIX<sup>e</sup> siècle. Il faut dire que les sociologues

---

<sup>128</sup> J.H. Stewart, *Area Research : Theory and Practice*, Ottawa, Social Science Research Council, 1950, Bulletin 63, 21-22.

n'ont pas cherché, si ce n'est tout récemment <sup>129</sup>, à entreprendre des analyses systématiques de la société canadienne-française antérieure à cette époque. Qu'ils ne l'aient pas fait ne doit pas être retenu contre eux, quoi qu'en pense un spécialiste frais émoulu des problèmes de la société canadienne-française. <sup>130</sup> Il est ridicule d'accuser quelqu'un de ne pas avoir entrepris un travail qu'il ne s'était pas proposé de faire. Si les auteurs concernés avaient cherché à expliquer l'émergence de la société rurale sans référence aucune au contexte antérieur de l'organisation sociale, la critique aurait sa raison d'être. Mais ni Miner, ni Hughes, pas plus que leur critique du reste, n'ont tenté d'expliquer l'émergence au XIX<sup>e</sup> siècle d'une société canadienne-française à prédominance rurale. <sup>131</sup> Ou encore, si le Canada français n'avait pas été, à un moment de son histoire, une société à prédominance rurale, ou si Miner et Hughes avaient prétendu que le Canada français avait toujours été une société strictement rurale, la critique serait encore justifiée. Mais tel n'est pas le cas.

Le seul mérite d'une semblable critique est de soulever la question suivante : comment le Canada français est-il devenu une société à prédominance rurale vers la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, et l'est resté tout au long du XIX<sup>e</sup> ?

La présente étude visera, premièrement, à expliquer l'émergence de la société rurale après l'écroulement de la société commerciale féodale ; dans une deuxième partie, à décrire les rouages de l'organisation de la société rurale et, enfin, à déterminer les effets du phénomène récent de l'industrialisation de masse sur la structure sociale antérieure.

---

<sup>129</sup> Une importante exception est à noter : Léon Gérin, dont l'ouvrage *Aux sources de notre histoire* (Montréal, 1946) constitue une pénétrante analyse des structures sociales de la Nouvelle-France.

<sup>130</sup> Philippe Garigue, *Études sur le Canada français*, Montréal, 1958, 8, 14, 15.

<sup>131</sup> Horace Miner, *St-Denis : A French-Canadian Parish*, Chicago, 1939 ; Everett C. Hughes, *Rencontre de deux mondes, la crise d'industrialisation du Canada français*, traduit par Jean-Charles Falardeau, Éditions Lucien Parizeau, s.d.

[151]

**I*****La Nouvelle-France :  
une entreprise commerciale  
à base de féodalisme***

La fondation de la Nouvelle-France ne fut pas, comme le fut dans une certaine mesure l'établissement des colonies américaines, l'œuvre de groupes dissidents cherchant à rompre avec une patrie inhospitalière. Son organisation, son financement, son administration et, par moments, son impulsion économique et sociale relevaient d'administrateurs nommés par la Cour de France. Pour naître et progresser, elle exigea la collaboration de cinq groupes bien distincts : les administrateurs coloniaux, les soldats, les hommes d'affaires intéressés à la traite des fourrures, le clergé et une population d'émigrés. Des quatre institutions mêlées à l'entreprise, deux occupaient une place prépondérante dans la structure sociale de la colonie : le corps des administrateurs et le clergé. L'influence des militaires et des entrepreneurs n'était sans doute pas sans effet sur la structuration de la nouvelle société, mais elle restait secondaire, bien que les administrateurs fussent souvent choisis parmi les cadres de l'armée. Les quatre groupements institutionnels avaient cependant ceci en commun que les postes de commande étaient généralement confiés à des aristocrates appartenant à une petite noblesse qui évoluait dans l'ombre de la Cour de France. Les distinctions évidentes de classe que les dirigeants de ces groupes maintenaient entre eux et la population ne se traduisaient pas seulement par des différences vestimentaires. Elles apparaissaient à travers les structures mêmes du mode de vie, le genre de loisirs, les penchants littéraires et artistiques, le goût pour les fastes de la vie mondaine.

Une « société de frontière » n'est cependant pas un milieu idéal pour la transplantation d'un système féodal. Il était tout simplement impossible d'adapter à la Nouvelle-France certains traits de ce type d'organisation sociale. Ainsi que l'a souligné le professeur Frégault <sup>132</sup>, l'appartenance d'un seigneur à la féodalité ne pouvait être

---

<sup>132</sup> Guy Frégault, *La civilisation de la Nouvelle-France*, Montréal, 1944.

que vide de sens dans un pays vierge. La « civilisation de frontière » empêchait la société féodale de conserver sa signification métropolitaine. Car elle créait une situation qui augmentait les chances de mobilité sociale pour les jeunes roturiers ambitieux qui avaient réussi dans la carrière militaire ou marchande. Ainsi, le système de caste avait moins de force en Nouvelle-France que dans la métropole, bien que les structures de base fussent également d'essence féodale.

Cette organisation féodale de la Nouvelle-France contribua à l'apparition de styles de vie beaucoup plus contrastés que, plus tard, ceux mis en œuvre par la société rurale. Si le jeu féodal tourna court à la campagne, le développement des villes de Québec et de Montréal parvint à lui donner une certaine vraisemblance.

Dans un tel système, l'autorité politique demeurait, en dernière analyse, entre les mains des ministres du Roi. Des ordonnances royales dénouaient les conflits politiques locaux, dont les principaux acteurs étaient les administrateurs [152] coloniaux et le clergé. Ces deux corps constitués avaient leurs porte-parole officiels et leurs voies d'accès officieuses auprès de la Cour, où ils avaient, chacun, leur propre clique. Quand un conflit surgissait dans la colonie et l'occasion s'en présentait souvent, - il leur fallait, dans la grande majorité des cas, se mesurer l'un avec l'autre. Le gouverneur incarnait formellement l'autorité suprême. Toutefois, comme le clergé formait un groupe politiquement important et relativement cohérent, il semblait posséder, en certaines circonstances, le pouvoir d'influer sur le choix du gouverneur et, dans les cas de dissensions graves, celui d'en paralyser le gouvernement par une sorte de droit de révocation ou de rappel. On est plus en mesure de comprendre les causes de ces conflits chroniques, quand on étudie de plus près le rôle officiel que ces deux groupes s'attribuaient.

Les administrateurs coloniaux devaient poursuivre trois objectifs en même temps : (1) l'exploration et la prise de possession de nouvelles terres au nom du Roi de France, (2) la protection et le développement de la traite des fourrures, et (3) le lotissement des colons français. De son côté, le clergé <sup>133</sup> devait : (1) veiller à l'évangélisation des tribus indiennes, (2) pourvoir aux exigences religieuses des immi-

---

<sup>133</sup> Dans le présent contexte, le clergé comprend évidemment aussi les religieuses.



grants, et (3) fonder et diriger des écoles, des hôpitaux, des hospices pour vieillards.

Les conflits naissaient du fait que ces attributions officielles conduisaient en définitive à des conceptions partiellement ou totalement opposées sur l'organisation sociale de la colonie. Au tout début, il n'existait aucun désaccord entre les deux groupes. Les oppositions se sont fait jour dès l'expansion de la traite des fourrures dont le développement impliquait des structures sociales profondément différentes de celles qui convenaient à la colonisation agricole. La traite des fourrures supposait une organisation adaptée à une existence semi-nomade, l'établissement de postes de traite toujours plus éloignés et la mise en place d'une structure commerciale élaborée. La vie et les liens familiaux s'en trouvaient beaucoup diminués.

Les partisans de la politique commerciale ne se souciaient guère d'assurer une forme de colonisation au pays. L'aptitude au troc, la finesse, l'imagination, voire la tromperie, étaient à leurs yeux autant de qualités qu'il importait de manifester auprès des Indiens amis à l'occasion de l'échange des produits de la métropole, notamment d'eau-de-vie et de mousquets, contre les fourrures convoitées. On n'a jamais présenté le coureur de bois comme un homme attaché à son foyer, ni comme un pratiquant. L'histoire en fait plutôt un enjôleur, pas très fiable et peu scrupuleux.

À l'opposé, la survie et le progrès de l'économie domaniale dépendaient au premier chef de la frugalité de ses agents, de leur dur labeur et de leur stabilité, de même que de la création d'un marché domestique. C'est ainsi que les profondes différences d'orientation de la société marchande et de la société agricole engendrèrent des conceptions concurrentes que reflétèrent les conflits entre les membres du clergé et les représentants de l'État.

La conquête de la Nouvelle-France a considérablement modifié les bases de l'organisation sociale. Certains historiens prétendent qu'elle a arrêté le développement de la société canadienne-française et que celle-ci n'a pu s'en relever. Il est certain que la conquête a hâté le passage de la société féodale [153] à la société rurale. Dans un article remarquablement documenté, le professeur Brunet a démontré comment elle a abouti non seulement à l'exode de la bourgeoisie administrative, mais aussi au remplacement de la bourgeoisie commerçante par sa

rivale anglaise.<sup>134</sup> Celle-ci fut en mesure de substituer au système commercial français, désorganisé par la guerre, les réseaux de communication marchande fonctionnant déjà entre l'Angleterre et l'Amérique. Ainsi les Anglais parvinrent-ils à s'assurer un contrôle complet sur le commerce local.

La conquête sonna le glas de la société féodale et de la société marchande. Les élites politiques, pour qui le séjour en territoire colonial était plus ou moins une étape dans l'accomplissement de leur carrière, quittèrent le pays au moment de l'effondrement et regagnèrent la mère-patrie. L'élite militaire suivit leur exemple. Le clergé local et les habitants demeurèrent sur place. À défaut de chefs civils, les membres du clergé devinrent alors les dirigeants incontestés de la population. Ainsi, la victoire militaire anglaise consacra le triomphe des conceptions cléricales relatives à la forme d'organisation sociale convenant au Canada français. Celle-ci s'en trouva simplifiée et orientée vers le développement rural à l'exclusion de toute autre voie de développement social.

## II

### *La société rurale*

#### *Critique des théories antérieures*

La Cession fit apparaître un nouveau système social au Canada français. Une existence frugale, produit d'une économie domaniale, assurait aux habitants la possibilité de ne dépendre que très peu d'une aide extérieure à la famille. L'écroulement de tout l'appareil administratif et politique n'eut donc sur eux qu'un faible retentissement. Après avoir été tenus relativement à l'écart de l'ancienne organisation sociale, ils allaient devenir le pivot de la nouvelle société rurale qui prit racine sur les débris de la société féodale et marchande.

---

<sup>134</sup> Michel Brunet, « La conquête anglaise et la déchéance de la bourgeoisie canadienne, 1760-1793 », *Amérique française*, XIII, 2, juin 1955.

Quelle était, à cette époque, la nature de la société rurale au Canada français ? Gérin <sup>135</sup>, Miner, Hughes, Falardeau et Rioux ont décrit l'organisation sociale du Québec rural. Mais, en ces dernières années, le professeur Garigue <sup>136</sup> a contesté la validité de leurs analyses. Il y a vu l'expression des théories de l'école de Chicago sur le Canada français. La rudesse de cette attaque et l'ampleur de la diffusion qu'elle a reçue - on a parlé à son sujet d'un « concept nouveau et audacieux » (*challenging new concept*) <sup>137</sup> - obligent à reposer tout le problème dans une perspective critique. Le professeur Garigue [154] affirme que la plupart des analyses antérieures débouchent directement sur une pensée mythique. <sup>138</sup> Les auteurs auxquels il s'en prend se seraient laissés induire en erreur par Gérin et son hypothèse non vérifiée relative à la nature de la société canadienne-française rurale, car ils ignoraient l'histoire du Canada français. Cette ignorance, ouvrant carrière à leur imagination, les aurait conduits à tenir pour certaines les réalités dont leur hypothèse de base supposait l'existence et à faire totalement abstraction des données matérielles susceptibles de l'infirmier. <sup>139</sup> Ces mythes seraient également l'expression d'une pensée plus ou moins biaisée. Et le professeur déclare carrément que si les méthodes de la sociologie de la connaissance étaient appliquées à leurs analyses, cela permettrait de mettre à nu la véritable structure de leurs théories. <sup>140</sup>

Le professeur Garigue résume ainsi le sens de son propre travail : « Nous n'avons pas seulement approfondi les travaux déjà publiés ; nous avons mis en doute leurs idées maîtresses sur l'essence de la culture canadienne-française. Il faut dévoiler non seulement le caractère mythique ou idéologique de certaines idées courantes sur le Canada français, mais aussi celui des déclarations de plusieurs chercheurs en sciences sociales, notamment des Américains Redfield, Miner et Hughes. » <sup>141</sup> Par bonheur, le professeur Garigue souscrit, comme nous tous, à l'exercice scientifique de la critique vigilante à l'endroit

<sup>135</sup> Gérin, *Aux sources de notre histoire*, 228 et suiv., 253, 254.

<sup>136</sup> Garigue, *Études sur le Canada français*, 15.

<sup>137</sup> Robert Olsen, « A Challenging New Concept of French Canada », *Maclean's*, February 14, 1959.

<sup>138</sup> *Études sur le Canada français*, 6.

<sup>139</sup> *Ibid.*, 15.

<sup>140</sup> *Ibid.*, 9.

<sup>141</sup> *Ibid.*, 6.

de ses propres idées comme de celles des autres. Cela nous permet d'examiner le bien-fondé de sa contestation.

Qu'est-ce que le professeur Garigue reproche exactement à l'analyse que les historiens ou sociologues de la prétendue école de Chicago ont faite du Canada français ? Son argumentation procède selon trois axes principaux.

1. L'école de Chicago a eu recours au concept de folk society pour analyser le Canada français, parce qu'elle ignorait la société canadienne-française antérieure qui, loin d'être une société paysanne traditionnelle, était essentiellement urbaine et marchande. En outre, une méthodologie et une épistémologie saines déconseillent l'application de concepts « idéaux » de ce genre à la recherche sociale. On doit leur substituer des hypothèses rigoureuses et conformes à l'histoire. <sup>142</sup>

2. Deuxièmement, l'école de Chicago se fourvoya lorsqu'elle s'appropriä, sans tenir compte des règles de la critique, l'hypothèse de base soutenue par Léon Gérin sur la nature du Québec rural. Gérin, qui tomba sous la coupe des disciples de LePlay lors de son séjour d'études à Paris, n'a jamais vérifié cette hypothèse qu'il dut à leur influence. <sup>143</sup>

3. Enfin, l'analyse de l'école de Chicago aboutit à la conclusion formulée explicitement par Falardeau que « la culture canadienne-française traditionnelle est sociologiquement inadéquate et est destinée à disparaître pour la bonne raison qu'elle ne peut préparer les Canadiens français à faire face aux exigences d'une vie urbaine industrielle. » <sup>144</sup> De telles conclusions sourdent du postulat que la culture canadienne-française est « archaïque et élémentaire » et qu'elle est censée se désintégrer sous l'effet d'un conflit qui l'oppose au rationa-

<sup>142</sup> Lorsque le professeur Garigue affirme que la société canadienne-française antérieure était une société urbaine et marchande, n'utilisait-il pas ces notions elles-mêmes comme des « types idéaux » ?

<sup>143</sup> Le professeur Garigue ne respecte pas tout à fait la réalité historique quand il écrit (« Mythes et réalités », *Contributions à l'étude des sciences de l'homme*, III, 1956, 129) que Gérin était disciple de LePlay. Gérin a suivi l'enseignement d'Edmond Demolins, l'un des disciples de LePlay.

<sup>144</sup> Texte cité par Garigue que je traduis ici librement. Voir Garigue, *Études sur le Canada français*, 8.

lisme profane de la culture des villes dont le dynamisme est d'origine anglaise. <sup>145</sup> Les faits sont très différents, estime le professeur Garigue. Il a découvert que les structures des institutions sociales empêchaient [155] la montée d'une culture spécifiquement rurale et que la culture du Canada français portait déjà en elle tous les éléments nécessaires à une urbanisation de vaste envergure. <sup>146</sup>

Voilà, en résumé, ce qu'on a appelé l'audacieuse théorie du professeur Garigue sur le Canada français. Quels en sont les mérites ? On peut prouver d'abord que les accusations d'ignorance de l'histoire sont sans aucun fondement. Miner et Hughes seraient tombés sans le vouloir dans le traquenard préparé par Gérin en raison de leur ignorance de l'histoire du Canada français. <sup>147</sup> A fortiori, ce serait également à l'ignorance de cette histoire que Gérin dut de formuler son hypothèse de base. Mais Léon Gérin connaissait l'histoire de l'ancienne société canadienne-française, puisqu'il y consacra un livre. <sup>148</sup> Bien plus, cette société ne lui paraissait pas essentiellement paysanne, il la voyait surtout comme une société marchande. Il soutenait en effet la thèse que le système social de la Nouvelle-France devait sa faiblesse et sa vulnérabilité au fait qu'il ne s'appuyait pas sur une économie surtout agricole. <sup>149</sup> La conquête fit s'écrouler la société marchande ; l'habitant allait devenir « la clé de voûte du Canada moderne ». <sup>150</sup> Le professeur Garigue n'a jamais fait mention de cette œuvre de Gérin sur les structures sociales de la Nouvelle-France et l'on est en droit d'affirmer que, en eût-il pris connaissance, il n'eût jamais allégué que les prétendues erreurs de l'école de Chicago découlaient d'une ignorance de l'histoire du Canada français. Le professeur Garigue, qui demande aux autres chercheurs de se tenir sans cesse sur leurs gardes <sup>151</sup>, n'a pas respecté cette fois ses propres recommandations.

---

<sup>145</sup> Ibid.

<sup>146</sup> Ibid.

<sup>147</sup> « Seule leur ignorance de l'histoire du Canada français permet de comprendre que les sociologues aient pu accorder à une telle hypothèse une importance de premier plan » (ibid., 14).

<sup>148</sup> [Aux sources de notre histoire.](#)

<sup>149</sup> Ibid., particulièrement les chapitres XIV, XV.

<sup>150</sup> Ibid., 254.

<sup>151</sup> Études sur le Canada français, 49.

En dépit du caractère quelque peu irresponsable de cette première critique, on doit juger à son mérite celle à laquelle il soumet l'hypothèse centrale de Gérin sur les caractères de la société rurale du Canada français au XIX<sup>e</sup> siècle. Cette société, Gérin l'a décrite comme une juxtaposition de familles dont presque toutes vivaient dans des rapports d'égalité, travaillaient la terre et se suffisaient à elles-mêmes, mais dont la principale ambition était de transmettre intact à l'un des enfants le bien familial, sans négliger dans toute la mesure du possible, l'établissement des autres enfants en dehors du foyer. La culture de la terre était essentiellement une entreprise familiale. Pour les familles, il s'agissait de posséder et d'entretenir une unité de culture assez grande pour assurer la subsistance quotidienne des membres actifs et des personnes âgées ; il s'agissait également de veiller du mieux possible à l'établissement des enfants exclus de l'héritage. Hughes note à ce propos :

« Cette relation entre la famille et la terre est le pivot de la société rurale. La terre doit être suffisamment vaste et fertile pour nourrir et vêtir la famille ; si possible, pour fournir l'argent nécessaire à l'instruction ou à l'établissement, quelque part, des enfants à qui le bien n'échoit pas. La famille, de son côté, doit être suffisamment nombreuse, unie et entreprenante pour exploiter la terre et la garder indemne de toute dette onéreuse. Mais une telle famille, par le nombre même de ses enfants met, à chaque génération, la terre en péril. Ce devient donc une fonction de la famille d'éparpiller ses membres, ne laissant sur place qu'un fils qui sera l'héritier et le père d'une génération nouvelle de cultivateurs. » <sup>152</sup>

[156]

Suivant les traces de Gérin, Hughes vit dans cette contradiction démographique, le point faible du système. <sup>153</sup> Miner, dans une description de l'équilibre social, explique que les éléments qui le constituent engendrent une culture caractérisée par une forte intégration sociale interne, grâce à une adaptation de courte durée au milieu. <sup>154</sup> Tels sont les fondements structurels qui ont fait l'armature de la « culture traditionnelle » de la société canadienne-française au XIX<sup>e</sup> siècle.

<sup>152</sup> Hughes, *Rencontre de deux mondes*, 31.

<sup>153</sup> Ibid., 30.

<sup>154</sup> St-Denis, 237.

Mais tel est, selon le professeur Garigue, le mythe que l'on a projeté du Canada français et, ce mythe, il prétend l'avoir détruit. <sup>155</sup>

Voyons ce qui en est. D'après Garigue, l'erreur de Miner et Hughes est attribuable à leur ignorance de l'histoire et à certains préjugés. <sup>156</sup> Celle de Gérin a été de vouer un culte aveugle à l'enseignement de ses maîtres et d'en tirer des théories non expérimentalement vérifiées. <sup>157</sup> Désireux de contrôler l'authenticité des thèses de Gérin, le professeur Garigue entreprit à son tour, vers le milieu des années 50, la visite de Saint-Justin. Ses conclusions <sup>158</sup> principales contredisent celles de Gérin. La famille n'est pas attachée au sol de la manière que celui-ci a décrite. Il n'existe aucun parallélisme entre la continuité familiale et la continuité de la possession foncière. La transmission de la ferme à un héritier unique n'est qu'un élément secondaire d'un système culturel Plus large. La famille ne domine pas la société comme source principale de l'expérience sociale. L'évolution technique rencontre un évident climat d'accueil. Au sein de la paroisse, le leadership est largement partagé ; il n'est plus l'apanage du seul curé. La souplesse de la fragmentation sociale favorise grandement la mobilité ainsi que

---

<sup>155</sup> Voici quelques strophes : « Grâce aux nouvelles méthodes de recherche et à l'élaboration de nouveaux instruments d'analyse, nous pouvons affirmer que nous avons dépassé les pionniers » (*Études sur le Canada français*, 6). Et plus loin (*ibid.*, 15) : « je pense avoir démontré que beaucoup des idées qui ont été émises par les sociologues de l'école de Chicago sur le Canada français ne sont pas valides. Il reste maintenant à montrer ce qu'est le Canada français ... Malheureusement, mes recherches personnelles ne me permettent pas encore de répondre à cette question. Et ceci pour l'excellente raison que les critères que j'utilise demandent la mise en action de recherches très larges, faites avec des équipes de plusieurs personnes et demandant des ressources financières importantes. » Si l'on s'appuie sur cette dernière affirmation, on peut penser que le professeur Garigue ne se voit pas comme un soldat dans l'armée de la science mais plutôt comme un commandant de troupes. Il n'y a rien de particulièrement mauvais dans une telle ambition puisque la plupart des spécialistes des sciences sociales la partagent secrètement ; mais la pratique courante est de ne pas la manifester aussi ouvertement et avec autant d'agressivité.

<sup>156</sup> *Ibid.*, 5 : « L'argument que nous esquissons dans ces études est que de nombreux préjugés ont existé et existent, dans les milieux dits scientifiques, sur la nature du Canada français... »

<sup>157</sup> *Ibid.*, 14.

<sup>158</sup> *Ibid.*, 46-49.

l'autonomie d'action dans certains domaines. Si la paroisse constitue une unité religieuse, son organisation religieuse n'a que très peu d'influence sur le développement économique.

Que devons-nous penser de cette critique du professeur Garigue ? Notons que la substance de son argumentation se résume en ceci : la relation de la famille au sol, dont Gérin a fait l'axe de la société rurale, ne repose sur aucun critère scientifique. Pour faire ressortir ce point essentiel, Garigue tente de démontrer que la continuité de la famille n'a pas de rapport direct avec la continuité de la possession. Sur un total de 137 fermes que l'on trouve encore à Saint-Justin soixante-dix ans après l'étude de Gérin, Garigue a découvert que 31 seulement, soit 22.6 pour cent, étaient demeurées dans la mouvance des mêmes familles.

Ces données sont-elles vraiment convaincantes ? Prenons 100 fermes et disons que, sur une période de soixante-quinze ans, ces propriétés changent trois fois de main par héritage. Si, dans sept successions sur dix, les fermes demeurent au sein de la même famille, nous devons admettre que la relation invoquée entre la famille et la terre est un facteur constitutif de la société rurale. Dans les trois autres cas, l'exploitation peut échapper à la lignée pour des raisons diverses ; notamment par défaut d'héritier mâle, décès prématuré du père, mauvaise administration, etc. Dans ces conditions, la première transmission des 100 fermes laisse 70 pour cent d'entre elles à l'intérieur des mêmes familles. Au bout de cinquante ans, il n'en resterait plus que 49 pour cent, et 34.4 pour cent après soixante-quinze ans. Que le professeur [157] Garigue ne découvre que 22.6 pour cent des familles sur le même bien paternel ne prouve pas, du moins à ma satisfaction, que la corrélation soutenue par Gérin soit contraire aux faits. Garigue n'a pas cherché à savoir pourquoi les fermes étaient passées en d'autres mains. Et l'on peut se demander si les statistiques qu'il établit ne contredisent pas l'interprétation qu'il en donne.

La visite personnelle que j'ai faite à Saint-Denis découvre une image toute différente sur ce point. Sur soixante-dix-sept fermes intactes depuis 1882, trente (ou 38.9 pour cent) appartiennent encore à des descendants directs. Sept autres sont demeurées dans le même groupe familial (comprenant les branches collatérales et la parenté par



alliance). Ainsi, des soixante-dix-sept fermes originales, trente-sept, soit 48.1 pour cent, sont restées dans l'héritage. Cela nous indique qu'à Saint-Denis, en 1882, le schéma de Gérin fonctionnait dans plus de sept cas sur dix. Si nous procédions à une analyse plus détaillée de la vente des 40 fermes restantes, nous constaterions que 14 d'entre elles, soit une ferme sur trois, furent vendues au tout début faute d'héritier convenant à la tâche (voir tableau 1). Je ne m'étends pas plus longuement sur ce problème de la transmission de la terre par héritage, sinon pour conclure que le professeur Garigue doit recourir à des données plus précises et utiliser des règles d'induction plus rigoureuses avant de prétendre avoir mis en pièces l'hypothèse centrale de Gérin sur les fondements structurels de la société rurale du Canada français au XIX<sup>e</sup> siècle.

**Tableau 1**

*Mode de transmission des terres à Saint-Denis, 1882-1959*

| Dans la famille  |                          | En dehors de la famille    |   |                      |
|------------------|--------------------------|----------------------------|---|----------------------|
| En ligne directe | Même groupe familial (1) | Aucun héritier adéquat (2) | Dettes et désaffectation à l'endroit de l'agriculture | Ventes à forfait (3) |
| 30               | 7                        | 14                         | 3   | 23                   |
| 38,9%            | 9%                       | 18%                        | 3,8%  | 29,8%                |

- (1) Comprend les cas de transmission aux neveux et cousins et trois cas d'héritage dévolu à des femmes.
- (2) Quand l'héritier est la veuve, un célibataire sans descendance ou qu'il est malade.
- (3) Dans la moitié des cas environ, lorsque la vente a eu lieu au début de la période analysée, la propriété a été par la suite transmise selon le mode traditionnel d'héritage. Pour l'autre moitié, la transmission a continué de se faire par contrat de vente.

[158]

La description que fit Gérin des structures fondamentales de la société rurale canadienne-française au siècle dernier permet d'interpréter tant la continuité que les changements de l'organisation sociale. La stabilité du système s'expliquait par la complète préservation de l'exploitation au cours des générations. Mais, du jour où les terres arables se raréfièrent et où des obstacles s'opposèrent aux mouvements de migration, des changements s'imposèrent au niveau des structures sociales. J'ai qualifié précédemment cet impératif de contradiction démographique au sein de la société rurale. La perméabilité du Canada français aux modifications de la structure sociale s'explique par ce fait structurel. Le remède à la contradiction démographique sera apporté par les progrès de l'industrialisation.

Cela nous amène au troisième et dernier point soulevé par le professeur Garigue dans sa critique de « l'école de Chicago » : il ne croit pas que le choc de l'industrialisation ait provoqué un effet de conflit culturel, voire de désintégration sur le système social traditionnel du Canada français. Une étude serrée des textes me laisse la nette impression, si l'on veut bien me permettre une interprétation personnelle, que le professeur Garigue est, dans une large mesure, la victime de son propre vocabulaire. Les expressions « conflit culturel » et « désintégration » ne sont pas des termes de base dans le vocabulaire de Miner et de Hughes.

Miner situe en ces termes le problème auquel renvoie Garigue : « Les systèmes sociaux se transforment pour s'adapter à leurs problèmes de structure. Lorsque les modes traditionnels ne sont plus en mesure de résoudre les difficultés communes de l'existence, le comportement social s'écarte des modes anciens jusqu'à la découverte d'une solution. Si les nouveaux modes réussissent, ils tendent à devenir, à leur tour, des modes traditionnels. » <sup>159</sup>

L'interprétation que donne Miner de ce phénomène social au Canada français se trouve dans le paragraphe suivant :

« Le manque de terres a suffi à créer le problème structurel de la société ; c'est par référence à ce facteur que l'on peut comprendre comment le

---

<sup>159</sup> St-Denis, 235.

changement est devenu une nécessité et que l'on peut expliquer certains des changements déjà réalisés. Une plus large part du changement n'est toutefois liée qu'indirectement au problème structurel fondamental. La diminution des terres disponibles a forcé les parents à trouver de nouveaux débouchés pour leurs enfants. Procédant de façon empirique, la société a tenté de résoudre le problème qui la confrontait. Étant donné le mode traditionnel de peuplement, les tensions suscitées par la rareté des terres disponibles devinrent progressivement plus aiguës. Il n'y a pas eu abandon subit des habitudes traditionnelles ; on a tout simplement cherché de plus en plus intensément à découvrir des orientations nouvelles. Celles-ci, dans tous les cas, impliquaient une dépendance accrue par rapport à la civilisation industrielle encerclant la culture traditionnelle. » <sup>160</sup>

Lorsque Hughes, à la fin des années 1930, exprimait les craintes que lui suggérait l'avenir de la société canadienne-française, il ne redoutait pas que l'industrialisation massive eût pour effet de la désintégrer. Tout au contraire, il se demandait ce qui adviendrait des surplus de population du Canada français au cas où cesserait l'expansion industrielle :

[159]

« En réalité, la ruée s'est dirigée vers les villes. La Nouvelle-Angleterre qui a absorbé une main-d'oeuvre innombrable à la fin du XIXe siècle et jusqu'à la guerre de 1914-18, est surpeuplée. Ses industries se transportent en des régions où les travailleurs ne sont pas gâtés par de hauts niveaux de vie et des exigences correspondantes de salaires. Le Québec, avec ses industries croissantes, a été jusqu'à ces derniers temps, insatiable. Mais cette croissance rapide des villes et des industries québécoises peut avoir une fin... car la population urbaine elle-même est suffisamment prolifique, s'il ne se produit aucune grande expansion de l'industrie, pour fournir à elle seule la prochaine génération de main-d'oeuvre urbaine. » <sup>161</sup>

Hughes affirme que les nouvelles institutions économiques ne sont pas le fruit d'une culture canadienne-française, mais que dans une large mesure, elles sont celui d'une culture étrangère. Il souleva la question de savoir ce qui arriverait au moment du passage des struc-

---

<sup>160</sup> Ibid., 237.

<sup>161</sup> *Rencontre de deux mondes*, 45-46.

tures sociales canadiennes-françaises d'une société rurale à une société industrielle. En d'autres termes, puisque le Canada français entrait dans une nouvelle phase de son histoire, à quoi ressemblerait la nouvelle société ? C'est là, selon moi, une manière valable de définir un problème. La question vaut d'être posée. Elle n'est pas dictée par le préjugé. Elle n'a rien de mythique et mérite une réponse. Je tenterai, dans la deuxième moitié de mon exposé, de dégager la physionomie du Canada français à la nouvelle époque.

Malgré la profondeur et, je dois l'avouer, la virulence de mon désaccord avec la critique du professeur Garigue à l'endroit des pionniers de notre recherche, je m'en voudrais de le quitter sur une note aussi discordante. L'utilisation du concept de *folk-society* pour l'étude de l'organisation sociale rurale au XIX<sup>e</sup> siècle comporte sans doute des inconvénients. Il n'y avait aucun désavantage à s'en servir lorsque le groupe sous observation composait la totalité de la société, cas fréquent dans les sociétés primitives. Mais tout ce qui est macroscopique dans une société primitive devient microscopique dans une société plus complexe et plus articulée. C'est pourquoi, comme l'a souligné Stewart, l'anthropologie, dans ses premières applications à des sociétés complexes, fut en quelque sorte la victime de sa propre méthodologie. <sup>162</sup> Ainsi, Miner, en concentrant toutes ses recherches sur la paroisse, a pu ne pas remarquer certains autres aspects significatifs de l'organisation sociale des campagnes canadiennes-françaises. La société canadienne-française dépassait le cadre paroissial. Sur ce point, je m'accorde avec le professeur Garigue. Mais, au siècle dernier, la paroisse constituait le pivot d'une société canadienne-française essentiellement rurale. Et ici, je ne suis plus d'accord avec le professeur Garigue aux yeux duquel cette société ne possédait pas un tel caractère. Miner ne s'est pas rendu coupable d'une faute personnelle. Si tant est qu'il y ait eu faute, elle a été collective et doit être imputée aux anciennes méthodes de l'anthropologie. <sup>163</sup>

Le recours au concept de *folk-society* a eu d'incontestables avantages, du moins dans ses effets méthodologiques. Miner s'en est auto-risé pour étudier jusque dans le moindre détail la vie quotidienne dans le cadre paroissial. [160] Il a décrit minutieusement comment cette

---

<sup>162</sup> Area Research, 22.

<sup>163</sup> Mid., 51.

société rurale réagissait devant les divers problèmes de l'existence, la nature, la mort et la lutte pour la vie, comment elle se modifiait et recherchait des solutions nouvelles à ses propres contradictions internes. C'est pourquoi tout chercheur attentif à l'évolution de la société canadienne-française a une dette de reconnaissance envers ce sociologue.

*L'organisation sociale  
avant l'industrialisation de masse*

La défaite de la France au Canada provoqua l'écroulement de la société marchande à caractère féodal. Les établissements ruraux, qui n'avaient eu qu'une importance marginale au sein des anciennes structures sociales, jouèrent un rôle prépondérant dans la nouvelle organisation rurale. Dans un premier stade, la société naissante vécut, à l'intérieur d'une économie de subsistance, de l'agriculture que pratiquaient des familles groupées dans des agglomérations qu'on appelait paroisses. La paroisse constituait le pivot de l'organisation rurale. Seules existaient les institutions dont un semblable régime économique pouvait assurer le financement. L'expansion de la nouvelle société supposait celle des localités rurales. Le Québec d'alors était un agrégat de ces localités en pleine expansion. Les institutions supra-paroissiales n'avaient au début que très peu de force. En un sens, l'histoire de la société rurale est celle de l'expansion et de la consolidation de ces groupements supra-paroissiaux.

Le caractère local des structures de base se dégage nettement du fait qu'elles circonscrivaient absolument les relations économiques et sociales de la majorité de la population. Au niveau des structures administratives, la localité dépendait de la paroisse et de la mairie. La paroisse groupait les habitants et c'est dans les rangs de la paroisse qu'étaient établies les familles d'exploitants, propriétaires du sol qu'elles cultivaient. Dans les villages, les rentiers ou les cultivateurs à leur retraite s'étaient fixés à proximité de l'église, dans le voisinage des commerçants locaux, de quelques hommes de profession et du curé de la paroisse. Les trois derniers groupes formaient la bourgeoisie locale intégrée à la société rurale. Les bourgeois voyageaient beaucoup plus que le reste de la population. Par leur commerce, leurs intérêts ou leurs occupations, ils rapprochaient la collectivité des

autres collectivités et des institutions supra-paroissiales de plus en plus puissantes que s'étaient données les affaires, la politique et la religion. Aux yeux des habitants, au contraire, tout périple nécessitant d'autres moyens de locomotion que le cheval était un événement extraordinaire, brisait la routine de la 'vie quotidienne. Sous sa forme achevée, un village modèle est celui qui a son prêtre et son église, son école de sœurs, son notaire et son médecin, ses marchands dont le négoce consiste à vendre les articles que l'économie de subsistance est incapable de produire. Bien des villages ne purent, au début, réunir tous les traits d'une semblable physionomie institutionnelle.

Quelques-uns, comme celui de Saint-Denis, n'ont jamais été en mesure de les grouper dans leur totalité.

[161]

C'est au chef-lieu de la région que se trouvaient les institutions supérieures du premier échelon. Ces institutions, à caractère régional, avaient un champ d'action plus étendu. Dans les petites villes trouvaient place l'évêché, le séminaire épiscopal, un orphelinat, un hôpital, les couvents de divers ordres religieux, un palais de justice, une prison, un journal, quelques petites industries de création récente et d'autres entreprises commerciales plus importantes. Les capitalistes américains et anglais, à l'affût d'une main-d'oeuvre non encore gâtée, selon l'expression de Hughes, y trouvaient ce qu'ils cherchaient. C'est au chef-lieu que, plus souvent qu'autrement, résidait le député. Cet ensemble d'institutions maintenait un lien entre les agglomérations locales et les sphères régionales de la politique, de la religion et des affaires. Cependant, comme l'a souligné Gérin, les institutions groupées dans le chef-lieu dépendaient de l'essor de l'arrière-pays rural.

Cette société rurale recrutait sa propre bourgeoisie parmi les habitants. Elle la choisissait donc à même les structures de parenté. Les grands canaux de promotion sociale suivaient un parcours clair et simple. Il suffisait de fréquenter le petit séminaire de l'évêché, en profitant très souvent de l'aide financière du clergé, et de devenir un membre dirigeant de l'organisation religieuse. À ceux qui ne pouvaient accéder à la prêtrise, les carrières libérales étaient ouvertes. Par l'une ou l'autre voie, on entrait dans la bourgeoisie. Ainsi, la bourgeoisie était-elle une création du clergé, lequel commandait les avenues de l'avancement social. Son enseignement s'appliquait non seulement à la

religion et aux sciences profanes, mais aux manières bourgeoises, à un style de comportement très différent de celui qui avait présidé à la vie de famille. En résumé, le clergé propageait un modèle d'existence bourgeoise dont il avait emprunté les traits à l'aristocratie féodale de la Nouvelle-France. Après un stage dans une institution religieuse, le nouveau privilégié rentrait dans sa paroisse où il pouvait prétendre au prestige que lui conféraient ses nouvelles fonctions. Les plus ambitieux et les plus favorisés se disputaient les postes plus élevés de la hiérarchie Politique et religieuse qui commençait à prendre consistance au niveau régional.

Le jeu politique était centré sur la vie paroissiale. L'application progressive des usages politiques anglais, notamment le recours à la définition territoriale du gouvernement représentatif donnèrent aux paroisses une importance accrue. C'est à ce facteur qu'est attribuable le bruyant intérêt des populations locales pour la politique. En accord avec les règles britanniques du jeu, les paroissiens avaient le pouvoir de distribuer le succès et l'échec aux diverses cliques de la bourgeoisie locale. Comme toutes les autres institutions supérieures, les partis politiques étaient puissants au niveau de la paroisse mais perdaient de leur cohésion à mesure qu'ils s'en éloignaient. La bourgeoisie des villes et sa petite élite internationalisante posaient les thèmes de l'action politique. La bourgeoisie locale les lui reprenait pour en confier la diffusion à sa presse politique régionale. La sanction finale en était donnée par une population pratiquement illettrée à laquelle, du haut de la chaire, au nom de Dieu et du salut de l'âme, le curé de la paroisse, aiguillonné par un évêque agressif, dictait de temps à autre la décision à prendre.

L'ignorance de ces faits créerait facilement l'illusion qu'une vie et une tradition démocratiques ont intensément marqué l'histoire politique de cette époque. Les partis politiques devaient leur force aux efforts déployés par les factions bourgeoises en présence pour conquérir et conserver l'appui des populations locales. Quelques familles réussirent à constituer à leur profit des bastions proprement invincibles. Mais la plupart du temps, les positions acquises n'étaient pas aussi sûres.

Parmi les groupements qui débordaient le cadre local, les institutions religieuses étaient les plus fortes. Bien que, à l'aube de la société nouvelle, le clergé lui-même fût numériquement faible et disposât d'un maigre équipement institutionnel, il jouissait d'un puissant leadership moral. À la tête d'une population profondément catholique, parfois même superstitieuse, il organisa la paroisse dans le rayonnement de l'église. Les ressources financières locales étaient mises à sérieuse contribution pour faire du temple paroissial l'édifice le plus impressionnant de l'endroit. Il arrivait aux habitants de regimber ou de ne collaborer qu'avec très peu d'enthousiasme, quelquefois même de se rebeller. Mais alors les foudres du ciel et la peur de l'enfer ainsi que les décrets épiscopaux d'excommunication les ramenaient dans la voie de l'obéissance. La plupart du temps, toutefois, ils considéraient la majesté de leur église, symbole de l'au-delà, avec des sentiments de fierté, de joie et de paix.

Le clergé interprétait tant la vie surnaturelle que l'existence terrestre. Il définissait l'éthique de la vie quotidienne et, lorsque les hommes politiques s'écartaient de cette voie droite, il les fustigeait et mettait le peuple en garde contre de tels errements de conduite. Il arrivait parfois que l'emprise exercée par les intellectuels bourgeois, pris ainsi en faute, fût assez forte sur leurs partisans locaux pour braver la tempête cléricale. Mais cela ne durait pas longtemps. L'anticléricisme fit tant de progrès chez une minorité d'intellectuels bourgeois que, à un certain moment, ils crurent l'occasion venue de se découvrir publiquement, de créer leurs propres institutions et de militer en tant qu'anticléricaux dans les partis politiques. Mais deux évêques leur déclarèrent une guerre sans merci. En guise de réplique, les dissidents se prévalurent des institutions juridiques d'importation britannique. Ils gagnèrent la plupart de leurs batailles mais perdirent la guerre. L'anticléricisme devint un passif politique. Il l'est resté depuis. On en réprima à jamais les manifestations publiques. Les conversations étouffées d'intellectuels mécontents, de politiciens cyniques et d'hommes d'affaires désabusés l'abritèrent à nouveau, lui rendant sa vraie place. Il se peut que les anticléricaux se soient multipliés avec l'avènement de la société industrielle, mais ils ne forment encore aujourd'hui qu'une minorité silencieuse, sans existence officielle, politiquement insignifiante. Les anticléricaux de l'époque participaient à une culture plus internationale. Mais, hier comme aujourd'hui, le clergé n'interpré-



tait pas seulement l'existence surnaturelle et les affaires locales, il commentait aussi les questions internationales.

Comme structure administrative, la religion l'emportait nettement sur la politique et le commerce. Elle possédait un appareil bureaucratique centralisé dont les diocèses représentaient l'échelon régional, le meilleur système [163] de communication et des effectifs dont la discipline était celle de soldats. Par le pouvoir qu'elle exerçait sur le système d'enseignement, elle commandait les avenues de l'avancement social. Elle préparait à l'existence sociale, dès leur tendre enfance, tous les hommes de profession et les hommes politiques de l'avenir et même les futurs anticléricaux.

De la sorte, si les acteurs de la pièce politique étaient des laïcs, s'il est vrai qu'ils en jouaient les rôles, le texte était visé par la censure du clergé quand celui-ci, qui dirigeait la mise en scène, n'en était pas lui-même l'auteur. Il ne faudrait pas voir dans ce tableau une image de la tyrannie. Car, tel qu'il était, ce texte a recueilli la faveur populaire. Il en bénéficie encore. Le clergé ne manifestait pas un appétit cupide du pouvoir. Dans sa conception du monde, le contrôle qu'il exerçait convenait à l'ordre naturel, à celui d'une société « bonne » et saine que n'avaient point corrompue les maux du XIX<sup>e</sup> siècle moderniste, en particulier la doctrine fautive de la séparation de l'Église et de l'État. La neutralisation parfois brutale et systématique des ennemis d'une telle vision du monde prenait appui sur la conviction très profonde que cette vision était la vérité. Ceci dit, les prêtres n'ont jamais abdiqué leur rôle de chefs et, lorsque des idées opposées semblaient s'enraciner dans la structure sociale, ils n'hésitaient pas à recourir aux grands moyens, depuis la persuasion morale jusqu'au boycottage économique, pour étouffer les dissidences naissantes.

Il existait une division du travail entre la politique, les affaires et la religion. Mais l'institution religieuse avait le pas sur les autres. L'ascendant qu'elle exerçait investissait son idéologie, ses comportements et son langage du pouvoir de contaminer les deux autres sphères d'activité.

En résumé, le réseau d'institutions sociales traditionnelles au Canada français s'est édifié sur une société rurale dont l'économie leur a servi de soutien financier et dont les élites ethniques ont assuré le contrôle dans un sens culturel spécifique.

### III

## *Les effets de l'industrialisation sur la société rurale*

La société rurale canadienne-française présentait des faiblesses, des contradictions internes. Gérin, le premier, les signala. La terre arable se faisait rare. Les conditions de l'équilibre entre le sol et ses habitants étaient précaires. L'émigration maintenait sans doute cet équilibre mais freinait le progrès. Gérin, qui avait constaté que l'absence d'assises agricoles était la faiblesse essentielle de la Nouvelle-France, était alors en mesure d'attribuer celle du Canada français de son temps à des structures essentiellement agraires. Une industrialisation progressive était la solution.

[164]

Quand Hughes entreprit son enquête, le processus d'industrialisation en était à sa phase initiale. La croissance était lente ; la crise des années 30 l'avait d'ailleurs provisoirement bloquée. La conclusion de Hughes était en réalité une question. Comment l'industrialisation pouvait-elle s'intégrer à l'organisation sociale spécifiquement rurale du Canada français ?

Ma propre conclusion cherchera à démontrer comment la société canadienne-française s'est adaptée à la situation nouvelle.

### *Questions*

L'industrialisation massive a-t-elle modifié les anciennes structures du pouvoir ? L'importance stratégique du clergé a-t-elle diminué dans la nouvelle société ? De nouveaux types d'hommes sont-ils apparus sur la scène politique ; ont-ils pu trouver dans les transformations structurelles l'occasion de graviter à l'intérieur des cercles du pouvoir ? Quelle influence l'industrialisation a-t-elle eue sur les sphères institutionnelles elles-mêmes, c'est-à-dire sur la politique, les affaires

et la religion ? Telles sont les questions auxquelles je tenterai de répondre le plus brièvement possible.

Mes réponses à ces questions présupposent l'exactitude des recherches de Gérin, Miner et Hughes sur le Canada français. Bien que mon analyse postule la validité générale de leurs travaux et revendique un accord avec leurs résultats, elle ne sera pas une simple explication logique de ces théories. Ayez la bonté de ne pas voir dans cette déclaration un moyen détourné de paraître original. Je ne désire que vous prier de ne pas tenir Miner, Hughes et les autres membres de « l'école de Chicago » responsables des erreurs que pourrait contenir mon exposé. Leurs œuvres sont là. On pourra y lire l'accord ou le désaveu, exprimés avec force ou modération. Ainsi seulement pourrai-je m'assurer d'avoir l'honneur, un peu douteux, j'en conviens, mais que je considère comme m'appartenant de droit, d'être seul accusé de mes propres fautes.

### *Élites traditionnelles, industrialisation et société en voie de développement*

Au moment d'esquisser la définition des formes de la nouvelle société, une idée fondamentale apparaît : les élites traditionnelles demeurent les têtes dirigeantes de la société canadienne-française. Les transformations apportées par l'industrialisation massive auraient pu modifier considérablement les structures du pouvoir aux échelons supérieurs. Il n'en fut rien.

Le passage de la société rurale à la société industrielle n'a pas eu pour résultat de diminuer l'importance du clergé et son ascendant sur les milieux politiques et commerciaux du Canada français. Au contraire, l'influence cléricale s'est accrue. L'axe du pouvoir est progressivement passé des paysans propriétaires à la population urbaine. À ce niveau structurel, le secteur représentatif de la nouvelle population urbaine n'est pas la classe ouvrière [165] mais une classe moyenne que constituent des « cols blancs » sans idéologie politique définie. Ce groupe peuple les administrations gouvernementale, commerciale et religieuse sans cesse plus envahissantes. Le rôle collectif de cette nouvelle classe moyenne est de s'improviser l'agent d'une « révolution

administrative », fondement d'une influence accrue des élites traditionnelles qui désirent que le pouvoir leur soit laissé sans trop de discussion.

Je tâcherai à présent de montrer comment cette société nouvelle prend forme. On ne peut attribuer le rajeunissement des élites traditionnelles qu'à une convergence extraordinairement précise des intérêts du clergé, des partis politiques et des capitalistes étrangers.

La seule présence et les ressources financières des capitalistes suscitèrent, de profondes transformations. C'est eux qui, en fin de compte, firent des Canadiens français des citoyens. À la recherche d'un travail en ville, les gens n'y venaient pas de force. Les capitalistes offraient à la population excédentaire des campagnes tant un emploi qu'un lieu où s'installer. En échange, les tenants locaux du pouvoir laissèrent les capitalistes dicter les règles du jeu industriel. Ceux-ci en étaient les maîtres ; ils en écartaient les syndicats, ces intrus. Qui plus est, leur participation à la société locale répondait à un intérêt bien précis. Ils recherchaient le maximum de rendement pour le minimum d'ingérence dans les affaires politiques et religieuses ainsi qu'en matière d'expansion urbaine, et ce comportement cadrait fort bien avec les exigences que les tenants locaux du pouvoir posaient et continuent de poser aux envahisseurs étrangers.

Ce pacte non formel permet d'expliquer la froideur et la méfiance profondes des élites locales, sinon leur hostilité déclarée envers le syndicalisme et son idéologie socialisante. Si, par l'apport d'argent et de capitaux, les capitalistes allégeaient les problèmes structurels, au contraire les syndicalistes ne répandaient que polémique et agitation sociale. L'allègement capitaliste devint la garantie de la préservation en même temps que du renouvellement de l'autorité exercée par les élites traditionnelles. L'agitation sociale ne pouvait que la mettre en péril.

C'est à cette alliance qu'on doit aussi la campagne essentiellement politique que les élites ont menée en faveur de l'idéologie nationaliste jusqu'au début des années 1950. Le nationalisme économique, résultat du flirt de certains tenants de la doctrine nationaliste avec le socialisme, n'est peut-être guère plus que l'expression indirecte du besoin pour les élites locales de toucher une part plus substantielle des profits du nouveau système économique.

L'accord implicite des élites et des capitalistes explique de la même façon l'absence des syndicats ouvriers au niveau des échelons supérieurs du pouvoir contemporain. Ce ne sont pas les ouvriers des villes qui assurent la base démographique du pouvoir bureaucratique moderne, ce sont les nouvelles classes moyennes, uniformément salariées mais entièrement accaparées par le fonctionnement de la révolution administrative au profit des élites traditionnelles.

[166]

### *Le Processus de rajeunissement des élites traditionnelles*

Comment les élites dirigeantes de la société rurale ont-elles pu s'adapter aussi vite et canaliser avec autant de succès, à leur propre avantage, les transformations radicales dont étaient redevables les forces laïques du capitalisme industriel ? Par exemple, comment le clergé, groupement habituellement jugé conservateur, a-t-il réussi à redéfinir son attitude et son rôle assez rapidement pour tourner une fois de plus à son profit les transformations de structure ? Il faut remonter haut dans l'histoire du siècle dernier pour expliquer son aptitude psychologique à s'adapter efficacement à une nouvelle orientation de l'histoire. Témoin de l'histoire européenne, le clergé a connu la psychologie de la peur. Et cette peur a grandi dans un climat caractérisé par la chute des institutions catholiques bourgeoises et des monarchies d'Europe et par la déchristianisation des masses qui en résulta. Ainsi, lorsque, au Canada français, des intellectuels aigris se risquèrent à faire ouvertement l'éloge de ces événements, le clergé local en tira la conclusion que le danger frappait déjà à sa porte.

Il était donc préparé de longue date à faire face avec célérité aux dangers de l'industrialisation, quand il en perçut le caractère essentiellement semblable. Une théorie socio-religieuse composite de reconstruction sociale vint justifier une nouvelle forme d'intervention. Mû par la peur, le clergé fit brutalement corps avec la révolution administrative. Dans la société rurale antérieure, il avait déjà pris le contrôle de toutes les principales sphères institutionnelles ; sans parler de la religion, il exerçait un véritable monopole dans les domaines de l'édu-

cation et du bien-être social. L'avènement de la société industrielle et des groupes de pression lui imposait de modifier ses techniques de contrôle.

Sa méthode-clé fut de fonder de grandes institutions de nature et de dimensions variables et d'y investir des capitaux. Tout en maintenant ses anciennes fonctions, il entreprit d'en assumer d'entièrement nouvelles. Le clergé devint une féodalité bureaucratique<sup>\*</sup> ; l'expansion des administrations cléricales est tout simplement fantastique. Il y a longtemps que le crédit du clergé est solidement établi dans le monde des affaires. Il lève également, avec une efficacité remarquable, des impôts privés dont le rendement reflète l'expansion générale de l'économie. La fidèle pratique des contributions hebdomadaires ne s'est jamais atténuée. En même temps que fructifiaient ses avoirs investis dans les institutions para-religieuses, il a adopté, sans le moindre scrupule, la formule des campagnes de souscription. jouissant d'un statut privilégié sous le rapport de la fiscalité publique, il put sans entraves accumuler des capitaux réservés au financement de son florissant empire bureaucratique.

[167]

Il possède dans les villes de beaux terrains dont la spéculation foncière fait grimper la valeur. Il confie à ses propres experts, parmi les plus compétents de la profession, le soin de placer son argent. Les courtiers se disputent cette clientèle de choix. L'expansion de ses affaires l'a obligé à en centraliser l'administration et les moyens financiers. Les paroisses sont devenues des unités administratives relevant de la corporation épiscopale. Le symbolisme de ce terme saute aux yeux. Le curé, dont le revenu était jusque-là fonction de la richesse de ses paroissiens, s'est vu priver de son ancien statut pour devenir un simple fonctionnaire salarié, c'est-à-dire occuper un poste plus en rapport avec l'évolution structurelle.

Dans la société industrielle, le clergé conserva tous les rôles institutionnels qu'il avait acquis au long de l'histoire, mais leur maintien l'obligea à se spécialiser. L'ampleur même de la révolution administrative exigeait la collaboration de nouveaux groupes. La pyramide insti-

---

\* « Bureaucratic overlords » : littéralement, « des suzerains bureaucratiques ». La référence interne de cette expression, équivoque en français, à la féodalité a fait préférer ce dernier sens, plus large. (N.d.T.)

tutionnelle supposait la Participation de catégories très diversifiées de professionnels. l'Église accepta en conséquence d'élargir les voies de l'avancement social. Les agents de cette révolution administrative se recrutèrent parmi les « cols blancs » salariés de la classe moyenne.

Les « cols blancs » et les diverses catégories de professionnels à l'emploi de l'Église réclamèrent avec de plus en plus d'insistance une augmentation de revenus. L'amélioration de leur sort est en effet indispensable si, dans la course à la professionnalisation, ils doivent se conformer aux règles de leur statut. En tant qu'agents de la révolution administrative, ces groupes professionnels sont les vrais responsables des emprunts culturels que traduit la nouvelle politique d'inspiration cléricale ou, du moins, sous contrôle clérical ; ils en sont aussi les véritables exécuteurs. Le clergé est devenu, à l'heure présente, non seulement le dispensateur des trésors du ciel mais aussi, dans une très large mesure et pour une partie appréciable de la population, un distributeur des statuts sociaux que conféraient les honneurs institutionnels, ainsi que de gratifications très matérielles sous la forme de traitements mensuels ou hebdomadaires. La pression revendicative des membres de son personnel bureaucratique, recrutés parmi les nouvelles classes moyennes, a donné à l'Église une occasion supplémentaire de réclamer de la trésorerie provinciale une augmentation de subventions. Pendant tout ce temps, les institutions religieuses, qui passent pour des organismes semi-publics, jouissent des avantages d'une comptabilité privée, d'une administration autonome et des subventions du gouvernement.

La dernière étape logique du développement de la bureaucratie cléricale vient de prendre une tournure définie. En voie d'élaboration depuis cinq ans, cette tournure n'est clairement apparue que l'an dernier. Les pressions exercées par le clergé pour bénéficier de subventions encore plus substantielles destinées au financement de son empire bureaucratique avaient rencontré une forte résistance de la part de feu le premier ministre Duplessis. Tout permettait de déceler les symptômes du conflit. La domination politique de Duplessis remontait à une époque où la politique québécoise avait encore un caractère essentiellement rural. Son opposition au système bureaucratique fut l'une des constantes de ses discours. Même si ce thème n'avait [168] pas de teinte idéologique particulière, son inadéquation aux structures devenait de plus en plus évidente. Les connaissances étendues que Duples-

sis avait des fondements ruraux de la politique lui permirent de soutenir l'assaut de la bureaucratie. Mais les puissances religieuses réclamaient avec insistance un nouveau partage des pouvoirs. Car, qu'on le veuille ou non, les structures de la politique québécoise exigent une entente entre le clergé et les politiciens ; c'est l'un des aspects significatifs de la démocratie au Québec. L'ancien pacte rural, fondé sur un système de relations personnelles, sur une distribution d'octrois Privés aux prêtres et aux évêques pour leurs œuvres favorites, ne pouvait plus satisfaire les exigences des administrateurs de plus en plus compétents de l'empire bureaucratique clérical. Dans la société rurale, l'offre quasi rituelle de subventions extraordinaires suffisait à gagner la faveur du clergé. Le système voulait aussi que l'on dépensât les fonds publics au gré des attributions gouvernementales, en les répartissant, selon un système de dispersion géographique, parmi des entreprises privées qui se disputaient toutes sortes de contrats gouvernementaux. Ainsi, la conséquence directe de l'action politique devenait l'enrichissement graduel des élites locales du commerce, composées de personnalités aisément identifiables. Le scénario se déroulait de façon claire et nette. Il ne portait pas atteinte à la susceptibilité des ruraux. Les hommes d'affaires savaient Parfaitement ce qu'ils avaient à faire et le curé de la paroisse acceptait les mêmes règles du jeu. On ne demandait pas à ce dernier d'y prendre une part active, mais simplement de prendre ce que lui tendait la main politique. Il n'avait qu'à accepter de recevoir le cadeau au bon moment.

Ce qui était de nature à blesser la conscience politique militante du personnel clérical des empires bureaucratiques, c'était la franchise vraiment indécente avec laquelle l'ensemble de l'affaire se trouvait étalé. Le mécontentement de ce clergé fut partagé par les fonctionnaires professionnels à son service. Bien qu'ils fussent tout à fait ignorants des facteurs structurels qui les reliaient au nouveau système, ils réagirent à l'unisson. Au simple point de vue de la localisation des structures et de la socialisation bureaucratique, il leur apparaissait que la bureaucratie était seule à offrir les méthodes convenables. L'ancien système politique rural les mettait mal à l'aise. À leur avis, il couvrait la province de honte. On traita le chef du gouvernement de dictateur, de tyran doué d'une influence corruptrice sur les mœurs politiques. Dans un geste dont tout le pays loua l'audace, de jeunes clercs aux idées avancées dénoncèrent publiquement les méthodes de corruption



du vieux régime politique rural. Ces jeunes prêtres, très méritants, sincères, bien formés dans le domaine des sciences sociales, témoins valables du groupe de jeunes administrateurs cléricaux affranchis qui feront fonctionner le système bureaucratique au profit du clergé et des nouvelles classes moyennes, proclamèrent solennellement la mort de l'ancien régime.

La population, dont les représentants régionaux des classes moyennes avaient éveillé la curiosité, se montra vivement intéressée et sembla se réjouir de l'avènement d'une nouvelle ère politique pour le Canada français, c'est-à-dire de l'avènement de l'ère bureaucratique. Un évêque, appartenant, il va sans dire, à un diocèse rural, fit entendre une faible protestation. La [169] tradition eût voulu que la voix d'un évêque ait fait taire celle d'un simple prêtre. Il est significatif que, cette fois, elle n'ait eu que peu d'effet.

On eut vite fait de révéler le sens du nouveau système bureaucratique. Mais le décès prématuré du premier ministre Sauvé, successeur de Duplessis, jeta soudain le voile. Bien qu'il eût pris la direction du parti dont le pouvoir était précisément l'expression directe de la politique rurale, il lui avait suffi de proclamer les nouvelles orientations pour que se dissipent comme un feu de paille les critiques les plus acerbes contre ce même parti. Un mois après, tous les professionnels salariés de la classe moyenne - je n'ai pu trouver une seule voix discordante - chantèrent unanimement ses mérites personnels et les promesses de l'avenir. Les termes de la nouvelle entente étaient simples. Les exigences militantes des administrations sous contrôle clérical seraient satisfaites en tout point ; les universités, les hôpitaux et le personnel des classes moyennes à l'emploi du gouvernement en seraient les bénéficiaires. Tous acclamèrent avec joie la fin de l'ancien régime. On avait trouvé la solution. Les bureaucraties cléricales réclamaient un afflux régulier et sensiblement accru de subventions provinciales, afin de calmer l'agitation de leur personnel. Le premier ministre Sauvé acquit une renommée impérissable, en seulement trois mois de pouvoir. Jamais, en aussi peu de temps, le seul exposé d'un programme n'a-t-il entouré un homme politique de tant d'acclamations spontanées, de tant d'appuis chaleureux. Tous ressentirent sa mort prématurée comme une tragédie nationale. Des gens qui ne l'avaient jamais rencontré personnellement en furent touchés aux larmes. Au point de vue anthropologique, il me paraît évident que ce premier mi-

nistre relevait plus du symbole que de l'espèce humaine ordinaire. Il symbolisait le nouveau système ; son vocabulaire était imprégné des concepts bureaucratiques de compétence, de planification et d'autres semblables.

Importé de fraîche date, le langage des nouvelles classes moyennes façonnera désormais celui de la politique. L'importance politique décisive de ces nouvelles classes est aujourd'hui solidement assurée. Lorsque ce groupe tiendra les rênes du pouvoir, son premier geste sera d'organiser une fonction publique vraiment compétente, tâche impossible sous l'empire de l'ancien régime rural. Il va sans dire que le relèvement de compétence de la fonction publique signifie la souplesse du fonctionnement de l'administration et l'amélioration du statut des nouvelles classes moyennes. La science sociale administrative qui, en dernière analyse, est la seule forme de science sociale que désirent ces bureaucraties dominantes, connaîtra ses beaux jours. On récompensera l'efficacité administrative comme on punira la négligence administrative. Quant à la société rurale, elle n'aura qu'à reprendre la place que lui offrent les structures pratiquement achevées de la nouvelle société.

Cependant, en termes d'influence et de puissance, la véritable signification sociologique du nouveau régime apparaîtra lorsqu'on aura établi des communications plus complètes et plus efficaces entre les bureaucraties strictement politiques et celles que contrôle le clergé. Car il est à prévoir que des ; relations plus étroites existeront entre ces deux sphères, à mesure que les ; coffres des administrations cléricales recevront davantage d'argent. Le clergé apprend et remplit à merveille son rôle de grand-maître bureaucratique [170] Mais ce qu'il se révèle collectivement incapable de percevoir, c'est qu'il ne s'agit pas ici d'un problème d'efficacité. La question est plus fondamentale ; elle a de profondes implications. L'accumulation entre les mains du clergé de fonctions sans cesse plus diversifiées est en train d'estomper le contenu de la prêtrise et la raison de l'existence du prêtre. Après avoir réussi à contrôler l'ensemble de l'organisation sociale, le clergé constatera, mais un peu tard, que son peuple ne sait plus ce que signifient la religion et ses symboles privilégiés. Pour la population et même pour une partie du clergé, ces symboles risquent de se vider de leur sens. Non pas en raison de l'intervention d'une culture étrangère, mais par une

conséquence directe de la domination que le clergé réussit à exercer sur la société tout entière.

[171]

[172]

[173]

**Première partie :**

*L'interprétation sociologique  
de l'évolution du Canada français*

***Section 3. Perspectives globales  
sur l'évolution socio-culturelle  
du Canada français***

*“Notes sur le développement  
socio-culturel du Canada français.”*

***Marcel RIOUX***

[pp 173-187.]

Extrait de : *Contributions à l'étude des sciences de l'homme*, 4, 1959, 144-159. Avec l'autorisation de la direction du Centre de recherches en relations humaines (Montréal).

[Retour à la table des matières](#)

Depuis quelque temps, on s'inquiète de l'interprétation qu'on a donnée jusqu'ici de l'histoire du Canada français. On a parlé de crise de conscience et même de prise de conscience. Après les historiens, les sociologues s'interrogent eux aussi. Récemment, Léon Dion examinait la source, la signification et la validité du nationalisme pessimiste <sup>164</sup> ; Fernand Dumont, dans « De quelques obstacles à la prise de conscience chez les Canadiens français » <sup>165</sup> rejoint Dion dans sa

---

<sup>164</sup> Léon Dion, « Le nationalisme pessimiste : sa source, sa signification, sa validité », *Cité libre*, 18, novembre 1957, 3-18.

<sup>165</sup> Fernand Dumont, « [De quelques obstacles à la prise de conscience chez les Canadiens français](#) », *Cité libre*, 19, 1958, 22-28.

critique de l'interprétation monolithique qu'ont donnée les historiens de l'histoire du Canada français. Ces deux essais dépassent largement les problèmes de sociographie et d'historiographie classiques et débouchent sur des problèmes de sociologie de la connaissance qu'il est urgent pour les Canadiens d'aborder. Celui de Philippe Garigue dont je veux surtout parler ici se situe dans une perspective plus anthropologique.<sup>166</sup> Son article s'insère parmi quelques autres qui traitent du même sujet - le Canada français - mais d'un point de vue plus synthétique.<sup>167</sup> Cette fois-ci, il dresse un tableau d'ensemble de ce qu'il appelle la continuité et le changement du Canada français rural. Ceux auxquels il s'oppose - notamment Miner, Hughes et quelques sociologues canadiens - avaient pensé qu'ils pouvaient rendre compte de certains phénomènes socio-culturels du Canada français en se servant d'un concept très général qui englobe toutes les sociétés historiques et préhistoriques et dont plusieurs se sont servi. Pour M. Garigue, le *continuum folk-urbain* ne saurait s'appliquer au Canada français. Nous ne reviendrons pas ici sur les raisons qui nous poussent à [174] accepter ce concept et à l'utiliser dans l'étude du Canada français. Nous voulons plutôt analyser l'essai de M. Garigue et essayer de démontrer que le *continuum folk-urbain* rend mieux compte de certains aspects formels de la réalité socio-culturelle du Canada français que le concept d'intégration socio-culturelle qu'il lui substitue et dont il se sert vraiment peu au cours de son article.

Le premier reproche qu'on puisse faire à M. Garigue c'est qu'en abandonnant la méthode typologique - celle du *folk-urbain* - reconnue pour être à mi-chemin entre la méthode généralisante des sciences naturelles et la méthode individualisante des sciences historiques, il reste au niveau descriptif et se coupe de toute chance de comparaison avec d'autres unités socioculturelles. Il est bien évident que par certains aspects le Canada français est différent de toute autre formation de même nature. C'est la tâche de l'historien de rendre compte de l'indi-

<sup>166</sup> Philippe Garigue, « Change and Continuity in Rural French Canada » (on trouvera une traduction française de cet article dans le présent ouvrage, 137-149.

<sup>167</sup> Voir, par exemple : Fernand Dumont, *op. cit.* ; Jean-Charles Falardeau, *Paroisses de France et de Nouvelle-France au XVII<sup>e</sup> siècle* (« Cahiers de l'École des sciences sociales, politiques et économiques de Laval », vol. 2, no 7), Québec, s.d., 38 p.

vidualité de cette société. Par certains autres aspects, le Canada français ressemble à d'autres sociétés ; tout l'effort des sciences sociales c'est de trouver les ressemblances entre ces phénomènes pour bâtir une science des sociétés ; évidemment le détail de chaque histoire et de chaque situation restera bien individué, mais il s'en dégagera des processus et des formes qui seront communs à plusieurs sociétés ; c'est le rôle de la typologie que de les faire ressortir. Gurvitch écrit à ce sujet-là : « Qui se propose donc d'étudier une société globale au point de vue sociologique doit commencer, nous le croyons, par étudier son type... »<sup>168</sup> Si on ne reconnaît pas cette notion de type, on décrira sans fin des unités sans qu'on puisse jamais savoir ce qu'elles ont en commun.

C'est cette méthode individualisante qui fait dire à M. Garigue dès le début de son article que non seulement le Québec rural contemporain a très peu à voir avec la France rurale mais que, même au XVII<sup>e</sup> siècle, ils étaient très différents. *While a number of the 10,000 Frenchmen who migrated to Canada during the 150 years of New France were from rural areas, they brought little if anything of the social institutions of peasant France.*<sup>169</sup> Qu'est-ce à dire ? Parce que certaines pratiques très secondaires ont été abandonnées par les Français qui émigrèrent au Canada, est-on fondé à croire qu'ils étaient dès le XVII<sup>e</sup> siècle différents du reste de leur famille restée en France ? M. Garigue ne veut absolument pas que les Canadiens du XVII<sup>e</sup> siècle fussent des paysans : ils n'ont pas conservé les communes (on en retrouve quand même des traces ici) ni les droits de pâturages, donc, dit-il, ils ne sont pas des paysans. Les sociologues qui emploient la méthode typologique définissent le type de société paysanne d'une façon beaucoup plus générale et qui englobe toutes les sociétés qui ont entre elles assez de points communs essentiels pour qu'on puisse dire qu'ils forment une manière d'être en société. Autrement, parce que deux groupes de paysans français n'auraient pas tout à fait les mêmes techniques de culture ou différeraient dans certaines de leurs institutions sociales, on serait amené à dire, selon la méthode individualisante de M. Garigue, que l'un des groupes ne saurait être considéré comme paysan français ni même paysan. Les Français qui émigrèrent au Ca-

<sup>168</sup> Georges Gurvitch, « Le concept de structure sociale », *Cahiers internationaux de sociologie*, XIX, 1955, 12.

<sup>169</sup> Philippe Garigue, *op. cit.*, p. 137.

nada au XVII<sup>e</sup> siècle étaient bel et bien, sociologiquement et culturellement, des nationaux français. Qu'ils aient abandonné certaines [175] pratiques communales ne les rend pas tellement différents des autres paysans de France. Ils ont formé ici, dès le début, une sous-culture, un sous-groupe directement rattachés à la culture française du XVII<sup>e</sup> siècle. On sait qu'une culture ne change pas du jour au lendemain ; il faudra bien des années avant qu'on puisse dire que les descendants de ces Français forment une culture distincte de celle de la mère-patrie. D'ailleurs, il ne faut pas s'imaginer que ces colons quittaient la cour de Versailles pour venir s'établir au Canada. « Ces colons, écrit Gérin, avaient vécu dans leur pays natal un certain apprentissage préalable de la rude existence du défricheur, du bûcheron, que le pays laurentien tenait en réserve pour eux. En effet, ils ne sont pas venus des pays de vie douce de la France, mais plutôt des régions forestières, bocagères, marécageuses, qui, encore à l'aube du XVII<sup>e</sup> siècle, occupaient de vastes étendues de la France. »<sup>170</sup> De plus, comme l'écrit M. Groulx, « tenons compte que, pour leur part, les colons du Perche viennent par familles, emmenant avec eux bestiaux et instruments de ferme ; ils se groupent ensemble dans les seigneuries de la côte de Beaupré, de Beauport et des environs de Québec... ». <sup>171</sup> À ce moment-là, ces paysans sont des paysans français qui vivent en Canada. Si l'on a raison de dire que le Québec rural contemporain a très peu à voir avec la France rurale contemporaine ce n'est pas surtout à cause des différences entre la forme de ces sous-groupes ; à ce niveau-là ces sous-groupes possèdent des caractères qui font qu'ils appartiennent au même type de société ; la raison essentielle c'est qu'étant chacune des demi-sociétés, comme toute société rurale, elles sont intégrées à des cultures distinctes et qu'au plan des significations et des valeurs ces cultures - canadienne d'une part, et française, d'autre part - forment des unités autonomes ; ce qui n'était pas le cas au XVII<sup>e</sup> siècle.

La thèse principale de M. Garigue - celle qui l'oppose à quelques-uns de ses collègues - c'est que le Canada français n'a jamais été paysan *ou folk* et que partant le problème de son urbanisation ne se pose pas puisqu'il a toujours été urbanisé. Aussi, il fait remonter l'urbanisa-

<sup>170</sup> Léon Gérin, *Aux sources de notre histoire*, Montréal, Fides, 1946, 356. [Texte disponible dans [Les Classiques des sciences sociales](#). JMT.]

<sup>171</sup> Lionel Groulx, *La naissance d'une race*, Montréal, Granger Frères, 1938, 31.

tion du Canada au XVII<sup>e</sup> siècle ; pour lui, la Nouvelle-France a commencé par une série de postes de traite et de missions qui se sont développés en villes. Il semble que c'est aller bien vite en besogne que de parler de villes en Nouvelle-France alors qu'en 1659, comme le dit Henripin, la colonie ne comptait que 800 habitants, dont 200 environ nés au Canada. « En 1700, toujours selon Henripin, l'accroissement naturel et l'immigration, dont le flux le plus volumineux se situe entre les années 1663 et 1671, ont porté le chiffre de la population à 15,000 âmes environ. »<sup>172</sup> Que peut-on dire de ces 15,000 personnes ? Elles formaient un sous-groupe de coloniaux français dont les institutions et la culture avaient tendance à se différencier de celles de la métropole ; mais ce groupe, à ce moment-là, à cause du grand nombre d'arrivés de fraîche date et du nombre relativement restreint de la population totale, n'était rien de moins qu'un groupe de Français accomplissant une tâche spécialisée. « En 1721, écrit Henripin, 82 paroisses groupaient cette population riveraine, 48 sur la rive gauche et 34 sur la rive droite. Trois agglomérations présentaient alors un caractère urbain : Québec, Montréal, Trois-Rivières ». Donc, dans la Nouvelle-France de 1721, on compte 82 établissements [176] dont trois à caractère urbain. On peut dire, à coup sûr, que ces trois établissements ne devaient pas être bien différents des autres ; il y avait loin du Québec d'alors au Chicago et au New-York d'aujourd'hui ; tout au plus peut-on dire qu'il y avait une urbanisation naissante, surtout en ce qui touchait la division du travail : les rapports entre individus étaient encore primaires (*face to face*) et leur monde des valeurs était homogène. Là-dessus, Garigue écrit ceci, avec quoi je suis bien d'accord : *Even such a differentiation has little value*. Il veut dire que s'il n'y avait pas de différence entre ces établissements, c'est que toute la culture était urbaine. Quant à moi, si je dis que la différence entre les 82 établissements ruraux et les trois à caractère urbain d'une colonie de 15,000 habitants n'a pas grande importance c'est que je crois que la colonie française de cette époque, envisagée globalement, était plutôt de caractère folk qu'urbain. D'ailleurs, à des degrés divers, c'était le cas de toutes les sociétés pré-industrielles. Comment peut-on arriver à une interprétation si divergente des mêmes faits ? Ce sont les concepts et les mé-

---

<sup>172</sup> Jacques Henripin, *La population canadienne au début du XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Presses Universitaires de France, 1954, 3.



thodes employés pour analyser la réalité qui diffèrent et qui donnent lieu à des hypothèses différentes.

Dans une réponse précédente à M. Garigue, j'ai défendu l'emploi de la typologie de Redfield qui a construit un type idéal des sociétés les plus simples, qu'il appelle « *folk* » ; le type idéal qu'il a construit à l'extrême opposé des premières, il l'appelle « urbain » ; entre les deux, il a construit un type intermédiaire qu'il a appelé « paysan ». Or, il arrive que l'appellation de « paysan » pour le type intermédiaire donne lieu à toutes sortes de malentendus, surtout pour des personnes de formation européenne pour qui le mot a pris un sens très précis et quelquefois... dépréciateur ; afin d'éviter les malentendus et sans changer quoi que ce soit aux types eux-mêmes, il vaudrait mieux, semble-t-il, changer les noms de ces types. Dans cet essai j'emploierai les appellations de « tribal », « *folk* », et « urbain » pour désigner les types que Redfield appelle plus volontiers « folk », « paysan » et « urbain ». En gros, donc, la société tribale correspondant à ce qu'on est convenu d'appeler la tribu primitive, la société urbaine correspond en gros à une société du type New-York ou Londres et la *folk-société*, à la société qui vit en symbiose avec une grande ville, une métropole ou une « grande tradition ». La société paysanne *stricto sensu* serait une variété de la *folk-société*. Cette *folk-société* correspond au type décrit par Zimmerman sous le nom de société rurale : « La société rurale, dit-il, comparée avec la société urbaine est caractérisée par la prédominance relative des occupations agricoles, par la proximité d'un milieu naturel plutôt que d'un milieu humain, par le nombre restreint des agrégats communaux, par sa population peu dense, par une plus grande homogénéité sociale, par une stratification et une différenciation internes moindres, par moins de mobilité territoriale « occupationnelle » et verticale. Règle générale, le rural entre en contact avec moins de personnes, s'associe avec des gens d'une aire géographique et sociale moins étendue ; la plus grande partie de ses relations sont primaires (*face to face*) et ses relations avec certaines personnes sont de plus longue durée. Les ruraux vivent dans des systèmes d'organisation sociale qui ont tendance à comporter plus de relations fondées sur le statut social que sur le contrat ; ils sont unis beaucoup plus par des liens organiques que par l'esprit de [177] coopération que suppose la division économique du travail. » Zimmerman ajoute : « Comme une ville provinciale de 25,000 individus peut, toutefois, être beaucoup

plus près de la société rurale que la société urbaine et qu'une petite agglomération peut se rapprocher davantage du type urbain, il vaut mieux définir la société rurale typologiquement que statistiquement. » <sup>173</sup> Il peut arriver que dans une société globale contemporaine on rencontre les deux types de société et même les trois types, comme c'est le cas pour le Yucatan que Redfield a étudié. Ceux qui se sont servi de cette typologie dans leur étude du Canada français ont voulu connaître les effets produits par l'urbanisation sur cette société, qu'à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle encore on pouvait qualifier de *folk-société*. D'après les définitions communément admises par les sociologues et les anthropologistes, on ne peut parler de société urbaine au Canada français, en 1721, alors que sa population de 15,000 habitants était répartie en 82 agglomérations (ce qui donne une moyenne de 180 habitants par unité).

Plus loin M. Garigue dit : *The whole social organization of New France based as it was on a centralized conception of society prevented the creation of autonomous rural communities*. Il n'a jamais été question pour personne, que je sache, de considérer les agglomérations rurales comme des communautés autonomes et complètement isolées. Comme je le dis de l'Île Verte dans un texte que Garigue cite, cette communauté n'est ni physiquement ni culturellement isolée ; comme *folk-société*, c'est même une de ses caractéristiques principales que d'être reliée à une ville ou à une métropole. Si les communautés rurales de XVII<sup>e</sup> siècle avaient été complètement autonomes, elles auraient eu vite tendance à se rapprocher du type de société tribale. L'auteur analyse ensuite l'institution du régime seigneurial pour apporter des preuves supplémentaires à sa thèse : qu'il n'y eut pas de culture rurale spécifique au Canada français ; s'il entend par là une culture autonome et entièrement distincte de la culture des agglomérations à caractère urbain, tout le monde, j'imagine, sera d'accord. Aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles, il ne semble pas qu'on puisse encore parler de différenciation importante entre les divers groupes de la colonie, quoiqu'il semble bien que vers la fin du régime français une « petite tradition » ait eu tendance à se créer en regard de la « grande tradition » que

---

<sup>173</sup> Carl C. Zimmerman, « Rural Society », dans *Encyclopaedia of the Social Sciences*, New York, 1935, XIII, 469.

l'administration représentait dans les agglomérations à caractère urbain.

Là où je serais moins d'accord avec M. Garigue c'est sur son interprétation du rang. *While gradually the effects of closeness, common needs and intermarriages, created a pattern of social relationship and reciprocity between neighbours the rangs never became integrated social units.* Je ne sais pas au juste ce que l'auteur entend par « intégration sociale » ni par des « unités sociales intégrées », mais il semble bien que les rangs ont présenté et présentent encore une certaine unité sociale - peut-être pas très institutionnalisée - et surtout une unité d'intégration culturelle. Falardeau écrit : « L'habitant canadien, pour sa part, est attaché à sa terre qu'il fait valoir librement avec l'aide de sa famille. Voisins de lui, d'autres habitants ont entrepris la même tâche, et cette communauté d'intérêts, accentuée par la promiscuité des habitations le long d'un même chemin, crée un esprit [178] d'entraide d'un type tel qu'il n'en a jamais existé dans la campagne française. Les voisins s'entre-secourent et s'entre-visitent les uns les autres. La *côte* ou le *rang* deviendront vite l'unité fondamentale de solidarité sociale. »<sup>174</sup> D'autre part, Deffontaines, qui a consacré une étude à ce sujet-là écrit : « Le *rang* a son organisation spéciale ; il y a un conseil de *rang*, des écoles de *rang*, des chapelles et calvaires de *rang* où quelquefois on se réunit pour prier quand l'église est trop loin, des beurreries et des fromageries de *rang*, des cercles de fermières de *rang*... il y a surtout une fraternité de *rang*. »<sup>175</sup> Il est évident, comme nous le verrons au sujet des querelles d'église, que le rang représente une communauté primaire extrêmement puissante et qui possède certaines institutions. C'est au sujet de communautés telles que le rang, que le concept de niveaux d'intégration socio-culturelle de Steward entre en jeu ; c'est au niveau de ces petites communautés que la culture dite nationale se particularise. Le rang peut être considéré comme un sous-groupe socio-culturel très important dont l'analyse peut expliquer bien des phénomènes. Comme le dit Hamelin, en 1953, « avant

<sup>174</sup> Jean-Charles Falardeau, « [La paroisse canadienne-française au XVII<sup>e</sup> siècle](#) » (dans cet ouvrage), 33.

<sup>175</sup> Pierre Deffontaines, « Le rang, type de peuplement rural du Canada français » (dans cet ouvrage), 19.

de se sentir solidaires de la paroisse, les *habitants* le sont d'abord à l'endroit des rangs auxquels ils appartiennent géographiquement ». <sup>176</sup>

S'il est vrai que ni la seigneurie ni le manoir n'ont jamais constitué un foyer d'intégration socio-culturelle, cela ne signifie pas qu'il n'y avait pas avant l'érection des paroisses des groupes qui se sentaient et se pensaient comme unités. C'est pourquoi quand M. Garigue qualifie les agglomérations rurales qui existaient avant l'érection d'une église d'un *differentiated mosaic of individual land units* ce semble exagéré. De même que certaines paroisses du Québec sont trop étendues physiquement pour être considérées comme des unités culturellement intégrées et que d'autres unités primaires se forment, ainsi, le rang a représenté ce type d'unité avant l'érection des églises. Il faut admettre que ces unités, envisagées du point de vue de leur contenu culturel, ne présentent pas des variations importantes avec celles qui les entourent mais le *nous* qu'elles forment se perçoit comme extrêmement particularisé et différent des autres. Combien de fois au cours d'enquêtes sur le terrain n'ai-je pas vu et entendu des gens d'un canton trouver extrêmement différents ceux d'un canton voisin ; au point que certains ne pouvaient les regarder sans rire à gorge déployée. Objectivement, l'équipement socio-culturel de ces deux cantons était à peu de choses près exactement semblable mais il était perçu par les participants comme des mondes différents. C'est pourquoi, il ne faut pas, je crois, interpréter l'absence d'institutions paroissiales, municipales ou administratives, comme si elle signifiait que les gens avaient attendu ces divisions pour se grouper et se reconnaître en des communautés primaires.

D'ailleurs c'est la nature de ces rangs et de ces communautés primaires qui pourra le mieux expliquer ces nombreuses querelles de paroisses dont Garigue parle dans son essai. Il écrit : *Nothing shows more the extent of the social segmentation which had existed in a rang or in a seigneurie previous to the building of a church than the endless conflicts which practically always have attended the building of a church in rural Quebec.* Je ne sais pas comment interpréter l'expression « segmentation sociale » mais le sens général [179] de la thèse de M. Garigue étant que le Canada français a toujours possédé une cul-

---

<sup>176</sup> Louis-Edmond Hamelin, « Le rang à Saint-Didace de Maskinongé », *Notes de géographie*, 3, 1953, 5.

ture urbaine, il semble qu'il faille croire que ces phénomènes vont dans le sens de sa thèse générale et les interpréter comme des manifestations d'une culture urbaine. Je ne crois pas que cette interprétation soit juste. Alors que la segmentation urbaine suit la désagrégation des communautés primaires dont les membres se regroupent en unités plus spécialisées, a caractère plus sociétaire que communautaire, les unités sociales qui s'étaient formées au Canada français avant l'établissement de l'église, de la municipalité, du village, et qui continuèrent d'exister avec l'avènement de ces plus grandes unités, étaient des communautés primaires et quasi globales ; leurs liens avec la société urbaine et la « grande tradition » étaient quelquefois assez ténus. Non seulement ces petits groupes communautaires n'étaient pas urbanisés mais ils n'étaient pas encore arrivés au stade idéal des *folk-sociétés* : le village. Même aujourd'hui, on peut observer la persistance de petits groupes primaires qui, dans les quelques cas de querelles d'église que j'ai étudiées sur le vif, jouent un rôle important ; ces nous fondés sur la proximité physique ne cèdent pas facilement la place à un nous élargi que l'église et le village auront pour fonction de faire naître et de fortifier.

Si l'on envisage maintenant les types de *folk-société* et de société urbaine sous l'angle non plus d'appartenance au groupe mais sous celui de la religion, il est évident que ces querelles d'église marquent nettement un grand attachement à la religion ; elles démontrent que les Canadiens français de ces périodes-là considéraient l'église comme une institution essentielle de leur culture et qu'ils lui étaient passionnément attachés. Ces querelles sont la caractéristique d'une culture où le sacré est un des traits dominants ; elles ont atteint leur sommet, semble-t-il, au moment de la folklorisation maxima de la culture canadienne-française et leur nombre a décru avec l'urbanisation progressive de cette culture. Il faudrait expliquer aussi comment il est arrivé que des individus, aussi religieux, aussi attachés à l'église que l'étaient et le sont les Canadiens français, aient persisté souvent dans leur entêtement jusqu'à encourir l'excommunication. On pourrait invoquer deux facteurs : la force extrême du sentiment communautaire qui préexiste à l'établissement de l'église ; cette conscience communautaire indifférenciée ramène tout au groupe et particularise les modèles et les institutions de la culture nationale. Bien souvent la norme statistique de la petite communauté devient la norme morale du comportement.

Périssent la grande communauté et même la religion pourvu que survive le groupe primaire (il y aurait lieu de dire que le rôle des hommes dans ces querelles a été souvent assez différent de celui des femmes). Un autre facteur - lié au premier - c'est l'intériorisation extrême de ces modèles religieux particularisés. Au Plan de la conscience individuelle, ces modèles religieux sont assimilés au reste du bagage traditionnel de la culture ; on pourrait dire qu'au niveau de l'individu la religion devient une coutume noyée comme les autres dans le magma communautaire et réduite au niveau du groupe primaire. Il serait intéressant de faire un relevé systématique de ces querelles d'églises dont la petite histoire fait mention ; il ne serait pas surprenant qu'elles aient surtout eu lieu au XIX<sup>e</sup> siècle qui représente, semble-t-il, le point maximum de la *folk-culture* au Canada français. Et c'est ici que l'interprétation que je propose [180] du développement de la culture canadienne-française diffère le plus de celle de M. Garigue ; et c'est ici aussi que les types idéaux de *folk-culture* et de culture urbaine servent le mieux à expliquer certains phénomènes.

Le point de départ de cette hypothèse de reconstruction m'est donné par l'historien Henri Marrou. Parlant de l'Église canadienne après 1763, il écrit : « Il ne faut pas y voir une survivance de l'ancien régime, voire du Moyen Age ; c'est le résultat d'un nouveau départ, littéralement d'un nouveau Moyen Age. »<sup>177</sup> Ce que Marrou, l'historien des religions, décèle chez l'Église catholique en 1763, il semble bien qu'on peut le déceler dans l'ensemble de ce qui allait devenir de la culture canadienne-française. En 1763, le groupe colonial français commençait à se différencier de la métropole : subjectivement - à se penser différent - et objectivement - un certain nombre de traits culturels avaient acquis une certaine différenciation. La forme de cette société suivait de près celle de la France métropolitaine : différenciation sociale croissante. La « grande tradition », celle de la France, continuait d'être représentée dans les agglomérations à caractère urbain du Canada français ; parallèlement une « petite tradition », surtout orale et rurale, se développait. Ce qui est arrivé, après 1763, actualise l'une des quelques possibilités qui s'offraient au groupe français du Canada. Coupé de la métropole, de la « grande tradition », le gros du Canada

<sup>177</sup> Henri-I. Marrou, « Présence française », *Esprit*, XX, 8-9, août-septembre 1952, 172 en note.

français se détache de plus en plus des villes dont le gouvernement, le commerce et la finance - qui sont surtout anglais - se sont emparés. Ce qui reste au Canada de la « grande tradition », de l'aristocratie et de la bourgeoisie s'allie en grande partie aux Anglais. Les conquérants anglais virent dans l'élément féminin de cette élite des représentantes de la civilisation française du XVIII<sup>e</sup> siècle et les épousèrent volontiers ; celles-ci voyaient en eux les hommes de l'avenir. Du point de vue qui nous occupe ici, à savoir de quel type idéal de société et de culture le Canada français se rapproche le plus, il ne faut pas considérer que l'évolution de cette entité ait été rectiligne ; si les cent années qui ont suivi la conquête ont permis à une nation canadienne-française très homogène de se créer, cela ne fut rendu possible que par un retour vers la *folk-société* et, comme M. Marrou le dit pour l'Église, vers un nouveau Moyen Age. je ne voudrais ici qu'esquisser quelques-uns des faits qu'on pourrait apporter à l'appui de cette thèse qui reste à développer.

Nous avons déjà parlé de la décapitation que la bourgeoisie a subie en 1763 ; un certain nombre repasse en France et une bonne partie de ceux qui restent s'allient aux Anglais. Nous avons aussi parlé de la coupure qui s'opère avec la France qu'on considère comme la « grande tradition » en l'occurrence. Viatte va jusqu'à écrire : « ... la vallée du Saint-Laurent est-elle traitée en chasse gardée. Tout émigré qu'il est, un grand seigneur comme le duc de la Rochefoucaud-Lioncourt n'obtiendra pas, en 1795, l'autorisation de la visiter... »<sup>178</sup> On peut ici parler, semble-t-il, d'un isolement assez complet, non pas des petites communautés primaires et rurales mais de toute la culture canadienne-française et plus particulièrement de l'ensemble de la population rurale.

La méthode statistique utilisée pour classifier la population en rurale et en urbaine est loin de correspondre au concept sociologique d'urbain et de rural. *L'Annuaire statistique de la Province de Québec* pour 1955 dit [181] par exemple : « Pour le recensement de 1951, on a adopté un critérium un peu différent. On a considéré comme urbaine

---

<sup>178</sup> Auguste Viatte, *Histoire littéraire de l'Amérique française*, Québec, Les Presses Universitaires Laval, 1954, 47-48.



la population des cités, villes et villages de 1,000 âmes et plus... ». <sup>179</sup> Il est bien évident que d'un point de vue sociologique plusieurs de ces communautés de 1,000 âmes pourraient être considérées comme des *folk-sociétés* et que, comme le dit Zimmerman, le concept de société rurale, comme celui de *folk-société*, gagne à être défini typologiquement plutôt que statistiquement. C'est pourquoi il est quelquefois délicat de se servir des chiffres qui sont avancés pour qualifier telle ou telle partie de la population d'urbaine ou de rurale ; c'est surtout vrai des anciens recensements dont on ne sait pas exactement comment ils ont été menés. C'est ainsi que si l'on se fie à ceux qui veulent que la population urbaine du Canada ait été, à la Conquête, d'environ 25% et que, d'autre part, on croit ceux qui nous disent que la population urbaine du Québec n'ait été que de 12% en 1825 <sup>180</sup>, on est bien obligé de croire que la population urbaine avait perdu du terrain pendant les 60 ans qui suivirent la Conquête ; de toutes façons, en 1871, la population urbaine n'est encore à peu près ce qu'elle était à la fin du régime français, si tant est qu'on puisse valablement comparer ces données entre elles. Mais ces chiffres ne peuvent nous servir ici qu'à titre d'indication parce que notre typologie n'est pas basée seulement sur la densité de la population mais sur une série de caractères qui font qu'on puisse parler de société et de culture urbaines, de *folk-société* et de *folk-culture* (je laisse de côté, ici, pour y revenir dans un autre essai, l'épineuse et importante question des relations entre la *folk-culture* et la *folk-société* qui se ramène à la question plus générale des relations entre société et culture).

Un autre facteur qui va, me semble-t-il, dans le sens de l'accentuation de la *folk-culture* au Canada pendant les premières décennies du régime c'est que la natalité augmente de 1760 à 1850. Henripin écrit à ce sujet-là : *During the French Régime, except for some exceptional periods, the rate of increase of the French Canadian population does not support Malthus' hypothesis that, if unrestricted, population would double every twenty-five years... Surprisingly enough, during the English domination, from 1760 to 1850, French-Canadian population effectively doubled every 25 years, and probably without any substan-*

<sup>179</sup> *Annuaire statistique de la province de Québec*, 1955, Québec, Imprimeur de la Reine, 1956, 52.

<sup>180</sup> Jean-Marc Léger, « Recherche d'un avenir », *Esprit*, XX, 8-9, août-septembre 1952, 260 en note.



*tial net immigration.* » <sup>181</sup> Comme on le sait, le déclin de la natalité est lié le plus souvent avec l'urbanisation tandis qu'une natalité très forte l'est avec la *folk-culture*.

On a aussi mentionné souvent l'analphabétisme des premières générations sous le régime anglais. « En 1827, écrit Viatte, sur 87,000 signatures d'une pétition au gouverneur Dalhousie, 78,000 ne signent que d'une croix... Depuis la Conquête ont passé deux générations d'illettrés. » <sup>182</sup>

Edmond Roy, parlant de la période 1820, écrit : « Dans leur isolement au fond de leurs fermes, dans la continuité de leur travail manuel, peut-être aussi à cause de l'exiguïté de leurs ressources, les habitants de Lauzon étaient restés à peu près complètement étrangers à tout le luxe intellectuel, à toute idée d'art, de science, de littérature... C'est à peine si dix sur cent avaient appris dans leur enfance à lire et à écrire tant bien que mal, à faire une addition, et peut-être à chanter à l'église. Une fois qu'ils étaient sortis de l'école, adieu les livres et les cahiers. » <sup>183</sup>

[182]

Du point de vue idéologique, la Révolution française qui se produit peu après la Conquête viendra marquer le fossé qui séparera irrémédiablement pour longtemps la culture canadienne-française de la culture française et du reste de la culture occidentale. Si le Canada français s'organise, après la Conquête, en société traditionnelle, en *folk-société*, ce n'est toutefois pas sans garder quelque attache, quelque lien avec la grande tradition. Et ce sera le rôle de l'Église que de préserver ce lien. La religion servira puissamment, d'une part, à folkloriser la culture canadienne-française, mais elle contribuera, d'autre part, à empêcher cette culture de se tribaliser. La religion sera le lien qui unira cette société et qui servira de dénominateur commun à toutes ces petites sociétés rurales qui formeront la plus grande partie du peuple canadien-français. Si le clergé a, lui aussi, quelque peu perdu contact

<sup>181</sup> Jacques Henripin, « De la fécondité naturelle à la prévention des naissances : l'évolution démographique au Canada français depuis le XVII<sup>e</sup> siècle ? (dans cet ouvrage), 215.

<sup>182</sup> Auguste Viatte, *op. cit.*

<sup>183</sup> J.-Edmond Roy, *Histoire de la seigneurie de Lauzun*, 5 vol., Lévis, 1897-1904, IV, 194.

avec la « grande tradition », il conserve l'écriture et suit de près la religion romaine. Inutile de s'étendre longuement ici sur l'influence du clergé et de la religion sur cette *folk-société* qui se transforme petit à petit en nation homogène. M. Marrou résume ainsi la situation en parlant du « rôle enfin si surprenant pour nous (Français) de l'Église dans la vie nationale... Comme aux temps mérovingiens, chez nous, le clergé s'est trouvé en 1763 seul représentant de la culture, de la conscience nationale, seule élite. »<sup>184</sup> Ce sera le rôle du clergé de théocratiser, de sacraliser, pour ainsi dire, la culture canadienne-française. À partir de la Conquête, ce qui reste de spécifiquement français (au sens de la « culture » française en opposition avec la « civilisation » française) disparaît peu à peu pour faire place à une tradition proprement canadienne. La moitié des 800 lettres que Monseigneur Briand écrira après la Conquête auront pour fonction de liquider une bonne partie de l'esprit d'insubordination et d'indépendance dont les coloniaux français faisaient montre. (Cet esprit d'insubordination n'a pas été complètement éliminé mais il prendra une autre forme dans la culture canadienne.) Petit à petit sera aussi éliminé le sécularisme idéologique dont Papineau demeure à peu près le dernier représentant en liste. À ce sécularisme idéologique fera place plus tard un sécularisme pratique, à l'américaine, dont parle Folliet.<sup>185</sup>

En gros, donc, il semble bien que la culture canadienne-française tout entière, de la Conquête à la Confédération se particularise, se folklorise ; elle est objectivement parlant une *folk-culture*. À partir de la Confédération, ou un peu avant, on note la formation d'une idéologie puissante qui se présente comme l'apologie de la *folk-culture* qui s'est formée pendant les cent premières années du régime anglais ; ce nationalisme qui se manifeste d'une façon virulente dès l'entrée du Canada français dans la Confédération sert de base intellectuelle et idéologique à une culture qui objectivement ira de plus en plus en se différenciant et ne correspondra plus aux postulats de cette idéologie. C'est le clergé et la bourgeoisie des professions libérales qui auront donné au Canadien français son histoire, son idéologie, sa vision du monde. Et comme il arrive que toute idéologie est fortement influencée par la position sociale de ceux qui la formulent, celle du Canada français en

<sup>184</sup> Henri-I. Marrou, *op. cit.*

<sup>185</sup> Joseph Folliet, « Un Français regarde le Canada 1957 », *Chronique sociale de France*, 65e année, 5, 15 septembre 1957, 489-503.

viendra à ne plus refléter le gros de la population à mesure que la société ira en se différenciant et en s'urbanisant. Ce n'est qu'à partir de la deuxième guerre mondiale qu'on s'apercevra que ce vaste appareil idéologique qui était [183] resté en place depuis plusieurs décennies correspond de moins en moins à la réalité ; les classes sociales nouvelles ont de plus en plus de peine à se reconnaître à travers les idées et les intérêts du clergé et des professions libérales du milieu du XIX<sup>e</sup> siècle.

Venons-en maintenant à la conclusion de M. Garigue. Sa thèse peut se résumer ainsi : bien qu'on puisse admettre qu'il existe des différences entre la ville et la campagne, il n'y a conflit entre les deux modes de vie seulement si les valeurs culturelles en cours dans les deux sont différentes. Or comme les campagnes et les villes au Canada forment un tout homogène et que de plus, selon M. Garigue, les unités rurales n'étaient pas de culture rurale mais urbaine, l'urbanisation du Canada français ne pose vraiment pas de problème. Le moins qu'on puisse dire de cette conclusion, c'est qu'elle est optimiste. Vue avec d'autres concepts, d'autres hypothèses, sinon avec d'autres faits, la situation contemporaine du Canada français semble différente. On peut accorder que jusqu'à assez récemment la culture canadienne-française était relativement très homogène. : homogénéité de valeurs, de vision du monde, d'idéologie à peu près complète. Mais cette homogénéité c'est celle d'une *folk-culture* qui s'est développée surtout pendant le XIX<sup>e</sup> siècle, c'est celle d'une société traditionnelle où la tradition orale domine. Cette *folk-société* avait une population urbaine mais qui était en majorité une population urbaine provinciale, au sens de Zimmerman ; la population métropolitaine s'était accrue en conservant en grande partie sa *folk-culture* ; c'est au niveau des comportements quotidiens, des comportements manifestes, qu'elle s'était américanisée plutôt qu'au point de vue idéologique et spirituel et de sa vision du monde. Si l'on entend par urbanisation simplement le fait de vivre dans des agglomérations populeuses, il va sans dire que cette urbanisation s'est faite au Canada français sur une grande échelle ; si l'on entend urbanisation comme genre de vie, il est moins sûr que celle du Canada français se soit accomplie aussi vite que l'urbanisation physique. Une des plus intéressantes questions qu'on puisse se poser par rapport au Canada français c'est de savoir de quels facteurs dépend cette espèce de décalage qui existe, d'une part, entre l'urbanisation

démographique et l'urbanisation culturelle et, d'autre part, entre cette urbanisation prise comme un tout et celle qu'on associe au développement de la société américaine. En d'autres termes, l'urbanisation démographique produit-elle toujours les mêmes effets ou bien, trouve-t-on que certaines valeurs freinent cette transformation ?

On peut décrire très généralement l'aspect démographique du processus d'urbanisation comme des mouvements d'individus qui quittent des communautés surtout agricoles pour s'installer dans des agglomérations généralement plus vastes où les individus travaillent surtout dans l'industrie, le commerce et l'administration. Ce genre d'urbanisation le Canada français l'a connu dans les dernières soixante-quinze années puisque, depuis 1871, sa proportion d'urbains et de ruraux a été presque complètement renversée. Quel type de société, quelle forme de culture ce genre de vie produit-il ? Comment établit le type idéal de cette société ? Dans la typologie de Redfield, ce type n'a pas été construit comme celui que nous avons appelé société tribale ; alors que celui-là est défini à partir de certaines caractéristiques [184] qu'on retrouve plus ou moins dans la réalité, au type urbain idéal, on attribue des caractéristiques qui sont exactement le contraire de celles qu'on avait données au type tribal, le type *folk* n'étant qu'un type intermédiaire entre les deux. Si donc les sociétés tribales sont petites, isolées, homogènes, organisées autour de la parenté, orientées vers des buts et des valeurs implicites et pénétrées de supra-naturalisme la société urbaine sera donc, elle, vaste, en contact étroit avec d'autres sociétés, hétérogène du point de vue des modèles culturels et de son personnel et pénétrée de sécularisme. De plus, Redfield a émis cette hypothèse que l'isolement et l'homogénéité diminuant, la sécularisation, l'individualisation et la désorganisation augmentent. Peut-on dire que ces phénomènes sont liés essentiellement à la décroissance de l'isolement (relatif) et de l'homogénéité ? Peut-on poser qu'aussitôt que ces conditions sont réalisées, un type de société urbaine telle que nous venons de le définir émergera ? On pourrait répliquer que si tout semble donner raison à ceux qui voient ainsi les effets de l'urbanisation, la cause pourrait bien être que la plupart des études qui ont été faites jusqu'ici portaient sur des sociétés qui participent toutes plus ou moins à la civilisation occidentale. Miner a voulu vérifier si les choses se passaient ainsi dans une société non-occidentale : voici sa conclusion : « En bref, les implications théoriques de l'étude de Tombouctou signifient

que la décroissance de l'isolement et de l'homogénéité, l'augmentation de la densité de la population semblent s'accompagner de désorganisation, de sécularisation et d'impersonnalisation (individualisation) même en l'absence d'influences occidentales. » <sup>186</sup> Ce problème mérite qu'on s'y arrête et qu'on l'étudie, car s'il était définitivement établi qu'il y eût corrélation entre ces phénomènes quelle que fût la culture dont il s'agit, les sciences sociales auraient décelé un déterminisme important. On peut, toutefois, faire remarquer que même à l'intérieur de ce déterminisme chaque tout socio-culturel n'en conserverait pas moins son individualité, les valeurs se structurant différemment de société à société ; ce qui revient à dire que la particularisation se ferait plutôt au niveau de la culture que de la structure sociale.

Qu'en est-il du Canada français ? On pourrait aligner des témoignages qui tendraient à prouver qu'il existe, présentement, des conflits et des points de tension au Canada français ; ces citations viendraient de bien des milieux et de personnes engagées dans plusieurs secteurs de la société. Au lieu de ces témoignages d'essayistes engagés, je voudrais citer en terminant, quelques témoignages de personnes qui ont analysé la situation d'un point de vue sociologique. Margaret E. Shay, sociologue américaine, analysant du point de vue de la sociologie industrielle, la grève d'Asbestos écrit : « Si on demandait à Ogburn d'analyser la situation [du Canada français] il dirait probablement que le Québec souffre d'un décalage culturel, c'est-à-dire que culturellement il vit comme au XIXe siècle bien qu'il ait accepté les traits manifestes de la production de masse. Une telle interprétation ne serait pas fausse. C'est, en effet, ce qui se passe. Une industrialisation à grande échelle, plaquée rapidement sur une société surtout agricole, a exigé un rapide ajustement économique que des besoins de survivance ont hâté. La culture n'a pas subi cette crise et ne fut pas sujette à ces bouleversements draconiens. » <sup>187</sup> [185] Cette citation nous amène à nous poser une question qui a fait l'objet de bien des commentaires d'anthropologistes et de sociologues : une culture peut-elle rester statique pendant que la structure sociale évolue rapidement ? Quelle sont les

---

<sup>186</sup> Horace Miner, « The Folk-Urban Continuum », *American Sociological Review*, XVII, October 1952, 531.

<sup>187</sup> Margaret E. Shay, *A Preliminary Review of the Asbestos Strike : A Study in the Dynamics of Social Change*. Thèse de doctorat manuscrite, New-York, 1950, 298-299.

relations entre les deux domaines ? Une culture peut-elle garder dans une société urbaine, les valeurs qu'elle possédait dans une *folk-société* ? Il ne semble pas ; le rythme du changement peut varier de culture à culture, les valeurs être différentes de culture à culture mais elles changeront elles aussi si la structure sociale subit de profondes transformations. Il est certain que même si la culture canadienne-française n'a pas évolué aussi vite que sa structure et s'il y a présentement pour employer l'expression d'Ogburn un décalage culturel, la culture a aussi évolué et s'est différenciée. Et si l'on relie directement les idéologies à la culture, qui ne voit pas que les idéologies évolueront elles aussi et que là aussi il finira par y avoir différenciation. Si Margaret E. Shay peut dire d'Asbestos que les gens « partagent la même religion, la même langue, les mêmes chances d'éducation, le même travail, les mêmes antécédents... » pourrait-elle dire la même chose de Montréal, de Québec et d'un grand nombre d'autres agglomérations où cette homogénéité n'existe pas ? Cette hétérogénéité entraîne la formation de sous-cultures qui deviennent vite suffisamment différenciées pour créer des frictions et des états de tension. D'autre part, on peut se demander si l'idéologie dominante est assez différenciée pour prendre en considération cette différenciation sociale et culturelle ?

Il y a quelques années, Lamontagne et Falardeau ont conduit une enquête dans la ville de Québec sur le cycle de vie des familles urbaines ; je me permettrai de rapporter ici leur conclusion : « From all this and from evidence from other sources, it appears that Quebec city families show social and economic characteristics which, according to usual American standards and criteria, are more rural than urban. At this point, one could recall what was reported, at the beginning, from Dr. Charles concerning a « French Canadian culture complex » implying the persistence of strong religious and traditional values as regards family life and organization. Such a situation, while stimulating for further research, also suggests the paradox of a North American society dramatically engaged in the process of remaining true to

symbols of social stability while immersed in often unnoticed violent industrial and social changes. » 188

Cet essai, écrit en 1944, il y a donc quatorze ans, met en relief des phénomènes qu'il serait intéressant d'étudier de nouveau pour savoir dans quelle mesure ils ont évolué. Si l'on part d'une définition statistique de l'urbanisation, on ne manquera pas de considérer comme urbaine la ville de Québec ; mais, disent les auteurs, cette ville manifeste des caractères économiques et sociaux que, selon les critères américains, on peut considérer comme ruraux. Et ils font appel, après Enid Charles, à un complexe culturel canadien-français pour expliquer ce décalage. Si l'on considère que le processus d'urbanisation est terminé, on devra admettre que les facteurs culturels ont freiné le processus d'urbanisation culturelle. En est-il vraiment ainsi ? Au lieu d'un décalage culturel qui stabiliserait le processus d'urbanisation, ne peut-on pas faire appel au décalage chronologique ? C'est-à-dire qu'à mesure que les Canadiens français s'installeront dans l'urbanisation, leurs comportements auront de plus en plus tendance à se conformer à la société urbaine idéale et que partant, le décalage entre eux et les autres sociétés urbaines, qu'elles soient américaines ou européennes, aura tendance à diminuer. \*

[187]

[188]

---

188 Maurice Lamontagne and Jean-C. Falardeau, « The Life-Cycle of French-Canadian Urban Families », *The Canadian Journal of Economics and Political Science*, XIII, 2, May 1947, 246-247.

\* Sur ce thème, on trouvera des développements dans l'article du même auteur, « La connaissance de la parenté et l'urbanisation du Canada français » (dans le présent ouvrage, 377-388).

[189]

**Première partie :**

*L'interprétation sociologique  
de l'évolution du Canada français*

***Section 3. Perspectives globales  
sur l'évolution socio-culturelle  
du Canada français***

***“Introduction à une sociologie  
du Canada français.”***

***Fernand DUMONT et Guy ROCHER***

Extrait de : *Le Canada français aujourd'hui et demain* (Recherches et débats du Centre catholique des intellectuels français, cahier no 34), Paris, Librairie Arthème Fayard, 1961, 13-38.

[pp. 189-208.]

[Retour à la table des matières](#)

Il nous semble que la meilleure manière d'introduire à la sociologie d'une société serait de cheminer par les divers aspects de la conscience sociale du pays en question, plus précisément par les idéologies où cette société se définit elle-même. Dans cette perspective, nous pouvons croire que le trait essentiel de l'évolution sociologique récente du Canada français est le passage d'une conscience de soi unitaire à une reconnaissance mal avouée de la pluralité. La situation présente de notre société serait alors marquée par nos difficultés à nous réinventer un visage collectif.

Nul pays ne fournit à ses habitants une image cohérente de ce qu'ils sont. Sur ce plan, le Canada français commence à connaître des difficultés qui sont tellement acceptées dans le reste du monde occi-



dental qu'elles font rarement question. Elles n'en n'existent pas moins partout puisque les fascismes font périodiquement resurgir les nostalgies de l'unanimité sociale. Ce qui nous distingue peut-être, sur ce plan, c'est que le problème n'est pas encore, chez nous, épisodique : nous semblons le vivre quotidiennement, comme l'adolescent est sans cesse aux prises avec la difficulté de devenir adulte. Ce qui est, pour beaucoup de peuples, un aspect parmi d'autres de leur vie est sans doute, pour nous, la question essentielle qui nous définit en notre existence présente. Nous souffrons profondément d'avoir perdu la faculté de dire, aux autres et à nous-mêmes, ce que nous sommes.

[190]

Pourtant, un petit peuple comme le nôtre s'est beaucoup analysé. Depuis la fin de la dernière guerre, en particulier, nos intellectuels sont surtout occupés à fouiller notre conscience et notre inconscient collectifs. En réalité, notre passé, surtout le plus récent, est peu connu ; la diversité de notre territoire, avec ses problèmes paysans et ouvriers, fait encore l'objet de survols vraiment très rapides. Nous nous employons beaucoup à nous analyser ; mais presque exclusivement au niveau des grandes représentations idéologiques. Si l'on veut bien nous permettre une analogie avec la psychanalyse, nous dirions volontiers que notre société en est à une phase pré-psychanalytique : celle où on dit des conflits, où on les affronte même - mais sans beaucoup décrocher d'avec les représentations élaborées loin du réel.

Ce serait à la fois un curieux témoignage de naïveté et une grande effraction à la méthode sociologique que de prétendre opposer, ici, ces représentations idéologiques et « le pays réel ». Nous pensons plutôt que les conflits idéologiques correspondent (non pas en un parallélisme strict, bien sûr) à d'autres conflits dans les profondeurs mêmes de la structure sociale du Canada français : en ce sens, ils constituent une sorte de porte d'entrée pour l'analyse sociologique proprement dite.

- I -

*Le conflit du national et du social*

La distinction entre le « national » et le « social » - qui peut paraître, en soi, assez bizarre - constitue, au Canada français, une réalité sociologique évidente pour tous. Elle délimite même une zone de conflits particulièrement aiguë.

Il est incontestable que l'image traditionnelle et privilégiée de notre société ait été la nation. Nous ne discuterons pas ici la thèse familière à certains de nos historiens - à savoir qu'une conscience nationale originale existait ici sous le régime de la colonisation française (c'est-à-dire avant 1760). Pour notre part, nous ne le croyons pas. En tout cas, les conflits certains qui se dessinaient alors entre les colons français et les Français - administrateurs, militaires ou commerçants de passage - n'ont pas eu la gravité des oppositions qui caractérisèrent, après la conquête, nos relations avec les Anglais.

Notre situation de peuple conquis et les luttes prolongées qui s'en suivirent ont marqué profondément une communauté adolescente. Les paysans qui constituaient la plus grande partie de notre population, au lendemain de la conquête, étaient-ils « nationalistes »? Sûrement pas. Ils pouvaient difficilement communier à ce type d'idéologie ; et la domination française ne laissait pas que des souvenirs idylliques. Par contre, ils formaient une communauté réelle, puissamment homogène. Rôle central et polyvalent de la [191] famille, isolement des agglomérations rurales, tutelle du clergé catholique et français : tout contribuait à la survie d'une entité ethnique originale. Ces gens (une grande partie de nos ancêtres) ont été Français comme on respire. La bourgeoisie et les classes moyennes des villes, confrontées quotidiennement aux conquérants - dominateurs sur le plan politique et économique -, devaient être plus conscientes : elles étaient réduites à un véritable choix. Ceux qui continuèrent de se définir comme Français (on disait alors, et on le dit parfois encore, « Canadiens ») devaient fatalement élaborer une certaine définition explicite de l'entité canadienne-française. Ici encore, nous hésitons à parler de « nation-

lisme » <sup>189</sup> : si l'on se reporte aux témoignages écrits qui nous restent de cette époque <sup>190</sup>, on est frappé par les emprunts que faisaient les définisseurs de notre entité ethnique à la pensée britannique et aux courants idéologiques américains : la conception de la liberté que nos leaders politiques opposaient à la tyrannie du conquérant était d'importation anglaise et on en avait parfaitement conscience ; les grands idéaux de la république voisine séduisirent une large fraction de notre intelligentsia durant une bonne partie du XIX<sup>e</sup> siècle ; la période de la tutelle française (1534-1760) apparaissait d'ailleurs, à la plupart de ces hommes, comme l'ère de la tyrannie.

Le rétrécissement, le durcissement de notre conscience nationale et l'émergence de ce que nous devrions appeler, dans un sens strict cette fois, « le nationalisme », paraissent se situer plus tard, dans la seconde partie du XIX<sup>e</sup> siècle : ils coïncident avec un refus crispé des influences extérieures, avec la recherche de notre entité propre dans un passé de plus en plus lointain ; ils reposent aussi sur des groupes sociaux de plus en plus restreints. Mais une fraction relativement petite de notre population a pu croire pendant longtemps être le titulaire de la conscience collective ; les prolétaires qui envahirent nos villes sous la poussée de l'industrialisation ne pouvaient évidemment pas leur disputer ce rôle.

C'est devenu un lieu commun : notre société, à partir de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, s'est transformée très rapidement. Faut-il rappeler, pour faire court, des chiffres bien connus : en grande majorité rurale, notre

---

<sup>189</sup> Pris au sens strict - et c'est ainsi que nous l'évoquons ici - le « nationalisme » nous paraît impliquer une prédominance des valeurs nationales sur les autres valeurs ou tout au moins un « enveloppement » de celles-ci par celles-là. En voici un exemple que nous fournissait tout récemment la chronique locale : « Le président général de la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal a déclaré hier soir que, dans le domaine de l'activité temporelle, une société nationale transcende en quelque sorte les autres groupes ou organismes dont les buts sont nécessairement spécialisés. Les groupements professionnels, économiques ou culturels, a-t-il expliqué, visent à défendre les intérêts particuliers des membres qui en font partie, tandis qu'une société qui se veut vraiment nationale doit englober toutes les préoccupations du peuple qu'elle représente et veiller en toutes circonstances à la sauvegarde des droits essentiels de ce peuple. » (*Le Devoir*, Montréal, 29 septembre 1960, p. 7.)

<sup>190</sup> Aux discours de Louis-joseph Papineau par exemple qui fut, jusqu'à la rébellion de 1837, un grand chef national.

population est devenue en moins de cent ans, presque aux trois quarts urbaine. La société s'est fragmentée, cela va de soi, en classes et en milieux très divers. L'ouvrier canadien-français se trouvait confronté concrètement à des problèmes nouveaux : en s'y attachant, il ne reniait pas un nationalisme qu'il n'avait jamais vraiment connu ; il perdait simplement des liens qui l'avaient rattaché, comme ses pères, à de petites communautés homogènes. Il conservait des bribes de traditions - qui ne coïncidaient pas avec ce que les nationalistes appelaient du même nom, selon une de ces ambiguïtés du langage qui ne doit pas nous surprendre. Dans le même temps, d'ailleurs, le sentiment national s'affadissait dans la bourgeoisie des professions libérales : il passait au niveau des verbalisations, dans les discours de rhétorique, au collège, et dans les discours politiques, aux âges de la maturité.

Le nationalisme que nous connaissons aujourd'hui est né de ce contexte - et, plus précisément, en réaction contre lui. Il va volontiers chercher ses [192] ancêtres au XIX<sup>e</sup> siècle, non sans réticences d'ailleurs en tout cas, la généalogie n'est pas en ligne directe. Trop souvent volontariste, rigide, abstrait, il manque de racines profondes. Le régime français est devenu « l'âge d'or », celui qu'il faut étudier pour retrouver notre évitable personnalité collective. On a l'impression de se trouver devant un nationalisme de collègue ; il est presque nécessaire d'avoir fait des études secondaires pour y être sensible. Il est incontestable qu'il y a eu un certain écho dans la masse : Bourassa, Lavergne et d'autres sont connus du peuple ; nos pères en parlaient à la veillée. Mais leur message est lié aux luttes électorales : pour les gens du peuple, le nationalisme, c'est surtout de la politique - et c'est presque un parti. Il semble bien qu'il en est ainsi pour une large fraction de la bourgeoisie libérale. Nous aurons l'occasion de le souligner plus en détail : le nationalisme a été largement assimilé ici par une sorte de politisation diffuse de toute la culture.

Il faut reconnaître que notre idéologie nationaliste de naguère n'a pas rencontré devant elle une pensée sociale susceptible de lui donner, par contrecoup, un contenu plus concret. Les problèmes sociaux nés de l'industrialisation ont été cernés, ici, dans un univers particulièrement abstrait. Si on fait l'inventaire des grands thèmes qui apparaissent dans les discussions d'idées de la première moitié du XX<sup>e</sup> siècle, on arrive à une liste de ce genre : instruction obligatoire, divorce, féminisme, désertion des campagnes, gratuité scolaire, socialisme, syn-

dicalisme neutre... C'est en niant quelques dangers (habituellement sans signification ici, mais d'importation européenne) que nos premières visions du problème social se sont élaborées.

D'ailleurs, ce sont généralement des tenants de la pensée nationaliste (il n'y avait guère d'autres foyers de réflexion) qui furent les premiers à apercevoir quelques-uns de nos problèmes sociaux. Ils en ont, le plus souvent, méconnu le caractère spécifique. L'industrialisation et la prolétarisation ont surtout provoqué des desseins de « reconquête économique » : on insistait avant tout sur le fait que les grands personnages de l'industrie et de la finance n'étaient pas des Canadiens français. Certains sont allés plus loin pour proposer de « réorganiser notre vie économique conformément à notre « génie propre » <sup>191</sup>. Malheureusement, notre « génie propre » était de plus en plus difficile à cerner: pour lui donner un contenu, il fallait l'opposer aux Anglo-Canadiens ou aux Américains - ou encore remonter au régime français, avant 1760. Les Canadiens français bien concrets d'aujourd'hui, on n'en parlait guère (et, au fond, personne n'en sait encore grand-chose). On imagine la réaction d'un ouvrier contemporain lisant ces lignes extraites d'un manuel, assez récent et fort répandu, sur *Notre question nationale* : « Par atavisme, par vocation aussi bien que par nécessité, nous sommes un peuple de paysans. Tout ce qui nous détourne de la terre nous diminue, nous affaiblit, comme peuple, nous prépare au métissage, à la duplicité et à la trahison » <sup>192</sup>.

L'implantation du syndicalisme national et catholique, dans notre milieu, est sans doute le phénomène qui illustre au mieux le contexte que nous venons de décrire. Ce syndicalisme n'est pas né d'une prise de conscience directe de notre problème ouvrier, mais surtout par opposition au syndicalisme [193] neutre (ou américain) déjà implanté ici <sup>193</sup>. Les archives nous ont gardé des témoignages de certains pro-

<sup>191</sup> Esdras Minville, « [L'Économique et le national](#) », dans *L'Action nationale*, avril 1936, p. 213.

<sup>192</sup> Richard Arès, s.j., *Notre question nationale*, Montréal, Éditions de l'Action nationale, 1943, p. 225.

<sup>193</sup> Dans ses mémoires de syndicaliste chrétien, M. Alfred Charpentier raconte comment, après avoir milité dans les rangs des unions internationales neutres, il comprit bientôt que son action syndicale allait à l'encontre de ses principes nationalistes et de ses convictions religieuses. Dans une lettre écrite apparemment en 1916, il faisait part à Henri Bourassa de l'évolution

cédés curieux de ces premières unions nationales : en certains cas, en n'a pas hésité à fournir des briseurs de grèves aux patrons qui se trouvaient aux prises avec des conflits suscités par les syndicats internationaux. Le syndicalisme n'est pas un cas unique : plusieurs institutions (dont les coopératives) correspondant à la situation sociologique récente de notre milieu se sont développées plus ou moins en marge de ce qu'on appelle encore « la tradition nationale » ou ont été superficiellement recouvertes de sa marque.

On soupçonne ainsi que le conflit entre le « national » et le « social » est, depuis assez longtemps, inscrit dans les faits. Au cours des *années* récentes, il s'est manifesté au niveau des consciences.

D'un côté subsiste une école nationaliste qui est tentée de se considérer comme l'expression de la tradition tout court. Ses partisans se définissent volontiers comme les véritables titulaires de la conscience collective : ils semblent ne rejoindre en fait (nous l'avons déjà laissé entendre) qu'une fraction de la bourgeoisie et des classes moyennes. À l'observer, on peut parfois se demander si cette école ne se nourrit pas plus de nostalgie que d'une véritable sève patriotique. Ou bien encore, elle se définit par de grands stéréotypes empruntés à « l'essence » du catholicisme ou à la « quintessence » du génie français : ce qui sans

---

de sa pensée : « Après la lecture de votre livre *Hier, Aujourd'hui, Demain*, je nie suis demandé dans quelle mesure le mouvement ouvrier unioniste du Canada pourrait appuyer le nationalisme. Réflexion faite, j'en vins à croire que le mouvement unioniste international actuel constitue une forte entrave à la diffusion des idées nationalistes parmi les classes laborieuses et, partant, elle affermit ma conviction, encore toute récente, que le syndicalisme en ce pays doit devenir véritablement canadien. En effet, plus j'étudie le nationalisme, plus je me rends compte de la nécessité pour toutes les forces nationales, de collaborer à l'œuvre commune qu'il poursuit : faire revivre chez nous notre vieille politique traditionnelle en lui assurant son développement naturel jusqu'à l'indépendance de notre pays. Or, je vous avoue que j'ai été longtemps incapable de constater qu'au nombre de ces forces au pays, il s'en trouve une surtout qui est antinationale : elle menace de le devenir de plus en plus. C'est l'unionisme international et exclusivement américain. (...) « Loin de moi pourtant la prétention que nos unions canadiennes doivent renoncer entièrement au principe international ; mais je soutiens qu'il faut qu'elles apprennent à l'envisager sous un angle plus patriotique et à servir seulement sous l'empire et dans l'esprit du patriotisme. »

(Ma conversion au syndicalisme, Montréal, Éditions Fides, 1946, pp. 54-55.)

doute constitue des habits beaucoup trop grands pour nous. Le nationalisme n'est pas, pour l'ensemble des Canadiens français d'aujourd'hui, une conscience faite sur mesure.

D'autre part, certains ont abandonné (plus ou moins consciemment la plupart du temps) la référence à une conscience nationale. Chez beaucoup d'ouvriers, il ne s'agit pas simplement d'un enlèvement dans les besoins immédiats, comme on le dit parfois, mais d'un sentiment de solidarité humaine avec d'autres communautés : après tout, pour quoi ne se sentiraient-ils pas aussi proches de l'ouvrier anglo-canadien ou américain que du patron canadien-français ? En soi, ces types de solidarités n'ont rien de contradictoire. Mais la conscience nationale se présente ici de façon trop monolithique pour ne pas paraître souvent contraindre à un choix de ce genre. Pour d'autres, ce n'est pas vraiment le sentiment national qui est refusé, mais plutôt un certain nationalisme et sa doctrine sociale conservatrice. Certains pensent aussi que l'économique et le politique ont d'autres finalités que nationales. Enfin, bon nombre d'individus attachés à des valeurs religieuses ou intellectuelles éprouvent un souci profond de considérer celles-ci dans leur originalité ou leur autonomie et refusent, par là, de les voir couronner par la conscience nationale.

Tout cela finit par engager entre deux camps adverses des querelles de sourds qui passent très souvent par-dessus « le pays réel ». Parfois un « socialisme » abstrait s'oppose à un « nationalisme » également désincarné. Certains proposent même des « synthèses » : il y a là un souci légitime et sincère de décrocher le nationalisme d'avec son contexte traditionnel de droite. Rien de plus curieux qu'une certaine analogie souvent utilisée depuis quelque temps : la ressemblance entre le nationalisme canadien-français et celui des jeunes pays coloniaux aspirant à l'indépendance. Ne discutons [194] pas ce rapprochement qui paraît contestable sur bien des points. Même si on l'accepte au départ, ce qui constitue l'essentiel de nos problèmes reste entier : la bourgeoisie des pays sous-développés exprime-t-elle autre chose qu'une opposition au colonisateur ? Traduit-elle les problèmes réels des diverses couches sociales de ces pays ? Il est difficile de répondre pour bien des pays africains ; pour plusieurs fractions de la population canadienne-française, les réponses semblent déjà bien claires.

Le principe même d'une « synthèse » entre le national et le social est contestable. Une culture (ou même si l'on veut, une spiritualité) ne

se constitue pas avec un syncrétisme d'éléments idéologiques abstraits. Nous nous acheminons sans doute, non vers un rejet de la conscience nationale, mais vers un pluralisme des sentiments d'appartenance. Les conflits idéologiques indiquent - mais ne favorisent guère - cette évolution.

- II -

### *Le conflit des allégeances politiques*

Si nous nous plaçons au niveau politique pour détecter les conflits de la société canadienne-française, nous recoupons fatalement les tensions du « national » et du « social » ; du même coup, nous sommes amenés à nuancer, et aussi à expliquer, pour une part, les constatations déjà faites. Le tiraillement du Canadien français entre des pôles politiques disparates est un phénomène très « objectif » qui a nourri aussi bien le nationalisme que nous avons évoqué que les anti-nationalismes qui ont aussi pris racine chez nous. Notre système confédératif a fâcheusement constitué une sorte de pôle concret pour la définition de nous-mêmes. Ici encore, il ne faut pas oublier que ce pôle n'a été effectif que pour une portion réduite de notre population.

La confédération des provinces canadiennes remonte à 1867. Elle fut l'œuvre d'hommes politiques appartenant aux deux groupes ethniques, l'entreprise se fondait surtout sur de grands intérêts économiques d'alors. Dans le milieu canadien-français, une forte proportion du peuple paraît avoir été défavorable à ce nouveau régime. Soucieux de protéger leur entité ethnique, les hommes politiques canadiens-français ont plaidé pour une large décentralisation législative <sup>194</sup>.

---

<sup>194</sup> Rappelons un texte souvent cité de MacDonald, un leader politique anglo-canadien de l'époque. Lui-même aurait préféré l'union législative, mais il la déclarait impraticable : « En premier lieu, le Bas-Canada n'y aurait jamais consenti, parce que les Canadiens français étant en minorité, et possédant une langue, une religion et une nationalité différentes de la majorité, sentaient parfaitement qu'advenant l'union avec les autres provinces, leurs institutions et leurs lois pourraient être assaillies, et leurs institutions ancestrales attaquées et mises en danger. Pour toutes ces raisons, il était à présumer que toute proposition quelconque qui entraînerait l'absorption de l'individualité



Malgré tout, les Canadiens français se sont toujours sentis menacés dans les cadres de la Confédération. Celle-ci, grâce à la relative autonomie politique de la province de Québec, a contribué à notre survie sur le continent américain. Mais, le système a joué contre nous sur un autre plan. Les minorités canadiennes-françaises des autres provinces ont été souvent persécutées - surtout pour ce qui est de l'enseignement du français. Le bilinguisme, consacré par la Constitution, est loin d'avoir été respecté dans [195] les organismes politiques fédéraux ; le fonctionnarisme fédéral ne fait pas sa place proportionnelle à l'élément français. Malgré le statut de Westminster (1931) qui consacrait notre statut de « Dominion » égal à la Grande-Bretagne, nous avons toujours été plus ou moins à la remorque du Royaume-Uni : pour l'homme du peuple, qui ignore l'histoire de l'évolution juridique récente et qui se contente de respirer l'atmosphère qui règne ici, nous sommes toujours une colonie anglaise. Il n'a pas tout à fait tort.

Ce qui nous paraît plus grave encore, c'est que le régime fédératif a contribué, pour sa part, à plonger notre conscience collective dans de nouvelles abstractions.

Pour la plupart des Canadiens français, le Canada est une entité juridique ; ce n'est pas un pays concret. Il serait curieux de faire une petite enquête où on demanderait simplement à la population de nommer les dix provinces canadiennes et de les situer par rapport aux quatre points cardinaux : nous sommes sûrs que bien peu y arriveraient.

Cette absence de signification concrète de l'entité « Canada » a favorisé la politisation diffuse de la conscience sociale. Ce sont les partis qui ont représenté effectivement, aux yeux du peuple, la réalité canadienne. Cette déviation a été d'autant plus facile, que la politique a longtemps occupé ici la presque totalité du champ de la conscience. Voici ce qu'écrivait un de nos meilleurs observateurs, Edmond de Nevers, à la fin du XIXe siècle : « Dans la province de Québec (population, 1 300 000) les 70 députés fédéraux, les 73 à la législature locale, les 143 adversaires de ceux-ci, députés en expectative ; les 24 sénateurs du Dominion ; les 24 conseillers législatifs (sénateurs provinciaux) ; les 200 et 300 jeunes gens qui rêvent des futures gloires de la

---

du Bas-Canada serait vue avec la plus extrême défaveur de la population de cette partie du pays. »

députation, et se préparent en conséquence, en étudiant avec soin les annales scandaleuses des partis ; les clients des députés aspirant à des postes dans les administrations publiques : tous ces fervents de la politique constituent la presque totalité des ressources intellectuelles dont dispose la race française au Canada » <sup>195</sup>.

Dans ce contexte, on comprend que notre conscience politique ait manqué de cohérence - tiraillée entre des pôles d'allégeance divers et mal connus. On s'explique aussi que notre sentiment national ait été inconsistant et fortement coloré par la politique. Nous l'avons déjà souligné : pour plusieurs, patriotisme, nationalisme tout court, nationalisme politique ont été à peu près synonymes.

Sur ce terrain, les idéologies ont proliféré - recoupant de près les courants nationalistes dont nous avons déjà parlé. Nous négligerons les positions mitoyennes pour ne décrire que les extrêmes de façon à donner une idée des limites entre lesquelles se dessinent les conflits.

Un pôle, assez bien illustré par une école récente, se définit par une attitude de retraite ; le principal contenu de cette pensée est l'opposition aux « Canadiens » (entendez Anglo-Canadiens) qui vivent avec les Canadiens français sous le régime confédératif. On insiste alors sur la nécessité de mettre en harmonie l'économique, le social et le politique ; l'État provincial devient la plate-forme essentielle de la nationalité.

[196]

« Les Canadiens français ont tout intérêt à prendre une vue réaliste de la situation. Ils doivent se rendre compte que le gouvernement d'Ottawa est devenu et demeurera le gouvernement national du Canada anglais. Une Nation-État Canadian ou British American s'est créée depuis 1760. Particulièrement depuis 1867. La minorité canadienne-française n'a pas pu empêcher cette évolution normale. Elle est complètement incapable de l'arrêter. La majorité de la population du Canada ne reviendra jamais au provincialisme du siècle dernier. Cette Nation-État est monarchique, britannique et protestante. Il ne peut pas en être autrement... Les Canadiens français n'ont qu'un seul gouvernement national auquel ils puissent confier en toute quiétude le maintien, la défense et l'enrichissement de leur culture et de

---

<sup>195</sup> *L'avenir du peuple canadien-français*, Paris, Jouve 1896, pp. 97-98. Texte disponible dans [Les Classiques des sciences sociales](#).

leur civilisation. Ce gouvernement, c'est celui de la Province de Québec. Celle-ci demeure, deux cents ans après la conquête, le seul cadre géographique, économique et politique à l'intérieur duquel les descendants des Canadiens de 1760 peuvent espérer organiser leur vie nationale... Québec ne doit pas être considérée ni se considérer simplement comme l'une des dix provinces. Elle a le droit de réclamer un statut spécial dans la fédération canadienne puisqu'elle est le porte-parole et le défenseur de la minorité » <sup>196</sup>.

La forte tonalité politique de ce courant idéologique est évidente. Ses tenants ne sont pas tous séparatistes (l'auteur que nous venons de citer ne l'est pas) ; mais le séparatisme apparaît, à certains, comme l'aboutissant logique de cette pente de pensée. C'est avant tout un État fort qui doit redonner à la collectivité canadienne-française, même sur le plan culturel, sa pleine vitalité et son vrai visage.

À l'autre extrême se dessine une idéologie que l'on peut qualifier de « canadianiste ». Cette fois, les Canadiens français sont définis par complémentarité avec leurs voisins anglo-canadiens (et souvent par opposition aux Américains). On parle volontiers de « nation canadienne » ce qui paraît peu fondé si on pense aux grandes diversités culturelles qui jouent à l'intérieur du Canada et à l'absence de signification concrète (que nous avons déjà soulignée) de l'entité « Canada » au niveau des représentations populaires. Ici encore apparaît nettement la politisation de la conscience nationale : celle-ci est copiée *a priori* sur ce qui, de soi, devrait être une simple entité politique - c'est-à-dire la fédération canadienne. Beaucoup d'ambiguïtés naissent de là dans notre dialogue avec les Anglo-Canadiens. Par ailleurs, le socialisme - d'importation anglaise - qui tend à s'implanter au Canada paraît s'enraciner lui aussi, dans une idéologie de ce genre.

---

<sup>196</sup> Michel Brunet, *Canadians et Canadiens*, Montréal 1955, pp. 29-30.

[197]

- III -

*Le conflit du religieux et du profane*

Une des images les mieux établies et les plus répandues du Canada français, tant au Canada même qu'à l'étranger, est celle de son homogénéité religieuse. Quand on pense au Canada français, on voit tout de suite un groupe essentiellement catholique, attaché à sa foi, soumis à ses pasteurs, respectueux de tout ce qui vient de Rome, dévoué à l'apostolat missionnaire. Dans la définition qu'on en donne, tout Canadien français est nécessairement un catholique pratiquant.

Nous retrouvons ici sur le plan religieux l'idéologie unitaire qui nous caractérise. Cette perception de nous-mêmes comme entité à la fois ethnique et religieuse, nous l'avons entretenue, affirmée, proclamée tant chez nous qu'à l'étranger. Nous nous sommes définis comme Français et catholiques par opposition au bloc anglo-saxon *et* protestant qui nous encercle. Et le rôle dominant joué par notre clergé nous vaut la réputation, dans bien des milieux étrangers, d'être, comme nous disait un ami français, « la dernière société théocratique de l'Occident ».

Pourtant, cette image de l'unité religieuse du Canada français est de date récente. Comme pour notre nationalisme (la coïncidence est d'ailleurs à retenir), c'est à la fin du siècle dernier que cette représentation paraît s'être cristallisée. Plus on étudie l'histoire de notre XIX<sup>e</sup> siècle, encore trop mal connue, plus on se rend compte de la complexité des questions religieuses à cette époque et des divisions qu'elles amenèrent dans la conscience nationale. Les luttes religieuses semblent avoir été bien plus le fait dominant de notre XIX<sup>e</sup> siècle que l'unité religieuse. Des conflits de différents ordres tiraillèrent l'Église canadienne jusqu'à la fin du siècle, opposant fidèles et pasteurs, prêtres et évêques, hommes politiques et clercs, bourgeoisie intellectuelle et épiscopat. Ainsi, la correspondance des évêques et les monographies de paroisse nous révèlent quantité de querelles entre les paroissiens et leur curé ou même leur évêque au sujet de la division des paroisses, de l'emplacement ou de la dimension de l'église, du presbytère ou du ci-

metière, ou se rapportant à l'administration des biens de la fabrique. Dans certains cas, ces dissensions prirent jusqu'à l'allure d'un schisme local.

Mais ces querelles de clocher n'auraient d'intérêt que pour la petite histoire si l'unité du clergé même n'avait été entamée par des luttes semblables. Ainsi, la création du diocèse de Montréal reproduisit à une plus grande échelle, et à l'intérieur du clergé, les querelles paroissiales. Constatant cet état général de dissension, Monseigneur Plessis, évêque de Québec de 1800 à 1825, s'inquiétait de « l'esprit d'indépendance » qui se manifestait dans le peuple et le clergé. Dans une lettre à l'évêque de Montréal, il se plaint que la Constitution de 1791, qui établissait pour la première fois au Canada un gouvernement parlementaire représentatif, était « mal calculée pour le génie des Canadiens (français) et n'a eu d'autre effet réel que de rendre les administrés insolents envers les administrants. L'esprit de démocratie et [198] d'indépendance a gagné le peuple, est passé de là au clergé et vous en avez les fruits ». Il écrivait dans le même sens à un de ses curés que « l'esprit d'indépendance et de démocratie qui, grâce à notre constitution libérale, prévaut dans le peuple de ce pays, a aussi gagné le clergé » <sup>197</sup>. Sans nous arrêter ici à l'explication qu'en donne Monseigneur Plessis, caractéristique de la prévention d'une partie de notre clergé de cette période à l'endroit des institutions démocratiques, nous constatons que l'image qu'il nous fournit n'est pas celle d'une chrétienté unie et soumise à son clergé. Il aurait d'ailleurs été difficile qu'il écrivît autrement, car les prêtres eux-mêmes ne se gênaient pas pour porter leurs querelles sur la place publique en s'échangeant pamphlets et factums.

Mais le conflit le plus profond ne se situe pas encore là. Une bourgeoisie intellectuelle anticléricale et libérale s'opposa à l'ensemble du clergé. On ignore trop ici combien le clergé canadien fut rudement attaqué par des journaux, des revues, des pamphlets, même par tout un parti politique durant près d'un demi-siècle. S'inspirant, en Angleterre, en France et aux États-Unis, des grandes idées républicaines et de la philosophie libérale, notre intelligentsia reprochait au clergé tout à la fois son obscurantisme, son autoritarisme, son esprit monarchiste et

---

<sup>197</sup> Rapport de l'Archiviste de la province de Québec pour 1928-1929, pp. 174 et 176.

son loyalisme à l'Angleterre. Cet anticléricalisme militant s'incarna en particulier dans l'Institut Canadien de Montréal, sorte de centre d'étude qui groupait des intellectuels libéraux. L'Institut Canadien se développa si bien qu'il en vint à posséder un édifice de quatre étages comprenant une bibliothèque, des salles de lecture et de conférences, des cabinets de travail. Il fut finalement condamné par l'évêque de Montréal en 1869 et se démembra peu après. Les intellectuels s'exprimaient aussi très ouvertement dans des publications. On connaît en particulier le journal *Pays* qui fut condamné en 1919 et surtout *Canada Revue* qui subit en 1992 l'interdit de l'évêque de Montréal. (Elle intenta à celui-ci un procès retentissant qu'elle perdit, les tribunaux reconnaissant juridiquement le droit de censure des autorités religieuses.)

Ce ne sont là que quelques exemples des conflits publics qui troublèrent la vie de notre communauté religieuse durant une bonne partie du dernier siècle. L'histoire détaillée et explicative de ces luttes est d'ailleurs encore à écrire. Nos historiens n'y ont porté que bien peu d'attention. C'est peut-être précisément ce qui explique que l'atmosphère troublée du siècle précédent n'ait pas du tout marqué notre conscience religieuse de ce siècle-ci, car c'est bien là le fait le plus frappant de notre histoire religieuse ; cette génération anticléricale militante, qui s'inspirait de sources européennes, n'avait eu ici aucun antécédent et n'a pas laissé de trace. Les intellectuels du début de ce siècle ne se sont pas reconnus dans leurs aînés ; l'esprit républicain et laïque n'a pas trouvé chez eux de point d'appui et fut vite oublié. Et aujourd'hui encore, nous ignorons tout des mouvements doctrinaux qui passionnèrent notre intelligentsia au XIX<sup>e</sup> siècle. Celle-ci n'a laissé aucune inspiration ; nous ne nous référons jamais à elle, aux idées qu'elle a passionnément défendues et aux réformes qu'elle a hardiment proposées.

Il faudra expliquer un jour cette césure entre le XIX<sup>e</sup> siècle et le XX<sup>e</sup> siècle, chez nous. Différents facteurs ont pu jouer. Ainsi, il est possible que la Confédération de 1867, en « politisant » le Canada français dans [199] les limites de la province de Québec, nous ait forcés à faire de celle-ci une province différente des autres à la fois au point de vue ethnique et religieux. Également, le développement de l'enseignement secondaire qui s'est produit à ce moment, a pu avoir de profondes conséquences. En particulier, la multiplication des collèges, classiques a élargi à d'autres couches sociales, surtout aux fils de cul-

tivateurs, l'accès à la bourgeoisie professionnelle. Ces nouvelles générations apportaient avec elles la vision profondément chrétienne qui caractérise notre population rurale. La nouvelle bourgeoisie professionnelle se recrutant largement dans les familles terriennes, traditionnellement religieuses, était plus sensible à la formation reçue au collège qu'à l'enseignement de ses aînés anticléricaux.

Quoi qu'il en soit des hypothèses que l'on peut avancer pour tenter d'expliquer le phénomène, nous constatons qu'avec le XIX<sup>e</sup> siècle s'est éteint le mouvement libéral et anticléric; on en a même perdu le souvenir. C'est à ce moment que s'élabore l'image d'un Canada français catholique, fidèle à sa tradition religieuse comme à ses origines françaises. Et cette image semble correspondre à la réalité. La pratique religieuse est généralisée à toutes les classes de la société, le clergé n'est plus l'objet d'attaques publiques, il joue même un rôle prédominant dans la structuration de l'idéologie collective par son influence dans l'A.C.J.C., le syndicalisme catholique, les coopératives, les Semaines Sociales. La jonction entre les préoccupations nationales, sociales et religieuses s'accomplit dans le nationalisme, grâce en particulier au libéralisme modéré d'Henri Bourassa, fondateur du journal *Le Devoir* et penseur du nationalisme canadien-français. Le clergé épouse la cause nationaliste et la bourgeoisie professionnelle appuie l'action du clergé. Ainsi se réalise dans les premières trente années de ce siècle l'unité sociologique du social et du religieux, et se vérifie en quelque sorte l'idéologie unitaire d'un Canada français catholique.

En 1961, nous vivons encore partiellement de cette idéologie. C'est à travers elle qu'on nous perçoit à l'étranger, tant en France qu'aux États-Unis, en Amérique latine ou dans le Canada anglais. Non seulement, d'ailleurs, définit-on le Canada français comme catholique, mais aussi comme assez fortement cléric d'esprit et théocratique de structure. Tout récemment encore, un collègue canadien anglais d'une université de l'ouest du pays nous disait son étonnement d'avoir vu dans un congrès scientifique des laïcs canadiens-français (psychologues, travailleurs sociaux, etc.) discuter sur un pied d'égalité avec des membres du clergé. Cette image unitaire, d'ailleurs, nous la proclamons aussi nous-mêmes ; c'est le cliché des discours officiels, et de bien d'autres discours.

Cependant, cette conscience de l'unité est de moins en moins nette, et peut-être certains tentent-ils encore de l'affirmer avec d'autant plus

de force qu'elle se brouille davantage. Les événements se sont bousculés dans ce dernier quart de siècle, la figure du Canada français s'est profondément modifiée. En conséquence, les relations entre le social et le religieux, le clergé et le laïcat ont rapidement évolué. Le problème s'est posé à différents niveaux et sous des formes diverses. Il ne renvoie pas tellement, comme en France, à la place du laïcat dans l'Église. La discussion fut plus sociologique [200] qu'ecclésiologique. L'aspect théologique du rôle du laïcat a toujours gardé ici la connotation d'une addition importée de France. On le sentait, ce n'était pas sur ce terrain que se jouait la partie. Plus exactement, avant de discuter du rôle des laïcs dans la vie même de l'Église, il fallait poser le problème plus immédiat du rôle des laïcs dans la Cité.

C'est ainsi que s'est posé le problème de l'action sociale, particulièrement en ce qui a trait à la confessionnalité du syndicalisme et des coopératives. Le syndicalisme catholique est un fait chez nous depuis quarante ans. Le mouvement coopératif, très actif au Canada français, ne devait-il pas aussi adopter un caractère ouvertement et officiellement catholique ? Le Conseil Supérieur de la Coopération, sous l'inspiration du Père Georges-Henri Lévesque, o. p., qui en était le président, opta en 1940 pour la non-confessionnalité. Cette attitude mit aux prises les Pères Dominicains et Jésuites, ces derniers soutenant la confessionnalité des coopératives comme celle des syndicats, s'appuyant à la fois sur des documents des Papes (en particulier l'Encyclique *Singulari Quadam* de Pie X sur la confessionnalité) et sur l'opportunité pour les Canadiens français de développer leurs propres mouvements d'Action Sociale. Le conflit devint si aigu que le provincial des Dominicains dut publier - une défense publique du Père Lévesque, reprenant à son compte la thèse de la non-confessionnalité (qu'il distingue de la neutralité) pour démontrer comment elle correspond à la pensée des Papes et que la prudence l'exige au Canada français. Il est intéressant à ce propos de relire les arguments prudents invoqués par le Père Gaudrault :

« La confessionnalité exagérée, l'intervention trop accentuée et trop étendue des hommes d'Église que nous sommes dans les choses profanes... peut être une grande imprudence à plusieurs points de vue. D'abord en fatiguant un nombre beaucoup plus considérable qu'on ne la croit de bons catholiques qui, dans leur propre domaine, se sentent encerclés, en tutelle, conduits comme des mineurs. Ils manquent d'air. Et quand cela nous est



dit par des hommes d'Action catholique, on réalise combien le malaise est grand : les bons catholiques, un jour ou l'autre, éclateront... L'Action catholique, disent-ils, c'est l'apostolat des laïcs, sous la direction de la hiérarchie. Mais on a une telle peur des laïcs que trop souvent c'est la substitution du clergé aux laïques dans cette action et nos initiatives sont découragées. Ensuite en exaspérant beaucoup d'autres catholiques, qui sont déjà trop enclins à critiquer l'Église et le clergé. Malheureusement, le nombre de ces catholiques s'accroît continuellement et il y a danger très grand, à l'heure actuelle, d'une réaction qui ferait tort à l'Église et au clergé, qu'on accuse d'en mener trop large dans le domaine des choses profanes. L'anticléricalisme se développe rapidement, beaucoup plus rapidement qu'on ne le croit » <sup>198</sup>.

Dans un style très direct, le Père Gaudrault exprimait publiquement les sentiments qu'entretenaient bien des laïcs. Son petit volume connut un grand succès de librairie ; et les coopératives demeurèrent non-confessionnelles. Au moment où écrivait le Père Gaudrault, la déconfessionnalisation du syndicalisme était impensable. Passe encore pour les coopératives, mais [201] il n'aurait pas fallu toucher au syndicalisme catholique. Le Père Gaudrault se gardait bien d'ailleurs d'étendre sa thèse au syndicalisme ; il prenait même soin de distinguer les deux problèmes, pour ne considérer que celui des coopératives. On peut mesurer aujourd'hui la distance parcourue puisque la Confédération des Travailleurs Catholiques du Canada vient, avec l'assentiment de l'Épiscopat, d'abandonner l'étiquette confessionnelle dans son nom (elle sera désormais connue sous le nom de Confédération des Syndicats Nationaux) et dans sa déclaration de principe, tout en continuant de s'inspirer de la philosophie chrétienne et en reconnaissant le rôle des prêtres comme conseillers moraux. Le syndicalisme canadien-français vient de marquer une importante étape dans l'évolution de notre mentalité religieuse. On ne reconnaît plus la nécessité d'une action sociale officiellement catholique et publiquement liée à la hiérarchie. Celle-ci se dégage des entreprises temporelles qui risquaient de l'accaparer indûment, et les laïcs n'ont plus le sentiment d'engager l'Église entière dans les luttes de la Cité. Un geste qui paraissait impensable il y a quinze ans est aujourd'hui posé ; seuls quelques anciens aumôniers de la C.T.C.C., restés attachés aux principes confessionnels

<sup>198</sup> Père P. Marie Gaudrault, o.p., *Neutralité, non-confessionnalité et École Sociale Populaire*, Montréal, les Éditions du Lévrier, 1946, pp. 18-19.

et nationalistes qui avaient donné naissance au syndicalisme chrétien, ont publiquement protesté, mais leur voix n'a pas trouvé d'écho.

Cette distinction entre l'action pastorale et l'action temporelle s'affirme dans d'autres secteurs. Ainsi, l'enseignement secondaire, réservé jusqu'ici à peu près exclusivement au clergé, s'ouvre de plus en plus aux laïcs. On pourrait affirmer que la vie intellectuelle de notre pays a beaucoup souffert du fait que l'enseignement supérieur (dans les collèges et universités) n'était considéré que comme une carrière cléricale. Le développement d'une classe intellectuelle était ainsi bloqué à sa source. La nouvelle génération de laïcs enseignant au niveau supérieur souffre de n'avoir pas encore de tradition sur laquelle s'appuyer ; il n'est pas étonnant de la voir hésiter à jouer le rôle d'une véritable élite intellectuelle. Elle doit péniblement apprendre son métier et le faire reconnaître. La chose ne va d'ailleurs pas d'elle-même ; collèges et universités sont toujours administrés par le clergé, témoignage du rôle exclusif qu'il a joué dans ce domaine. Il n'est donc pas toujours facile de désolidariser un enseignement scientifique, philosophique ou humaniste de l'action pastorale de l'Église.

Il serait intéressant de faire aussi l'analyse d'un autre secteur où s'affirme le partage des tâches entre clercs et laïcs : celui du bien-être. Nous n'avons pas, comme en France, une tradition laïque d'action sociale. Dans la société largement paysanne et artisanale qui était la nôtre au XIX<sup>e</sup> siècle, les grands problèmes sociaux qui ont marqué en Europe la révolution industrielle n'ont pas tourmenté notre conscience sociale. La préoccupation des pauvres, des miséreux, des déshérités, des orphelins fut donc l'apanage principalement du clergé et d'œuvres cléricales. En temps et lieu, la population « répondait à l'appel du clergé » pour l'aider à venir en aide à ces misérables. Les communautés de femmes en particulier jouèrent ici un rôle dominant. Ce n'est que récemment que l'on a vu naître une professionnalisation du bien-être. Le développement en particulier de la carrière du service social (du type américain plutôt que français) a ouvert aux laïcs un champ d'activité [202] propre dans ce domaine. Et l'intervention croissante de l'État dans ce secteur, rendue nécessaire par la complexité des problèmes humains dans un monde industrialisé, caractérise bien la profonde évolution de structure dans laquelle nous sommes engagés. Les problèmes de bien-être ne sont plus laissés à la seule initiative privée des œuvres d'Église ; il s'agit maintenant d'une responsabilité partagée

entre l'État et l'entreprise privée. Et en ce qui concerne celle-ci (comme pour l'enseignement supérieur), les structures gardent encore un caractère fortement clérical ; les institutions de bien-être et les agences de service social restent souvent dirigées par le clergé, Mais le personnel professionnel y est de plus en plus largement laïc et, par ailleurs, l'aide financière de l'État devient toujours plus nécessaire.

On observe donc, au total, d'importantes modifications dans les fonctions respectives des clercs et des laïcs dans notre société. Des rôles traditionnellement remplis par le clergé passent à des laïcs, et l'action temporelle se distingue davantage de l'action d'Église. La jonction du national, du social et du religieux, réalisée au début du siècle, est remise en question. L'A.C.J.C. a été, dans les années 20, le mouvement qui a inspiré et formé toute une génération ; il représentait de façon vivante et institutionnelle la fusion du national et du religieux, étant à la fois un mouvement d'action patriotique et d'action catholique. L'idéologie unitaire était en quelque sorte vécue et représentée dans l'A.C.J.C. Il est significatif qu'un tel mouvement n'existe plus aujourd'hui. C'est d'ailleurs l'apparition des mouvements spécialisés d'Action Catholique vers 1935, qui a amené la disparition de l'A.C.J.C., consacrant ainsi la distinction entre l'action temporelle et l'action d'Église. À la demande de l'Épiscopat, l'A.C.J.C. s'est transformée en un mouvement exclusivement patriotique (l'A.J.C.), abandonnant aux mouvements spécialisés le champ de l'Action Catholique proprement dite.

Pendant, dans les cadres mêmes de l'Action Catholique, le problème des relations entre clercs et laïcs s'est aussi rapidement posé. L'Action Catholique, en faisant appel à la responsabilité du laïcat dans l'édification du Royaume de Dieu, ouvrait les perspectives d'une action adulte dans l'Église, libérait les énergies ensommeillées de laïcs capables de penser et agir par eux-mêmes dans leur milieu. C'est probablement ce qui explique qu'elle connut chez nous des départs fulgurants. Elle paraissait en tout cas puiser dans un réservoir de dynamisme insoupçonné. Les premiers grands congrès et les actions entreprises firent preuve d'une étonnante ferveur du laïcat au service de l'Église. Mais dès 1944, Gérard Pelletier, alors président général de la J.E.C., posait franchement le problème de l'acceptation de ce nouveau statut du laïcat, dans un article intitulé : « La responsabilité laïque : mythe ou réalité ? » Après avoir rappelé la force d'attraction qu'avait

eue chez les chrétiens cette idée de leur responsabilité dans l'Église, Gérard Pelletier regrettait que dans la réalité, elle ne devienne trop souvent « un truc, un piège, une apparence.... une simple technique, j'oserais dire un camouflage... Pour nombre de gens la responsabilité laïque se borne à la *cuisine* de l'action. Paperasse, achats et ventes, campagnes, tralala, voilà la part des dirigeants. Qu'ils la prennent, qu'ils inventent des trucs, qu'ils publient des journaux, [203] qu'ils tiennent des assemblées, à la bonne heure. Mais on admet moins facilement qu'ils pensent personnellement. Le dirigeant nous renseignera sur le travail qui se fait; pour la doctrine et les grands projets, il devra vous référer à l'aumônier. On ne considérera jamais son opinion en dehors du domaine technique, revenant ainsi, par un détour assez subtil, à la formule de l'apôtre qui ne fait qu'obéir, à la formule de l'exécutant servile » <sup>199</sup>.

L'Action Catholique se heurtait à trop d'habitudes acquises, à une mentalité trop bien établie tant chez les laïcs que dans le clergé pour ne pas poser le problème d'un nouveau statut du laïcat dans l'Église et dans la société.

Enfin, on peut dire que l'image de l'unité religieuse est plus dramatiquement encore mise en cause par la désaffection à l'égard de l'Église aisément observable dans certains secteurs de la population. L'indifférence pratique et même une forme militante d'agnosticisme apparaissent de plus en plus nettement. Il n'est pas aisé d'en faire un recensement et de présenter des données quantitatives. On sait cependant que le phénomène se produit plus dans les villes que dans les campagnes ; on sait aussi qu'il n'est pas propre au milieu intellectuel mais se retrouve dans les différentes couches de la population urbaine. Le fait est encore masqué par les foules considérables qui emplissent nos églises chaque dimanche, et les témoignages de foi vive qui marquent certaines fêtes religieuses. Mais nous prenons chaque jour conscience qu'il existe telle réalité que des Canadiens français non-pratiquants ou incroyants, que nous ne sommes plus « entre catholiques ».

Ainsi, non seulement devons-nous apprendre à vivre dans la pluralité des fonctions à l'intérieur de l'Église, mais nous avons aussi à

---

<sup>199</sup> Gérard Pelletier, « Responsabilité laïque : mythe ou réalité ? » *Cahiers d'action catholique*, 4e année, no 44, avril 1944, pp. 345-350.

faire l'apprentissage d'une communauté ethnique qui n'a plus l'homogénéité de la foi. Il faudra pour cela nous penser nous-mêmes en des termes nouveaux, développer une autre image de notre collectivité, si nous voulons éviter que l'intolérance ne se charge de briser l'illusion d'unité que le jugement de réalité n'aura pas su dissiper.

- IV -

*Vers le pluralisme des élites*

L'analyse que nous avons menée jusqu'ici au niveau des idéologies et de la conscience collective devrait se poursuivre dans une étude des tensions observables dans les structures sociales. Comme nous l'avons souligné au départ, on peut supposer que les difficultés que nous éprouvons à dégager une image cohérente de nous-mêmes proviennent, du moins en partie, de l'évolution profonde que connaît notre organisation sociale.

[204]

Il ne nous est cependant pas loisible, dans le cadre de cet article, de pousser la réflexion si loin et de chercher une correspondance entre les conflits idéologiques et ceux des structures sociales. Nous nous contenterons d'insister sur un point que nous considérons cependant comme primordial : l'émergence d'élites nouvelles dans une société où l'on n'avait guère été habitué jusqu'ici à la pluralité des types de leaders. Il nous semble qu'une analyse systématique de ces élites en voie de formation constituerait une voie privilégiée pour une étude sociologique de notre milieu : les analyses précédentes paraissent y conduire fatalement. Ces nouveaux leaders se situent en quelque sorte au point de jonction des structures en évolution et des nouvelles idéologies qui tentent de s'élaborer; ce sont eux qui vivent peut-être le plus intensément les conflits de leur milieu, ses frustrations et ses aspirations, ses déceptions et ses espoirs. L'étude de ce phénomène permettrait à la fois d'introduire à une meilleure connaissance des transformations qui s'opèrent dans les différents secteurs de notre population et de saisir sur le vif le processus dynamique d'élaboration d'idéologies nouvelles.

On peut dire, sans trop forcer la réalité, que dans notre société fortement rurale et artisanale du XIX<sup>e</sup> siècle, le leadership était relativement simple. Il était constitué principalement d'une certaine bourgeoisie (de caractère professionnel) et du clergé. Celle-là a exprimé les objectifs politiques et nationaux de l'ethnie canadienne-française, et le clergé, la « vocation religieuse » de notre peuple. Ce sont ces deux groupes restreints qui ont défini le double messianisme du Canada français. Et c'est par la jonction de ces deux groupes que s'est opérée au début de ce siècle la fusion du nationalisme et de l'idéologie religieuse dans une idéologie unitaire que nous avons essayé de décrire.

Cette hiérarchie est en voie de transformation par suite de la diversification des élites que l'on peut aisément observer. La bourgeoisie et le clergé ne peuvent plus se dire les seuls titulaires de la conscience collective. D'autres définitions s'élaborent, plus ou moins en marge de l'idéologie unitaire, ou même en opposition avec elle.

Ici encore, l'histoire du syndicalisme apporte une illustration frappante. Nous avons rappelé comment le syndicalisme chrétien est né chez nous au début du siècle dans le cadre de l'idéologie nationaliste et religieuse ; nous avons dit aussi comment nous pouvons mesurer aujourd'hui la route parcourue par le syndicalisme canadien-français. Cette démarche ne peut s'expliquer que par le développement progressif, dans le syndicalisme même, d'une nouvelle idéologie s'élaborant en dehors de l'idéologie globale. Elle s'inspire d'une définition de la situation et des problèmes propres à la classe ouvrière dans la structure complexe de notre société industrielle. Le syndicalisme ne définit plus son action en fonction d'une vision globale de la collectivité ethnique, mais dans le sens des besoins et des intérêts d'un secteur de la population <sup>200</sup>. Cette évolution idéologique coïncide avec l'émergence d'un nouveau type d'élite qui secrète une idéologie souvent confuse et que nous sommes encore trop portés à identifier avec celle de la bureaucratie syndicale. Notre classe ouvrière n'a pas derrière elle la longue tradition des classes laborieuses européennes. Elle ne date que du début de ce [205] siècle, et est encore très près de ses origines rurales. À part quelques exceptions, elle ne s'est pas donné jusqu'ici une élite qui sorte de ses rangs. Ceux qui ont dirigé le syndicalisme - et

---

<sup>200</sup> S'il y a une tentation politique qui guette maintenant le C.S.N., c'est bien plus le socialisme que le nationalisme.

qui le dirigent encore - sont en bonne partie venus à la classe ouvrière pour des raisons idéologiques, et ce sont eux qui ont donné depuis vingt ans une nouvelle expression à la philosophie de notre classe ouvrière. Mais derrière eux, et à leur faveur, mûrit un nouveau leadership au cœur même du monde ouvrier. C'est surtout à la base, dans les unions locales ou régionales, que l'on peut observer cette évolution.

Il reste que les combats ouvriers ont forcément des résonances qui dépassent la localité. Les victoires ou les défaites des unions ouvrières ont presque toujours des répercussions soit dans d'autres localités faisant partie d'un même complexe économique, soit sur l'ensemble des industries d'un même secteur de production. Le militant ouvrier a tendance à penser par référence à un secteur industriel; même quand il s'agit d'une lutte strictement locale, il situe rarement le problème de son entreprise dans l'ensemble des problèmes locaux. En ce sens, le leadership ouvrier suppose davantage une vision globale de la société qu'une perception des problèmes locaux; cette vision globale n'est d'ailleurs évidemment élaborée que dans la perspective d'une stratégie sociale.

Un autre type de leader qui frappe moins les observateurs, mais dont l'analyse ne présente pas moins d'intérêt, apparaît depuis quelques années: certains petits administrateurs et animateurs locaux de coopératives et de caisses populaires, particulièrement en milieu agricole, en constituent un excellent prototype. Par contraste avec le leadership ouvrier, ces militants situent leur action en fonction d'un milieu local cohérent. Ils visent moins à transformer une structure économique globale qu'à inciter une population particulière à prendre conscience de ses problèmes et à trouver sur place les moyens disponibles pour les résoudre en haussant le niveau de vie de la petite communauté. D'ailleurs en milieu agricole, les problèmes du travail sont beaucoup plus intégrés aux autres aspects de la vie sociale que dans le milieu ouvrier. Ce leadership rural suppose ainsi davantage une perception des problèmes locaux qu'une vision globale de la société - à l'inverse précisément du leadership ouvrier.

Ces deux exemples d'élites nouvelles indiquent bien que notre société ne se réfléchit plus seulement dans des élites globales. Ils montrent aussi la dimension selon laquelle s'opère cette transformation: il n'y a pas seulement diversification, mais l'originalité des situations

locales et concrètes exige, par l'action et par la conscience de ces nouveaux leaders, d'être intégrée à notre conscience sociale. Il est dans la ligne de notre évolution sociale que nous en arrivions bientôt à un leadership local ou régional tout à fait nouveau par rapport à la situation d'hier. Il est sans doute très significatif que l'on discute présentement beaucoup la suppression du « patronage » dans la vie politique de notre province. L'institution existe depuis un siècle : elle fait de l'organisateur électoral du parti au pouvoir le porte-parole des besoins locaux auprès de l'État et le dispensateur attitré des largesses gouvernementales. En ce sens, cette institution comble littéralement, depuis longtemps, une lacune profonde de notre structure sociale : elle constitue à la fois l'antithèse et le substitut d'un véritable leadership local [206] en même temps qu'elle empêche les problèmes locaux d'être vraiment intégrés à la définition explicite d'une politique et d'une société globales <sup>201</sup>.

Encore une fois, nous aurions voulu, dans ces quelques pages, esquisser ce que nous considérons à la fois comme le processus majeur de la transformation de notre société et comme le cheminement idéal de ce qui pourrait être une sociologie de notre milieu. La tâche du sociologue ne serait pas loin, alors, de constituer une sorte de prototype de celle de tout intellectuel canadien-français dans la conjoncture présente. L'intellectuel n'est pas très à l'aise dans notre société : on accepte mal son existence et, par ailleurs, on lui demande d'apporter des solutions à tous les problèmes courants ; il aura un certain succès s'il remue nos querelles passagères et sera un isolé s'il s'attaque à des recherches à long terme ; de par son métier de verbalisation, il est porté à s'enfermer - selon une perspective positive ou négative - dans nos vieux conflits idéologiques. La remise en question des représentations unitaires de la société et de la culture sera peut-être, pour lui aussi, une libération : diversifiant sa réflexion à l'image d'une société concrète et pluraliste, il se délivrera sans doute d'un universel de fabrication domestique pour accéder, sans fausses évasions, au cadre de référence de la civilisation occidentale.

[208]

---

<sup>201</sup> On ne la supprimera donc pas en interdisant simplement aux députés de recourir à ce système, mais plutôt en s'appuyant sur des élites locales en formation.



[209]

**La société canadienne-française.**

# **Deuxième partie**

## **LES STRUCTURES SOCIALES DU CANADA FRANÇAIS D'AUJOURD'HUI**

[Retour à la table des matières](#)

[210]

[211]

## **La société canadienne-française.**

### **Deuxième partie :**

*Les structures sociales  
du Canada français d'aujourd'hui*

## **INTRODUCTION**

[Retour à la table des matières](#)

*Les études groupées dans la première partie de ce recueil avaient pour objet commun la société canadienne-française considérée dans sa totalité et l'interprétation sociologique de l'évolution de cette société en constituait le thème général. Cette deuxième partie de l'ouvrage est consacrée à l'analyse des structures sociales du Canada français contemporain. Les travaux présentés sont répartis en trois sections, selon une subdivision de la réalité sociale en trois paliers ; ceux-ci correspondent aux principaux niveaux que distingue le sociologue quand il aborde l'étude d'une société particulière : 1. Population et écologie ; 2, Structure économique et stratification sociale ; 3. Organisation sociale et culture.*

*Sous chacune de ces trois rubriques, pour des raisons que nous avons déjà signalées, nous n'avons pu retenir que quelques études de caractère général. Dans la première section, des textes de Jacques Henripin et de Nathan Keyfitz mettent en évidence les principales tendances et les principaux problèmes démographiques particuliers au Canada français ; sur le plan écologique, seuls les milieux urbains sont considérés ici, une large place ayant été faite à l'étude du milieu rural dans la première partie de cet ouvrage, La deuxième section comprend d'abord un exposé où Maurice Lamontagne et Albert Faucher mettent en relief les traits caractéristiques de la structure économique du Québec, Norman W, Taylor fait ressortir, dans l'article*

*suivant, les facteurs susceptibles d'expliquer les attitudes de l'entrepreneur canadien-français, À la suite des analyses de Jacques Brazeau, de Jacques Dofny et Marcel Rioux, sur le problème des classes sociales au Canada français, l'étude de Guy Rocher fait le point quant aux recherches réalisées ou à entreprendre au niveau de la structure économique et de la stratification sociale. Dans la dernière section, consacrée à l'organisation sociale et à la culture, un premier texte, dû à Jean-Charles Falardeau, s'attache à l'analyse d'une institution qui a joué et joue encore un rôle fondamental dans la société canadienne-française, l'Eglise catholique. Les deux articles suivants (ceux de Philippe Garigue et de Marcel Rioux), abordent, sous des angles différents, l'examen des conséquences de l'urbanisation sur la culture canadienne-française et, plus particulièrement, sur les modes de relations sociales dans les agglomérations urbaines (où habitent aujourd'hui les trois quarts de la population du Québec), L'essai de Fernand Dumont, enfin, propose un modèle spécifique pour l'étude de la société canadienne-française considérée comme société globale ; c'est au niveau de l'organisation sociale et de la culture que l'on peut déceler, selon cet auteur, les mécanismes d'intégration vraiment caractéristiques de cette société.*

[212]

[213]

**La société canadienne-française.**

**Deuxième partie :**

*Les structures sociales  
du Canada français d'aujourd'hui*

## **SECTION 4**

---

### *POPULATION ET ÉCOLOGIE*

[Retour à la table des matières](#)

[214]

[215]

**Deuxième partie :**  
*Les structures sociales  
du Canada français d'aujourd'hui*

**Section 4. Population et écologie**

*“De la fécondité naturelle  
à la prévention des naissances:  
l'évolution démographique au Canada  
français depuis le XVII<sup>e</sup> siècle.”*

**Jacques HENRIPIN**

Version française d'un article tiré de : *The Canadian Journal of  
Economies and Political Science*, XXIII, 1, February 1957, p. 10-  
19.

[pp. 215-226.]

[Retour à la table des matières](#)

Aux dernières pages du roman de Louis Hémon, *Maria Chapdelaine*, l'œuvre qui reflète peut-être le mieux la vie canadienne-française traditionnelle, on trouve cette envolée lyrique : « ... au pays de Québec, rien n'a changé, rien ne changera parce que nous sommes un témoignage. » Depuis que ces lignes furent écrites en 1916, de nombreux changements se sont produits. L'évolution économique, l'urbanisation, la diffusion des connaissances, le progrès technique ont profondément transformé tant la vie individuelle et familiale que les structures sociales. Ces changements ont intéressé le tréfonds de la société canadienne-française dans son ensemble aussi bien que celui des individus qui la constituent. À vrai dire, ils ont provoqué l'éclate-

ment des anciens cadres, ceux d'une société repliée sur elle-même ; au plan de la vie individuelle et conjugale, ils ont modifié les motivations les plus fondamentales. Leur influence se fait même sentir dans le domaine de l'observance des règles de morale. Il n'est donc pas surprenant que ces changements aient exercé une action considérable sur l'évolution démographique. En dépit de l'intérêt qu'ils portent au groupe ethnique canadien-français, les savants, les sociologues et les chefs politiques du Canada français ignorent, pour la plupart, l'importance réelle de ces changements d'ordre démographique et certains d'entre eux ne sont même pas prêts à en admettre l'existence. Je voudrais ici mettre en relief les principaux aspects démographiques de cette évolution ou, comme on pourrait être tenté de l'appeler, de cette révolution.

[215]

## I

### *Le modèle démographique traditionnel : la fécondité naturelle*

À quels comportements démographiques conduit la fécondité naturelle ? Il existe généralement fort peu de données statistiques qui permettent de répondre à cette question. Ce manque de renseignements s'explique aisément : un peuple dont le comportement est naturel, spontané, à l'abri de tout contrôle, vit habituellement dans un climat social et culturel qui ne favorise pas l'existence d'un système de collecte des données statistiques nécessaires à l'analyse des phénomènes démographiques. Même de nos jours, il n'existe pas de statistiques satisfaisantes dans le cas des populations que l'on peut appeler « naturelles ». Cependant, comme on a commencé dès le début de la colonisation française au Canada à tenir des registres paroissiaux, nous sommes en mesure d'analyser l'évolution démographique de la population canadienne-française depuis ses origines. On peut démontrer que les actes de baptême, de mariage et de décès contenus dans ces registres constituent, du point de vue statistique, une documentation suffisamment complète. S'ils sont dépouillés de façon à permettre la

reconstitution de familles, les registres peuvent fournir, sur les phénomènes démographiques, des renseignements plus complets que toute statistique d'état civil contemporaine.

Grâce à l'œuvre de collecte et de classification de Mgr Tanguay, on dispose d'une documentation statistique sérieuse sur les familles. Cet ecclésiastique consacra vingt-cinq années de sa vie, vers la fin du siècle dernier, à visiter toutes les paroisses françaises du continent nord-américain, ce qui devait l'amener à l'époque le long de la vallée du Mississipi jusqu'à la Nouvelle-Orléans. À partir des quelque 1,200,000 actes de l'état civil qu'il a inventoriés, Mgr Tanguay a pu reconstituer 120,000 familles. Cette documentation servit à la rédaction d'un ouvrage de 4,200 pages présentant la généalogie des familles canadiennes depuis 1621 jusqu'à l'époque de la Conquête. Au surplus, et ceci est particulièrement intéressant, la présentation des données permet des recoupements, ce qui confère aux résultats obtenus un degré appréciable de validité.<sup>202</sup> je présenterai ici les résultats que j'ai tirés de l'analyse de ces données, à propos de trois phénomènes principaux : la mortalité, la nuptialité et la fécondité.

### *Mortalité*

À ce sujet, je me limiterai à rappeler qu'au Canada, le taux de mortalité - le nombre annuel de décès par 1,000 personnes - semble avoir été inférieur au taux enregistré en Europe. Entre 1720 et 1750, le taux annuel moyen a été d'environ 26 pour 1,000, alors qu'on estime à 33 pour 1,000 le taux de mortalité de la France à la même époque, c'est-à-dire vers le milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle.<sup>203</sup> Il est vraisemblable que la peste et d'autres maladies épidémiques aient fait moins de ravages au Canada qu'en France.

---

<sup>202</sup> On trouvera une analyse et des renseignements plus complets dans : Jacques Henripin, *La Population canadienne au début du XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Presses universitaires de France, 1954.

<sup>203</sup> Voir Michel Huber, « Le mouvement naturel de la population : la mortalité », dans Adolphe Landry *et al.*, *Traité de démographie*, Paris, Payot, 1945, chap. IV.

[217]

La documentation réunie par Mgr Tanguay nous a aussi permis de mesurer la mortalité infantile : 25 pour cent des enfants mouraient avant d'avoir un an. On peut supposer en outre - comme l'indiqueraient des renseignements moins sûrs - qu'environ 45 pour cent des enfants mouraient avant l'âge de 10 ans et 50 pour cent, avant d'avoir atteint leur vingtième année. Seulement 44 pour cent des individus survivaient jusqu'à l'âge de 30 ans et 30 pour cent jusqu'à leur cinquantième anniversaire. Selon les plus récentes tables de mortalité canadiennes, 86 pour cent des enfants de sexe féminin vivront au moins jusqu'à l'âge de 50 ans. Nos observations sur le taux de mortalité infantile des siècles passés ne concordent pas avec les témoignages des observateurs et écrivains de l'époque qui avaient tendance, semble-t-il, à présenter la situation sous un jour meilleur. C'est ainsi que Mère Marie-de-l'Incarnation écrivait en 1664 : « Grâce à la remarquable pureté de l'air de ce pays, peu d'enfants meurent au berceau. » En réalité, nos analyses révèlent que la mortalité infantile devait être à peu près la même au Canada qu'en France. <sup>204</sup>

### *Nuptialité*

La doctrine mercantiliste, qui a dominé la pensée politique durant la période considérée ici, était *populationniste*. Mais ce populationnisme s'appliquait plus à la mère-patrie qu'à la colonie, si bien que l'émigration française à destination du Canada s'éleva seulement à 10,000 personnes durant les 150 années que dura le Régime français : 66 personnes par an en moyenne. La conséquence de cette absence de politique efficace d'émigration fut qu'en 1760, la Nouvelle-France ne comptait que 65,000 habitants, alors que la population de la Nouvelle-Angleterre en comptait déjà un million et demi. Il y a un rapport évident entre cette situation et les événements militaires et politiques de 1760.

---

<sup>204</sup> Voir Jean Bourgeois-Pichat, « Évolution générale de la population française depuis le XVIIIe siècle », *Population*, VI, 4, octobre-décembre 1951, pp. 647-651.



Pour contrebalancer les insuffisances de l'émigration, la France a toutefois cherché à stimuler la croissance de la population établie dans la colonie. Cette population étant non malthusienne, on ne pouvait y parvenir qu'en instituant des mesures destinées à inciter les individus à se marier jeunes. Mais cette politique n'a pas eu pour effet de réduire l'âge moyen au mariage d'une façon assez marquée pour nous permettre de croire que les mariages précoces constituaient une pratique universelle ou générale. De 1700 à 1730, la moyenne d'âge des jeunes mariés, au Canada, était de 26.9 ans et celle des jeunes mariées, de 22.4 ans. En 1951, ces moyennes s'établissaient respectivement à 26.6 et à 23.8 ans.

### *Fécondité*

La contribution la plus importante - et la plus inattendue - de Mgr Tanguay à la démographie, est sans doute d'avoir permis l'analyse en détail de la fécondité naturelle de la population de l'époque. Sans entrer dans les technicalités, on peut avancer quelques résultats. La fécondité légitime peut être mise en évidence de façon très simple : jusqu'à l'âge de 35 ans, les femmes mariées avaient en moyenne un enfant tous les deux ans (voir le [218] graphique 2). Cette observation est, elle aussi, en contradiction avec la croyance selon laquelle les couples dont le comportement n'est pas malthusien pourraient avoir un enfant tous les ans - croyance dont fait état l'intendant Talon dans l'une de ses lettres. Un certain nombre de couples eurent, en fait, un enfant chaque année, mais il ne s'agissait pas là d'un comportement représentatif de celui de l'ensemble des couples mariés.

Le taux de fécondité était néanmoins fort impressionnant : on peut le montrer de la façon suivante. Une femme mariée à 15 ans, dont le mari aurait vécu jusqu'au terme de la période de fécondité et qui aurait eu la même fécondité que la moyenne des femmes mariées, aurait donné naissance à 13 enfants. Ce chiffre implique un doublement de la population tous les 22 ans, compte tenu des taux de mortalité de l'époque, et tous les 9 ou 10 ans, sur la base des taux actuels de mortalité. Mais, en pratique, une mortalité minimale est incompatible avec une fécondité maximale. De plus, la plupart des femmes avaient depuis longtemps franchi le cap de leur quinzième année au moment de

leur mariage. En réalité, les couples canadiens-français du XVIII<sup>e</sup> siècle qui survivaient jusqu'à ce que l'épouse atteigne l'âge de 50 ans avaient de 8.5 à 9 enfants en moyenne. Cette fécondité correspondait à un doublement de la population à chaque génération, c'est-à-dire tous les 30 ans, si l'on tient compte des taux de mortalité probables de l'époque ; aux taux actuels, la même fécondité correspond à un doublement de la population tous les 16 ans.

Les recensements fréquents qui eurent lieu sous le Régime français permettent de vérifier ce taux de croissance. À partir de données différentes des nôtres, Georges Sabagh<sup>205</sup> a pu estimer, pour la fin du XVII<sup>e</sup> siècle, la fécondité totale, c'est-à-dire le nombre d'enfants qu'aurait eus une femme mariée à 15 ans et survivant jusqu'au terme de la période de fécondité. Selon cet auteur, la fécondité totale aurait alors été de 12 enfants. M'appuyant sur les renseignements recueillis par Mgr Tanguay et utilisant une méthode plus directe, j'ai calculé que la fécondité correspondait à une politique gouvernementale, mais il était surtout, semble-t-il, le résultat d'attitudes et de valeurs fortement ancrées dans la société en général et chez chacun des individus en particulier. Comme le fait remarquer G. Sabagh : « C'était encore l'époque où avoir des enfants constituait un actif économique ; d'autre part, en Nouvelle-France, les enfants représentaient de futurs défenseurs contre les Indiens ou contre les colons anglais dont la puissance augmentait sans cesse et qui menaçaient de submerger la Nouvelle-France. »

Doit-on considérer comme exceptionnelle la fécondité des Canadiens français du XVIII<sup>e</sup> siècle ? Outre l'étude de Sabagh, il existe d'autres travaux visant à évaluer la fécondité d'une population non malthusienne. En 1950, une enquête<sup>206</sup> menée dans 173 villages d'une région agricole de l'Iran révélait que le taux de fécondité y était de beaucoup inférieur à celui des Canadiens français. Les auteurs de l'enquête croient cependant que le taux réel a été sous-estimé, la mémoire faisant souvent défaut aux femmes interrogées. Il semble toutefois que

<sup>205</sup> Georges Sabagh, K The Fertility of French-Canadian Women during the Seventeenth Century », *American Journal of Sociology*, XLVII, 5, March 1942, pp. 680-689.

<sup>206</sup> Mohammed B. Mashayekhi, P.A. Mead and G.S. Hayes, « Some Demographic Aspects of a Rural Area in Iran », *Milbank Memorial Fund Quarterly*, XXXV, 2, April 1953, pp. 149-165.

la fécondité légitime des Canadiens français [219] fut exceptionnellement élevée au XVIII<sup>e</sup> siècle - plus élevée que celle de la Norvège en 1875, à une époque où la contraception n'était pas encore généralisée.<sup>207</sup> Je ferais toutefois mienne la conclusion de G. Sabagh selon laquelle « il n'y a rien là de mystérieux ».

## II

### *Le XIXe siècle*

Sous le Régime français - mises à part certaines périodes exceptionnelles - le taux de croissance de la population canadienne contredit l'hypothèse de Malthus selon laquelle, en l'absence de tout obstacle, une population doublerait tous les 25 ans. Malthus se fondait sur les travaux de Franklin sur la population américaine. Il est assez surprenant de constater, toutefois, qu'après la Conquête, entre 1760 et 1850, la population canadienne-française a effectivement doublé tous les 25 ans, probablement sans apport net de l'immigration.

Jusqu'à 1830, le taux de nuptialité se maintint au niveau élevé de 9 pour 1,000, puis il baissa de façon assez régulière jusqu'à 6 pour 1,000 environ au cours des années 1890-1900. Cette diminution - dont le début coïncidait avec la chute du taux formidable d'accroissement de la période 1760-1850 - fut le résultat d'une crise grave à laquelle la population canadienne-française faisait face depuis le début du XIXe siècle : le manque de terres. Vers 1820, toutes les terres seigneuriales avaient été occupées. D'autre part, 3 millions d'acres tombèrent entre les mains de 200 spéculateurs et amis du régime. Cette politique agraire provoqua l'émigration des « habitants », émigration qui prit de grandes proportions vers 1830 et qui dura jusqu'en 1930. D'autres facteurs - dont le plus important est sans conteste l'industrialisation des États-Unis - contribuèrent à alimenter cette vaste saignée.

Dans le graphique No 1, à échelle semi-logarithmique, la pente des courbes représente le taux d'accroissement de la population. On voit

---

<sup>207</sup> Voir Louis Henry, « Aspects démographiques d'une région rurale de l'Iran », *Population*, VIII, 3, juillet-septembre 1953, pp. 590-592.

que la population canadienne-française ne retrouva jamais le taux d'accroissement d'avant 1850. Entre 1830 et le milieu de la grande crise des années 1930, un grand nombre de jeunes adultes émigrèrent, provoquant une baisse du nombre de mariages et de naissances.

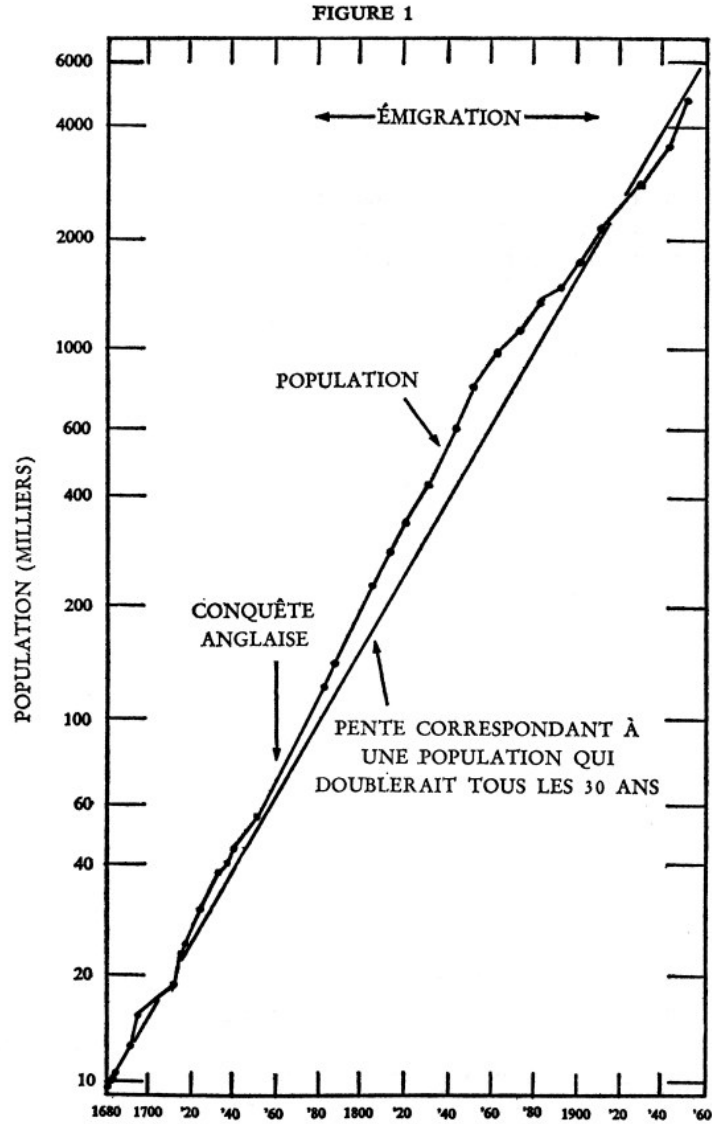
On admet généralement que la limitation des naissances n'était pas courante en Europe, sauf en France, avant 1875. Il serait surprenant que les familles canadiennes, et plus particulièrement celles du Canada français, aient pratiqué la contraception volontaire avant cette date. Il est d'ailleurs difficile de déterminer avec précision à quel moment les Canadiens français commencèrent à limiter volontairement le nombre de leurs enfants. Certaines données incitent à penser que ce ne fut que relativement tard : en [220] 1951, la fécondité des femmes vivant dans les régions agricoles du Québec était, semble-t-il, aussi grande qu'au XVIII<sup>e</sup> siècle. En ce qui concerne la population urbaine, Mme Enid Charles, qui a étudié la fécondité légitime à partir du recensement de 1941, en est arrivée à la conclusion que même à Montréal, les effets de l'urbanisation ne se faisaient sentir que chez les femmes les plus jeunes<sup>208</sup>. D'une façon générale, cela signifierait qu'avant 1925 la limitation des naissances était presque inexistante au Canada français.

---

<sup>208</sup> Enid Charles, *The Changing size of the Family in Canada*, Ottawa, 1948.

### Graphique 1.

*Population canadienne-française de 1680 à 1951.  
Sources : Recensements du Canada (de 1871 à 1951) ;  
Georges Langlois, Histoire de la population  
canadienne-française, Montréal, 1934.*



Graphique 1 — Population canadienne-française de 1680 à 1951. Sources : Recensements du Canada (de 1871 à 1951) ; Georges Langlois, *Histoire de la population canadienne-française*, Montréal, 1934.

[221]

Au cours des deux derniers siècles, la population mondiale a triplé, celle de l'Europe a quadruplé, tandis que celle du Canada français a été multipliée par 80 en dépit d'une émigration nette d'environ 800,000 personnes. Sans cette saignée continue, le nombre de Canadiens français serait deux fois plus élevé encore. Ce qui nous conduit à la situation actuelle.

### III

#### *La situation actuelle*

Les nièces et les neveux de Maria Chapdelaine ne vivent pas de la même façon que leurs ancêtres. Ce qui a changé, ce ne sont pas seulement les conditions physiques de la naissance, de la santé et de la mort : l'attitude culturelle et psychologique à l'égard de la vie s'est aussi transformée. La « nature » est soumise à une réglementation, à tel point que la vie familiale, dans ce qu'elle a de plus intime, en a été modifiée.

En soi, le taux de fécondité peut être considéré comme un aspect fort superficiel de la vie d'une société. Mais un changement du comportement relatif à la procréation suppose des modifications fondamentales des attitudes psychologiques, culturelles et spirituelles à l'égard de la vie. Ces modifications sont des conditions nécessaires à la limitation des naissances et la mise en évidence de cette corrélation entre les facteurs culturels et démographiques est peut-être l'un des résultats Principaux des études relatives aux problèmes de population des pays sous-développés. On peut affirmer que quand la fécondité légitime subit un changement, d'autres transformations se produisent en même temps, qui affectent ce qu'on appelle habituellement la philosophie de la vie.

Mais comment mesurer l'évolution de la fécondité légitime ? On restreindra l'aspect technique de cette question au graphique 2 qui décrit les taux de fécondité légitime en fonction de l'âge. La courbe I représente la fécondité au XVIII<sup>e</sup> siècle, qu'on peut supposer constante

jusqu'à la première guerre mondiale. Cette courbe a été tracée d'après l'analyse de plus de 1,000 familles reconstituées par Mgr Tanguay. Nous constatons que le taux de fécondité est au niveau le plus élevé (500 pour mille) tant que la mère a moins de 30 ans, ce qui correspond à la naissance d'un enfant tous les deux ans. Ce taux ne baisse pas de façon considérable jusqu'à 35 ans, mais il tombe rapidement par la suite ; il est de 320 pour mille à 40 ans, et de 100 pour mille seulement à 45 ans, soit un enfant tous les 10 ans.

La courbe II correspond à la fertilité légitime en 1951. Un simple coup d'œil indique clairement la différence entre la fécondité naturelle et la limitation des naissances. En résumé, cette différence est la suivante : avant le contrôle des naissances, une femme qui se mariait à 15 ans avait en moyenne 13 enfants au cours de son existence tandis que maintenant elle n'en a plus que 8.7, au taux actuel de fécondité légitime des Canadiens français. Par conséquent, le taux de fécondité légitime a baissé de 35 pour cent.

[222]

Mais il est un autre aspect remarquable de la question : la différence entre les deux courbes n'est pas constante selon l'âge. À 20 ans, elle est à peu près nulle, ce qui veut dire que la limitation volontaire n'intervient pas au tout début de la vie conjugale. Lorsque la femme a 25 ans, la différence est de 30 pour cent ; à 30 ans, elle s'élève à 50 pour cent et à 40 ans, à 65 pour cent. Ces chiffres laissent supposer que la prévention des naissances se pratique en raison de l'âge de la femme. Les époux contrôlent mieux leur fécondité après la naissance de quelques enfants. Ce phénomène classique n'est pas propre aux Canadiens français. Il se retrouve chez les Canadiens anglais, ainsi que le montre la courbe III.

Incidentement, la fécondité des Canadiens anglais est beaucoup moins élevée : la différence est de l'ordre de 25 pour cent. Il est intéressant de constater que cette différence a tendance à disparaître avec le temps : elle était de 38 pour cent en 1941. Il se peut qu'en 1941 elle soit due à des causes fortuites. Néanmoins, cette différence entre les taux de fécondité des Canadiens français et celui des Canadiens anglais va en décroissant, ainsi que le prouvent les résultats obtenus à l'aide d'autres méthodes de calcul.

Au Canada français, la limitation des naissances ne se pratique pas de façon uniforme. Mme Enid Charles a montré à partir du recensement de 1941 que des facteurs tels que l'éducation et le lieu de résidence, selon qu'il est rural ou urbain, exercent une influence considérable sur la fécondité. À ce point de vue, on peut se faire une idée assez juste de la situation actuelle. Au sein des familles paysannes du Québec, la fécondité est aussi forte qu'au XVIII<sup>e</sup> siècle ; mais à Montréal, le taux de fécondité légitime des Canadiens français est deux fois plus bas que celui des paysans.

Le taux relativement élevé de fécondité des Canadiens français est en partie compensé par le taux relativement bas de nuptialité. Les Canadiens d'origine anglaise se marient plus jeunes que les Canadiens d'origine française. Sans aucun doute, de nombreux candidats au mariage éprouvent de la répugnance à l'égard de procédés anticonceptionnels et leur attitude impose une charge supplémentaire au budget familial. Comme au Québec, il est impossible de divorcer et que la situation économique y est moins satisfaisante qu'ailleurs, on comprend aisément pourquoi les jeunes Canadiens français font preuve de moins d'enthousiasme à l'égard du mariage !

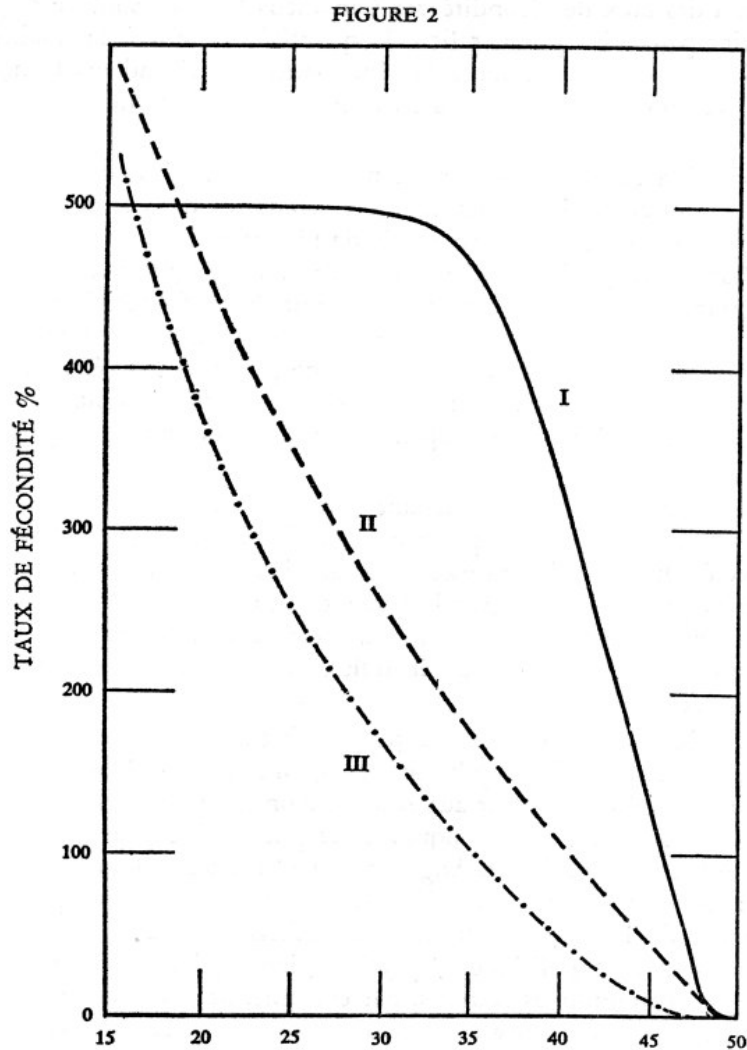
En comparaison des autres pays dits développés, la fertilité du Canada français semble unique. Dans une certaine mesure, cela est dû au fait que les autres citoyens du Canada ont aussi un taux de fécondité relativement élevé ; en outre, un grand nombre de Canadiens français appartiennent aux classes socio-économiques qui ont habituellement des familles nombreuses. Mais la raison est probablement d'ordre religieux et culturel.



[223]

**Figure 2**

*Taux de fécondité légitime en fonction de l'âge de la mère (nombre annuel de naissances pour 1,000 femmes mariées d'âge donné).*



I : Couples canadiens-français au XVIIIe siècle.

II : Couples canadiens-français, 1951.

III : Couples canadiens-anglais, 1951.

Sources : Recensement du Canada, 1951 ; Jacques Henripin, *La population canadienne-française au début du XVIIIe siècle*, Paris, 1954, pp. 59-60 et 124.

[224]

## IV

*Deux problèmes*

Le niveau des taux de fécondité des Canadiens français soulève deux problèmes principaux. En premier lieu, la quantité nuit-elle à la qualité ? Et en second lieu, peut-on expliquer la répugnance des Canadiens français envers la prévention des naissances sans évoquer l'influence de l'Église catholique ?

La population canadienne-française n'a pas augmenté à un rythme supérieur à celui des autres habitants du pays. Toutefois dans le cas de ces derniers, l'augmentation provient en partie de l'immigration ; ce type d'accroissement n'est pas trop pénible, dans la mesure où la population qui accueille des immigrants n'a pas eu à supporter le coût de leur éducation et de leur instruction. Le taux élevé d'accroissement *naturel* des Canadiens français représente-t-il un obstacle à la qualité ? je ne prétends pas répondre à cette question : l'état actuel des connaissances démographiques ne permet pas de résoudre ce problème. Il est cependant possible de faire quelques constatations.

Il semble que l'individu appartenant à une famille nombreuse a, en règle générale, moins de chances de poursuivre ses études et de gravir les échelons de la société. En ce qui concerne les Canadiens français, ce problème est extrêmement grave, car une grande partie de la main-d'oeuvre se livre à des professions peu lucratives. La santé, d'autre part, subit probablement les contrecoups d'un taux élevé de fécondité, en particulier dans les cas des enfants de moins d'un an.

Mais la prédominance de familles peu nombreuses présente aussi des désavantages : à une fécondité trop basse correspond une population vieillissante et la société doit alors subvenir aux besoins d'un grand nombre de personnes âgées. Les conséquences économiques de ce phénomène peuvent, jusqu'à un certain point, être mesurées. L'Angleterre et la France sont, à l'heure actuelle, aux prises avec de sérieuses difficultés d'ordre économique, par suite du vieillissement de

leurs populations. Ce vieillissement a en outre d'autres conséquences d'ordre politique et psychologique qui ne sont pas faciles à mesurer. Les démographes français, par exemple, ne considèrent pas comme un avantage la prédominance en longue période d'un taux de fécondité peu élevé ; plusieurs y voient la cause de la sclérose sociale dont on peut discerner certaines traces en France. Mais d'autres problèmes se rattachent à cet aspect de la question, des problèmes de civilisation et de culture.

Nous en arrivons ainsi au dernier point de cette étude : comment s'explique l'attitude des Canadiens français - et en particulier de leurs dirigeants - à l'égard de la prévention des naissances ? L'explication ne repose pas uniquement sur le principe de l'obéissance à l'Église catholique. Les Canadiens français représentent parfois leur répugnance envers la prévention des naissances comme une réaction de défense devant l'extinction qui menace leur groupe ethnique. Il ne fait aucun doute que cette résistance est, dans [225] une grande mesure, due à leur soumission à l'enseignement moral de l'Église catholique. Mais ces règles de l'Église ne reposent pas uniquement sur une interprétation du droit « naturel » régissant les relations sexuelles entre époux. Elles reposent aussi sur quelque chose de plus difficile à définir, certes, mais que les non-catholiques comprennent plus aisément : une certaine philosophie de la vie qui accorde la préférence aux forces créatrices, même dans le domaine de la procréation, plutôt qu'au confort matériel ou physique. Cette philosophie n'est pas propre aux catholiques ; le démographe Alfred Sauvy, par exemple, se dresse ouvertement contre les théories malthusiennes ; de même les communistes, à l'heure actuelle tout au moins.

Le malthusianisme a été caricaturé de multiples façons : s'il n'y avait pas assez de chapeaux pour coiffer tout le monde, la solution malthusienne serait, par exemple, de couper quelques têtes. Une autre solution consisterait cependant à augmenter la production et assurer une distribution plus équitable. Le problème, en fait, n'est pas de savoir si l'on doit ou non contrôler les naissances ; tout le monde en admet la nécessité, sous certaines formes et en certains cas. Même l'Église catholique l'admet, à l'exclusion des procédés techniques ou mécaniques, quand les raisons invoquées sont sérieuses. La contenance périodique est permise : elle est considérée à la fois comme un moyen de contrôle des naissances et comme un moyen de contrôle de

soi. Où se trouve donc la différence, si différence il y a ? Il me semble que la position des adversaires du malthusianisme se résume en deux points.

Premièrement, un phénomène physique donné prend un sens différent selon qu'il s'agit de cas particuliers ou qu'on lui confère un statut légal et social. Le cas de la France fournit un excellent exemple à ce sujet : la limitation des naissances y a fait son apparition plus tôt et y a peut-être fait preuve d'une plus grande efficacité que partout ailleurs. Pourtant, c'est en France que l'on s'oppose avec le plus de vigueur au néo-malthusianisme, et en particulier à la propagande en faveur du contrôle des naissances. En France, le contrôle des naissances n'a jamais accédé au rang de doctrine. Le Père de Lestapis déclare même redouter que la contraception devienne l'une des valeurs implicites fondamentales de la société. <sup>209</sup>

Deuxièmement, nul ne peut prévoir les effets de la prévention technique des naissances. D'un point de vue purement démographique il n'est pas puéril de craindre qu'un jour les populations n'aient même plus le courage, si l'on peut dire, de se reproduire. La population de Vienne, par exemple, ne reproduit que le quart de ses générations. Compte tenu de l'expansion urbaine, une grande partie de la population du globe risque de se retrouver dans la même situation.

Mais quels pourraient être les autres effets de la contraception ? Ils sont plus obscurs, moins tangibles que les effets purement démographiques. En procédant par analogie, on réussira peut-être à esquisser le problème, que le Père de Lestapis compare à celui posé par l'emploi généralisé de l'automobile : « Y a-t-il un seul sociologue, écrit-il, qui ait été si savant qu'il ait pu prévoir de quelle façon l'emploi généralisé de l'automobile marquerait la stabilité, la cohésion et la vie de la famille ? Même de nos jours, la civilisation [226] de l'automobile nous révèle-t-elle tous les effets sociologiques qu'elle entraîne ? L'automobile est encore une réalité bien extérieure à l'homme. Alors, comment peut-on prévoir les modifications qui résulteront du contrôle des naissances ? »

---

<sup>209</sup> S. de Lestapis, « Politique de contraception et Sociologie », *Revue de l'action populaire*, février 1956, p. 169.

Après tout, il se peut que la doctrine anti-malthusienne ait comporté quelque sagesse, quelque perspicacité sur le plan social, quelque avertissement que le contrôle des naissances peut prendre des proportions démesurées s'il est officiellement recommandé. Évidemment, cette façon de voir sort quelque peu du domaine de la recherche scientifique. Néanmoins, je crois que les sociologues ne peuvent ignorer le contenu sociologique de cette doctrine.

Certains trouveront cette forme de sagesse fort austère. je crois qu'il est difficile de répondre à cette objection. On trouve dans l'évangile de saint Matthieu un passage qui exhorte tous à emprunter le sentier étroit et difficile. Apparemment, les Canadiens français, à leur tour, s'éloignent du sentier étroit.

[227]

**Deuxième partie :**  
*Les structures sociales  
du Canada français d'aujourd'hui*

**Section 4. Population et écologie**

**“Développements démographiques  
au Québec.”**

**Nathan KEYFITZ**

Version française d'un chapitre extrait des [\*Essais sur le Québec contemporain\*](#) (Jean-Charles Falardeau, éditeur, Les Presses Universitaires Laval, 1953), pp. 67-95.

[pp. 227-252.]

[Retour à la table des matières](#)

Ce chapitre traite de quatre aspects de l'évolution démographique au Québec. En premier lieu on décrira les variations de la population des diverses régions de la province. À mesure que les paroisses rurales deviennent surpeuplées, une partie de leur population en abandonne le territoire, soit pour coloniser de nouvelles terres, soit pour émigrer vers les villes ; les neuf recensements du Canada montrent bien le rythme et l'ampleur de ces variations de la population, par paroisse et par comté.

On se demandera ensuite dans quelle mesure ces changements sont fonction de mouvements migratoires, outre la natalité et la mortalité. Les recensements dénotent la croissance rapide des agglomérations urbaines tandis que la population rurale demeure presque constante. On essaiera d'évaluer les flux migratoires à partir des chiffres des po-

pulations rurales et urbaines, en posant quelques hypothèses sur les taux de mortalité et d'autres facteurs.

En troisième lieu, on étudiera les changements survenus dans la division du travail, changements qui sont à la fois cause et effet de l'exode rural. En ce qui concerne le Québec il est difficile d'aborder cette question sans considérer la division du travail entre francophones et anglophones.

Le recensement de 1951 met en évidence quelques implications de l'énorme croissance des villes pendant les années '40. Dans la quatrième et dernière [228] partie, on essaiera de circonscrire un aspect du mouvement des idées, du changement social que détermine l'exode rural : on sait les changements de perspective qui accompagnent la migration vers la ville ; on connaît moins bien la réciproque : qu'arrive-t-il à ceux qui restent dans l'agriculture ?

- I -

## *CHANGEMENTS DANS LA RÉPARTITION DE LA POPULATION*

La comparaison de la population des comtés du Québec en 1871 et en 1951 fait ressortir les grandes lignes de l'évolution démographique de la province. Le tableau 1 répartit les comtés en groupes d'affinité économique ou géographique ; ce sont les zones déterminées récemment par la Division des Recherches Économiques du Ministère de l'Industrie et du Commerce. Ces quinze zones donnent une image plus accessible que l'ensemble des 74 comtés qui forment la base des tables du recensement.

Dans la région métropolitaine de Montréal, (comprenant Montréal, l'Île Jésus et le comté de Chambly) la population totale s'est multipliée par neuf en 80 ans, tandis que dans le reste de la province la population est seulement deux et demie fois plus élevée en 1951 qu'en 1871.

Les comtés de la plaine de Montréal sont répartis en deux groupes, industriel et agricole. La population des comtés industriels a plus que doublé tandis que celle des comtés agricoles n'a enregistré qu'une augmentation de dix Pour cent. On remarque le même contraste dans

la zone des Cantons de l'Est où l'accroissement de la population dans les comtés agricoles est de 50 pour cent, tandis que les comtés industriels ont triplé le chiffre de leur population. On trouve dans ces deux sous-zones des comtés typiques qui illustrent ce contraste d'une façon remarquable ; Bagot, comté agricole, a vu sa population décroître de 19,491 h. en 1871 à 19,224 h. en 1951, tandis que Drummond, classé industriel, a connu une augmentation de sa population de 10,975 à 53,426 h.

On retrouve le même contraste ailleurs dans la province. L'industrialisation de la vallée du Saint-Maurice a fait croître la population de cette région de 41,362 en 1871 à 179,600 en 1951 ; entre-temps, la population des régions au nord de la ville de Québec (Laurentides) ou au sud de cette capitale (la rive sud) n'a pas tout à fait doublé. Le Saguenay est passé de 17,000 habitants à 198,000 ; l'accroissement, comme celui de Saint-Maurice, y est intimement lié au développement du potentiel hydro-électrique.

Une étude au niveau des paroisses plutôt qu'à celui des comtés et zones révélerait sans doute quelques traits importants des relations entre la croissance de la population et celle de l'industrie ; les chiffres bruts par zone montrent déjà suffisamment que la population des régions industrialisées monte en flèche tandis que celle des régions agricoles ne croît que lentement ou pas du tout.

[229]

Avant de déterminer l'importance de l'exode rural au Québec, il sera utile de noter les changements survenus dans le pourcentage de citoyens d'origine française dans les différentes régions de la province.

### *Changements dans la proportion de la population d'origine française dans la province de Québec*

La proportion de la population d'origine française (c'est-à-dire de citoyens dont les ancêtres étaient Français, dont le nombre équivaut à peu près à la population de langue française) est passée de 78% à 82% dans la province de Québec entre 1871 et 1951.



Cette augmentation reflète les taux relatifs d'accroissement naturel des Français et des non-Français, à deux restrictions près dont les effets sont contradictoires : d'abord une plus grande proportion de non-Français a quitté la province d'une année à l'autre, pour aller s'installer dans d'autres provinces du Canada ; d'autre part il y eut très peu de Français parmi les immigrants étrangers qui se sont établis au Québec. Cette dernière restriction n'a pas à être établie ; elle découle de l'expérience courante. La première est fondée sur les statistiques concernant l'origine ethnique des personnes venant du Québec et habitant les autres provinces canadiennes.

En effet, si francophones et anglophones émigraient du Québec régulièrement dans les mêmes proportions, on pourrait présumer que le rapport entre francophones et population totale devrait être le même pour les Québécois de naissance qui vivent dans les autres provinces et pour ceux qui sont restés dans la province. Mais il n'en est pas ainsi. En prenant l'Ontario comme exemple, on remarque qu'en 1941, des 104,251 Québécois de naissance vivant dans cette province, 58,563 étaient d'origine française.<sup>210</sup> Bien que ce chiffre représente plus de la moitié du total (né au Québec), il représente une proportion beaucoup moindre que celle des Français vivant au Québec à la même époque par rapport à la population totale de cette province. On retrouve à peu près le même phénomène dans les provinces à l'ouest de l'Ontario.

Cependant, ce sont les variations, d'une région à l'autre, du pourcentage de Français dans la population totale qui importent ici. Les zones dont on a parlé plus haut serviront encore de référence. L'accroissement du pourcentage de Français dans la population de la Plaine qui s'étend au sud de Montréal a été légèrement moindre que pour l'ensemble de la province ; cette constatation s'applique aux sous-zones industrielle et agricole séparément. On ne constate pas plus de déviation par rapport à la tendance provinciale dans la zone Montréal-Laurentides. Dans les Cantons de l'Est, cependant, la déviation est énorme : le pourcentage de Français est passé de 50 à 86.4% dans la sous-zone industrielle, et de 79.6 à 92.2% dans la sous-zone agricole.

---

<sup>210</sup> *Recensement du Canada*, 1941, vol. IV, p. 380.

La vallée du Saint-Maurice, originellement presque entièrement française, a connu une légère baisse du pourcentage de Français ; cependant dans la zone Québec-Laurentides, ce pourcentage a augmenté et est passé de 93.8 à 97.7%.

[230]

**Tableau 1**  
*Population totale et française, Province de Québec,  
par comtés et zones. 1871 et 1951*

|                               | 1871             |                |                           | 1951             |                  |                           |
|-------------------------------|------------------|----------------|---------------------------|------------------|------------------|---------------------------|
|                               | Total            | Français       | Français en<br>% du total | Total            | Français         | Français en<br>% du total |
| <b>Total</b>                  | <b>1,191,516</b> | <b>929,817</b> | <b>78.0</b>               | <b>4,055,681</b> | <b>3,327,128</b> | <b>82.0</b>               |
| <b>Montréal Métropolitain</b> | <b>164,014</b>   | <b>105,946</b> | <b>64.6</b>               | <b>1,436,006</b> | <b>934,390</b>   | <b>65.1</b>               |
| Chambly                       | 10,498           | 9,775          | 93.1                      | 77,931           | 58,216           | 74.7                      |
| Îles de Montréal et Jésus     | 153,516          | 96,171         | 62.6                      | 1,358,075        | 876,174          | 64.5                      |
| <b>Plaine de Montréal</b>     |                  |                |                           |                  |                  |                           |
| industriel                    | 65,237           | 60,058         | 92.1                      | 136,352          | 123,604          | 94.3                      |
| Beauharnois                   | 14,757           | 13,251         | 89.8                      | 38,748           | 35,876           | 92.6                      |
| Richelieu                     | 20,048           | 19,317         | 96.4                      | 30,801           | 30,097           | 97.7                      |
| Saint-Hyacinthe ..            | 18,310           | 18,075         | 98.7                      | 38,101           | 37,425           | 98.2                      |
| Saint-Jean                    | 12,122           | 9,415          | 77.7                      | 28,702           | 25,206           | 87.8                      |
| Agricole                      | 123,594          | 99,839         | 80.8                      | 136,509          | 114,243          | 83.7                      |
| Châteauguay                   | 16,166           | 11,288         | 69.8                      | 17,857           | 13,714           | 76.8                      |
| Huntingdon                    | 16,304           | 4,924          | 30.2                      | 13,457           | 7,501            | 55.7                      |
| Iberville                     | 15,413           | 13,971         | 90.6                      | 13,507           | 12,777           | 94.6                      |
| Laprairie                     | 11,861           | 10,154         | 85.6                      | 18,639           | 14,331           | 76.9                      |
| Napierville                   | 11,688           | 10,815         | 92.5                      | 9,203            | 9,062            | 98.5                      |
| Rouville                      | 17,634           | 16,954         | 96.1                      | 19,506           | 17,629           | 90.4                      |
| Soulanges                     | 10,808           | 9,724          | 90.0                      | 9,233            | 8,798            | 95.3                      |
| Vaudreuil                     | 11,003           | 9,392          | 85.4                      | 17,378           | 13,952           | 80.3                      |
| Verchères                     | 12,717           | 12,617         | 99.2                      | 17,729           | 16,479           | 92.9                      |
| <b>Laurentides</b>            | <b>134,688</b>   | <b>118,349</b> | <b>87.9</b>               | <b>263,725</b>   | <b>241,655</b>   | <b>91.6</b>               |
| Argenteuil                    | 12,806           | 3,902          | 30.5                      | 25,872           | 16,971           | 65.6                      |
| Berthier                      | 19,993           | 19,586         | 98.0                      | 24,717           | 24,280           | 98.2                      |

|                             | 1871          |               |                           | 1951           |                |                           |
|-----------------------------|---------------|---------------|---------------------------|----------------|----------------|---------------------------|
|                             | Total         | Français      | Français en<br>% du total | Total          | Français       | Français en<br>% du total |
| Deux-Montagnes              | 15,615        | 13,972        | 89.5                      | 21,048         | 18,057         | 85.8                      |
| Joliette                    | 23,075        | 22,020        | 95.4                      | 37,251         | 36,497         | 98.0                      |
| Labelle                     | 314           | 163           | 51.9                      | 27,197         | 26,696         | 98.2                      |
| L'Assomption                | 15,473        | 14,979        | 96.9                      | 23,205         | 21,801         | 93.9                      |
| Maskinongé                  | 15,079        | 14,782        | 98.0                      | 19,478         | 18,790         | 96.5                      |
| Montcalm                    | 12,742        | 10,794        | 84.7                      | 17,520         | 16,330         | 93.2                      |
| Terrebonne                  | 19,591        | 18,151        | 92.6                      | 67,437         | 62,233         | 92.3                      |
| <b>Cantons de l'Est</b>     |               |               |                           |                |                |                           |
| Industriel                  | 98,720        | 49,381        | 50.0                      | 298,072        | 257,638        | 86.4                      |
| Drummond                    | 10,975        | 7,036         | 64.1                      | 53,426         | 50,807         | 95.1                      |
| Mégantic                    | 18,879        | 12,074        | 64.0                      | 45,325         | 43,392         | 95.7                      |
| Missisquoi                  | 16,922        | 7,114         | 42.0                      | 24,689         | 18,983         | 76.9                      |
| Richmond                    | 11,213        | 3,718         | 33.2                      | 34,102         | 28,645         | 84.0                      |
| Shefford                    | 19,077        | 12,683        | 66.5                      | 43,722         | 39,150         | 89.5                      |
| Sherbrooke                  | 8,516         | 3,544         | 41.6                      | 62,166         | 50,356         | 81.0                      |
| Stanstead                   | 13,138        | 3,212         | 24.4                      | 34,642         | 26,305         | 75.9                      |
| Agricole                    | 120,000       | 95,533        | 79.6                      | 188,722        | 174,067        | 92.2                      |
| Arthabaska                  | 17,241        | 15,890        | 92.2                      | 36,957         | 36,560         | 98.9                      |
| Bagot                       | 19,491        | 19,037        | 97.7                      | 19,224         | 19,066         | 99.2                      |
| Brôme                       | 13,757        | 3,471         | 25.2                      | 13,393         | 6,758          | 50.5                      |
| Compton                     | 11,988        | 2,890         | 24.1                      | 23,856         | 18,293         | 76.7                      |
| Frontenac                   | 5,445         | 4,648         | 85.4                      | 30,733         | 30,128         | 98.0                      |
| Nicolet                     | 23,262        | 22,621        | 97.2                      | 30,335         | 30,050         | 99.1                      |
| Wolfe                       | 8,823         | 7,504         | 85.1                      | 18,153         | 17,479         | 96.3                      |
| Yamaska                     | 19,993        | 19,472        | 97.4                      | 16,071         | 15,733         | 97.9                      |
| <b>Vallée du St-Maurice</b> | <b>41,362</b> | <b>39,842</b> | <b>96.3</b>               | <b>179,600</b> | <b>171,868</b> | <b>95.7</b>               |
| Champlain                   | 21,492        | 20,858        | 97.1                      | 85,745         | 82,592         | 96.3                      |
| Saint-Maurice               | 19,870        | 18,984        | 95.5                      | 93,855         | 89,276         | 95.1                      |

|                             | 1871           |               |                           | 1951           |                |                           |
|-----------------------------|----------------|---------------|---------------------------|----------------|----------------|---------------------------|
|                             | Total          | Français      | Français en<br>% du total | Total          | Français       | Français en<br>% du total |
| <b>Québec Métropolitain</b> | <b>104,187</b> | <b>78,277</b> | <b>75,2</b>               | <b>296,515</b> | <b>279,528</b> | <b>94,3</b>               |
| Lévis                       | 24,831         | 22,706        | 91.4                      | 43,625         | 42,743         | 98.0                      |
| Québec                      | 79,306         | 55,571        | 70.1                      | 252,890        | 236,785        | 93.6                      |
| <b>Québec Laurentides</b>   | <b>50,265</b>  | <b>47,168</b> | <b>93.8</b>               | <b>93,101</b>  | <b>90,953</b>  | <b>97.7</b>               |
| Charlevoix E.               | 15,611         | 15,270        | 97.8                      | 28,259         | 27,784         | 98.3                      |
| Charlevoix O.               | 15,611         | 15,270        | 97.8                      | 28,259         | 27,784         | 98.3                      |
| Montmorency no 1            | 12,085         | 11,602        | 96.0                      | 21,389         | 21,031         | 98.3                      |
| Montmorency no 2            | 12,085         | 11,602        | 96.0                      | 21,389         | 21,031         | 98.3                      |
| Portneuf                    | 22,569         | 20,296        | 89.9                      | 43,453         | 42,138         | 97.0                      |
| <b>Rive sud</b>             | <b>106,579</b> | <b>99,151</b> | <b>93.0</b>               | <b>189,113</b> | <b>186,481</b> | <b>98.6</b>               |
| Beauce                      | 23,485         | 22,449        | 95.6                      | 54,973         | 54,445         | 99.0                      |
| Bellechasse                 | 17,637         | 17,542        | 99.5                      | 25,332         | 25,193         | 99.5                      |
| Dorchester                  | 17,779         | 14,996        | 84.3                      | 33,313         | 32,435         | 97.4                      |
| L'Islet                     | 13,517         | 13,375        | 98.9                      | 22,996         | 22,532         | 98.0                      |
| Lotbinière                  | 20,606         | 17,340        | 84.2                      | 27,985         | 27,456         | 98.1                      |
| Montmagny                   | 13,555         | 13,449        | 99.2                      | 24,514         | 24,420         | 99.6                      |
| <b>Saguenay</b>             | <b>17,493</b>  | <b>16,643</b> | <b>95.1</b>               | <b>197,910</b> | <b>189,853</b> | <b>95.9</b>               |
| Chicoutimi                  | 11,812         | 11,376        | 96.3                      | 115,904        | 111,510        | 96.2                      |
| Lac St-Jean E.              | 5,681          | 5,267         | 92.7                      | 31,128         | 29,086         | 93.4                      |
| Lac St-Jean O.              |                |               |                           | 50,878         | 49,257         | 96.8                      |
| <b>Bas St-Laurent</b>       | <b>71,163</b>  | <b>68,804</b> | <b>96.7</b>               | <b>209,624</b> | <b>206,863</b> | <b>98.7</b>               |
| Matane                      |                |               |                           | 30,243         | 29,751         | 98.4                      |
| Matapédia                   | 10,022         | 9,076         | 90.6                      | 33,939         | 33,532         | 98.8                      |
| Rimouski                    | 17,396         | 16,881        | 97.0                      | 53,220         | 52,353         | 98.4                      |
| Témiscouata                 |                |               |                           | 28,175         | 27,832         | 98.8                      |
| Rivière du Loup             | 22,491         | 21,809        | 97.0                      | 37,375         | 37,008         | 99.0                      |
| Kamouraska                  | 21,254         | 21,038        | 99.0                      | 26,672         | 26,387         | 98.9                      |

|                           | 1871          |               |                           | 1951           |                |                           |
|---------------------------|---------------|---------------|---------------------------|----------------|----------------|---------------------------|
|                           | Total         | Français      | Français en<br>% du total | Total          | Français       | Français en<br>% du total |
| Gaspésie                  | <b>34,652</b> | <b>22,501</b> | <b>64.9</b>               | <b>103,651</b> | <b>85,699</b>  | <b>82.7</b>               |
| Bonaventure               | 15,923        | 9,545         | 59.9                      | 41,121         | 32,065         | 78.0                      |
| Gaspé E.                  |               |               |                           | 37,442         | 29,750         | 79.5                      |
| Gaspé O .                 | 18,729        | 12,956        | 69.2                      | 15,089         | 14,720         | 97.6                      |
| Îles-de-la-Madeleine      |               |               |                           | 9,999          | 9,164          | 91.6                      |
| Golfe                     | <b>5,487</b>  | <b>3,519</b>  | <b>64.1</b>               | <b>42,664</b>  | <b>33,005</b>  | <b>77.4</b>               |
| Saguenay                  | 5,487         | 3,519         | 64.1                      | 42,664         | 33,005         | 77.4                      |
| <b>Outaouais-Gatineau</b> | <b>54,125</b> | <b>24,806</b> | <b>45.8</b>               | <b>142,659</b> | <b>110,303</b> | <b>77.3</b>               |
| Hull                      |               |               |                           | 57,318         | 50,690         | 88.4                      |
| Gatineau                  | 23,057        | 11,454        | 49.7                      | 35,264         | 24,685         | 70.0                      |
| Papineau                  | 14,521        | 9,820         | 67.6                      | 29,381         | 25,004         | 85.1                      |
| Pontiac                   | 16,547        | 3,532         | 21.3                      | 20,696         | 9,924          | 48.0                      |
| Abitibi                   |               |               |                           | <b>141,458</b> | <b>121,978</b> | <b>86.2</b>               |
| Abitibi                   |               |               |                           | 86,356         | 76,904         | 89.1                      |
| Témiscamingue             |               |               |                           | 55,102         | 45,074         | 81.8                      |

**Tableau 2**  
*Proportion des Français dans la population totale,  
zones du Québec, 1871 à 1951*

|                         | 1871        | 1881        | 1891        | 1901        | 1911        | 1921        | 1931        | 1941        | 1951        |
|-------------------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|
|                         | 5           | %           | %           | %           | %           | %           | %           | %           | %           |
| <b>Total</b>            | <b>78.0</b> | <b>79.0</b> | <b>79.7</b> | <b>80.2</b> | <b>80.1</b> | <b>80.0</b> | <b>79.0</b> | <b>80.9</b> | <b>82.0</b> |
| Montréal métropolitain  | 64.6        | 65.5        | 63.5        | 65.5        | 63.7        | 61.5        | 60.8        | 63.2        | 65.1        |
| Plaine de Montréal :    |             |             |             |             |             |             |             |             |             |
| industriel              | 92.1        | 93.0        | 94.6        | 93.9        | 93.4        | 94.9        | 92.4        | 94.6        | 94.3        |
| agricole                | 80.8        | 81.5        | 82.1        | 81.7        | 82.9        | 83.2        | 83.6        | 84.6        | 83.7        |
| Laurentides             | 87.9        | 88.5        | 89.8        | 90.5        | 91.1        | 91.6        | 91.8        | 91.7        | 91.6        |
| Cantons de l'Est :      |             |             |             |             |             |             |             |             |             |
| industriel              | 50.0        | 55.3        | 62.1        | 66.2        | 71.6        | 77.3        | 79.8        | 82.8        | 86.4        |
| agricole                | 79.6        | 79.3        | 82.8        | 84.3        | 86.9        | 88.8        | 89.9        | 91.0        | 92.2        |
| Vallée du Saint-Maurice | 96.3        | 95.9        | 96.8        | 97.0        | 93.4        | 95.0        | 95.0        | 95.1        | 95.7        |
| Québec métropolitain    | 75.2        | 80.0        | 85.2        | 86.0        | 88.8        | 91.4        | 92.6        | 93.1        | 94.3        |
| Québec Laurentides      | 93.8        | 94.8        | 96.4        | 96.5        | 97.2        | 97.3        | 97.0        | 97.8        | 97.7        |
| Rive sud                | 93.0        | 94.7        | 96.3        | 96.0        | 97.7        | 98.1        | 98.4        | 98.7        | 98.6        |
| Saguenay                | 95.1        | 97.9        | 99.2        | 98.4        | 99.1        | 98.1        | 95.6        | 96.3        | 95.9        |
| Bas Saint-Laurent       | 96.7        | 96.6        | 98.5        | 97.0        | 97.9        | 98.6        | 98.1        | 98.0        | 98.7        |
| Gaspésie                | 64.9        | 68.1        | 68.5        | 72.2        | 74.7        | 75.4        | 77.7        | 81.0        | 82.7        |
| Golfe                   | 64.1        | 70.9        | 76.1        | 69.6        | 78.5        | 71.6        | 71.4        | 74.2        | 77.4        |
| Outaouais-Gatineau      | 45.8        | 50.1        | 56.3        | 60.3        | 65.5        | 69.6        | 72.0        | 75.3        | 77.3        |
| Abitibi                 | —           | —           | 53.1        | 45.3        | 65.6        | 85.3        | 81.1        | 83.6        | 86.2        |

[233]

Dans la zone métropolitaine de Québec, le pourcentage de Français est monté de 75.2 pour cent à 94.3%, cependant qu'il a peu varié à Montréal où il est passé de 64.6 à 65.1%. Ce même pourcentage a peu varié non plus dans le Saguenay et le Bas Saint-Laurent ; dans la région gaspésienne il est passé de 64.9% à 82.7%, variation analogue à celle qu'a connue le comté de Saguenay sur l'autre rive du fleuve.

Il est particulièrement intéressant d'observer l'augmentation du pourcentage de Français dans les comtés de Québec près d'Ottawa : de 45.8% en 1871 à 77.3%. On constate un changement du même ordre dans le comté de Russel en Ontario durant la même période.

Le tableau 2 montre pour chaque zone de la province, le pourcentage de la population française par rapport à la population totale pour chaque recensement de 1871 à 1951.

On remarque une uniformité frappante dans les changements survenus durant cette période de 80 ans. Par exemple la région industrielle des Cantons de l'Est présente le plus fort accroissement et le pourcentage de Français, à chaque décennie sans exception, marque des gains de 2.5 à 7 points. Il n'y a d'oscillations dans le tableau que là où le changement net a été infime. Dans les comtés industriels de la plaine de Montréal le pourcentage de Français est passé de 92.1 à 94.3 pour cent en 80 ans, incluant 4 décennies d'accroissement et 4 décennies de décroissement.

Des tendances aussi uniformes devraient permettre des prédictions plus sûres que celles qui se dégagent de la plupart des données démographiques. Il semble clair que si l'industrialisation se poursuit à un rythme élevé, le nombre de Français dans les régions urbaines augmentera par suite des migrations. Que le rythme actuel de croissance industrielle se maintienne ou non, le taux différentiel de natalité démontré par d'autres observateurs <sup>211</sup> aura pour effet d'accroître la proportion de Français à la fois dans les régions industrielles et dans les régions agricoles de la province.

---

<sup>211</sup> C.f. Enid Charles, « The changing size of the Canadian family », 1941, *Monographie du recensement*, B.F.S., Ottawa.



Des sociologues ont considéré la distribution spatiale de groupes tels les Français et Anglais comme la conséquence aléatoire de mouvements individuels dans lesquels chacun s'établit à l'endroit qui lui convient le mieux.

Il en est résulté un processus écologique connu sous le nom de succession, au fur et à mesure que les familles françaises Plus nombreuses ont acheté les fermes appartenant à des familles anglaises moins nombreuses ; par exemple, dans les Cantons de l'Est <sup>212</sup>. Selon l'un des correspondants de Horace Miner le quart environ des agriculteurs de Saint-Denis placent sur d'autres fermes deux fils par génération. <sup>213</sup>

Pour effectuer une étude du phénomène de la succession dans les régions agricoles, il faudrait posséder des données sur chaque ferme dans chaque localité : il faudrait savoir si ces fermes sont exploitées par des francophones ou des anglophones, l'importance des familles, le nombre des employés et plus spécialement, le nombre des membres de chaque famille qui ont laissé : la ferme. À défaut de ces renseignements, on se fondera sur les changements, de résidence de l'ensemble de la population pour estimer les mouvements réels de population. Il faudra d'autres études pour pouvoir décomposer ces mouvements entre Français et Anglais.

---

<sup>212</sup> C.f. Aileen D. Ross, « Ethnic relations and social structures : A study of the Invasion of French-speaking Canadians into an English-Canadian district », thèse de doctorat non publiée, soumise au Département de Sociologie, Université de Chicago, 1951.

<sup>213</sup> Horace R. Miner, « St. Denis, a French Canadian parish », Chicago, The University of Chicago Press, 1939. [Voir la version française de ce livre disponible dans [Les Classiques des sciences sociales](#). JMT.]

[234]

## II

*ESTIMATION DU MOUVEMENT MIGRATOIRE  
DE L'AGRICULTURE VERS L'INDUSTRIE*

On peut donner à l'ampleur de la famille canadienne-française diverses significations : espérance pour l'avenir, signe d'une vie nationale solide et vigoureuse, résultante de principes moraux ou assurance de la survivance de la nation canadienne-française. Nous ne voulons pas insister sur ces idées dans un exposé démographique qui en somme ne doit s'intéresser qu'à l'aspect numérique de la question. Beaucoup d'auteurs ont fait ressortir qu'il ne convient pas de partager les exploitations agricoles et qu'en conséquence, la ferme familiale ne devait revenir qu'à un seul héritier par génération. Les autres héritiers peuvent soit demeurer sur la ferme comme employés ou dépendants, soit s'installer sur une autre ferme, soit poursuivre des activités non-agricoles. Au Québec, s'ils laissent la ferme familiale et fondent une nouvelle exploitation, ils devront soit acheter une terre - généralement des Anglais - soit coloniser de nouveaux territoires. S'ils abandonnent l'agriculture ils deviendront prêtres ou commerçants ou bien ils iront travailler en ville dans les manufactures. Le diagramme 1 illustre la logique de ces différentes options.

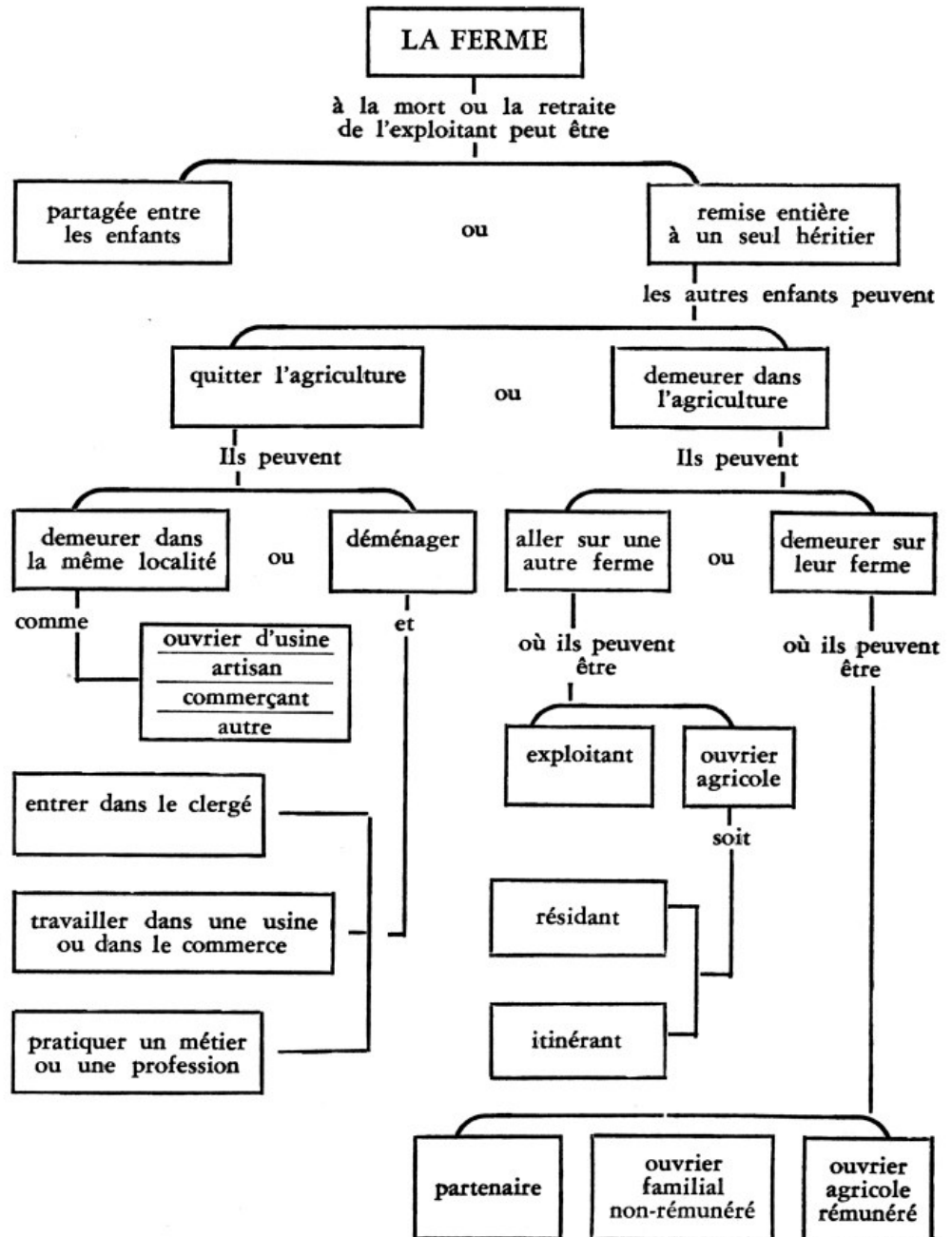
Le schéma est bien connu ; ce ne sont pas seulement les érudits mais chaque personne et chaque famille qui doivent résoudre plus ou moins consciemment ce paradoxe arithmétique qui surgit quand la famille est nombreuse et que la terre est laissée en héritage à un seul des enfants. Naturellement ces circonstances qui affectent si directement chaque famille ne peuvent que soulever la conscience populaire et devenir un sujet favori de discussion et de littérature. À cet égard, la migration hors de la terre familiale est tout à fait l'opposé du différentiel observé dans la grandeur de la famille (discuté dans la quatrième partie de cette étude) ce dernier étant considéré seulement comme une différence statistique entre groupes dont les dimensions de la famille ne semblent pas visiblement différentes.

Bien que le phénomène de l'exode rural soit bien connu, il n'a cependant pas été mesuré. On ne peut trouver ni rapport de recensement ni annuaire statistique qui indique le nombre de jeunes Canadiens français des deux sexes qui ont abandonné leurs fermes familiales. Il serait utile de posséder ces données pour se faire une idée objective car le mouvement réel peut avoir des proportions plus grandes ou moindres que celles que leur donnent les conjectures populaires ou universitaires. Pour prévoir le rythme d'industrialisation nécessaire pour continuer à absorber l'exode rural, il faut savoir quel a été dans le passé l'ordre de grandeur de ce mouvement par rapport aux taux de natalité.

Malheureusement l'importance de ces données n'en détermine pas nécessairement la disponibilité. Il n'existe peut-être pas de statistiques suffisamment précises pour l'étude de la période en question - il est possible

[235]

**Diagramme 1**



[236]

que toute trace du phénomène soit définitivement perdue ; ce n'est heureusement pas tout à fait le cas. L'exode rural et le développement de l'économie industrielle sous-tendent l'évolution démographique des différentes régions de la province, telle qu'esquissée dans la première partie de cette étude ; l'utilisation de ces données et d'autres renseignements permettent de mesurer l'importance des mouvements migratoires. Il sera nécessaire de poser quelques hypothèses en cours de route ; on espère avoir pris toutes les précautions utiles.

Peut-être vaudrait-il mieux exposer la méthodologie avant d'entrer dans les détails des chiffres. L'essentiel de la stratégie se résume dans l'emploi de deux méthodes plus ou moins indépendantes. Toute méthode fait intervenir des hypothèses arbitraires ; on en emploiera deux en considérant que la différence d'estimation constituera un premier pas dans la mesure de leurs marges d'erreur respectives.

La première méthode se limite à 13 comtés de la province. Dans chacun de ceux-ci, la majeure partie de la population vit de l'agriculture. Ces comtés constituent l'origine principale des migrations vers les villes et, ce qui est essentiel pour nos calculs, ou bien leurs limites n'ont pas changé durant la période de 1871 à 1951, ou bien leur population peut être ajustée à l'équivalent de limites fixes. La méthode est fondée sur la population des différents groupes d'âge, recensement après recensement, et sur certaines hypothèses quant aux taux de mortalité : si la population du groupe d'âge de 15 à 59 ans était de 64,000 en 1901 et de 68,000 en 1911, et qu'entre-temps, le nombre de personnes atteignant ces âges (celles qui avaient de 5 à 14 ans en 1901), moins les morts, a été de 18,000, alors  $64,000 + 18,000 - 68,000 = 14,000$  personnes ont dû quitter la région. L'émigration nette est ainsi considérée comme un résidu dans l'ajustement des recensements successifs. Ce calcul, amplifié dans le rapport du nombre total de fermes dans la province au nombre de fermes dans les 13 comtés constitue une première estimation de l'exode rural au Québec.

La deuxième méthode se base sur le nombre de personnes travaillant dans les industries agricoles et non agricoles. Le fait que le personnel des industries non agricoles se soit accru de 748,000 personnes pendant que l'agriculture en perdait 17,000 entre 1891 et 1951, devrait fournir un indice du mouvement migratoire.

L'évolution globale sur l'ensemble de la période masque un mouvement particulier remarquable après 1940. Pendant et après la dernière guerre, la population agricole de la province est tombée de 252,000 à 188,000, soit un déclin de 64,000. Ce déclin a plus que compensé l'augmentation régulière enregistrée depuis 1901 ; on a ainsi la surprise de constater que si la population du Québec a triplé entre 1901 et 1951, le nombre d'agriculteurs y a diminué. On constate une augmentation dans chacun des 13 principaux groupes professionnels des industries non agricoles excepté dans la pêche et la trappe, en déclin comme l'agriculture. L'accroissement de l'emploi dans l'industrie manufacturière, de 79,000 à 237,000, est particulièrement frappant (tableau 3).

[237]

**Tableau 3**  
*Hommes exerçant un travail rémunéré, âgés de 10 ans (a) et plus,  
province de Québec - 1891 à 1951*

| Groupe professionnel       | 1891      | 1901     | 1911     | 1921     | 1931    | 1941    | 1951      |
|----------------------------|-----------|----------|----------|----------|---------|---------|-----------|
| Toutes professions         | 399,039   | 435,034  | 552,140  | 646,440  | 823,287 | 928,464 | 1,130,194 |
| Agriculture                | 204,552 b | 194,381  | 201,599  | 217,416  | 225,914 | 251,539 | 187,846   |
| Pêche et trappe            | 4,265 c   | 4,317 d  | 4,431    | 4,005 e  | 6,418   | 8,081   | 5,538     |
| Forestage                  | 4,206     | 3,551    | 11,278 f | 10,838   | 15,557  | 30,457  | 35,935    |
| Mines et carrières         | 2,119     | 1,338    | 5,560 g  | 4,118    | 6,128   | 9,977   | 12,246    |
| Manufacture                | 52,058    | 101,884  | 79,288   | 87,793   | 111,352 | 173,288 | 237,189   |
| Construction               | 24,183    |          | 35,085   | 44,887   | 62,831  | 69,961  | 98,510    |
| Transport et communication | 15,533    | 45,171   | 34,952   | 41,263   | 66,018  | 79,317  | 121,643   |
| Commerce et finance        | 23,788    |          | 51,131   | 63,175   | 78,388  | 81,684  | 106,274   |
| Services                   | 23,918    | 27,513   | 33,729   | 46,116   | 73,714  | 89,967  | 134,070   |
| Professionnels             | 9,332     | —        | 14,165   | 20,388   | 29,466  | 36,280  | 51,500    |
| Personnels                 | 9,307     | 13,202   | 15,806   | 16,753   | 35,021  | 41,534  | 56,410    |
| Employés de bureau         | 5,998 h   | 15,396 h | 17,219   | 33,086 i | 43,258  | 49,404  | 69,207    |
| Manoeuvres j               | 36,865    | 41,241   | 77,868   | 91,368   | 133,368 | 81,038  | 100,242   |
| Non déclaré                | 1,554     | 242      | —        | 2,375    | 341     | 3,751   | 21,494    |

a 14 ans et plus en 1941 et 1951

c non compris les Indiens nomades

e ne comprend pas les Indiens dans les réserves

g comprend presque tous les employés des mines et des fonderies, sauf les employés de bureau

h les employés de bureau au service des gouvernements ont été classés dans les Services

i comprend les correcteurs d'épreuves, expéditeurs, chargeurs et postiers ; l'addition de ces gens aurait augmenté de 18% l'effectif de ce groupe en 1931

j non compris les ouvriers de l'agriculture, des pêches, du forestage et des mines

Note : Dans la mesure du possible, on a regroupé les professions d'après la classification de 1931 ; celle-ci a cependant dû être ajustée dans certains cas.

[238]

Après avoir estimé l'accroissement naturel et la migration nette pour l'ensemble de la province, on calculera la proportion agricole de cet accroissement naturel. La seconde estimation de l'exode rural sera alors la différence entre l'accroissement naturel agricole et le nombre observé de travailleurs dans l'agriculture.

Si les deux méthodes donnent des résultats identiques, ce sera une preuve de leur réalisme. Il est inutile d'alourdir cet exposé avec de longs calculs ; on se contentera de présenter le tableau 4 qui indique les résultats des deux méthodes. <sup>214</sup>

**Tableau 4**  
*Estimations de l'émigration nette hors de l'agriculture au Québec*

|                  | <b>Méthode 1</b> | <b>Méthode 2</b> |
|------------------|------------------|------------------|
|                  | (milliers)       |                  |
| <b>1871-1881</b> | 34               | 12               |
| <b>1881-1891</b> | 55               | 55               |
| <b>1891-1901</b> | 57               | 70               |
| <b>1901-1911</b> | 43               | 48               |
| <b>1911-1921</b> | 54               | 40               |
| <b>1921-1931</b> | 61               | 57               |
| <b>1931-1941</b> | 33               | 34               |
| <b>1941-1951</b> | 57               | 114              |
|                  | 394              | 430              |

Pour le total et pour cinq des huit décennies, ces résultats sont étonnamment rapprochés. Les plus gros écarts concernent la décennie 1871-81 et les décennies comprenant la première et la seconde guerres mondiales.

Jusqu'à quel point le degré de conformité entre les deux méthodes peut-il être entre elles un moyen de contrôle ? La conformité ne démontre pas le réalisme des taux de mortalité retenus, les mêmes taux ayant été employés dans les deux calculs.

<sup>214</sup> L'ensemble des calculs fait l'objet d'un autre article de l'auteur.



Leur validité peut cependant être jugée en ce qu'ils impliquent pour l'ensemble des groupes d'âge une mortalité inférieure à celle officiellement enregistrée pour l'ensemble de la province. Les différentiels entre taux de survivance de jeunes et de vieux, d'urbains et de ruraux pourraient être tels [239] que le taux de survivance retenu ne soit pas trop élevé pour le groupe concerné de ruraux en âge de travailler.

L'emploi éventuel de taux de mortalité trop bas entraîne une surestimation de l'exode rural. Les erreurs concernant la mortalité, cependant, même si elles sont substantielles ne peuvent avoir qu'un faible effet sur la marge d'erreur de l'estimation du nombre de migrants dans les groupes d'âges concernés ici ; pour les groupes d'âges de 15 à 59 ans, une erreur de 20% sur les taux entraîne une erreur de 5 à 10% sur le nombre net des migrants.

Pour le reste, les deux méthodes sont indépendantes ; ainsi l'hypothèse de l'égalité des taux de participation masculine dans les régions agricoles et non agricoles ne conditionne que la seconde ; de même, l'hypothèse que les 13 comtés agricoles retenus contiennent un échantillon aléatoire de la population agricole totale de la province ne conditionne que la première.

L'émigration nette pendant chaque décennie peut être exprimée de deux façons : en nombre de migrants par ferme par décennie, si l'on s'intéresse à l'impact de l'exode sur l'exploitation agricole moyenne ; et en pourcentage de migrants dans le nombre total de personnes atteignant 15 à 24 ans.

La façon la plus simple, dans le premier cas, consiste à faire le rapport entre le nombre moyen de migrants des 13 comtés de la première estimation, et le nombre d'exploitations agricoles dans ces comtés (tableau 5, colonne 3). L'inverse de ce rapport exprime l'intervalle moyen de temps entre départs successifs (colonne 4).

**Tableau 5**  
*Nombre de fermes et d'émigrants dans 13 comtés du Québec,  
 1871 à 1951*

|             | Fermes | Émigrants de<br>15 à 59 ans | Nombre moyen d'émi-<br>grants par ferme par<br>année | Nombre moyen<br>d'années entre<br>deux émigrations<br>successives hors<br>d'une ferme |
|-------------|--------|-----------------------------|--|---|
|             | (1)    | (2)                         | (3) = [(2) / (1)] / 10                               | (4) = 1 / (3)   |
| <b>1871</b> | 28,629 | -12,149                     | .042   | 24  |
| <b>1881</b> | 33,032 | -17,135                     | .052   | 19  |
| <b>1891</b> | 39,554 | -17,944                     | .045   | 22  |
| <b>1901</b> | 31,661 | -14,241                     | .045   | 22  |
| <b>1911</b> | 38,913 | -18,406                     | .047   | 21  |
| <b>1921</b> | 33,839 | -19,875                     | .059   | 17  |
| <b>1931</b> | 33,154 | -10,827                     | .033   | 30  |
| <b>1941</b> | 35,419 | -19,390                     | .055   | 18  |
| <b>1951</b> | 30,972 |                             |  |   |

[240]

On n'a pas effectué les calculs à partir du nombre de fermes au milieu plutôt qu'à la fin de la période intercensale : les modifications dans les nombres des fermes seraient peu importantes comparées aux difficultés de calcul qu'impliquerait : ce raffinement.

La seconde façon d'aborder la question entraîne l'étude de la distribution des migrants par groupes d'âge ; cette distribution est un sous-produit des calculs précédents.

Le tableau 6 concerne les 13 comtés arbitrairement choisis et pour lesquels les chiffres absolus n'ont pas de signification. Entre 1871 et 1951, 47 pour cent des émigrants ruraux étaient âgés de 20 à 29 ans, et 78 pour cent de 15 à 34 ans. Au-dessus de soixante ans on enregistre un faible mouvement de retour, mouvement qui n'est pas incorporé dans le tableau 6.

**Tableau 6**  
*Distribution des émigrants agricoles selon l'âge,  
13 comtés du Québec, 1871-1951*

[Retour à la table des matières](#)

| Groupes d'âge | Pourcentage d'émigrants 10-59 |
|---------------|-------------------------------|
| 10-14 ans     | 7.9                           |
| 15-19 ans     | 14.9                          |
| 20-24 ans     | 22.6                          |
| 25-29 ans     | 24.9                          |
| 30-34 ans     | 15.7                          |
| 35-39 ans     | 6.0                           |
| 40-44 ans     | 3.4                           |
| 45-49 ans     | 2.5                           |
| 50-54 ans     | 1.1                           |
| 55-59 ans     | 1.0                           |
| <b>Total</b>  | <b>100.0</b>                  |

[241]

La première colonne du tableau 7 indique le nombre d'hommes de 15 à 19 ans successivement recensés dans ces 13 comtés. Le cinquième de ce nombre représente le nombre d'hommes qui atteignent 15 à 24 ans par année, et fournit ainsi une estimation de la population de la cohorte à laquelle appartient le migrant.

Il n'y a pas un âge particulier pour abandonner la ferme ; mais étant donné que la majorité des migrants, selon le tableau 6, ont de 15 à 34 ans, le tableau 7 néglige les groupes plus âgés.

**Tableau 7**  
*Émigrants mâles en fonction du nombre d'hommes  
 qui atteignent 15 à 24 ans - 13 comtés de l'estimation no 1*

|                  | Population de<br>15 à 19 ans au<br>début de la dé-<br>cennie<br>Hommes | Émigrants de<br>15 à 24 ans<br>pendant la dé-<br>cennie<br>Hommes | Émigrants en % du<br>nombre d'hommes<br>atteignant 15 à 24 ans<br>par année<br>$\frac{(2)/10}{(1)/5} \times 100$ |
|------------------|--|---|--|
|                  | (1)  | (2)   | (3)  |
| <b>1871-1881</b> | 12,658   | 9,998   | 39.5   |
| <b>1881-1891</b> | 13,141   | 14,349  | 54.6   |
| <b>1891-1901</b> | 13,447   | 15,115  | 56.2   |
| <b>1901-1911</b> | 13,179   | 12,490  | 47.4   |
| <b>1911-1921</b> | 13,830   | 15,310  | 55.4   |
| <b>1921-1931</b> | 15,088   | 16,251  | 53.9   |
| <b>1931-1941</b> | 15,583   | 10,004  | 32.1   |
| <b>1941-1951</b> | 17,126   | 16,678  | 48.7   |
| Total 1871-1951  | 114,052  | 110,195   | 48.3   |

Le nombre des migrants par décennie est dix fois la moyenne annuelle et la fraction qui émigre chaque année peut alors être obtenue en divisant le dixième du nombre des migrants par le cinquième du nombre d'hommes ayant 15 à 19 ans au commencement de la décennie. Étant donné que les migrants atteignent les âges spécifiés au cours de la décennie plutôt qu'au commencement, il y a une correspondance brute entre les intervalles de temps auxquels se rapportent le numérateur et le dénominateur. Les quotients qui en résultent sont exprimés en pourcentages dans la colonne 3 du tableau 7.

[242]

Les rapports exprimés dans cette colonne ont une moyenne d'environ 48 pour cent. En d'autres termes, un garçon de ferme sur deux émigre de son comté entre 15 et 34 ans. Le pourcentage est moindre pour la première décennie (1871-81) ; ceci peut refléter soit l'achèvement, pendant cette période, de la colonisation des comtés, soit une

erreur, la seconde estimation indiquant un chiffre plus élevé pour cette période. De 1881 à 1931, le pourcentage de migrants reste stable autour de 50%. Durant la décennie commençant en 1931, l'absence d'emplois industriels a fortement ralenti l'exode rural.

La description de Miner du cycle familial est classique. On la citera une nouvelle fois pour l'interprétation de l'exode :

« Après huit ans de mariage, le jeune couple a déjà eu cinq enfants, dont l'un est mort. Le plus vieux a sept ans, le plus jeune est encore dans les langes. Le cycle familial est si régulier que les remarques populaires du type « Il est encore jeune, il n'a que quatre ou cinq enfants » en sont l'expression courante. ...Huit ans après, le père a 42 ans et le couple a eu dix enfants, dont trois sont morts. Les plus vieux aident aux champs et il n'y a pas de problème de main-d'oeuvre. Le père a déjà commencé à faire des plans d'avenir pour ses fils ; c'est sa responsabilité. Il lui faudra organiser l'avenir de six enfants. Le septième, évidemment, reprendra la ferme. ...Quand le jeune homme héritera, le cycle recommencera. » <sup>215</sup>

Miner résume les perspectives d'avenir des dix enfants :

« Quatre meurent avant d'atteindre 25 ans ; l'un hérite de la ferme familiale ; l'une épouse un cultivateur ; un autre, si c'est un garçon, devient prêtre ou exerce un métier, ou, si c'est une fille, entre au couvent, devient institutrice ou épouse un professionnel. Restent les trois autres enfants. Le père, tout en abandonnant progressivement ses responsabilités d'exploitant à son successeur, essaie d'acheter une autre ferme ou d'économiser pour permettre à un autre fils de se lancer dans l'agriculture quelque part. Un correspondant local estime qu'environ le quart des pères donne quelque formation professionnelle au garçon ou l'envoie trouver du travail dans un centre industriel ou en ville. » <sup>216</sup>

C'est parmi ces trois derniers enfants que doivent se recruter les migrants. Miner Parle plus loin de la population célibataire de la paroisse : les hommes non mariés peuvent devenir des salariés agricoles

<sup>215</sup> Horace Miner, op. cit., pp. 81-83.

<sup>216</sup> Idem.

dans cette partie du cycle où les enfants de l'exploitant ne sont pas assez vieux pour participer aux travaux de la ferme.

Ces exposé semble d'une façon générale compatible avec nos calculs qui prévoient 50% de jeunes émigrants et un émigrant par ferme par période de vingt ans. Ces chiffres, cependant, ne sont pas typiques mais représentent une moyenne arithmétique ; ils comprennent toutes les fermes, y compris celles où il n'y a pas d'enfants. En outre, ils ne sont pas décomposés entre Anglais et Français ; cette décomposition, et d'autres opérations restent à faire.

[243]

### III

## *CHANGEMENTS DANS LA DIVISION DU TRAVAIL*

Cette troisième partie est consacrée aux ruraux qui ont abandonné leurs fermes vers les manufactures ou d'autres activités urbaines.

Beaucoup d'études ont été entreprises sur ce sujet, y compris des interprétations très utiles des statistiques disponibles. L'encouragement et l'exemple du professeur Everett C. Hughes ont soutenu ces études, telles celles de Roy et de Jamieson ; les étudiants de la faculté des Sciences Sociales de l'Université Laval ont également conduit des recherches sur certaines industries.

Le professeur Hughes lui-même a traité en profondeur le problème de la division du travail entre Français et Anglais. Pour lui, la manufacture n'est pas seulement le site d'un processus de production ; elle constitue en soi un système social. La notion de « qualification » pour l'emploi doit alors s'étendre jusqu'à inclure d'autres facteurs que la seule compétence technique. Si par « qualification » on n'entendait que « compétence technique », si les directeurs d'une entreprise n'étaient que des machines à maximiser les profits, alors serait toujours choisi pour un travail donné le candidat dont la compétence technique est la plus grande, parmi ceux qui accepteraient le salaire fixé.

Cette façon de concevoir le recrutement est elle-même le produit d'une culture ; quelle que soit la vigueur avec laquelle nous acceptons

tous cette culture, la sociologie doit décrire le processus de recrutement d'une façon plus objective et déterminer les éléments de choix qui ne sont pas objectifs dans le sens de la maximisation des profits.

La qualification a naturellement pour origine les connaissances techniques acquises à l'école ; y concourent en outre l'expérience acquise au travail ainsi que des qualités comme l'initiative et la régularité. Elle englobe enfin ce que réclame la nécessité de trouver sa place dans une organisation sociale. Pour certaines fonctions, comme le montre le professeur Hughes, les critères de sélection peuvent spécifier entre autres que le candidat choisi ait une formation telle qu'il puisse sans inconvénient et avec aisance prendre part à un dîner ; pour d'autres fonctions, de telles qualités sociales ne sont pas indispensables. Quand la confiance de la direction est essentielle au travail, on a tendance à choisir un candidat qui ressemble ethnologiquement à la direction ; quand c'est la confiance du personnel qui est primordiale, le candidat choisi ressemble au personnel.

Ainsi, l'aptitude d'un candidat n'est pas établie une fois pour toutes, mais à la suite d'une série d'étapes et de gestes séparés, comme par exemple des promotions qui selon les termes de Hughes constituent chacune un « vote de confiance ». Tels sont les facteurs en jeu dans notre situation industrielle biculturelle.

Les études actuellement disponibles décrivent les structures de l'emploi résultant de ces processus, au recensement de 1931, pour l'ensemble du Québec ou pour Montréal.<sup>217</sup> Ce sont des structures où « les Canadiens [244] français sont, comme aurait dit un géographe français, l'élément passif dans la géographie humaine de cette région. Les Anglais représentent l'élément actif, épisodique, catastrophique... »<sup>218</sup> À ce stade de l'étude, on s'intéressera à la division du travail entre Français et Anglais pour l'ensemble du Canada ; la comparaison des structures de l'emploi en 1931 et en 1941 permettra de déterminer les changements survenus.

---

<sup>217</sup> S.M. Jamieson, « French and English in the institutional structure of Montreal, A study of the social and economic division of labour », thèse de maîtrise-es-arts, Université McGill, 1938.

<sup>218</sup> Everett C. Hughes, « The problem of planning in Quebec », in *Housing and Community Planning*, McGill, 1947, p. 159.

Ces changements peuvent être étudiés dans le détail de 400 groupes professionnels ; le tableau 8 ne garde que les points saillants. Dans les transports, la situation dans le trafic ferroviaire, par exemple, où les Français ne sont pas bien représentés, n'a pas beaucoup changé entre 1931 et 1941. D'autre part, la proportion de Français chez les chauffeurs et conducteurs de taxi est passée de 42 à 44% ; la même proportion est passée de 24 à 30% chez les chauffeurs de camion, de 24 à 38% chez les messagers.

Dans les services commerciaux, la proportion de Français a peu varié chez les commerçants détaillants ; elle a augmenté chez les vendeurs et diminué chez les commis voyageurs.

En ce qui concerne les services professionnels la proportion de Français a peu varié chez les chimistes et les ingénieurs ; dans les branches traditionnelles (médecins, avocats, notaires et prêtres), cette proportion a augmenté dans la même mesure que pour l'ensemble de la main-d'oeuvre. Si la proportion de Français n'a pas augmenté chez les ingénieurs, chez les dessinateurs elle s'est élevée de 11 à 15%. Dans les métiers moins traditionnels, la proportion de francophones a sensiblement augmenté chez les agents de police, les détectives et les chefs des postes ; de même dans certains services comme chez les concierges, les garçons de table et les cuisiniers.

Chez les employés de bureau, la proportion de francophones s'est accrue légèrement moins que pour l'ensemble de la main-d'oeuvre. Elle est passée de 15 à 20% chez les commis d'expédition, de 20 à 25% chez les comptables, teneurs de livres et caissiers ; malheureusement ce dernier groupe réunit des personnes de revenus et de prestige très différents ; comme la répartition entre Français et Anglais a pu varier différemment entre les 3 sous-groupes, il est difficile de tirer des conclusions précises.

Affirmer que « les Canadiens français tirent de l'arrière dans les affaires et l'industrie » est peut-être ambigu ; il semble cependant que c'était aussi vrai en 1941 qu'en 1931. Cependant, on doit considérer que les années '30 ont été une période de régression, à l'inverse des années '40.



Le tableau 9 indique le déclin relatif et absolu de l'agriculture dans toutes les provinces après 1941. Au Québec, la main-d'oeuvre agricole est tombée de 27 à 17% de la main-d'oeuvre totale. Cette chute révèle un changement extraordinaire dans la marche des choses, un changement sans précédent en une seule décennie. Aussi attend-on avec un intérêt spécial les statistiques du recensement de 1951 sur les professions par origine ethnique.

[245]

**Tableau 8**  
*Main-d'oeuvre, totale et française, certaines professions,  
Canada, 1931 et 1941*

|                                   | 1931             |                |             | 1941             |                |             |
|-----------------------------------|------------------|----------------|-------------|------------------|----------------|-------------|
|                                   | Total            | Français       | %           | Total            | Français       | %           |
| <b>Toutes professions (a)</b>     | <b>3,260,014</b> | <b>808,490</b> | <b>24.8</b> | <b>3,353,416</b> | <b>939,769</b> | <b>28.0</b> |
| <b>Agriculture</b>                | <b>1,107,766</b> | <b>275,738</b> | <b>24.9</b> | <b>1,064,847</b> | <b>302,004</b> | <b>28.4</b> |
| Cultivateurs et éleveurs          | 626,112          | 141,070        | 22.5        | 630,709          | 158,155        | 25.1        |
| Ouvriers agricoles                | 478,632          | 134,244        | 28.0        | 431,102          | 143,490        | 33.3        |
| <b>Pêche, chasse et trappe</b>    | <b>47,408</b>    | <b>10,067</b>  | <b>21.2</b> | <b>51,126</b>    | <b>11,047</b>  | <b>21.6</b> |
| Pêcheurs                          | 33,620           | 9,017          | 26.8        | 33,273           | 9,904          | 29.8        |
| Chasseurs, trappeurs, guides      | 13,788           | 1,050          | 7.6         | 17,853           | 1,143          | 6.4         |
| <b>Forestage</b>                  | <b>43,995</b>    | <b>18,614</b>  | <b>42.3</b> | <b>80,248</b>    | <b>40,395</b>  | <b>50.3</b> |
| Propriétaires et directeurs       | 2,463            | 851            | 34.6        | 2,004            | 799            | 39.9        |
| Contremaîtres                     | 912              | 384            | 42.1        | 1,321            | 663            | 50.2        |
| Gardes et estimateurs forestiers  | 3,182            | 1,190          | 37.4        | 2,923            | 1,292          | 44.2        |
| Bûcherons                         | 37,438           | 16,189         | 43.2        | 74,000           | 37,641         | \$0.9       |
| <b>Mines et carrières</b>         | <b>58,585</b>    | <b>7,910</b>   | <b>13.5</b> | <b>71,861</b>    | <b>13,077</b>  | <b>18.2</b> |
| Propriétaires et directeurs       | 1,249            | 131            | 10.5        | 1,360            | 93             | 6.8         |
| Contremaîtres                     | 2,001            | 272            | 13.6        | 2,804            | 410            | 14.6        |
| <b>Industries manufacturières</b> | <b>394,823</b>   | <b>94,055</b>  | <b>23.8</b> | <b>561,001</b>   | <b>154,886</b> | <b>27.6</b> |
| Propriétaires et directeurs       | 36,936           | 7,691          | 20.8        | 35,499           | 6,506          | 18.3        |
| Contremaîtres (b)                 | 17,674           | 4,323          | 24.5        | 28,555           | 6,735          | 23.6        |
| Boulangers                        | 10,539           | 3,256          | 30.9        | 10,793           | 3,713          | 34.4        |
| Machinistes - métal               | 32,476           | 6,240          | 19.2        | 42,924           | 10,001         | 23.3        |
| Imprimeurs                        | 15,576           | 2,177          | 14.0        | 15,997           | 3,583          | 22.4        |
| Conducteurs de machines fixes     | 21,116           | 2,821          | 13.4        | 29,792           | 6,760          | 22.7        |
| <b>Construction</b>               | <b>202,970</b>   | <b>59,565</b>  | <b>29.3</b> | <b>212,716</b>   | <b>70,969</b>  | <b>33.4</b> |
| Propriétaires et directeurs       | 13,012           | 3,022          | 23.2        | 9,357            | 2,000          | 21.4        |
| Contremaîtres                     | 51381            | 1,360          | 25.3        | 4,481            | 1,293          | 28.9        |

|                                       | 1931           |               |             | 1941           |               |             |
|---------------------------------------|----------------|---------------|-------------|----------------|---------------|-------------|
|                                       | Total          | Français      | %           | Total          | Français      | %           |
| Charpentiers-menuisiers               | 81,264         | 26,457        | 32.6        | 89,787         | 32,682        | 36.4        |
| Peintres, décorateurs et vitriers     | 34,827         | 10,086        | 29.0        | 38,416         | 13,138        | 34.2        |
| Plombiers et tuyauteurs               | 17,471         | 5,365         | 30.7        | 19,937         | 6,439         | 34.0        |
| <b>Transports et communications</b>   | <b>271,244</b> | <b>61,746</b> | <b>22.8</b> | <b>294,800</b> | <b>80,754</b> | <b>27.4</b> |
| Propriétaires et directeurs           | 8,397          | 1,287         | 15.3        | 8,299          | 1,080         | 13.0        |
| Chauffeurs et conducteurs de taxi     | 15,388         | 6,398         | 41.6        | 15,090         | 6,567         | 43.5        |
| Mécaniciens de locomotive             | 7,920          | 1,021         | 12.9        | 7,088          | 907           | 12.8        |
| Chauffeurs de locomotive              | 5,948          | 919           | 15.5        | 5,235          | 909           | 17.4        |
| Débardeurs et arrimeurs               | 4,816          | 2,093         | 43.5        | 9,476          | 4,168         | 44.0        |
| Messagers                             | 12,880         | 3,041         | 23.6        | 11,711         | 4,418         | 37.7        |
| Cantonniers et poseurs de rails       | 23,587         | 3,871         | 16.4        | 24,422         | 4,928         | 20.2        |
| Charetiers et conducteurs de voitures | 22,286         | 6,879         | 30.9        | 18,720         | 6,515         | 34.8        |
| Conducteurs de camion                 | 43,698         | 10,671        | 24.4        | 80,403         | 23,799        | 29.6        |
| <b>Commerce</b>                       | <b>259,799</b> | <b>55,472</b> | <b>21.4</b> | <b>266,023</b> | <b>62,806</b> | <b>23.6</b> |
| Propriétaires et directeurs - détail  | 94,644         | 20,698        | 21.9        | 100,756        | 23,486        | 23.3        |
| Propriétaires et directeurs - gros    | 13,336         | 1,516         | 11.4        | 20,188         | 2,871         | 14.2        |
| Voyageurs de commerce                 | 16,495         | 5,465         | 33.1        | 29,882         | 6,575         | 22.0        |
| Vendeurs en magasin                   | 100,537        | 22,680        | 22.6        | 81,270         | 24,282        | 29.9        |
| <b>Finances</b>                       | <b>36,252</b>  | <b>6,333</b>  | <b>17.5</b> | <b>30,576</b>  | <b>5,783</b>  | <b>18.9</b> |
| Propriétaires et directeurs           | 8,557          | 1,368         | 16.0        | 8,241          | 1,338         | 16.2        |
| Agents d'assurances                   | 17,049         | 3,795         | 22.3        | 14,571         | 3,596         | 24.7        |
| <b>Services</b>                       | <b>270,573</b> | <b>58,873</b> | <b>21.8</b> | <b>308,550</b> | <b>76,951</b> | <b>24.9</b> |
| Architectes                           | 1,296          | 234           | 18.1        | 1,186          | 271           | 22.8        |
| Artistes et professeurs d'art         | 1,909          | 296           | 15.5        | 2,328          | 404           | 17.4        |
| Écrivains, rédacteurs et journalistes | 2,880          | 432           | 15.0        | 3,434          | 731           | 21.3        |
| Chimistes et métallurgistes           | 3,200          | 488           | 15.5        | 7,233          | 1,112         | 15.4        |
| Ministres et prêtres                  | 12,662         | 3,695         | 29.2        | 14,077         | 4,514         | 32.1        |
| Dentistes                             | 4,007          | 674           | 16.8        | 3,695          | 727           | 19.7        |
| Dessinateurs                          | 4,596          | 526           | 11.4        | 5,596          | 855           | 15.3        |
| Ingénieurs professionnels             | 15,818         | 1,938         | 12.3        | 18,547         | 2,378         | 12.8        |
| Avocats et notaires                   | 8,004          | 2,081         | 26.0        | 7,791          | 2,249         | 28.9        |

|  | 1931           |                |             | 1941           |               |             |
|--|----------------|----------------|-------------|----------------|---------------|-------------|
|  | Total          | Français       | %           | Total          | Français      | %           |
| Médecins et chirurgiens  | 9,817          | 2,204          | 22.5        | 10,339         | 2,470         | 23.9        |
| Professeurs et directeurs  | 2,941          | 1,570          | 53.4        | 3,858          | 2,208         | 57.2        |
| Instituteurs   | 18,274         | 4,649          | 25.4        | 21,988         | 5,519         | 25.1        |
| Policiers et détectives  | 10,900         | 2,799          | 25.7        | 15,960         | 4,711         | 29.5        |
| Chefs de poste   | 2,439          | 463            | 19.0        | 3,205          | 731           | 22.8        |
| Facteurs et postiers   | 6,700          | 1,640          | 24.5        | 7,310          | 2,044         | 28.0        |
| <b>Propriétaires et directeurs d'hôtels</b>                                    | <b>5,399</b>   | <b>1,722</b>   | <b>31.9</b> | <b>5,945</b>   | <b>1,826</b>  | <b>30.7</b> |
| Propriétaires et directeurs de restaurants                                     | 9,765          | 2,369          | 24.2        | 10,859         | 3,535         | 32.6        |
| Barbiers, coiffeurs, manucures   | 16,368         | 5,406          | 33.0        | 14,889         | 5,137         | 34.5        |
| Cuisiniers   | 17,832         | 3,300          | 18.5        | 17,847         | 4,263         | 23.9        |
| Gardiens   | 13,411         | 3,663          | 27.3        | 20,815         | 5,821         | 28.0        |
| Concierges et fossoyeurs   | 14,691         | 1,878          | 12.8        | 19,221         | 3,628         | 18.9        |
| Blanchisseurs  | 9,607          | 1,225          | 12.8        | 5,419          | 732           | 13.5        |
| Tenanciers - chambres et pension   | 1,742          | 299            | 17.2        | 2,208          | 366           | 16.6        |
| Garçons de table   | 11,203         | 2,149          | 19.2        | 13,735         | 3,728         | 27.1        |
| <b>Employés de bureau</b>  | <b>141,191</b> | <b>26,876</b>  | <b>19.0</b> | <b>159,779</b> | <b>84,586</b> | <b>21.6</b> |
| Comptables et vérificateurs, Teneurs de livres et caissiers                    | 46,405         | 9,133          | 19.7        | 46,040         | 11,258        | 24.5        |
| Commis de bureau   | 94,673         | 17,340         | 18.3        | 110,043        | 22,397        | 20.4        |
| Commis d'expédition  | 15,045         | 2,281          | 15.2        | 23,044         | 4,628         | 20.1        |
| <b>Manœuvres (non dans l'agriculture, la pêche, le forestage ou les mines)</b> | <b>428,062</b> | <b>133,400</b> | <b>31.2</b> | <b>251,889</b> | <b>86,511</b> | <b>34.3</b> |

a Non compris les hommes du groupe professionnel « non-déclaré ».

b Comprend les inspecteurs, expérimentation des produits chimiques et les inspecteurs, calibreurs des industries métalliques.

[247]

**Tableau 9***Proportion de la main-d'oeuvre masculine employée dans l'agriculture, Canada et Provinces, 1941 et 1951*

| Province              | 1941                         |   |             | 1951                          |   |             |
|-----------------------|------------------------------|---|-------------|-------------------------------|---|-------------|
|                       | Total main-d'œuvre rémunérée | Main-d'oeuvre employée dans l'agriculture | %           | Total main-d'oeuvre rémunérée | Main-d'oeuvre employée dans l'agriculture | %           |
| <b>Canada</b>         | <b>3,363,111</b>             | <b>1,064,847</b>                          | <b>31.7</b> | <b>4,121,832</b>              | <b>797,874</b>                            | <b>19.4</b> |
| Terre-Neuve           | —                            | —   | —           | 89,460                        | 3,567                                     | 4.0         |
| Île-du-Prince-Edouard | 26,088                       | 16,350                                    | 62.7        | 28,156                        | 12,693                                    | 45.1        |
| Nouvelle-Écosse       | 153,941                      | 36,934                                    | 24.0        | 178,087                       | 22,977                                    | 12.9        |
| Nouveau-Brunswick     | 119,341                      | 41,136                                    | 34.5        | 134,953                       | 26,211                                    | 19.4        |
| Québec                | 928,464                      | 251,539                                   | 27.1        | 1,130,194                     | 187,846                                   | 16.6        |
| Ontario               | 1,140,105                    | 264,914                                   | 23.2        | 1,439,966                     | 193,795                                   | 13.5        |
| Manitoba              | 215,705                      | 90,774                                    | 42.1        | 232,296                       | 70,430                                    | 30.3        |
| Saskatchewan          | 273,122                      | 184,244                                   | 67.5        | 251,077                       | 141,736                                   | 56.5        |
| Alberta               | 247,622                      | 138,814                                   | 56.1        | 291,269                       | 111,745                                   | 38.4        |
| Colombie-Britannique  | 258,723                      | 40,142                                    | 15.5        | 346,374                       | 26,874                                    | 7.8         |
| <b>9 Provinces</b>    | <b>3,363,111</b>             | <b>1,064,847</b>                          | <b>31.7</b> | <b>4,032,372</b>              | <b>794,307</b>                            | <b>19.7</b> |

#### IV

### *L'INFLUENCE DES VILLES SUR LA TAILLE DE LA FAMILLE AGRICOLE*

Il n'est pas facile de mesurer l'influence que la ville exerce sur la campagne environnante ; il semble toutefois utile à ce stade d'essayer d'en définir quelques paramètres. L'analyse des recensements a déjà permis de définir dans quelle mesure les villes du Québec recrutent à la campagne leur population croissante. Il reste à examiner si le recensement peut révéler l'effet que l'industrialisation et l'urbanisation peuvent produire sur ceux qui sont restés à la campagne. Il n'existe aucun doute que la ville exerce un effet sur l'esprit et le comportement de ceux qui s'y sont fixés ; on cherchera ici à déceler l'effet qu'elle produit sur ceux qui sont restés à la ferme.

Il y a plusieurs façons d'attaquer le problème. L'anthropologie par exemple examinera les changements survenus avec le temps dans l'architecture, la façon de s'habiller, le genre de divertissements. On se limitera ici aux statistiques du recensement de 1941 relatives à la natalité. On essaiera de déterminer si les familles vivant près des villes sont moins nombreuses que celles qui en sont éloignées. Si, à revenus, instruction, etc. égaux, la dimension de la famille croît proportionnellement à son éloignement des villes, on [248] aura établi dans quelle mesure l'influence des villes se fait sentir dans les campagnes environnantes. On a employé diverses méthodes plus ou moins indépendantes pour mesurer ce phénomène ; l'accord de leurs résultats suffit à fonder une conclusion raisonnablement ferme.

Il semble utile ici d'examiner une question connexe à savoir dans quelle mesure le Canadien d'origine française est influencé par ses voisins anglophones. On pourrait penser que les Français qui vivent dans le voisinage des Anglais ont probablement plus de contacts avec eux que ceux qui en sont éloignés ; de même, s'il existe des différences de comportement entre Français « voisins » des Anglais et Français « éloignés », ces différences seront fonction de l'importance des contacts entre les deux groupes. Ici encore, on ne pourra tirer de conclusion que si les groupes de Français « voisins » et les groupes de

Français « éloignés » ne diffèrent que par leur distance des Anglais ; on essaiera de s'en assurer dans la mesure du possible.

Dans le même ordre d'idées les personnes qui demeurent près des villes doivent être relativement exposées aux influences psychologiques sociales de la vie urbaine ; un cultivateur qui demeure à proximité d'une ville y va plus souvent, y a plus d'amis et de parents, en reçoit plus de visiteurs, entre plus souvent en relations commerciales avec les habitants de la ville que celui qui en est éloigné. Si ce fait ne peut être prouvé pour chaque cas séparément, il est certainement vrai en général si l'on considère la moyenne des cas.

L'exemple le plus remarquable de diffusion dans l'histoire est l'expansion contemporaine d'idées dites « modernes » qui accompagnent la révolution industrielle dans les régions du monde où les idées traditionnelles ont dominé. Un aspect de cette diffusion complexe a été considérablement fouillé ; c'est celui des changements dans la dimension de la famille. La plupart de ceux qui étudient les taux différentiels de fertilité, que ce soit sous l'angle de la sociologie ou sous celui de la biologie, reconnaissent le lien entre leur sujet et la révolution industrielle.

Dans tous les pays occidentaux les plus fortunés, les citadins, les intellectuels, ont été les premiers à adopter le plus complètement le modèle de la petite famille ; ce type de diffusion rappelle celui de la mode, dont Sapir a noté le cheminement le long de l'échelle décroissante du prestige. <sup>219</sup>

Les familles canadiennes-françaises ont toujours été nombreuses et elles le sont encore. Il y avait 63 naissances par millier d'habitants en 1660 et ce taux n'a pas beaucoup diminué avant le milieu du 19<sup>ième</sup> siècle <sup>220</sup> ; il a atteint son point le plus bas, 25 pour mille, durant les années 1930 et s'est fixé autour de 30 depuis la guerre. La tendance des naissances est difficile à déterminer en raison de l'extraordinaire récession des années '30 et de la reprise des années '40.

---

<sup>219</sup> Edward Sapir, « Art Fashion », *Encyclopedia of the Social Sciences*. 10. Annuaire statistique de la province de Québec, 1913.

<sup>220</sup> Pour plus de détails sur la méthodologie, voir : Nathan Keyfitz, « A factorial arrangement of comparisons of family size », *American Journal of Sociology*, Vol. LVIII, No 5, March 1952, pp. 470-480.

Le tableau 10 montre cependant que le taux de natalité des Canadiens français et celui des Canadiens d'autres origines ont varié dans le même sens au cours des 20 dernières années.

[249]

### Tableau 10

*Taux de natalité selon certains groupes d'origine ethnique,  
Canada, 1931 à 1951*

|                                    | Total     | Français | Autres    |
|------------------------------------|-----------|----------|-----------|
| <b>1931</b>                        |           |          |           |
| Population féminine de 15 à 44 ans | 2,306,528 | 651,188  | 1,655,340 |
| Naissances                         | 240,473   | 92,332   | 148,141   |
| Taux pour 1000                     | 104       | 142      | 89        |
| <b>1941</b>                        |           |          |           |
| Population féminine de 15 à 44 ans | 2,651,228 | 822,691  | 1,828,537 |
| Naissances                         | 255,317   | 101,915  | 153,402   |
| Taux pour 1000                     | 96        | 124      | 84        |
| <b>1951</b>                        |           |          |           |
| Population féminine de 15 à 44 ans | 3,103,807 | 981,761  | 2,122,046 |
| Naissances                         | 357,907   | 135,501  | 222,406   |
| Taux pour 1000                     | 115       | 138      | 105       |

Le déclin de la natalité depuis l'époque des pionniers a indubitablement été fonction de l'urbanisation et du fait que le rôle de la cellule familiale dans l'exercice des professions urbaines est différent de celui qu'elle joue dans l'agriculture traditionnelle. Plusieurs auteurs, tant Anglais que Français, ont traité de cette opposition ville-campagne ; on analysera plutôt ici les différences au sein de la population agricole elle-même.



Il semble peu risqué de supposer qu'un nouveau type de comportement se diffuse selon une courbe déterminée dans la société. Il apparaît chez les habitants qui par leur situation forment la « couche sensible » de la société, c'est-à-dire ces personnes qui psychologiquement sont les plus réceptives, puis se diffuse dans l'arrière-pays. L'hypothèse qu'on veut vérifier est que pour des familles de même type professionnel, cette « couche sensible » a une dimension géographique.

On a d'abord calculé un certain nombre de corrélations entre moyennes par comté à partir des tables de recensement publiées. On a utilisé trois types de moyennes en ce qui concerne la dimension de la famille et deux mesures pour les distances. Dans certains cas on a calculé les corrélations à la fois à partir des données brutes et à partir de la transformation de celles-ci en séries hiérarchiques. Ces calculs ont donné pour résultat général une corrélation partielle d'environ 0.5 ; autrement dit quelque 0.25 de la variance de la taille de la famille par comté est fonction de l'éloignement de la ville, les facteurs revenus, éducation et âge matrimonial étant maintenus constants.

[250]

Cependant, la recherche a requis un meilleur contrôle des variables exogènes que ne le permet le recensement, et ce, dans la mesure du possible, au niveau des familles individuelles plutôt qu'à celui des comtés. Pour y arriver, on a choisi au hasard un petit échantillon de 1,056 familles ; le caractère aléatoire de la sélection permet de tirer des conclusions avec des probabilités connues d'erreur. On a défini la fécondité comme le nombre total d'enfants qu'ont eus les mères de famille âgées de 45 à 74 ans (c'est-à-dire les mères dont la famille a déjà approximativement atteint sa taille maximum) ; l'échantillon était composé en partie de familles vivant près des villes et en partie de familles éloignées de celles-ci.

L'échantillon constitue un groupe homogène de familles complètes dans lesquelles mari et femme étaient Français, catholiques, nés et vivant sur une ferme et le mari, exploitant agricole. Dans ce groupe on a établi des classes selon l'âge de la femme (45-54 et 55-74), l'âge matrimonial (moins de 20 et 20-24) et l'âge scolaire (moins de 7 et 7 ou plus) ; les différences à l'intérieur de ces classes peuvent être partagées entre les familles vivant près des villes et celles qui en sont éloignées sans restreindre le champ de la recherche. Comme les revenus

n'étaient pas portés sur le même tableau, on n'a pu en tenir compte au niveau individuel mais seulement par comté. Deux degrés d'associations avec les Anglais ont été retenus en divisant les familles françaises entre celles qui vivaient dans une aire de dénombrement contenant au moins cinq familles anglophones et celles vivant dans une aire contenant moins de cinq familles anglaises. <sup>221</sup>

Avant d'analyser les 1,056 cas de l'échantillon, on peut noter que les mères demeurant loin des villes ont eu 10.7 enfants en moyenne, cependant que les mères habitant près des villes en ont eu 9.1 en moyenne, une différence de 1.6 enfants (voir tableau 11). Cette différence n'est toutefois pas indépendante des âges matrimoniaux, etc., étant donné l'inégalité des populations des classes.

Arithmétiquement il serait assez difficile d'estimer séparément le nombre moyen d'enfants dans les familles vivant les unes rapprochées les autres éloignées des centres urbains ; mais on peut évaluer la différence entre les deux groupes à 1.28 enfants avec un écart-type de 0.27.

Il est impossible d'établir avec certitude que la distance est la cause de cette différence, comme on pourrait le faire dans une expérience où l'éloignement des familles des centres urbains serait aléatoire. Il est toutefois très probable que la différence relevée dans l'échantillon est du même sens que celle qu'on aurait établie par l'examen de toutes les familles des deux groupes de comtés. En d'autres termes la force ou la faiblesse de la conclusion ne réside pas dans la dimension de l'échantillon mais dans la perfection avec laquelle les variables qui peuvent être confondues avec la distance ont été éliminées.

Les résultats sont significatifs non seulement pour la distance mais pour trois des cinq autres variables : âge matrimonial, revenu et âge scolaire ; le voisinage d'anglophones d'autre part semble ne pas avoir de rapport avec la dimension de la famille. De toute évidence les échanges entre Anglais et Français ne portent pas sur le nombre d'enfants.

---

<sup>221</sup> Pour plus de détails sur la méthodologie, voir : Nathan Keyfitz, « A factorial arrangement of comparisons of family size », *American Journal of Sociology*, Vol. LVIII, No 5, March 1952, pp. 470-480.

[251]

**Tableau 11**  
*Manipulations - 1,056 familles tirées du recensement de 1941*  
*- Nombre moyen d'enfants par cellule et nombre de familles*  
*d'après lequel on a calculé cette moyenne*

| Age actuel             |  |   |       |        |       |     |       |   |
|------------------------|--|---|-------|--------|-------|-----|-------|---|
| 45 -54                 |  |   |       | 55 -74 |       |     |       |   |
| Age au mariage         |  |   |       |        |       |     |       |   |
| 15 - 19                |  |   | 20-24 |        | 15-19 |     | 20-24 |   |
| Années de scolarité    |  |   |       |        |       |     |       |   |
| 0-6                    |  | 7 | 0-6   |        | 7     | 0-6 |       | 7 |
| Nombre moyen d'enfants |  |   |       |        |       |     |       |   |

**Revenu faible, zone française**

|                  |     |      |      |     |      |      |      |     |
|------------------|-----|------|------|-----|------|------|------|-----|
| Loin de la ville | 9.4 | 10.7 | 10.3 | 9.8 | 10.1 | 14.5 | 10.4 | 9.8 |
| Près de la ville | 7.4 | 12.9 | 8.3  | 6.7 | 10.0 | 11.0 | 7.6  | 8.6 |

**Revenu élevé, zone mixte**

|                  |      |      |     |     |     |      |     |     |
|------------------|------|------|-----|-----|-----|------|-----|-----|
| Loin de la ville | 12.9 | 10.9 | 8.9 | 9.8 | 8.3 | 12.8 | 8.4 | 9.8 |
| Près de la ville | 9.7  | 11.3 | 9.4 | 7.1 | 9.0 | 9.9  | 8.6 | 8.6 |

**Revenu élevé, zone française**

|                  |      |      |      |      |      |      |      |      |
|------------------|------|------|------|------|------|------|------|------|
| Loin de la ville | 10.9 | 12.9 | 10.6 | 9.8  | 12.1 | 12.5 | 9.0  | 11.3 |
| Près de la ville | 8.3  | 8.7  | 7.1  | 10.3 | 10.8 | 13.2 | 10.9 | 9.9  |

**Revenu élevé, zone mixte**

|                  |      |      |     |      |      |      |     |     |
|------------------|------|------|-----|------|------|------|-----|-----|
| Loin de la ville | 12.8 | 14.3 | 9.4 | 11.2 | 10.6 | 12.0 | 9.9 | 9.0 |
| Près de la ville | 10.5 | 12.2 | 7.6 | 8.8  | 11.0 | 11.0 | 8.6 | 8.4 |

|                                      |    | Age actuel             |    |       |    |        |    |       |   |
|--------------------------------------|----|------------------------|----|-------|----|--------|----|-------|---|
|                                      |    | 45 -54                 |    |       |    | 55 -74 |    |       |   |
|                                      |    | Age au mariage         |    |       |    |        |    |       |   |
|                                      |    | 15 - 19                |    | 20-24 |    | 15-19  |    | 20-24 |   |
|                                      |    | Années de scolarité    |    |       |    |        |    |       |   |
|                                      |    | 0-6                    | 7  | 0-6   | 7  | 0-6    | 7  | 0-6   | 7 |
|                                      |    | Nombre moyen d'enfants |    |       |    |        |    |       |   |
|                                      |    | Nombre de familles     |    |       |    |        |    |       |   |
| <b>Revenu faible, zone française</b> |    |                        |    |       |    |        |    |       |   |
| Loin de la ville                     | 15 | 14                     | 35 | 20    | 18 | 6      | 34 | 12    |   |
| Près de la ville                     | 5  | 8                      | 10 | 37    | 9  | 8      | 15 | 22    |   |
| <b>Revenu élevé, zone mixte</b>      |    |                        |    |       |    |        |    |       |   |
| Loin de la ville                     | 14 | 11                     | 15 | 21    | 16 | 9      | 16 | 17    |   |
| Près de la ville                     | 3  | 7                      | 14 | 49    | 12 | 8      | 17 | 29    |   |
| <b>Revenu élevé, zone française</b>  |    |                        |    |       |    |        |    |       |   |
| Loin de la ville                     | 35 | 29                     | 24 | 29    | 31 | 15     | 22 | 27    |   |
| Près de la ville                     | 6  | 15                     | 7  | 28    | 14 | 18     | 14 | 30    |   |
| <b>Revenu faible, zone mixte</b>     |    |                        |    |       |    |        |    |       |   |
| Loin de la ville                     | 9  | 10                     | 14 | 13    | 14 | 2      | 9  | 4     |   |
| Près de la ville                     | 15 | 6                      | 25 | 12    | 14 | 3      | 26 | 10    |   |

[252]

Il est nécessaire de considérer ces résultats statistiques en des termes plus larges en commençant par la notion du « cheminement » des traits culturels nouveaux dans la société. On sait qu'en général le mouvement est dirigé du riche vers le pauvre, de la ville à la campagne, etc. L'évolution de la dimension de la famille, parallèle à la diffusion de la révolution industrielle, permet de tracer ce cheminement ; c'est en effet l'un des rares traits culturels dont le mouvement parmi les différents secteurs de la population soit statistiquement bien documenté.

On s'est demandé ici si la diffusion des idées nouvelles a une dimension spatiale. On peut difficilement espérer détecter un différentiel spatial dans une société mobile. Dans une société plus stable, et plus particulièrement là où une agriculture plus ou moins indépendante des marchés amortit l'impact des idées neuves, il est probable à priori que les traits culturels nouveaux se propagent de proche en proche à partir des villes. Quand l'analyse statistique révèle indubitablement une différence dans la taille de la famille, on peut affirmer l'existence du mouvement. Cependant ce mouvement émanant des villes ne se propage pas d'anglophone à francophone.

On peut affirmer qu'il y a de véritables contacts entre Français et Anglais dans les affaires et dans la vie sociale ; le comportement de l'agriculteur canadien-français, en un aspect fondamental au moins, n'est cependant pas déterminé par ces contacts. L'influence qu'exerce sur lui le monde anglophone lui arrive par l'intermédiaire des villes canadiennes-françaises.

[253]

**Deuxième partie :**  
*Les structures sociales  
du Canada français d'aujourd'hui*

**Section 4. Population et écologie**

**“Les études urbaines  
au Canada français.”**

**Yves MARTIN**

Reproduit de : Fernand Dumont et Yves Martin (sous la direction de), *Situation de la recherche sur le Canada français*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 1962, 119-128.

[pp. 253-262.]

[Retour à la table des matières](#)

La délimitation du domaine des études urbaines pose un problème particulier. Dans la mesure où le phénomène de l'urbanisation se confond avec la diffusion de la culture caractéristique de la société technologique <sup>222</sup>, toute recherche portant sur l'un ou l'autre aspect de cette culture pourrait être inscrite au chapitre des études urbaines. Même si, par ailleurs, l'on se propose de ne retenir, sous cette rubrique, que des travaux consacrés à l'étude des villes ou des populations urbaines, on se trouve confronté à une nouvelle difficulté : celle de définir les réalités concrètes auxquelles renvoient les notions de ville ou de population urbaine.

---

<sup>222</sup> Voir, sur ce thème, l'excellent exposé de Georges Friedmann, « Milieu technique et milieu naturel », dans : Georges Friedmann (sous la direction de), *Villes et campagnes*, Paris, Colin, [1953], 401-416.

À partir de telles considérations, les sociologues - les sociologues américains en particulier, mais non pas exclusivement - remettent en cause aujourd'hui le statut de la sociologie urbaine en tant que discipline particulière et s'interrogent sur le bien-fondé de la distinction classique entre sociologie urbaine et sociologie rurale.<sup>223</sup> Le débat ne saurait être ramené à de simples questions d'étiquettes ; il indique bien plutôt qu'on reconnaît la nécessité de définir des problématiques nouvelles pour l'étude de milieux différents à l'intérieur d'une même culture globale.<sup>224</sup> C'est à cette perspective générale que se rattache le point de vue que nous adoptons dans le présent exposé.

[254]

## I

Pour établir l'inventaire de la documentation existante, nous avons défini le secteur des études urbaines d'une façon peut-être un peu stricte, peut-être aussi insuffisamment rigoureuse ; notre examen a porté sur les travaux expressément consacrés à l'étude de milieux urbains particuliers ou à l'étude générale du phénomène de l'urbanisation dans la province de Québec.

Considérons tout d'abord les études particulières ; elles sont nombreuses. Au terme d'une enquête très incomplète, nous avons recueilli quelque deux cents titres d'ouvrages et d'articles monographiques. Plus de la moitié de ces monographies portent sur les deux principales agglomérations de la province, Montréal et Québec, mais rares sont les villes qui n'ont fait l'objet d'aucune étude - au moins par un historien local... Pour les fins de cet exposé, nous répartirons ces études particulières en quatre grandes catégories.

---

<sup>223</sup> Voir, par exemple, à ce sujet : E. Manheim, « Theoretical Prospects of Urban Sociology in an Urbanized Society », *American Journal of Sociology*, LXVI, 3, November 1960, 226-229 ; Louis Chevalier, « Le problème de la sociologie des villes », dans Georges Gurvitch (sous la direction de), *Traité de sociologie*, Paris, Presses Universitaires de France, tome premier, 1938, 292-314.

<sup>224</sup> C'est sous cet angle que, par exemple, Henri Mendras cherche à définir l'orientation de la sociologie rurale dans : « Sociologie du milieu rural », dans le même *Traité de sociologie*, tome premier, 315-331.

Les monographies historiques forment la catégorie quantitativement la plus importante. L'histoire locale, on le sait, constitua une tradition bien établie dans notre milieu. La plupart des villes de la province ont eu leur historien, sinon leurs historiens. Il s'agit presque toujours d'amateurs, travaillant sans méthode bien précise, trop souvent soucieux avant tout de rehausser le prestige de leur localité à la veille d'un cinquantenaire ou d'un centenaire... Si l'on consulte ces travaux en y cherchant des réponses à des questions précises, on y trouvera sûrement beaucoup d'enseignements, mais rarement ces histoires de villes offrent-elles par elles-mêmes un intérêt immédiat pour l'étude de l'urbanisation dans notre milieu. Retenons à titre d'exemple la toute récente *Histoire de Louiseville, 1665-1960*, du R.P. Germain Lesage.<sup>225</sup> Cet ouvrage de quelque 450 pages rend compte de longs et patients dépouillements d'archives ; la vie et l'œuvre des divers curés y tiennent une place importante, de même que les listes de « vocations » issues de la paroisse, mais on ne trouve que de brèves allusions à l'évolution de la population et aux migrations, très peu d'indications sur les changements dans la structure des occupations, aucun essai d'analyse un peu approfondie des conséquences de l'apparition de l'industrie dans la petite ville en question (sur un événement aussi significatif que la grève de 1952-53 à Louiseville, l'auteur s'en tient à une page de renseignements très généraux).

À la même catégorie d'études nous pouvons rattacher certains travaux d'histoire économique : mentionnons tout particulièrement l'article d'Albert Faucher sur les chantiers navals de Québec au XIX<sup>e</sup> siècle<sup>226</sup>, celui de D.C. Masters sur la « rivalité » entre Montréal et Toronto en tant que métropoles financières<sup>227</sup> et l'ouvrage de Fernand Ouellet, *Histoire de la Chambre de commerce de Québec*.<sup>228</sup>

Une deuxième catégorie d'études urbaines comprend des travaux de géographes. Ici, il faut surtout insister sur l'apport considérable de

<sup>225</sup> *Presbytère de Louiseville*, 1961, 450 p.

<sup>226</sup> Albert Faucher, « The Decline of Shipbuilding at Quebec in the Nineteenth Century », *Canadian Journal of Economics and Political Science*, 23, 2, May, 1957, 195-215.

<sup>227</sup> D.C. Masters, « « Toronto vs Montreal ». The Struggle for Financial Hegemony, 1860-1875 », *Canadian Historical Review*, 22, 1941, 133-146.

<sup>228</sup> Québec, Faculté de commerce, Université Laval, 1959, 104 p.



Raoul Blanchard.<sup>229</sup> Ses « esquisses de géographie urbaine » de Montréal et de Québec sont en tout point remarquables. Ce sont des œuvres non pas définitives, bien sûr, mais fondamentales : ce sont les premières sources que doit consulter le chercheur qui entreprend une étude historique, démographique, [255] écologique ou sociologique sur l'une ou l'autre des deux agglomérations principales de la province. Les synthèses que propose Blanchard sont d'ail. leurs construites à partir d'un examen à peu près exhaustif de la documentation existant au moment où il poursuivait ses recherches, à l'exception toutefois des fonds d'archives. Les mêmes observations vaudraient, en fait, pour toutes les principales villes de la province : à chacune, Blanchard a consacré une monographie - plus ou moins longue suivant les cas - qui peut généralement servir de point de départ à des recherches plus poussées.

Depuis Blanchard, les géographes ne nous ont pas encore donné d'autres travaux d'envergure sur les milieux urbains de la province. On relève cependant un bon nombre de thèses de géographie urbaine préparées aux Instituts de géographie des universités de la province, à l'École des hautes études commerciales de Montréal ou à la Faculté de commerce de l'Université Laval.<sup>230</sup> Dans les revues canadiennes de géographie, on trouve aussi, de temps à autre, des monographies urbaines<sup>231</sup> ; très rares sont toutefois les géographes de notre milieu qui ont fait des études urbaines le domaine principal de leurs recherches.

---

<sup>229</sup> Raoul Blanchard, *L'Est du Canada français*, Paris, Librairie Masson & Cie, Montréal, Librairie Beauchemin, Limitée, 1935, 2 vols., 366 et 336 p. ; *Le Centre du Canada français*, Montréal, Librairie Beauchemin, Limitée, 1947, 577 p. ; *L'Ouest du Canada français*. Tome premier : Montréal et sa région, Montréal, Librairie Beauchemin, Limitée, 1953, 401 p. Tome deuxième : *Les pays de l'Ottawa - L'Abitibi Témiscamingue*, Montréal, Librairie Beauchemin, Limitée, 1954, 334 p.

<sup>230</sup> Un bon nombre de ces thèses sont mentionnées dans Philippe Garigue, *A Bibliographical Introduction to the Study of French Canada*, Montréal, McGill University, Department of Sociology and Anthropology, 1956, 133 p.

<sup>231</sup> Parmi les articles récemment publiés, mentionnons ceux de : Pierre Biays, « Une ville d'Abitibi : Senneterre », *Cahiers de géographie de Québec*, II, 3, octobre 1957, 63-74 ; Pierre Camu, « Le paysage urbain de Québec », *Geographical Bulletin*, 10, 1957, 23-35 ; Robert Garry, « Chibougamau, ville minière », *Revue canadienne de géographie*, 9, 1, janvier-mars 1951, 47-

Les études écologiques et sociologiques forment une troisième catégorie de recherches urbaines. La majorité de ces études ont été effectuées dans les agglomérations de Montréal et de Québec, tout simplement là où sont situées les institutions d'enseignement de la sociologie. L'exception importante est la monographie de Drummondville (« Cantonville ») par Hughes.<sup>232</sup> D'autres petites villes ont été étudiées par des sociologues à l'occasion de recherches portant sur certaines régions de la province : par exemple, les villes de Saint-Jérôme, de Sainte-Thérèse, de Lachute et de Terrebonne, au moment de l'enquête sur la structure sociale du diocèse de Saint-Jérôme, par Fernand Dumont et nous-même<sup>233</sup> ; ou encore les villes de Rivière-du-Loup et de Montmagny étudiées à l'occasion d'une analyse sociologique du diocèse de Sainte-Anne-de-la-Pocatière par des chercheurs du Centre de recherches en sociologie religieuse de l'Université Laval.<sup>234</sup> Les villes nouvelles ont déjà retenu l'attention de quelques sociologues : mentionnons les articles de Derbyshire et de Garigue sur Schefferville.<sup>235</sup>

La plupart des travaux écologiques ou sociologiques portant sur l'agglomération montréalaise ou sur l'agglomération québécoise sont inédits. Il s'agit le plus souvent de thèses de maîtrise. Ainsi, à l'Université McGill, les étudiants en sociologie ont préparé plusieurs thèses sur les « aires naturelles » de la ville de Montréal et, surtout, sur les

---

52 ; G. Humphrys, « Shefferville, Quebec : a New Pioneering Town », *Geographical Review*, 48, 2, April 1958, 151-166.

<sup>232</sup> Everett C. Hughes, *Rencontre de deux mondes. La crise d'industrialisation du Canada français*. Traduit de l'anglais par Jean-Charles Falardeau. Montréal, Éditions Lucien Parizeau, s.d., 388 p.

<sup>233</sup> Fernand Dumont et Yves Martin, *L'analyse des structures sociales régionales ; étude sociologique de la région de Saint-Jérôme*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 1963, 267 p.

<sup>234</sup> Rapports non publiés. Le même Centre a aussi poursuivi des recherches sur la ville d'Alma.

<sup>235</sup> Edward Derbyshire, « Notes on the Social Structure of a Canadian Pioneer Town », *The Sociological Review*, 8, 1, July 1960, 63-75 ; Philippe Garigue, « Une enquête sur l'industrialisation de la province de Québec : Schefferville », *L'Actualité économique*, XXXIII, 3, octobre-décembre 1957, 419-436.

problèmes de relations entre groupes ethniques dans la métropole. <sup>236</sup> À l'Université Laval, on trouvera, parmi les thèses portant sur Québec, quelques monographies de paroisses, quelques études sur les conditions de vie des familles ou sur le logement. <sup>237</sup> Entre 1944 et 1950, des professeurs et des étudiants de la Faculté des sciences sociales de l'Université Laval ont réalisé un ensemble de recherches, d'ordre écologique pour la plupart, sur l'agglomération québécoise. Les résultats de ces enquêtes ont été consignés dans des rapports inédits ou dans des articles. Soulignons plus particulièrement l'Étude générale de la ville de Québec (1949), de Jean-C. Falardeau <sup>238</sup> « A Survey of Quebec City Families » (1947) <sup>239</sup> et « Délimitation d'une banlieue de grande ville » (1951) <sup>240</sup>, deux [256] articles du même auteur ; « The

---

<sup>236</sup> Parmi les titres indiqués dans Philippe Garigue, *A Bibliographical Introduction to the Study of French Canada* (op. cit.), nous avons retenu les suivants : Ronald Arelano and others, *Pontville, a Socio-Economic Study of a French Canadian Suburban Community*, thèse de maîtrise, McGill, 1955 ; C.M. Bayley, *The Social Structure of the Italian and Ukrainian Immigrant Communities in Montreal*, 1939 ; Jacques Brazeau, *The French-Canadian Doctor in Montreal*, 1951 ; Wilfred Harold Brown, *The Slovakian Community in Montreal*, 1927 ; Mary Davidson, *The Social Adjustment of British Immigrant Families in Verdun and Pointe-Saint-Charles*, 1933 ; Stuart M. Jamieson, *French and English in the Institutional Structure of Montreal*, 1938 ; J.L. Pye, *Point Saint-Charles, an Ecological Study*, 1939 ; L.C. Rennie, *The Ethnic Division of Labour in Montreal*, 1953 ; Wigil A. Richardson, *A Study of the Relationship between Ecological and Non-ecological Factors in the Developpment of the Natural Areas of Montreal*, 1954 ; Aileen Ross, *The French and English Social Elites of Montreal*, 1941 Leo Zakuta, *The Natural Areas of the Montreal Metropolitan Community*, 1948.

<sup>237</sup> Quelques thèses de maîtrise présentées à la Faculté des sciences sociales de l'Université Laval, sur l'agglomération québécoise : Colette Beaudet, *Banlieue réelle et ville de Québec*, 1947 ; L. Brisson, *La paroisse Saint-Sauveur au service du peuple*, 1947 ; Gaétan Charbonneau, *Étude sur les revenus des familles dans la ville de Québec en 1939 et en 1945*, 1947 ; Jeanne C. Desrochers, *Les conditions de logement aux buttes des Covefields à Québec*, 1950 ; Pierre Laporte, *Les changements sociaux et institutionnels d'un milieu paroissial de la ville de Québec* (Paroisse Notre-Dame-de-la-Garde), 1960 ; Marthe Papillon, *Étude des familles de la ville de Québec*, 1946 ; Fernand Rochette, *Monographie du quartier Saint-Sauveur*, 1952.

<sup>238</sup> Faculté des sciences sociales, 1949, 179 p. (dactylographiée).

<sup>239</sup> *Canadian Journal of Public Health*, 38, 11, November 1947, 515-527.

<sup>240</sup> *Revue canadienne d'urbanisme*, I, I, 1951, 16-22.

Life Cycle of French-Canadian Urban Families » (1947), article rédigé en collaboration par Maurice Lamontagne et Jean-C. Falardeau. <sup>241</sup> Plus récemment, l'enquête entreprise sur le logement à Québec, sous la direction de James Hodgson, a donné lieu à un nouvel ensemble d'études sur la ville. Ces études sont encore inédites, exception faite d'un article de Gabriel Gagnon sur « Les zones sociales de l'agglomération de Québec ». <sup>242</sup> Signalons, par ailleurs, toujours à propos de l'agglomération québécoise, les voies nouvelles de recherche ouvertes par les travaux de Simone Paré sur la participation d'une population de banlieue aux associations volontaires <sup>243</sup> et par ceux de Gérard Lapointe et Vincent Lemieux sur le pouvoir municipal dans deux localités de la banlieue. <sup>244</sup>

Parmi les études publiées sur l'agglomération métropolitaine de Montréal, retenons plus spécialement celle de Jean de Laplante sur « La communauté montréalaise » (1952) <sup>245</sup>, celle du Groupe de recherches sociales sur La situation des immigrants à Montréal (1959) <sup>246</sup> et l'ouvrage de l'abbé Norbert Lacoste sur Les caractéristiques sociales de la population du Grand Montréal. Étude de sociologie urbaine (1958). <sup>247</sup> On trouvera, dans cet ouvrage de l'abbé Lacoste, d'abondantes compilations statistiques, mais l'auteur, il faut le regretter, n'a pas suffisamment cherché à en dégager au moins les

<sup>241</sup> *Canadian Journal of Economics and Political Science*, 13, 2, May 1947, 233-247.

<sup>242</sup> *Recherches sociographiques*, 1, 3, juillet-septembre 1960, 255-267.

<sup>243</sup> Simone Paré, « Participation d'une population de banlieue à Ses groupes de famille, de parenté, d'amitié et de voisinage », *Service social*, 9, 1, janvier 1960, 25-47 ; « Participation aux associations volontaires dans une paroisse de la banlieue de Québec », *Service social*, 10, 1, mai-juin 1961, 24-42.

<sup>244</sup> Gérard Lapointe, *Le pouvoir municipal : essai sur les fonctions municipales à Beauport*, thèse de maîtrise, Laval, 1958, 157 p. ; Vincent Lemieux, *La Cité de Lévis : essai de sociologie municipale*, essai de maîtrise, Département de science politique, Université Laval, 1959, 97 p.

<sup>245</sup> *Contributions à l'étude des sciences de l'homme*, 1, 1952, 57-105.

<sup>246</sup> *La situation des immigrants à Montréal, étude sur l'adaptation occupationnelle, les conditions résidentielles et les relations sociales*, réalisée par le Groupe de recherches sociales, Inc., sous les auspices du Conseil des Oeuvres de Montréal, S. éd., 1959, vii + 376 p. (miméo.).

<sup>247</sup> Montréal, Faculté des sciences sociales, Université de Montréal, 1958, 267 p.

éléments d'une synthèse sur la structure sociale de l'agglomération. Sans doute faudrait-il évoquer bien d'autres travaux qui ont contribué, selon des perspectives très diverses, à nous éclairer sur la structure sociale de la ville ou de la zone métropolitaine de Montréal ; nous citerons, à titre d'exemple, les analyses de Jacques Henripin sur les facteurs socio-économiques des variations de la mortalité infantile d'un secteur à l'autre de la ville. <sup>248</sup>

Une quatrième catégorie d'études urbaines comprend les travaux d'urbanistes et les dossiers urbains préparés avec la collaboration d'économistes ou de sociologues en vue de la mise au point de plans directeurs d'urbanisme. Il s'agit d'une documentation souvent originale, mais à caractère essentiellement descriptif, comme le sont d'ailleurs la plupart des études que nous avons énumérées jusqu'à présent. Les travaux que nous rangeons dans cette quatrième catégorie d'études urbaines sont déjà relativement nombreux, si l'on tient compte du fait que l'urbanisme vient à peine de naître chez nous ; les documents existants se rapportent aux villes de Montréal, Québec, Sherbrooke, Trois-Rivières, Granby, Rimouski, Nicolet, Sainte-Marie de Beauce et à quelques autres. <sup>249</sup>

Nous n'avons pas à insister sur l'importance que l'on doit attacher au phénomène de l'urbanisation comme facteur fondamental de trans-

---

<sup>248</sup> Jacques Henripin, « L'inégalité sociale devant la mort : la mortalité infantile à Montréal », *Recherches sociographiques*, 11, 1 janvier-mars 1961, 3-34. [Texte disponible dans [Les Classiques des sciences sociales](#). JMT.]

<sup>249</sup> Parmi ces documents, mentionnons : A. Cousineau, *Urbanisation de Montréal. Plan directeur, Rapport préliminaire*, Montréal, Service d'urbanisme, 1944, 60 p. ; Jacques Créber, Edouard Fiset, Roland Bédard, *Projet d'aménagement de Québec et de sa région*, Québec, S. éd., 1956, 72 p. (miméo.) ; Jean-Claude La Haye, *Le Plan directeur de la Cité de Sherbrooke*, Sherbrooke, s. éd., 1960, 3 vol. ; Agence d'urbanisme Bégin et Robert, « Plan directeur de la cité des Trois-Rivières », *Architecture*, 16, 184, août 1961, 38-50 ; Benoît-J. Bégin et Georges Robert, « Résumé du rapport d'accompagnement du Plan directeur d'urbanisme de la ville de Granby », *Architecture*, 15, 173, septembre 1960, 288-293 ; Yves Dubé et Yves Martin, « Rimouski : population et économie ; évolution et perspectives », *Recherches sociographiques*, 1, 3, juillet-septembre 1960, 269-308 ; André Robitaille et autres, *Sainte-Marie de Beauce, études d'urbanisme*, Québec, Les Presses Universitaires Laval, 1955, 24 p.

formation de notre société. Il s'agit tout simplement de se rendre à l'évidence : au moins les trois-quarts de la population de la province habitent des localités urbaines, et bien peu de secteurs échappent à l'influence dominante des centres urbains. Or, il est assez étonnant de constater l'absence presque totale d'études d'ensemble sur un aspect quelconque de l'urbanisation de notre milieu. Même sur le plan strictement démographique, le processus de la concentration de la population n'a pas encore fait l'objet d'analyses systématiques. Chez les géographes, les essais de synthèse ou les travaux de portée [257] générale sont rares. Raoul Blanchard, le seul chercheur qui ait étudié de près toutes les villes de la province, proposa une synthèse décevante dans le chapitre intitulé « Villes et campagnes » de son récent ouvrage sur *Le Canada français*.<sup>250</sup> Les recherches que poursuit actuellement Louis Trottier sur le réseau urbain de la province<sup>251</sup> combleront une lacune importante. On ne trouve pas non plus beaucoup d'études d'ensemble parmi les travaux de sociologues. Dans plusieurs de ces travaux - ceux de Everett C. Hughes<sup>252</sup>, de Jean-C. Falardeau<sup>253</sup>, de Philippe Garigue<sup>254</sup>, de Marcel RIOUX<sup>255</sup> et d'autres chercheurs, -

<sup>250</sup> Raoul Blanchard, *Le Canada français. La Province de Québec*, Paris et Montréal, Librairie Arthème Fayard, 1960, 247-283.

<sup>251</sup> On trouvera quelques résultats de ces recherches dans Louis Trottier, « Some Functional Characteristics of the Main Service Centers of the Province of Quebec », dans : *Mélanges géographiques canadiens offerts à Raoul Blanchard*, Québec, Les Presses Universitaires Laval, 1959, 243-259.

<sup>252</sup> Everett C. Hughes, *Rencontre de deux mondes*, op. cit.

<sup>253</sup> Voir, en particulier, les textes suivants de Jean-C. Falardeau : « [The Changing Social Structures](#) », dans Jean-C. Falardeau, éd. *Essais sur le Québec contemporain*, Québec, Les Presses Universitaires Laval, 1953, 101-122 (on trouvera une traduction française de cette étude dans le présent volume, pp. 119-134) ; « Les Canadiens français et leur idéologie », dans : Mason Wade (sous la direction de), *La dualité canadienne*, Québec, Les Presses Universitaires Laval ; Toronto, University of Toronto Press, 1960, 20-38.

<sup>254</sup> Voir, en particulier : Philippe Garigue, « French Canadian Kinship and Urban Life », *American Anthropologist*, 53, 6, December 1956, 1090-1101 (on trouvera une traduction française de cet article dans le présent volume, p. 363-377) ; Philippe Garigue, « The French-Canadian Family », dans : Mason Wade (sous la direction de), op. cit., 181-200.

<sup>255</sup> Marcel Rioux, « Kinship Recognition and Urbanization in French Canada », *Contributions to Anthropology*, 1959, Bulletin no 173, 1961, 1-11 (on trou-



on trouverait évidemment des éléments d'interprétation du phénomène de l'urbanisation au Canada français, mais cela serait vrai aussi de bien d'autres études relevant d'autres disciplines.

Même si nous avons défini de façon assez restrictive le champ des études urbaines et même si notre inventaire n'a sûrement pas été vraiment exhaustif, nous nous sommes toutefois trouvé devant une masse assez considérable de matériaux - de nature et de qualité très diverses, bien entendu. Pour rendre compte de façon entièrement satisfaisante du « travail fait » en ce secteur de la recherche, il nous aurait fallu procéder à une analyse systématique de chacun des documents inventoriés ; nous avons dû nous en tenir à l'examen d'un échantillon, probablement assez représentatif, de ces documents.

## II

Il n'y a pas au Canada français, à proprement parler, une tradition de sociologie « urbaine ». Aux yeux du sociologue tout au moins, il s'agit moins de songer à une réorientation qu'à une orientation, en ce qui concerne la recherche urbaine dans notre milieu. Afin d'en arriver à formuler quelques propositions en ce sens, nous pouvons prendre appui, nous semble-t-il, sur une double constatation. D'une part, de plus en plus fréquemment - à juste titre, d'ailleurs, - les sociologues et aussi divers essayistes proposent des hypothèses générales sur l'urbanisation en tant que facteur fondamental de la transformation de la société canadienne-française.<sup>256</sup> D'autre part, il existe déjà un bon

---

vera une traduction française de cet article dans le présent volume, p. 377-388).

<sup>256</sup> Nous pourrions citer ici tous les essais écrits sur le Canada français, surtout depuis une dizaine d'années. C'est évidemment l'un des thèmes centraux des *Essais sur le Québec contemporain*, op. cit. Mentionnons aussi, parmi bien d'autres travaux : Gérard Pelletier, « D'un prolétariat spirituel », *Esprit*, 20, 8-9, août-septembre 1952, 190-200 ; Pierre Elliott Trudeau, « La province de Québec au moment de la grève », dans : Pierre Elliott Trudeau (sous la direction de), *La grève de l'amiante*, Montréal, Les Éditions de Cité Libre, 1956, 1-91 ; Fernand Dumont et Guy Rocher, « Introduction à une sociologie du Canada français », article reproduit dans le présent ouvrage, p. 189-208.

nombre d'études, assez disparates à vrai dire, portant sur les milieux urbains de la province de Québec. Entre les hypothèses générales et les études particulières, les liens sont toutefois rarement explicites : c'est là du moins l'impression d'ensemble qui se dégage du bilan schématique que nous venons de présenter.

Ce bilan nous révèle que l'on a beaucoup écrit sur nos villes. Pourtant, l'un des auteurs dont nous avons mentionné le nom, Jean-C. Fardeau, observait récemment : « Nous connaissons encore mal ce qu'a été pour des milliers et des milliers de Canadiens français le choc graduel ou brutal engendré par leur émigration vers les villes et tout spécialement vers l'agglomération montréalaise qui contient à elle seule plus de la moitié de la population urbaine québécoise. »<sup>257</sup> C'est là, en réalité, poser le problème général [258] de notre connaissance du processus de l'urbanisation et de ses conséquences particulières dans notre milieu, de notre connaissance de la culture qui est en voie de devenir celle de l'ensemble de la société canadienne-française.

Pour le sociologue, les études urbaines doivent-elles, dès lors, se confondre avec les études sociologiques générales sur notre milieu ? En un sens, oui. C'est essentiellement à travers l'analyse de milieux urbains que nous pourrions arriver à connaître un peu en profondeur les traits actuels de notre société et, en particulier, le contenu de la culture qui se diffuse à partir des foyers urbains.

Défini de cette façon, le « travail à faire » paraîtra immense. Il l'est en réalité. La première tâche doit consister en un effort pour établir un ordre de priorité entre les problèmes à étudier ou, tout au moins, pour discerner certains problèmes spécifiques dont l'analyse incomberait à ceux qu'intéresse plus immédiatement la recherche urbaine. Nous ne soumettrons ici, dans cette optique, que de brèves suggestions.

Même sur l'urbanisation vue strictement comme processus de concentration de la population, nos connaissances sont encore très limitées. Pour la province de Québec, une description systématique des changements dans la répartition territoriale de la population reste à faire. Nulle part, on ne peut trouver un exposé un peu complet sur la croissance des divers types de localités (municipalités rurales, vil-

---

<sup>257</sup> « Les Canadiens français et leur idéologie », dans : Mason Wade (sous la direction de), *op. cit.*, 36-37.



lages, villes, banlieues, etc.) dans la province. Une telle description constituerait une entreprise assez facilement réalisable ; à la rigueur, il pourrait suffire d'exploiter minutieusement les données des recensements.

Sur le plan de l'analyse, l'un des principaux objectifs des chercheurs devrait être, nous semble-t-il, de préciser le rôle des villes dans la dynamique du peuplement de notre province, de même que dans le processus global d'intégration et de structuration du territoire et de la société elle-même. Cette démarche permettrait de mettre en lumière la hiérarchie des villes selon les fonctions qu'elles exercent et la contribution qu'elles apportent à l'aménagement du territoire comme à l'aménagement de l'ensemble de la structure sociale. On voit tout de suite que la liaison ne peut être que très étroite entre les études urbaines et les études régionales. La délimitation des régions suppose, en effet, la même démarche.

La prédominance de Montréal dans l'ensemble du réseau urbain de la province n'a pas, bien entendu, à être démontrée. Il faut toutefois considérer comme fondamentale, du point de vue de la recherche urbaine, l'analyse de ce phénomène et de ses implications. Guy Rocher a déjà formulé la même proposition dans le premier fascicule des *Contributions à l'étude des sciences de l'homme*, paru en 1952 :

« Si l'on prend en considération, écrivait-il, l'influence que la région métropolitaine de Montréal, principal centre de diffusion de la culture urbaine dans la province de Québec, peut avoir dans le tableau de la culture canadienne-française et sur les changements sociaux et culturels que l'on ne peut manquer de constater dans cette province, il semble de grande importance d'entreprendre une étude attentive et [259] détaillée de la culture urbaine qui s'est créée ou se crée à Montréal et se répand hors de Montréal. ...Une analyse de Montréal serait basique en ce qu'elle servirait à déterminer la zone ou les zones d'influence de ce centre de diffusion, les canaux de communication qu'emprunte cette diffusion, et enfin par opposition elle aiderait à dégager les autres aires culturelles qui semblent exister dans cette province. » <sup>258</sup>

---

<sup>258</sup> Guy Rocher, « Industrialisation et culture urbaine. Note préliminaire à l'étude de la région métropolitaine de Montréal », *Contributions à l'étude des sciences de l'homme*, 1, 1952, 167.

Une meilleure connaissance de la différenciation des milieux urbains, selon leurs fonctions et leur influence en tant que pôles dans l'aménagement de l'espace et de la société, permettrait ainsi de situer par rapport à un cadre général d'interprétation les recherches proprement monographiques portant sur l'une ou l'autre des agglomérations de la province. De façon générale, ces études particulières seront fructueuses dans la mesure où elles contribueront à nous éclairer sur les caractéristiques du phénomène de l'urbanisation dans notre milieu et, en même temps, sur le type nouveau de société dans laquelle nous vivons. A cette fin, en devra surtout attacher plus d'importance qu'on ne l'a fait jusqu'à présent, dans les monographies urbaines, à l'étude de l'organisation sociale et à l'étude du « mode de vie » ou de la culture. Il serait souhaitable que des sociologues, des anthropologues et des psychologues sociaux entreprennent des recherches approfondies, sur ces éléments de la réalité sociale, dans un échantillon d'agglomérations, ou de zones sociales à l'intérieur de grandes agglomérations. Idéalement, un tel échantillon devrait représenter les divers types d'habitat urbain dans la province. Les moyens qu'on peut mettre en œuvre étant limités, il faut songer à des projets moins ambitieux. Pour notre part, nous soulignerons l'intérêt tout spécial qu'offrirait l'étude des banlieues nouvelles qui se multiplient autour de nos grandes villes. Comme dans une sorte de laboratoire, on trouverait là des conditions particulièrement favorables pour l'étude sociologique des modes d'organisation sociale et des modes de comportement caractéristiques du stade actuel de l'urbanisation dans notre milieu.

En terminant, sans plaider pour une discipline particulière, nous voudrions insister sur l'importance que l'on devrait attacher à l'intensification de la recherche portant sur les milieux urbains de la province. C'est par là, essentiellement, nous l'avons souligné, que nous arriverons à connaître la société canadienne-française d'aujourd'hui. En même temps, et c'est aussi une exigence qu'il ne faut pas perdre de vue, nous contribuerons à une tâche urgente, celle de l'aménagement des cadres de la vie sociale dans les agglomérations où habite maintenant la plus grande partie de la population. Déjà, des problèmes sont posés aux chercheurs, par les urbanistes et d'autres responsables du développement des collectivités urbaines. Ceux-ci comptent à bon droit, pour résoudre ces problèmes, sur l'apport des chercheurs.

[260] [261] [262]

[263]

**La société canadienne-française.**

**Deuxième partie :**

*Les structures sociales  
du Canada français d'aujourd'hui*

## **SECTION 5**

---

### *STRUCTURE ÉCONOMIQUE ET STRATIFICATION SOCIALE*

[Retour à la table des matières](#)

[264]

[265]

**Deuxième partie :**  
*Les structures sociales  
du Canada français d'aujourd'hui*

**Section 5. Structure économique  
et stratification sociale**

*“L'histoire du développement industriel  
au Québec.”*

**Albert FAUCHER et Maurice LAMONTAGNE**

Version française d'un chapitre extrait de : Jean-Charles Falardeau, éd., *Essais sur le Québec contemporain*, Québec, Les Presses Universitaires Laval, 1953, 23-37.

[pp. 265-277.]

[Retour à la table des matières](#)

C'est dans une vaste perspective historique qu'on doit situer, tout comme l'ensemble du présent colloque, une analyse des conséquences sociales de l'industrialisation au Québec. C'est pourquoi la présente étude s'attachera aux aspects spatio-temporels de certains éléments importants dans l'évolution de l'industrie au Québec. Étant donné la rareté et, sur plusieurs points, l'absence complète de données statistiques, notre démarche ne peut se fonder sur l'analyse quantitative. Par ailleurs, le sujet que nous abordons n'a fait l'objet que de rares recherches de caractère scientifique. Il est, par conséquent, tout aussi intéressant que difficile d'entreprendre cette première exploration à travers un terrain encore si mal connu et de chercher, en même temps, à mettre en évidence des questions qui seraient de nature à susciter de

nouvelles recherches et à conduire à une explication plus approfondie du développement économique du Québec au cours du siècle dernier.

Il est cependant possible de proposer une interprétation de l'évolution globale de l'industrie au Québec. On pense spontanément à l'affirmation souvent répétée selon laquelle le développement industriel de cette province a été très lent par rapport à celui d'autres régions de l'Amérique du Nord. L'observation est exacte si l'on se réfère à la période la plus longue de notre histoire économique, celle qui va jusqu'à 1939. En un siècle, de 1839 à 1939, l'emploi dans les industries manufacturières n'a augmenté que d'un peu plus de 200,000 personnes. Mais il faut aussitôt ajouter que le Québec [266] a vu ses effectifs industriels s'accroître d'un nombre aussi élevé durant la courte période 1939-1950. Le rythme de la croissance industrielle, pendant ces onze dernières années, a été dix fois plus rapide qu'il l'avait été durant les cent années précédentes et plus rapide aussi que celui de la croissance industrielle dans l'ensemble du Canada.

Comment interpréter une telle évolution ? Selon l'interprétation la plus fréquente, le retard économique du Québec tiendrait à l'influence de facteurs culturels spécifiques. Cette interprétation est-elle vraiment justifiée ? Si elle l'était, il serait assez difficile de rendre compte de la croissance rapide des dernières années, à moins de supposer que les forces culturelles aient pu changer profondément d'orientation. Cette explication ne nous semble pas acceptable. Les forces culturelles n'ont pas changé d'orientation et si, pendant une certaine période, notre évolution économique semble avoir été soumise à l'influence de ces facteurs, c'est parce qu'il ne pouvait en être autrement à ce stade particulier.

L'explication du développement industriel proposée dans notre étude est bien différente ; elle s'appuie surtout sur des facteurs économiques et géographiques. Nous postulons qu'on ne peut comprendre cette évolution sans se reporter constamment aux facteurs de localisation des industries pendant les périodes considérées et au fait très simple que le Québec fait partie du continent nord-américain. Cette étude couvre les cent dernières années et elle se divise en deux parties correspondant à deux périodes caractéristiques de notre évolution industrielle.

I  
*PHASE DE LENT DÉVELOPPEMENT :*  
*1866-1911*

La première période commence durant les années soixante du XIX<sup>e</sup> siècle. Afin de bien situer l'évolution subséquente, on doit rappeler au moins brièvement la situation qui prévalait alors.

Cette phase pré-industrielle se confond avec l'ère commerciale, dont les débuts remontent aux guerres napoléoniennes, au commencement du XIX<sup>e</sup> siècle. Les deux principaux articles de commerce étaient alors le bois et le grain. Les grands centres du développement économique étaient situés sur la côte Atlantique. Aux États-Unis, Boston, New-York, Philadelphie et Nouvelle-Orléans étaient en plein essor et pouvaient s'engager dans le développement de certaines industries de consommation.

Pendant la même période, c'est le Québec qui battait la marche au Canada, son développement économique étant axé sur deux pôles, les villes de Québec et de Montréal. L'importance historique du Québec dans le développement de l'économie canadienne correspond, au cours de cette période, [267] à l'expansion du commerce, grâce à la valeur économique du fleuve Saint-Laurent.<sup>259</sup> En plus de permettre un accès facile aux terres de l'intérieur et de favoriser de nouveaux établissements le long des terres basses et des vallées, le Saint-Laurent était aussi, et avant tout, une route commerciale sur laquelle était axé un système de circulation des biens, qui pouvaient ainsi être acheminés vers le haut du pays. C'est ainsi que les régions des basses terres prospérèrent ; la ville de Québec, en particulier, connut une grande activité commerciale, en même temps qu'une rapide expansion industrielle fondée sur la construction navale. Cette région était favorisée par les facteurs économiques et géographiques et la population tenta de tirer de ceux-ci le plus grand avantage. Pendant cette période, la situation

---

<sup>259</sup> D.G. Creighton, *The Commercial Empire of the St. Lawrence, 1760-1950*, Toronto, Ryerson, 1937 ; A.R.M. Lower and H.A. Innis, *Select Documents in Canadian Economic History, 1783-1885*, Toronto, University of Toronto Press, 1933.

du Québec n'avait rien de particulier. Les villes du Québec, comme les autres centres maritimes de l'Amérique du Nord, participèrent très activement à la prospérité engendrée par l'essor commercial.

Un ensemble de facteurs vinrent mettre fin à cette période et modifier les règles du jeu : mentionnons l'adoption du libre-échange en Angleterre, la fin de notre traité de Réciprocité avec les États-Unis <sup>260</sup>, le creusage du Saint-Laurent et la construction de canaux. Le facteur le plus important du passage de l'ère commerciale à l'ère industrielle, c'est sans doute le remplacement du bois par l'acier comme produit de base de l'industrie. Dans cette évolution, la construction des chemins de fer fut l'élément décisif. Dans l'industrie de la construction navale, le changement se réalisa par l'introduction du moteur à vapeur. C'est ainsi qu'une nouvelle période commença au cours de laquelle le charbon et l'acier allaient devenir les éléments fondamentaux du développement économique. A partir de ce moment, seules les régions où l'on trouvait du charbon allaient connaître une croissance économique rapide. <sup>261</sup>

Ces innovations technologiques impliquaient des modifications quant à l'importance relative des divers facteurs de localisation et un déplacement du centre de gravité de l'économie de l'Amérique du Nord. Aux États-Unis, pendant cette première période de l'industrialisation, les villes portuaires qui produisaient surtout des biens de consommation passèrent au second rang d'importance. New-York fut la seule exception, parce que les chemins de fer convergeaient vers son port ouvert à l'année longue et aussi à cause de son statut de centre financier. Boston et Philadelphie perdirent du terrain et leur importance stratégique diminua de beaucoup. A l'âge du fer, les houillères des Appalaches allaient jouer un rôle capital. Pittsburg émergea comme ville de l'acier et sera plus tard reliée à la région ferrugineuse du Minnesota.

Ces changements eurent leurs répercussions au Canada. Les villes portuaires perdirent les avantages de localisation liés au commerce de

---

<sup>260</sup> A.R.M. Lower, *The North American Assault on the Canadian Forest*, Toronto, Ryerson, 1938, Chap. XIII-XIV.

<sup>261</sup> J.R. Smith, *North America : its People and the Resources*, New-York, Harcourt, Brace & Co., 1940 ; C.L. White and E.J. Foscoe, *Regional Geography of Anglo-America*, PrenticeHall, 1950.

la période antérieure ; Québec perdit l'importance qu'elle avait acquise par le commerce du bois et la construction maritime. Le président de la Chambre de commerce de Québec décrivait ainsi cette évolution : « Il fut un temps où la construction navale était la grande industrie de notre ville ; nous y excellions. Cette industrie faisait vivre une race de charpentiers valeureux [268] et compétents. C'était un beau spectacle que de voir, pendant l'hiver, les chantiers de construction débordant de vie et d'activité... Malheureusement, avec le progrès de la science et de la civilisation, cette industrie dont nous dépendions avant tout, a dû faire place à des besoins plus modernes. »<sup>262</sup> Loin des sources du charbon et du fer, non initiée aux techniques du travail du fer, cette « race de charpentiers valeureux » fut acculée au chômage.

Au Canada, tout comme aux États-Unis, l'activité économique se déplaça vers le centre du Pays. Dans ce nouveau contexte industriel, le sud de l'Ontario occupait une place stratégique du point de vue des transports par eau et par rail. Adjacente aux dépôts carbonifères des Appalaches, cette région commandait les voies d'accès les plus simples vers l'arrière-pays, à l'ouest. À ces avantages s'ajoutait un facteur décisif : les barrières tarifaires, qui ont joué, d'après les géographes, un rôle vital « en provoquant un développement industriel que le Canada n'aurait pas connu autrement ». <sup>263</sup> C'est de ce moment que date le développement du secteur ontarien des Grands Lacs, sorte de coin s'enfonçant dans le territoire américain, à cheval sur le secteur Pittsburg-Cleveland de la zone manufacturière. On ne saurait exagérer l'importance des tarifs douaniers pour expliquer ce développement. Pour Bruce Hutchison, ce « coin a physiquement toutes les apparences d'une île entourée de lacs et de rivières. Sur le plan économique, cette région est encore plus insulaire, parce qu'elle est isolée derrière le mur de Chine des tarifs douaniers ». <sup>264</sup>

Le déclin économique du Québec ne fut donc pas un phénomène local. Il se rattache à un phénomène beaucoup plus vaste qui affecta tout le continent et dont la cause réside dans le passage d'un régime

<sup>262</sup> *Address of Joseph Shehyn, Esq., M.P.P.*, Feb. 1880, 24.

<sup>263</sup> C.L. White and E.J. Foscue, *op. cit.*, Chap. XIII.

<sup>264</sup> Bruce Hutchison, *The Unknown Country*, Toronto, Longmans, 1948, Chap. VII.



mercantiliste à un système industriel fondé sur le charbon, l'acier et la vapeur.

La situation du Québec n'était pas favorable au développement d'une telle économie industrielle. Le seul avantage qui lui restait était un surplus de main-d'oeuvre, formé de chômeurs des villes et de l'excédent de la population agricole - une main-d'oeuvre paisible et sûre. Pourtant, cet avantage était mince puisque la main-d'oeuvre pouvait se déplacer. Quoi qu'il en soit, le Québec, comme la Nouvelle-Angleterre devait s'adapter à cette nouvelle situation et les deux régions adoptèrent la même solution qui était probablement la seule possible ; le Québec se rattacha au *sweating system* caractéristique d'un secteur industriel du continent, tandis que l'Ontario se développait en fonction de l'industrie de l'acier.

À ce moment, on trouvait déjà des mines en exploitation au Québec, plus particulièrement dans les Cantons de l'Est, où l'extraction de l'amiante commença dès 1877. Cette industrie se développa lentement ; en 1895, elle produisait 10,000 tonnes de minerai et employait 700 ouvriers. Ce n'est qu'après la première décennie de ce siècle qu'elle passa à la production sur une grande échelle pour en venir à fournir 70 pour cent de la production mondiale.

C'est toutefois sur l'industrie de la chaussure, les textiles, les scieries et la fabrication à Montréal de matériel roulant pour les chemins de fer que s'appuya l'industrialisation à ses débuts. Il est intéressant de noter que la [269] plupart de ces industries étaient dans une large mesure artificielles, c'est-à-dire que, comme celles de l'Ontario, elles avaient besoin de la protection tarifaire <sup>265</sup>. L'industrie de la chaussure apparut à Montréal en 1847 et à Québec vers 1865 ; elle devint une industrie dominante au début des années 1880. La fameuse usine de chaussures Bresse pouvait produire jusqu'à 3,000 paires de chaussures par jour, en 1880. À la fin du siècle, l'industrie de la chaussure comptait plus de 3,000 employés, dans la seule ville de Québec. <sup>266</sup>

L'industrie textile connut également une rapide croissance, surtout au cours du dernier quart du XIXe siècle. Des filatures furent établies

<sup>265</sup> C'est un fait bien connu que les fonderies de Montréal ont pu se développer grâce aux subventions accordées par le gouvernement fédéral pour le transport du charbon extrait dans les Maritimes.

<sup>266</sup> Shehyn, op. cit.

à Valleyfield en 1874, à Montréal en 1875 et 1882, à Coaticook en 1879, à Chambly en 1881 et aux Chutes Montmorency en 1889. Plusieurs de ces entreprises fusionnèrent et, en 1905, la Dominion Textile Company devint la firme la plus importante. En 1907, les intérêts Whitehead s'établirent à Trois-Rivières et, en 1909, à Shawinigan. À ce moment, cette industrie employait plus de 8,000 ouvriers dans la province. <sup>267</sup>

Il est à noter que, durant les dix années 1881-1891, la structure industrielle repose surtout sur des productions diverses, végétales et animales, et particulièrement sur les textiles, le cuir et le bois. Pendant cette période, les différentes productions conservèrent à peu près la même importance relative, excepté la fabrication des chaussures qui déclina quelque peu après 1900, à cause de la hausse du coût de la main-d'oeuvre. Il est bon de souligner qu'une telle économie put se développer grâce à la protection tarifaire, d'une part, et à la présence d'une main-d'oeuvre bon marché, d'autre part. Quant à l'économie dans son ensemble, elle était à prédominance agricole à la fin du siècle. Sur une production totale estimée à 150 millions de dollars, la part de l'agriculture totale était de 65 pour cent, celle de la forêt de 25 pour cent, celle de l'industrie de 4 pour cent et celle des mines de 2 pour cent.

Le Québec a ainsi connu une longue période de déséquilibre. Alors que son industrie traversait une crise d'adaptation et se développait lentement, sa population augmentait à un rythme rapide. On a comparé son taux de natalité à celui de la Roumanie au début du XXe siècle ; on aurait aussi bien pu le comparer, de toute évidence, à celui des pays les plus prolifiques de l'Occident au XIXe siècle. <sup>268</sup> C'est là, sans aucun doute, le fait capital de cette période de l'histoire du Québec : la population se multipliait rapidement alors que les débouchés étaient extrêmement peu nombreux dans le commerce ou dans l'industrie. Ce phénomène, lié à des facteurs d'ordre culturel, allait avoir d'importantes implications économiques.

Le rythme de l'accroissement naturel, même s'il était beaucoup plus rapide que celui de l'accumulation des capitaux, n'inquiétait pas

---

<sup>267</sup> Rapport de la Commission royale d'enquête sur l'industrie textile (Ottawa, 1938).

<sup>268</sup> *Annuaire statistique de la province de Québec*, 1914.

les autorités. L'État, comme l'Église, encourageait cet accroissement de la population. Il fallut, toutefois, trouver une solution à ce déséquilibre. Parce qu'il n'y avait pas d'autres sources d'emploi, la seule solution qu'on trouva alors fut d'encourager l'agriculture et la colonisation. Cette solution était tout à fait dans la ligne de l'idéologie ruraliste traditionnelle ; on ne peut pas dire que l'expansion agricole fut le produit de cette idéologie : il *n'y avait rien* (270] *d'autre à faire, tout simplement*. Quoi qu'il en soit, des sociétés de colonisations furent organisées. Le slogan de Duvernay, « Emparons-nous du sol », fut remis en circulation et on lui donna une nette connotation nationaliste : « Emparons-nous du sol, *c'est le meilleur moyen de conserver notre nationalité* ». <sup>269</sup> L'agriculture devint fonction du nationalisme - ou de la religion, comme le déclarait un curé de l'époque : « La route et la chapelle forment ensemble la colonisation ». <sup>270</sup>

Dès 1820, toutefois, l'agriculture avait occupé les meilleures terres arables. Compte non tenu des régions du Lac-Saint-Jean et de l'Abitibi, elle avait atteint son expansion optimale en s'étendant à l'ensemble des terres basses du Saint-Laurent et aux vallées fertiles des rivières. <sup>271</sup> Les régions de pierres et de galets de la Saint-Maurice, comme celles de la Mattawin et de la Maskinongé et les plateaux de l'Etchemin et de la Chaudière, sans mentionner les terres de l'intérieur dans le Bas Saint-Laurent, n'auraient pas dû, selon les spécialistes, être déboisées. Ce qui ne veut pas dire que l'expansion agricole dans ces régions n'a rempli aucune fonction, mais plutôt qu'on aurait pu exploiter celles-ci autrement et plus efficacement.

Comme les possibilités de l'expansion agricole étaient trop limitées pour absorber l'écart entre la main-d'oeuvre disponible et les besoins de l'industrie, l'émigration devint nécessaire. La main-d'oeuvre excédentaire ne pouvait émigrer vers l'Ontario ; à cause de son manque de préparation au travail du fer, il lui aurait été difficile d'y trouver de

<sup>269</sup> *Le Canadien émigrant*, par douze missionnaires des townships de l'Est, Québec, 1851.

<sup>270</sup> « Questionnaire », dans : « Report of the Select Standing Committee on Agriculture, Immigration and Colonization », *Journal of the Legislative Assembly of the Province of Quebec*, 1867-1868.

<sup>271</sup> J. Bouchette, *Topographical Dictionary of the Province of Lower Canada*, London, 1832 ; Georges Vattier, *Esquisse historique de la colonisation de la province de Québec (1608-1925)*, Paris, 1928.

l'emploi. Par ailleurs, parce que sa propre population émigrerait vers les États américains du Centre, la Nouvelle-Angleterre avait besoin de main-d'oeuvre ; c'est précisément là que se dirigèrent la majorité des émigrants du Québec. On estime à un demi-million le nombre de ceux qui quittèrent le Québec pour la Nouvelle-Angleterre pendant la seconde moitié du siècle dernier. <sup>272</sup>

On peut déduire de ce qui précède que l'évolution économique du Québec durant le XIX<sup>e</sup> siècle a été conditionnée avant tout par des facteurs géographiques et économiques inhérents au système d'économie politique du continent nord-américain. Durant cette période, les liens entre la province de Québec et la Nouvelle-Angleterre furent très étroits et les deux régions ont connu un semblable destin économique. L'une et l'autre de ces régions ont joué un rôle de premier plan durant l'ère commerciale ; par la suite, au cours de la période du développement industriel, la Nouvelle-Angleterre a dû céder la prépondérance économique aux États de l'Est central et le Québec, à l'Ontario. En dernière analyse, on voit que les deux régions ont réagi à ce changement de la même façon : elles se sont concentrées sur des industries de main-d'oeuvre. Les facteurs culturels sont étrangers à cette évolution, comme au décalage de l'industrie québécoise par rapport à celle de l'Ontario. Cette différence s'explique par le simple fait que le Québec, dans l'économie de cette période, fondée sur l'acier, n'avait ni fer ni charbon et qu'il était situé trop loin des dépôts de charbon des Appalaches.

Le seul phénomène particulier au Québec, c'était son problème démographique. Les seules solutions possibles étaient l'expansion agricole et l'émigration. C'est pourquoi, à la fin de cette période, le Québec avait une économie [271] à prédominance agricole : ce n'était pas par choix mais par nécessité. Une autre caractéristique de l'économie du Québec, c'est qu'à l'exception des scieries, elle n'était pas axée sur les richesses naturelles du milieu, mais sur une main-d'oeuvre bon marché et l'exploitation du marché de consommation. Pour survivre, cette économie avait besoin de protection tarifaire. Elle dépendait, pour son expansion et sa prospérité, du marché que constituait le secteur agricole - situation qui apparaît assez paradoxale si l'on tient

---

<sup>272</sup> G. Lanctot, *Les Canadiens français et leurs voisins du sud*, Montréal, Valiquette, 1941.

compte du fait que le territoire québécois n'avait pas de vocation naturelle pour l'agriculture.

## II *L'ÈRE NOUVELLE DE L'INDUSTRIALISATION*

Avec le début du siècle, de nouvelles tendances apparurent dans l'économie du Québec. Cette région demeura étroitement imbriquée dans le contexte nord-américain, mais, pour la première fois dans son histoire, elle se différençia profondément de la Nouvelle-Angleterre. Durant la période commerciale, notre évolution économique s'était faite parallèlement à celle des États-Unis ; au cours de la première étape de l'industrialisation, le Québec avait dû, pour survivre, combattre l'influence envahissante de l'économie des États de l'Est central. Avec l'avènement de la nouvelle ère industrielle, il s'est intégré pour de bon au système nord-américain et son développement économique est devenu tributaire d'un système d'exploitation des ressources défini à l'échelle de l'ensemble du continent. En d'autres termes, les ressources naturelles du Québec furent appelées à remplir une fonction précise et à combler un besoin spécifique. Alors que le développement du sud de l'Ontario avait été simplement la contrepartie de l'industrialisation américaine, la croissance industrielle du Québec devint complémentaire par rapport à celle-ci.

On trouve plusieurs facteurs à l'origine de ce changement fondamental qui devait bouleverser l'économie du Québec. Tout d'abord, l'élément le plus important fut peut-être l'épuisement de certaines ressources et l'insuffisante disponibilité d'autres facteurs de production aux États-Unis.<sup>273</sup> La pâte à papier, le cuivre et le fer constituent, de ce point de vue, d'excellents exemples. Deuxièmement, l'acier conserva son rang, mais perdit son importance relative, d'autres métaux étant utilisés comme produits de substitution pour de nombreux usages. Au

---

<sup>273</sup> J.A. Guthrie, *The Newsprint Paper Industry*, Cambridge, Harvard University Press, 1941, Chap. 11 ; Elliott and others, *International Control in the Non-Ferrous Metals*, Macmillan, 1937, Part II ; D.H. Wallace, *Market Control in the Aluminum Industry*, Cambridge, Harvard University Press, 1937.

surplus, l'aviation fut pour l'aluminium ce que les chemins de fer furent pour l'acier. Troisièmement, le charbon perdit sa position dominante comme source d'énergie et l'eau devint un substitut moins coûteux. L'énergie hydraulique devint ainsi, pour plusieurs industries, un important facteur de localisation.

[272]

Cette évolution, il n'est pas nécessaire d'y insister, entraîna de profonds changements dans l'importance relative des facteurs de localisation et, cette fois, le Québec fut fortement favorisé par la nouvelle orientation du développement économique. On comprend aisément pourquoi, si l'on tient compte du fait que le Bouclier précambrien, qui est l'élément dominant de la topographie de ce continent, englobe 80 pour cent du territoire québécois. Ce vaste secteur, situé au nord du Saint-Laurent (et qui longtemps demeura étranger aux « ruralistes » du Québec), avait acquis une certaine importance au temps du commerce des fourrures et du bois. Plus tard, avec le déclin de ces activités, il devint en quelque sorte une nuisance. Pour les constructeurs de chemin de fer, il constituait un obstacle majeur. Pour les raisons déjà mentionnées, la première période d'industrialisation ne donna pas lieu à une intégration économique du territoire précambrien à ce qu'on considérait alors comme le Québec proprement dit. Le Bouclier accidenté demeura mystérieux et, pour l'observateur pressé, une terre inutile. Après le début de la nouvelle période, on se rendit progressivement compte que ce qu'on croyait être un fardeau contenait d'immenses ressources forestières, de riches dépôts miniers de toutes sortes et un potentiel hydro-électrique considérable. La nouvelle orientation du développement industriel favorisa l'intégration du territoire précambrien à l'ensemble du continent nord-américain.

En retenant l'année 1911 comme ligne de démarcation entre les deux phases de l'industrialisation, nous ne voulons pas laisser entendre que le Québec se transforma immédiatement en un milieu industriel. L'orientation nouvelle se dessinait déjà avant 1911 ; elle ne s'accrut qu'assez lentement après cette date, sauf durant les années vingt et depuis 1939. Les faits qui ont marqué l'évolution économique durant les vingt premières années du siècle présent fournissent peu d'indices permettant d'affirmer que le développement d'industries axées sur l'utilisation de la main-d'oeuvre avait entraîné une transformation de la structure industrielle du Québec. Ce ne fut que lorsque les industries à

haute concentration technique furent intégrées aux industries hydro-électriques et lorsque les deux processus, l'ancien et le nouveau, fusionnèrent durant la période de progrès des années vingt, que l'industrialisation devint une menace pour le Québec traditionnel. Ce phénomène récent a pris, à la faveur de la formidable expansion des périodes de guerre et d'après-guerre, une ampleur spectaculaire au cours des dix dernières années.

Il faut par ailleurs souligner que, même durant cette période, le Québec progressa moins rapidement que l'Ontario ; le fait s'explique, d'une part, par la stagnation économique du Québec au cours de la période antérieure et, d'autre part, par sa situation moins avantageuse par rapport au bouclier industriel américain. Dès 1900, le gouvernement de l'Ontario mit un embargo sur l'exportation de la pâte à papier aux États-Unis, ce qui força les Américains à bâtir de nouvelles usines dans cette province. C'est seulement en 1910 que le Québec prit la même décision. Le Québec tira aussi parti comme l'Ontario, mais avec un retard beaucoup plus considérable, du développement de la métallurgie - extraction minière et raffinage. En Ontario, pendant la construction des chemins de fer, on découvrit des mines à Sudbury et à Cobalt. Cobalt devint alors le pivot de l'expansion vers les régions [273] argileuses de Porcupine et de Kirkland Lake.<sup>274</sup> De là, les opérations minières s'étendirent à la région aurifère du Québec, où l'on avait découvert les premiers filons avant la construction des chemins de fer. Ainsi, pour diverses raisons, l'occupation de la région du Précambrien s'était réalisée, dans l'Ontario et dans le Québec, à des moments distincts de l'expansion économique, mais, pour la première fois, le développement, dans l'une et l'autre provinces, se faisait dans la même direction et répondait à la même impulsion américaine.

On connaît trop bien les événements principaux qui ont marqué la nouvelle ère de l'industrialisation du Québec pour qu'il soit nécessaire de les relater en détail. Cette nouvelle phase débuta avec l'émergence de ce que l'on a appelé les industries jumelles, celles de la production d'énergie hydroélectrique et de la pâte à papier. Vinrent ensuite l'industrie de l'aluminium, l'industrie minière, l'industrie chimique et l'industrie aéronautique. Pour donner une idée des changements qui

---

<sup>274</sup> H.A. Innis, *Settlement and the Mining Frontier*, Toronto, Macmillan, 1936, Chap. VII-VIII.



eurent lieu au cours de cette période, on peut comparer l'importance relative des divers secteurs industriels en 1920 et en 1941 respectivement. En 1920, la part de l'agriculture dans la production totale du Québec était de 37 pour cent ; celle de l'industrie, de 38 pour cent ; celle de la forêt, de 15 pour cent ; celle de la construction, de 4 pour cent ; et celle des mines, de 3 pour cent. En 1941, la répartition est la suivante : l'industrie, 64 pour cent ; la forêt, 10 pour cent ; l'agriculture, 10 pour cent ; et les mines, 9 pour cent.

Cette comparaison entre 1920 et 1941 met en évidence un changement décisif dans la structure industrielle et une progression rapide de l'industrialisation, mais c'est au cours de la dernière décennie qu'on a enregistré les développements les plus marqués. Les statistiques suivantes, préparées par le ministère fédéral de l'Industrie et du Commerce, illustrent bien cette évolution. Comme nous l'avons souligné plus haut, l'emploi dans l'industrie a doublé, de 1939 à 1950. Cette augmentation, mesurée en chiffres absolus, équivaut à la croissance observée pendant les cent années qui ont précédé 1939. Par ailleurs, pendant la dernière décennie, la valeur brute de la production a doublé en valeur réelle et les investissements ont triplé. En 1939, sur dix personnes qui cherchaient de l'emploi, 1.5 n'en trouvait pas, alors qu'en 1950 il n'y avait pour ainsi dire aucun chômage. Avant la guerre, sur dix personnes qui cherchaient un emploi, 2.5 trouvaient du travail dans l'agriculture ; on n'en compte plus que 2 sur dix aujourd'hui. Pendant la même période, le nombre de personnes trouvant de l'emploi dans les villes et les villages passa de 6 à 8 sur dix ; en 1950 comme en 1939, trois personnes sur dix trouvaient de l'emploi dans les secteurs du commerce, de la finance et des services. En 1939, l'industrie absorbait 3 personnes sur 10 qui cherchaient de l'emploi ; en 1950, elle en absorbait 5. Aux deux dates, une seule personne sur dix pouvait obtenir un emploi dans le secteur primaire de l'industrie, tandis que le nombre de celles qui trouvaient de l'emploi dans les secteurs des manufactures, de l'électricité et des autres services d'utilité publique passait de 2 à 4.<sup>275</sup> La croissance industrielle s'explique par le développement des principales productions suivantes, classées ici

---

<sup>275</sup> Voir « Recent Industrial Growth », dans : Jean-C. Falardeau, éd., *Essais sur le Québec contemporain*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 1953, Chap. II. Tableau 3.



par ordre d'importance : équipement électrique, matériel de transport, produits du bois, fer et acier, pâte à papier, textiles.

[274]

Pendant la période qui nous occupe, l'industrialisation se poursuit au Québec à un rythme plus rapide que dans l'ensemble du Canada. Depuis 1939, le volume des produits manufacturés s'est accru de 92 pour cent au Québec et de 88 pour cent au Canada ; les investissements industriels s'accrurent de 181 pour cent au Québec et de 154 pour cent seulement dans l'ensemble du pays.<sup>276</sup> Les données statistiques dont nous disposons ne nous permettent pas de procéder à des comparaisons semblables pour les autres provinces canadiennes. Le rythme de développement de l'Ontario est probablement encore plus élevé que celui du Québec mais, si différence il y a, elle est moins importante qu'elle l'était durant les périodes précédentes. Il ne fait pas de doute que les perspectives d'avenir du Québec sont excellentes. A ne considérer que son immense territoire et la quantité de ses ressources encore non exploitées, il paraîtrait tout à fait réaliste de prévoir que le rythme de croissance y sera avant longtemps le plus élevé au Canada. Pendant la période d'expansion vers le nord, le Québec pourrait bien regagner la suprématie qu'il a perdue durant la phase de l'expansion vers l'ouest, à la condition, évidemment, que les tendances économiques ne soient pas altérées par des facteurs politiques ou autres.

### III

## CONCLUSION

Rappelons que la présente description du développement industriel du Québec doit servir d'introduction à l'analyse des conséquences sociales de ce phénomène. Nous avons surtout voulu montrer que les traits particuliers de l'industrialisation du Québec ne tiennent pas spécifiquement ni fondamentalement aux caractéristiques culturelles de notre milieu. L'évolution industrielle du Québec constitue plutôt un phénomène régional s'expliquant essentiellement par référence à l'évolution économique de tout le continent nord-américain.

---

<sup>276</sup> *Ibid.*, tableau 4.

D'autres travaux de ce colloque chercheront à établir comment l'industrialisation a changé la culture et l'orientation des institutions sociales. Dans cette perspective, il semble à propos de mettre en relief les principaux enseignements que l'on peut tirer de l'histoire de notre développement industriel.

Il faut, en premier lieu, insister sur le caractère nord-américain du développement industriel du Québec. L'évolution économique ne s'y est à aucun moment poursuivie en vase clos. Notre économie a toujours fortement subi, au contraire, l'impact de l'évolution nord-américaine et s'est surtout développée en réponse aux changements qui affectaient l'ensemble du continent. Ainsi envisagé comme partie d'un plus grand tout, le Québec ne peut être considéré comme arriéré ou avancé, d'un point de vue économique. [275] Dans le contexte d'une économie basée sur le charbon et l'acier, alors que les facteurs de localisation n'étaient pas favorables, la province de Québec se développa moins rapidement que d'autres régions mieux situées. Quand, par ailleurs, ces facteurs devinrent plus favorables, on enregistra immédiatement un progrès.

En second lieu, le développement du Québec s'appuie désormais sur ses richesses naturelles, et non plus sur une main-d'oeuvre bon marché et « sûre » comme une certaine propagande voulait nous le faire croire. Durant la première phase de l'industrialisation, les types principaux d'industrie furent, comme nous l'avons vu, à base de main-d'oeuvre et de biens de consommation ; l'expansion industrielle dépendait du secteur agricole, et pour cette raison même, elle était limitée. Cette situation s'est aujourd'hui renversée. Le développement économique s'appuie sur des industries de base qui exploitent les richesses naturelles du Bouclier laurentien. Dans ce secteur, la main-d'oeuvre n'est pas bon marché et, selon certains employeurs, elle n'est pas toujours sûre. Mais en dépit de ce fait, ces nouvelles industries sont devenues l'élément dynamique de l'économie du Québec. Elles exercent une influence profonde sur les anciennes industries fondées sur l'utilisation de la main-d'oeuvre et l'agriculture elle-même dépend maintenant de ce secteur industriel. Ainsi se développe un nouvel équilibre qui repose beaucoup plus que l'ancien sur les avantages naturels du Québec.

Troisièmement, l'expansion du Québec se réalise grâce à la grande industrie de type monopolistique. Dans la plupart des cas, l'avènement de ce type d'industrie constituait une exigence de l'évolution technologique ; on peut citer, à titre d'exemples, les industries de la pâte à papier, de l'aluminium et de la construction aéronautique. Dans un moins grand nombre de cas, la production de masse répondait aux possibilités du marché et au désir de faire grand. Le pouvoir économique est toutefois beaucoup plus concentré que le laisseraient supposer la taille et le nombre des usines. On a utilisé toutes sortes de méthodes pour en arriver à ce point et même des industries plus anciennes comme les textiles, la construction navale, le tabac et les brasseries ont participé à la tendance vers une plus grande concentration. Il devient donc de plus en plus difficile de concurrencer les industries établies.

Finalement, l'industrialisation n'a pas été réalisée par le groupe ethnique majoritaire de cette province. Par rapport à l'objet de cette étude, c'est là une caractéristique importante du développement économique du Québec. Il est très difficile d'évaluer l'importance des investissements étrangers dans cette province et d'obtenir des renseignements sûrs sur la part des intérêts étrangers dans les différentes industries. Très souvent, des arrangements légaux contribuent à masquer la véritable nature des relations économiques.

On peut quand même affirmer que la propriété et le contrôle américains sont étendus. L'établissement de filiales américaines au Québec remonte aux premières années de la « politique nationale » de Macdonald. Jusqu'en 1900, 25 firmes américaines avaient créé des succursales au Québec. On a estimé que, pendant les quinze années suivantes, 43 pour cent des investissements dans de nouvelles industries vinrent des États-Unis. En 1934, le tiers du capital investi au Québec aurait été américain. Cette tendance a fort bien [276] pu s'accroître pendant et après la guerre. Les projets récents pour exploiter les dépôts de titane et le minerai de fer dans ce qu'on a appelé le « Nouveau-Québec » indiquent que le flux du capital américain vers le Québec est encore très marqué. On peut d'abord expliquer ce phénomène par le fait que les États-Unis avaient pu accumuler d'importantes réserves de capitaux à la faveur d'une industrialisation plus hâtive. Une partie de ces capitaux furent réinvestis au Québec parce que les Américains avaient besoin de nos ressources naturelles ou cherchaient à s'introduire sur le marché protégé du Canada.

Cela ne veut pas dire, toutefois, que les Américains ont été les seuls à financer et à diriger l'industrialisation du Québec. L'Ontario y a même contribué, surtout dans l'industrie minière. Il reste vrai, toutefois, que le développement économique du Québec a été financé, dirigé et contrôlé de l'extérieur. De ce point de vue, on peut dire que cette province souffre d'absentéisme au niveau de la propriété et de l'initiative industrielles.

Un autre fait remarquable est le rôle peu important qu'ont joué les Canadiens français en particulier dans le développement industriel du Québec. Jusqu'à maintenant, on a interprété ce phénomène surtout en termes culturels. Nous déborderions les cadres de notre étude si nous nous engageons dans l'examen de cette interprétation. Nous voudrions cependant souligner qu'on a trop facilement accepté la justesse de cette explication. Les insuffisances de notre système d'éducation ne peuvent expliquer la situation, parce qu'on sait très bien que les hommes d'affaires qui ont réussi dans le passé, au Canada français comme ailleurs, n'étaient pas nécessairement des diplômés universitaires. On a aussi affirmé que nos traits culturels expliqueraient notre manque d'intérêt pour les affaires ou seraient incompatibles avec les exigences de la grande industrie. Nous suggérerions aux sociologues de chercher une explication plus concrète et plus simple, c'est-à-dire de se remettre à l'examen des réalités économiques du passé et du présent.

On doit faire remarquer, en dernier lieu, que dans ce système qui se caractérise par l'absentéisme de la propriété et de l'initiative économique, les fonctions administratives ont été déléguées à des administrateurs locaux qui s'expriment surtout en anglais. Cette situation crée de sérieux problèmes, particulièrement dans le domaine des relations ouvrières. Dans ce domaine où l'aspect humain a tant d'importance, les conflits économiques sont aggravés par des conflits ethniques. Cette situation peut entraîner des ressentiments aussi profonds que ceux qu'exprimait la voix entendue par Maria Chapdelaine, il y a quarante ans :

« Autour de nous des étrangers sont venus, qu'il nous plaît d'appeler des barbares ; ils ont pris presque tout le pouvoir ; ils ont acquis presque tout l'argent ; mais au pays de Québec rien n'a changé. »

Rien n'a changé, il est vrai, car l'essence du Canada français est restée la même. On peut se demander toutefois ce qu'est l'essence du Canada français. C'est aux sociologues de répondre à une telle question. Le message capté par Maria Chapdelaine se poursuivait ainsi :

« Au pays de Québec rien ne doit mourir et rien ne doit changer. »

[277]

[278]

[279]

**Deuxième partie :**  
*Les structures sociales  
du Canada français d'aujourd'hui*

**Section 5. Structure économique  
et stratification sociale**

**“L’industriel canadien-français  
et son milieu.”**

**Norman W. TAYLOR**

Reproduit de *Recherches sociographiques*, II, 2, avril-juin 1961, 123-150. Publication autorisée. Le présent article rassemble de larges extraits de la thèse de doctorat présentée par l'auteur, en 1957, à l'Université Yale, sous le titre : *A Study of French Canadians as Industrial Entrepreneurs*. Certains extraits de cette étude ont déjà fait l'objet d'articles : « French Canadians as Industrial Entrepreneurs », *Journal of Political Economy*, LXVII, 1, February 1960, 37-52 ; « The Effects of industrialisation — Its Opportunities and Consequences upon French-Canadian Society », *Journal of Economic History*, XX, 4, December 1960, 638-647. L'auteur remercie la direction des deux revues mentionnées d'avoir permis la publication de certains passages de la thèse qui avaient été incorporés dans les articles cités. Il remercie également la *Carnegie Corporation* de New York ; il a pu entreprendre les recherches nécessaires à son étude grâce à la subvention qu'il a reçue de cet organisme.

[pp. 279-302]

[Retour à la table des matières](#)

Le problème qui fait l'objet de la présente étude est celui de la participation proportionnellement très faible des Canadiens français à la direction de l'industrie manufacturière dans la province de Québec, où ils forment pourtant les quatre-cinquièmes environ de la population totale. Au surplus, dans la mesure où ils participent à la direction de l'industrie dans la province, les Canadiens français exercent leur activité sur un plan beaucoup plus restreint que leurs compatriotes de langue anglaise ; dans les entreprises [280] canadiennes-françaises, le capital engagé est en général plus faible, le nombre des employés moins élevé et la production moins considérable que dans les entreprises dirigées par des administrateurs de langue anglaise.

Pour rendre compte de cette situation, la gamme des explications possibles va d'une interprétation en termes purement géographiques à une interprétation en termes purement historiques. À un extrême, on peut citer, à titre d'exemple, les vues de Faucher et Lamontagne qui écrivent :

« L'évolution économique du Québec durant le dix-neuvième siècle a été conditionnée avant tout par des facteurs géographiques et économiques inhérents au système d'économie politique du continent nord-américain. Durant cette période, les liens entre la province de Québec et la Nouvelle-Angleterre furent très étroits et les deux régions ont connu un semblable destin économique. L'une et l'autre de ces régions ont joué un rôle de premier plan durant l'ère commerciale ; par la suite, au cours de la période du développement industriel, la Nouvelle-Angleterre a dû céder la prépondérance économique aux États de l'Est central et le Québec, à l'Ontario. Les facteurs culturels n'ont joué aucun rôle dans cette évolution ni dans la léthargie relative de l'industrie québécoise par rapport à celle de la province voisine : cette différence tient au simple fait que, tandis que l'économie de cette période était fondée sur l'utilisation de l'acier, le Québec ne possédait ni charbon ni fer et était situé trop loin des mines de charbon des Appalaches... Dans ce contexte d'une économie basée sur le charbon et l'acier, alors que les facteurs de localisation n'était pas favorables, la province de Québec se développa moins rapidement que d'autres régions mieux situées. Quand, par ailleurs, ces facteurs devinrent plus favorables, on enregistra immédiatement un progrès. » <sup>277</sup>

---

<sup>277</sup> Albert Faucher et Maurice Lamontagne, "History of Industrial Development", dans : Jean-C. Falardeau, éd., *Essais sur le Québec contemporain*, Québec, Les Presses Universitaires Laval, 1953, 29-30, 35. [La version

Sans doute devons-nous, de toute évidence, tenir compte des facteurs économiques objectifs réels auxquels est partiellement lié l'écart entre le Québec et l'Ontario, mais une telle explication constitue une simplification abusive des problèmes posés. On ne peut, par là, expliquer les différences observées à l'intérieur même de la province de Québec. L'examen des facteurs économiques objectifs permettrait peut-être d'expliquer le retard du développement économique au Canada français ; il n'en reste pas moins que lorsque fut entreprise de façon plus intensive l'exploitation des ressources du Québec, ce ne sont pas les Canadiens français mais les Canadiens anglais et les Américains qui prirent l'initiative. C'est le problème de ce retard, celui des Canadiens français dans leur propre province, que nous tentons d'analyser dans cette étude. Après avoir fait brièvement état des différences entre Canadiens français et Canadiens anglais sur le plan de l'initiative économique, Faucher et Lamontagne « suggèrent aux sociologues de chercher une explication plus concrète et plus simple, c'est-à-dire de se remettre à l'examen des réalités économiques du passé et du présent »<sup>278</sup>. Ils laissent ainsi entendre, en des termes qui peuvent induire en erreur, que leur étude suggère une explication de ce problème particulier en termes de « réalités économiques » ; en fait, ils ignorent tout simplement le problème tel qu'il se pose à l'intérieur de la province de Québec, en même temps qu'ils nient l'importance des influences culturelles.

[281]

Notre objectif est, ici, de montrer qu'au contraire, dans la mesure où elles ont laissé leur empreinte sur les valeurs et les aspirations de ceux qui forment la société canadienne-française, ces influences ont été l'un des facteurs les plus significatifs du mode de comportement économique des Canadiens français. Plus précisément, les hypothèses suivantes constituent le point de départ de notre étude :

---

française de cet article, sous le titre “L'histoire du développement industriel au Québec”, est disponible dans [Les Classiques des sciences sociales](#). JMT]

<sup>278</sup> Ibid., 37.



- 1) Parce que, dans la société canadienne-française, le statut attribué aux affaires en tant que profession était relativement peu élevé, les chefs d'entreprise étaient issus surtout des couches sociales les moins privilégiées, les moins instruites. Nous n'analyserons pas, dans le présent article, cette première proposition.
- 2) La direction des entreprises manufacturières, chez les Canadiens français, a, en général, un caractère familial marqué et l'importance que l'on attache à la sécurité de la famille conduit à l'adoption de politiques conservatrices dans l'administration des affaires.
- 3) Le chef d'entreprise canadien-français a tendance à garder entre ses propres mains la direction de son entreprise, tant sur le plan financier que sur le plan administratif ; cette pratique constitue un obstacle à l'expansion des entreprises.
- 4) Entre les chefs d'entreprise et leurs employés, leurs concurrents ou d'autres agents économiques, les relations ont un caractère personnel, contrairement à ce que l'on observe, en général, dans les sociétés fortement industrialisées. Ce mode de relations restreint la liberté d'action du chef d'entreprise et constitue ainsi un facteur défavorable à l'efficacité et à la croissance.
- 5) Bon nombre de manufacturiers canadiens-français sont peu préoccupés de suivre l'évolution du marché et de s'y adapter ; c'est là la source de comportements non rationnels, chez ces chefs d'entreprise.

### *1. Le sens de la famille dans l'administration des affaires au Canada français*

Pour comprendre les attitudes des Canadiens français engagés dans des activités industrielles, nous avons l'avantage de pouvoir nous appuyer sur l'étude de certains segments de leur société qui restent encore relativement peu affectés par l'industrialisation et l'urbanisation. Les Canadiens français vivant en milieu urbain demeurent, en effet, attachés à des symboles et à des valeurs établis dans un contexte diffé-

rent. Nous voulons montrer ici comment cet attachement se reflète dans leur comportement en tant que chefs d'entreprise. Leur esprit d'indépendance, l'importance qu'ils attachent [282] au caractère personnel des relations sociales et à la famille comme foyer des activités et des aspirations, la valeur qu'ils attribuent à la sécurité, tous ces traits forgés par des générations de vie paysanne dans le petit monde de la paroisse, se retrouvent chez les Canadiens français d'aujourd'hui dans un contexte très différent. L'étude de Miner sur la paroisse rurale canadienne-française contemporaine a mis très clairement en lumière ce type de valeurs et d'attitudes qu'on trouve dans une société où la famille tient une place centrale, et le statut de l'individu est défini sur la base des liens de parenté plutôt qu'à partir de critères plus impersonnels :

«... la paroisse est le premier point de référence pour chacun de ceux qui y vivent. « Il est de Mont-Carmel » : tout de suite, la personne dont on parle se trouve rattachée à une collectivité bien circonscrite. « Il est le fils de Jean Gagnon » : on précise l'identification de l'individu en question en indiquant son rôle le plus important à Mont-Carmel, celui d'être membre de telle famille...

« La coopération entre les membres de la famille est une tradition bien établie et n'est qu'une autre manifestation de la puissance extraordinaire de l'unité familiale. Un individu dont la ferme était située à soixante mines de celle de son frère écrivait à ce dernier pour lui indiquer qu'il était en retard dans ses semailles et lui demander de lui envoyer son fils pour l'aider. L'oncle paya son neveu pour ce travail. Il y avait dans sa propre paroisse plusieurs autres jeunes gens qui eussent aimé travailler pour lui, mais il a préféré embaucher un parent. » <sup>279</sup>

De telles observations sont d'un intérêt particulier pour notre étude. Les thèmes qui sont ainsi mis en relief - rôle central de l'institution familiale, définition du statut de l'individu sur une base familiale -, nous les retrouverons, en même temps que les thèmes de l'indépendance et de la sécurité, à travers les réponses de nos informateurs.

---

<sup>279</sup> Horace Miner, *St. Denis*, Chicago, Copyright The University of Chicago Press, 1939, 63. [La version française de ce livre est disponible dans [Les Classiques des sciences sociales](#) sous le titre : **Saint-Denis: un village québécois**. JMT]

Nous considérerons d'abord le premier de ces thèmes, le sens de la famille. À de nombreux égards, la famille est au centre du système social qui s'est constitué dans le contexte de la vie rurale québécoise dont on retrouve plusieurs traits essentiels dans les milieux devenus urbains et industriels.

La famille constitue tout d'abord, et tout naturellement, l'objet principal de la fidélité de l'individu. Dans l'élaboration de ses décisions, il doit donc faire intervenir la sécurité de la famille comme une considération de toute première importance. Le prestige de l'individu, son statut dans la hiérarchie sociale sont déterminés, d'autre part, par son appartenance familiale. Ainsi, le succès d'un individu est évalué en fonction de la famille : ce qui est bon pour sa famille l'est aussi pour lui. Les Canadiens français sont très individualistes, mais il s'agit d'un « individualisme... de la famille », pour reprendre l'heureuse expression de Hughes<sup>280</sup>. Enfin, parmi toutes les responsabilités qu'il doit assumer, c'est à ses responsabilités à l'égard de sa famille que l'individu doit donner priorité. Tous ces thèmes sont inscrits dans les attitudes des hommes d'affaires canadiens-français, comme on pourra le constater à la lecture de leurs propres déclarations.

[283]

Je ne veux pas que mon entreprise devienne trop grosse. Je serai satisfait tant que je pourrai vivre à l'aise avec ma famille. Notre entreprise va bien - mieux que je ne l'espérais - et si j'étais riche, j'aurais plus de travail et plus de soucis. Ça ne sert à rien d'être millionnaire au cimetière... (Manufacturier de chaussures, 47 ans, 160 employés)

Nous envisageons d'augmenter la capacité de production de la manufacture, mais je ne veux pas qu'elle devienne beaucoup plus grosse. Qu'est-ce que ça me donnerait ? Je raccourcirais ma vie de quelques années et je donnerais plus d'argent au gouvernement ? Ma famille et moi-même, nous vivons bien tels que nous sommes. Vous ne pouvez rien demander de plus que trois repas par jour et un bon lit. Faire de plus grosses affaires, ça veut dire avoir plus de soucis. Et puis, je veux que mes garçons me remplacent. Pour moi, ça va bien : j'ai grandi avec l'entreprise et j'ai affronté les pro-

---

<sup>280</sup> Everett C. Hughes, *Rencontre de deux mondes, La crise d'industrialisation du Canada français*, traduit de l'anglais par Jean-Charles Falardeau, Montréal, Éditions Lucien Parizeau, [s.d.], 304. [Livre disponible dans [Les Classiques des sciences sociales](#). JMT]

blèmes un par un, mais mes fils vont être aux prises avec tous les problèmes d'un seul coup et ce sera pire pour eux si l'entreprise est trop grosse. (Manufacturier de meubles, 42 ans, 150 employés)

Nous ne voulons pas que notre entreprise devienne trop grosse ; peut-être un peu plus grosse qu'elle l'est maintenant. Je suis limité par ma condition physique et si j'avais à diriger une plus grosse affaire, comment pourrais-je réussir à tout surveiller personnellement ? Pourvu que je puisse gagner ma vie et celle de ma famille, c'est tout ce que je demande. (Manufacturier de meubles, 30 ans, 26 employés)

L'argent placé dans cette entreprise vient de mon père et mes enfants ont un droit sur cet argent eux aussi. Aussi, je serais mal avisé de prendre des risques. En tout cas, à quoi cela me servirait ? La vie est trop courte. (Manufacturier de chaussures, 43 ans, 255 employés)

Depuis une dizaine d'années, nous aurions pu donner à notre affaire une expansion considérable, mais ça ne nous intéressait pas tellement. Pourquoi le ferions-nous ? Nous vivons très bien. Si nous voulions augmenter notre production, il nous faudrait effectuer des changements dans notre outillage. Nous y pensons bien de temps à autre, mais, chaque fois, nous décidons d'attendre encore quelques années. Je dis à mes fils : « Voici, si nous décidons de développer notre entreprise, nous aurons besoin de toutes sortes de choses. Il nous faudra embaucher d'autres hommes et peut-être aussi un nouveau commis. Nous devons augmenter notre chiffre d'affaires de cinquante à soixante mille dollars par année : pouvez-vous obtenir cette augmentation ? Ils me répondent qu'ils croient que oui, mais je leur demande : En êtes-vous bien sûrs ? » Et alors, on ne s'occupe plus du problème... Tous les surplus que nous réalisons sont investis dans des immeubles. Voici le registre de tous mes biens... (Manufacturier de meubles, 66 ans, 24 employés)

La résistance que manifestent les chefs d'entreprise d'expression française à l'égard de la croissance est si marquée et leurs déclarations à ce sujet, si intéressantes qu'il y a lieu, nous semble-t-il, de citer à ce propos des extraits de la plupart de nos entrevues avec des manufacturiers canadiens-français. Les commentaires que nous reproduisons ci-après confirment encore davantage la validité des observations que nous avons déjà formulées et servent en même temps d'introduction à des propositions que nous soumettrons plus loin.

[284]

Mon père m'a enseigné certaines choses : ne va pas trop vite, n'essaie pas de grandir trop vite, assure-toi comme il faut, ne fais pas de dettes. Des gens viennent ici pour me vendre de nouvelles machines. Il me disent que le coût de telle machine va être amorti en deux ans et qu'ils vont m'accorder des conditions faciles de remboursement. Mais je ne m'en occupe pas. Quand j'aurai l'argent, j'achèterai des machines. Je n'achète pas à crédit. Je n'achète pas d'autos à crédit. Je n'ai même pas pris d'hypothèque sur la dernière rallonge que j'ai fait construire ici, à mon usine. Peut-être si j'avais pris des risques à certains moments, mon entreprise serait plus grosse, mais j'aurais pu tout aussi bien tout perdre... Avec tous les surplus dont je peux disposer, j'achète des obligations du gouvernement. (Manufacturier de meubles, 33 ans, 20 employés)

On ne sait jamais ce qui nous attend. J'ai traversé deux guerres et je n'ai jamais cherché à obtenir des contrats de guerre tant que je pouvais m'en tenir à mes clients réguliers... Mes ambitions sont limitées. Comme presque tous les Canadiens français, j'aime avoir l'impression que je peux prendre ma retraite alors que je suis encore bien vivant... Une petite entreprise, c'est un petit mal de tête ; une grosse entreprise, c'est un gros mal de tête : j'essaie de réduire les maux de tête autant que je peux... Si quelqu'un me téléphone à trois heures de l'après-midi, je peux tout laisser pour aller jouer au golf. (Manufacturier de meubles, 66 ans, 24 employés)

Nous nous proposons de construire un four de séchage et un entrepôt. Nous aurons besoin d'environ une dizaine de nouveaux employés. Nous ne voulons pas que notre entreprise devienne beaucoup plus grosse que cela. Le contrôle deviendrait trop difficile. Si l'équipement est bien utilisé, vous pouvez faire face à la concurrence et faire autant d'argent que si vous aviez une plus grosse entreprise... Plus votre entreprise devient importante, plus vos soucis augmentent. (Manufacturier de meubles, 36 ans, 38 employés)

Je crois que nous pourrions nous tirer d'affaires pour plusieurs années avec ce que nous avons. Je n'ai jamais été très ambitieux. Notre entreprise a grandi, non pas parce que nous avons fait des efforts en ce sens, mais parce que les circonstances ont été favorables. Surtout pendant la guerre, les affaires ont été très bonnes pour nous. (Manufacturier d'équipement pour moulins à scie, 69 ans, 475 employés)

Ce que je vends actuellement suffit à me tenir occupé. Si j'avais, disons 15 ou 18 employés, je serais satisfait. Plus que ça, ça voudrait dire plus de problèmes. S'il n'y a pas suffisamment de travail, il devient difficile de payer les taxes. Et puis, dans une petite entreprise, je suis le patron. (Manufacturier de meubles, 34 ans, 7 employés)

Nous faisons assez d'affaires autour de Montréal que nous n'avons pas à nous préoccuper de l'expansion de notre entreprise. Je n'ai pas plus d'ambition. Quand je retourne à la maison le soir, j'aime bien avoir la tête petite comme ça, non pas grosse comme ça. Je n'aime pas les problèmes. Si je fais de l'argent, je le place dans l'immeuble : c'est plus sûr que dans les affaires. Vous pouvez peut-être, un bon jour, investir trop dans les affaires et faire faillite. (Manufacturier de meubles, 57 ans, 10 employés)

[285]

La répartition selon l'âge des informateurs cités plus haut montre bien que les attitudes de ces hommes d'affaires ne peuvent pas être interprétées comme liées à la prudence et à la diminution d'énergie qui viennent parfois avec l'âge.

À travers les déclarations que nous avons relevées, on peut discerner un autre aspect de la résistance qu'opposent les chefs d'entreprise canadiens-français à la croissance, à savoir, leurs réticences devant l'accroissement des problèmes qu'entraînerait l'agrandissement de leur entreprise : « Plus votre entreprise devient importante, plus vos soucis augmentent ». Évidemment, lorsque des gens acceptent mieux le rôle de « gros » homme d'affaires, ils ne considèrent généralement pas les tensions inhérentes à l'exercice de ce rôle comme une source de plaisir. Mais à l'exercice de ce rôle sont aussi attachées des compensations. Pour la plupart des Canadiens français, ces compensations, qu'il s'agisse d'avantages financiers ou d'autres avantages, constituent toutefois un stimulant beaucoup moins fort.

À ce point, il est opportun de citer, pour fins de comparaison, quelques-unes des déclarations des hommes d'affaires canadiens-anglais que nous avons aussi interrogés sur les mêmes sujets. Certains d'entre eux (pour des raisons sur lesquelles nous reviendrons plus loin) ont indiqué qu'ils voyaient des limites à l'expansion de leur entreprise, mais les citations qui suivent reflètent l'opinion de la majorité. Par rapport aux attitudes exprimées par les industriels canadiens-français, le contraste est frappant.

Je suis très optimiste. On ne peut d'ailleurs pas dire : « Je vais en rester au point où j'en suis », sinon, on recule. Le pays est en pleine croissance et le marché sera sans doute très bon dans le Secteur de la quincaillerie. Je serais heureux si je conservais mon revenu actuel, mais il faut faire plus

que cela. (Manufacturier de matériaux de construction, 41 ans, 50 employés)

Nous continuerons de développer notre entreprise, aussi longtemps que le marché le permettra. Nous ajoutons régulièrement de nouveaux produits et nous appliquons constamment de nouvelles techniques. (Manufacturier de pantoufles, 58 ans, 1300 employés)

Vraiment, le gouvernement nous enlève une trop forte partie des profits supplémentaires que nous pouvons réaliser en développant une entreprise. Mais je construis actuellement une nouvelle usine. J'ai une très bonne occasion ; l'affaire s'annonce bien. Mais si quelqu'un m'avait offert une usine et m'avait dit : « Tiens voici, c'est tout prêt et ça va bien », je lui aurais répondu : « Jamais de la vie ». (Manufacturier de chaussures, 56 ans, 270 employés)

Si je croyais qu'on n'a pas l'intention de développer l'entreprise, je ne resterais pas ici. Il faut choisir entre la croissance et le déclin ; on ne peut pas tout simplement marquer le pas. (Membre cadet de la direction d'une entreprise familiale où l'on fabrique des chaussures, 27 ans, 320 employés)

Nous devons agrandir l'usine dans un an et demi environ. Nous augmenterons notre production tant et aussi longtemps que les circonstances le permettront. Parfois, on est tout simplement forcé par les circonstances d'envisager le développement d'une entreprise. (Manufacturier d'appareils ménagers, 37 ans, 30 employés)

[286]

Nous ne fixons aucune limite à la dimension que pourra avoir, dans l'avenir, notre entreprise. Tout dépendra des circonstances. Nous comptons doubler ou tripler notre chiffre d'affaires au cours des dix prochaines années. Nous projetons, aussi, d'établir d'autres usines où la production serait liée à celle de l'usine que nous possédons actuellement ; nous voulons donc étendre nos affaires à la fois sur le plan vertical et sur le plan horizontal. Nous ne voyons aucune objection à ce que notre entreprise devienne une « grosse affaire » : nous ne sommes pas pires que Henry Ford !.. (Manufacturier d'équipement de chauffage, 32 ans, 55 employés)

Nous développerons notre entreprise dans la mesure où le marché le permettra. Nous n'avons sûrement pas d'idée précise quant à la dimension maxima de notre entreprise... (Manufacturier d'outillage, 60 ans, 85 employés)

On remarquera comment, chez certains de ces informateurs, la croissance est considérée comme un processus normal, inévitable. On note aussi chez eux un intérêt pour le jeu des affaires qu'on ne trouve



pas chez la plupart des hommes d'affaires canadiens-français. Il est évidemment possible que les déclarations des chefs d'entreprise de langue anglaise expriment parfois de vagues désirs plutôt que des intentions très fermes. On pourrait toutefois interpréter encore cette attitude comme le reflet des normes de ce milieu particulier.

C'est avant tout la famille qui est au centre des préoccupations des hommes d'affaires canadiens-français. Ainsi, tout d'abord, parce qu'on attache une importance primordiale à la sécurité de la famille, on n'envisage pas sans crainte ni réticences l'expansion d'une entreprise, en raison des risques que cela implique. Les ressources qu'on pourrait affecter à la croissance des entreprises sont souvent employées à d'autres fins - achat de biens immobiliers, achat de valeurs de tout repos ou, souvent, dépenses en vue d'accroître le bien-être de la famille. Beaucoup d'hommes d'affaires ont compromis l'expansion de leur entreprise en consacrant de fortes sommes à l'aménagement de somptueuses résidences d'été <sup>281</sup>. Parfois, la confusion entre la comptabilité privée et la comptabilité de l'entreprise atteint le degré de celle qu'ont observée, en France, Landes et Sawyer <sup>282</sup>. Nous avons nous-même été témoin d'une scène où l'épouse de l'un des deux frères propriétaires de l'entreprise où nous nous trouvions fit observer, en termes très vifs, au trésorier de la compagnie, que la justice exigeait qu'il lui remit la somme nécessaire à l'achat d'un manteau de fourrure, puisqu'il l'avait déjà fait pour sa belle-sœur...

Parce que la famille est ainsi au centre des préoccupations des hommes d'affaires canadiens-français, il s'ensuit que la dimension de leurs entreprises est liée à la dimension et à la composition de la famille, aux aspirations et aux aptitudes des membres de la famille. Si la famille, par exemple, compte peu de garçons, on ne cherchera probablement pas à développer l'entreprise ; il suffira que l'entreprise puisse faire vivre les membres de la famille. La croissance entraîne, à partir d'un certain point, la diffusion des responsabilités. [287] On envisagera le développement de l'entreprise, si l'on peut confier les nouvelles

<sup>281</sup> Jacques Mélançon, « Retard de croissance de l'entreprise canadienne-française », *L'Actualité économique*,

<sup>282</sup> David Landes, *Business and the Businessman in France*, dans : Edward M. Earle, éd., *Modern France*, Princeton, Princeton University Press, 1951 ; John E. Sawyer, *Strains in the Social Structure of Modern France*, dans : Edward M. Earle, éd., *op. cit.*



responsabilités à d'autres membres de la famille ou de la parenté immédiate. On ne sortira du cercle familial que pour des raisons bien particulières :

Nous envisageons une certaine expansion - dans une dizaine d'années, peut-être. L'important, c'est de ne pas aller trop vite. Et le malheur, c'est que lorsque votre entreprise atteint une certaine dimension, vous êtes obligé de faire appel à d'autres personnes pour leur confier des postes de direction et ce genre de personnes ne restent pas en place... Tout va bien s'il y a quelqu'un dans votre famille à qui vous pouvez confier des responsabilités ; vous pourrez être sûr de lui. (Manufacturier d'équipement de plomberie, 51 ans, 170 employés)

La dimension actuelle de notre affaire est bien suffisante, étant donné les moyens que nous avons. C'est une affaire de famille... (Manufacturier de meubles, 46 ans, 350 employés)

Nous ne prévoyons pas d'expansion, pour l'instant. J'aimerais que notre entreprise devienne plus importante, mais pas trop grosse. Disons : 50 hommes, avec un chiffre d'affaires d'un demi-million (de dollars). Plus que ça, ça voudrait dire trop de soucis. J'en ai suffisamment à faire actuellement. Bien attendu, nous pourrions nous faire aider à la direction de l'entreprise, mais mon frère et moi, nous préférons ne rien changer et nous occuper personnellement de tout. (Manufacturier de pelles, 42 ans, 15 employés)

Nous ne prévoyons aucun développement. L'affaire est assez grosse pour la famille telle qu'elle est. Il y a quelques années, nous avons établi une autre usine, mais la famille n'était pas en mesure d'en assumer la direction. Je veux dire que nous *n'avons pu trouver personne dans la famille pour s'en occuper ; nous avons donc fermé cette usine.* (Manufacturier de meubles, 56 ans, 390 employés)

## ***2. Les traits particuliers de l'individualisme du chef d'entreprise canadien-français***

L'individualisme peut se manifester de bien des façons diverses, selon les milieux sociaux. L'individualisme que l'on conçoit comme [464] une valeur fondamentale dans la société américaine n'implique pas une sorte d'atomisation de l'économie. L'élément essentiel du credo social américain est l'universalisme ; compte tenu de ce fait, on peut tout aussi bien satisfaire ses aspirations individuelles dans une

grande entreprise ou dans une administration quelconque que dans une carrière d'avocat prospère ou de chef d'entreprise indépendant. La réussite d'un Charles Wilson qui a su se hisser à la tête [288] d'un empire industriel est considérée comme une excellente manifestation de l'individualisme américain. Dans le cas des Canadiens français, par contre, l'individualisme s'exprime plutôt à travers la recherche de l'indépendance dans l'exercice d'activités beaucoup plus modestes. Ce sont des individualistes, mais des individualistes dont les ambitions sont limitées.

On retrouve partout, chez eux, cette manifestation d'individualisme. Ainsi, par exemple, dans le nombre de magasins, d'épiceries surtout, que l'on peut relever dans le plus petit village <sup>283</sup>. Le directeur du personnel d'une fabrique de meubles - un Canadien français - nous faisait observer que, dans sa propre ville de 15,000 âmes, on comptait huit ou dix magasins de meubles, en dépit de la présence de trois grandes manufactures de meubles (dont la plus importante au Canada) lesquelles accordent un rabais sur les ventes de meubles à leurs employés. Seulement trois des magasins ont une certaine stabilité ; les autres font faillite régulièrement, mais il se présente toujours quelqu'un pour prendre la relève.

Jamieson a décrit les tendances individualistes des professionnels canadiens-français. Les avocats, par exemple, exercent leur profession seuls ou avec quelques confrères, mais beaucoup plus rarement dans de grands bureaux ; ce sont des avocats d'expression anglaise qui dirigent les grands bureaux <sup>284</sup>. Même lorsqu'il fait partie d'une étude légale, l'avocat a tendance à considérer un client comme le sien propre plutôt que comme celui de l'étude ; celle-ci n'est d'ailleurs pas définie comme une association professionnelle, mais comme un moyen pour réduire les frais de bureau <sup>285</sup>.

---

<sup>283</sup> En 1951, on comptait, dans la province de Québec, une épicerie pour 189 habitants, tandis qu'en Ontario, on en comptait une pour 256 habitants (B.F.S., *Neuvième recensement du Canada*, vol. VII).

<sup>284</sup> Stuart M. Jamieson, *French and English in the Institutional Structure of Montreal*, Thèse, Université McGill, 1938, 142.

<sup>285</sup> *Ibid.*, 148, note.

Hughes <sup>286</sup> cite cette remarque cynique d'un architecte canadien-français selon lequel le seul apport du Québec à l'architecture a été la généralisation de l'escalier en forme de tire-bouchon : autant que possible, il fallait un escalier de ce type pour chacun des appartements, de façon à réduire au minimum le nombre des halls d'entrée et des escaliers communs. Même dans les maisons d'appartements les plus modernes, comme le note Hughes, très souvent chaque famille possède son propre équipement de chauffage, de telle sorte que personne n'aura à payer à son insu pour les abus du voisin.

Le désir d'indépendance se manifeste aussi par la tendance qu'on retrouve chez les Canadiens français à se lancer très jeunes en affaires. Parmi les trente-deux chefs d'entreprise canadiens-français que nous avons interrogés, seize avaient eux-mêmes fondé leur entreprise ou s'étaient portés acquéreurs d'une entreprise déjà existante. Onze de ces seize chefs d'entreprise étaient alors dans la vingtaine et deux, au début de la trentaine <sup>287</sup>. L'un d'entre eux dépassait la cinquantaine, mais il souligne que c'est « par accident » qu'il s'est lancé en affaires. Parmi les douze chefs d'entreprise canadiens-anglais qui avaient fondé leur entreprise ou qui s'en étaient portés acquéreurs, seulement trois étaient à ce moment âgés de moins de trente ans. Les données du recensement de 1951 <sup>288</sup> confirment nos observations : tandis que, chez les propriétaires, directeurs ou administrateurs (de sexe masculin) d'entreprises manufacturières, 23.5% étaient âgés de moins de 35 ans et 2.7% de moins de 25 ans, dans la province de Québec, les mêmes pourcentages étaient, pour l'Ontario, de 19.5 et de 2.0, respectivement.

[289]

Cette hâte de devenir son propre patron, avant d'avoir acquis l'expérience, le capital et les connaissances nécessaires, explique sans

<sup>286</sup> Everett C. Hughes, op. cit., 316.

<sup>287</sup> Parmi les fondateurs de nouvelles entreprises au Connecticut, durant la période 1945-54, 23.9% seulement étaient âgés de moins de 33 ans, selon les résultats d'une enquête de Gilbert T. Brown (*The Entry of New Firms into Manufacturing in Connecticut, 1945-54*. Thèse de doctorat, Yale University, 1956, 22).

<sup>288</sup> B.F.S., *Neuvième recensement du Canada, 1951*, Vol. IV, tableau 11.

doute, pour une large part, le nombre élevé des faillites dans la province de Québec <sup>289</sup>.

L'individualisme qui inspire le désir d'être son propre patron se manifeste aussi dans la recherche de l'indépendance financière. Tout comme chez leurs cousins d'Europe <sup>290</sup>, l'aversion des Canadiens français pour la dépendance financière va souvent jusqu'au refus d'avances bancaires.

Je n'ai jamais fait affaire avec une banque ; j'ai toujours utilisé mes propres fonds. Je paie comptant. (Manufacturier de meubles, 57 ans, 10 employés)

Mon père (le président de l'entreprise en question) n'aime pas les banques. Il a travaillé dans une banque quand il était jeune et il sait que c'est lorsque vos affaires vont mal qu'elles exercent le plus de pressions sur vous. Nous essayons de rester indépendants par rapport aux banques. (Manufacturier de meubles, 36 ans)

Il ne sera jamais question pour nous d'accepter des capitaux venant d'ailleurs. Nous n'avons jamais eu de dettes et nous n'avons pas l'intention de commencer à emprunter. Il m'est arrivé, à quelques reprises, d'avoir à me défendre contre le gérant de la banque qui voulait me prêter de l'argent. (Manufacturier de meubles, 66 ans, 24 employés)

Je pense que les pressions exercées par les banques sont la cause principale des faillites. (Manufacturier de meubles, 38 ans, 22 employés)

Les auteurs canadiens-français reprochent, souvent, aux institutions financières de ne pas aider suffisamment leurs hommes d'affaires ; chez ces derniers, on entend, aussi, parfois, le même reproche. La vérité, toutefois, c'est que, dans de très nombreux cas, l'homme d'affaires canadien-français est réticent quand il s'agit de solliciter une aide financière, même lorsqu'il peut obtenir une telle assistance tout en conservant tous ses droits sur son entreprise. Cette réticence semble tenir, en partie, au fait que le propriétaire craint d'être soumis à d'éventuelles pressions de la part de ses créanciers et, en partie, peut-être, à une certaine aversion paysanne pour l'endettement. Un autre

<sup>289</sup> Voir, à ce sujet, René Durocher, *Pourquoi plus de faillites dans Québec que dans l'Ontario ?* Montréal, École des Hautes Études commerciales, 1951.

<sup>290</sup> Voir Landes, op. cit., 338, note.

facteur important est sans contredit la préoccupation de l'homme d'affaires pour la sécurité de sa famille. La sécurité n'est pas complète si l'on ne jouit pas d'une parfaite indépendance. Ici encore, on retrouve l'« individualisme de la famille » dont a parlé Hughes. Les divers points que nous venons de souligner ressortent clairement des réponses que nous avons recueillies au cours de nos entrevues ; retenons quelques extraits particulièrement significatifs :

Je pourrais faire beaucoup plus d'affaires, mais ça supposerait, par exemple, que j'aie un entrepôt à Vancouver et ainsi de suite. Si j'avais l'argent nécessaire, je le ferais, mais je crains de l'emprunter... Vous savez, c'est très bien d'emprunter de l'argent, mais ça ne paie pas au bout du compte... Si je faisais de plus grosses affaires, mon pourcentage de profit serait plus faible - disons 10% au lieu de 20%. J'aurais peur d'être très durement affecté si, alors, je perdais quelques gros clients. Un jour, le maire de la ville m'a dit qu'il souhaitait me voir augmenter mes affaires de trois ou quatre fois afin [290] de créer de nouveaux emplois. Il me disait qu'il s'occuperait même de faire émettre des obligations pour recueillir les capitaux nécessaires. Je lui ai répondu que tout cela était très bien, mais que je me rendais compte du danger de perdre, de cette façon, le contrôle de mon entreprise. J'ai donc refusé ; je préfère rester le patron d'une petite entreprise.

Et puis, il y a eu cet individu de Montréal qui est venu m'offrir des fonds - tant que j'en aurais voulu - mais qui posait comme condition une participation à la direction de l'entreprise. J'ai dit non.

Je peux avoir de l'argent facilement, n'importe quand, mais à condition de m'adjoindre un associé. Ça ne m'intéresse pas. Vous avez les idées, vous faites le travail et votre partenaire ne fait que recevoir une part des profits. Je peux me tromper, mais je ne veux pas de ce système. (Manufacturier d'articles en bois, 43 ans, 9 employés)

L'autofinancement paraît être, aux yeux des hommes d'affaires canadiens-français à peu près la seule formule adéquate pour assurer le développement d'une entreprise. Tous nos informateurs ont manifesté une opposition très ferme quand nous leur avons demandé s'ils étaient favorables à l'idée d'accepter des capitaux venant de l'extérieur. « On s'arrangera sans capital étranger si l'on peut ; si on n'arrive pas, on vendra toute l'affaire : c'est l'un ou l'autre... » : voilà la réponse typique que nous avons obtenue ; la formule utilisée résume assez bien

ce que pensent nos informateurs à ce propos, comme on pourra le constater à la lecture des quelques extraits suivants :

Nous avons toujours compté sur nos propres ressources, sur la banque et, à une occasion, nous avons émis des obligations. Nous n'aurons recours à aucune autre source, parce que nous voulons que le contrôle de l'entreprise reste entre les mains de la famille. (Manufacturier de meubles, 56 ans, 390 employés)

Nous n'avons recours qu'à la banque et à nos propres ressources. C'est une affaire de famille et nous ne voulons pas que ça change. (Manufacturier d'ascenseurs, 68 ans, 125 employés)

Nous aimerions bien être propriétaires de l'édifice, ici, mais il nous faudrait alors emprunter l'argent nécessaire. Si la famille allait perdre le contrôle de l'affaire à cause d'emprunts, nous préfererions vendre. (Manufacturier de meubles, 34 ans)

Nous irions chercher des capitaux à l'extérieur si l'affaire se développait très rapidement, mais ce serait au moyen de l'émission d'obligations. Mon frère et moi, nous voulons conserver le contrôle de l'entreprise. (Manufacturier d'outils, 42 ans, 15 employés)

Jusqu'à présent, je n'ai eu recours qu'à la banque. Je n'aurai pas d'objection à l'émission d'obligations, si l'entreprise devient assez bien établie, mais je ne voudrais pas qu'elle devienne une compagnie publique, parce que j'ai onze enfants, dont six garçons : je veux garder le contrôle de l'affaire afin de pouvoir y associer mes garçons, quand le moment sera venu. (Manufacturier de réservoirs, 43 ans, 15 employés)

[291]

Nous hypothéquerions l'édifice, si nécessaire, mais nous ne voulons pas vendre des actions, parce que cela nous obligerait à accepter la présence de nouveaux directeurs. (Manufacturier de fer forgé, 44 ans, 24 employés)

J'ai emprunté de la banque et de certains amis. Je ne procédera pas autrement, parce que je ne pourrais payer les intérêts et parce que n'importe quel autre prêteur exigerait que je lui cède des actions de ma compagnie. (Manufacturier de meubles, 38 ans, 22 employés)

Je ne veux pas de capital « étranger ». Je travaille fort et je veux garder ce que j'ai. Si d'autres investissent de l'argent dans votre entreprise, ils recevront une partie de vos profits pendant que vous, vous travaillerez ; et puis, ensuite, ils viendront vous dire comment administrer votre affaire. (Manufacturier d'articles en bois, 36 ans, 55 employés)

Je ne veux pas de capitaux « étrangers ». Quand j'ai l'argent nécessaire, j'achète de nouvelles machines, etc. Je ne veux pas acheter à crédit : je n'aime pas ça. Je n'aime pas avoir des dettes. Je tiens à mener mes affaires moi-même, sans associé, [469] ni partenaire. (Manufacturier de meubles, 33 ans, 20 employés)

Ordinairement, on ne peut pas développer ses affaires, si on n'a pas déjà l'argent qu'il faut. Si c'était absolument nécessaire, j'emprunterais d'un parent, ou d'une banque avec un parent comme endosseur. (Manufacturier de chaussures, 28 ans, 150 employés)

Bien sûr, les Canadiens français ne sont pas les seuls à vouloir garder le contrôle financier de leurs entreprises. Il s'agit d'une ambition légitime, qu'on retrouve partout dans le monde ; un bon nombre de nos informateurs de langue anglaise ont manifesté le même désir. Le point à retenir, c'est que cette attitude est beaucoup plus marquée chez les Canadiens français que chez les Canadiens d'expression anglaise. Parmi les premiers, aucun n'a formulé une réponse comme celle que nous a donnée un Canadien anglais : « Je ne voudrais pas être obligé d'attendre, pour progresser, jusqu'au moment où mon entreprise pourrait se financer d'elle-même ». La moitié des établissements manufacturiers de la province de Québec appartiennent à un seul propriétaire - soit 49.8%, en 1952, alors que le pourcentage était de 39.0 en Ontario. La même année, 11.2% des entreprises manufacturières du Québec appartenaient à des associés et 34.9%, à des compagnies ; en Ontario, 15.8% des entreprises appartenaient à la première catégorie et 43.1, à la seconde <sup>291</sup>. Les données mentionnées pour le Québec se rapportent évidemment à la fois aux entreprises appartenant à des Canadiens français et à celles dont des Canadiens anglais sont propriétaires. Des chiffres se rapportant aux seules entreprises canadiennes-françaises indiqueraient sûrement une plus forte proportion de propriétaires uniques.

Les entreprises canadiennes-françaises sont, en général, petites ou de dimension moyenne ; or, les petites entreprises sont rarement re-

---

<sup>291</sup> Voir : Dominion Bureau of Statistics, *General Review of the Manufacturing Industries of Canada 1952*, tableau 15. Évidemment, la formation d'une compagnie est fréquemment considérée comme un moyen de protéger ses biens personnels ; ainsi, plusieurs compagnies peuvent appartenir à un seul propriétaire. Malgré ce fait, la comparaison reste tout de même intéressante.



présentées à la bourse et, partout, on éprouve des difficultés à trouver des capitaux pour ce genre d'entreprises. Sans l'apport de capitaux venant de l'extérieur, une petite entreprise ne croîtra, la plupart du temps, que très difficilement ; par ailleurs, si elle demeure petite, elle n'intéressera vraisemblablement pas les investisseurs. Il est toutefois très significatif de constater que la plupart des hommes d'affaires canadiens-français ne cherchent pas à sortir de ce cercle vicieux, d'une part, à cause de leur réticence à l'égard de modes impersonnels de financement et, d'autre part, à cause de leur attitude négative quant au développement de leurs entreprises.

[292]

Par ailleurs, il faut noter que l'homme d'affaires canadien-français qui cherche à recueillir des capitaux n'a pas la partie facile ; c'est un fait connu - bien qu'il soit impossible de le démontrer à l'aide de données statistiques - que les investisseurs canadiens-français n'aiment pas placer leurs avoirs dans des entreprises industrielles ou commerciales, mais préfèrent les convertir en obligations des gouvernements, des municipalités et des institutions religieuses ou en valeurs immobilières. En fait, il y a, comme nous avons pu le voir, des hommes d'affaires qui utilisent de la même façon leurs profits, plutôt que de les réinvestir dans leur entreprise ; même chez eux, l'attitude dominante est encore la recherche de la sécurité. Recherche de la sécurité et résistance à la croissance : ces deux attitudes ne sont évidemment pas indépendantes l'un de l'autre. Étant donné l'importance qu'il attache à la sécurité de la famille, il est essentiel pour l'homme d'affaires canadien-français, on le comprend, d'éviter les risques.

Le désir exagéré d'autonomie administrative et financière chez le chef d'entreprise canadien-français n'est qu'une autre manifestation de son individualisme et de son attitude négative à l'égard de la croissance. Sur ce thème, nous avons pu recueillir un grand nombre d'anecdotes. On m'a raconté, par exemple, l'échec de deux individus qui, après la mort de leur père, avaient assumé la direction de l'entreprise qu'il avait établie ; ils n'étaient pas du tout préparés à leur tâche, puisqu'au moment du décès de leur père, alors qu'ils étaient dans la quarantaine, ils travaillaient encore comme commis dans le bureau de l'entreprise. Chez les subordonnés, on formule souvent des plaintes à ce sujet :



Quand le vieux était encore actif, il était terrible : il ne nous laissait jamais travailler en paix, il nous demandait à tout moment si nous avions fait ceci ou cela... Son fils agissait de la même façon quand il a pris la succession, mais il s'est amélioré depuis. L'un des directeurs est de Montréal et il a donné à Jean de bons conseils : « Tu as des hommes ici pour t'aider, Pourquoi ne pas leur faire confiance ? Certains d'entre eux sont ici depuis vingt-cinq ans ou plus et connaissent mieux l'affaire que toi ». Mais Jean continue quand même d'exiger qu'on lui communique une copie de chaque lettre.

Voici un autre cas, où le désir de conserver la mainmise complète sur l'administration prend le pas même sur une relation de parenté :

Je suis censé être le directeur exécutif, mais, en fait, je suis assistant-gérant, puisque c'est mon père, président et gérant-général, qui prend toutes les décisions. Nous avons un secrétaire, un surintendant à la production et un surintendant en charge des opérations forestières, mais aucun d'entre eux ne peut prendre seul une décision. C'est ridicule, n'est-ce pas ? Mais c'est un fait.

En certains cas, des directeurs d'entreprise ont eux-mêmes admis qu'ils commettaient des erreurs sur ce plan.

J'ai un gérant général, un gérant des ventes, un chef de la comptabilité, un surintendant à la production et un contrôleur. Ils ont de véritables responsabilités sauf en ce qui concerne les questions de [293] politique administrative, mais ils viennent me consulter à tout propos, à *tel point que je pense que je suis à blâmer*. (Manufacturier d'articles en bois, 55 ans, 150 employés)

Je suis le président de la compagnie. Je fais les achats, je surveille la production, le travail de bureau, et tout le reste. Je fais tout : aller sur la route pour vendre, parfois taper une lettre moi-même, etc. Il n'est sans doute pas indiqué pour un président de s'occuper de toutes ces choses, mais c'est de cette façon que j'ai choisi d'agir. (Manufacturier de chaussures, 28 ans, 150 employés)

J'ai un secrétaire, un assistant gérant général, un gérant des ventes, un comptable, un surintendant d'usine et un ingénieur. J'essaie de leur laisser des responsabilités, mais je n'aime vraiment Pas le faire... (Manufacturier de chaussures, 47 ans, 160 employés)

[Du président d'une entreprise employant 255 personnes] : Je fais à peu près tout moi-même, bien que mes frères m'aident pour les ventes. J'ai eu un surintendant de l'usine, mais je m'en suis débarrassé, parce que je suis capable de faire le travail beaucoup mieux moi-même. (Manufacturier de chaussures, 43 ans).

En général, dans les entreprises dirigées par des hommes d'affaires d'expression anglaise, le rapport entre le nombre des administrateurs et le nombre total des employés est beaucoup plus élevé que dans les entreprises canadiennes-françaises. Dans l'une des entreprises anglaises que nous avons visitées, on comptait, au total, trente employés, mais le personnel administratif comprenait quand même un président, un gérant général, un assistant gérant général, un gérant des ventes et un secrétaire-trésorier, travaillant tous régulièrement. Au contraire, chez les Canadiens français, on pourra trouver une entreprise de 150 à 200 employés dirigée pratiquement par une seule personne.

De l'examen des attitudes de nos informateurs canadiens-français à l'égard de la croissance, il ressort qu'un seul d'entre eux ne fixait aucune limite à l'expansion de son entreprise. Il s'agit d'un individu appartenant à une famille qui possède des intérêts dans des secteurs très divers (chantiers maritimes, pétrole, etc.), aussi bien au Canada français que dans d'autres parties de l'Amérique du Nord ; chacune de ces entreprises est financée par la famille elle-même et c'est un membre de celle-ci qui assume la direction dans la plupart des cas. Parmi nos trente et un autres informateurs canadien-français, seulement trois ont mentionné des obstacles à la croissance qu'ont peut considérer comme objectifs, à savoir le régime fiscal ou l'étroitesse du marché ; aucun de ces trois chefs d'entreprise ne considérait ces obstacles comme les seuls importants. Évidemment, il ne faudrait pas conclure de nos observations qu'il n'existe pour les entreprises canadiennes-françaises aucun obstacle objectif important à leur développement. Dans l'industrie de la chaussure, par exemple, on trouve de tels obstacles tant du côté de l'offre que du côté de la demande. Il y a, en tout premier lieu, la facilité avec laquelle on peut se lancer en affaires dans cette industrie. Comme le nouvel industriel peut louer l'outillage nécessaire en s'adressant à la *United Shoe Machinery Corporation*, il n'aura besoin que de peu de capitaux ; cette société aide d'ailleurs les nouvelles entreprises en mettant à leur disposition ses services [294] techniques.

Étant donné que l'équipement ainsi disponible est le même pour tous, cela réduit de beaucoup la possibilité, pour une entreprise ou pour un groupe d'entreprises, de s'assurer un avantage technique. Bien sûr, même dans ces conditions, certaines innovations techniques restent possibles, mais celles-ci ne demeureront pas longtemps inconnues des concurrents, à cause de la présence constante de représentants de *l'United Shoe*, chargés de l'entretien des machines ou agissant comme conseillers techniques.

Par ailleurs, on le sait, le producteur de chaussures doit se plier aux exigences de la mode. La très grande variété des prix et des styles permet difficilement « les économies d'échelle », d'autant plus que les détaillants situés dans la même ville ou sur la même rue tiennent à s'approvisionner chez des producteurs différents.

Des obstacles objectifs existent donc et les hommes d'affaires canadiens-français en sont sans doute conscients, mais ce qui importe à notre propos, c'est le fait que nos informateurs n'y font pas allusion quand ils exposent les motifs de leur attitude négative à l'égard de la croissance.

Chez nos vingt informateurs de langue anglaise, les attitudes sont tout à fait différentes. La moitié d'entre eux ne fixent aucune limite au développement de leur entreprise. Quant aux autres, à une exception près, ils évoquent tous des facteurs objectifs pour démontrer qu'il leur est nécessaire d'entrevoir une limite au développement de leur entreprise. Le seul cas d'exception est celui de ces trois frères qui admettent que c'est par paresse qu'ils n'envisagent pas d'accroître leurs affaires.

### ***3. Importance des relations personnelles dans la conduite des affaires***

Selon les normes de la société industrielle moderne (normes dont on s'éloigne souvent, en fait, dans la pratique), l'aptitude d'une personne à remplir telle ou telle fonction doit être jugée sur la base de critères objectifs. Dans une société comme celle du Canada français où les valeurs traditionnelles et les valeurs familiales tiennent encore une place très importante, on aura moins tendance à appliquer ainsi des critères de nature objective. Les exigences de la famille sont, nous

l'avons vu, considérées comme primordiales ; on est conscient de l'importance de ces exigences, même lorsque l'on est convaincu que les considérations de ce genre ne devraient pas, dans des circonstances données, entrer en ligne de compte <sup>292</sup>. Mais, même en dehors du cercle familial, les relations personnelles jouent un rôle beaucoup plus important que celui qu'on leur reconnaît d'ordinaire dans les sociétés moins traditionnelles.

[295]

Au Canada français, le candidat qui se présente devant un employeur pour obtenir un emploi fera valoir, plutôt que ses aptitudes et son expérience, le fait qu'il compte parmi ses connaissances tel ou tel ami de l'employeur en question. À leurs débuts dans le fonctionnarisme fédéral, les Canadiens français sont souvent mal à l'aise parce que certains types de comportements, caractéristiques de leur milieu, n'y ont aucune ou à peu près aucune signification ; l'avancement dans la carrière, par exemple, dépend de facteurs différents de ceux qu'ils ont l'habitude de considérer. Un manufacturier de Montréal nous expliquait que, lorsqu'un contremaître passe à l'emploi d'une autre usine, il est bientôt suivi par un groupe d'ouvriers, ceux-ci se considérant comme ses employés plutôt que comme ceux de l'entreprise.

Dans un tel contexte, le comportement de l'homme d'affaires sera souvent « irrationnel », si l'on en juge d'après les critères qui servent de guides aux entrepreneurs dans certaines autres sociétés. A ce propos, il nous paraît intéressant de reproduire un long extrait de l'une de nos entrevues :

J'ai plusieurs hommes ici qui n'auraient jamais dû être nommés contremaîtres. Je les garde et j'en tire tout ce que je peux... Il y avait un homme que mon père avait engagé. Il n'aurait jamais dû venir ici. Il n'était pas capable de faire plusieurs des choses que je lui demandais et je voulais le congédier. Mais j'ai enduré pendant dix ans ; je ne pouvais pas le mettre à la porte. Puis, un jour, j'ai engagé un ingénieur chargé de réorganiser l'usine et de réduire les coûts. Très tôt, il est venu me voir et il m'a dit : « Ce type n'est pas un bon homme ; il n'arrive à faire rien de ce que je lui demande. » L'ingénieur revenait sans cesse à la charge : « Il faut que vous

---

<sup>292</sup> Le chef d'une entreprise de 500 employés nous confiait : « J'ai l'avantage de ne pas avoir de parents dans mon entreprise ; autrement, je me sentirais obligé à l'égard même de parents éloignés. »

vous débarrassiez de cet homme. Autrement, vous ne tirerez rien de l'argent que vous dépensez pour le travail que je fais ici. Si vous voulez de l'efficacité, il faut le congédier. » Alors, j'ai répondu : « Très bien, la semaine prochaine. » Et j'ai retardé, de semaine en semaine ... Finalement, j'ai fait venir l'employé en question et je lui ai dit que je devais le congédier. C'était terrible. J'en ai fait une maladie pendant deux mois. Et j'ai proposé un règlement financier beaucoup trop avantageux pour lui. (Manufacturier de chaussures, 48 ans.)

Il ne s'agit pas, loin de là, d'un cas d'exception. Presque tous nos informateurs canadiens-français nous ont raconté des incidents du même genre ou ont exprimé des attitudes allant dans le même sens. Voici quelques exemples :

Il nous arriva de ne pas congédier un employé parce qu'il est de la même famille qu'un autre employé que nous estimons beaucoup et à qui nous ne voulons pas faire de peine. (Manufacturier d'articles en bois, 36 ans, 55 employés.)

Il y a deux ans, j'ai congédié un employé qui était avec nous depuis huit ans et qui aurait dû être renvoyé bien avant. Mais il était père de famille et il me semblait que je ne devais pas le renvoyer ; c'est mon gérant de banque qui m'a amené à prendre cette décision. (Manufacturier d'outils, 42 ans, 15 employés.)

[296]

Quand nous engageons un employé, nous nous assurons d'abord qu'il n'y a pas de problèmes dans sa famille. Par exemple, est-ce qu'il vit avec son épouse ou non ? Nous sommes exigeants au point de vue de la moralité : c'est plus important que l'habileté au travail. (Manufacturier d'articles en bois, 55 ans, 150 employés.)

Si nous nous apercevons qu'un employé se conduit mal dans sa vie privée, nous ne le gardons pas. (Manufacturier d'ascenseurs, 68 ans.)

Mon gérant n'a aucune compétence, mais il est avec nous depuis longtemps. Il a été embauché par mon père ; alors qu'est-ce que je peux faire ?...

Parfois le fait de tenir compte de la sécurité personnelle du travailleur influence des décisions dont les implications peuvent être plus grandes. L'un de nos informateurs possédait une seconde usine où il manufacturait les pièces d'emballage nécessaires à l'expédition des

produits de son usine principale. Selon un spécialiste de l'administration des entreprises, appelé pour fins de consultations, cette usine n'était pas rentable ; il en recommandait la fermeture, ayant démontré au propriétaire qu'il lui en coûterait moins cher d'acheter ailleurs les pièces d'emballage. On refusa : « Nous avons toujours eu cette usine ; c'est mon père qui l'a établie. Et nous avons un employé qui travaille là depuis dix-sept ans. Nous ne pouvons pas la fermer. »

De tout cela, il ne faudrait pas tirer une conclusion trop hâtive selon laquelle les relations entre l'homme d'affaires canadien-français et ses employés seraient fondées sur la sympathie tandis que, dans d'autres milieux, on appliquerait, en ce domaine, les règles impitoyables de l'objectivité. Mais il y a chez lui une tendance beaucoup plus marquée que chez l'homme d'affaires canadien-anglais au paternalisme. Si l'on considère une entreprise strictement du point de vue de sa rentabilité, en termes de profit - ce que peu d'hommes d'affaires font en réalité - il est bien sûr qu'une attitude paternaliste conduit presque fatalement à l'inefficacité.

L'importance qu'attache l'homme d'affaires au caractère personnel de ses relations avec ses employés ou avec ses clients permet sans doute d'expliquer, pour une part, le fait que l'entreprise canadienne-française est, en général, de faible dimension. Non seulement la grande entreprise ne peut fonctionner sans délégation de responsabilités, mais les relations personnelles ne sauraient y jouer un rôle prépondérant. Sans doute, il ne faut pas s'attendre à ce que de telles considérations soient évoquées explicitement par les chefs d'entreprise canadiens-français ; mais, parfois, c'est à des faits de cet ordre qu'on se rapporte implicitement : « Notre entreprise a tout juste la bonne dimension. Je connais personnellement chacun de mes employés et je comprends leurs problèmes. Ce n'est pas comme dans une grosse entreprise. »

C'est évidemment sur le plan des relations avec les fournisseurs, les concurrents et les clients que se manifeste surtout, pour l'homme d'affaires de langue française, le conflit entre l'échelle de valeurs à laquelle il se réfère et celle du milieu nord-américain des affaires. Nos informateurs ont exprimé de diverses façons le malaise qu'ils ressentent. Parfois, c'est à propos de leur façon de définir le choix de leurs relations d'affaires :

[297]

J'aime faire affaire avec de vieilles entreprises, celles avec lesquelles mon père et mon grand-père faisaient affaire... Je peux me fier à ces entreprises. (Manufacturier d'articles en cuir, 30 ans, 45 employés.)

Le père de cet informateur, à qui un conseiller avait recommandé de chercher à étendre son marché vers l'ouest du pays, exprima de fortes réserves :

Ces gens de Vancouver et d'ailleurs, nous ne les connaissons pas. Comment pouvons-nous savoir s'ils paieront leurs comptes ?

À son avis, les cotes de *Dunn and Bradstreet* sont loin d'avoir la même valeur que l'appréciation fondée sur une connaissance personnelle des individus.

En certains cas, on semble manquer d'assurance quand il s'agit de transactions avec des hommes d'affaires de langue anglaise :

Pour eux, il faut que tout soit parfait. Il n'est pas question d'amitié avec eux. (Manufacturier de chaussures)

À Montréal et en Ontario, en affaires, on est beaucoup plus dur. Ce sont les affaires qui comptent d'abord. (Manufacturier de chaussures)

Bien entendu, quand nous recevons une commande, nous ne savons jamais si c'est parce que nous connaissons personnellement le client ou si c'est parce qu'il considère que nos chaussures sont meilleures ou moins dispendieuses. J'ai le sentiment qu'à Toronto, c'est tout simplement une question d'affaires. En Colombie-Britannique, par contre, on vous considérera en tant que personne. (Manufacturier de chaussures)

À plusieurs reprises, nos informateurs canadiens-français nous ont fait part de leur admiration pour l'esprit de décision dont font preuve, en affaires, les hommes d'affaires d'expression anglaise. Aussi bien chez nos informateurs français que chez nos informateurs anglais, on a souvent insisté sur le fait que les Canadiens français sont tatillons en matière de prix et qu'ils ont, de façon générale, un goût plus prononcé

pour la discussion en affaires. À ce sujet, on a fréquemment proposé une comparaison entre les Canadiens français et les Juifs. Il y a toutefois une différence notable : dans le cas des Juifs, on peut attribuer à leur finesse et à leur habileté en affaires leur façon de négocier quand il s'agit de prix, tandis que l'attitude des Canadiens français semble plutôt liée au fait qu'ils sont indécis en affaires et qu'ils cherchent à se donner toutes les assurances possibles contre les risques inhérents aux transactions de ce genre. Par ailleurs, il leur est difficile de se défaire de leur complexe d'infériorité à l'égard de ceux qui en sont venus à dominer de plus en plus complètement l'économie de leur milieu. « Nous n'avons pas les affaires dans le sang », nous disait la première personne que nous avons rencontrée au moment où nous avons entrepris la présente étude. On peut trouver une confirmation de la justesse de cette observation dans la tendance qu'ont les Canadiens français à investir leurs capitaux dans des entreprises dirigées par des administrateurs de langue anglaise plutôt que dans des entreprises [298] appartenant à des compatriotes. Certains manufacturiers canadiens-français prétendent même qu'ils ont moins de difficultés à écouler leurs produits en Ontario que dans leur propre milieu, la qualité de leur marchandise étant souvent considérée a priori comme inférieure par les détaillants canadiens-français. On nous a même fait observer que les administrateurs de certains grands établissements canadiens-français tiennent à employer la langue anglaise dans leurs relations avec les entreprises de leurs compatriotes. « Naturellement, notre catalogue est bilingue, nous expliquait un manufacturier des environs de Québec, et vous noterez que les descriptions anglaises sont présentées les premières et imprimées en caractère plus gras que celui qui est utilisé pour le texte français. C'est important, à cause de notre clientèle de l'extérieur de la province ; c'est important parce que nous avons des clients de langue anglaise dans la province, mais c'est aussi important pour faire affaire, dans la ville même de Québec, avec 'Leduc' (un grand magasin de détail appartenant à des Canadiens français). Nous préférons faire affaire avec des Canadiens français, mais, dans la ville de Québec, nous traitons plutôt avec 'Sterns' (autre grand magasin, propriété de Juifs), parce qu'on est plus « ouvert » là que chez 'Leduc' ».

On pourrait objecter que les modes de comportement dont nous venons de faire état ne sont pas seulement typiques du milieu cana-



dien-français, mais qu'on les retrouverait dans toute petite entreprise, tout particulièrement dans les petites villes. C'est, évidemment, tout à fait juste. Ce qui donne, toutefois, tout leur sens à nos propositions, c'est que les attitudes décrites se manifestent très nettement même dans les plus grands centres de la province de Québec. En fait, à une exception près, tous les exemples cités dans la présente section se rapportent à des entreprises de Montréal ou de Québec.

Selon la cinquième et dernière de nos hypothèses de départ, bon nombre de chefs d'entreprise canadiens-français ne se préoccuperaient pas de suivre l'évolution du marché, et de s'y adapter. À ce sujet, les résultats de notre enquête sont beaucoup moins probants que dans le cas des premières hypothèses.

Nos observations antérieures quant au peu d'ambition des Canadiens français sur le plan économique laissent supposer qu'on ne trouvera pas chez eux une volonté bien ferme de lutter pour conquérir de nouveaux marchés. Plusieurs des extraits que nous avons cités fournissent des illustrations assez nettes de ce trait de la mentalité du chef d'entreprise au Canada français. Une phrase peut indiquer le thème central de ces extraits : « Ce que je vends actuellement suffit à me tenir occupé ». Retenons aussi ce curieux commentaire d'un manufacturier : « Nous ne faisons pas beaucoup de publicité. Étant donné la production que nous avons, nous n'avons pas besoin d'en faire davantage ».

Quelques informateurs ont exprimé des points de vue assez semblables en réponse à d'autres questions. Ainsi, par exemple, un manufacturier à qui nous demandions pourquoi, à son avis, un client achèterait son produit plutôt que celui d'un concurrent, nous donna cette réponse : « Je dois admettre mon ignorance sur ce point » ; cet individu, pourtant, se disait très conscient des exigences du marché. Un autre manufacturier affirmait : [299] « Parce que nous sommes assurés de la qualité de notre produit, nous ne faisons pas tout ce que nous pourrions faire pour conserver notre marché ». Dans une autre entreprise : « Nous faisons des affaires ici avec l'idée que si les gens sont satisfaits, très bien ; s'ils ne le sont pas, c'est la même chose. Nous ne faisons pas de pressions. Nous n'avons pas le culot de faire comme les Américains ». Et ailleurs : « Il serait possible d'étendre notre marché au delà de l'Ontario, *je suppose* ».

La technique de l'interview - peut-être ne faut-il pas s'en étonner ne nous a toutefois pas permis d'établir clairement dans quelle mesure le peu de cas que l'on fait des exigences du marché doit être interprété comme l'indice d'un comportement non rationnel. Dans le contexte où se situent la plupart des hommes d'affaires canadiens-français, et compte tenu des objectifs qu'ils se proposent, il s'agit là bien souvent d'un comportement « rationnel ». La véritable signification de l'hypothèse que nous soumettons peut être précisée dans les termes suivants : si l'on suppose des objectifs économiques *déterminés*, l'attention que portent les manufacturiers canadiens-français aux conditions du marché est insuffisante et ils sont ainsi souvent amenés à adopter de mauvaises politiques sur le plan de la production, des prix et de la mise en marché. Pour analyser ces divers points, la méthode que nous avons utilisée n'est sans doute pas la plus efficace. Ou bien l'homme d'affaires ne voit pas de telles déficiences ; ou bien, s'il en est conscient, il ne tient pas à en faire état. En fait, on ne saurait recueillir les données nécessaires à une analyse approfondie sans procéder à une enquête beaucoup plus poussée que celle que permet une interview d'une durée de deux ou trois heures. Les commissaires industriels et les conseillers d'entreprise sont sûrement en mesure de fournir des indications significatives à ce sujet ; nous avons d'ailleurs réuni un certain nombre d'observations intéressantes au cours d'entrevues avec quelques-uns d'entre eux. Mentionnons quelques exemples.

Un conseiller d'entreprise nous a rapporté le cas d'un manufacturier de valises qui continuait à fabriquer des malles très lourdes, alors que la clientèle réclame aujourd'hui des valises légères. Comme on lui recommandait fortement de fabriquer plutôt des valises légères, il s'opposa sous prétexte qu'« il avait déjà assez de difficultés à vendre les malles ».

Dans une autre entreprise, on continuait à fabriquer des poêles à bois en fonte, même si la demande avait depuis longtemps très fortement diminué. Les fils des trois ou quatre plus vieux directeurs étaient convaincus qu'ils devaient fabriquer des cuisinières à gaz ou des cuisinières électriques, mais ils réussirent à imposer leurs vues seulement après le départ ou le décès de leurs pères.

Nous pourrions allonger la liste des exemples, mais, de toute manière, il ne serait pas possible de tirer, de l'examen de quelques cas de ce genre, des généralisations solidement établies. Une enquête spé-

ciale serait nécessaire pour analyser en profondeur les effets réels de l'attitude qu'adoptent les hommes d'affaires canadiens-français à l'égard des exigences du marché.

## *CONCLUSIONS*

Parmi les observations les moins obligeantes que faisait, au siècle dernier, Lord Durham, au sujet du peuple canadien-français, on trouve une allusion « aux commerçants sans énergie de la race française »<sup>293</sup>. Les marchands anglais de l'époque s'indignaient encore davantage de l'indifférence des Canadiens français devant les ressources économiques [481] de la colonie. C'est d'ailleurs, en fait, pour échapper à l'influence du Parlement de Québec, dominé par les Canadiens français, peu progressifs, que les marchands anglais commencèrent à faire campagne pour obtenir l'union des deux Canadas, le Haut-Canada et le Bas-Canada<sup>294</sup>. Pour la presse d'expression anglaise, les législateurs canadiens-français étaient « aussi aptes à diriger les destinées d'un peuple commerçant et progressif que le bedeau de l'église à assumer les fonctions du Chancelier de l'Échiquier »<sup>295</sup>. Ils étaient complètement indifférents « au progrès de la province, à la transformation d'un minuscule État féodal en un important État commercial »<sup>296</sup>. Les journaux de langue française, de leur côté, dénoncent le fait que « quelques personnes (...) désirent (...) créer une aristocratie mercantile, le plus abominable, le plus pernicieux de tous les ordres, également préjudiciable à l'autorité de la Couronne, aux intérêts des Propriétaires et aux libertés du Peuple »<sup>297</sup>.

---

<sup>293</sup> *The Report of the Earl of Durham, Her Majesty's High Commissioner and Governor-General of British North America* [1839], London, Methuen, 1902, 21.

<sup>294</sup> Voir les remarquables analyses de D.C. Creighton, dans : *The Commercial Empire of the St. Lawrence, 1760-1850*, New Haven, Yale University Press, 1937, 157-162 et *passim*.

<sup>295</sup> *Quebec Mercury*, 3rd April 1809 ; cité par Creighton, *ibid.*, 160.

<sup>296</sup> *Ibid.*, 160.

<sup>297</sup> *Le Canadien*, 22 novembre 1806 ; cité par Creighton, *op. cit.*, 160.

Au cours de la période qui a suivi, le décalage entre les points de vue des deux groupes est resté le même ; le XIX<sup>e</sup> siècle n'a d'ailleurs laissé que peu de traces chez les Canadiens français.

Les traits caractéristiques de la société canadienne-française traditionnelle se retrouvent, sans doute quelque peu altérés, chez les Canadiens français d'aujourd'hui. L'homme d'affaires subit encore, de façon très marquée, l'influence des modes traditionnels de comportement. L'économie des Canadiens français du Québec est basée essentiellement sur un capitalisme du type dix-huitième siècle. « Ce sont, comme l'écrit Hughes, des formes raffinées et non les formes fondamentales du capitalisme qui désorganisent leur mode de vie traditionnel »<sup>298</sup>. Quand on a assez longuement fréquenté les hommes d'affaires canadiens-français, on en vient presque inévitablement à établir une comparaison entre ces derniers et les hommes d'affaires « traditionnels » de Sombart<sup>299</sup>. On peut trouver ailleurs, dans le monde occidental, des sociétés où les liens entre les affaires et la vie familiale sont encore plus étroits qu'au Canada français<sup>300</sup>, mais il n'en reste pas moins que chez les Canadiens français, on associe beaucoup plus intimement affaires et vie familiale que ce n'est le cas en général ailleurs en Europe et en Amérique du Nord. Les affaires sont les affaires, mais ce ne sont pas de bonnes affaires quand elles constituent un danger pour la sécurité de la famille. On reconnaît qu'on ne peut réaliser de gros profits sans consentir à prendre de gros risques, mais on dira : « Je pourrais aussi bien tout perdre ». Les "self-made men" ne sont pas nombreux ; ils sont d'ailleurs, en général, mal considérés : on ne croit pas qu'ils aient pu devenir riches et être demeurés honnêtes. Pour la grande majorité, l'objectif à atteindre n'est pas d'accumuler une fortune considérable, non pas parce qu'on refuse la richesse, mais bien parce qu'on tient à éviter les risques inhérents à la poursuite [301] d'un tel objectif. « Il ne s'agit pas de savoir, nous disait un homme d'affaires, si le fait de prendre des risques est une bonne ou une mauvaise chose ; c'est une question de tempérament. Nous aimons conserver ce que nous avons ». On laisse à d'autres le soin de risquer leurs capitaux dans des innovations « schumpeteriennes ». Une fois lancées les inno-

<sup>298</sup> Everett C. Hughes., *op. cit.*, 22.

<sup>299</sup> Werner Sombart, *The Quintessence of Capitalism*, London, Unwin. 1915.

<sup>300</sup> Voir, par exemple, Landes, *op. cit.*

vations, on emboîtera le pas. « Nous avons beaucoup à apprendre des Américains », nous a-t-on souvent répété - mais c'est une leçon que l'on tient à apprendre à une bonne distance... « Un expert américain veut que je réorganise mon entreprise et m'assure que je pourrais augmenter de cette façon mes profits. Mais je ne m'en occuperai pas ».

L'entreprise a d'abord pour fonction d'assurer le bien-être de la famille, mais, réciproquement, la famille a des obligations à l'égard de l'entreprise ; dès lors, on comprend pourquoi on confie des responsabilités à des parents plutôt qu'à des « étrangers ». Par suite, on doit envisager avec beaucoup de prudence l'expansion de l'entreprise, s'il faut, à cette occasion, donner des responsabilités à des personnes n'appartenant pas à la famille.

Dans ce contexte, il est normal qu'on tienne à conserver la propriété exclusive de son entreprise. Il n'est jamais question d'établir une distinction entre propriété et administration, dans la plupart des entreprises canadiennes-françaises.

Les relations personnelles jouent, dans les milieux économiques nord-américains, un rôle plus important que celui qu'on leur attribue généralement. Le neveu du patron est d'habitude plus favorisé qu'un autre employé... Il est normal que, dans n'importe quelle société humaine, les sentiments affectent de quelque façon les rapports économiques. L'objectivité, néanmoins, est une règle presque impérative pour l'homme d'affaires américain. Chez les Canadiens français, les considérations personnelles prennent souvent le pas sur les exigences de l'objectivité, à un point tel, comme nous l'avons vu, qu'on en viendra à adopter des politiques non rationnelles sur le plan économique.

Notre enquête nous a permis, croyons-nous, de discerner les traits caractéristiques de la mentalité du chef d'entreprise canadien-français. Ainsi que l'a fait ressortir, en particulier, la comparaison entre ses attitudes et celles du chef d'entreprise canadien-anglais, le Canadien français se rattache à un univers économique différent du monde des affaires spécifiquement nord-américain.

[303]

**Deuxième partie :**

*Les structures sociales  
du Canada français d'aujourd'hui*

***Section 5. Structure économique  
et stratification sociale***

***“Différences linguistiques  
et carrières.”***

***Jacques BRAZEAU***

Version française d'un article de : *The Canadian Journal of Economics and Political Science*, XXIV, 4 novembre 1958, 532-540.

[pp. 303-313.]

[Retour à la table des matières](#)

Le Canada possède un effectif de travailleurs où il se parle plus d'une langue. Il y a donc intérêt à se demander quel type d'organisation sociale s'est constitué qui tienne compte de ce pluralisme dans notre monde du travail. Il y a deux façons d'aborder le problème. Premièrement, on peut considérer l'inégalité des chances d'emploi en fonction de la langue, comme étant le problème des seuls Indiens, Eskimos, Canadiens français ou Néo-Canadiens. En second lieu, on peut se demander comment s'établissent les interrelations de travail des divers groupes linguistiques, et quelles en sont les conséquences sur l'ensemble de la société. C'est cette seconde manière que nous adopterons ici ; en un sens, elle englobe la première : les difficultés que rencontrent les divers groupes proviennent, dans une large mesure, de la façon dont ils s'influencent mutuellement. Mon étude se limitera aux

Canadiens anglais et aux Canadiens français, mais mes observations s'appliquent assurément aussi, au moins en partie, aux autres groupes linguistiques.

L'hypothèse de travail est la suivante : étant donné que chez nous l'anglais est la seule langue qui ait cours dans tous les domaines de l'activité sociale, les gens dont la langue maternelle n'est pas l'anglais ne jouissent pas des mêmes chances dans le domaine de l'emploi. Dans une société pluraliste, la prédominance d'une langue produit deux effets : elle restreint l'utilisation des compétences potentielles de ceux qui ne possèdent pas parfaitement la langue dominante ; et elle dissocie de certains aspects importants de la réalité sociale les autres langues maternelles. Ces deux conséquences peuvent facilement [304] conduire à une troisième. l'inégalité dans l'exploitation des ressources humaines des divers groupes. À l'appui de cette opinion, je présenterai ici quelques hypothèses en vue d'expliquer certaines conséquences observables de l'appartenance à un groupe linguistique minoritaire. <sup>301</sup> je ne m'interrogerai pas sur les façons de renforcer l'interdépendance des groupes linguistiques. je me bornerai à essayer de démontrer l'urgence de poursuivre les recherches et la nécessité de découvrir et les faits et les effets de la situation présente.

Avant de poursuivre, je dois dire que j'apprécie les avantages du pluralisme culturel. Tous nous savons que l'hétérogénéité permet la diversité des modes d'expression en arts, en lettres, en politique et en philosophie. La pluralité des langues multiplie les sources de culture où s'alimente notre population. Toutefois, reconnaître les avantages du pluralisme ne doit pas nous empêcher d'étudier les problèmes que soulève l'interdépendance de nos groupes linguistiques. C'est parce que j'apprécie les avantages du biculturalisme que je pose la question : notre structure sociale actuelle nous permet-elle d'exploiter les virtua-

---

<sup>301</sup> Des considérations linguistiques, historiques, psychologiques et sociologiques fondent ces hypothèses, que j'ai élaborées au cours d'une étude, en collaboration avec David N. Solomon, sur la formation professionnelle dans l'armée canadienne (projet D77-94-52-05 du Conseil de Recherche de la Défense), et qui la dépassent cependant. Ces hypothèses reflètent en outre des consultations auprès de spécialistes canadiens, américains, sud-africains et suisses. Néanmoins, les idées exprimées sont les miennes ; elles ne sauraient être considérées comme étant celles de mes employeurs ou celles des auteurs des travaux sur lesquels je me suis fondé.

lités des divers éléments de notre population ? ou présente-t-elle de graves carences sous ce rapport ?

## I

Everett C. Hughes, et d'autres observateurs de la division du travail entre les groupes ethniques du Québec, ont bien montré l'inégalité des chances entre Canadiens anglais et Canadiens français dans le domaine du travail.<sup>302</sup> Il est inutile de s'étendre sur ce point, sauf pour demander quelle explication on a trouvée à ce fait. La première, et celle qui prévaut encore, c'est que les écarts qui existent sur le plan culturel viennent d'un passé paysan. On mentionne aussi la concurrence entre les groupes, concurrence impersonnelle pour les uns, concurrence personnelle pour les autres, qui ajoutent que le préjugé en est une caractéristique. Quoi qu'il en soit, le Canada français ayant été récemment inclus dans un traité de sociologie comparée, nous avons la consolation de penser que, Canadiens anglais ou Canadiens français, nous ne sommes ni mieux ni pires que d'autres.<sup>303</sup> La théorie que propose le livre : *Where Peoples Meet* se résume à peu près à ceci : quand une société attache de l'importance aux distinctions de race, de religion, de langue ou de culture, ces distinctions se manifestent dans les types de travail qu'accomplissent les groupes concernés les uns avec les autres, ou les uns au service des autres. Ce qui veut dire que chaque fois que des personnes différentes viennent en contact les unes avec les autres, elles se rencontrent dans un contexte où les chances sont inégales, tout au moins dans le domaine du travail.

Ces théories sont explicatives jusqu'à un certain point, mais je m'étonne qu'en poursuivant nos recherches nous n'ayons pas étudié plus à fond deux aspects de la vie canadienne : nous parlons des

<sup>302</sup> Everett C. Hughes, *French Canada in Transition* (Chicago, 1943) ; aussi, S. Jamieson, « French and English in the Institutional Structure of Montreal », D.L.C. Rennie, « The ethnic division of Labour in Montreal from 1931 to 1951 », et W.J. Roy, « French and English division of Labour in the Province of Quebec » (thèses de maîtrise non publiées, Université McGill, respectivement 1935, 1953 et 1935).

<sup>303</sup> Everett C. Hughes et H.M. Hughes, *Where Peoples Meet* (Glencoe, Ill., 1952).



langues différentes, et l'anglais [305] a priorité Comme langue de travail. Les sociologues canadiens ne sont pas seuls coupables d'avoir négligé cet aspect fondamental du problème. Les pays multilingues de l'Europe, tels la Belgique et la Suisse, ne publient même pas de statistiques d'emploi ventilées selon la langue et l'origine ethnique. Et, à venir jusqu'à ces derniers temps, on a fardé la vérité sur les problèmes de langue dans les études portant sur les immigrants et autres groupes minoritaires. Les sociologues n'ont pas recueilli de données sur l'acquisition d'une langue seconde, ils n'ont pas cherché à savoir ce que le travail, ou d'autres situations sociales, exigeaient en fait de connaissances linguistiques ; ils n'ont pas étudié non plus les effets qu'ont sur la société les diverses formes du bilinguisme. Étant donné l'importance que revêt le langage dans les processus d'interaction sociale et de culture personnelle, ne faut-il pas porter une attention spéciale aux effets du multilinguisme dans un pays donné ?

Afin de pouvoir bien comprendre ce que signifient les différences de langue en ce qui a trait au travail, il convient d'établir le rapport entre ces différences et l'organisation sociale. Michel Brunet a fait observer que les structures de la société canadienne-française sont imparfaites <sup>304</sup> ; ce qu'il veut dire c'est que le Canada industriel moderne n'a pas engendré deux sociétés parallèles. Elles sont, bien sûr, parallèlement structurées dans certains domaines, mais non dans beaucoup d'autres. Nous le savons, la langue et la culture anglaises dominent bien des champs d'activité au Québec, notamment ceux de la publicité, de l'annonce, des affaires, de la technologie. <sup>305</sup> Mais nous ne sommes pas très bien renseignés sur les champs d'action où les Canadiens français peuvent faire les choses à leur manière et dans leur langue, par rapport à ceux où ils se joignent aux institutions nationales où l'anglais domine. Délimiter les structures de la société urbaine canadienne-française est une tâche qui reste encore à faire.

Nous nous doutons bien que c'est surtout dans le domaine du travail que le Canada français manque d'institutions qui prennent en considération la langue parlée par sa population ; nous avons toutefois besoin d'en savoir beaucoup plus sur l'univers québécois du travail.

---

<sup>304</sup> Michel Brunet, *Canadians et Canadiens* (Montréal, 1954).

<sup>305</sup> P. Daviault, « French Language » in J.E. Robbins, éd., *Encyclopedia Canadiana* (Ottawa, 1958), IV, 361-364.

Ainsi, nous ignorons dans quelles professions et à quels niveaux la connaissance de l'anglais est indispensable pour trouver un emploi dans les affaires ou dans l'industrie au Québec. Nous ne pouvons davantage mesurer l'incidence des divers niveaux de bilinguisme au sein de la population. Mais en dépit des carences de notre savoir, je formulerai hardiment quelques généralisations sur le passé et sur le présent.

Je commencerai par l'expansion des compagnies. Ce phénomène social a eu deux résultats pertinents à la présente étude : il a fait des compagnies les plus gros employeurs du Canada et a étendu le champ des communications du plan régional au plan national, voire continental. Les nouveaux besoins de communication au sein des compagnies, de même que le *leadership* anglo-américain dans l'expansion de ces compagnies, a imposé l'usage de la langue anglaise dans les entreprises, au Québec comme ailleurs au Canada. Les personnes qui ne peuvent ni parler ni écrire l'anglais n'ont guère de chances d'être employées dans ces entreprises ou bien y sont sous-employés [306] par rapport à leur potentiel au sein d'institutions où l'on parle la même langue qu'eux. Ceux qui sont capables de combler ce handicap en apprenant l'anglais, ou bien rempliront des postes de liaison là où leur langue maternelle constitue pour eux un actif, ou bien travailleront dans le cadre de la langue dominante.

En résumé, il semble que les Canadiens français ont trois options. Certains travaillent dans des entreprises francophones qui desservent les Canadiens français : ce sont ceux qui exercent des professions libérales et les petits entrepreneurs, la classe moyenne canadienne-française des centres urbains. Un beaucoup plus grand nombre est employé par des compagnies à des niveaux où la langue n'a pas tellement d'importance dans l'exécution des tâches ; ce sont les ouvriers et les gens de métier employés à Montréal ou dans d'autres centres industriels du Québec. Ils sont généralement employés dans des institutions où l'anglais est la langue de l'administration, de l'information technique et des relations avec l'extérieur. Enfin, un certain nombre de Canadiens français sont bilingues et trouvent à s'employer dans des entreprises où l'anglais est la langue dominante ; ils travaillent comme commis de bureau, comme techniciens et aussi au palier de la gestion, où les échanges jouent un rôle important.

## II

La prédominance des structures sociales anglaises a obligé les Canadiens français à développer leur faculté d'adaptation ; ils sont disposés à apprendre l'anglais, du moins le vocabulaire technique se rapportant à leur travail, afin d'améliorer leur sort. D'autre part, cette souplesse ne va pas sans susciter des problèmes en ce qui concerne le développement culturel du Canada français et sa contribution à la vie sociale du pays. Nombreuses sont les entreprises où l'on parle anglais, au sein d'une population de langue française, et cela fait naître deux problèmes. Le premier est le sous-emploi de cette population, c'est-à-dire qu'elle se voit rarement confier des tâches administratives, les plus formatrices et les mieux rétribuées. En second lieu, la société canadienne-française se développe dans un cadre plus large où de nombreuses activités sociales se déroulent en une langue qui n'est pas celle de la population. Par conséquent, les média d'information de langue française, - journaux, agences de publicité, écoles - sont obligés de traduire en français ce qui se rapporte aux événements, aux procédés et aux produits qui n'ont pas été créés dans un milieu francophone. Ceci conduit à ce que j'ai appelé une disjonction entre la langue et l'expérience, résultant de l'orientation extérieure des média de communications.

Il convient de noter l'importance de la participation aux activités d'ordre administratif et technologique. Une très grande part de notre culture urbaine est centrée sur le travail : toutes nos connaissances, orales ou livresques, sur la production et la distribution des biens et des services, de même [307] que sur le fonctionnement de nos institutions de travail. L'expérience professionnelle, source d'une bonne partie de ces connaissances, est une des grandes écoles de formation et de progrès. On peut évaluer la compétence et l'expérience d'un groupe par l'importance qu'il accorde à la division du travail. C'est un bon indice du degré de perfectionnement auquel ce groupe est parvenu sur le plan humain, si l'on tient compte de ce que la rétribution du travail décide des ressources d'ordre matériel dont le travailleur disposera pour l'organisation de ses loisirs et pour la formation et la culture de la génération suivante.

Mon autre hypothèse est plus difficile à exposer. Je soutiens, pour ma part, qu'au sein d'une organisation sociale qui accorde priorité à une langue dans une société pluraliste, les langues secondaires deviennent de moins bons instruments de culture que la langue dominante. J'essaierai d'expliquer cet énoncé en me référant au rôle dévolu au langage et aux communications dans les théories relatives aux groupes dits homogènes.

Quelques anthropologues seulement ont étudié le langage et les communications. Whorf inclinait à penser que les structures mêmes d'une langue imposent des bornes au processus de la pensée.<sup>306</sup> Les disciples de Whorf nous donnent l'impression que ce qui les intéresse ce sont les potentialités structurelles du langage plutôt que les concepts et les représentations que la langue met à la disposition de ceux qui la parlent.<sup>307</sup> Ils admettent qu'il s'est fait peu de recherches auprès des personnes qui mènent leur vie sociale en recourant tantôt à une langue tantôt à l'autre. Les profanes, qui ne tiennent pas compte de la prédominance au Canada d'une langue par rapport à l'autre, ont tendance à ergoter sur la valeur du système linguistique dont nous nous servons plutôt que sur son application. On affirme qu'au Canada deux langues ont cours, l'anglais et le français, mais sans se rendre compte qu'en de nombreux domaines le français n'est jamais employé. Sapir nous incite à considérer les langues sous l'angle de leur utilité. Selon lui, tel groupe cultive une langue en raison de ses contacts sociaux.<sup>308</sup> Si tel est le cas, nous devrions chercher à savoir quelle est l'expérience des groupes minoritaires du point de vue de la langue, au sein de sociétés pluralistes où domine une langue autre que la leur. De quels instruments linguistiques, de quels concepts disposent ces minorités ?

En réponse, voici ce que je propose. Tout d'abord, il existe plusieurs champs d'expérience sociale dont l'accès est interdit aux groupes minoritaires en raison même de la langue qu'ils parlent ; les individus qui, dans ces groupes, sont bilingues, y ont accès mais dans la mesure où ils peuvent parler la langue dominante. Dans certains

<sup>306</sup> J. Bram, *Language and Society* (Garden City, N.Y., 1955).

<sup>307</sup> H. Hoijer, éd., *Language in Culture* (Chicago, 1954).

<sup>308</sup> Edward Sapir, « Communication », « Language » et « Symbolism » in E.R.A. Seligman, éd. *The Encyclopedia of the Social Sciences*, (New York, 1934), respectivement IV, 78-81, IX, 155-169 et XIV, 492-495. Aussi Edward Sapir, *Language* (New York, 1921).

domaines de l'activité sociale, un héritage commun de connaissances orales ou livresques ne peut se communiquer facilement dans la langue de la minorité. Les membres de celle-ci doivent donc recourir aux traductions, jamais nombreuses et d'ordinaire mauvaises, et il est probable qu'ils n'auront sur les sujets en cause que de vagues idées gauchement exprimées. Deuxièmement, tant qu'ils ne parlent pas couramment la langue dominante, les mauvais bilingues ne pourront profiter au maximum de l'expérience acquise par l'intermédiaire de leur langue seconde. Et même s'ils en profitent au maximum, ils trouveront peut-être difficile [308] de faire servir cette expérience dans les domaines où ils se servent de leur langue maternelle. Par exemple, ils éprouveront peut-être quelque difficulté à expliquer dans leur propre langue, - afin de clarifier leurs idées ou pour le bénéfice des êtres qui dépendent d'eux pour leur instruction, - nombre d'activités auxquelles ils participent. Au sein du groupe minoritaire, l'obligation d'utiliser une langue seconde en maints domaines d'activité sociale est de nature à restreindre le champ de l'expérience, le contenu conceptuel de la langue et l'habileté à utiliser les symboles du langage.

L'utilisation des symboles du langage a-t-elle de l'importance ? Les psychologues croient que oui. John B. Miner soutient que l'intelligence se mesure le mieux à la faculté d'expression.<sup>309</sup> Il fait observer en outre que le choix d'un candidat à tel emploi, ou son avancement, dépend en fait de l'habileté à s'exprimer dont il fait la preuve. Mais ce qui importe le plus, c'est sa théorie selon laquelle l'intelligence se développe par une expérience qui permet d'utiliser les symboles du langage. Si tel est le cas, l'individu qui ne possède pas un système linguistique adéquat peut être handicapé. Je ferai remarquer que les membres des groupes linguistiques minoritaires sont désavantagés du fait qu'ils dépendent de l'emploi de deux langues et que, par conséquent, ni l'une ni l'autre ne leur permet d'exprimer toute la gamme de leurs expériences. En plus de restreindre leur expérience professionnelle, ce fait peut aussi avoir des conséquences sur l'intégration de leurs connaissances. À l'Université McGill, Walter E. Lambert a commencé à étudier la question de savoir comment les personnes bi-

---

<sup>309</sup> J.B. Miner, *Intelligence in the United States* (New York, 1957).

lingues effectuent la synthèse de leur double culture linguistique. <sup>310</sup> Nous ne savons encore que peu de choses là-dessus.

Les sociologues se sont intéressés aux hybrides culturels, mais ils n'ont pas exploré les sombres avenues que je viens de décrire. Ils ont considéré les avantages du pluralisme plutôt que ses inconvénients, sauf en ce qui concerne le problème d'identification que connaissent les hybrides raciaux, lorsqu'ils passent d'un groupe ethnique à l'autre. L'homme marginal des sociologues ressemble généralement à l'étranger type de Simmel : un individu que ses diverses expériences ont conduit au raffinement du relativisme, plutôt qu'au désenchantement de l'anomie. Quant à Park, sa conception de l'homme marginal a été influencée par ses relations d'ascendance européenne qui, tel Santayana, avaient de rares aptitudes intellectuelles. <sup>311</sup> Il peut tout aussi bien exister cependant à l'autre limite de la marginalité des gens qui n'ont qu'un talent ordinaire, une petite instruction et des expériences restreintes parce qu'handicapés par la langue. Bénéfique à quelques individus exceptionnels, le bilinguisme peut n'être qu'une pierre d'achoppement pour la plupart. Cette hypothèse vaut la peine d'être étudiée.

Vient ensuite la question de savoir si la langue minoritaire constitue pour ceux qui la parlent un instrument efficace de communication des idées et de la culture. Je crois que ce problème relève de la sémantique et de la théorie de l'information. Les problèmes que les linguistes canadiens-français ont actuellement à résoudre relèvent de ces disciplines tout autant que de l'esthétique.

[309]

Ainsi, en 1957, s'est tenu un symposium sur la question du français au Québec. *La Presse* et *Le Devoir* publièrent des éditions spéciales à l'occasion du 24 juin. Pierre Daviault demanda : « Sommes-nous as-

---

<sup>310</sup> W.E. Lambert, « Developmental Aspects of Second-Language Acquisition », *Journal of Social Psychology*, XLIII, 1956, 83-104 ; « Measurement of the Linguistic Dominance of Bilinguals », *Journal of Abnormal and Social Psychology*, L, 1955, 197-200 ; « Studies of the Verbal Behaviour of Bilinguals » (thèse de maîtrise polycopiée, Département de Psychologie, Université McGill, 1956).

<sup>311</sup> Everett C. Hughes, C.S. Johnson, et al., éd., *Race and Culture : The Collected Papers of Robert Ezra Park, I* (Glencoe, Ill., 1950), ch. XXVI-XXVIII.

servis par la traduction ? » à quoi il répondit : « Assurément. » <sup>312</sup> Dans d'autres articles on reconnut les effets de domination linguistique anglo-américaine, mais seulement d'une façon générale. Il fut recommandé d'être vigilant et d'améliorer l'enseignement. De même, dans un ouvrage publié un an plus tôt, René de Chantal préconisait la pureté du langage et conseillait aux Canadiens français de s'efforcer délibérément de modeler leur langage sur celui de la France métropolitaine. <sup>313</sup> Devant de tels conseils, je me demande si on n'oublie pas la thèse de Sapir, pour qui le langage est le fruit de l'expérience. Il est permis de douter qu'une population puisse fournir l'effort suffisant pour compenser les carences d'une organisation sociale qui n'assure pas la concomitance du langage et de l'expérience. Pour que les linguistes soient capables de dire si cet effort est possible et comment on peut y aider, il semblerait qu'il leur faille savoir d'abord dans quelle mesure la structure de la société canadienne-française est tributaire de deux langues, l'anglais et le français. Il y a ici plus qu'un simple contact entre deux langues ; il y a une langue qui, dans bien des sphères d'activité n'a pas de cadre empirique et qui dépend de la traduction de l'autre langue. À l'appui de cette opinion j'invoquerai qu'au Canada, le français est grandement influencé par l'anglais, tandis que le contraire n'est vrai que dans une mesure non significative.

Un mode d'expression incomplet et subordonné est-il adéquat, du point de vue de la sémantique, quand il doit emprunter les concepts d'un autre mode d'expression ? je l'ignore, mais je ne crois pas que nous puissions le penser. Voilà probablement où il est extrêmement difficile de poursuivre notre recherche. Tout ce que je puis faire, c'est d'affirmer que voilà un point qui demande à être éclairci.

Le fait de parler la langue de la minorité entraîne certaines répercussions socio-psychologiques qui se perçoivent plus facilement. Selon Everett C. Hughes, nous ne savons pas de quelle façon les Canadiens français s'adaptent psychologiquement aux exigences de la vie dans un milieu bi-culturel qui, de plus en plus, les oblige soit à coopé-

<sup>312</sup> « Sommes-nous asservis par la traduction ? », *Le Devoir*, 22 juin 1957.

<sup>313</sup> *Chroniques de Français* (Ottawa, 1956) ; « Avant-Propos » reproduit sous le titre de « Problèmes canadiens », *Vie et Langage*, LIX, février 1957, 51-57.



rer avec l'autre groupe, soit à le concurrencer. <sup>314</sup> D'autres chercheurs se sont préoccupés du présumé complexe d'infériorité du Canadien français. Examinons, en ce qui concerne sa façon de s'exprimer, ce que fait de lui le jeu de l'interaction sociale.

Remarquons tout d'abord que le langage du Canadien français n'est pas prisé des gens de l'extérieur. Les Canadiens anglais qui ne savent pas le français le considèrent comme un dialecte, et il en va de même des gens qui ne connaissent que le français classique, c'est-à-dire sous la forme que les linguistes nommeraient le dialecte de la classe moyenne de Paris. <sup>315</sup> Le profane prête un sens péjoratif aux mots « dialecte » et « patois », un sens qui laisse entendre qu'un tel langage est impossible à comprendre et qui suggère une forme vulgaire d'expression dont on devrait avoir honte. On imagine qu'en un pareil contexte, le Canadien français a souvent à répondre à des questions baroques au sujet de son langage. Ainsi, des gens qui ne [310] connaissent que leur propre langue, lui disent que la sienne a de grands défauts. Apparemment, ceci arrive également aux Américains et aux Sud-Africains qui parlent hollandais. Ce phénomène semble commun aux relations inter-groupes de toutes les sociétés multilingues. Il n'empêche que ces commentaires sur leur langue atteignent les groupes minoritaires à un point sensible. Évidemment, c'est l'individu qui se mêle au groupe majoritaire qui s'expose le plus souvent aux remarques des gens de l'extérieur. Il participe aux institutions d'un groupe parlant une langue différente de la sienne et il peut arriver que

---

<sup>314</sup> Dans « The Natural History of a Research Project, French Canada » (thèse de maîtrise polycopiée, Département de Sociologie, Université de Chicago, circa 1952).

<sup>315</sup> Dans la bouche d'un linguiste, l'emploi des termes « dialecte » et « patois » n'a rien de péjoratif ; ces termes désignent des variations dans la langue parlée, variations qui ne sont pas assez importantes pour empêcher la compréhension ; on en retrouve dans toutes les langues. Marcel Cohen distingue en France plusieurs dialectes et patois ou parlers. Un patois, ou parler, est une forme de langage commune à un petit groupe, un village ou sa région environnante ; un groupe plus important parle un dialecte. Voir M. Cohen, *Pour une sociologie du langage* (Paris, 1956). Selon ses définitions, les Canadiens français parlent un dialecte du français ; ce dialecte se subdivise probablement en divers patois selon les régions, les communautés, les classes, etc. En ce qui concerne les caractéristiques de la langue française au Canada, voir Daviault, « French Language ».



sa mentalité soit plus informée par cette langue que par la sienne propre. Toutefois, on attend de lui qu'il fournisse des traductions, tout d'abord pour le bénéfice de ceux qui ne parlent pas sa langue, puis pour celui de ses compatriotes, qui ne prennent pas part au même type d'activités que lui. Les autres, et souvent lui-même, remarquent ses erreurs de traduction, sans tenir compte de ce que ce travail exige de métier chez celui qui l'exerce. Dans ces circonstances exigeantes, il peut être amené à avoir l'impression qu'il n'a pas de langue à lui.

Et qu'arrive-t-il dans les cas d'interaction où l'une des parties est désavantagée parce qu'elle ne parle pas avec facilité la langue courante ? Nous savons peu de choses sur les diverses dimensions de la communication à travers la barrière du langage. Simon Biesheuvel, psychologue de l'Afrique du Sud, pose que ces types d'interaction peuvent conduire à une dépréciation de l'individu à qui il est demandé de parler une langue qu'il ne possède pas parfaitement.<sup>316</sup> Biesheuvel établit une distinction entre les aspects sociaux et personnels de cette impasse. Dans les sociétés multilingues, ces cas exigent une réévaluation de son propre langage, face à la langue choisie comme moyen de communication, et c'est là une question où sont impliqués les sentiments du groupe en cause. Les sentiments personnels sont aussi impliqués, car l'individu incapable d'exprimer sa pensée avec la facilité et les nuances qu'il voudrait, se sent diminué dans sa faculté de communication. Biesheuvel suggère que ces expériences de communication imparfaite sont traumatisantes ; considérée sous l'angle de la théorie de l'interaction symbolique de Mead, cette proposition a une importance théorique considérable.<sup>317</sup> Si, avec Mead, on considère l'interaction comme un processus d'autoréférence, se découvrir incapable de communiquer conduit à l'incapacité de diriger autrui. L'idée qu'on se fait de soi-même ne saurait censément se développer, avec ce handicap, de la même façon qu'en son absence.

Ces phénomènes socio-psychologiques offrent à la recherche un domaine auquel on n'a guère prêté attention en ce qui concerne les

<sup>316</sup> Fondé sur une communication personnelle de S. Biesheuvel, directeur, National Institute for Personnel Research, Johannesburg.

<sup>317</sup> Georges Herbert Mead, *Mind, Self and Society* (Chicago, 1934), 81-82, 272-273, et « Thought Communication and the Significant Symbol » in B. Berelson et M. Janowitz, éd., *Reader in Public Opinion and Communication* (Glencoe, Ill., 1950), 154-159.

groupes linguistiques minoritaires. Ils revêtent un double intérêt lorsque, ainsi qu'il a été dit, les membres des groupes linguistiques ont des difficultés d'expression dans les deux langues et, de ce fait, ne se sentent à l'aise ni dans l'une ni dans l'autre.

Ce que j'ai surtout voulu démontrer, c'est que la différence de langue peut entraîner de graves disparités dans les types de carrières et l'évolution culturelle des groupes linguistiques concernés. J'ai fait voir que les membres des groupes linguistiques minoritaires étaient désavantagés à certains rapports. [311] La source première des difficultés rencontrées, c'est que ces personnes sont isolées dans l'enclave de leur propre langue pour l'accomplissement de certaines fonctions et que, pour d'autres, elles sont intégrées dans un milieu qui s'appuie sur une autre langue. Ce dilemme explique peut-être mes hésitations quant à l'opportunité de renforcer l'interdépendance des groupes linguistiques différents dans un milieu social donné. Tout ce que je puis dire pour le moment, c'est que la recherche est nécessaire dans les deux types de situations, celui où les groupes sont dissociés et celui où ils sont intégrés.

### III

En terminant, j'aimerais faire observer qu'au Canada certains problèmes d'envergure nationale découlent de l'évolution de notre organisation sociale. Il est clair que la première difficulté vient de ce que les éléments qui composent notre population ne réussissent pas tous dans la même mesure. Ceux que cette organisation favorise moins peuvent, dans certaines circonstances, avoir l'impression d'être des citoyens de seconde zone. Inutile de dire que pareil sentiment ne prédispose guère à la recherche sereine de solutions rationnelles aux problèmes que provoque l'interaction dans un contexte donné, problèmes qui sont, par conséquent, communs aux diverses parties en cause.

En second lieu, il se peut que notre capital humain ne soit pas utilisé le plus efficacement à la production de biens et de services, même là où certaines qualifications font prime. Dans nos institutions militaires, on essaie de comprendre les facteurs dont dépend le succès ou l'échec de personnes de langues différentes qui essaient d'apprendre

les mêmes métiers et qui participent au même monde de travail. Bien que notre main-d'oeuvre civile se compose d'individus de langues différentes, aucune étude n'a porté jusqu'à présent sur l'importance de ce fait dans la formation professionnelle.

Il y a enfin le problème du développement de l'ensemble de nos ressources humaines, afin que la diversité des groupes ne soit pas maintenue aux dépens de la qualité de leur vie. Ce problème est à la fois le plus grave et le plus difficile à résoudre. Si l'épanouissement de l'homme dépend de sa possibilité de jouer le rôle qui convient dans le cadre approprié, il se pourrait bien que notre organisation sociale ait tendance à laisser persister des écarts culturels. Comment ne comprenons-nous pas que ces écarts sont à la fois cause et effet de l'inégale utilisation des ressources humaines de groupes interdépendants. Ces écarts empêchent l'adéquate intégration de tous dans une structure sociale bien adaptée ; inversement, ce manque d'intégration engendre des écarts culturels. Des dilemmes de ce genre se présentent fréquemment dans les affaires humaines. Ils peuvent probablement s'expliquer par notre désir de conserver nos façons de faire et, en même temps, d'éviter les fâcheuses conséquences qui pourraient en découler.

[312]

En présentant ces hypothèses et ces conclusions sur les relations entre les carrières et les différences linguistiques, j'espère avoir pu exposer certains problèmes concrets et montrer la nécessité de poursuivre l'étude des conséquences de notre manière d'agir.

[313]

[314]

[315]

**Deuxième partie :**

*Les structures sociales  
du Canada français d'aujourd'hui*

***Section 5. Structure économique  
et stratification sociale***

***“Les classes sociales  
au Canada français.”***

***Jacques DOFNY et Marcel RIOUX***

Reproduit de : *Revue française de sociologie*, III, 3, juillet-septembre 1962, 290-300.

[pp. 315-324.]

[Retour à la table des matières](#)

Le concept de classe sociale se réfère essentiellement à celui de société globale: faute de replacer les phénomènes sociaux, culturels et économiques dans l'optique de la société globale, on risque de confondre les classes sociales avec les groupes d'occupation, d'intérêts socio-économiques que l'on retrouve dans la composition des classes sociales mais qui ne se confondent pas avec elles. (Les classes sociales sont des groupes réels de très grande envergure, apparus dans les sociétés où les structures économiques prédominent et déterminent le jeu des incompatibilités concernant les autres systèmes d'activité, groupes dont la différenciation est surtout fondée sur l'inégalité économique. Ceux-ci, qui apparaissent dans les sociétés hétérogènes, en viennent à former des sous-cultures, c'est-à-dire des systèmes culturels relativement cohérents qui, tout en possédant la plupart des éléments constitutifs d'une culture globale, diffèrent de celle-ci par l'étendue, le contenu et la structuration. D'autre part, en tant que groupes de très

grande envergure, les classes sociales créent, tendent à créer ou à s'approprier la plupart des attributs qui caractérisent la société globale elle-même.

Si nous examinons de ce point de vue le Canada français, nous nous rendons compte qu'à travers l'histoire cette entité socio-culturelle se considère et est considérée à la fois comme une société globale et une minorité ethnique à statut reconnu (*chartered*) à l'intérieur du Canada. Une double distinction s'impose ici : d'une part, il faut distinguer entre les aspirations d'une certaine partie de la population canadienne-française vers la société globale, [316] et la réalité objective qui n'a jamais coïncidé avec ces aspirations, le Canada français ayant toujours fait partie, à divers titres, d'une autre société plus vaste. D'autre part, si on distingue société et *culture* globales, le Canada français peut être considéré beaucoup plus facilement comme une culture globale (c'est-à-dire un système total de valeurs, d'idées, de symboles qui influent sur le comportement d'une société humaine et ses œuvres de civilisation) que comme une société globale (c'est-à-dire un ensemble cohérent d'institutions, de rapports sociaux et de comportements spécifiques d'un système social total). Alors que la culture canadienne-française est assez homogène et assez forte pour réinterpréter la plupart des éléments allogènes (anglais et américains), la société reste tronquée, notamment dans son système économique (axé sur les États-Unis) et dans son système politique (participation minoritaire à la Confédération canadienne). C'est cette situation de non concordance ou de concordance partielle ou tronquée entre le système culturel et le système social qui fait la spécificité du problème des classes sociales au Canada français.

Classe sociale et minorité ethnique reconnue et de grande envergure partagent beaucoup de caractères communs: multifonctionnalité, propension à résister à la société globale, conscience collective, cadre des œuvres culturelles et élaboration d'une idéologie. Notre hypothèse est que la plupart des caractères particuliers du problème des classes sociales au Canada français tiennent au fait que d'une part cette entité socioculturelle se considère et est considérée comme une société globale, comme une nation, et qu'à ce titre le problème des classes sociales se pose comme dans toute autre société globale en voie d'industrialisation et d'urbanisation; que d'autre part, les Canadiens français se considèrent et sont considérés comme une minorité ethnique recon-

nue qui, à l'intérieur du Canada, envisagé à son tour comme société globale, joue le même rôle que celui d'une classe sociale à l'intérieur d'une société globale. C'est l'interaction entre ces deux situations de fait et la prédominance de l'une ou l'autre conscience de « classe » à un moment donné qui explique la physionomie de chaque époque, les alliances et les luttes idéologiques qui y apparaissent. En surimpression et pour expliquer certains phénomènes plus généraux, il faut faire appel à une troisième dimension, celle de l'Amérique du Nord. Certaines valeurs, certaines institutions, la plupart des techniques, un grand nombre de comportements sont nord-américains avant d'être canadiens ou canadiens-français. Pour ce qui nous occupe plus particulièrement ici, on doit dire que l'idéologie de la classe moyenne est essentiellement nord-américaine et plus spécialement « étatsunienne ». Ainsi lorsqu'on considère le Canada français, on se trouve en présence d'une société intimement emboîtée dans deux ensembles plus grands, phénomène qui rend compte d'un certain nombre de caractères communs aux sociétés nord-américaines.

On aura deviné que pour analyser les aspects particuliers du problème des classes sociales au Canada français, les faits nous commandent de privilégier l'élément prise de conscience et singulièrement la conjonction ou la disjonction de la conscience sociale et de la conscience ethnique. Qu'il s'agisse de classe sociale ou de « classe » ethnique, la prise de conscience peut parcourir [317] quatre phases bien distinctes: 1) la communauté d'attitudes, de croyances, d'opinions concernant les relations à l'intérieur du groupe; à l'extérieur, les rapports avec les autres classes et groupes ethniques; 2) la conscience du *nous* par les membres de la classe ou de la minorité en tant que telles; 3) l'organisation de la classe ou de la minorité en de multiples groupements; 4) la prise du pouvoir, partiel ou total, précaire ou durable.

### *A) Rétrospective historique*

Au XIX<sup>e</sup> siècle, alors que chez les autres peuples occidentaux la prise de conscience des classes sociales se développait et que la lutte des classes s'intensifiait avec l'industrialisation et le développement du capitalisme concurrentiel, le Canada français continuait d'être surtout

une société traditionnelle. Dès le début du XIX<sup>e</sup> siècle, une classe petite-bourgeoise issue surtout du milieu paysan s'organise comme élite laïque pour représenter la masse des paysans canadiens-français. Cette période se clôt avec la Rébellion de 1837 après laquelle les dirigeants de cette classe perdent leur ascendant sur la masse; un certain nombre d'entre eux sont arrêtés ou sont en fuite aux Etats-Unis. Vers le milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, au moment où les Canadiens français commencent à se sentir en minorité, le clergé, qui a repris en main le peuple canadien-français qui lui avait partiellement échappé pendant la période libérale et romantique des années 1830, met sur pied, avec l'aide de la petite bourgeoisie bien pensante, une puissante idéologie cléricalo-nationaliste prêchant le maintien du *statu quo* pour le Canada français. Très vite, les trois premières phases de la prise de conscience ethnique ont été franchies: la communauté d'attitudes, de croyances, d'opinions existait depuis longtemps déjà; la conscience du nous ethnique a été vivement renforcée par les événements politiques de 1837, de 1840 et de 1867; l'organisation de la classe ethnique s'est faite parallèlement à la prise de conscience du *nous*.

En 1887, avec la prise du pouvoir du Parti national par Honoré Mercier, composé de membres des partis traditionnels plus ou moins abolis, on peut dire que la quatrième étape a été partiellement franchie. Dès 1892, on revint aux partis traditionnels. Dans toutes les crises politiques, c'est ce nous ethnique qui a prévalu et qui a masqué le développement de la prise de conscience des classes sociales au Canada français. Que l'on songe à Riel, à la guerre des Boers, à la Conscription de 1918, à la crise économique des années 1930 et au plébiscite de 1942, on verra qu'invariablement c'est la conscience de la classe ethnique qui a prévalu. Même la crise économique des années 1930, qui a fait naître au Canada anglais un sentiment de révolte contre le capitalisme et une prise de conscience de la classe ouvrière, n'a pas réussi à briser le conditionnement nationaliste des masses. Si la structure sociale du Canada français s'est différenciée à peu près autant que celle du Canada anglais, son système de valeurs, sa culture sont longtemps restés beaucoup plus homogènes. C'est ce fait qui justement a retardé la prise de conscience des classes sociales et plus spécialement celle de la classe ouvrière.

En effet, si le Canada français, en tant que «classe» ethnique, va apparaître comme défavorisé à l'intérieur du Canada, combien défavo-

risée est la [318] classe ouvrière de cette classe ethnique! Seul le puissant encadrement culturel et religieux et le réseau considérable de parenté ont pu empêcher une prise de conscience plus aiguë de la classe ouvrière. Ce n'est que très récemment qu'on s'est rendu compte que les définisseurs de situation et les *leaders* d'opinion, depuis une centaine d'années, se sont toujours recrutés dans la même petite bourgeoisie et que cette classe a défini des objectifs ethniques dans la seule perspective de ses propres intérêts de classe. Le syndicalisme fut lent à démarrer au Québec. Dans ce domaine, comme dans bien d'autres, les intérêts de la classe ouvrière furent aliénés au profit de ceux du groupe ethnique considéré comme valeur suprême. P. Trudeau écrit très justement : « On ne saurait minimiser l'importance du syndicalisme catholique et canadien-français dans l'élaboration d'une conscience ouvrière chez nous; c'est principalement à travers ce mouvement que le travailleur québécois en est arrivé à formuler dans sa langue et avec ses concepts propres les problèmes et les solutions de son monde industriel particulier. Mais on serait presque tenté de dire que ce résultat fut un sous-produit de hasard... » 318.

Il est probable que 1948, date de la grève de l'amiante, marque une certaine coupure du point de vue de la prise de conscience ouvrière, de l'attitude de certains intellectuels et d'une partie du clergé envers la classe ouvrière; jusqu'à cette date, les conflits ouvriers avaient tendance à se régler entre les patrons, les politiciens et le haut clergé par-dessus la tête des ouvriers. Bien que l'idéologie dominante se voulût nationale, il y eut toujours collusion entre d'une part les politiciens, les bourgeois d'affaires canadiens-français, certains membres du haut clergé et d'autre part la bourgeoisie d'affaires et les politiciens non canadiens-français. Avec le développement d'un syndicalisme plus dynamique, la prise de conscience de la classe ouvrière s'affirme de plus en plus. Au niveau politique, cette prise de conscience ne s'est pas manifestée très explicitement. Bien que les deux partis provinciaux traditionnels soient des partis petits-bourgeois soutenus par des intérêts financiers puissants, il ne faisait aucun doute que pendant la décennie 50, le parti libéral était plus pro-ouvrier que le parti d'Union nationale; ce n'est qu'en 1960, alors que des changements d'opinion

---

318 *La grève de l'amiante*. (En collaboration) Montréal, Éditions Cité Libre, 1956, p. 31.



s'étaient opérés dans toutes les couches de la société, que les ouvriers eurent tendance eux aussi à changer d'allégeance politique.

Pour compléter ce bref rappel historique notons le fait principal dans la période qui va, en gros, de 1945 à 1958, la prise de conscience des classes sociales à l'intérieur du Canada français a été marquée davantage tandis que la conscience ethnique a été mise en veilleuse. On est passé, comme on l'a souvent dit, du national au social. Depuis 1958, c'est la conscience ethnique qui reprend le dessus. Comment expliquer ce renversement de situation ? Si l'on s'en tient à deux ordres de phénomènes, le politique et l'économique, on peut dire, d'une part, que la présence à la tête du gouvernement de la province de Québec d'un autocrate conservateur (Duplessis) et le maintien au pouvoir à Ottawa, depuis 1935, d'une équipe libérale, dont plusieurs membres étaient sympathiques aux nouvelles aspirations des Canadiens français, ont favorisé le maintien du *statu quo*. Au Québec, les intellectuels et les ouvriers luttèrent contre le gouvernement [319] Duplessis pour lui arracher des mesures plus adaptées à la situation contemporaine. A Ottawa, le gouvernement libéral leur prêtait ou semblait leur prêter main-forte; en sorte que la conscience de classe ethnique s'est moins manifestée qu'aux périodes de crise. Avec l'avènement du gouvernement Diefenbaker en 1958 qui n'a jamais compté de Canadien français de premier plan, plusieurs hommes politiques et intellectuels sentirent bien que la lutte contre Duplessis et l'ordre désuet du Québec allait se livrer au Québec même, sans appui de l'extérieur. À la mort de Duplessis en 1960, bien des choses redevenaient possibles; la valorisation de l'État provincial pouvait se faire sans arrière-pensée. Du point de vue économique, la prospérité, qui remonte au début de la guerre de 1939, devait augmenter les effectifs et le bien-être des classes moyennes et favoriser l'éclosion d'un néo-nationalisme. Après avoir digéré les fruits de l'industrialisation et de la prospérité économique, une fraction de la classe moyenne commença à sentir le poids de la domination anglo-américaine sur le Canada français et à répandre l'idée du séparatisme.

## ***B) Stratification ethnique et stratification sociale***

La notion de « classe » ethnique, avancée jusqu'à présent du point de vue de la prise de conscience, prend tout son sens à la lumière des plus récentes études de stratification. Les travaux de Porter et de Blisshen fondent et confirment la différenciation entre les deux groupes anglais et français. Elles suffiraient à détruire l'hypothèse de la généralisation des situations de « classe moyenne » ainsi que celle de la « société ouverte ». On se trouve bien devant une société fortement hiérarchisée, dont le groupe dominant se caractérise par une surreprésentation dans les strates élevées des différents secteurs de la société.

### ***1. Le Canada***

Voyons successivement l'élite économique, l'élite bureaucratique et la stratification professionnelle. Parmi les 700 personnes constituant le sommet de la *Power elite* <sup>319</sup>, 51 seulement, soit 6,7%, sont des Canadiens français. À l'autre bout de l'échelle, les Canadiens français sont surreprésentés dans les strates inférieures, non seulement par rapport aux Anglais, mais encore par rapport aux émigrants européens. De 1931 à 1951 la situation s'est encore aggravée.

Parmi les 202 personnes occupant les postes les plus élevés de l'administration publique <sup>320</sup> du Canada, 27 seulement, soit 13,4% sont canadiennes-françaises.

Construisant une échelle des emplois en combinant le revenu et les années de scolarité afférant à chacun d'eux, Blisshen <sup>321</sup> trouve que les

---

<sup>319</sup> « The economic elite and the social structure », in : *Canadian society*, Glencoe, Free Press, 1961, pp. 486-500.

<sup>320</sup> « The bureaucratic elite ». *Canadian Journal of Economics and political Science*, November 1958, p. 491.

Anglais qui représentent 49% de la population (recensement 1951) sont sous-représentés [320] dans les classes inférieures et sur-représentés dans les classes supérieures, alors que les Français, qui représentent 29,5% de la population, se trouvent dans la situation exactement inverse.

| Classes socio-professionnelles | Total      | Britanniques | Français    |
|--------------------------------|------------|--------------|-------------|
| Classe 1                       | 100        | 66,3         | 18,7        |
| Classe 2                       | 100        | 54           | 26,2        |
| Classe 3                       | 100        | 64,5         | 19,4        |
| Classe 4                       | 100        | 59,6         | 22,8        |
| Classe 5                       | 100        | 51,8         | 26,5        |
| Classe 6                       | 100        | 42,2         | 36,8        |
| Classe 7                       | 100        | 38,7         | 35,0        |
| <b>Total</b>                   | <b>100</b> | <b>49</b>    | <b>29,5</b> |

## 2. La province de Québec

Des analyses semblables n'ont pas été faites au niveau du Québec pris isolément. Néanmoins d'autres indices permettent de montrer qu'à l'intérieur même du Québec, les différences existent, tout aussi importantes.

Dans sa thèse sur les industriels canadiens français, Norman W. Taylor écrit: « Au surplus, dans la mesure où ils participent à la direction de l'industrie dans la province, les Canadiens français exercent leur activité sur un plan beaucoup plus restreint que leurs compatriotes de langue anglaise; dans les entreprises canadiennes-françaises, le capital engagé est en général plus faible, le nombre des employés moins élevé et la production moins considérable que dans les entreprises dirigées par des administrateurs de langue anglaise » <sup>322</sup>.

<sup>321</sup> « The construction and use of an occupational class scale ». *Canadian Journal of Economics and Political Science*, November 1958, p. 524.

<sup>322</sup> TAYLOR, Norman W. « [L'industriel canadien français et son milieu](#) ». *Recherches sociographiques* (2), 1961, pp. 123-150.

En fait la partie de l'industrie qui est aux mains des Canadiens français dans le Québec, est celle qui correspond à l'industrialisation de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle et du début du XX<sup>e</sup> siècle, encore est-elle menacée par les entreprises américaines de ces secteurs industriels. Mais dans les grandes entreprises modernes, celles qui requièrent cadres et techniciens en plus grand nombre, la représentation canadienne-française est inférieure à la représentation anglaise. <sup>323</sup>

Au total, d'après le recensement de 1951, dans la catégorie « propriétaires et directeurs », on constate une sur-représentation des Anglais par rapport aux Français de 12,3 contre 7,1, la moyenne toutes origines s'établissant à 8,6 <sup>324</sup>. Quant aux cadres de ces industries modernes, ils sont plus souvent anglais que français. Pour la ville de Montréal, où la population canadienne-française est largement majoritaire, on constate que lors du recensement de 1951, la catégorie des ingénieurs (génie civil, électricité, mécaniques et mines) d'un total de 2.726 unités, comprend 1.296 Canadiens anglais et 895 Canadiens français <sup>325</sup>. Pour les banques et la seule industrie lourde, les directeurs se répartissaient de la façon suivante entre les deux groupes:

[321]

|                             | Anglais | Français          |
|-----------------------------|---------|-------------------|
| Banques                     | 205     | 44                |
| Transport et communications | 106     | 7                 |
| Fer et acier                | 90      | 4                 |
| Métaux non-ferreux          | 44      | 3                 |
| Minéraux non-métalliques    | 27      | 7                 |
| Produits chimiques          | 50      | 1                 |
| Pulpe et papier             | 83      | 11 <sup>326</sup> |

<sup>323</sup> BRAZEAU, Jacques. *The Training of French-Canadian Grounderey Personnel in the Royal Canadian Air Force (2053-1957)*. Thèse de doctorat en sociologie, Université de Chicago, 1961.

<sup>324</sup> Voir à ce sujet l'article de Nathan Keyfitz. « Some demographic aspects of French-English relations in Canada. » in : *La dualité canadienne*, pp. 140-141.

<sup>325</sup> RENNIE, D. L. C. M. A. Thesis, McGill University, 1953, pp. 89, 89a.

<sup>326</sup> *Ibid.* Tableaux 7 et 7 bis.

Aux échelons inférieurs de la hiérarchie de l'entreprise on trouve une répartition qui avantage considérablement le groupe anglais. C'est ainsi que dans la catégorie « employés », alors que la moyenne toutes origines s'évalue à 6,4, la représentation anglaise est de 12,7, alors que

la représentation française est de 5,4 <sup>327</sup>. Si l'on examine la répartition de la population féminine dans ce secteur employé, les écarts sont beaucoup plus grands encore : moyenne toutes origines : 22,4; anglaises 46,0; françaises 17,1 <sup>328</sup>.

À ceci s'ajoute que l'industrialisation est moins poussée au Québec qu'en Ontario: le rapport de la population active à la population totale étant de 36,4 au Québec, contre 41,1 en Ontario <sup>329</sup>. Cette population active (masculine) du Québec a, en moyenne, un an d'instruction de moins que la population de l'Ontario <sup>330</sup> ; par ailleurs le salaire horaire moyen dans les industries manufacturières du Québec est inférieur à celui de l'Ontario de 14,5% depuis 1938 <sup>331</sup>.

### *C) La structure de la population canadienne-française*

La société que forment les Canadiens français au Québec n'a donc pas les mêmes caractéristiques que la société globale canadienne. « Le système d'éducation du Québec s'est adapté lentement aux besoins de la société industrielle, jusqu'à ces dernières années. Il a fabriqué un excellent approvisionnement de praticiens des vieilles professions, mais peu d'experts dans les sciences de l'ingénieur, de l'industrie chimique, du commerce ou de la finance. On y remédie, mais le remède vient un peu tard. » <sup>332</sup>.

<sup>327</sup> BRAZEAU, Jacques. op. cit.

<sup>328</sup> *ibid.*

<sup>329</sup> RAYNAUD, André. *Croissance et structure économique du Québec. Québec*, 1961, p. 258.

<sup>330</sup> *Ibid.*, p. 263.

<sup>331</sup> *Ibid.*, p. 59.

<sup>332</sup> SANDWELL B. K. « The French Canadian », *Annals of the American Academy of political and social Science*, Sept. 1957, pp. 171-172. Cité par Nathan Keyfitz dans *La dualité canadienne*.

Dans la seule ville de Montréal, métropole du Canada, sur une population totale de 1.436.006 (en 1951), on trouve peu de directeurs d'entreprise, un nombre relativement faible d'ingénieurs 895, mais 343 propriétaires de petites ou moyennes entreprises, comparés à 123 architectes, 767 membres du clergé, 243 dentistes, 554 avocats, 899 médecins, 408 professeurs<sup>333</sup>. Bien entendu la configuration sociale que l'on obtiendrait dans les petites villes et dans les régions rurales se différencierait encore plus d'une répartition nationale. Ces indices indiquent néanmoins que prise séparément la population canadienne-française, dans sa partie bourgeoise, conserve beaucoup de traits d'une société dont l'industrialisation est tardive.

Ainsi, les trois ordres économique, politique et religieux, sont en déséquilibre. En effet les ordres politique et religieux, dans le Canada français, [322] constituent des hiérarchies continues et complètes au niveau provincial. L'ordre religieux est le seul des trois à constituer une hiérarchie complète et continue au niveau national.

Ceci explique en partie son prestige et l'importance quasi dominante de son rôle et de sa fonction dans la société canadienne-française. C'est le seul ordre où une mobilité sociale totale soit, en fait, ouverte aux Canadiens français. L'ordre politique vient ensuite, qui cependant ne jouit de ces avantages qu'au niveau provincial.

La thèse de N. W. Taylor, attribuant à la « mentalité » canadienne-française l'existence d'un certain type d'industriel, n'est vraie qu'en partie, dans la mesure où elle enregistre une situation. Elle doit être remplacée dans un contexte plus large, des structures du pouvoir politique et économique du Canada. Il en est de même de la thèse de M. Lamontagne et A. Faucher<sup>334</sup> attribuant la différence de répartition industrielle à des facteurs essentiellement géographiques et écologiques, liant l'histoire du développement économique du Canada français à celle de la Nouvelle-Angleterre aux États-Unis. L'absence de fer et de charbon dans ces régions explique le faible développement industriel de ces régions durant les périodes 1866-1911. Ces deux thèses doivent être complétées par l'introduction de la variable du pouvoir

<sup>333</sup> RENNIE, D. L. C. op. cit. pp. 139 et 890.

<sup>334</sup> FAUCHER, A., LAMONTAGNE, M. « [History of industrial development](#) », in Essais sur le Québec contemporain, edited by Jean-Charles Falardeau. Québec, 1953, pp. 24, 34.

économico-politique. La « mentalité » de l'entrepreneur canadien-français est pour le moins autant effet que cause de la structure économique du Québec, et si les deux facteurs géographique et écologique déterminaient la structure industrielle, comment rendre compte, dans la période qui suit 1911, de la prépondérance de l'élément canadien-anglais dans l'industrie québécoise ?

Ainsi l'inégale répartition des Canadiens français dans les trois ordres économique, politique et religieux, crée une stratification originale, profondément différente de la stratification de la société canadienne dans son ensemble.

Les Canadiens français se situent donc en fait sur une double échelle de stratification, et les conduites individuelles et collectives doivent être éclairées par cette situation particulière. Contraint d'imiter les Anglais - à commencer dans le domaine du langage - attiré par la culture de masse nord-américaine, retournant dans les groupes primaires à ses propres valeurs, le Canadien français apparaît comme profondément marqué par la tradition, mais à l'orée d'une nouvelle situation dont les traits restent imprécis et indécis.

Peut-on, dans ces conditions, parler de « classe bourgeoise » ou de « classe ouvrière » au Canada français, au sens de groupements de fait portant leurs propres valeurs, se définissant par opposition mutuelle, luttant entre elles, et facteurs de conservation ou de transformation économique, politique et sociale ? La réponse à cette question supposerait la collecte de données souvent encore inexistantes, particulièrement celles qui ont trait à l'identification ou à la conscience de classe. En effet, le problème consisterait à savoir quelles sont les tendances de la bourgeoisie et du prolétariat du Canada français.

Il faut considérer au départ, que par rapport à l'histoire sociale des pays européens, on se trouve dans une situation de déphasage. D'une part, la bourgeoisie offre de nombreux traits de la société industrielle du XIX<sup>e</sup> siècle, et d'autre part, la [323] classe ouvrière dont la partie la plus importante s'est constituée au XX<sup>e</sup> siècle, beaucoup plus tardivement, offre par certains côtés, les traits d'une classe ouvrière nord-américaine, très imprégnée d'une idéologie de classe moyenne, ressemblant en cela à la frange la plus privilégiée des classes ouvrières européennes.

Nous plaçant sur le terrain des pures hypothèses, on pourrait concevoir l'évolution de ces rapports de classe selon trois schémas.

Si l'une et l'autre classe, se dégageant d'un passé politique contraignant, orientent leurs forces vers l'affirmation de leurs valeurs communes, définies ethniquement, la lutte des classes eut se concentrer au niveau des structures politiques, là où l'ensemble du groupe canadien français affronte le groupe canadien anglais. Ou bien l'alliance peut se faire au niveau social, réunissant bourgeoisie canadienne contre classe ouvrière canadienne sans distinction de l'origine ethnique. Ou bien enfin, il peut se trouver que les valeurs et les intérêts économiques et politiques anglais et français soient de plus en plus soumis à l'influence des valeurs nord-américaines - comme c'est le cas par exemple du syndicalisme - définitivement diminuées ou absorbées par le pouvoir des États-Unis sur tous les plans; dans ce cas, trois situations sont concevables: opposition commune, intégration d'un des deux groupes ethniques et opposition de l'autre, ou intégration commune avec des variantes dans les modalités pour chaque groupe.

Toutefois, une dernière remarque s'impose. Le Canada est entré maintenant dans une ère industrielle caractérisée par une diminution progressive du groupe ouvrier au sens étroit, c'est-à-dire des travailleurs manuels, encore que l'émigration rurale puisse le renforcer pendant un certain temps. À l'heure de l'automation, les classes sociales en Europe et aux États-Unis voient leur configuration et les objectifs de leurs luttes se transformer. On a dit qu'on passait du régime du prolétariat ouvrier à celui du salariat généralisé. Au Canada, comme dans ces autres pays hautement industrialisés, un rôle stratégique déterminant va incomber de, plus en plus aux nouvelles couches de salariés: techniciens, employés de bureau, cadres ouvriers hautement spécialisés dont le rôle semble devoir grandir pendant une longue période. Dans cette perspective, la situation qui sera faite à ces catégories, les options qu'elles prendront, les valeurs qu'elles choisiront ou susciteront, les organisations qu'elles bâtiront vont jouer un rôle capital dans la dynamique sociale du Canada et du Canada français.

[324]



[325]

**Deuxième partie :**  
*Les structures sociales  
du Canada français d'aujourd'hui*

***Section 5. Structure économique  
et stratification sociale***

***“L'émergence  
d'une nouvelle classe moyenne  
au Québec.”***

***Jacques BRAZEAU***

Version française d'un article tiré de *Canadian Business*,  
XXXVI, 3, Mardi 1963, 30-40.

[pp. 325-333.]

[Retour à la table des matières](#)

Avant d'aborder la question de savoir si une nouvelle classe moyenne canadienne-française est en voie de formation, demandons-nous ce qu'il faut entendre par « classe moyenne » dans le contexte du Canada français. Nous pourrions ensuite nous attaquer à un problème encore plus difficile, celui de l'émergence d'une classe moyenne à la faveur du changement social.

J'emploie ici par euphémisme l'expression « classe moyenne ». J'englobe dans cette catégorie sociale des consommateurs ayant une aisance quelque peu supérieure à la moyenne, des hommes de profession et des individus qui occupent des postes de direction dans de grandes ou de moyennes entreprises. C'est de ces milliers de gens et de leurs familles que nous traiterons dans la présente étude. Ce groupe

comprend les deux strates supérieures d'une échelle des occupations définie sur la base du revenu et du degré d'instruction. À toutes fins pratiques, la classe moyenne dont il s'agira dans cet article comprend la classe sociale supérieure et l'élite économique. On sait que ces catégories ne forment qu'une infime proportion de la population canadienne en général comme de la population canadienne-française en particulier. On ne me tiendra donc pas rigueur de ne pas considérer à part les cinquante et un Canadiens français que le professeur Porter a classés parmi l'élite économique et les quelques centaines ou milliers d'autres qui s'en rapprochaient. <sup>335</sup>

[326]

### *Une définition du Canadien français*

Après avoir défini la classe moyenne comme une catégorie comprenant les hommes de profession et les dirigeants d'entreprises, nous pouvons maintenant chercher à nous donner une définition du Canadien français. Comme nous aurons à nous référer à des données statistiques sur les Canadiens français, notre définition sera la suivante : nous entendrons par Canadiens français les Canadiens d'origine française qui habitent une région où l'on trouve une concentration de Canadiens d'origine française et de leurs institutions. (je m'excuse du caractère restrictif de ma définition auprès de ceux qui sont Canadiens français par adoption.) Dans les endroits qui correspondent aux concentrations dont j'ai parlé, le français est la langue maternelle d'une très forte proportion des Canadiens d'origine française ; on peut donc utiliser en ce qui les concerne des statistiques ventilées d'après l'origine ethnique. Ainsi, on dispose de données statistiques réparties selon l'origine ethnique, plutôt que selon la langue maternelle, en ce qui a trait au degré d'instruction, à l'occupation et au revenu, par exemple, pour chaque province, région ou localité. <sup>336</sup> Étant donné que toute

<sup>335</sup> John Porter, « The Economic Elite and the Social Structure in Canada », dans B.R. Blishen, F.E. Jones, K.D. Naegele, John Porter, eds., *Canadian Society*, Toronto, Macmillan, 1961, 486-500.

<sup>336</sup> Bureau fédéral de la statistique, *Neuvième recensement du Canada*, 1951, vol. I, II, IV et X.

étude portant sur les Canadiens français doit accorder à la langue une place primordiale, il est impossible d'utiliser les statistiques disponibles s'il s'agit des Canadiens d'origine française qui vivent hors des régions où le français est la langue dominante. On ne pourrait pas connaître, par exemple, la répartition des revenus parmi la population du Manitoba dont la langue maternelle est le français ; le recensement ne fournit tout simplement pas les renseignements nécessaires. C'est pour cette raison qu'on doit généralement se contenter d'une définition des Canadiens français comme celle que j'ai proposée.

Tenant compte à la fois de notre définition de la classe moyenne et de notre définition des Canadiens français, nous pouvons nous faire une idée de la dimension actuelle du groupe qui nous intéresse. Il y a quelques années, le professeur Blishen a établi une échelle de stratification sociale basée sur la statistique des occupations tirée du recensement de 1951.<sup>337</sup> Si l'on prend pour acquis que la classe moyenne canadienne-française se compose des familles de ceux qui, parmi les Canadiens d'origine française, exercent une profession se rattachant à l'une des deux catégories supérieures d'occupations, on est ainsi en mesure d'établir l'importance numérique de cette catégorie sociale. En 1951, 13 pour cent des Anglo-Saxons se retrouvaient dans les deux catégories supérieures d'occupations, tandis que la proportion n'était que de 10 pour cent chez les Canadiens d'origine française ou d'autres origines.

Un premier fait est donc bien établi : chez les Canadiens français, le groupe de ceux qui jouissent d'un revenu élevé et d'une instruction supérieure est proportionnellement moins nombreux que chez les Canadiens anglais. Dans l'ensemble du Canada, le groupe français qui nous intéresse ici comprend plus de 100,000 familles, c'est-à-dire, de 400,000 à 500,000 individus, dont les trois quarts au moins - 300,000 personnes ou plus - habitent la province de Québec. Dans le cadre des définitions proposées plus haut, disons que quelque 90,000 familles de la classe moyenne du [327] Canada français sont dans la province de Québec. Aux fins de la présente étude, nous laisserons de côté à peu près 10,000 familles habitant l'est de l'Ontario ou l'ouest du Nouveau-Brunswick.

---

<sup>337</sup> Bernard Blishen, « The Construction and Use of an Occupational Class Scale », dans B.R. Blishen *et al.*, *op. cit.*, 477-485.

Pouvons-nous considérer cette catégorie de la population, ces 90,000 familles du Québec, comme une classe moyenne en voie de formation ? Non, à mon avis, si nous mettons l'accent sur l'expression « en voie de formation » et si nous considérons ce groupe comme un groupe nouveau. Cette catégorie existe depuis plusieurs décennies. Chez les Canadiens français du Québec, la classe des hommes de profession et des administrateurs a connu une augmentation, en nombre absolu, entre 1931 et 1951.<sup>338</sup> Toutefois, cette augmentation a été moins marquée que dans les autres catégories d'occupations chez les Canadiens français de la province ; elle a été plus faible aussi que la croissance observée chez les hommes de profession et administrateurs de langue anglaise. Les progrès de l'industrialisation ont, de dix ans en dix ans, entraîné vers les emplois de bureau de même que vers les occupations qualifiées, semi-qualifiées et non-qualifiées une proportion de Canadiens français de plus en plus forte, contrairement à ce qui s'est produit dans la catégorie des occupations administratives ou professionnelles. Au cours de la période que nous permettent de considérer les données disponibles, la classe moyenne canadienne-française n'a connu qu'une faible expansion.

Tandis qu'en 1951, les Canadiens d'origine française formaient 79.6 pour cent de la population active masculine du Québec, ils ne constituaient que 65.5 pour cent du groupe des propriétaires et administrateurs d'entreprises et 63.4 pour cent du groupe des hommes de profession dans la province.<sup>339</sup> Le nombre de Canadiens français dans les catégories supérieures d'occupations était alors à peu près égal à celui de 1941. C'est ce que montre le professeur Keyfitz dans un chapitre de *La dualité canadienne*, ouvrage publié sous la direction de Mason Wade ; un étudiant de McGill, Douglas Rennie, avait aussi

---

<sup>338</sup> Voir Nathan Keyfitz, « Some Demographic Aspects of French-English Relations in Canada », dans Mason Wade (sous la direction de), *Canadian Dualism - La dualité canadienne*, Toronto, University of Toronto Press ; Québec, les Presses Universitaires Laval, 1960, 140-141, tableau 4.

<sup>339</sup> *Ibid.* ; et E. Jacques Brazeau, « *The Training of French-Canadian Ground-crew Personnel in the Royal Canadian Air Force (1953-1957)* ». Thèse de doctorat en sociologie, University of Chicago, 1961, 248, tableau 14.

souligné ce fait dans sa thèse de doctorat, en 1953. <sup>340</sup> Ceux qui s'intéressent à l'étude du Canada français attendent maintenant les résultats d'analyses exploitant les données du recensement de 1961. Ces analyses démontreront peut-être que la situation s'est modifiée, mais je doute qu'il y ait eu d'importants changements (j'espère qu'on prouvera que je fais erreur sur ce point).

### *Les carrières chez les Canadiens français*

Le fait que les transformations sont généralement lentes dans la composition ethnique du groupe des hommes de profession et administrateurs nous autorise à nous référer à une étude effectuée il y a quelque vingt-cinq ans pour éclairer une analyse des carrières au sein de la classe moyenne canadienne-française d'aujourd'hui. Sous la direction du professeur Hughes, Stuart Jamieson a procédé en 1934, à McGill, à une analyse fouillée de la division du travail entre Français, Anglais et autres groupes ethniques, au Québec. <sup>341</sup>

[328]

Jamieson a mis en relief certains faits intéressants à propos des hommes de profession, des propriétaires et des administrateurs canadiens-français. L'élite française se composait, notait-il, de membres des professions libérales : prêtres, médecins et avocats surtout, puis, mais à un moindre degré, ingénieurs et comptables. Son étude lui révéla que les hommes de profession canadiens-français étaient moins spécialisés que leurs collègues d'origine anglaise, qu'ils faisaient partie de bureaux moins importants et qu'ils pratiquaient leur profession principalement auprès de clients de langue française, soit dans des entreprises canadiennes-françaises, soit à titre d'assistants dans des entreprises anglaises. De la même façon, c'est surtout dans de petites et moyennes entreprises canadiennes-françaises que l'on trouvait les propriétaires et administrateurs d'origine française. Jamieson et

<sup>340</sup> Nathan Keyfitz, op. cit. ; et D.C.L. Rennie, 4 *The Ethnic Division of Labour in Montreal from 1931 to 1951* ». Thèse de maîtrise en sociologie, McGill University, 1953.

<sup>341</sup> Stuart M. Jamieson, « *French and English in the Institutional Structure of Montreal* ». Thèse de maîtrise en sociologie, McGill University, 1935.

Hughes définissaient, vers 1935, le rôle des Canadiens français par rapport à l'administration des grandes entreprises du Québec comme celui d'intermédiaires entre les dirigeants de langue anglaise et une clientèle mixte formée en grande partie de Canadiens français ou encore comme celui d'intermédiaires entre la direction et un effectif ouvrier totalement français depuis l'assistant contremaître jusqu'au dernier employé. <sup>342</sup>

Il a été démontré que, pour l'essentiel, la situation n'a guère changé. La classe moyenne canadienne-française n'est pas encore constituée, du moins dans une proportion un peu importante, de technocrates de la finance et de l'industrie engagés dans des activités économiques à l'échelle de l'ensemble du pays. Les membres de cette classe qui sont engagés dans de telles activités ne représentent qu'une faible minorité parmi leurs collègues anglo-saxons et ils sont surtout affectés à la vente, aux relations publiques et à la direction du personnel plutôt qu'à la production et à l'administration générale des entreprises. Sauf exceptions qui pourront se faire de plus en plus nombreuses avec le temps, je crois que la classe moyenne canadienne-française joue encore un rôle relativement peu important dans la gestion des entreprises. (Mais, je tiendrais beaucoup à poursuivre des recherches qui seraient de nature à montrer que mon appréciation de la situation est inexacte.) jusqu'à présent, il ne me semble pas qu'il y ait une véritable nouvelle classe moyenne canadienne-française qui soit associée au développement industriel du Québec.

Une nouvelle classe moyenne est-elle en voie de se former parmi les générations récemment entrées dans le monde du travail ? Certains indices font voir qu'une préférence subsiste en faveur des Canadiens de langue anglaise. Après avoir analysé la statistique des mariages au Québec en 1954 afin de comparer les occupations des fils à celles de leurs pères, Yves de Jocas et Guy Rocher en arrivent aux conclusions suivantes sur la mobilité intergénérationnelle chez les Canadiens français :

---

<sup>342</sup> *Ibid.* ; et Everett C. Hughes, « French and English Canadians in the Industrial Hierarchy of Quebec », dans B.R. Blishen et al., op. cit., 466-477.

- les fils de cultivateurs deviennent des ouvriers non qualifiés ;
- les fils d'ouvriers non qualifiés deviennent des ouvriers qualifiés ou s'engagent dans des occupations qui relèvent du secteur des services personnels ;
- les fils d'ouvriers qualifiés deviennent commis ou vendeurs ;

[329]

- les fils de commis ou de vendeurs accèdent à des occupations de rang supérieur, dans les professions libérales ou l'administration. <sup>343</sup>

Telles étaient les caractéristiques générales de la mobilité en 1954, si tant est que l'on puisse parler de mobilité alors que la plupart des fils appartenaient en fait à la même catégorie d'occupations que leur père. Les auteurs constatèrent que les Canadiens de langue anglaise du Québec qui s'étaient mariés en 1954 se dirigeaient plus rapidement que les Canadiens français de la même génération vers les catégories supérieures d'occupations. Au point de départ, les pères canadiens-anglais et leurs fils se trouvaient dans la catégorie des hommes de profession, des propriétaires et des administrateurs en nombre relativement plus grand que les pères et fils canadiens-français. Parmi ceux qui ne possédaient pas cet avantage au départ, les tendances observées montraient que les fils de langue anglaise passaient d'emplois manuels à des occupations non manuelles en nombre plus grand et plus rapidement que les fils de Canadiens français. Ces constatations font supposer que c'est parmi les jeunes Canadiens anglais accédant au marché du travail que l'entreprise cherche à recruter le groupe des collets blancs. Les dirigeants d'entreprise choisissent le groupe qui bénéficiera d'une mobilité verticale, qui pourra gravir l'échelle de promotion.

---

<sup>343</sup> Yves de Jocas and Guy Rocher, « Inter-generation Occupational Mobility in the Province of Quebec », dans B.R. Blishen *et al.*, *op. cit.*, 466-477.



## *Transformation de la classe moyenne*

L'aperçu général qui précède ne permet pas de conclure à l'émergence, dans le passé, chez les Canadiens français, d'une classe moyenne jouant un rôle nouveau dans la direction des entreprises. Sous ce rapport, la classe moyenne canadienne-anglaise occupe une place de beaucoup plus importante. Parmi les 90,000 familles précédemment mentionnées, il y a sûrement davantage qui tirent leurs revenus d'activités caractéristiques de la bourgeoisie préindustrielle qu'il n'y en aurait dans un nombre égal de familles de la même catégorie au Canada anglais. Pourquoi alors avons-nous l'impression qu'il s'est produit un important changement dans la classe moyenne canadienne-française ?

Pour répondre à cette question, on peut invoquer trois ordres de faits.

En premier lieu, tout en gardant à peu de chose près sa place traditionnelle dans la structure des relations entre les deux groupes ethniques sur le marché du travail, la classe moyenne canadienne-française est devenue plus à l'aise, ayant tiré profit indirectement de l'industrialisation.

En second lieu, la classe moyenne canadienne-française est devenue moins attachée à la tradition.

Enfin, les membres de cette classe pressentent que la jeune génération qui leur succédera tiendra une place plus marquante dans la grande entreprise.

Jetons d'abord un coup d'œil sur le niveau de vie dont on jouit à l'heure actuelle. Les années d'après-guerre ont été une période de prospérité pour les régions industrielles du Canada. Or, cette prospérité a directement favorisé les travailleurs d'expression française du Québec dans les domaines de [330] la fabrication, de la construction, des transports et de l'exploitation minière. Chez les Canadiens français, la main-d'oeuvre industrielle a vu accroître ses revenus en même temps qu'augmentaient ceux des hommes de profession et des commerçants de leur milieu. Le Canada français, à l'instar du Canada tout



entier, a également pu développer ses institutions - églises, écoles, hôpitaux, organismes de bien-être social - à mesure qu'augmentait sa main-d'oeuvre industrielle. Grâce à ces progrès, les secteurs non industriels ont bénéficié de salaires égaux à ceux du secteur de l'industrie. La population française réclamant les services et les biens que le milieu urbain considère comme des nécessités, le Canada français est devenu un marché plus intéressant : ce fait a particulièrement retenu l'attention d'entreprises qui offrent des biens et des services aux milieux à l'aise du Québec. La richesse est évidemment un avantage, mais, malheureusement sous certains rapports, elle ne vient pas toujours seule ni sans entraîner des conséquences qui peuvent avoir leurs côtés embarrassants.

### *Niveaux de changement social*

Si l'on évoque ainsi des changements, il paraît opportun de distinguer entre divers niveaux de transformation sociale. La prospérité s'est accompagnée de changements qui ont atteint tous les Québécois sans pour autant modifier les aspects fondamentaux de la relation d'interdépendance entre Français et Anglais dont j'ai parlé. Il y a eu, dans les institutions canadiennes-françaises elles-mêmes, des changements qui, de prime abord, paraissaient être pour le mieux. Mais voilà que tout récemment se sont manifestées de nouvelles aspirations qui pourraient conduire à une réévaluation des relations entre Canadiens d'expression française et Canadiens d'expression anglaise au Québec. De nouvelles manifestations de nationalisme sont apparues en même temps que trouvaient audience des idées neuves sur des questions comme les droits civils, les privilèges, la moralité publique et l'instruction publique. Ce réveil, cette « prise de conscience », c'est à une portion de la classe moyenne canadienne-française qu'on en attribue aujourd'hui le mérite. Nombre d'indices nous portent à croire que la classe moyenne canadienne-française n'est plus orientée, avec une belle unanimité, vers la possession tranquille de la vérité et du bonheur.

Nous sommes témoins d'une transformation sociale, nous assure-t-on. Pour ma part, j'ai le sentiment que les changements dont nous avons pu observer les effets sont, dans une large mesure, la consé-

quence des deux premières causes auxquelles j'ai fait allusion : la prospérité industrielle et les efforts réalisés par les Canadiens français pour assurer le développement de leurs institutions propres. J'estime toutefois que ces progrès « internes » auront bientôt des effets « externes » et même des conséquences sur la nature des relations entre Français et Anglais au Québec. je ne crois pas que cette évolution se fasse dans un sens ethnocentrique, du moins c'est ce que je souhaite, étant bien conscient que nous devons dès maintenant nous préparer en conséquence. je vois là une grande tâche à accomplir qui exige que nous ne soyons ni aveugles ni pusillanimes.

[331]

Au risque de paraître alarmiste, je m'interroge sur le sort des Canadiens français jouissant d'une éducation supérieure qui, au cours des prochaines années, pourront avoir du mal à accéder au statut social auquel ils sont censés aspirer. Car j'anticipe pour bientôt l'émergence d'une nouvelle classe moyenne canadienne-française et il ne me semble pas que cette évolution se fera sans difficulté.

En 1931, la proportion des jeunes Québécois qui fréquentaient des cours supérieurs à la huitième année représentaient 29 pour cent du groupe d'âge de 15 à 24 ans <sup>344</sup>, comparativement à 59 pour cent en Colombie-Britannique, à 51 pour cent en Ontario, à 49 Pour cent dans les provinces des Prairies, à 43 pour cent dans l'ensemble du Canada et à 38 pour cent dans les Maritimes. Le Québec industriel qui, depuis 1871, s'est urbanisé à peu près au même rythme que l'Ontario et beaucoup plus rapidement que le reste du pays, venait au tout dernier rang. Le taux de scolarisation chez les Canadiens anglais du Québec étant alors très certainement supérieur à la moyenne pour l'ensemble du pays, on se rend compte non sans honte du niveau incroyablement bas de la scolarisation des jeunes Canadiens français du Québec au niveau secondaire. Traditionnellement, au Canada français, l'accès à l'enseignement secondaire a été réservé à un petit groupe de privilégiés.

Entre 1950 et 1960, cette situation s'est grandement modifiée. En dix ans, la proportion des jeunes de 5 à 24 ans qui fréquentent l'école est passée de 53 à 62 pour cent. Au niveau de la 9<sup>e</sup> à la 12<sup>e</sup> année, la

---

<sup>344</sup> Canada, Bureau fédéral de la statistique, *Annuaire du Canada*, 1961, 360-361 et *Neuvième recensement du Canada*, 1951, vol. I, tableau 31. Voir aussi : Province de Québec, *Annuaire statistique*, 1961, 221 et 236.

fréquentation scolaire a plus que doublé et elle s'est accrue de 50 pour cent aux niveaux supérieurs à la 12<sup>e</sup> année. Ce processus ne fait que s'amorcer. L'explosion scolaire au Québec se poursuivra parce qu'elle tient non seulement à une augmentation de la population d'âge scolaire mais aussi et surtout à une prolongation de la fréquentation scolaire par suite d'une démocratisation du système d'enseignement.

L'an dernier, j'ai dirigé une recherche sur l'origine sociale des étudiants qui fréquentent les universités du Québec <sup>345</sup>. Les résultats obtenus sont significatifs, 85 pour cent des longs questionnaires distribués à 20 pour cent des étudiants nous ayant été retournés. Nous avons découvert que 17 pour cent seulement appartenaient à des familles rattachées à ce que j'appelle la classe moyenne ; « 36 pour cent venaient de familles dont le chef occupait un emploi semi-professionnel, dans une petite entreprise (25 pour cent) ou comme collet-blanc ; 31 pour cent des étudiants étaient fils d'ouvriers et il pour cent, fils d'agriculteurs. Près de la moitié des pères de ces étudiants n'avaient pas fréquenté l'école au-delà de la 7<sup>e</sup> année et seulement 12 pour cent d'entre eux avaient complété le cours secondaire.

Notre recherche met en évidence le fait que les Canadiens français cherchent aujourd'hui à assurer par la voie de l'éducation leur ascension personnelle dans l'échelle sociale. On peut prévoir, par ailleurs, que les réformes qui s'effectuent actuellement dans le secteur français du système d'enseignement vont grossir les rangs des jeunes bénéficiant d'une éducation supérieure. Conséquence indirecte de la prospérité de la période d'après-guerre, un tel progrès ne peut être qu'excellent dans la mesure où ces jeunes ; trouveront à se placer dans la vie de façon satisfaisante.

[332]

Les jeunes qui fréquentent actuellement les écoles, les collèges et les universités et leurs frères moins âgés formeront-ils une nouvelle classe moyenne au Québec ? Grâce aux ressources, humaines présentement réunies dans nos institutions d'enseignement et à l'aide que nous apportent des éducateurs de l'extérieur, nos étudiants auront reçu

---

<sup>345</sup> Jacques Brazeau, Jacques Dofny, Gérald Fortin, Robert Sevigny, *Les résultats d'une enquête auprès des étudiants dans les universités de langue française du Québec*, Université de Montréal, Département de sociologie, 1962. (Miméographié.)

une éducation qui, sur le plan technique, sera comparable à celle qui est dispensée ailleurs au Canada. Nos diplômés vont-ils cependant s'engager dans des fonctions techniques et administratives ouvrant des carrières dans la grande entreprise ? Ils ne pourront pas tous se diriger vers les administrations provinciales ou municipales, vers le secteur social groupant au Canada français les professions traditionnelles ou vers des postes d'intermédiaires au sein des grandes entreprises établies au Québec. Nous serions sans doute tous portés à répondre que la société utilisera chacun selon ses aptitudes, mais ce disant peut-être négligerions-nous un point important.

Le fait est que ces diplômés seront de langue française et qu'ils auront reçu leur formation en français, alors qu'encore maintenant, l'anglais est la langue de communication dans la grande entreprise au Québec. Pour beaucoup d'entre eux, cette situation constituera un sérieux handicap.<sup>346</sup> Néanmoins, si ces jeunes doivent être intégrés en masse à la société industrielle, il faudra bien que les entreprises du Québec adoptent rapidement de nouveaux modes de travail et de nouvelles attitudes.<sup>347</sup>

### *Rajeunir le leadership*

C'est à l'égard de la jeunesse actuellement aux études que la classe moyenne canadienne-française doit exercer un leadership. Les parents, les gouvernants, le clergé, les éducateurs, les hommes d'affaires, les industriels et les conseillers en orientation deviendront de plus en plus clairement conscients de ce devoir qui leur incombe. Il ne s'agit pas d'une responsabilité facile à assumer. Ses exigences pourraient fort bien contribuer à un rapide mûrissement de la classe moyenne actuelle et l'éloigner de son traditionalisme. Mais le dialogue entre groupes ethniques est essentiel, en vue d'analyser des problèmes tels que ceux qui se rattachent à la question linguistique. Il incombe à la

---

<sup>346</sup> Jacques Brazeau, « [Différences linguistiques et carrières](#) » (dans le présent ouvrage, 303-314).

<sup>347</sup> Sur l'inégalité au plan de la répartition des fonctions et des avantages, on pourra se reporter à l'étude de Jacques Dofny et Marcel Rioux, « Les classes sociales au Canada français » (dans le présent ouvrage, 315-325).

fois aux Canadiens anglais et aux Canadiens français de résoudre adéquatement les problèmes réels qui résultent chez nous du pluralisme linguistique et ethnique.

Plusieurs indices montrent que les dirigeants du Canada français n'ont plus tendance à espérer un retour au passé et qu'ils ne se satisferaient plus de voir se maintenir au Québec une petite aristocratie de langue française. Un nouveau nationalisme se fait jour. Y souscrivent des gens qui n'avaient naguère rien à voir avec des mouvements politiques fanatiques. Ils cherchent des solutions pratiques aux problèmes du Canada français, car ils estiment que la période de transition vers un nouveau type de société industrielle a duré assez longtemps.

[333]

[334]

[335]

**Deuxième partie :**  
*Les structures sociales  
du Canada français d'aujourd'hui*

**Section 5. Structure économique  
et stratification sociale**

*“Les recherches sur les occupations  
et la stratification sociale.”*

**Guy ROCHER**

Reproduit de : Fernand Dumont et Yves Martin (sous la direction de), *Situation de la recherche sur le Canada français*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 1962, 173-184.

[pp. 335-346.]

[Retour à la table des matières](#)

Le titre même de cette communication indique dès le départ deux lacunes majeures des recherches sociologiques sur le Canada français. Il est en effet bien symbolique que l'on doive traiter comme un même sujet les études sur les milieux de travail et l'analyse de la stratification sociale. Ceci indique combien nous avons encore peu développé ces deux domaines de recherche. Nous croyons pourtant qu'une connaissance plus précise de la division de notre société en classes et en strates sociales apporterait l'armature centrale à presque toutes nos recherches sociographiques. Il est frappant de constater, en parcourant notre littérature sociologique, combien nos chercheurs déplorent souvent cette lacune. L'appartenance à une strate ou à une classe sociale constitue en effet une des variables les plus communément utilisées en recherche sociologique. Le fait que l'on ne puisse s'appuyer sur un en-

semble de travaux dans ce domaine impose donc toujours de sérieuses limitations à nos recherches.

De même, dans une société industrielle et technologique qui vient tout juste de succéder à une société de type agricole et artisanal, les milieux de travail sont des objets d'étude privilégiés pour le sociologue. L'évolution globale des occupations, les transformations des conditions de travail dans un grand nombre d'emplois, l'adaptation à de nouveaux modes et à de nouveaux milieux de travail, la mobilité professionnelle, voila autant de problèmes qui se présentent dans l'usine, dans l'entreprise commerciale, dans le [336] bureau, dans l'école ou l'université, etc. C'est dans ces cadres en évolution que se façonne une partie de la culture et de la mentalité de la population. Les traditions marxiste et durkheimienne à la fois nous ont appris à ne pas minimiser - sinon à privilégier - l'impact de l'infrastructure de la division du travail sur l'ensemble socio-culturel.

C'est donc sous le signe de cette double lacune que se situe le présent exposé. Ceci n'est cependant pas dit pour diminuer l'importance des travaux déjà faits. Les jalons posés prennent au contraire une plus grande valeur du fait qu'ils indiquent une première orientation pour les recherches que l'on peut espérer dans un avenir prochain.

En analysant ces travaux, il m'a semblé qu'on pouvait les regrouper sous trois thèmes principaux : l'évolution historique de la structure occupationnelle, la répartition des groupes ethniques dans les différentes catégories d'emplois et les études de stratification et de mobilité sociales. Ce sont ces trois thèmes que je me propose de présenter successivement.

## *1. L'évolution historique du travail*

Il nous manque une étude historique du travail au Canada, comme il en a été publiée récemment en France.<sup>348</sup> Ce sera sans doute une œuvre de longue haleine, qui nécessitera au préalable des études plus locales et couvrant des secteurs restreints. On trouve un exemple d'une

---

<sup>348</sup> *Histoire générale du travail*, sous la direction de Louis-Henri PARIAS, Paris, Nouvelle Librairie de France, 4 vols.

telle étude restreinte dans *La grève de l'amiante* <sup>349</sup> en ce qui concerne ce type d'industrie, bien que j'aurais aimé la voir développée de façon beaucoup plus considérable. On peut en effet se demander si l'histoire du syndicalisme de l'amiante de Fernand Dumont n'aurait pas été enrichie si elle avait pu se situer dans le contexte de l'évolution technologique esquissée par Jean Gérin-Lajoie.

L'étude historique d'ensemble la plus importante dans ce domaine de travail est celle de François-Albert Angers et Patrick Allen, *Évolution de la structure des emplois au Canada*. Cette étude est entièrement basée sur un dépouillement minutieux de tous les renseignements sur les occupations contenus dans les recensements canadiens de 1665 à 1941. De cette analyse, les auteurs dégagent trois grandes périodes de transformations de l'emploi en fonction des changements technologiques et économiques. *La première* s'étend de 1760 à 1851. Elle est marquée par le développement de petites entreprises industrielles de type artisanal pour répondre à la commercialisation des besoins qui concurrence de plus en plus la production domestique. Pour cette période, la nomenclature utilisée par le recenseur paraît correspondre « à une étape où la division du travail n'existe pas encore, où le fabricant ou faiseur fait lui-même en entier l'objet qui le caractérise ». <sup>350</sup> [337] Les fabricants peuvent travailler isolément ou dans de petites fabriques ou boutiques dans lesquelles l'employeur travaille lui-même avec quelques salariés ou apprentis.

*La deuxième période*, allant de 1851 à 1891, en est une de transition où l'entreprise artisanale continue à se multiplier en même temps que se développe la petite entreprise de type plus nettement capitaliste et manufacturier. L'employeur tend à se distinguer de plus en plus du personnel ouvrier, à être un patron capitaliste, et la petite manufacture se peuple d'ouvriers sans métiers - les anciens journaliers généraux - qui occupent maintenant des emplois définis. Ce nouveau type d'ouvriers de manufacture représentait 15% des personnes engagées dans

---

<sup>349</sup> En collaboration, sous la direction de Pierre-Elliott TRUDEAU, *La grève de l'amiante*, Montréal, Éditions de Cité Libre, 1953. Voir en particulier le chapitre II, « Histoire financière de l'industrie de l'amiante », par Jean GÉRIN-LAJOIE.

<sup>350</sup> François-Albert ANGERS et P. ALLEN, *Évolution de la structure des emplois au Canada*, Montréal, Service de documentation économique, École des Hautes Études Commerciales, 1954, 15.



les emplois manufacturiers en 1891, comparativement à 5% en 1881.<sup>351</sup> C'est la première apparition d'une nouvelle classe ouvrière en croissance, dans le cadre d'une industrie encore très largement artisanale. Le recenseur de 1891 est d'ailleurs frappé par la spécialisation considérable des entreprises durant la dernière décennie, par exemple la confiserie qui se distingue maintenant de la boulangerie. Il vaut la peine de rapporter ici un texte prophétique de ce recenseur cité par Angers et Allen :

« Le mouvement tendant à spécialiser ou séparer les industries, explique en grande partie l'augmentation considérable dans le nombre des établissements industriels durant la dernière décade. Il n'y a aucun doute que ces petites industries ont augmenté considérablement durant les dix années en question. Il en a surgi dans tout le pays. Elles ont pris racine, et l'avenir dira si elles ont suivi ici la règle suivie par elles dans d'autres pays, en se développant en établissements plus considérables. Comme trait de la vie industrielle du peuple canadien, cette révélation du recensement mérite d'être mentionnée. C'est un fait important qui ne devrait pas être ignoré. Il est enregistré dans les archives du recensement, afin que plus tard, quand le développement en de grandes industries se sera accompli, le peuple canadien puisse jeter un regard en arrière sur la période des « petites et faibles choses », et montrer de quels humbles commencements la vie industrielle du pays est sortie. »<sup>352</sup>

Nous sommes de ceux à qui il est précisément donné aujourd'hui de « jeter un regard en arrière sur la période des petites et faibles choses ». Ce recenseur prophétique avait vraiment le sentiment de vivre une période marquante de l'histoire industrielle canadienne. De fait, Angers et Allen considèrent cette date de 1891 comme constituant « le point de rupture entre les exigences de la vieille tradition et celles de la révolution industrielle ». <sup>353</sup> C'est à ce moment que, selon eux, la révolution industrielle s'inscrit dans les archives de nos recensements et que s'ouvre une troisième période de transformations industrielles allant de 1891 à 1941. Cette période portera plus particulièrement les traits suivants : 1° les métiers de type artisanal qui avaient été en expansion dans les périodes précédentes, connaissent mainte-

<sup>351</sup> *Ibid.*, 23.

<sup>352</sup> *Recensement de 1881*, vol. III, cité par ANGERS et ALLEN, *ibid.*, 23.

<sup>353</sup> *Ibid.*, 35.

nant un « déclassément général », c'est-à-dire un ralentissement ou même une nette diminution quand il ne s'agit pas d'une quasi-disparition ; 2° l'ouvrier industriel devient de plus en plus dominant, sa figure se précise en se diversifiant. De décennie en décennie, il est intéressant de voir les recenseurs [338] successifs aux prises avec des problèmes de définition et de catégorisation toujours plus complexes ; 3° une nouvelle classe de travailleurs apparaît, celle des contremaîtres, symboles du passage de la petite à la grande entreprise industrielle mécanisée ; 4° les cadres de l'entreprise homogène éclatent, les métiers et les emplois industriels se diffusent dans tous les secteurs d'activité économique. C'est alors que commence à apparaître dans nos recensements la distinction entre la classification des industries et la classification des occupations, cette dernière recoupant la première ; 5° enfin, se développe une nouvelle classe d'employés, les collets-blancs du commerce, de la finance, des bureaux et les employés des services, indice des transformations à la fois de la structure économique et du niveau de vie.

Cette étude d'Angers et Allen a été complétée par Patrick Allen d'après des renseignements fournis par le recensement de 1951. L'auteur conclut que « les tendances générales mises en relief dans l'étude (d'Angers et Allen) s'affirment avec plus de netteté encore de 1941 à 1951 ». <sup>354</sup> Il faut espérer que des analyses aussi bien amorcées seront continuées à la lumière du dernier recensement. Peut-être y lira-t-on la transition vers une quatrième période et pourra-t-on verser au dossier une autre envolée prophétique !

*La troisième période* dégagée par Angers et Allen a été analysée plus en détail par Larkin et Allen dans une publication intitulée *Tendances occupationnelles au Canada* <sup>355</sup> et dans un article plus récent de Patrick Allen dans *L'Actualité économique*. <sup>356</sup> S'inspirant du cadre d'analyse développé par Jean Fourastié, ces auteurs retrouvent

<sup>354</sup> Patrick ALLEN, « La structure des emplois au Canada, 1941-1951 », *L'Actualité économique*, XXXII, 2, 329.

<sup>355</sup> William LARKIN et Patrick ALLEN, *Tendances occupationnelles au Canada*, Montréal, Service de documentation économique, École des Hautes Études Commerciales, 1951.

<sup>356</sup> Patrick ALLEN, « Tendances récentes des occupations au Canada », *L'Actualité économique*, XXXII, 1, 27-65.

dans l'évolution des occupations pour l'ensemble du Canada de 1891 à 1951 les mêmes mouvements que Fourastié avait décelés dans d'autres pays industrialisés : dégonflement du secteur primaire, stabilisation du secteur secondaire et croissance du secteur tertiaire. Entre les provinces canadiennes, cependant, s'affirment des différences très nettes. Pour 1951, Allen a pu les regrouper en trois classes, selon l'importance proportionnelle des trois secteurs : les groupes T - S - P, T - P - S, et P - T - S. C'est dans le premier que se situe le Québec avec 45% de sa main-d'œuvre dans les occupations tertiaires et 41% dans les industries tertiaires, 28% dans les occupations secondaires et 38% dans les industries secondaires, 23% dans les occupations primaires et 19% dans les industries primaires.

Si l'on veut maintenant tirer une conclusion de ce que l'on peut espérer être les premiers jalons d'une histoire générale du travail, disons que ces études ne portent pas sur le Canada français comme tel. Ou peut-être plus exactement devrait-on dire qu'elles situent l'évolution du travail au Canada français dans le contexte de la société globale canadienne. Sans doute des études plus minutieuses découvriront-elles des caractéristiques locales de ce mouvement, dues à la fois aux structures occupationnelles traditionnelles déjà existantes et au mode d'industrialisation propre à notre région. Des recherches historiques, du genre de celle d'André Labarrère sur les enseignants,<sup>357</sup> constitueront des étapes essentielles dans cette démarche. Mais toute étude d'ensemble sur l'histoire du travail au Canada français devra se faire en fonction du contexte non seulement canadien, mais nord-américain et même occidental.

---

<sup>357</sup> André LABARRÈRE-PAULÉ, *Les instituteurs et institutrices laïcs catholiques au Canada français, 1835-1900*, thèse de doctorat, Université Laval, 1961,1, 234 p.

[339]

## *2. Répartition des groupes ethniques dans la structure occupationnelle*

Si l'on passe maintenant de ces études de caractère historique aux recherches plus proprement sociologiques qui ont été menées depuis une vingtaine d'années sur le travail au Canada français, on doit immédiatement faire une double constatation. La première, c'est qu'elles ont été très largement dominées par un thème majeur, celui de la distribution différentielle des groupes ethniques dans la structure des emplois. En second lieu, ce sont surtout les sociologues anglophones, particulièrement ceux de l'Université McGill, qui ont développée ce thème et l'ont abondamment illustré. Ce second fait est d'autant plus paradoxal que toutes ces recherches ont montré l'une après l'autre la position privilégiée de la population anglophone dans le Québec et le statut défavorisé des Canadiens français. D'un strict point de vue politique, nos collègues de langue anglaise n'avaient sûrement aucun intérêt à établir une telle preuve !

C'est sans doute le nom d'Everett Hughes qu'il faut ici mentionner au point de départ de ces recherches. Son étude à Cantonville <sup>358</sup> a été la première à mettre en lumière l'impact de l'industrialisation massive sur les relations ethniques dans le monde du travail. Hughes a montré comment les Canadiens français étaient comprimés aux échelons inférieurs de l'entreprise industrielle et, surtout, combien les entrepreneurs et les cadres supérieurs américains ou anglais étaient profondément conscients de ce clivage et savaient le rationaliser.

La monographie de Hughes a ouvert la voie à toute une série d'études plus globales, particulièrement sous forme de thèses de maîtrise à l'Université McGill. Ici, sans doute, faut-il associer à celui de Hughes les noms de C. A. Dawson et d'Oswald Hall, l'intérêt de Hall pour la sociologie des occupations ayant déjà été éveillé à l'Université

---

<sup>358</sup> Everett C. HUGHES, *French Canada in Transition*, Chicago, University of Chicago Press, 1943. [La version française du livre est disponible dans [Les Classiques des sciences sociales](#). JMT.]

de Chicago où il avait fait sa thèse de doctorat sur la pratique médicale.<sup>359</sup> Dawson et Hall ont servi de mentors à plusieurs des jeunes chercheurs de McGill. Il faudrait ici mentionner les thèses de W. J. Roy<sup>360</sup> et de S. Jamieson<sup>361</sup> deux travaux de pionniers sur la distribution des Canadiens français et des Canadiens d'expression anglaise dans différents secteurs du travail ; puis celles de Rex Lucas sur les aspirations professionnelles des élèves de *high school*<sup>362</sup> dans une ville bi-ethnique de l'Ontario et de Frank Jones sur les travailleurs dans l'industrie de l'acier de construction.<sup>363</sup> Plus récemment, D. L. C. Rennie a continué les grandes études de Roy et Jamieson sur la base des renseignements contenus dans les recensements de 1931, 1941 et 1951 touchant la répartition des groupes ethniques dans la structure des emplois pour la ville de Montréal.<sup>364</sup> Enfin, Bernard Blishen a fait de même pour l'ensemble du Canada, en utilisant les données du recensement de 1951.<sup>365</sup> Utilisant comme critères le revenu moyen et le nombre d'années de scolarité, Blishen a construit une échelle occupationnelle de sept classes et il a ensuite reporté les principaux groupes ethniques canadiens dans ces sept classes. Ses conclusions méritent d'être citées :

---

<sup>359</sup> Oswald HALL, *The Informal Organization of Medical Practice in an American City*, Unpublished Ph. D. thesis, Chicago University, 1944.

<sup>360</sup> W. J. Roy, *The French-English Division of Labor in the Province of Quebec*, Unpublished M. A. thesis, McGill University, 1935.

<sup>361</sup> S. JAMIESON, *French and English in the Institutional Structure of the Province of Quebec*, Unpublished M. A. thesis, McGill University, 1938.

<sup>362</sup> Rex A. LUCAS, *Occupational Orientation of High School Entrants in a Bi-Ethnic Railroad Town*, Unpublished M. A. thesis, McGill University, 1950.

<sup>363</sup> Frank E. JONES, *Work Organization in the Structural Steel Industry: A Study of Industrial Organization and of Ethnic Relations Among Structural Steel Workers*, Unpublished M. A. thesis, McGill University, 1950.

<sup>364</sup> D. L. C. RENNIE, *The Ethnic Division of Labour in Montreal from 1931-1951*, Unpublished M.A. thesis, McGill University, 1953.

<sup>365</sup> Bernard R. BLISHEN, « The Construction and Use of an Occupational Class Scale », *The Canadian Journal of Economics and Political Science*, 24, 4, November 1958, 519-531.

[340]

« Les Britanniques, avec 49.0%, sont sous-représentés dans les deux classes inférieures et généralement sur-représentés dans les autres classes plus élevées. Les Français, qui représentent 27.5%, sont sur-représentés dans les deux classes inférieures et généralement sous-représentés dans les classes supérieures. En d'autres termes, la proportion des Britanniques s'accroît de façon générale quand on passe des classes inférieures aux classes supérieures tandis que c'est l'inverse pour les Français. Le groupe juif suit le même mouvement que les Britanniques tandis que les Canadiens d'autres origines suivent le modèle français. »

Il est en effet remarquable, si l'on analyse de près le tableau de Blishen, que les Français soient représentés dans les sept classes à peu près exactement de la même façon que les Italiens et les Polonais et même légèrement moins bien que les Scandinaves et les Allemands.

Dans la même veine, il faudrait mentionner les études de John Porter sur l'élite économique et l'élite politique au Canada. Sur 202 hauts fonctionnaires du gouvernement canadien, 27 seulement, soit 13.40%, sont Canadiens français. Parmi les 700 personnes constituant une élite et un pouvoir économique, Porter n'a identifié que 51 Canadiens français, soit 6.7%. <sup>366</sup>

Revenons au paradoxe mentionné plus haut. Devant de telles conclusions, n'est-il pas étonnant que nous n'ayions pas encore mentionné un seul nom de sociologue canadien-français ? Faut-il davantage s'étonner de l'absence de sens politique des sociologues - qu'ils soient français ou anglais - ou admirer plutôt leur impartiale objectivité ? Pourtant, un sociologue canadien-français s'est d'une certaine façon intéressé à ce problème. Jacques Brazeau, dans sa thèse de doctorat et un article récent, a mis en lumière les problèmes psycho-sociologiques

---

<sup>366</sup> John PORTER, « The Economic Elite and the Social Structure in Canada », *The Canadian Journal of Economics and Political Science*, 25, 3, August 1957, 376-394 et « Higher Public Servants and the Bureaucratic Elite in Canada », *ibid.*, 24, 4, November 1958, 483-501.

des recrues canadiennes-françaises dans l'aviation canadienne, celle-ci étant définie comme une organisation essentiellement anglaise. <sup>367</sup>

Dans son étude comparative des hommes d'affaires de langue française et de langue anglaise du Québec, Norman Taylor a décrit avec une grande richesse d'illustrations les différences de mentalité qui séparent ces deux types d'industriels. Son étude met en évidence la timidité, le besoin de sécurité des hommes d'affaires canadiens-français, leur sens familial, l'importance qu'ils accordent aux relations de type primaire. <sup>368</sup> Je suis prêt à accorder une grande valeur *descriptive* à l'étude de Taylor, mais je crois que, pour être valable et ne pas tourner à la tautologie, cette « mentalité » doit s'expliquer dans le contexte global décrit dans les études précédentes. Je crois qu'en particulier la thèse de doctorat de Jacques Brazeau fournirait des indications précieuses sur une mentalité qui, plus que le résultat ou le reflet d'une structure sociale du Canada français, serait plutôt un ensemble d'attitudes de repli, de recroquevillement en face d'un univers linguistique et culturel étranger, partiellement impénétrable et peut-être perçu par surcroît comme menaçant ou méprisant.

On peut dire, en conclusion de cette section, que toutes ces études débouchent ou peuvent déboucher sur une analyse des classes sociales au Canada. [341] À l'occasion d'un colloque récent tenu à l'Université Carleton, John Porter et à sa suite Marcel Rioux et Jacques Dofny, s'appuyant sur les études que je viens de résumer, ont cru pouvoir parler du Canada français comme d'une « classe ethnique » dans le système de classes de la société globale canadienne. <sup>369</sup> Comme le disait Porter, le groupe français et le groupe britannique ont sans doute cha-

<sup>367</sup> Jacques BRAZEAU, *The Training of French-Canadian Ground Crew Personnel in the Royal Canadian Air Force (1953-1957)*, Unpublished Ph. D. thesis, Chicago University, 1961 ; aussi « Language Differences and Occupational Experience », *The Canadian Journal of Economics and Political Science*, 24, 4, November 1958, 532-540.

<sup>368</sup> Norman W. TAYLOR, *A Study of French Canadians as Industrial Entrepreneurs*, Unpublished Ph. D. thesis, Yale University, 1957 ; « French Canadians as Industrial Entrepreneurs », *Journal of Political Economy*, LXVIII, 1, February 1960, 37-52 ; « L'industriel canadien-français et son milieu », *Recherches sociographiques*, II, 2, avril-juin 1961, 123-150.

<sup>369</sup> John PORTER, « Class in Canadian Social Structure », texte manuscrit ; Jacques DOFNY et Marcel Rioux, « Les classes sociales au Canada français », *Revue française de sociologie*, III, 3, juillet-septembre 1962.



cun leur Système de classes ; mais ces deux groupes sont en même temps imprègnés dans un réseau de relations économiques et politiques dans lequel les Canadiens français font figure d'une classe ethnique défavorisée au même titre que les autres groupes ethniques de Néo-Canadiens, à l'exception des Juifs. Cette notion de classe ethnique s'intégrant dans le système de classes de la société globale canadienne apportera-t-elle plus de lumière que de confusion? J'avoue mon hésitation à l'utiliser étant donné les réseaux de communication existants - et qu'il ne faut pas minimiser - entre les groupes ethniques à différents niveaux de classe sociale ou de strates : dans la classe ouvrière par le syndicalisme, dans la classe professionnelle et d'affaires par les associations volontaires ou professionnelles de différents ordres. Dans quelle mesure en effet peut-on dire que l'ensemble du Canada français se pense lui-même en tant que classe ethnique, comme on peut dire des ouvriers de certains pays qu'ils se pensent en tant que classe ouvrière ? Par exemple, le syndicalisme canadien, même canadien-français, ne va-t-il pas à l'encontre d'une telle représentation collective ? Je serais porté à croire qu'il faut plutôt penser en termes d'un double système de classes, s'imprégnant l'un dans l'autre à certains niveaux, mais relativement autonomes l'un par rapport à l'autre. Que la représentation proportionnelle de la population ne soit pas la même aux différents paliers dans les deux systèmes ne fait pas que l'un des deux doive être conçu comme une classe ethnique, au sens où l'on parle de classe sociale.

### *3. Stratification et mobilité sociales*

Nous sentons cependant ici combien nous sommes hésitants à poursuivre cette discussion du fait de l'absence de recherches assez importantes sur nos classes sociales et notre stratification sociale. Comment en effet parler de classes sociales ou de strates sociales au Canada français dans l'état actuel de nos connaissances? Comme je le disais au début de cet exposé, c'est là, à mon sens, une lacune majeure et très grave dans nos recherches sociographiques sur le Canada français.



La question a cependant été abordée sous différents angles. Dans des « Réflexions sur nos classes sociales », Jean-Charles Falardeau proposait il y a quelques années l'hypothèse d'une double échelle d'évaluation sociale.<sup>370</sup> [342] La première, qui aurait été élaborée dans notre milieu et en refléterait les valeurs traditionnelles dominantes, serait constituée par les jugements populaires sur les occupations ou les groupes d'occupations, d'après leur niveau de fortune et l'instruction requise. La seconde, plutôt nord-américaine d'origine et plus ou moins surajoutée à la première, serait fondée sur une appréciation du succès économique d'après le chiffre de la fortune. Mal intégrées l'une à l'autre, ces deux échelles seraient en conflit dans la conscience collective, conflit plus ou moins aigu selon les milieux et selon les moments de la vie des personnes.

On peut dire que cette hypothèse d'un conflit dans l'évaluation sociale, tout à fait plausible, dans ces termes ou dans d'autres, n'a été ni confirmée ni infirmée par les études subséquentes. Il aurait fallu pour cela étudier la stratification sociale dans son aspect subjectif, sonder la conscience de classe et en cerner les fondements. Une telle entreprise reste encore au programme des recherches futures.

Une étude récente apporte cependant certains renseignements dans ce sens. Dans le cadre de l'enquête sur la persévérance scolaire sous la direction d'Arthur Tremblay et Pierre Bélanger, on a cherché à construire une échelle de stratification sociale afin de mesurer l'influence qu'aurait l'appartenance à une strate sociale sur la persévérance et les aspirations scolaires. Les auteurs de cette recherche ont utilisé cinq critères pour construire leur index de stratification : l'occupation du père, son degré de scolarité, la scolarité de la mère, le nombre de pièces par personne et la nature des biens mobiliers. Dans une communication aux journées d'étude de l'Association d'éducation du Québec sur « Les aspirations scolaires et la stratification sociale », Claude Gousse a montré que l'analyse factorielle de ces cinq variables a dégagé trois facteurs : le premier est constitué par l'occupation et la scolarité du père, le second par le nombre de pièces par personne, le troi-

---

<sup>370</sup> Jean-Charles FALARDEAU, « Réflexions sur nos classes sociales », *Nouvelle revue canadienne*, 1, 3, 1-9.

sième par la scolarité de la mère et les biens mobiliers.<sup>371</sup> Ces résultats laissent un peu rêveur. En particulier, comment expliquer ce troisième facteur, surtout que, comme dit Gousse, les deux variables sont reliées en sens opposé, l'acquisition des biens étant inversement proportionnelle à la scolarité de la mère. Nous nous serions plutôt attendu à voir les variables portant sur le nombre de pièces par personne et la possession des biens mobiliers se regrouper pour constituer un facteur définissant la position économique de la famille. D'ailleurs, les auteurs ont comparé leurs résultats avec ceux obtenus aux États-Unis par Joseph A. Kahl et James A. Davis dans une recherche utilisant des techniques statistiques assez semblables.<sup>372</sup> Or, l'étude américaine avait précisément permis de dégager assez nettement d'une part le facteur de l'occupation et de la scolarité et d'autre part le facteur de la fortune. Les auteurs de l'étude de l'A.É.Q. paraissent avoir été surtout frappés par la similarité entre l'échelle américaine et l'échelle du Canada français. Je me demande si les différences ne méritent pas autant d'attention que les similarités indéniables. Peut-être retrouverions-nous ici ce conflit posé en hypothèse par Falardeau concernant en particulier la place des symboles de fortune dans la stratification sociale. On peut, en effet, se demander [343] si cette étude n'indique pas au Canada français une attitude moins claire, moins ferme à ce sujet que celle révélée pour les États-Unis par l'étude de Kahl et Davis.

L'étude des occupations et de la stratification a cependant été abordée dans une autre perspective, celle de la mobilité professionnelle et sociale. De Jocas et moi avons tenté une analyse assez globale du phénomène en comparant les occupations des pères et des fils à environ vingt années de distance à partir d'un échantillon provincial.<sup>373</sup> Les quatre principales conclusions qui se sont dégagées de cette étude sont les suivantes. Tout d'abord, c'est de l'occupation de la ferme à

---

<sup>371</sup> Claude GOUSSE, « Aspirations scolaires et stratification sociale », communication présentée à la session d'étude de l'Association d'éducation du Québec, décembre 1961 (texte photocopié).

<sup>372</sup> Joseph A. KAHL and James A. DAVIS, « A Comparison of Indexes of Socio-economic Status », *American Sociological Review*, 20, 3, June 1955, 317-325.

<sup>373</sup> Yves DE JOCAS et Guy ROCHER, « Inter-generation Occupational Mobility in the Province of Quebec », *The Canadian Journal of Economics and Political Science*, 25, 1, February 1957, 57-68.

l'occupation urbaine que le passage se fait le plus souvent. Seulement un fils de cultivateur sur quatre est demeuré cultivateur au moment de son mariage. Mais ce qui est plus grave, c'est que la majorité de ceux qui ont quitté la ferme se retrouvent dans des occupations de manœuvres et d'ouvriers non spécialisés. L'impréparation du jeune cultivateur à effectuer le passage au marché du travail industriel s'avère ici dans tout ce qu'elle a de dramatique. En second lieu, cette étude a montré que la mobilité ascendante se faisait par paliers successifs : le fils de cultivateur qui change d'occupation devient ouvrier non spécialisé ; le fils d'ouvrier non spécialisé a des chances plus grandes de devenir ouvrier spécialisé ; le fils d'ouvrier spécialisé peut devenir petit collet-blanc et le fils de petit collet-blanc peut devenir professionnel ou gérant. En troisième lieu, ce mouvement d'ascension par paliers paraît assez comparable à ce qui avait déjà été observé aux États-Unis, notamment par Nathalie Rogoff,<sup>374</sup> avec cependant moins de flexibilité ici. En particulier, les fils de cultivateurs américains se répartissent plus également dans les différentes strates d'occupations et les fils d'ouvriers américains ont plus de chances de devenir collets-blancs qu'au Canada français. Enfin, quatrième, une certaine mobilité descendante est nettement observable dans les classes supérieures d'occupations, un fils de professionnel ou de semi-professionnel ouvrier pouvant assez souvent être ouvrier spécialisé ou même non spécialisé.

Dans cette même ligne, une étude monographique plus limitée, mais poussée beaucoup plus en profondeur fut réalisée par Gérard Fortin, Émile Gosselin, Marc-Adélar Tremblay et Louis-M. Tremblay sur le travailleur en forêt.<sup>375</sup> Dans une série d'articles, ces auteurs ont étudié un des aspects du passage de l'occupation agricole à une occupation qui prend de plus en plus un caractère industriel, l'oc-

---

<sup>374</sup> Nathalie ROGOFF, *Recent Trends in Occupational Mobility*, Glencoe, Ill., Free Press, 1952.

<sup>375</sup> Gérard FORTIN et Émile GOSSÉLIN, « [La professionnalisation du travail en forêt](#) », *Recherches sociographiques*, 1, 1, janvier-mars 1960, 33-60 ; Marc-Adélar TREMBLAY, « Les tensions psychologiques chez le bûcheron ; quelques éléments d'explication », *ibid.*, 1, 1, janvier-mars 1960, 61-89 ; Gérard FORTIN et Louis-Marie TREMBLAY, « [Les changements d'occupations dans une paroisse agricole](#) », *ibid.*, 1, 4, octobre-décembre 1960, 467-495.

cupation de bûcheron. Cette étude, replacée dans le contexte du milieu agricole particulier où se recrutent généralement les bûcherons, a mis en lumière la relation entre le travail en forêt et la pratique ou la non-pratique de l'agriculture, la mobilité professionnelle inter- et intra-génération dans ces milieux et les stress psychologiques attachés à ce genre de travail et aux conditions dans lesquelles il se pratique. Plus peut-être encore qu'une étude de mobilité professionnelle (car elle est plus large que cela), on peut considérer cette recherche comme un premier jalon de sociologie industrielle chez nous. Et il est heureux qu'elle ait été faite dans une perspective plus nettement sociologique et structurelle que dans la tradition américaine des *human relations*.

[344]

Je voudrais mentionner, pour terminer, une autre étude que l'on pourrait classer dans le même courant, bien qu'elle ait porté sur une occupation qui se situe à l'autre extrême de l'échelle sociale : il s'agit de la thèse de maîtrise de Jacques Brazeau sur la pratique médicale <sup>376</sup>. Brazeau a en effet analysé les différents types de pratiques médicales chez les Canadiens français de Montréal. Comme il le dit lui-même, c'est en tant que constituant une élite professionnelle et sociale que Brazeau considère le médecin et qu'il analyse les voies d'accès à cette profession. De ce point de vue, sa recherche constitue la contribution la plus remarquable à l'analyse des élites canadiennes-françaises, en même temps d'ailleurs que l'analyse la plus fouillée d'une occupation en termes de rôle social.

### Conclusion

Au terme de cette vue à vol d'oiseau de certains travaux de recherche dans le secteur des occupations et de la stratification sociale - nous espérons n'avoir pas omis d'étude importante - il nous semble que nous pourrions faire quelques suggestions pour guider les recherches futures.

---

<sup>376</sup> Jacques BRAZEAU, *The French Canadian Doctor in Montreal: A Study of Careers in a Profession*, Unpublished M.A. thesis, McGill University, 1961.

En premier lieu, il est évident qu'il nous manque une sociologie des classes sociales du Canada français. Nous avons déjà souligné cette lacune. Les études dans ce domaine seront extrêmement difficiles à faire à cause de la rapide évolution en cours et à venir. Nous formulons en effet l'hypothèse que le Canada français du XIXe siècle a vécu, en matière de classe sociale, dans une mentalité du type féodal, c'est-à-dire que l'on reconnaissait et acceptait une hiérarchie établie, relativement stable et définitive. C'est cette mentalité qu'est venue bouleverser l'industrialisation en modifiant à la fois l'état de fait et l'état des esprits. De nouvelles catégories sociales sont apparues et ont proliféré (en particulier les ouvriers industriels et les employés collets-blancs) et de nouvelles valeurs se sont imposées. Le Canada français n'a jamais participé au credo américain de la société sans classe. Il a plutôt vu le système de stratification qu'il acceptait se modifier profondément sans pouvoir en retrouver un autre aussi cohérent dans la nouvelle société industrielle. J'avoue ici être particulièrement fasciné par l'hypothèse du conflit de valeurs et de conscience avancée par Jean-Charles Falardeau. Mais de nouveaux éléments entrent aujourd'hui en ligne de compte, dont le principal me paraît être la généralisation d'un niveau plus élevé d'instruction. Ce que l'on peut appeler la démocratisation de l'enseignement, en élargissant l'accès aux études supérieures et en imposant pratiquement la scolarité secondaire à l'ensemble de la population, me paraît apporter une révolution sociale plus profonde encore en développant de nouvelles aspirations, en ouvrant à tous le principal canal de mobilité qu'est l'éducation et en modifiant les lignes de clivage social.

[345]

Dans ce contexte de transformation rapide, il me semble que l'étude des élites (élite syndicale, élite rurale, élite technicienne, élite professionnelle) constituera un point stratégique de saisie des aspirations, des prises de conscience, des définitions collectives, en même temps qu'un palier d'analyse des structures en évolution. C'est dans et par ces élites que seront définis les nouvelles images et les nouveaux symboles de classe de la société future. À travers ces élites, peut-être obtiendrons-nous une meilleure perception de la conscience de classe, si elle existe chez nous, que par une approche trop globale et qui risquerait finalement la confusion.

En second lieu, je souhaite des études plus nombreuses des milieux de travail, soit à partir d'occupations individuelles soit à partir de secteurs d'activités industrielles. Si la sociologie ne veut pas perdre contact avec le monde qui s'élabore rapidement autour de nous, elle doit plonger à fond dans l'analyse des transformations qui s'opèrent dans ces milieux. L'étude des travailleurs de la forêt illustre bien l'apport de ce genre de recherche à une connaissance plus profonde des processus d'organisation autant que de désorganisation sociale.

Enfin, en troisième lieu, étant donné les conséquences prévisibles de la démocratisation de l'enseignement dont je viens de parler, il me semble que les études de mobilité professionnelle verticale et horizontale prendront une importance considérable. Elles permettront de suivre de plus près les changements de structure et de mentalité apportés par ce nouveau canal de mobilité et d'en mesurer la portée.

---

## Commentaire

*Émile GOSSELIN*

*Département de science politique, Université Laval*

Je voudrais féliciter monsieur Guy Rocher pour son exposé franc, dépouillé d'artifice et honnête. S'abstenant de vouloir tout dire, assombri, peut-être à dessein, le bilan des recherches sur les occupations et la stratification sociale. Monsieur Rocher s'est surtout attaché à démontrer les lacunes de la recherche en certains domaines, parfois même son absence totale. Il nous indique plusieurs thèmes à explorer en vue d'approfondir nos connaissances sur les occupations et la stratification sociale.

Je tomberai immédiatement d'accord avec l'auteur sur la nécessité, d'abord, de vérifier l'hypothèse d'une discordance entre une double échelle de valeurs, celle dont parle Jean-Charles Falardeau et, ensuite, de situer le conflit qui en résulterait, au plan de la conscience collective et à celui de la conscience individuelle. Cette recherche devrait, à

mon avis, porter *sur le fait même* de la discordance, sur ses origines et ses effets.

Il serait particulièrement intéressant de tracer en premier lieu un parallèle entre l'étude de Léon Gérin, *Le type économique et social des Canadiens* <sup>377</sup> qui pourrait constituer un point de départ, et les travaux de Horace Miner, *St. Denis, A French-Canadian Parish*, <sup>378</sup> et ceux de Everett C. Hughes sur « Cantonville ». Il faudrait ensuite comparer les travaux de Gérald Fortin sur les « Attitudes à l'égard des occupations dans une paroisse agricole » <sup>379</sup> avec les études sur les problèmes socio-économiques des travailleurs en forêt, <sup>380</sup> pour aboutir finalement aux analyses poursuivies dans les milieux acadiens français ou mixtes, en Nouvelle-Écosse, par Marc-Adélarde Tremblay, principalement, études auxquelles j'ai apporté quelque contribution. <sup>381</sup>

À la suite d'études comparées de divers milieux, nous pourrions nous poser la question suivante : y a-t-il des constantes dans les réactions du Canadien français à l'endroit des changements technologiques ou socio-économiques rapides? Cette double échelle de valeurs, dont parle Jean-Charles Falardeau, est-elle propre à notre milieu? Ou bien, une étude comparative de comportements de minorités nous ferait-elle aboutir à la constatation que, dans de mêmes circonstances, les minorités tendent à posséder des échelles doubles de valeurs et à se comporter de la même façon ?

<sup>377</sup> Montréal, Éditions de l'A.C.F., 1938.

<sup>378</sup> University of Chicago Press, 1939.

<sup>379</sup> *Recherches sociographiques*, II, 1, janvier-mars 1961, 35-54.

<sup>380</sup> Études poursuivies par Émile Gosselin, Gérald Fortin, Marc-Adélarde Tremblay et Charles Lemelin, professeurs à l'Université Laval. Voir : Gérald FORTIN et Émile GOSSELIN, « La professionnalisation du travail en forêt », *Recherches sociographiques*, I, 1, janvier-mars 1960, 33-60 et Marc-Adélarde TREMBLAY, « Les tensions psychologiques chez le bûcheron : quelques éléments d'explication », *ibid.*, 61-89.

<sup>381</sup> Voir, en particulier : C. C. HUGHES, Marc-Adélarde TREMBLAY, R. N. RAPOPORT, and A. H. LEIGHTON, *People of Cove and Woodlot : Communities from the Viewpoint of Social Psychiatry*, New-York, Basic Books, Inc., 1960 ; Émile GOSSELIN et Marc-Adélarde TREMBLAY, « [Loomervale : un cas de désintégration sociale](#) », *Recherches sociographiques*, I, 3, juillet-septembre 1960, 309-342.

Monsieur Rocher déplore à juste titre l'absence d'une histoire du travail au Canada. Ce qu'il y a d'aussi déplorable, et peut-être plus encore au stade présent des recherches, c'est que les travaux épars qui ont été effectués sur divers aspects du travail n'aient pas été colligés et annotés de façon à ce que l'on puisse s'y retrouver facilement. Certains progrès ont été accomplis en vue d'une recherche dans le domaine du syndicalisme et de la main-d'œuvre par l'abbé Gérard Dion, Roger Chartier et leurs collègues du Département des relations industrielles et par d'autres collègues de la Faculté des sciences sociales de Laval qui, je le crois, méritent une juste place dans une anthologie sur le monde du travail.

Je déplorerais surtout le fait que les travaux d'histoire économique ne soient pas suffisamment à jour pour nous indiquer comment les diverses régions économiques du pays ont évolué. Il nous faudrait mieux connaître les liens d'interdépendance qui se sont créés entre les régions du pays et, plus particulièrement en ce qui nous concerne, la place qui a été faite au Québec dans le développement de nos ressources matérielles et humaines. Que connaissons-nous des conséquences que ces transformations ont entraînées au plan des industries, des occupations et des institutions de la province? Les *Essais sur le Québec contemporain* constituaient une heureuse initiative dans cette direction.

Peut-on tout expliquer au Québec par le fait de notre appartenance à tel groupe ethnique plutôt qu'à tel autre? Possédons-nous des caractéristiques dont nous aurions seuls le monopole et qui expliqueraient à la fois nos gains et nos reculs? Qu'il y ait des conflits de valeurs, soit ! Nous ne sommes pas les seuls à les subir. Tous les pays en voie de transformations rapides, toutes les régions affectées par ces transformations et qui en subissent les contrecoups, font face à des problèmes sensiblement les mêmes. Je verrais ici un grand avantage à entreprendre une étude de milieux culturellement divers et une analyse comparative de leurs comportements organisés ou désorganisés lors de ces transformations.

Même si monsieur Rocher s'excuse d'avoir à traiter dans la même étude de milieux de travail et de stratification sociale, je crois qu'il s'agit là d'une honnête et fort heureuse faute. Je voudrais l'avoir comprise personnellement. En effet, traiter séparément d'échelles d'occupations, de stratifications sociales, d'échelles de valeurs dans un mi-



lieu pluraliste où les choix dans les domaines économiques et sociaux au niveau des régions et des individus sont loin d'être cohérents et parfois contradictoires, m'apparaît une tâche extrêmement difficile, sinon impossible. Il nous faudrait, en conséquence pousser parallèlement trois types d'analyses qui convergeraient vers le but même de l'étude que propose le conférencier.

La première analyse qui s'impose doit porter sur la demande de travail, c'est-à-dire sur la répartition régionale de divers types d'industries, époque par époque. Cette étude devrait comporter un examen des mécanismes économiques et politiques qui ont entraîné les transformations au niveau de la demande. Ainsi, nous posséderions, à la fois, tant le tableau et la structure des industries et des occupations qu'une interprétation économique valable des transformations de la demande, donc de diverses échelles d'occupations selon les régions.

Une deuxième démarche devrait analyser les valeurs dominantes et les institutions sociales qui ont facilité ou retardé l'adaptation sociale, collective ou individuelle, à chaque phase ou époque de l'évolution économique.

En troisième lieu, il faudrait procéder à, une étude comparée des comportements de divers groupes sociaux ou ethniques au sein de contextes industriels semblables et même identiques. Il y aurait grand avantage à faire précéder une telle étude de monographies portant sur des milieux déterminés. Avant de procéder à de telles études, sociologues et économistes auraient grand intérêt à fouiller certains travaux préparés à la demande la Commission Gordon, particulièrement l'étude à laquelle a collaboré Yves Dubé, directeur du Département d'économie de Laval, sur *L'habitation et le capital social*.<sup>382</sup> Soulignons de façon toute spéciale l'analyse préparée par la Division de la recherche économique du Ministère du travail à Ottawa, portant sur la main-d'œuvre professionnelle et spécialisée au Canada. Cette étude, présentée au Comité spécial du Sénat sur l'emploi et la main-d'œuvre,

---

<sup>382</sup> Yves DUBÉ, J. E. HOWES et D. L. McQUEEN, *L'habitation et le capital social*, Ottawa, Commission royale d'enquête sur les perspectives économiques du Canada, 1957.

était accompagnée de travaux remarquables dont ceux de F. T. Denton <sup>383</sup> et W. R. Dymond. <sup>384</sup>

Il y a trois études qui m'apparaissent tout à fait pertinentes au sujet que nous traitons et qui, encore aujourd'hui, peuvent nous fournir nombre d'hypothèses, même si elles ont été faites au cours de la crise économique de 1930.

Je voudrais mentionner tout particulièrement des travaux de pionniers : les deux ouvrages de L. C. Marsh, *Canadians In and Out of Work* <sup>385</sup> et *Employment Research*, <sup>386</sup> et le volume de George V. Haythorne, *Land and Labour*. <sup>387</sup> Dans *Employment Research*, on trouve l'un des premiers jalons valables d'une recherche en sociologie industrielle entreprise dans un milieu québécois. Déjà dans ce travail, où il est question de la répartition de la main-d'œuvre montréalaise par occupation, industrie et groupe ethnique et où l'on compare le Canada, le Québec et l'Ontario selon divers facteurs, une analyse qui me paraît des plus justes est faite de la facilité ou de la relative difficulté de divers milieux de travail à s'adapter à la demande d'emplois. Premièrement, remarque l'auteur, il y a le problème des influences institutionnelles et autres qui facilitent l'adaptation sociale et économique. En deuxième lieu, il y a le problème de la polyvalence de la main-d'œuvre. Un transfert de population signifie une réadaptation au niveau des conditions de travail, du rang social, des exigences requises. C'est à ce moment que vont jouer l'expérience culturelle, linguistique, pratique, la tradition reçue, etc. Une question fort pertinente se pose : l'immigration offre-t-elle à l'industrie canadienne une main-d'œuvre mieux préparée sur le plan psychologique, mental, technique et possédant une meilleure expérience que les candidats aux emplois que nous formons nous-mêmes dans nos divers types d'écoles ?

Je voudrais terminer par une vue prophétique que je puise dans une citation de L. C. Marsh, qui indique bien la relation ou, mieux, cette

---

<sup>383</sup> Comité spécial du Sénat sur l'emploi et la main-d'œuvre, Ottawa, 30 novembre 1960.

<sup>384</sup> Comité spécial du Sénat sur l'emploi et la main-d'œuvre, Ottawa, 1er février 1961.

<sup>385</sup> Oxford University Press, 1940.

<sup>386</sup> Oxford University Press, 1935.

<sup>387</sup> Oxford University Press, 1941.

absence relative de relation entre emploi, rang social et groupe ethnique :

« Il n'y a pas d'image plus complexe que celle qui reflète la présence de divers groupes ethniques et raciaux au sein des divers secteurs d'une structure occupationnelle déterminée. À première vue, la recherche d'un lien semble contraire à toute logique. Des différences de classes existent au sein de tous les groupes ethniques et raciaux. Par exemple, chaque groupe ethnique d'immigrants se retrouve aux divers niveaux de l'échelle des occupations, et ainsi de suite. Par contre, certains groupes raciaux montrent des préférences ou prédispositions professionnelles ; d'autre part, on peut démontrer une prédominance ou une absence de certains groupes ethniques dans certaines classes sociales et, du moins superficiellement, l'on peut en faire une caractéristique de ces mêmes classes sociales. Mais, l'appartenance ethnique, en tant que telle, est-elle le facteur déterminant? Il est facile de confondre les différences ethniques et les divers facteurs économiques propres à chaque milieu et qui se sont avérés des facteurs de conditionnement autrement plus puissants que l'appartenance à un groupe ethnique déterminé. À quoi servent des préférences pour certaines occupations, si les possibilités d'accéder à ces occupations n'existent pas ? Les prédispositions de l'intelligence ou des tempéraments requièrent, à tout le moins, quelque entraînement ou tradition de métier. L'on doit donc continuellement interpréter par le recours à d'autres facteurs le rôle que joue la race ou la nationalité. Au sein de chaque groupe ethnique, il faut reconnaître des branches diverses. ... Appartenir à un même pays d'origine n'entraîne pas des chances égales d'emploi pour tous - par exemple, pour les Canadiens d'origine rurale ou urbaine. La tradition rurale de nombre de Canadiens français les place devant les mêmes difficultés, sur le plan des occupations, que nombre d'immigrants « étrangers » ... D'une façon quelconque, les couches sociales et les caractéristiques sociales sont importées, même si le processus de leur assimilation dans un nouveau pays peut varier considérablement.

« Ce qui détermine la représentation des divers lieux d'origine aux divers paliers occupationnels ne peut s'expliquer par le facteur ethnique uniquement. Les facteurs culturels, éducatifs et économiques ont également leur importance. »

L'auteur poursuit en affirmant que certains groupes dominant parce qu'ils se sont implantés les premiers. D'autres, moins actifs, ont suivi la loi du moindre effort :

« Dans plusieurs secteurs d'occupation, l'affinité de race n'est pas la cause première de supériorité, mais on l'invoque et on la met à profit en vue de défendre certaines chapelles économiques contre toute intrusion... D'autre part, certains groupes économiquement minoritaires se sont réfugiés dans la petite entreprise pour mieux se protéger. » <sup>388</sup>

Et l'auteur de conclure :

« L'étude de l'établissement successif et des caractéristiques des groupes ethniques constituera une variable essentielle dans toute planification sociale au Canada et cela, pour des années à venir ; mais l'étude de ces groupes différents devra être faite parce qu'elle complique le problème des inégalités sur le plan des occupations et non pour nous faire oublier les facteurs déterminants de ces inégalités ». <sup>389</sup>

---

<sup>388</sup> L. C. MARSH, *Canadians In and Out of Work*, *op. cit.*, pp. 161-162.

<sup>389</sup> *Ibid.*, 163.

[347]

**La société canadienne-française.**

**Deuxième partie :**

*Les structures sociales  
du Canada français d'aujourd'hui*

## **SECTION 6**

---

### ***ORGANISATION SOCIALE ET CULTURE***

[Retour à la table des matières](#)

[348]

[349]

**Deuxième partie :**  
*Les structures sociales  
du Canada français d'aujourd'hui*

**Section 6. Organisation sociale  
et culture**

**“Rôle et importance de l’Église  
au Canada français.”**

**Jean-Charles FALARDEAU**

Extrait de : *Esprit*, 20<sup>e</sup> année, 193-194, août-septembre 1952,  
214-229.

[pp. 349-362.]

[Retour à la table des matières](#)

Il n'est pas possible de comprendre, encore moins d'évaluer, l'importance contemporaine de l'Église catholique au Canada français, sans évoquer le passé. La société canadienne-française a été, depuis les débuts même de son établissement, à tel point circonscrite, contenue et dominée tout entière par le clergé et les chefs ecclésiastiques, que son histoire se confond en tout point avec celle de l'Église canadienne. On se souvient de la remarque fameuse de l'historien américain Parkman : « Un grand fait se détache en plein relief dans l'histoire du Canada, c'est l'Église de Rome. Plus encore que la puissance royale, elle a modelé le caractère et le destin de cette colonie. Elle a été sa nourrice, et, pour tout dire, sa mère. » L'histoire du Canada français, c'est l'histoire de l'Église au Canada, et réciproquement.

Le caractère quasi théocratique qui marqua très tôt la physionomie de la colonie française d'Amérique, fut le résultat d'une politique délibérée du pouvoir royal, tout autant que des intentions des gens d'église eux-mêmes. Deux « états forts » de la pensée métropolitaine ont dominé la colonisation de l'Amérique du Nord par la France : l'esprit mercantiliste de la politique économique officielle, l'élan de ferveur mystique du premier tiers du XVII<sup>e</sup> siècle français. Les instigateurs et les pionniers de l'aventure française en Amérique furent avant tout des marchands à la recherche de trésors et de richesses à l'intention du roi de France, mais ils furent secondés et accompagnés par des militaires, des prêtres, des religieux, des fondatrices d'ordre et des paysans dont c'était l'ambition spirituelle d'établir dans le Nouveau-Monde, une société catholique à l'image et à la ressemblance de la Mère Patrie. À la différence des colonies anglaises d'Amérique, fondées en général [350] par des groupes de récalcitrants, d'émancipés ou de fuyards qui cherchaient à se soustraire aux oppressions religieuses, politiques ou économiques de l'Angleterre, la colonie française fut soigneusement peuplée de contingents choisis, impatients de perpétuer, sinon de rénover, sur les rives du Saint-Laurent les institutions métropolitaines. À aucun moment, les protestants ne furent admis en Nouvelle-France et la colonie se glorifia toujours de ne compter aucun hérétique.

Bien que l'on considère généralement Champlain, le fondateur de Québec en 1608, comme le « père » de la Nouvelle-France, c'est l'année 1633 qui marque le véritable point de départ de la colonisation française en Amérique, sous la responsabilité théorique des compagnies surtout préoccupées de commerce. Durant les années suivantes, celles-ci enverront de France un total de 1,200 à 1,500 colons originaires de Normandie, du Perche, de Picardie, de Champagne, des pays d'Anjou et d'Aunis, ou de Paris même. Cette population initiale, dont le total en 1663 atteint 2,500 habitants déjà essaimés dans la région québécoise du Saint-Laurent, va « encadrer, instruire et discipliner » les contingents plus considérables envoyés par Colbert jusqu'à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle. En 1663, Louis XIV enlève des mains des Compagnies le gouvernement de la Nouvelle-France et se préoccupe avec Colbert d'en accélérer systématiquement le peuplement. C'est le moment capital de l'immigration française en Amérique. En 1680, le pays compte environ 10,000 habitants répartis le long d'une bande de cent lieues qui, de part et d'autre du Saint-Laurent, va de Lachine, en

amont de Montréal, au Cap Tourmente à dix lieues en aval de Québec, encore que la majorité de la population reste concentrée à l'intérieur et autour des enceintes de Québec, de Trois-Rivières et de Montréal.

À ces étapes de la colonisation et de l'administration de la Nouvelle-France, se superposent trois périodes bien définies de sa vie ecclésiastique : la période proprement missionnaire durant le régime des compagnies ; la jeune église communautaire sous Mgr de Laval, à partir de 1659 ; l'organisation définitive avec le second évêque, Mgr de Saint-Vallier, en 1685. Le Canada fut d'abord pays de mission. Les premiers prêtres venus en Nouvelle-France étaient des missionnaires, jésuites et récollets envoyés à la demande des compagnies et dépendant canoniquement de l'archevêque de Rouen. Celui-ci, prenant exemple du parlement de Rouen qui, durant quelques années, avait exercé autorité sur les affaires civiles de la colonie, ambitionnait une autorité semblable sur l'Église naissante. Durant ces années, c'est au Supérieur des jésuites canadiens qu'incomba la tâche de chef spirituel immédiat de la colonie.

Deux grands noms dominant l'histoire religieuse durant le régime français au Canada. Ceux d'un évêque fondateur et d'un évêque organisateur : Mgr de Laval et Mgr de Saint-Vallier. En 1659, Mgr de Laval arrive au pays comme vicaire apostolique ayant juridiction sur la moitié de l'Amérique où il n'a, pour l'aider dans le ministère, que 25 ecclésiastiques, 9 prêtres séculiers et 16 jésuites. À ceux-ci Laval laisse l'évangélisation des missions sauvages et garde pour ses prêtres la desserte de la colonie française. [351] En 1663, il fonde le séminaire de Québec, l'œuvre « qui devait servir de clergé » à l'Église canadienne, et en 1670, il devient premier évêque de Québec, indépendant de la tutelle de l'archevêque de Rouen et de celle du roi, directement soumis à Rome. Laval évita systématiquement d'établir son diocèse canadien d'après le type des diocèses du royaume. En fondant le séminaire de Québec, son ambition était de faire de celui-ci le centre unique de la vie ecclésiastique et d'un clergé national pour le Canada. Le séminaire serait une sorte de communauté régulière à l'imitation de la primitive Église : il formerait les curés et les enverrait dans les paroisses en les gardant aux ordres de l'évêque ; il aurait charge de pourvoir à l'entretien de ces curés, perpétuellement amovibles, en échange de toutes les dîmes et revenus que les paroisses devaient consentir à lui abandonner. Plus tard, Mgr de Saint-Vallier, qui devint évêque en



1687, réorganisa son diocèse davantage à la manière des diocèses de France. Il abolit l'union des curés avec le séminaire et instaura une discipline nouvelle pour le clergé séculier qui, dorénavant, dépendait exclusivement de l'évêque. Les frontières des paroisses canadiennes furent précisées et stabilisées : d'une quarantaine qu'il était en 1685, le nombre des districts paroissiaux de la colonie avait doublé en 1721.

Tant sous Mgr de Laval que sous Mgr de Saint-Vallier et sous leurs successeurs, l'histoire des relations entre les chefs ecclésiastiques et les chefs civils, gouverneurs et intendants, de Nouvelle-France, est une litanie de conflits et de querelles. Si l'évêque s'identifie totalement avec Rome, dont en principe il dépend exclusivement, le gouverneur ou l'intendant jouent au roi et cherchent à gouverner l'Église du Canada comme Louis XIV gouverne celle de France. Ils ont d'ailleurs la partie facile. Malgré l'opiniâtreté de Mgr de Laval pour régner seul sur son diocèse, le gallicanisme imprègne toute la vie religieuse canadienne. Le roi choisit et nomme les évêques qui sont ensuite acceptés par le Pape ; il réserve aux prêtres de France, au détriment du clergé d'origine canadienne, les dignités ecclésiastiques ; il dicte ses instructions à l'évêque, le surveille, l'admoneste, commande à son clergé, à ses communautés religieuses. Ces conflits d'autorité, l'absentéisme d'un grand nombre de dignitaires ecclésiastiques, toutes sortes de prétentions frustrées déterminèrent, entre le haut clergé, qui était français, et le bas clergé canadien, une séparation sociale qui ne fit que s'accroître au cours du régime français.

Ces disputes administratives et canoniques ne livrent qu'un aspect, à la vérité superficielle, de la vie religieuse en Nouvelle-France. L'action profonde du clergé sur la population religieusement homogène, c'est dans le fonctionnement silencieux des institutions d'enseignement, de secours et de charité très tôt mises sur pied qu'il faut la retrouver, et surtout dans l'organisation et le contrôle de la vie paroissiale des *habitants* canadiens. Évoquons seulement quelques-uns des établissements fondés par le zèle des évêques et des congrégations d'hommes et de femmes durant les premières années de la colonie : le petit séminaire, le collège des jésuites, l'hôtel-dieu des hospitalières de Dieppe, le couvent des ursulines, l'hôpital général, à Québec ; le séminaire des sulpiciens, l'hôtel-dieu, l'hôpital général, l'institut des frères [352] hospitaliers, à Montréal ; les neuf écoles pour jeunes filles établies en divers villages par les religieuses de la première communauté

fondée au Canada, la congrégation de Notre-Dame ; l'école d'Arts et Métiers du Cap Tourmente, instituée par Mgr de Laval. Outre ces institutions d'enseignement, il n'y eut guère d'écoles en dehors des villes. Comme il ne fut jamais question d'aucun plan général d'instruction publique, les rares écoles rurales de Nouvelle-France furent l'initiative des curés de paroisse ou de quelques religieux. Le clergé seul a été l'éducateur de la population.

Il fut aussi son seul guide et son chef réel. La principale unité d'intégration de la vie sociale locale fut la paroisse. Bien qu'en principe l'ensemble des devoirs et des droits essentiels du colon canadien fussent définis par rapport à la Seigneurie et que le seigneur fût maître de ses censitaires, le régime seigneurial canadien se résuma en pratique à un mode de distribution des terres. Très peu de seigneurs s'acquittèrent de leurs obligations, y compris celle d'habiter leur domaine. Jamais le manoir seigneurial ne constitua un centre d'attraction ou de ralliement. jamais le seigneur ne fut un personnage influent. Au surplus, durant tout le régime français, il n'exista en dehors des villes aucun système d'organisation municipale. Les paroisses, organismes religieux, servirent, au fur et à mesure de leur établissement, de cadres suffisants d'administration civile. Sans responsabilité communautaire, soumis aux ordonnances des intendants et des gouverneurs, le colon de Nouvelle-France n'eut guère d'occasion de participer à la vie villageoise dont il ne connut que les formes spontanées de la coopération de voisinage. Il fut davantage un paroissien docile qu'un citoyen actif. Le chef incontesté de la paroisse fut le prêtre, dont le rôle de ministre spirituel et d'arbitre moral de ses ouailles se transposa en celui de protecteur naturel, de conseiller et, pour tout dire, de pasteur au sens littéral. C'est le curé de paroisse qui, directement, profondément, inéluctablement, marqua le tempérament de l'habitant canadien-français. Entre les deux, d'ailleurs, aucune *distinction de* caste ni de manière : le prêtre qui prêche et qui mène à Dieu est *de* la famille paroissiale. C'est vers lui qu'au moment de la conquête anglaise, en 1760, se tournera une population épuisée et désemparée.

Plusieurs historiens ont noté le fait paradoxal que l'Église canadienne, dégagée par la conquête anglaise des servitudes gallicanes, devait acquérir, sous la domination de l'Angleterre, plus de liberté qu'elle n'en avait jamais connu sous le régime absolutiste de la France. « jamais conquête, s'exclame lyriquement Parkman, ne fut si bienfai-

sante pour un peuple. » La vérité est que si l'Église parvint lentement à obtenir le statut favorable qui est devenu la situation privilégiée que nous lui *connaissons aujourd'hui*, le moment même de la conquête et la période des cinquante ou soixante années qui l'ont suivie furent une difficile étape, au cours de laquelle les chefs ecclésiastiques durent, avec patience, diplomatie et fermeté, conquérir eux-mêmes du pouvoir britannique protestant les droits religieux des nouveaux sujets. On désigne généralement cette première période de l'Église sous le régime anglais, comme celle des « luttes pacifiques » ; la seconde, qui dure encore, est celle de la croissance et du progrès.

[353]

Un certain nombre de nobles et d'officiers et presque tous les membres du haut clergé rentrèrent en France au moment de la conquête. Il restait, en 1765, pour desservir une population d'environ 70,000 Canadiens français répartis dans 118 paroisses, un clergé composé de 138 prêtres. C'est cette population, irrévocablement aliénée de la France, encadrée par le clergé, et bientôt animée par des chefs politiques sortis de ses rangs, qui réalisa le « miracle » imprévu de la sauvegarde de sa religion, de sa langue, de sa vie paroissiale et de ses traditions françaises dans le contexte hostile d'une Amérique du Nord désormais anglo-saxonne, contre les ambitions d'un conquérant déterminé à angliciser le pays. Le traité de Paris stipulait que « Sa Majesté britannique consent d'accorder la liberté de la religion catholique aux habitants du Canada, et leur permet de professer le culte de leur religion, *autant que les lois de l'Angleterre le permettent* ». Automatiquement, les législations civile et ecclésiastique de l'ancien régime étaient abrogées de plein droit. l'Église cessait d'être une Église établie pour passer au rang juridique d'association privée. Ce fut la tâche du premier évêque après la conquête, Mgr Briand, « le second fondateur de l'Église canadienne », de clarifier et de défendre l'origine de ses droits d'évêque, de plaider à Londres et à Québec la cause des droits de l'Église en général, et des catholiques canadiens en particulier. Il fonda de nouvelles paroisses, ordonna des prêtres, nomma partout des curés. C'est à son exemple que le clergé canadien fit acte spontané d'obédience au nouveau maître du pays ; c'est son enseignement qui institue en quelque sorte la tradition de loyalisme envers la couronne britannique qui, depuis lors, a été l'une des attitudes dominantes de la pensée épiscopale officielle. Mgr Briand créa aussi le style, qui s'est

perpétué jusqu'à nos jours, des entretiens privés avec le plus haut représentant du roi au cours desquels, grâce à une prudence savante et une indulgence héroïque, le dignitaire suprême de l'Église canadienne obtient de l'autorité civile des concessions que la lettre des traités ou l'esprit des lois empêche celle-ci d'accorder au point de départ. Les entêtements justifiés de Mgr Briand ne furent pas une des moindres causes du fameux « Acte de Québec » qui en 1774 consacra une nouvelle charte des droits civils et religieux des Canadiens français, ni l'effort mitigé bien que significatif avec lequel les Canadiens s'unirent aux Britanniques vers la fin du siècle pour repousser les invasions américaines.

Deux faits capitaux sont à noter au tournant du XVIII<sup>e</sup> siècle : la réaction canadienne vis-à-vis de la Révolution française et l'attitude du clergé au sujet du problème de l'enseignement. 1789 est le moment de l'histoire qui détermina chez le clergé canadien un sentiment non seulement de maturité mais de supériorité : aujourd'hui on pourrait dire un sentiment de satisfaction. Ce fut le rite de passage de l'Église canadienne. Au sentiment anti-américain de l'opinion officielle, s'ajouta subitement un véhément sentiment anti-français. Un *Te Deum* fut chanté à la cathédrale de Québec à l'occasion de la victoire anglaise d'Aboukir. L'abbé Plessis, futur évêque de Québec, dans un sermon à cette occasion, déclarait : « Réjouissons-nous de cet événement. Tout ce qui affaiblit la France la sépare davantage de nous. Tout ce qui tend à ce but tend à augmenter notre sécurité, notre liberté tranquille, notre [354] prospérité et notre bonheur. » Le profond sentiment français canadien se transposa, en face de la « déchéance » révolutionnaire, en un sentiment de reconnaissance envers la Providence pour avoir été préservé d'une telle catastrophe ; ensuite en un sentiment d'horreur vis-à-vis de la France, puis en un sentiment de gloire personnelle. Deux révolutions modernes, la révolution américaine et la révolution française, dont le Canada a été tenu à l'écart, lui ont laissé une assurance quasi surnaturelle de rectitude et une confiance en soi dont il se glorifie encore. Trente-quatre prêtres de France, chassés par la révolution, arrivèrent au pays entre 1793 et 1798. On les accueillit comme « le salut du Peuple canadien » et ils ne contribuèrent pas peu à accentuer l'opposition que manifestait le clergé canadien aux tentatives de mainmise de l'administration publique sur l'enseignement. Le clergé s'opposa en 1798 au projet d'une université mixte,

comme il s'opposa quelques années plus tard à une *Institution Royale* aux termes de laquelle l'instruction était offerte aux jeunes Canadiens avec les meilleures intentions britanniques et protestantes. Le contrôle de l'éducation et le labeur obstiné du ministère paroissial sont les deux activités qui résument la préoccupation fondamentale du clergé du Canada.

À aucune œuvre, le clergé canadien ne consacra autant d'énergie et de ressources, qu'à l'établissement d'un système d'écoles confessionnelles catholiques dont il assumait le contrôle et la responsabilité. Les prêtres étaient exhortés par l'évêque à utiliser paroissialement une « loi des écoles de fabrique » qui avait été adoptée en 1824. Un relevé officiel de 1838 énumère 178 écoles catholiques dans le diocèse de Québec. En 1843, l'évêque de Québec décernait à son clergé le témoignage suivant : « Il est juste d'observer que si l'éducation a fait quelques progrès dans le pays, c'est principalement aux efforts et aux sacrifices constants du clergé qu'on en est redevable ». En 1852, était fondée à Québec la première université française d'Amérique, l'Université Laval.

Deux noms d'évêques sont à retenir, au-dessus des luttes politiques, des courants idéologiques et des polémiques retentissantes dont fut tissée la vie canadienne-française durant les deux tiers du XIX<sup>e</sup> siècle. D'abord Mgr Plessis, durant l'épiscopat duquel, de 1801 à 1825, l'immense archidiocèse de Québec fut subdivisé en quatre diocèses ou vicariats apostoliques, chacun ayant son propre suffragant : l'un pour les provinces maritimes, l'un dont Montréal devint le siège, un vicariat pour le Haut-Canada et un autre pour les territoires du Nord-Ouest. Quant à Mgr Ignace Bourget, évêque et archevêque de Montréal de 1840 à 1876, nul ne fut plus actif à faire venir de France des congrégations et des ordres d'hommes et de femmes voués à l'enseignement, aux œuvres de charité, aux missions ; à encourager la fondation de petits séminaires et de collèges classiques ; à lutter impétueusement contre l'esprit libéral et anti-clérical du milieu du siècle. Si les années 1840 marquent un moment de grand pessimisme politique à la suite de l'insurrection de 1837-1838, du célèbre rapport de Lord Durham et de l'Union des deux Canadas qui en fut la conséquence, elles furent aussi un moment de « renouveau religieux » qu'on a qualifié de « régénération religieuse » : [355] renouveau d'abord à l'intérieur du clergé séculier qui avait été jusque-là insuffisant en nombre,

dont le recrutement était difficile et dont la formation doctrinale et ascétique se révélait d'une grande faiblesse. Régénération aussi de la pratique religieuse des populations tièdes et indifférentes, particulièrement à la suite des croisades fameuses de prédication en notre pays de l'évêque de Nancy, le Comte de Forbin-Janson, qui attira des foules au pied des chaires canadiennes, inaugura des retraites pour le peuple et ranima toutes sortes d'ardeurs apostoliques. Il faut aussi noter que la venue des congrégations de prêtres et de religieux français, la plupart imbus de la notion que la démocratie libérale était incompatible avec le catholicisme, contribua à déterminer au Canada une réaction nettement hostile aux révolutions de 1830 et surtout de 1848 en France. Mgr Bourget, ultramontain et anti-libéral, fut le chef de cette réaction et se constitua l'arbitre violent des luttes qui, durant plus de quarante ans, opposèrent sans merci deux partis idéologiques et politiques canadiens-français, les conservateurs ultramontains et les libéraux, aussi appelés les « rouges », qui se réclamaient des idées de 89 et à qui est due la fondation de *l'Institut Canadien*, un club littéraire et politique officiellement stigmatisé comme foyer de radicalisme, de libre-pensée et d'anticléricalisme. Alors qu'en Europe, être ultramontain signifiait généralement être anti-nationaliste, l'ultramontanisme canadien-français se doubla d'une attitude farouchement nationaliste. Cette fusion des idées religieuses et des idées politiques, les symboles catholiques cédant le pas aux symboles nationalistes en cas de conflits, est évidente dans l'abondante œuvre polémique de Mgr Laflèche, bras droit de Mgr Bourget, et grand admirateur des idées de Rohrbacher. Mgr Laflèche se fit l'écho au Canada des philippiques de Mgr Pie et de Louis Veillot en France. Il fut parmi les premiers à affirmer que les Canadiens français constituent une nation catholique, qu'ils ont une mission providentielle à remplir, et qu'en conséquence ils doivent d'abord à leurs évêques, chefs de droit divin de cette société sacrale, la soumission la plus absolue, tant sur le plan des affaires temporelles que sur le plan proprement spirituel.

On imagine sans difficulté l'équivoque longtemps maintenue au Canada entre le libéralisme doctrinal d'origine continentale et le programme purement politique du parti « libéral » canadien. C'est dans cette perspective qu'il faut aussi comprendre les craintes du clergé canadien au moment de la confédération de 1867, son opposition répétée

aux projets d'établissement d'un ministère public d'Éducation dans la province de Québec, sa condamnation du libéralisme canadien.

L'histoire, tantôt pittoresque, tantôt pathétique, des démêlés des évêques avec les hommes politiques fédéraux et provinciaux, sinon entre eux-mêmes, durant la seconde moitié du siècle, exigerait, à elle seule, des volumes dont quelques-uns seulement ont commencé d'être écrits. Cette histoire se caractérise par une différence de plus en plus marquée entre la pensée politique de l'épiscopat de Montréal et celui de Québec, surtout à l'occasion de la fondation à Montréal, en 1876, d'une Université qui fut d'abord une succursale de celle de Québec et devint semi-indépendante en 1899. [356] Montréal s'identifia avec les attitudes ultramontaines et nationalistes, Québec demeurant davantage fidèle à sa tradition de loyalisme et tendant libéralement à dissocier les problèmes religieux des controverses politiques. Peu d'évêques dans l'histoire moderne de l'Église ont dû, aussi souvent que les évêques canadiens, s'adresser directement à Rome pour obtenir confirmation de leurs opinions personnelles, faire trancher des problèmes domestiques, obtenir la condamnation de leurs antagonistes, souvent ecclésiastiques.

Une connaissance élémentaire de la psychologie des peuples nous apprend que toute nationalité, particulièrement une nationalité minoritaire, traditionnellement attachée à une religion, en vient à considérer celle-ci comme lui appartenant en propre, en tant que l'un des éléments, sinon l'élément principal, de sa civilisation, de ses normes de pensée et de comportement.

Dans peu de pays, la fidélité au catholicisme a été, aussi irrévocablement qu'au Canada français, associée à l'attachement à une langue, c'est-à-dire, en définitive, à une forme de civilisation incarnée dans un groupe ethnique. « La langue française gardienne de la foi » est l'un des thèmes classiques de la rhétorique canadienne. Un autre thème de la philosophie politico-religieuse du nationalisme canadien-français avait acquis, à la fin du siècle, la faveur universelle du clergé et des foules, à savoir que l'un des signes évidents de la vocation providentielle du Canada français tient au fait que la France moderne, en devenant séculière et athée, a abdiqué sa mission de fille aînée de l'Église. C'est aux Canadiens français, demeurés fidèles au passé et à Dieu, de prendre la relève de la France prévaricatrice. Ces leitmotive, dépouillés de leur lyrisme, trouveront une orchestration définitive dans

l'oeuvre doctrinale du théologien qui a sans doute le plus influencé les enseignements de l'épiscopat canadien, Mgr Louis-A. Paquet. Les nombreux traités de théologie d'inspiration thomiste, de droit public et de philosophie sociale de ce professeur au grand séminaire de Québec, et conseiller d'évêques, traduisent une fidélité littérale à la théorie idéale de Rome, empiriquement supportée par l'expérience de temps révolus, concernant l'origine et la nature du pouvoir de l'Église et du pouvoir des États, concernant les relations entre l'Église et les sociétés civiles et la supériorité de celle-là sur celles-ci. Il était inévitable qu'une société repliée sur elle-même, comme la société canadienne-française, et demeurée en marge des perturbations et des « prévarications » politiques modernes, trouvât l'expression de son idéal politique en des formules théoriques et absolues. Une même attitude rétrospective, dénuée de réalisme, sinon d'imagination créatrice, se retrouve à l'origine d'un grand nombre d'actions dans la vie contemporaine du Canada français.

L'Église échappe, dans une large mesure, à l'enquête scientifique. Son royaume n'est pas de ce monde. Néanmoins, elle appartient à ce monde. Elle est visible et observable, sujette aux analyses de l'historien, du canoniste, du sociologue, pourvu que ceux-ci parviennent à suffisamment connaître et pénétrer une institution qui, comme toute Église et toute institution religieuse, retranscrit dans le silence ou le mystère le secret de ses attitudes et de ses relations humaines. À l'exemple du grand juriste et sociologue français Gabriel LeBras, nous voulons seulement examiner maintenant ce que [357] semblent être les caractéristiques saillantes de la structure, du comportement visible et de l'influence appréciable de l'Église catholique dans le Canada français contemporain.

Nous prenons pour acquis que d'autres études de ce numéro d'Esprit auront défini avec précision ce qu'il faut entendre, soit culturellement, soit géographiquement, par Canada français.

Bien qu'il se trouve des Canadiens de langue française, en nombre de plus en plus considérable, dans plusieurs des dix provinces canadiennes, dans les provinces maritimes, dans le nord de l'Ontario et dans la région septentrionale des provinces de l'Ouest, c'est la province de Québec qui, concrètement, constitue le lieu géographique et politique où les Canadiens français se sentent réellement « chez eux ». Plus des 4/5 des Canadiens de langue française habitent encore le



Québec. Tous sont catholiques. À ces catholiques français s'ajoutent un certain nombre de catholiques de langue anglaise, en majorité des Irlandais, représentant environ 6010 de la population de la province. Si l'épiscopat canadien-français ne se distingue pas officiellement de l'épiscopat canadien de langue anglaise avec lequel il est intégré à l'intérieur d'une « Conférence catholique canadienne » permanente, il n'en constitue pas moins le groupe de représentants de l'Église que la société canadienne-française considère comme siens. Pour autant et pour demeurer dans la perspective commandée par l'histoire elle-même, nous sous-entendons à l'expression « Canada français », celle de « province de Québec », et si nous parlons de l'Église canadienne-française, il faudra entendre l'assemblée des évêques (tous français, sauf un) de cette province, encore rattachés, comme au lieu de plus grand prestige, sinon d'autorité tacite, au siège archiepiscopal de Québec.

Les 2,900,000 catholiques du Québec contemporain, dont environ 2,600,000 sont Canadiens français, sont répartis en 18 diocèses et archidiocèses (auxquels s'ajoute un vicariat apostolique), eux-mêmes groupés en 5 provinces ecclésiastiques. Les statistiques approximatives les mieux fondées portent à près de 7,300 prêtres le total des membres du clergé, dont 4,800 appartiennent au clergé séculier et 2,500 sont membres de l'un ou de l'autre des 35 ordres religieux de prêtres qui se rencontrent dans la province. Le chiffre des religieux non prêtres, c'est-à-dire des frères convers et des frères enseignants atteint environ 10,000, tandis que l'on est justifié, sur la foi des données des diocèses publiant des statistiques complètes, à évaluer entre 50,000 et 60,000 le nombre de religieuses appartenant aux quelque 140 congrégations de femmes qui se vouent à l'enseignement, aux œuvres d'hospitalisation ou de bienfaisance de la province.

On voit par là que, déjà dans l'ordre quantitatif, le cliché familier de « catholique province de Québec » n'est pas seulement une figure de style. Comme de tout temps, dans le reste de la chrétienté, chacun des ordres ou congrégations de prêtres occupe un secteur principal de la division du travail apostolique : les Oblats, les pays de missions esquimaudes ou les quartiers ouvriers des villes ; les Dominicains, les universités et l'apostolat intellectuel ; les jésuites, l'action plus directe sur les classes moyennes par [358] l'enseignement dans leurs collèges, et les œuvres sociales ; les Franciscains, les recherches historiques et

le service social. Pour autant que chaque ordre est lié à une région géographique ou sociale particulière, il tend à se recruter dans ce territoire ou à l'intérieur de cette classe. Alors que le clergé séculier tirait autrefois ses membres surtout des régions rurales, et un peu de la classe bourgeoise des villes, il semble qu'il les reçoive maintenant encore davantage de la couche sociale mal définie qu'ont créée l'industrialisation et l'urbanisation du Québec, celle des ouvriers et des masses urbaines.

Les circonstances historiques ayant entraîné le clergé canadien à occuper successivement tous les postes stratégiques de la société, il est resté omniprésent et associé à tout ce qui se pense, s'organise, ou se passe d'important. Son premier fief, c'est celui de la paroisse, qui demeure une des plus vivantes unités de la vie sociale. Malgré le développement intensif de la vie industrielle, les migrations de population vers des villes nouvelles, la diversification des occupations et des allégeances économiques et professionnelles, les Canadiens français sont des catholiques que M. Le Bras classerait comme « observants réguliers ». Sauf peut-être dans certains quartiers de l'île de Montréal et dans les zones bourgeoises de quelques villes, tous fréquentent massivement l'église, qui est le plus souvent l'église d'une paroisse donnée, de leur paroisse. C'est en général le clergé séculier qui assume le ministère paroissial, bien qu'il se trouve exceptionnellement des paroisses desservies par des prêtres d'un ordre religieux : Oblats, jésuites, Dominicains, Eudistes. Par le prône, qui est encore un vivant journal des préoccupations locales, et surtout par les sermons dominicaux, les fidèles sont en contact direct avec l'Église, avec son enseignement, ses directives, ses recommandations, ses remontrances. La chaire est ici le lieu principal où les normes essentielles de la vie individuelle et collective sont énoncées et rappelées à temps et à contre-temps, selon le conseil de saint Paul. C'est aussi le clergé paroissial qui a la responsabilité de l'enseignement de la religion dans les écoles primaires. Celles-ci sont généralement réparties par paroisses : chaque paroisse de ville ou de campagne compte une école de garçons et une école de jeunes filles où l'enseignement général est donné par des religieuses et des frères, et des instituteurs laïcs. L'instruction catéchistique, préparatoire à la première communion, y est réservée aux prêtres desservant la paroisse comme aussi la surveillance de l'enseignement de toute matière à contenu religieux. Aux activités propre-

ment paroissiales du clergé s'ajoutent les retraites et les missions annuelles qui, à l'automne ou durant le carême, rassemblent tous les fidèles pour une prédication intensive, le plus souvent confiée à un prêtre invité et destinée à stimuler la pratique des vertus chrétiennes.

Il est incontestable que la réorientation, à l'époque moderne, de l'apostolat de l'Église catholique, selon la formule des mouvements spécialisés d'Action catholique, signifie un effort d'adaptation à des structures sociales en voie de transformation. Alors qu'autrefois, par la paroisse, l'Église rejoignait la totalité d'une communauté homogène de fidèles, il lui faut maintenant atteindre directement, au-delà de la frontière paroissiale, chacun des groupes professionnellement différenciés et socialement mobiles, dont est constituée la société hétérogène d'une civilisation urbaine. Dans le Québec, l'institution [359] paroissiale ayant encore la vitalité que nous avons dite, c'est en général sur une base paroissiale qu'ont été organisés par le clergé, dans chaque diocèse, les mouvements familiaux d'Action catholique. Non seulement les vicaires sont aumôniers ou conseillers des mouvements de J.A.C., de J.O.C., de J.E.C. ou d'Union catholique des cultivateurs, mais ayant été des organisateurs, ils y continuent leur rôle de guides et d'entraîneurs.

L'enseignement, dans la province de Québec, c'est-à-dire l'enseignement destiné aux catholiques, est sous la responsabilité immédiate du clergé : l'État n'y joue qu'un rôle administratif et subalterne. Chacune des deux universités de Montréal et de Québec a, comme chancelier, l'archevêque de la ville où elle est située. Leur recteur respectif, ainsi qu'un bon nombre de professeurs, surtout dans les Facultés de théologie, de philosophie et de lettres, sont des membres du clergé. Chacun des 65 séminaires ou collèges classiques de l'enseignement secondaire, rattaché à l'une ou l'autre des deux universités, appartient soit au clergé séculier d'un diocèse, soit à un ordre religieux. Enfin, l'enseignement primaire dispensé par les congrégations religieuses aidées d'instituteurs laïcs, et organisé localement sous la juridiction de commissions scolaires, dépend ultimement d'un Conseil provincial de l'instruction publique dont font partie de droit tous les évêques de la province, assistés d'un nombre égal de laïcs.

Nous avons déjà noté que ces mêmes congrégations de frères et surtout de religieuses se retrouvent à la tête des hôpitaux, des orphelinats, des institutions d'assistance ou de réhabilitation, des sanatoria et

des hospices. Il semble superflu d'ajouter que les prêtres du clergé séculier ou des ordres religieux ont été associés, dans le Québec, à la plupart des mouvements sociaux et des œuvres de réforme. L'émancipation économique et ouvrière, voire l'émancipation civique, se sont accomplies à l'intérieur de l'Église avec l'aide des gens d'Église : l'éducation populaire des « masses » et des classes moyennes par les œuvres de tracts, les retraites fermées, les publications de toutes sortes ; les semaines sociales ; le mouvement de colonisation des régions nouvelles du nord québécois ; l'organisation professionnelle de la classe rurale ; l'élan imprimé au mouvement coopératif ; les efforts du mouvement syndical catholique. Il faudra que soit écrite un jour l'histoire de ce mouvement syndical québécois : on y verra éclater à la fois l'admirable fidélité de l'épiscopat canadien à la pensée sociale de Rome et les difficultés créées par une interprétation peut-être trop stricte du rôle du clergé dans l'élaboration d'un mouvement qui, de sa nature, devait, comme il l'est maintenant devenu, être défini, orienté et amplifié par des hommes connaissant d'expérience personnelle les misères du peuple ouvrier.

Cette description elliptique pourrait laisser au lecteur européen une impression déformante, si aussitôt on ne la complétait par une remarque capitale. C'est qu'à la différence du clergé d'un grand nombre de pays d'Europe, le clergé canadien-français ne s'est jamais recruté dans une seule couche, encore moins dans une classe dominante de la société. Les prêtres du clergé séculier, les religieux et les religieuses, les frères enseignants ont été jusqu'à maintenant de toutes les origines sociales. En d'autres termes, [360] comme on l'a souvent souligné, rares sont les familles canadiennes-françaises qui ne comptent un membre ou un parent dans le clergé ou dans les ordres ; rares les anciens élèves de collèges ou de séminaires qui n'aient quelques camarades, qu'ils tutoient toujours, engagés dans la vie religieuse. Ainsi le clergé n'est-il pas au-dessus ni au-delà, mais à l'intérieur même de la société. Non seulement il n'existe pas de distinction entre un « haut » et un « bas » clergé, mais le clergé, dans sa totalité, est articulé à la totalité de la société. Il est impossible pour le Canadien français de penser impersonnellement un problème touchant le clergé : un tel problème n'appartient pas à un univers social éloigné ni différent du sien. Tous les problèmes qui se posent, ou à peu près, sont des problèmes de famille. De fait, la plupart des dissidences, des difficultés ou des

disputes qui éclatent entre groupes laïcs et clergé se règlent traditionnellement à la manière des conflits de famille : ils sont contenus, résorbés, éventuellement oubliés. Pour la même raison, un mouvement généralisé d'anticléricalisme combatif n'est guère possible dans la province de Québec. Ce n'est qu'exceptionnellement que l'individu récalcitrant peut exprimer une opposition aux idées ou à l'action du prêtre : dans les cas où, en raison de la distance géographique ou d'un facteur analogue, chacun peut demeurer anonyme par rapport à l'autre. Les conditions sociales - liens de parenté et d'amitié, sanctions impérieuses du milieu -, sont encore telles que celui qui ose mettre en cause ou attaquer un prêtre doit bientôt constater qu'il s'attaque lui-même en attaquant les siens. La formation naissante d'un *demos* urbain canadien-français peut entraîner une évolution plus ou moins rapide de ces mœurs déférentes. Les transformations dans la pratique individuelle ou collective de la religion, qu'il est encore trop tôt pour évaluer, joueront aussi leur rôle. Pour l'instant, comportement religieux et comportement vis-à-vis du clergé continuent d'être endigués par les normes traditionnelles.

Déjà, il y a plus de cent ans, lord Durham avait noté dans son célèbre Rapport ce caractère personnel des rapports entre le clergé et la population canadienne. C'est le même caractère qui marque les relations entre l'Église ou ses représentants et l'État, tant fédéral que provincial. Aucune réponse satisfaisante ne peut être donnée à l'étranger qui s'informe du statut juridique de l'Église au Canada et de la nature de ses relations avec l'autorité *civile*. Si le gouvernement fédéral canadien ne peut, de par la constitution du pays, reconnaître officiellement une Église plutôt qu'une autre, il accorde concrètement à l'Église catholique une importance et un prestige dont ne peut s'enorgueillir aucune autre Église. Dans le cadre du gouvernement provincial, l'Église, écrit Mgr Louis-A. Paquet, vit « en des conditions mélangées et complexes ». Aucune loi écrite ne précise son statut. « Ce n'est sans doute pas, continue le même théologien, la séparation complète de l'Église et de l'État, puisque sur plusieurs points graves, il y a entente et alliance entre les deux pouvoirs ; ce n'est pas non plus... un système de relations comparables à celui où le catholicisme seul gouverne toute la vie publique ». Malgré l'inexistence de textes officiels, peut-être à cause de cette inexistence, les rapports entre l'Église et l'État provincial ont été historiquement ceux d'une union et d'une coopération des plus in-

times. Il serait téméraire de [361] vouloir noter tous les secteurs de la vie juridique, politique, économique où se manifestent les privilèges dont bénéficie l'Église de la part de l'État québécois. Que l'on mentionne seulement : la reconnaissance spontanée de la fondation canonique des paroisses ; l'immunité de taxation des biens ecclésiastiques et religieux ; la participation directe des évêques à l'éducation publique. Toute manifestation publique groupe dignitaires ecclésiastiques et politiques. Un évêque, dans l'administration de son diocèse, et un député, dans la surveillance des intérêts de son comté, doivent pouvoir compter sur l'appui l'un de l'autre. Mais, bien au-delà de ces relations et de ces alliances concrètes, l'enseignement doctrinal et social de l'Église canadienne, tel qu'il est exprimé dans les lettres pastorales et les mandements de ses évêques, dans l'enseignement des semaines sociales, dans les écrits et les conférences de ses penseurs sociaux, a influencé l'orientation de la législation contemporaine du gouvernement québécois, quel que fût le parti au pouvoir. L'expérience familière prouve à l'évidence qu'aucun gouvernement ne songerait à soumettre une loi de quelque importance sans s'être au préalable assuré que celle-ci recevra la faveur, tout au moins l'approbation tacite de l'épiscopat ; qu'aucun litige - disons, une grève de quelque envergure ne se règle sans consulter le clergé ou sans recourir à ses bons offices.

Ces remarques ne doivent pas laisser entendre que la « pensée sociale » de l'épiscopat canadien est une, ni une l'attitude politique de son clergé. Des « écoles » de pensée s'affrontent et se divisent sur les formules d'application locale des grandes encycliques sociales. Ainsi, des polémiques encore toutes récentes ont mis aux prises deux ordres religieux, l'un qui proposait, l'autre qui condamnait le principe de la non-confessionnalité des coopératives. En réalité, les principales divergences contemporaines d'opinion se ramènent au conflit latent entre les deux attitudes fondamentales qui jadis opposaient Montréal et Québec : d'une part un attachement à la tradition et au statu quo, teinté de nationalisme, d'autre part une vision libérale et dynamique des problèmes canadiens-français tels qu'ils se posent dans le contexte canadien. Entre les deux pôles de cette dialectique, un mouvement pendulaire de la pensée officielle, laquelle, à cause de la préoccupation d'identification avec Rome qui l'a toujours caractérisée, est sou-

vent hésitante à prendre parti pour ou contre les événements domestiques, tout au moins à les définir clairement.

Une conclusion de notre analyse des fonctions séculaires de l'Église au Canada français est que le catholicisme y est encore, pour reprendre une expression récente de Jean-Marie Domenach, « l'armature de la société définissant les grandes lignes de ses mœurs et de sa pensée ». jusqu'à quel point cette société sera en mesure de redéfinir son idéal de statisme, et d'adapter quelques-unes de ses institutions aux exigences du temps présent, dépendra de la clairvoyance avec laquelle, au cours des années à venir, ses groupes dirigeants prendront conscience des obligations qu'impose à la province de Québec sa position de carrefour culturel entre l'Europe, le Canada de langue française et les États-Unis. À une tradition de prudence, doit maintenant s'ajouter une habitude d'intrépidité, dont les signes d'ailleurs commencent déjà à se manifester.

[362]

[363]

**Deuxième partie :**  
*Les structures sociales  
du Canada français d'aujourd'hui*

**Section 6. Organisation sociale  
et culture**

*“Le système de parenté en milieu urbain  
canadien-français.”*

**Philippe GARIGUE**

[pp. 363-376.]

Version française d'un article de : « *American Anthropologist* », 58, 6 décembre 1956, 1090-1101. Publication autorisée. L'auteur désire exprimer ici sa reconnaissance pour l'octroi d'une bourse de recherche, accordée par la Faculté d'études et de recherches post-scolaire de l'Université McGill. Il veut saisir cette occasion pour remercier monsieur l'abbé Norbert Lacoste et Monsieur Gérard Lemieux, de la Faculté des Sciences sociales de l'Université de Montréal, pour l'avoir aidé de leurs connaissances sur le Canada français.

[Retour à la table des matières](#)

Cette étude a pour objet de décrire le système de parenté chez les Canadiens français à Montréal et d'en souligner l'importance. Elle porte sur le problème soulevé par Wirth (1938) et de nombreux autres sociologues qui posent que la parenté perd de sa force dans un milieu urbain. De septembre 1954, à février 1955, nous avons interrogé 52 personnes dans 43 ménages. Etant donné que notre étude visait spécialement à vérifier l'influence qu'exerce le milieu urbain sur la parenté, nous n'avons choisi que des citadins de longue date, bien que dans



certaines ménages se soient trouvées des personnes nées hors de Montréal. Il ne semble pas y avoir de différences sensibles entre les familles dont les membres sont tous nés à Montréal et celles dont certains membres sont nés ailleurs. Nous avons obtenu trente « arbres généalogiques » de personnes vivant en milieu urbain depuis leur naissance. La longueur du questionnaire limitant le nombre de personnes qu'il était possible d'interroger pendant les cinq mois qu'a duré l'enquête, nous avons pu utiliser un échantillon aléatoire. Nous croyons cependant [364] pouvoir affirmer que le comportement général observé est vraiment représentatif de l'ensemble des Canadiens français urbanisés.

On a conduit toutes les entrevues en langue française et au lieu de résidence même des informateurs. La plupart de ceux-ci avaient des revenus moyens ; trois seulement avaient des revenus élevés et cinq des revenus nettement faibles. Cette étude n'a pas pour objet l'analyse de l'ensemble des répercussions de la vie urbaine sur la parenté chez tous les Canadiens français de Montréal, par exemple, l'étude de la « pathologie » de la vie urbaine. Cependant, nous avons recueilli assez de témoignages pour pouvoir répondre à une question moins vaste : quelles sont les conséquences de l'urbanisation sur la parenté ?

Le type de relations de parenté entre Canadiens français habitant les villes est une variante du type occidental général. Il s'agit d'une structure patronymique bilatérale, à deux principales dimensions : étendue dans le sens latéral et profondeur généalogique. Bien que la plupart des informateurs se montrent conscients de ce qu'est la lignée et témoignent de la fierté à l'égard de l'histoire du nom, c'est avec ceux de leur propre génération que les rapports sont les plus fréquents, et cela sans égard aux liens de consanguinité et d'affinité par alliance. Ces dimensions, latérale et verticale, impliquent des comportements différents : entre générations, les relations sont conventionnelles et comportent certaines obligations, tandis qu'entre gens d'une même génération s'opèrent des choix moins formels selon les préférences personnelles. Ce sont les relations entre parents et enfants et entre frères et sœurs qui forment le noyau même de la famille, laquelle est considérée comme une cellule autonome. Les rôles que sont censés jouer les membres plus éloignés de la parenté varieront selon que les relations avec eux sont plus ou moins conventionnelles, et qu'ils sont plus ou moins « de la famille ». Ces rôles sectionnent la parenté en un

certain nombre de sous-groupes, ayant chacun des fonctions particulières. On ne compte sur l'ensemble de la parenté qu'en de grandes occasions, par exemple, lors de funérailles ; dans la plupart des cas, seuls sont concernés les sous-groupes. Les femmes jouent un rôle plus actif que les hommes au sein de la parenté et ce rôle, en plus de celui qu'elles exercent en tant qu'épouses et mères, leur confère une grande influence et assure la continuité du groupe parental en tant que tel. Quoique les informateurs se soient tous montrés très conformistes en ce qui regarde les devoirs familiaux, ils mentionnèrent toutefois certains facteurs qui, à leur avis, étaient cause de segmentation. Les plus importants de ces facteurs, selon eux, sont la mobilité sociale et la différenciation culturelle. Ils ont pour effet d'affaiblir, voire d'abolir, les rapports entre les membres de la parenté.

### *Structure de la connaissance de la parenté*

Nous avons sondé les connaissances généalogiques de trente des cinquante-deux informateurs interrogés. L'étendue de ces connaissances se bornait tout au plus à savoir, — en plus du nom de famille, — à quel sexe appartenait telle personne. Par exemple, on mentionnait les enfants de la branche collatérale, [365] lorsque l'informateur savait s'il s'agissait de filles ou garçons et lorsqu'il pouvait dire quels liens généalogiques les rattachaient au groupe familial. La moyenne de ces connaissances s'étendait à 215 personnes. Le plus petit nombre était de 75 ; dix des informateurs les moins renseignés purent nommer de 75 à 120 parents ; les dix suivants, de 126 à 243 ; et les dix qui étaient les plus au courant de leur généalogie purent énumérer de 252 à 484 parents. Cette parenté se répartissait en un grand nombre de collatéraux, plutôt que sur plusieurs générations. Un informateur fournit des renseignements sur trois générations, en plus de la sienne ; dix en fournirent sur quatre générations, en plus de la sienne ; treize, sur cinq générations et six prétendaient connaître jusqu'à six générations. Les trois informateurs les plus ignorants à ce sujet peuvent être considérés comme des cas normaux. Dans un cas, l'informateur ne connaissait rien de sa branche maternelle, et dans les deux autres cas, les véritables liens de parenté bilatéraux étaient tout embrouillés, faute de bien connaître la génération précédente.

Les connaissances les plus étendues que possédaient les informateurs sur leur parenté portaient le plus souvent sur leur génération et sur celle de leurs pères et mères, ce qui représentait de la moitié aux deux tiers des personnes connues. Ce qu'ils savaient de la génération précédente se réduisait souvent à un nombre d'ascendants allant de un à huit. Quant aux troisième et quatrième générations, les informateurs n'en connaissaient, dans la plupart des cas, qu'un aïeul. Les connaissances quant aux ramifications des branches collatérales, à l'importance numérique de la famille tout entière et à sa remontée dans le temps, variaient selon l'âge, le sexe et le statut matrimonial des informateurs.

L'âge des informateurs variait de 19 à 72 ans, autour d'une moyenne de 30 ans et demi. L'étendue des connaissances portant sur les collatéraux comme sur la lignée, avait nettement tendance à s'accroître en raison de l'âge des informateurs. Le facteur déterminant du taux d'accroissement semble être le nombre de parents qui entouraient l'informateur au cours de son adolescence. Pour les informateurs d'environ quarante ans, ce qui revêtait le plus d'importance, c'était leur propre génération et la génération précédente. Pour les informateurs plus âgés, les générations qui les suivaient revêtaient une importance croissante. Ce sont les personnes mariées qui en connaissaient le plus sur la famille.

L'étendue des connaissances généalogiques semble être fonction du sexe de l'informateur : deux seulement des quinze informateurs les mieux renseignés sur leur parenté (pouvant nommer de 186 à 484 personnes) étaient des hommes. Les dix informateurs les mieux renseignés étaient tous des femmes. L'accent que met l'informateur soit sur la branche paternelle, soit sur la branche maternelle est aussi fonction du sexe : un peu plus de la moitié des hommes en connaissaient davantage sur la lignée paternelle ; les femmes étaient plus renseignées sur la lignée maternelle et cela dans une proportion de trois à un. Si l'on estime que la connaissance des prénoms des parents indique un sens familial plus éveillé, on peut établir un éventail plus restreint, allant d'un minimum de 54 à un maximum de 288 parents. [366] La proportion de parents connus aussi par leurs prénoms, par rapport à ceux qui n'étaient connus que par leur nom de famille et leur sexe, variait entre une demie et neuf dixièmes. Cette proportion n'est pas corréliée aux chiffres extrêmes de la première catégorie et on ne consta-

tait qu'une légère augmentation dans les éventails les plus étendus. On ignorait surtout les prénoms des descendants issus de ménages avec lesquels on avait peu de contacts.

Si on classe les liens de parenté par ordre d'importance en tant que centres d'activité, les premiers sont les liens entre frères et sœurs. Ceci semble relié à l'importance numérique du groupe de frères et sœurs et à la persistance des relations entre eux après les mariages. Le nombre de frères et de sœurs qu'avaient les informateurs était, en moyenne, de cinq ; en un cas cependant il y en avait seize. Règle générale, il y a corrélation entre la connaissance que l'informateur a de sa parenté et l'importance numérique du groupe de consanguins le plus proche de lui : ses frères et sœurs, ceux de son père et ceux de sa mère. Plus ces personnes sont nombreuses, plus loin s'étend la parenté. En outre, la famille s'accroît en sens latéral par suite des mariages des frères et des sœurs, car les liens avec les beaux-frères et les belles-sœurs sont généralement assez solides. Ainsi, le « noyau » de la parenté se compose des familles domestiques unies par des liens de consanguinité : frères-sœurs, parents-enfants, et des liens contractés par les frères et les sœurs. Hors de ce noyau, la connaissance est en raison des lignées de descendants. Dans ce cas, ne seront connus que quelques-uns des membres du groupe consanguin. On doit établir quelque distinction entre la considération accordée aux membres du noyau familial et la considération accordée à ceux qui lui sont apparentés par voie de génération. Etant donné la fréquence des mariages entre cousins chez les Canadiens français, les deux modes de reconnaissance peuvent jouer en même temps. Il est impossible de dire si l'importance accordée aux liens d'affinité créés par suite des mariages des frères et sœurs pourrait être attribuable à la fréquence des mariages entre cousins ; il est cependant indubitable que nombre de liens de parenté créés par le mariage d'un frère ou d'une sœur revêtent autant d'importance que ceux qui existent entre cousins.

Une autre caractéristique des Canadiens français urbanisés est la dispersion géographique de leur parenté. Les informateurs avaient tous des parents à Montréal, mais jusqu'aux trois quarts d'entre eux-ci étaient dispersés en deçà des limites de la province de Québec, et même beaucoup plus loin au Canada et aux États-Unis.

## *Aspects importants du comportement entre parents*

Non seulement hommes et femmes urbanisés du Canada français perçoivent différemment la parenté, mais y jouent-ils des rôles différents. Chez les informateurs du sexe masculin l'idée de parenté évoque leurs parents du sexe masculin ; ils connaissaient beaucoup moins bien la section féminine de la famille. Toutefois, ils furent unanimes à accorder à leur mère, à leur épouse et à leurs sœurs, une grande influence tant en ce qui concerne la [367] tenue de maison qu'en ce qui a trait à nombre de choses extérieures. Nos informatrices, elles, semblaient être aussi bien renseignées sur les hommes que sur les femmes de leur parenté. Non seulement étaient-elles mieux renseignées sur la parenté en général, — à telle enseigne qu'en certains cas les épouses connaissaient mieux le milieu familial de leurs maris que ceux-ci — mais elles étaient en outre beaucoup plus au courant des « affaires de la famille ». Pour les hommes, les rapports avec la parenté sont généralement restreints aux activités de loisirs ; pour les femmes, ces rapports ont généralement pour occasion des « affaires de famille » : naissances, funérailles, mariages, maladies, etc. Un mariage ou des funérailles sont pour les femmes des occasions de travail intense. Ce sont elles qui prennent l'initiative de réunir les parents, qui proposent des échanges de visites chez les uns et chez les autres, qui se chargent de la correspondance et aussi de téléphoner aux parents pour leur communiquer les nouvelles. Elles passent aussi un temps plus considérable avec leurs parents que ne le font la plupart des hommes de la famille.

Nonobstant les variations dans les comportements des individus, cette différenciation selon le sexe est le produit de la formalisation des rôles. Selon un certain nombre de femmes mariées, qui n'étaient intimes qu'avec un petit nombre de parents de leurs maris, l'ensemble de ceux-ci s'attendaient à ce qu'elles communiquent avec eux, par lettre ou par téléphone, pour les mettre au courant de ce qui se passait dans la famille. Et c'est la femme, et non le mari, qui aurait été blâmée de ne pas l'avoir fait. Tous les informateurs, des deux sexes, affirmèrent

que ce sont les femmes qui agissaient à titre d'agents de liaison entre les divers ménages dans la parenté.

Il n'entre pas dans le cadre de cette étude de chercher les raisons de ces différences. Elles peuvent fort bien dépendre pour une large part de ce que, règle générale, les familles sont nombreuses et de ce que la plupart des Canadiens français n'ayant pas les moyens de se payer de domestiques, les femmes sont forcées de tenir leur maison et ne travaillent à l'extérieur qu'avant d'avoir des enfants, ou parce que c'est absolument nécessaire au budget du ménage.

On aurait tort cependant de croire que ce rôle domestique est un signe d'infériorité de la femme dans la famille. Au contraire, la pérennité du système de parenté au cours des âges peut être attribuée au rôle primordial qu'elles y tiennent. Cette influence de la femme sur le milieu parental se distingue de l'autorité du mari dans chaque foyer. Le foyer a pour chef le mari, que le code civil de la province de Québec revêt d'une grande autorité ; le foyer est une cellule autonome, n'ayant qu'un seul représentant reconnu par la loi. Cependant, dans chaque foyer, cette autorité s'exerce en consultation avec l'épouse et, hors du foyer, en consultation avec la mère et les sœurs. Mais, là encore, l'exercice de l'autorité est considéré comme étant une prérogative masculine. Même parmi les frères et les sœurs, il arrive aussi, et cela notamment au décès du père de famille, que le frère aîné devienne en quelque sorte le chef de tous ses frères et sœurs. De même le grand-père possède un très grand ascendant. La structure de l'autorité, [368] outre la définition juridique qu'en donne le Code civil de la province de Québec, est donc masculine. Cette autorité est en raison de l'âge et s'exerce en ligne descendante.

Les rapports d'égal à égal observés aux Etats-Unis entre père et enfants ou entre personnes d'âges différents n'existent pas chez les Canadiens français. Si le père laisse à ses enfants une certaine liberté d'action, leurs rapports ne sont nullement intimes. Les liens émotifs se manifestent surtout à l'égard de la mère ou de l'épouse, ou bien entre frères et sœurs. Ainsi, malgré la dépendance juridique de la femme, les rôles qu'elle remplit à titre de mère, d'épouse ou de sœur, font que c'est sur elle que se concentre la vie sentimentale de la famille. Si d'une part c'est l'homme qui détermine le rang et la condition des membres de son foyer ou du groupe familial, c'est la femme qui, d'autre part, « soude » la parenté et la dirige effectivement. Ce rôle de

direction qu'elle exerce diffère de celui que remplissent les hommes âgés qui, eux, symbolisent la pérennité de la famille, mais ne sont pas les animateurs de la vie du groupe. L'axe des liens de famille, c'est donc les femmes, et certaines femmes sont effectivement considérées comme étant la tête de la parenté. Ainsi de la grand-mère d'un des informateurs, dont le rôle se résumait à une douce dictature ; presque toutes les activités parentales formelles avaient lieu chez elle.

Pour les hommes comme pour les femmes, la fréquence des rapports avec la parenté résulte d'un certain nombre de facteurs. Par exemple, si seize seulement des quarante-trois ménages interrogés nous ont dit avoir des parents dans leur paroisse, tous les informateurs nous ont déclaré qu'ils voyaient le plus souvent leur père et leur mère ainsi que leurs frères et sœurs, et cela même si ceux-ci habitaient dans des paroisses éloignées de Montréal. Ce n'est que dans les cas de parents moins proches que la distance avait espacé les contacts. Outre le degré de parenté et la situation géographique, les affinités personnelles sont un autre facteur de la fréquence des rapports entre parents. Les préférences personnelles constituent un facteur extérieur à la famille d'orientation des informateurs, ou de leurs ménages et de leurs femmes s'ils sont mariés. On peut distinguer entre reconnaissance formelle et choix personnel en ce qui concerne les relations de parenté ; quoiqu'il y ait eu chevauchement, l'aspect formaliste semble avoir joué de façon prépondérante entre les générations, particulièrement en direction ascendante, tandis que les sympathies personnelles ont fortement pesé sur le choix des relations avec des alliés à la famille ou des cousins.

Le cas d'un homme marié, âgé de 34 ans, ouvrier spécialisé dans une usine de Montréal, illustre bien ce phénomène. Nous l'avons choisi en exemple parce qu'il se classe dans la catégorie moyenne quant au nombre de parents connus, soit 233, dont 203 vivaient au moment de notre enquête. De ce nombre, 93 habitaient Montréal, dans un certain nombre de paroisses ; 72 habitaient en divers endroits de la province de Québec et 38 autres, dans l'Ontario et aux États-Unis. Chaque semaine, cet informateur rencontrait des membres de la famille de ses deux frères, qui résidaient à Montréal ; ses relations avec une de ces deux familles étaient plus fréquentes, car elle habitait la même paroisse que lui ; rares étaient les fins de semaine où les frères [369] ne se voyaient pas. Il visitait aussi quelquefois les parents de sa femme

en fin de semaine, mais sa femme les visitait plus souvent et amenait avec elle leurs trois enfants. Il était en très bons termes avec les frères de sa femme, de même qu'avec le mari d'une des sœurs de sa femme ; il sortait parfois soit avec ses frères à lui, soit avec ceux de sa femme ou bien avec ce beau-frère. Toutefois, il était rare qu'ils se réunissent en groupe. Plusieurs fois par mois, il rencontrait plusieurs oncles et cousins qui habitaient aussi Montréal, soit par hasard, soit lors de visites communes à des tiers. Il voyait plus souvent les membres de la famille d'un de ses oncles qui tenait une épicerie où la famille venait parfois s'approvisionner. L'informateur nous révéla qu'il rencontrait de 40 à 45 parents par mois, y compris ceux d'autres générations que la sienne. Il en rencontrait beaucoup plus à certaines périodes de l'année, par exemple, dans le temps de Noël ; il estimait qu'à Noël 1954, il avait dû voir presque tous les 93 parents qui vivaient à Montréal. Il allait aussi régulièrement, à peu près une fois par mois, visiter ses propres parents, qui habitaient à quelques milles en dehors de cette ville. Il s'y rendait d'habitude avec un de ses frères, propriétaire d'une automobile ; tous deux amenaient leurs femmes et leurs enfants. Durant l'été, sa femme et ses enfants y passaient une quinzaine. Chaque fois qu'il visitait ses parents, il voyait d'habitude une de ses sœurs mariées qui habitait non loin de chez eux. Il rencontrait aussi une autre de ses sœurs mariées et sa maisonnée, quand ces personnes venaient des Cantons de l'Est à Montréal. Tous les deux ans environ, un autre de ses frères venait des Etats-Unis où il résidait avec sa famille, et alors tous prenaient part à une réunion de famille, soit à Montréal, soit à la résidence du père et de la mère. Des parents qu'il ne rencontrait pas, il avait des nouvelles soit par correspondance, soit au cours de conversations. Durant l'année 1954, il avait rencontré quelque 115 parents et avait entendu parler de 57 autres. Il admit qu'il ne portait pas aux affaires de la famille tout l'intérêt qu'il aurait dû et que sa femme en savait plus long que lui sur sa parenté. En matière d'excuse, il ajouta qu'entre ses activités de cadre syndical et l'usine, il disposait de très peu de temps libre.

Ce qui semble intéressant dans les réponses de cet informateur, quant à la fréquence de ses rapports avec ses divers parents, fréquence bien différente que dans le cas de sa femme, c'est qu'il ne se sentait pas d'obligations strictes qu'envers un petit nombre de parents ; hors de ce cercle restreint, la fréquence des rapports et les devoirs de poli-



tesse perdaient de leur importance. Cependant, comme tous ses frères et sœurs étaient mariés, ce cercle comprenait plus de cinquante personnes ; étant donné que certains de ces parents vivaient en dehors de Montréal et qu'il les voyait moins souvent, l'informateur s'accusa de négligence à l'égard de ses devoirs de famille. Les informateurs firent une distinction entre les obligations envers les très proches parents et les obligations envers ceux de la ligne ascendante. Selon eux, si les parents âgés, autres que le père et la mère, s'attendent à ce qu'on leur rende certains devoirs, il suffit de rares visites pour y satisfaire, par exemple, à l'occasion de Noël ou d'autres réunions de famille. Le nombre de ces réunions variait selon les informateurs ; elles avaient lieu, généralement, une fois l'an, mais pas à date fixe et d'ordinaire elles se tenaient [370] chez celui des parents dont la maison était considérée comme le centre de la parenté. Pour ne pas y assister, il fallait certes avoir une bonne excuse ; la plupart des informateurs déclarèrent qu'ils s'y rendaient volontiers. Ces réceptions rassemblaient parfois jusqu'à quarante personnes ; cela dépendait de la grandeur de l'habitation et des ressources pécuniaires des maîtres de la maison.

Les rapports les plus fréquents s'établissaient entre personnes de la même génération, et, sauf entre frères et sœurs, en général selon les préférences de chacun. C'était ce choix personnel qui décidait avant tout de ces relations, et les informateurs le reconnaissaient en disant que l'on organisait ces réunions « pour le plaisir de se retrouver ». On peut donc penser que les divers modes de connaissance de la parenté, tels que décrits plus haut, se fondent sur différents critères. On reconnaît certains droits à son père, sa mère, ses frères et sœurs, et les parents de sa femme ou les conjoints de ses frères et de ses sœurs ; on leur accorde donc priorité sur tous les autres. Reconnaître ces droits maintient à un niveau assez bas le seuil d'autonomie de la famille domestique, comme le définit la loi, de même que son existence en tant que cellule, dans la mesure où ses membres consentiront volontiers à conformer leur vie aux exigences de tels liens. On admettra certaines obligations envers les autres personnes, mais ces obligations seront moins astreignantes : assistance aux funérailles et aux mariages, correspondance, de sorte que l'autonomie du ménage, par rapport à ces personnes, est beaucoup plus grande.

Les critères sur lesquels s'appuient ces divers modes de connaissance de la parenté et qui décident de la fréquence des relations ne

sauraient être classés par catégories bien tranchées. L'idée qu'on se fait de ces liens est la résultante de facteurs que les informateurs désignent comme étant des degrés dans « l'esprit de famille » ou dans « l'unité de la famille » ; aussi les opinions varient considérablement quand il s'agit de savoir quels sont ceux des parents qui ont vraiment priorité et ceux qu'on reconnaît simplement comme tels. Pour plusieurs informateurs, par exemple, les cousins ont droit à certains égards, tandis que pour d'autres, les proches par alliance sont plus chers que les cousins. Il leur était souvent difficile de déterminer l'étendue de chaque catégorie, à cause de la fréquence des mariages entre cousins. Entre les trente généalogies que nous avons recueillies, la fréquence des mariages entre cousins a varié de un mariage entre cousins au second degré, d'une part, et deux mariages entre cousins germains et quatre mariages entre cousins au second degré, d'autre part ; onze des trente informateurs firent mention de tels mariages. Dans un autre cas, trois frères épousèrent les trois sœurs ; or les deux familles qui jusqu'alors n'avaient entre elles aucun lien avaient vu se créer de multiples liens qui recoupaient les diverses dimensions de la parenté.

Fréquence des contacts et fréquence des services échangés entre parents sont interreliées. On pourrait même avancer à titre d'hypothèse que les personnes unies par des liens de famille étroits et qui se voient le plus souvent sont celles qui s'entraident le plus souvent : on se prête mutuellement les objets dont on a besoin, on va garder les enfants, on magasine, on tient [371] la maison lorsque la mère est malade, on échange des présents, on s'emprunte des montants considérables ou on s'aide, en général, sur le plan économique. Une jeune maman nous a dit qu'elle recevait l'aide de sa mère, de ses sœurs et de ses cousines ; elle s'adressait aussi, mais moins fréquemment, aux femmes de la famille de son mari.

Plus encore que la fréquence des rapports, le type de services rendus indique clairement que la parenté de naissance est préférée à la parenté par alliance. Non seulement marque-t-on une préférence pour ceux de sa lignée, mais aussi préfère-t-on se faire aider par des parents de même sexe que soi. Cependant, on a signalé des cas où la démarcation entre les lignages se brouillait. Tous les adultes de sexe féminin, consanguins ou alliés, contribuaient par exemple à préparer la réunion de famille ; toutes les femmes participaient à l'achat, à la préparation et au service des victuailles et aussi à la remise en ordre de la maison.

Un autre exemple de ce genre de chevauchement nous fut fourni par un avocat ; ses parents, tant alliés que consanguins, venaient lui demander des conseils d'ordre juridique, pour lesquels il demandait des honoraires proportionnés aux moyens des uns et des autres. Des médecins déclarèrent aussi que leur parenté recourait à leurs services. Certains marchands, qui vendaient des articles nécessaires aux personnes de leur parenté, tels que des produits d'épicerie et des ustensiles de ménage, comptaient des parents parmi leur clientèle. Ceci ne veut pas dire que toutes les marchandises et tous les services étaient obtenus par l'entremise de la parenté, mais qu'une certaine solidarité économique unissait le groupe de parents. Les problèmes d'ordre moral eux aussi étaient référés aux membres de la parenté, particulièrement aux prêtres. Vingt-six des trente informateurs comptaient des religieux parmi leurs parents ; un d'entre eux en comptait onze. Un de ces prêtres, rencontré au cours d'une entrevue, nous dit qu'il était habituel qu'on lui demande d'officier aux cérémonies de baptême ; à l'occasion, ils lui demandaient conseil. Le seul service qu'il n'aimait pas leur rendre, c'était de les confesser.

Tous les informateurs avaient reçu de grands services de la part des membres de leur parenté au cours de leur vie. Une femme déclara qu'elle ne songerait jamais à s'établir en quelque endroit où elle n'aurait pas de parents ; une autre nous dit que le problème d'élever des enfants à la ville était de beaucoup amoindri lorsqu'une mère pouvait compter sur l'aide de parents. Un homme affirma que la vie eut été impossible, à Montréal, pour lui et pour les membres de sa famille, pendant la crise des années 1930, si des parents ne l'avaient aidé, par des prêts ou autrement ; un de ses beaux-frères alla même jusqu'à l'héberger et c'est par l'entremise de cousins qu'il trouva du travail. Neuf des quarante-trois ménages interrogés comprenaient trois générations ou bien avaient accueilli des parents non consanguins. Travailler à l'emploi d'un parent est chose fréquente et la plupart des informateurs déclarèrent qu'ils connaissaient des gens de leur parenté qui étaient dans cette situation-là, par exemple, dans un garage, un hôtel, une épicerie, une petite usine. On recourt parfois aux services de parents qui sont hors du cercle des fréquentations habituelles. Ainsi, on s'adresse parfois à des parents éloignés qui, par leur état et leur position sociale, sont en mesure de donner de précieuses lettres de recommandation ou de présentation. Si [372] ces parents sont des per-

sonnages politiques, on les appuiera, en demandant d'autre part leur aide. Les structures de la parenté des Canadiens français urbanisés constituent un puissant instrument d'action sur le milieu social. Ce qu'on pourrait appeler « népotisme », mais que les Canadiens français habillent du nom de « solidarité familiale », est de pratique courante.

L'une des caractéristiques les plus accusées des liens de parenté chez les Canadiens français urbanisés est leur extraordinaire souplesse. Hors du cercle des parents « prioritaires », l'électisme des sympathies personnelles compense l'étroitesse des relations formelles ; la parenté est ainsi autant liée par le choix des individus que par suite des obligations traditionnellement admises. Cette souplesse lui permet de s'adapter aux facteurs qui s'opposeraient à sa continuité. Parmi ces facteurs, il faut noter la différenciation sociale résultant de la mobilité sociale. De fait, il existe une étroite corrélation entre le rang social et la fréquence des relations. Les informateurs qui avaient le plus perdu contact avec leurs collatéraux étaient ceux qui avaient gravi l'échelle sociale. La mobilité sociale tend donc à bouleverser les relations entre collatéraux, où les préférences personnelles jouent un rôle si important, mais ne suffit pas, semble-t-il, à éloigner définitivement une personne de sa parenté. On persiste à reconnaître certaines obligations et nos informateurs ont cité des cas d'individus qui avaient aidé tous leurs frères et sœurs dans leur ascension sociale. En outre, il se reforme rapidement un cercle de parents à un niveau supérieur. Ainsi, la mobilité sociale ne semble pas entraîner un refus total des obligations envers la parenté, mais seulement un changement de palier au sein de cette parenté. Certains informateurs ont mentionné des cas où l'acceptation du conjoint d'un parent à un niveau social supérieur était conditionnée par l'obligation éventuelle d'accepter un certain nombre de parents de ce conjoint. Si ce conjoint était rejeté, il y aurait perte graduelle de contact avec le « mésallié » ; dans ce cas, la parenté se regrouperait à un niveau inférieur.

Le sectionnement de la parenté n'a pas uniquement pour cause la mobilité sociale, mais aussi les différences qui s'établissent sur le plan culturel. Des informateurs nous ont parlé de parents qui étaient « devenus Anglais », et avec lesquels ils n'avaient guère eu de rapports par la suite. La différenciation culturelle résultait surtout de mariages avec des non Canadiens français. Dans la parenté des personnes que nous avons interrogées, la plupart des mariages se sont contractés entre Ca-

nadiens français ; chacune toutefois put citer un certain nombre d'unions avec des étrangers, mais jamais plus de trois. Il se faisait de ces mariages à tous les niveaux de la société. Les informateurs soulignèrent que ces unions entraînaient d'ordinaire la rupture de toutes relations avec le ménage, à moins que le conjoint fût catholique, qu'il parlât français et qu'il acceptât le rôle que lui assignait la parenté. Là encore, les liens de parenté en ligne latérale étaient les plus menacés ; les parents « prioritaires » restaient unis. Si le père et la mère, de même que les frères et sœurs en venaient d'ordinaire à accepter ces sortes de mariages, c'était les parents plus éloignés, pour qui le choix personnel comptait le plus, qui montraient leur désapprobation et qui rompaient avec le couple, de sorte que les enfants grandissaient sans connaître beaucoup leur parenté.

[373]

## *Conclusions*

Les témoignages recueillis ne révèlent pas de tendance au rétrécissement, à l'américaine, du système de parenté des Canadiens français urbanisés. Ces témoignages font bien état de difficultés dans le maintien de l'unité de la famille ou de la parenté, mais rien ne permet de supposer que ces difficultés soient liées à la vie urbaine. Dans bien des cas, la parenté s'est regroupée au bout d'une période de désunion. Il semble bien que ce système se perpétuera ; loin d'être incompatibles, parenté et urbanisation semblent, chez les Canadiens français, avoir acquis des liens fonctionnels. Toute famille urbaine, tout ménage, toute personne appartient généralement à un réseau d'obligations qui découlent de la reconnaissance des liens de parenté.

La souplesse du système lui permet de s'adapter facilement à diverses situations ; ceci est dû à l'étroitesse du cercle de parents envers lesquels les Canadiens français se sentent des obligations. La parenté « prioritaire » ne forme qu'une petite partie de la parenté reconnue ; l'extension formelle de celle-ci à travers les générations est compensée par la rareté des rapports. Le nombre des collatéraux permet le choix préférentiel. Enfin, comme les obligations « prioritaires » se rapportent à un petit nombre de groupes considérables de consanguins, ces

obligations et les rapports entre parents doivent toujours être multiples. Le Canadien français, généralement socialisé au sein d'une famille nombreuse, est conditionné dès son plus jeune âge à cette multiplicité.

La socialisation se fait dans un monde familial où l'autorité est exercée par l'homme et rigoureusement définie, où les besoins d'ordre affectif sont satisfaits grâce aux rapports entre frères, sœurs et cousins, entre l'enfant et sa mère, sa grand-mère et ses tantes. Ce modèle persiste à l'âge adulte mais permet alors plus de liberté, car les possibilités de choix préférentiels sont plus grandes. Etant donné que l'exercice de ces choix personnels réunira des personnes à peu près de même âge, de même condition et de même formation, tout ceci contribue puissamment à maintenir l'unité de ces sous-groupes. Ces groupes de pairs n'ont pas pour seule fonction d'occuper les loisirs ; ils forment le milieu de parenté au sein duquel seront socialisés les enfants des nouveaux couples.

Il n'entre pas dans le cadre de la présente étude d'approfondir les implications psychologiques de ce type de processus de socialisation, ou la possibilité d'éviter les contraintes qu'on attribue généralement à l'existence de nombreuses obligations familiales en les ajustant à ses préférences personnelles. Si ces ajustements ne sauraient s'étendre à toute la parenté et que persiste un noyau « prioritaire » pour assurer la continuité, la souplesse du système est assez grande pour s'adapter à une foule de situations. Bien plus, comme les femmes jouent le plus grand rôle dans les affaires de famille, sans s'identifier à la structure formelle et légale d'autorité, les relations entre parents ne sont pas tenues pour de stricts devoirs découlant du régime « patriarcal », mais pour des échanges dont on peut tirer fierté, plaisir et sécurité. Enfin, à cause du nombre des frères et sœurs, les choix préférentiels ne diminuent pas indûment la taille de la parenté, mais permettent [374] aux liens émotifs d'unir un grand nombre de parents selon l'importance accordée aux préférences émotives. Ceci aboutit à créer un type d'individu qui, tout en reconnaissant qu'il existe toutes sortes de devoirs envers la famille, y satisfait en choisissant parmi ses parents ceux avec qui il s'entend le mieux.

Ces caractéristiques des relations de parenté chez les Canadiens français urbanisés ne sont pas nouvelles ; il semble bien qu'elles durent depuis l'époque de la Nouvelle-France (Garigue, 1956). On peut

penser qu'une des raisons qui expliquent cette continuité est cette souplesse mentionnée ci-haut. Tous les informateurs ont affirmé qu'il existe un prototype de la famille canadienne-française. Sans en exprimer toutes les implications, ils s'en écartaient, alléguant que cesser de se conduire comme un Canadien français, c'est « devenir Anglais ». Ces idéaux concernant la famille et la parenté n'étaient pas isolés, mais faisaient partie d'un système culturel impliquant, par exemple, le français tel qu'on le parle dans la province de Québec, un certain système d'enseignement, l'appartenance à l'Eglise catholique et diverses théories politiques relatives au statut de Canadien français au Canada. Etre membre d'une famille canadienne-française supposait des attitudes et des croyances à l'égard de quelques-uns ou de tous ces points-là.

En terminant cette étude, il convient de mettre en lumière certaines de ses implications sur le plan théorique. L'une de celles-ci concerne le rapport entre la taille du groupe consanguin et le comportement envers la parenté. Nous proposons en hypothèse que le processus de socialisation au sein d'un large groupe consanguin entraîne une perception spéciale des obligations familiales. On a constaté que la taille du groupe consanguin tenait de famille, que les enfants élevés dans des familles nombreuses acceptaient comme chose normale d'avoir beaucoup d'enfants, de même que les implications de multiples liens. Les Canadiens français, un des groupes ethniques les plus prolifiques du monde occidental, ont, de père en fils, considéré comme un idéal de vie familiale d'avoir beaucoup d'enfants. Ceci soulève un problème : quelle influence a la vie urbaine sur la famille canadienne-française ? Une des thèses qui recueille le plus de suffrages veut que plus l'urbanisation est intense, moins la famille est grande et que cette conséquence de la vie urbaine est partout la même. Un certain nombre d'auteurs sont d'avis que l'urbanisation a fatalement pour effet de réduire la parenté à la famille domestique. C'est Wirth (1938) qui, le premier, a formulé cette thèse, à laquelle ont souscrit de plus récents auteurs, tels que Burgess et Locke (1953), Cavan (1953) et Kirkpatrick (1955). Bien qu'il faille admettre qu'il y a écart entre le taux de natalité dans les villes et celui des campagnes, cela ne signifie pas nécessairement que dans les villes la parenté, en tant que groupe, soit vouée à la disparition.

S'opposant à cette hypothèse universaliste, des études récentes poursuivies à Londres (Firth, Ms. ; Young, 1954 ; Shaw, 1954, Townsend, 1955) ont démontré que parenté étendue et vie urbaine peuvent aller de pair. En dépit de la tendance universelle à l'urbanisation et à l'industrialisation, il est fort peu probable que le sens familial vienne à disparaître. Le faisceau de caractéristiques sociales par lesquelles on définit d'ordinaire l'urbanisation : [375] densité de population, spécialisation professionnelle, genre particulier de relations sociales, peut exister dans des cultures très diverses. Il semble y avoir des différences culturelles fondamentales entre les définitions de la parenté formelle à Londres (Codere, 1955). Ces divergences ne sont peut-être pas tant imputables à des différences fondamentales dans les taux d'urbanisation qu'à des conceptions différentes de la famille et de la parenté.

Une étude récente (Schneider et Homans, 1955) donne à penser qu'aux Etats-Unis, les structures de parenté urbaines et rurales s'apparentent fortement. Bien que certaines sociétés soient assurément plus fortement urbanisées que d'autres, il semble que les facteurs qui contribuent à atténuer le sens familial soient les valeurs culturelles reconnues par la société et non le degré d'urbanisation. Par exemple, les Canadiens français ont adopté les façons de vivre des Américains, et cependant le régime familial des Canadiens français de Montréal semble différer fondamentalement de celui que l'on décrit comme étant celui des Etats-Unis. Qui plus est, ces différences ne résultent pas de la survivance de comportements ruraux chez les Canadiens français urbanisés, ou d'un plus long conditionnement urbain aux Etats-Unis, mais semblent résulter de divergences dans les échelles de valeurs culturelles urbaines des deux peuples.

Nombreux sont les auteurs qui ont assimilé les effets de l'urbanisation, en tant que phénomène universel, et les conséquences des valeurs culturelles telles qu'elles existent aux États-Unis. C'est compréhensible, étant donné que la plupart des études sur l'urbanisation ont été conduites dans ce pays. Toutefois, la présente étude sur les Canadiens français fait voir que les influences qu'exercent respectivement sur la famille l'urbanisation et les valeurs culturelles doivent être considérées comme distinctes.



## *RÉFÉRENCES*

Burgess, E.W. and H.J. Locke

1953 *The family*. Second édition, American Book Company, New York. Cavan, R.S.

1953 *The American family*. Crowell, New York.

Codere, Helen

1955 A genealogical study of kinship in the United States. *Psychiatry* 18 : 65-79.

Firth, R.F.

Ms. *Studies of kinship in London*. To be published by the London School of Economies.

[376]

Garigue, Philip

1956 *The French Canadian family*. In a forthcoming book of essays on French Canada, edited by Mason Wade.

KIRKPATRICK, CLIFFORD

1955 *The family*. Ronald, New York. Schneider, D., and G.C. Homans

1955 Kinship terminology and the American kinship System. *American Anthropologist*, 57 : 1194-1208. Shaw, L.A.

1954 Impression of family life in a London suburb. *The Sociological Review*, 2 : 2 : 179-94.

Townsend, Peter

1955 The family life of old people. *The Sociological Review*, 3 : 2 : 175-195.

Young, Michael

1954 Kinship and the family in East London. *Man*, LIV, 210 : 137-39.

Wirth, Louis

1938 Urbanism as a way of life. *American Journal of Sociology*,  
44 : 1 : 1-24.

[377]

**Deuxième partie :**  
*Les structures sociales  
du Canada français d'aujourd'hui*

**Section 6. Organisation sociale  
et culture**

*“La connaissance de la parenté et  
l'urbanisation du Canada français.”*

**Marcel RIOUX**

Version française d'un article tiré de : *Contributions to Anthropology*, 1959, National Museum of Canada, Bulletin No 173, 1-11.

[pp. 377-388.]

[Retour à la table des matières](#)

Les anthropologues se sont toujours beaucoup intéressés à l'étude de la parenté. La parenté occupe une place stratégique, aux frontières de la descendance biologique et de la consanguinité d'une part, et du mariage, de l'exogamie et de plusieurs autres normes sociales, d'autre part ; c'est un des aspects les plus importants du comportement humain. La parenté prend en considération, d'une façon ou d'une autre, les liens réels de descendance et de consanguinité entre les individus, mais elle exprime surtout un système arbitraire d'idées qui régissent les relations entre les individus et les groupes. Lowie écrit : « La parenté est une véritable institution dans la plupart des sociétés traditionnelles parce que, comme l'exprime si bien Firth, c'est le bâton sur lequel on s'appuie pendant toute sa vie, c'est elle qui règle le compor-

tement dans d'innombrables situations. » <sup>390</sup> On peut étudier la parenté de différents points de vue : l'anthropologue social l'étudie pour en déterminer la structure et la fonction dans des diverses sociétés ; l'ethnologue la considère comme un élément important pour étudier la distribution et la diffusion des traits culturels. D'un point de vue plus particulier, on peut aussi étudier la parenté pour évaluer les changements qui se produisent dans une société en voie de transformation rapide. Parce qu'on peut quantifier la connaissance que les individus possèdent de leur parenté, il est possible d'utiliser cet aspect du système de parenté - de préférence aux éléments descriptifs - comme indice d'urbanisation.

[378]

Comment définit-on la connaissance de la parenté ? C'est le réseau de Personnes qu'un individu (l'égo d'un système généalogique) reconnaît comme parents et qui influence son comportement. Qu'arrive-t-il à cet aspect du système de parenté quand la société s'engage dans l'urbanisation ? De la parenté, en général, Lowie écrit : « Il est évident que la civilisation occidentale a réduit la parenté aux plus étroites limites. » <sup>391</sup> Le professeur Curle écrit de son côté : « Dans les grandes agglomérations urbaines de l'Angleterre d'aujourd'hui, notre système de parenté, depuis longtemps séparé de son contexte socio-économique, perd rapidement les traditions et les schèmes culturels que la proximité des individus et le changement moins rapide maintiennent encore à la campagne. » <sup>392</sup> Bien que ces citations s'appliquent à tout le système de parenté, il semble bien que la connaissance de la parenté suit la même évolution que le système lui-même. Ce qui semble conforme à la thèse de Redfield qui veut qu'à mesure qu'on passe des groupes traditionnels aux groupes urbains, la parenté perd de son importance.

« Si l'on va de Tusik à Merida, on observe que la famille élémentaire devient moins stable ; que l'autorité patriarcale ou matriarcale se manifeste de moins en moins ; que les institutions qui exprimaient la cohésion de la grande famille disparaissent ; que les marques de respect - particulière-

<sup>390</sup> R.H. Lowie, *Social Organization*, New-York, Rinehart, 1948, 59.

<sup>391</sup> *Ibid.*, 60.

<sup>392</sup> A. Curle, « Kinship Structure in an English Village », *Man*, LII, 1952, 100.

ment envers les frères plus vieux et généralement envers les personnes plus âgées - perdent de leur force et de leur importance ; que les formes de comportement appropriées envers la parenté deviennent de plus en plus imprécises ; que les termes de parenté utilisés dans la famille conjugale s'appliquent de moins en moins aux parents plus éloignés et aux individus non apparentés. » 393

On s'accorde généralement à penser que c'est ainsi que tendent à évoluer les *folk-sociétés* en voie d'urbanisation.

Aux fins de cet article, nous prenons pour acquis que les États-Unis représentent un des pays les plus urbanisés, sinon le plus urbanisé ; on s'en servira ici comme d'un étalon pour mesurer les effets de l'urbanisation dans divers pays. Bien que ce pays soit considéré comme le plus urbanisé, il n'est pas uniformément urbanisé ; Parsons, par exemple écrit :

« En dépit de la grande commercialisation de l'agriculture américaine, les conditions socio-économiques de la vie rurale favorisent davantage la continuité d'occupation et de statut de génération en génération que celles de la ville ; aussi, et plus particulièrement peut-être chez la population rurale la plus assise, il n'est pas rare de retrouver un type de famille qui se rapproche de la famille-souche de LePlay. » 394

On peut en inférer que la différence du comportement de parenté dans les divers segments de la population des États-Unis provient du degré d'urbanisation des divers sous-groupes plutôt que de leurs valeurs qui modifieraient les effets du processus d'urbanisation.

Les études sur la connaissance de la parenté sont rares ; les ethnographes n'en font presque pas mention. Dans les sociétés tribales, on prend pour acquis que la connaissance de la parenté s'étend à toute la tribu ou, à tout [379] le moins, à toute la communauté primaire. Bien que les anthropologues sociaux anglais s'intéressent à la parenté de façon particulière, ils n'ont pas souvent publié de données spécifiques sur la connaissance de la parenté. Récemment, Hélène Coderre a con-

393 Robert Redfield, *The Folk Culture of Yucatan*, Chicago, 1941, 211.

394 Talcott Parsons, *Essays in Social Theory, Pure and Applied*, Glencoe, Ill., The Free Press, 1949, 238.

duit une enquête sur la connaissance qu'ont de leur parenté 200 étudiants universitaires dont l'âge varie entre 17 et 20 ans et qui appartiennent à peu près tous à la même strate socio-économique, celle des affaires et des professions libérales. Elle conclut :

« La signification du schème de comportement est extrêmement claire : d'abord, l'intérêt de chacun se porte très fortement sur sa propre génération et la première génération ascendante. Dans la plupart des cas, les deux tiers des généalogies se concentrent au niveau de ces deux générations. Non seulement s'attache-t-on à ces générations mais un type particulier de relations de parenté est privilégié : celle qui a le plus d'analogie avec la relation du sujet à ses parents est celle des enfants des frères et des sœurs de ses parents avec les frères et les sœurs de ses parents. » <sup>395</sup>

Comparé à la connaissance de la parenté dans les sociétés tribales et folk, le système américain semble « être poussé au pied du mur » ; il est difficile d'imaginer qu'il se restreigne davantage.

Comment l'urbanisation du Canada français affecte-t-elle la parenté ? Suit-elle la même ligne d'évolution que celle dont il vient d'être question ? S'en éloigne-t-elle considérablement ? Depuis les études de Miner <sup>396</sup>, de Hughes <sup>397</sup> et des sociologues et anthropologues canadiens <sup>398</sup>, on s'accorde à penser que le Canada français a suivi à peu près le même type d'évolution que celui que Redfield a décrit pour le Yucatan. Succinctement résumée, l'évolution du Canada français s'est faite à partir d'une folk-société, homogène au XIX<sup>e</sup> siècle, qui s'est urbanisée lentement au début du XX<sup>e</sup> ; un colloque auquel participaient surtout des sociologues de l'Université Laval a mis en lumière

<sup>395</sup> Hélène Codère, « A Genealogical Study of Kinship in the United States », *Psychiatry*, XVIII, 1955, 76.

<sup>396</sup> Horace Miner, *St. Denis, A French-Canadian Parish*, Chicago, The University of Chicago Press, 1939. [Voir la traduction française du livre disponible dans [Les Classiques des sciences sociales](#). JMT.]

<sup>397</sup> Everett C. Hughes, [Rencontre de deux mondes : La crise d'industrialisation du Canada français](#), traduit par Jean-Charles Falardeau, Montréal, Éditions Lucien Parizeau, s.d. L'ouvrage a été publié d'abord sous le titre de : *French Canada in transition* (Chicago, The University of Chicago Press, 1943).

<sup>398</sup> Marcel Rioux, « [Notes sur le développement socio-culturel du Canada français](#) » (dans le présent ouvrage, 173-188) ; Jean-Charles Falardeau, « French Canada : Past and Present », Montréal, 1951 (miméographié).

l'accélération rapide de cette évolution depuis la deuxième Grande Guerre. <sup>399</sup> Plus récemment, Garigue <sup>400</sup> a soutenu que le système de parenté du Canada français ne se transforme pas comme celui des États-Unis ; il a montré qu'à Montréal la connaissance de la parenté est beaucoup plus étendue que dans des aires comparables aux États-Unis : « La moyenne de cette connaissance s'étend à 215 personnes et son point le plus bas descend à 75. Ceux qui connaissent le moins de parents en reconnaissent de 75 à 120 ; les dix qui en connaissent le plus, de 252 à un maximum de 484. » <sup>401</sup> Il n'y a là rien de surprenant et on pouvait s'attendre à ce résultat. Ce qui surprend davantage, c'est la conclusion qu'en tire l'auteur.

« S'il est vrai, écrit-il, que certaines sociétés sont plus urbanisées que d'autres, il semble que les facteurs qui expliquent la diminution de la connaissance de la parenté sont les valeurs culturelles de la société et non son degré d'urbanisation. Le Canada français, par exemple, possède ce qu'on peut appeler les techniques de la vie américaine alors que son système de parenté est fondamentalement différent de celui qui est pratiqué aux États-Unis. On ne peut attribuer ces différences aux plus nombreuses survivances rurales chez les Canadiens [380] français ni au fait que les États-Unis sont urbanisés depuis plus longtemps, mais, dans chaque cas, elles font partie du mode de vie de chaque société et de leurs valeurs culturelles. » <sup>402</sup>

Je veux contester les deux points suivants : a) que le système de parenté soit exclusivement relié aux valeurs culturelles d'une société et b) que le Canada français soit aussi urbanisé que les États-Unis ; et faire la contre-proposition suivante : le système de parenté canadien-français et plus particulièrement la connaissance de la parenté a déjà commencé à se restreindre ; il existe dans ce domaine des variations qu'on ne peut attribuer au changement des valeurs culturelles, mais au degré d'urbanisation dans différentes parties du Canada français.

<sup>399</sup> Jean-C. Falardeau (sous la direction de), *Essais sur le Québec contemporain - Essays on Contemporary Quebec*, Québec, Les Presses Universitaires Laval, 1953.

<sup>400</sup> Philippe Garigue, « Liens de famille entre Canadiens français et vie urbaine » (dans le présent ouvrage, 363-377).

<sup>401</sup> *Ibid.*, 363-377.

<sup>402</sup> *Ibid.*, 363-377.

Avant d'essayer d'évaluer l'importance des facteurs sociaux et culturels par rapport à la connaissance de la parenté, il faut s'interroger sur le système de parenté lui-même pour en déterminer la place dans le complexe socio-culturel. Là-dessus, Radcliffe-Brown écrit : « Par système de parenté, j'entends un réseau de relations sociales... qui constitue une partie du réseau global de relations sociales qu'on appelle structure sociale. »<sup>403</sup> Les systèmes de parenté font partie, à coup sûr, de la structure sociale et non des valeurs culturelles ; et la structure de ces systèmes ne varie pas, que nous sachions, avec le développement socio-culturel des groupes humains. Les aspects formels du système américain de parenté se rattachent à ce qu'on a appelé le système Eskimo. Murdock écrit à ce propos :

« On doit souligner, toutefois, que le type Eskimo n'est pas caractéristique des peuples civilisés en opposition avec les peuples primitifs ; en plus de s'appliquer aux Yankees industrialisés de la Nouvelle-Angleterre, le système eskimo est pratiqué par des sociétés aussi diverses que les paysans rutènes de l'est de l'Europe, les agriculteurs Taos-pueblo du sud-ouest américain, les Eskimos du cuivre, chasseurs et pêcheurs du grand nord, les pygmées Andamanites de la forêt tropicale... »<sup>404</sup>

Il semble donc évident que la structure de l'organisation sociale, ou à tout le moins le système de parenté qui en est partie, ne puisse être mis en corrélation avec quelque schème d'évolution des sociétés. Il ne semble pas qu'on se soit soucié de la connaissance de la parenté dans les études concernant le système de parenté en général. Murdock et d'autres anthropologues sociaux décrivent et classifient des systèmes de parenté sans prendre en considération la connaissance de la parenté et son étendue. Leurs études s'attachent à la terminologie de parenté, aux droits et aux obligations des parents les uns envers les autres ainsi qu'aux usages qu'ils observent dans leurs relations sociales. L'étude de la connaissance de la parenté n'est pas axée sur ces éléments mais sur le nombre de parents qu'un sujet reconnaît et dont il peut rendre compte ; c'est un indice quantifiable qui vise à donner une idée de l'importance de la parenté dans une société et non à décrire et à classi-

<sup>403</sup> A.R. Radcliffe-Brown, « The Study of Kinship Systems », *The Journal of The Royal Anthropological Institute*, LXXI, 1941, 2.

<sup>404</sup> G.P. Murdock, *Social Structure*, New-York, 1949, 226-227.



fier ce système. Il apparaît vite que les éléments formels d'un système de parenté ne peuvent être mis en corrélation avec les structures globales des sociétés de type tribal, *folk*<sup>405</sup> ou urbain - parce que, comme nous [381] l'avons vu, le système eskimo, par exemple, est pratiqué à la fois par les Yankees et les Andamanites. Il se pourrait, toutefois, que l'étendue de la connaissance de la parenté puisse être mise en corrélation avec la structure des sociétés globales -ce qui est sous-entendu dans plusieurs études sur l'urbanisation.

Le système de parenté canadien-français suit de près le type Eskimo que définit Murdock et dont fait partie le système américain. Comme on le voit par la description qu'en donnent Schneider et Homans, ce dernier diffère peu du système canadien-français :

« Le système américain se caractérise par la descendance bilatérale ; la famille nucléaire et la parentèle sont les unités de parenté fondamentales. Le mariage est monogame, la résidence néo-locale et l'héritage se fait par dispositions testamentaires. Il n'y a pas de succession à des charges politiques ou autres simplement à cause de liens de parenté ; l'étendue de la parenté est limitée et la parenté tend à être nettement dissociée des autres institutions telles que le système d'occupations ; de sorte qu'à côté d'institutions aussi complexes et ramifiées que l'économie et la technologie, la parenté paraît sans importance. »<sup>406</sup>

La différence entre les systèmes américain et canadien-français ne réside ni dans la terminologie ni dans leurs éléments principaux mais dans l'importance que le système de parenté a dans chacune des sociétés. La différence globale vient du fait suivant : présentement, la culture canadienne-française semble moins orientée que la culture américaine vers le statut acquis. Au Canada français, le complexe de paren-

<sup>405</sup> Dans le présent article tout comme dans une étude antérieure et pour les mêmes raisons que celles que j'exposais dans cette étude (voir note 9), la terminologie que j'utilise diffère de celle de Redfield. Ce dernier emploie les termes « folk » « paysan » et « urbain », alors que j'emploie les mots « tribal », « folk » et « urbain ». Les caractéristiques de mes trois types correspondent toutefois à celles des trois types de Redfield.

<sup>406</sup> D.M. Schneider et G.C. Homans, « Kinship Terminology and the American Kinship System », *American Anthropologist*, LVII, 1955, 1194.

té joue un rôle plus important qu'aux États-Unis ; c'est visible même dans le comportement économique.

Dans une thèse récente sur les entrepreneurs industriels canadiens-français, Taylor rapporte ce qui suit :

« Un manufacturier qui embauche 500 ouvriers dans son usine déclare : J'ai la chance de ne pas compter de parents dans mon usine, autrement, je me sentirais obligé même envers mes parents éloignés. »<sup>407</sup>

L'explication de ce fait pourrait liée au processus d'individualisation que Redfield a observé en étudiant l'urbanisation du Yucatan. Schneider et Homans écrivent de l'Américain contemporain : « Il doit être relativement libre des liens encombrants de parenté et doit vouloir l'être. »<sup>408</sup> Redfield, de son côté, écrit : « Une société est individualiste dans la mesure où le comportement standardisé d'un de ses membres n'implique pas la famille... »<sup>409</sup> La connaissance de la parenté et d'autres observations<sup>410</sup> font voir que le Canada français n'est pas aussi individualiste que les États-Unis.

Nous nous reposons donc la question : est-ce que la différence dans la connaissance de la parenté qu'on observe entre le Canada français et les États-Unis peut être attribuée à une différence dans le degré d'urbanisation des deux sociétés ou à une différence dans leurs valeurs culturelles ? Je suis d'avis que les deux séries de facteurs sont en cause et non pas seulement [382] les valeurs culturelles, comme le pense Garigue. Quand une société passe du stade *folk* au stade urbain, comme ce fut le cas au Canada français surtout dans les vingt dernières années, la structure du système de parenté peut ne pas changer beaucoup, mais son importance dans la structure totale peut diminuer. Tous ceux qui ont étudié le Canada français semblent s'accorder pour penser qu'il est moins urbanisé que les États-Unis. C'est ce que j'ai

<sup>407</sup> Norman W. Taylor, « [L'industriel canadien-français et son milieu](#) » (dans le présent ouvrage, 279-303).

<sup>408</sup> *Op. cit.*, 1206.

<sup>409</sup> *The Folk Culture of Yucatan*, 356.

<sup>410</sup> Voir Marcel Rioux, « [Analyse culturelle de Belle-Anse](#) », *National Museum of Canada, Bulletin* 138 (Anthropological Series, 37), Ottawa, 1957, 57-64.

moi-même soutenu dans un récent article.<sup>411</sup> À cause du partiel isolement physique et culturel du Canada français au XIX<sup>e</sup> siècle, les processus d'urbanisation ont été plus lents qu'aux U.S.A. à faire sentir leurs effets ; c'est surtout à partir de 1940 que cette société est devenue plus individualiste et plus sécularisée. La thèse que je soutiens ici c'est qu'à mesure que le Canada français s'urbanisera, on pourra y observer les mêmes effets que dans les sociétés présentement plus urbanisées. La sécularisation et l'individualisation qu'on a observées dans le passage des sociétés tribales aux sociétés *folk* sont amplifiés dans le passage de celles-ci au stade urbain.

Peut-on soutenir que les valeurs culturelles du Canada français qu'on postule différentes de celles des États-Unis vont freiner les effets du processus d'urbanisation ? Avant de répondre à cette question, on doit faire une distinction utile entre ce qu'on pourrait appeler les valeurs *culturelles* et les valeurs *sociales*. Les valeurs sociales désignent les valeurs qui sont liées de plus près à la structure d'une société et ne font pas nécessairement partie de son *ethos* - qui est composé de valeurs affectives et intellectuelles plus stables. On peut concevoir facilement, par exemple, que les valeurs positives et négatives qu'un groupe minoritaire possède à titre de groupe minoritaire auront tendance à disparaître si ce groupe cesse d'être minoritaire ; ces valeurs sociales n'auront tendance à exister que pour autant que se maintiendra la structure à laquelle elles sont liées. La parenté, étant directement liée à la structure de la société et plus particulièrement à la famille aura tendance à décroître en importance quand l'importance de la famille diminuera.

Certaines façons de raisonner au sujet des valeurs culturelles, de la structure sociale et de parenté me semblent tautologiques. Si, comme le soutient Lowie, la parenté est une institution importante dans la plupart des sociétés traditionnelles, on n'expliquera rien en liant ce fait aux valeurs culturelles de ces sociétés. Ce qui équivaldrait à dire : ces peuples ont de grandes familles à cause d'une valeur culturelle appelée « amour de la famille » ; on sait que les peuples traditionnels ont des systèmes de valeur très différents les uns des autres mais que chez tous la parenté est une institution importante. Ce que ces sociétés ont en commun ne sont pas des valeurs culturelles mais un type de struc-

---

<sup>411</sup> « [Notes sur le développement socio-culturel du Canada français](#) ».

ture sociale, c'est-à-dire le type tribal que caractérisent certains traits bien définis. La même observation vaut pour le type intermédiaire *folk*. Les différences que Parsons aperçoit dans la société américaine au sujet de l'importance de la parenté ne sont pas attribuables à une différence dans les valeurs culturelles mais aux degrés divers d'urbanisation d'un secteur à l'autre des États-Unis. Quand on dit que le système de parenté se maintient dans une conjoncture d'urbanisation et qu'on prétend que c'est à cause des valeurs culturelles de la société en question, on doit s'assurer [383] que les valeurs en question ne sont pas celles qui sont associées à la famille elle-même ou au groupe primaire, parce que ces valeurs ne sont pas caractéristiques d'une société particulière mais de toutes les sociétés qui ont un même niveau d'organisation sociale.

Si la thèse était vraie qui veut que la différence entre l'importance de la connaissance de la parenté au Canada français et aux États-Unis soit due exclusivement à une différence dans le degré d'urbanisation de ces deux sociétés, la connaissance de la parenté n'aurait alors pas changé avec l'urbanisation du Canada français. On peut démontrer, au contraire, qu'il existe d'importantes différences spatio-temporelles à l'intérieur du Canada français et que ces variations peuvent être mises en relation avec le degré d'urbanisation qu'on observe à certaines époques et à certains endroits.

Pour ce qui a trait aux variations dans le temps, une seule citation de Miner nous suffira ; la description qu'il a donnée de Saint-Denis, il y a vingt ans, est considérée ici comme typique de la presque totalité du Canada français au XIX<sup>e</sup> siècle et du Canada français rural au XX<sup>e</sup> siècle :

« La connaissance courante de systèmes généalogiques extensifs de sa famille et de celle des autres familles de la paroisse symbolise l'importance des relations de famille. Une telle connaissance ne requiert pas d'études particulières pour le villageois. Les généalogies sont des ensembles de connaissances constamment utilisées. Il n'est pas rare que des individus aient des souvenirs personnels de leurs arrière-grands-parents. Des questions sur la parenté sont sans cesse soumises aux grands-parents qui peuvent y répondre à cause de la connaissance personnelle qu'ils ont des individus en question. C'est ainsi que ces connaissances se transmettent de génération en génération. A la messe, le curé demandera aux paroissiens de prier pour une femme décédée à Québec. Ceux qui ne con-

naissent pas cette personne vont demander à leur grand-mère qui elle était. C'est la réponse de la grand-mère qui va décider si, oui ou non, on lui offrira des prières. Dans toutes les demeures, les murs du salon sont recouverts de photographies de plusieurs ancêtres ; c'est en discutant fréquemment de ces parents et de leur caractère que le plus petit enfant apprendra à les connaître très bien, non pas seulement comme autant de noms mais comme membres de la famille. On récitera des prières pour eux et on suspendra au salon des souvenirs funéraires pour en garder la mémoire. Quelques membres de la famille pourront encore en porter le deuil pour en garder ainsi le souvenir vivant dans la mémoire de la famille. » <sup>412</sup>

Non seulement y a-t-il des variations dans le temps, mais dans l'espace aussi. Le nombre de 215 parents connus que donne Garigue pour des familles de Montréal à revenu moyen peut sembler élevé si on le compare à ceux de 30 et de 33 que rapporte Godère pour les étudiants de familles américaines à revenu plus élevé, mais la différence entre la métropole et telle communauté rurale est encore plus grande. L'exemple donné ici pour étayer cette assertion est puisé chez un groupe acadien de l'île du Cap-Breton. Aux fins de la présente étude sur la parenté, la variété acadienne de la culture canadienne-française est considérée comme très proche de celle du Québec. [384] Les principales différences sont historiques et idéologiques ; le complexe culturel est le même pour tout le Canada français. La communauté étudiée est celle de Chéticamp, sur l'île du Cap-Breton. Comme dans les études que j'ai poursuivies dans quelques autres communautés, l'enregistrement des généalogies individuelles est utilisé pour mieux connaître la culture à l'étude. En plus d'une bonne récolte de renseignements sur la parenté, cette technique apporte à l'enquêteur une connaissance poussée de la structure sociale et de l'histoire de la communauté. Chéticamp comprend à peu près 3,500 Acadiens dont l'établissement à cet endroit remonte à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle. Dix-sept chefs de famille y cherchèrent refuge en 1785, quelque trente ans après la Dispersion des Acadiens. Le gros du présent village de Chéticamp descend de ces « quatorze vieux », comme on les appelle là-bas ; quelques autres noms patronymiques se sont ajoutés à ceux des pionniers. C'est en 1785 et au cours des quelques années suivantes que

---

<sup>412</sup> *St. Denis, A French-Canadian Parish*, 67-68. [Voir la traduction française du livre dans [Les Classiques des sciences sociales](#). JMT.]

ceux qu'on considère comme des patriarches commencèrent à arriver à Chéticamp. Tous leurs noms de famille sont encore vivants à Chéticamp et forment les plus grandes familles. Seul un nom a disparu, celui de Bois, un des patriarches. Bien qu'ils fussent quatorze patriarches, ils ne portaient que neuf noms patronymiques, le même nom, dans trois cas, étant porté par plus d'un individu ; on comptait trois Aucoin, trois Chiasson, deux Deveau ; les autres individus s'appelaient Boudreau, Gaudet, Leblanc, Maillet, Poirier et Bois. <sup>413</sup> Aujourd'hui, vingt noms patronymiques composent plus de neuf-dixièmes de la population. On peut observer le même phénomène dans le Québec rural où de grandes familles ancestrales ont colonisé le pays et où chaque famille occupait une partie de village ou de communauté.

À cause du nombre restreint de noms patronymiques à Chéticamp, la connaissance de la parenté n'est pas un passe-temps mais une nécessité. Pour nommer un individu de façon à ce qu'on le reconnaisse, il faut ordinairement faire suivre son nom de ceux de son père et de son grand-père. Personne ne saurait qui est Paul Chiasson si on ne l'appelait pas Paul-à-Timothée-à-Joseph. Quelquefois on doit remonter à la quatrième génération pour désigner un individu. Cette pratique est si courante que le curé doit lui aussi dans ses annonces officielles faire suivre le nom de celui dont il est question du nom de son père et quelquefois de celui de son grand-père. Au téléphone, on doit avoir soin de bien spécifier qu'on veut parler à Placide-à-Paul-à-Lubin Aucoin. Un hebdomadaire acadien, paraissant au Nouveau-Brunswick, publie une rubrique sociale qui a trait à Chéticamp, mais qui souvent omet les liens généalogiques des individus ; personne ne sait de quels individus il est question dans le journal. Les liens généalogiques suivent presque exclusivement la lignée du père. La seule exception notée se rattache au fait qu'un mari meurt jeune et que sa veuve ne se remarie pas ; les enfants prennent alors le prénom de la mère, ce qui n'arrive pas très souvent parce que veufs et veuves ont tendance à se remarier à tous les âges. Même dans ces cas d'exception, on souligne qu'on ne se sert du prénom de la mère que pour désigner un individu

---

<sup>413</sup> Je tiens ici à exprimer ma gratitude au révérend père Anselme, capucin, pour les renseignements historiques qu'il m'a si obligeamment communiqués à ce sujet.



mais non pas dans les discussions sur les généalogies formelles auxquelles les vieux semblent prendre beaucoup de plaisir.

Comme on emploie exclusivement les prénoms pour désigner les individus et leurs liens généalogiques, les noms de famille ont tendance à être [385] complètement : oubliés. On ne peut espérer repérer un individu dont on ne saurait que le nom de famille. Pendant mon séjour à Chéticamp, j'ai observé un cas qui illustre bien ce fait : une vieille femme avec qui je discutais d'un point précis de généalogie ne savait pas si son gendre s'appelait Aucoin, Deveau ou Chiasson. Comme c'est une spécialiste en généalogie et qu'elle vit près de son gendre, ce n'est pas par manque d'intérêt si elle ne connaissait pas le nom de famille de son gendre mais parce qu'elle le connaissait trop bien ; pour elle, son gendre s'appelait Lubin-à-Venant et c'est tout ce qu'il lui fallait savoir.

Pour mieux comprendre le système de parenté et plus particulièrement la connaissance de la parenté, on doit dire un mot de la forme d'établissement de ce village. Comme plusieurs autres villages acadiens, Chéticamp se compose de quelques communautés primaires qui existaient avec l'érection officielle de la paroisse et de la municipalité.<sup>414</sup> Ces groupes ont tendance à garder leur identité et leur nom, même lorsqu'ils sont intégrés à un groupe plus vaste. Le mode de peuplement de Chéticamp n'est pas le même que celui qu'on observe dans les rangs parallèles du Québec ; il ne correspond pas non plus à la disposition géométrique des terres du Canada anglais. À Chéticamp, la topographie joue un rôle déterminant. Les nombreuses routes qui semblent n'avoir été construites que pour relier entre elles le plus grand nombre de maisons ne suivent pas un modèle rigide. Bien que différentes des rangs du Québec, ces agglomérations font montre d'un puissant esprit de corps, d'autonomie et de persistance. À Chéticamp, on compte dix petites agglomérations qui forment la paroisse : Laprairie, Petit Etang, Le Havre, La Digue, La Pointe, L'Île, Point Cross, Plateau, Belle-Marche et Red Man. A l'exception du Havre qui est une agglomération plus nombreuse et un point de concentration important, toutes les autres sont plus particulièrement liées à une famille ou à tout le moins à un nom patronymique. Chacun de ces bourgs a un spé-

---

<sup>414</sup> Sur le même phénomène au Québec, voir Marcel Rioux, « [Notes sur le développement socio-culturel du Canada français](#) ».

cialiste de la parenté qui connaît les généalogies d'une ou de plusieurs grandes familles de son voisinage. On observe la même chose au Québec où ces individus sont connus sous le nom de « défricheurs de parenté ». À Chéticamp, comme au Québec, ces spécialistes se plaisent à discuter des liens de parenté entre les paroissiens ; les jeunes gens les consultent pour connaître les liens exacts de parenté entre deux personnes, surtout quand il s'agit de mariage. Quelquefois ces spécialistes ont à se pencher sur des problèmes ardu ; ainsi, à Belle-Anse au Québec <sup>415</sup>, une communauté de 600 individus où tout le monde est plus ou moins parent avec tout le monde, un homme se maria pour la troisième fois avec une femme qui en était à son quatrième mariage. Comme les deux époux avaient eu des enfants à chacun de leurs mariages précédents et que la femme avait eu d'autres enfants pendant ses périodes de veuvage, seul un spécialiste pouvait démêler les liens de parenté entre tous ces individus. Dans des communautés comme Belle-Anse et Chéticamp, la connaissance de la parenté peut devenir un exercice intellectuel.

À Chéticamp, j'ai recueilli la généalogie de la famille Boudreau dont l'origine remonte aux pionniers. Comme cette enquête menée auprès du spécialiste de la généalogie de cette famille n'avait pas d'abord pour but de [386] connaître le nombre exact de parents qu'il connaît et peut nommer, il est difficile d'avancer un chiffre exact. Cependant, d'après mes notes de terrain et de l'avis d'un religieux qui étudie la petite histoire de ce village et qui connaît bien la science de mon informateur, on peut raisonnablement avancer le chiffre de 2,000 noms. Fait à souligner, l'informateur ne s'est fié qu'à sa mémoire pour énumérer toutes ces personnes. La généalogie commence avec le premier Boudreau qui vint à Chéticamp vers 1785 et va jusqu'au dernier. L'informateur appartient lui-même à la cinquième génération des Boudreau de Chéticamp, ce qui fait un total de huit générations dont il possède une connaissance à peu près complète. Non seulement connaît-il à fond sa propre lignée mais à peu près tous les parents secondaires. Il a une connaissance complète de tous les latéraux de sa génération et aussi de ceux des quatre générations ascendantes. La sixième et septième générations sont à peu près complètes excepté pour les individus qui ont quitté Chéticamp et dont il a perdu la trace. Dans

---

<sup>415</sup> Marcel Rioux, « [Analyse culturelle de Belle-Anse](#) ».



plusieurs cas, il connaît et nomme des parents qui vivent présentement dans l'Est des États-Unis. À la septième et huitième générations, mon informateur ne connaissait pas tous les noms des enfants qui ne sont pas de sa propre lignée ; dans la plupart des cas, il connaissait leur nombre et la date approximative de leur naissance. La ligne généalogique de l'arrière petite-fille de l'informateur se lit ainsi : Madeleine-à-Rachelle-à-Joseph-à-Placide (informateur, né en 1877) à Charles-à-Venant-à-Joseph (né vers 1750). Deux noms de femmes représentent la septième et huitième générations parce qu'au moment où l'enquête a été menée, c'était le seul moyen d'étendre la généalogie à la huitième génération ; aussitôt qu'un fils sera né à la huitième génération, les femmes seront remplacées.

Pendant cette enquête qui dura près d'un mois, le nom des « défricheurs de parenté » d'autres familles furent mentionnés et certains d'entre eux furent consultés parce que la généalogie des Boudreau chevauchait celle d'autres familles à cause du mariage des femmes Boudreau. Bien que je n'aie pas vérifié leurs connaissances, ces spécialistes m'ont semblé en savoir aussi long sur leur propre famille que mon informateur principal sur la sienne. Chéticamp me semble comparable à la plupart des communautés canadiennes-françaises du passé et aux communautés rurales contemporaines. À l'Île-Verte <sup>416</sup>, j'estime que le spécialiste de la famille Fraser connaissait 1,500 individus et les autres individus du village en connaissaient à peu près 500. Il semble qu'on puisse en dire autant des individus ordinaires de Chéticamp. En bref, on peut dire que les spécialistes des grandes familles patronymiques connaîtraient autant de parents que le spécialiste Boudreau, alors que certains spécialistes et moi-même estimons que les individus moyens en connaîtraient à peu près 500.

On peut conclure qu'il existe de grandes variations dans le temps et l'espace à l'intérieur du Canada français quant à la connaissance de la parenté et que ces variations sont d'abord dues au degré d'urbanisation des différents segments de ce tout socio-culturel. Les valeurs cultu-

---

<sup>416</sup> Marcel Rioux, « [Description de la culture de l'Île-Verte](#) », National Museum of Canada, *Bulletin 133* (Anthropological, 35), Ottawa, 1954.

relles peuvent être affectées par les transformations sociales qu'entraîne l'urbanisation, mais il semble que dans le cas de la connaissance de la parenté c'est le facteur urbanisation qui est primordial.

[387]

[388]

[389]

**Deuxième partie :**  
*Les structures sociales  
du Canada français d'aujourd'hui*

**Section 6. Organisation sociale  
et culture**

*“L'étude systématique de la société  
globale canadienne-française.”*

**Fernand DUMONT**

Reproduit de : Fernand Dumont et Yves Martin (sous la direction de), [\*Situation de la recherche sur le Canada français\*](#), Québec, Les Presses de l'Université Laval, 1962, 277-292.

[pp. 389-404.]

[Retour à la table des matières](#)

Je tiens à dissiper d'abord une équivoque. Le titre de mon exposé n'implique aucunement que je veuille m'attaquer à une sorte de synthèse des thèmes évoqués au cours de ce colloque. La plupart des auteurs de communications et de commentaires ont bien laissé entendre que l'ère des synthèses-résumés était close pour les chercheurs de cette génération. Parmi toutes les incertitudes dont nous avons fait le bilan au cours de ces journées, voilà un point qui, pour nous tous, est assuré. En parlant de l'étude de la société globale, je ne proposerai donc aucune voie - royale ou tortueuse - pour permettre au sociologue de survoler les lacunes énormes de nos recherches empiriques afin d'en arriver au plus vite à de nouvelles synthèses apaisantes. D'ailleurs, à mon sens (et cela apparaîtra, dans la suite, je l'espère), la notion de

société globale n'indique qu'une voie de recherches empiriques parmi bien d'autres.

Cependant, même si ce colloque se déroule sous les auspices de la sociographie, on n'aura aucune difficulté à convenir que le thème que j'ai à traiter appelle des précisions théoriques. La notion de « société globale » apparaît de plus en plus comme nécessaire. Nous savons bien que, le plus souvent, la dialectique de la recherche ne va pas de la monographie à la théorie ou inversement. Elle épouse plutôt le schéma : monographie - aire (ou société globale) - théorie. Pourtant, le concept de « société globale » est un des plus confus de la science contemporaine.

[390]

Ce n'est évidemment pas le lieu de proposer une discussion purement théorique à ce sujet. Nous ne saurions tout de même éviter de poser tout de suite une question qui s'impose d'emblée : à quels critères nous référer pour délimiter une société globale ? Ce sont de longs développements théoriques qu'il faudrait consacrer à ce problème. Mais nous en sommes dispensés par les impératifs que nous imposent les cadres de ce colloque : notre objet nous était donné au départ. Et, en fait, cela ne gêne pas trop nos idées sur la question. Chaque société globale présente une structure singulière dont le mode d'approche, dans la situation actuelle de la recherche, est à définir à chaque coup. On ne saurait généraliser à propos des sociétés globales comme on le fait, par exemple, en psychologie sociale pour les petits groupes. Ceux-ci s'offrent à la perception comme des ensembles concrets : on est vite renvoyé alors à l'étude des traits généraux de structure. Il n'en est pas ainsi pour les sociétés globales : à première vue, diverses sociétés globales peuvent être délimitées à propos de la même réalité empirique. Nous devons alors fatalement recourir, du moins dans les premières démarches, aux représentations idéologiques où se marque, chez les agents sociaux eux-mêmes, l'appartenance à telle ou telle société globale. On pourra chercher ensuite les mécanismes spécifiques qui soutiennent ces représentations. De sorte que si la notion de société globale apparaît d'abord (nous le notions à l'instant) comme un palier nécessaire de l'observation sociologique, il se pourrait qu'elle corresponde aussi à des éléments concrets et spécifiques des sociétés.

Fidèle à ces remarques comme à l'esprit général du présent colloque, je ne commencerai donc pas par proposer une définition du concept, pour en chercher ensuite l'application à notre milieu. Dans la première partie de mon travail, qui sera consacrée à un bref inventaire, je voudrais plutôt partir avant tout des mécanismes par lesquels la société canadienne-française a tâché de se donner une représentation d'ensemble de ce qu'elle est ; l'étude systématique de la société globale nous apparaîtra ainsi en profonde continuité avec son objet. Dans une seconde section de cet essai, je voudrais ensuite proposer de brèves remarques théoriques pour dégager, enfin, quelques propositions de recherche.

## I

J'avoue ne pas avoir relevé tous les essais - brefs ou élaborés - où des auteurs ont tenté, depuis deux siècles, de définir le Canadien français. Je me bornerai à mentionner quelques échantillons typiques ordonnés autour d'une classification qui, je l'espère, n'est pas trop simplificatrice. Les tentatives diverses peuvent être rangées, me semble-t-il, en trois courants de pensée : 1° *les idéologies globales et leurs contestations* ; 2° *l'historiographie* ; 3° *l'explication de notre société par une référence à la société [391] traditionnelle et à l'urbanisation*. Dans notre milieu, ces trois voies de réflexion sont non seulement fort cohérentes pour leur part respective, mais elles se recourent de façon à former un ensemble lui-même assez organique. J'essaierai, en tout cas, de le montrer.

**1.** Lorsque le sociologue ou l'anthropologue veut formuler une interprétation d'ensemble d'une société, il se heurte aux grandes idéologies du milieu en question. Avant que nous élaborions la science d'une société, celle-ci s'est déjà donné une vision cohérente de ce qu'elle est. Les idéologies qui nous occupent sont analogues aux rationalisations que doit affronter le psychanalyste. Cette situation comporte une conséquence, entre autres : toute interprétation scientifique d'une société globale sera fatalement en continuité avec les idéologies dominantes du milieu. Parfois, elle en constituera simplement l'explication et la

systematisation ; souvent, elle en sera une mise en question chargée plus ou moins de revendications et de jugements de valeur. Oublier cette condition très concrète, bien que gênante, de l'émergence de toute sociologie globale, ce serait nous accorder une objectivité de l'ordre du *deus ex machina*. On peut donc ainsi parler d'une sorte de polémique sous-jacente à toute interprétation sociologique d'ensemble d'une société globale. <sup>417</sup>

Cette interpénétration des idéologies dominantes et des sociologies globales est tout particulièrement remarquable au Canada français. Dans une étude rédigée en collaboration avec Guy Rocher, <sup>418</sup> nous avons essayé de montrer que, chez nous, les idéologies s'étaient intégrées, surtout au cours du dernier demi-siècle, en un complexe unitaire. Nous avons aussi tâché de détecter les grandes antinomies qu'elles tendaient à concilier (le national et le social, la pluralité des allégeances politiques, le religieux et le profane) et les syncrétismes qui les caractérisaient. Devant ce monolithisme, la sociologie canadienne-française ne pouvait éviter la confrontation - qui fut d'ailleurs, conformément à nos remarques de tantôt, le principal moteur de son développement. <sup>419</sup>

---

<sup>417</sup> On a toujours eu le sentiment plus ou moins confus de cette situation. Pour contourner la difficulté, on a parfois prétendu que toute société ne saurait être convenablement interprétée dans son ensemble que par un étranger. Solution bien précaire, à mon avis : une certaine identification avec l'objet est non seulement inévitable mais nécessaire dans nos sciences ; tant que nous ne disposerons pas de techniques pour mesurer ou pour doser cette identification, le recours au « dépaysement » ne saurait être déterminant pour le problème qui nous occupe. D'autant plus que pour se sensibiliser à son objet, le sociologue étranger devrait bien recourir aux grandes représentations locales ou, tout au moins, les confronter avec sa propre explication.

<sup>418</sup> Fernand DUMONT et Guy ROCHER, « [Introduction à une sociologie du Canada français](#) », dans : *Le Canada français aujourd'hui et demain* (Recherches et débats, cahier no 34), Paris, Fayard, 1961, 13-39.

<sup>419</sup> Si, pour donner en quelque sorte un pôle extrême à notre inventaire, nous voulions évoquer une « sociologie » canadienne-française qui ne soit pas autre chose qu'une systématisation de l'idéologie unitaire dont je parlais, c'est probablement l'œuvre de M. Esdras Minville qu'il faudrait retenir comme la plus typique. Retenons cette déclaration de l'auteur : « En fait, ce qui existe, c'est un problème canadien-français présentant un aspect économique comme il présente un aspect social, un aspect politique - aspects que l'on ne saurait s'expliquer complètement si on ne les rattache au fait central »

Dans un échantillonnage forcément sommaire, il faut ici accorder la première place à l'étude que Maurice Tremblay a publiée dans les *Essais sur le Québec contemporain* sous le titre : « Orientations de la pensée sociale ». <sup>420</sup> L'auteur y analyse d'abord les facteurs économiques et idéologiques de ce que l'on a considéré comme la vocation paysanne de la nationalité canadienne-française. Il évoque ensuite brièvement les principaux blocages à notre « pleine réintégration dans la vie économique du continent » : notre système particulier de classes sociales, nos collèges classiques, notre caractère français, notre philosophie catholique de la vie, nos frustrations collectives. Il termine en soulignant brièvement les contradictions du nationalisme économique. Je reconnais une sorte de priorité à ce bref essai parce qu'il est d'une facture remarquable, mais surtout parce qu'il a joué un rôle d'initiateur : on y retrouve, dans une formulation particulièrement nette, le schéma d'explication utilise (souvent avec moins de bonheur) par les auteurs ultérieurs. <sup>421</sup>

---

(Esdras MINVILLE, *Invitation à l'étude*, Montréal, Fides, 1944, 1,26-127). Maurice TREMBLAY a consacré à M Minville une partie notable de son essai : « [Réflexions sur le nationalisme](#) » dans : *Écrits du Canada français*, V, Montréal, 1959. Comme autre exemple, nous aurions pu choisir aussi *Notre question nationale* du Père Richard ARÈS, s.j., surtout le tome premier (Montréal, Éditions de l'Action nationale, 1944). Mais nous ne pouvons nous attarder : ce genre d'entreprise mérite à peine le nom de « sociologie » puisque, pour reprendre notre analogie avec la psychanalyse, elle représente une sorte de sur-rationalisation. Nous nous attacherons plutôt aux tentatives pour constituer une sociologie par analyse, critique ou remplacement des idéologies dominantes.

<sup>420</sup> Dans: Jean-Charles FALARDEAU, éd. *Essais sur le Québec contemporain*, Québec, Les Presses Universitaires Laval, 1953, 193-208.

<sup>421</sup> Je citerai ces quelques lignes qui disent l'essentiel : « Tout changement radical dans les conditions d'existence du groupe qui entraînera un examen critique de la tradition mettra en cause sa structure sociale aussi bien que les valeurs et les normes de son ethos. Pour autant, la résistance opposée au changement par un système culturel de pensée et par l'organisation sociale qui le supporte sera d'autant plus grande que le nouvel ordre de choses, au lieu d'être le résultat d'une évolution organique du groupe, aura été imposé à celui-ci de l'extérieur. Tel est le cas du groupe canadien-français dans le Québec. L'industrialisation qui transforme son milieu depuis une cinquantaine d'années prend le caractère d'un choc auquel ne l'avaient préparé aucune expérience, aucune évolution interne. Rien d'étonnant que les adaptations exigées par ce bouleversement aient trouvé dans la pensée et dans les

On ne saurait manquer de mentionner, à la suite de l'étude de Maurice Tremblay, l'essai passionné que Pierre-Elliott Trudeau a juxtaposé aux monographies [392] portant sur la grève de l'amiante.<sup>422</sup> On se souvient qu'après un bref rappel des transformations démographiques et économiques au cours de la première moitié de ce siècle, l'auteur y analyse longuement, pour la même période, la pensée nationaliste et ce qu'il appelle « notre doctrine sociale de l'Église » dont il essaie de montrer l'étroite collusion : il décrit ensuite les moyens par lesquels ces doctrines se proposaient de réaliser la restauration économique et sociale du milieu ; enfin, il tâche de déceler les relations entre ce niveau de la pensée et celui des institutions. Trudeau est beaucoup plus polémique (ou plus « engagé », si l'on veut) que Maurice Tremblay. Il déclare : « je ne me ferai pas scrupule de faire ressortir de la pensée nationaliste ces éléments qui encombrant maintenant le présent et nuisent à une action droite et libre ». <sup>423</sup> Il est souvent question de « nationalisme » sans que jamais on ne nous en propose quelque définition ou tout au moins quelques critères. Surtout, l'auteur pousse si loin l'intention polémique qu'il s'interdit, en définitive, le recours à des explications sociologiques. On ne peut, à la lecture de son essai, que conclure à l'absurdité de la pensée qu'il analyse : mais justement, cela ne saurait satisfaire le sociologue pour qui, par définition, les idéologies ont toujours une signification, c'est-à-dire quelque fondement.

L'essai de Trudeau ne remonte guère au-delà du début du siècle. Bien qu'elle relève d'une tout autre inspiration, une étude de Michel Brunet, qui a eu aussi beaucoup de retentissement, lui fait en quelque sorte pendant. Elle s'intitule : « Trois dominantes de la pensée canadienne-française : il agriculturisme, l'anti-étatisme et le messianisme ». <sup>424</sup> L'auteur évoque toute l'évolution canadienne à partir des

---

institutions traditionnelles une opposition tenace. Cette opposition fut d'autant plus vive que les Canadiens français étaient fortement intégrés dans un cadre social relativement anachronique » (193-194).

<sup>422</sup> Pierre-Elliott TRUDEAU, « La Province de Québec, au moment de la grève », dans *La grève de l'amiante*, Montréal, les Éditions de Cité Libre, 1956, 1-91.

<sup>423</sup> TRUDEAU, *ibid.*, 13.

<sup>424</sup> Publiée d'abord dans les *Écrits du Canada français*, III, Montréal, 1957, 33-117. Réimprimée dans l'ouvrage de l'auteur dans l'ouvrage de l'auteur : *La présence anglaise et les Canadiens*, Montréal, Beauchemin, 1958, 113-167.



origines. Le constat n'est pas si éloigné du procès de Trudeau : M. Brunet nous parle d'« un faux spiritualisme », d'« angélisme » ... Mais il revient à son explication familière - qu'il oppose d'ailleurs lui-même à celle de Trudeau.<sup>425</sup> « On ne doit jamais oublier, nous dit-il, que la faiblesse fondamentale de la pensée canadienne-française vient de l'incapacité ou du refus de comprendre le sens véritable de la Conquête de 1760 ». <sup>426</sup> On ne peut s'empêcher de regretter, chez M. Brunet, cette explication unilatérale. En fixant sans cesse l'attention sur 1760, l'auteur paraît s'interdire de considérer l'importance spécifique de l'histoire subséquente ; tout au moins, celle-ci n'apparaît-elle plus, à la limite, que sous le jour de la fatalité.

Parmi les tentatives pour constituer une sociologie globale de notre société par contestation des idéologies dominantes, je retiendrai un dernier exemple. Il s'agit d'un long article publié naguère dans *Cité Libre* par Marcel Rioux, sous le titre : « Idéologie et crise de conscience du Canada français. » <sup>427</sup> À beaucoup d'égards, cette étude de Rioux ajoute des nuances importantes à notre inventaire. Soulignons surtout que l'auteur se donne de longs préalables méthodologiques empruntés aux concepts-clés de l'anthropologie et de la sociologie : <sup>428</sup> il y définit, il est vrai, davantage la « culture » que l'idéologie. La thèse centrale peut être résumée ainsi : « L'idéologie <sup>429</sup> canadienne-française s'est toujours appuyée sur trois caractères de la cul-

---

<sup>425</sup> Celui-ci « laisse croire, dit-il, que ces hommes de pensée et d'action ont erré parce qu'ils étaient nationalistes. L'explication serait trop simple ! Leur erreur ne vient pas du fait qu'ils ont voulu servir la collectivité canadienne-française. On devrait, au contraire, louer leur sincère désir de travailler au progrès collectif du groupe ethnique dont ils se reconnaissent solidaires. Leur méprise, c'est de n'avoir pas compris la position tragique de la nationalité canadienne-française. Si leurs conceptions économique-sociales ont été fausses ou tronquées, c'est parce qu'ils étaient membres d'une nation démolie et asservie et non parce qu'ils étaient nationalistes. Ils ont eu le tort de croire que la collectivité canadienne-française avait conservé, malgré la Conquête, la pleine maîtrise de ses destinées. C'est ici que l'émotion nationaliste les a trompés » (op. cit., 116, en note).

<sup>426</sup> Michel BRUNET, *ibid.*, 117, en note.

<sup>427</sup> Marcel Rioux, « [Idéologie et crise de conscience du Canada français](#) », *Cité Libre*, 14, décembre 1956, 1-29.

<sup>428</sup> *Ibid.*, 4 et suiv.

<sup>429</sup> Remarquer l'emploi du singulier.

ture canadienne-française : minoritaire, catholique et française. C'est à partir de ces caractères, envisagés d'abord dans le concret, mais avec les années de plus en plus schématiquement, que l'idéologie a formulé [393] sa doctrine nationale et qu'elle en est arrivée à contrôler la pensée et la plupart des institutions éducationnelles et intellectuelles du Québec ». <sup>430</sup> Ici encore, on le voit, la Conquête n'est pas oubliée. Mais la référence essentielle de l'auteur n'est pas là : c'est à partir de la crise de conscience provoquée par l'urbanisation et l'industrialisation que les questions sont, en définitive, posées. <sup>431</sup>

**2.** L'historiographie d'une société donnée n'est jamais, dans sa structure, sans analogies profondes avec les idéologies dominantes. Cela s'entend facilement. Les hommes recourent à l'histoire pour des raisons semblables à celles qui les poussent à élaborer des idéologies. Dans un milieu social où les schémas de la tradition ne suffisent plus à définir les situations qui les confrontent et à déterminer les conduites à suivre, il faut bien que les hommes édifient consciemment une vision du milieu qui éclaire l'action. Le recours au passé joue alors fatalement un rôle crucial. Les sociétés complexes dont nous héritons prendraient fatalement la figure d'un pesant déterminisme si nous ne pouvions, grâce à l'histoire, en saisir la genèse et le sens et ainsi les restituer à la liberté de nos options. Le lien est ainsi profond et nécessaire entre l'histoire à faire et l'histoire qu'écrivent les historiens. Comme les idéologies, l'historiographie est ainsi une sociologie globale d'un milieu. Plus soucieuse de critique et d'exactitude que les idéologies, elle mérite évidemment d'être privilégiée.

Ces remarques qui valent pour toutes les sociétés s'appliquent tout particulièrement à la notre. Notre historiographie s'est constituée à un

---

<sup>430</sup> Marcel Rioux, *ibid.*, 9-10. On mesurera la distance ainsi marquée par un pareil point de départ et la définition de « la culture » proposée par M. le chanoine Groulx : « *le climat physique et spirituel du milieu national*, un ensemble de formes ou d'influences qui façonnent un type d'humanité » (Directives, Montréal, Zodiaque, 1937, 142).

<sup>431</sup> Voir Marcel Rioux, *ibid.*, 3. Jean-Charles FALARDEAU se place d'un point de vue analogue dans son étude : « Les Canadiens français et leur idéologie », dans : Mason WADE (sous la direction de), *La dualité canadienne*, Les Presses Universitaires Laval et University of Toronto Press, Québec et Toronto, 1960, 20-38.

moment de crise très aiguë et elle a conservé, par la suite, dans ses schémas d'explication, une très remarquable cohérence. Plus encore peut-être que pour les idéologies dominantes, elle constitue le pôle d'adhésion ou de contestation de toute tentative pour étudier systématiquement notre société globale.

La problématique de notre historiographie s'est fixée très tôt. On en trouve les motivations profondes chez François-Xavier Garneau lorsqu'il déclare, par exemple, dans sa lettre célèbre à Lord Elgin :

« J'ai entrepris ce travail dans le but de rétablir la vérité si souvent défigurée, et de repousser les attaques et les insultes dont mes compatriotes ont été et sont encore journellement l'objet de la part d'hommes qui voudraient les opprimer et les exploiter tout à la fois. J'ai pensé que le meilleur moyen d'y parvenir était d'exposer tout simplement leur histoire. » <sup>432</sup>

La structure d'ensemble du récit historiographique est fixée dès cette époque. Je citerai à nouveau Garneau :

« Si l'on envisage l'histoire du Canada dans son ensemble, depuis Champlain jusqu'à nos jours, on voit qu'elle se partage en deux grandes phases que divise le passage de cette colonie de la domination française à la domination anglaise, et que caractérisent, la première, les guerres des Canadiens avec les sauvages et les provinces qui forment aujourd'hui les États-Unis ; la seconde, la lutte politique et parlementaire qu'ils soutiennent encore pour leur conservation nationale. » <sup>433</sup>

---

<sup>432</sup> François-Xavier GARNEAU, « Lettre à Lord Elgin », dans : *Histoire du Canada*, éditée par Hector Garneau, 8e édition, Montréal, Éditions de l'Arbre, 1944, 1, 20. - Et se situant, comme par avance, dans le contexte de nos discussions actuelles, il écrit aussi au sujet des Canadiens français : « Leur immobilité apparente tient à leurs habitudes monarchiques et à leur situation spéciale comme race distincte dans l'Amérique du Nord, ayant des intérêts particuliers qui redoutent le contact d'une nationalité étrangère. Ce sont ces deux puissants mobiles qui les ont fait revenir sur leurs pas en 1776, après avoir pour la plupart embrassé un instant la cause américaine ; qui les ont fait courir aux armes en 1812, et qui les ont retenus en 1837 » (ibid., 22).

<sup>433</sup> GARNEAU, *Discours préliminaire*. Je cite d'après la première édition, Québec, Imprimerie de N. Aubin, 1845, 19-20.

[394]

Ce schéma inspirera tous les manuels jusqu'à aujourd'hui et la recherche historique elle-même. Il est en effet extrêmement curieux de constater que la période de notre histoire qui suit les luttes constitutionnelles n'a pas donné lieu, chez nos historiens, à une structure propre d'explication. On a plutôt, dans certains cas, allongé, « étiré » (pour ainsi dire) la problématique antérieure : c'est pourquoi nous en savons davantage sur les luttes pour les écoles séparées que sur les processus d'urbanisation et d'industrialisation. En somme, les questions essentielles que notre société a posées et formule encore à son passé se sont fixées avant les transformations radicales que ce même milieu a vécues depuis la fin du siècle dernier. La conséquence la plus grave de ce phénomène, c'est que notre historiographie a pris un caractère systématique qui paraît l'éloigner fatalement de nos situations et de nos questions d'aujourd'hui. Un certain pluralisme des explications historiques est inhérent à la conscience historique quand celle-ci est vraiment le remplacement de la tradition : or, ici, histoire et tradition coexistent en un syncrétisme fâcheux. <sup>434</sup>

Il ne faudrait pas, cependant, exagérer ce monolithisme. On peut discerner des structures internes quelque peu antithétiques. Je signalerai les deux plus importantes à mes yeux.

La première nous renvoie à une dualité d'interprétation de nos relations avec les Anglais et les Canadiens anglais. Dès l'origine de notre historiographie, on peut opposer l'attitude de Michel Bibaud - favorable à l'extrême à la clique du gouverneur de l'époque - et celle de Garneau déjà nationaliste au sens ou nous l'entendons aujourd'hui. Nous avons eu ensuite la dualité Chapais-Groulx : les deux auteurs se sont d'ailleurs opposés directement à propos de la thèse de Chapais sur le caractère « providentiel » de la Conquête anglaise. <sup>435</sup> Plus récem-

<sup>434</sup> Voir Fernand DUMONT, « [De quelques obstacles à la prise de conscience chez les Canadiens français](#) », *Cité Libre*, 19, 1968, 22-28 ; « La liberté a-t-elle un passé et un avenir au Canada français ? », dans : *La liberté*, Montréal, Institut canadien des Affaires publiques, 1969, 24-34. Voir aussi Léon DION, « Le nationalisme pessimiste : sa source, sa signification, sa validité », *Cité Libre*, 18, nov. 1967, 3-19.

<sup>435</sup> Voir le parallèle entre Chapais et Groulx tracé naguère par Henri D'ARLES, *Nos historiens*, Montréal, Bibliothèque de l'Action française, 1921, 193 et suiv.

ment on pouvait encore opposer l'École de Montréal et certains historiens comme l'abbé Maheux. Il serait tout à fait fallacieux d'y voir deux traditions rigoureuses : par exemple, on ne saurait, sans être ridicule, faire procéder d'un historien très médiocre et très partial comme Bibaud l'œuvre équitable, mesurée et bien construite de Chapais. Il s'agit plutôt d'une opposition d'attitudes qui renaît, pour ainsi dire, à chaque génération. De plus, l'antinomie n'est pas radicale. Nous l'avons vu : sur le fond de la problématique, sur la sélection des grands événements, la plupart des historiens paraissent profondément d'accord. Pour tous, la société canadienne-française peut être définie globalement sous la figure d'une minorité catholique et française.

Une autre coupure structurelle doit être signalée : celle que représente un groupe d'historiens de l'Institut d'histoire de l'Université de Montréal. Ils sont nationalistes, mais avec des colorations importantes qui les distinguent de leurs prédécesseurs - du chanoine Groulx, en particulier. Pour eux, la Nouvelle-France avait donné lieu à une structure sociale complète dont le dynamisme était représenté par une bourgeoisie locale importante. La Conquête est venue bouleverser ces assises de notre nationalité.

Considérée d'ailleurs à un autre niveau, l'école historique dont nous parlons a incontestablement apporté beaucoup à la définition de notre société. Alors qu'elle semble nous emprisonner tragiquement dans un passé assez lointain, les questions qu'elle pose sourdent de nos problèmes les plus [395] actuels ; malgré les apparences, c'est encore le présent (et il en est toujours fatalement ainsi pour l'historien) qui est au départ de l'investigation. En effet, c'est une constatation des faillites des idéologies traditionnelles, de leur peu de réalisme devant nos problèmes d'aujourd'hui, qui différencie, en définitive, les travaux de M. Groulx et ceux de l'école dont nous parlons. On retrouve ainsi un accord profond avec d'autres courants de pensée non nationalistes : la dénonciation des mythes et du patriotisme sentimental n'est pas moins vive chez les uns que chez les autres. Tout en étant, sous bien des aspects, les héritiers de la problématique traditionnelle de notre historiographie, ces jeunes historiens témoignent, à leur manière, de sa faillite. Enfin, il serait tout à fait ridicule de nier la très grande importance de la Conquête dans l'édification de notre société : en ce sens, pour reprendre une expression familière aux sociologues, on peut dire que

cette école a construit un modèle partiel parfaitement valable de notre société globale.

**3.** Poursuivant notre inventaire, nous abordons maintenant le troisième courant de pensée qui a tenté de définir, ici; la société globale : celui qui est axé sur le passage de la société traditionnelle à la société urbanisée et industrialisée. À première vue, nous sommes alors devant un mode de réflexion tout à fait hétéroclite par rapport aux deux précédents : mais la liaison de ce troisième courant avec les deux autres se constate aisément. La contestation des idéologies dominantes et les remaniements de la problématique historiographique procèdent largement, chez nous, de la prise de conscience d'une distance considérable entre la situation présente et les vieilles définitions de la société globale : et ce sont les concepts d'« urbanisation » et d'« industrialisation » qui définissent, le plus souvent, chez les auteurs, cette reconnaissance d'une nouvelle situation.<sup>436</sup> L'étude de l'industrialisation et de l'urbanisation de notre milieu est ainsi, à la fois, la source de l'interrogation sur les représentations idéologiques traditionnelles, en marquant le décrochage subit d'avec les situations d'hier, et la mise en forme des questions à poser au présent comme au passé de notre société. Pour ce troisième courant de recherches, les aspects polémiques sous-jacents à l'investigation ne sont donc pas négligeables.

La société traditionnelle, qui constitue le premier pôle de référence, a été fortement valorisée par nos idéologies dominantes. On

---

<sup>436</sup> Marcel Rioux écrit, par exemple : « Aujourd'hui, avec l'urbanisation et l'industrialisation de notre province, une partie toujours grandissante de notre prolétariat sent et comprend que l'idéologie l'a enfermé dans un univers bien mesquin. La crise de conscience du Canada français se reflète chez ces individus ; ils voient qu'un profond décalage existe entre l'idéologie et l'existence de tous les jours, entre la théorie et la pratique » (« Idéologie et crise de conscience du Canada français », 3). Pour M. Brunet, les nouvelles générations « attendent des chercheurs en sciences sociales les données, les faits et les conclusions dont elles ont un urgent besoin pour éclairer leur action au moment où elles se sentent bouleversées et bousculées par la marche rapide des événements » (*la présence anglaise et les Canadiens*, 118). Le même auteur oppose « le réalisme de ces nouvelles générations » à l'idéalisme de naguère.

peut dire qu'avant même que les sociologues ou les anthropologues s'y attachent, les idéologies en avaient déjà fait un « type idéal » (ce dernier fermé étant pris à la fois dans le sens de Weber et dans celui plus courant où nous parlons, par exemple, de « l'épouse idéale » !). Il serait donc surprenant, à première vue, que les élaborations proprement sociologiques n'aient pas été contaminées par le contexte idéologique.

Fort heureusement, l'œuvre de celui que l'on peut considérer, par rapport à ce courant d'idées, comme un initiateur, dénote un esprit remarquablement positif. Je veux parler évidemment de Léon Gérin.<sup>437</sup> Je me bornerai à souligner quelques aspects, que je considère comme importants, de sa sociologie globale.

[396]

Dans l'œuvre de Gérin, considérée comme interprétation d'ensemble de notre société, on constate, au départ, une curieuse discontinuité. Le premier sociologue canadien n'a pas négligé l'histoire : plusieurs de ses travaux sur le régime français fournissent encore aujourd'hui à la recherche de stimulantes hypothèses. C'est alors la structure sociale globale qui intéresse Gérin. Et on se rappelle qu'il l'interprète du point de vue d'un phénomène qui lui apparaît comme privilégié : l'*entrepreneurship*. Mais, sauf pour un article (qui, d'ailleurs, porte sur les premières années après la Conquête),<sup>438</sup> Gérin n'a pas poursuivi, pour les périodes ultérieures de notre histoire, ses études de structures globales. La continuité véritable de son cadre de référence se situe à un autre plan : la famille paysanne, qu'il a étudiée aussi bien à l'origine, en Nouvelle-France, que par observation directe, à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle et au début de ce siècle. Je ne saurais m'empêcher de penser qu'ici, l'École de Le Play - où Gérin, on le sait, avait trouvé ses maîtres - lui a joué quelque mauvais tour par la primauté (appuyée

---

<sup>437</sup> Jean-Charles FALARDEAU, « Léon [Gérin : une introduction à la lecture de son oeuvre](#) », *Recherches sociographiques*, 1, 2, avril-juin 1960, 123-160 et « Analyse sociale des communautés rurales », *Revue de l'Université Laval*, IV, 3, novembre 1949, 210-218 ; Hervé CARRIER, s.j., [Le sociologue canadien Léon Gérin](#), Montréal, Éditions Bellarmin, 1960. L'étude de Falardeau comporte une excellente bibliographie des travaux de Gérin elle nous dispensera de les énumérer ici à notre tour.

<sup>438</sup> Léon GÉRIN, « L'intérêt sociologique de notre histoire au lendemain de la conquête », *Revue trimestrielle canadienne*, I, mai 1915, 3-14.



surtout sur des postulats idéologiques) qu'elle accordait à la famille et au groupement.

Malgré la valeur des diverses recherches sur notre société traditionnelle, on ne niera pas qu'elles sont bien insuffisantes : <sup>439</sup> il nous manque, en particulier, trop d'études historiques régionales sur le peuplement. La même constatation s'applique, avec plus de force encore, à l'autre pôle : celui de l'urbanisation et de l'industrialisation. Nous vivons encore largement des constatations faites et des hypothèses formulées par Hugues dans ce classique de nos études sociologiques que constitue *French Canada in Transition*. <sup>440</sup> Il faut rappeler aussi, bien entendu, la moisson de faits et de suggestions que constituent les [Essais sur Le Québec contemporain](#). <sup>441</sup> Mais on admettra que c'est trop peu. La référence à l'urbanisation et à l'industrialisation est devenue si courante dans les propos de nos essayistes et de nos sociologues qu'elle risque de nous conduire à des clichés simplistes plutôt qu'à une problématique complexe. La grande lacune est, ici aussi, du côté des

<sup>439</sup> Signalons pourtant deux articles de Marcel Rioux où celui-ci, en marge d'une critique des thèses de Philippe Garigue, apporte peut-être à l'étude de notre société traditionnelle les plus précieux éléments depuis Gérin : « Sur le développement socio-culturel du Canada français », *Contributions à l'étude des sciences de l'Homme*, 4, 1959 ; « Remarques sur les concepts de folk-société et de société paysanne », *Anthropologica*, 5, 1957, 147-162.

<sup>440</sup> Traduit en français par Jean-Charles Falardeau sous le titre : [Rencontre de deux Mondes : la crise d'industrialisation du Canada français](#), Montréal, Parizeau, 1945. Hugues, on le sait, se réfère expressément comme arrière-plan, à Miner et surtout à Gérin. C'est peut-être Hugues - bien davantage que Gérin lui-même - qui a privilégié, parmi les monographies de Gérin, celle qui porte sur Saint-Justin. Ce passage paraît l'indiquer : « La société rurale du Québec est composée de familles propriétaires de domaines. C'est ainsi que l'a décrite, avec une précision parfaite, le pionnier de nos sociologues, Léon Gérin : « La campagne canadienne-française, écrit-il, se présente comme une simple juxtaposition de familles qui sont à peu près toutes égales ; à peu près toutes engagées dans la culture ; lui presque toutes se suffisent à elles-mêmes, mais dont aucune n'a plus haute ambition que de transmettre intact le bien de famille à quelqu'un de ses enfants, tout en favorisant dans la mesure de ses ressources l'établissement des autres hors du foyer ». La citation renvoie à l'ouvrage de GÉRIN, [Le Type économique et social des Canadiens](#), Montréal, Éditions de l'A.C.F., 1938, 84-85.- Or il s'agit justement d'un passage où Gérin parle de Saint-Justin...

<sup>441</sup> En particulier, les deux études qu'y a insérées Jean-Charles FALARDEAU ; « [The Changing Social Structures](#) » et « [Perspectives](#) » (101-122, 239-257).



travaux historiques (d'histoire économique, en particulier) qui sont préalables à toute interprétation sociologique un peu complexe de ce genre de phénomènes.<sup>442</sup> Ce n'est d'ailleurs pas dans cette direction qu'il faut chercher, à mon sens, la voie d'une sociologie globale de notre milieu.

## II

J'ai souligné, au cours de l'inventaire qui précède, l'unité profonde des trois voies de recherches que nous avons successivement envisagées. Plus directement que je ne l'ai fait jusqu'ici dans mes remarques critiques, je voudrais maintenant formuler quelques propositions au sujet des recherches à entreprendre dans le secteur qui relève de mon exposé. J'aurai alors l'occasion de marquer que rien n'est à renier, pour l'essentiel, dans l'effort déjà accompli ; pourtant, pour indiquer des orientations, on ne saurait [397] éviter de prendre une certaine distance vis-à-vis les démarches poursuivies. Sous forme de réflexions forcément très rapides, il faudra bien dire ce qu'on peut entendre, à un niveau un peu théorique, par le concept de « société globale ».

De façon superficielle il est vrai, ce concept semble supposer une sorte de fonctionnalisme intégral - dont Merton a fort bien dénoncé les postulats. Mais les analyses de Merton ne font, à mon sens, que reporter le problème un peu plus loin. Même si nous admettons, sans peine, que tous les éléments d'une société ne sont pas nécessaires à sa structure globale, qu'il y a, au surplus, des fonctions manifestes et des fonctions latentes, la difficulté décisive se pose toujours : comment pourrions-nous identifier, dans un ensemble social un peu complexe, toutes ces dysfonctions, toutes ces fonctions manifestes ou latentes? Nous sommes renvoyés à un inventaire indéfini.

---

<sup>442</sup> Je me permets ici de souligner la très grande importance des recherches de mon collègue Albert Faucher sur la période pré-confédérative - tout en regrettant qu'elles ne soient pas d'un accès plus facile aux chercheurs. Rappelons, en particulier : (en collaboration avec [Maurice Lamontagne](#)), « [History of industrial Development](#) », dans : *Essais sur le Québec contemporain*, 23-37.

S'il est impossible (et cela paraît incontestable) de montrer, en détail, l'intégration ou la dysfonction de tous les éléments d'une société, le concept serait-il purement gratuit ? Ou tout au plus, n'est-il pas qu'une simple « idée directrice », au sens où Kant parle de la finalité biologique ? Alors - comme Kant l'a aussi montré - une pareille idée a peut-être un sens épistémologique, mais ne saurait prétendre au statut de concept scientifique ; elle orienterait notre pensée mais il nous serait interdit de l'utiliser explicitement dans nos travaux.

Des solutions de remplacement ont été, en fait, envisagées. On a suggéré, par exemple, que l'analyse globale d'une société renvoie à un angle privilégié où la société globale apparaîtrait dans sa spécificité. Et on évoque souvent, en ce sens, les « phénomènes sociaux totaux » de Mauss - que lui-même définissait comme des phénomènes-clefs « où s'expriment à la fois et d'un coup toutes sortes d'institutions ». <sup>443</sup> Dans une voie toute proche de recherche, on a aussi pensé que certaines crises décisives des sociétés pouvaient permettre d'en atteindre les structures spécifiques. Les analyses de Georges Balandier sur les Fang et les Ba-Kongo sont une fort belle illustration de cette intention. <sup>444</sup>

Malgré l'intérêt tout particulier de cette perspective, on ne saurait y voir une solution à notre problème. Car la question essentielle se pose toujours : on ne peut parler de « phénomène social total » ou de

---

<sup>443</sup> Marcel MAUSS, *Sociologie et anthropologie*, Paris, Presses Universitaires de France, 1950, 274. [Oeuvre disponible dans [Les Classiques des sciences sociales](#).]

<sup>444</sup> L'auteur l'a définie lui-même en ces termes : « Ces crises concernent la quasi-totalité de la société, les institutions comme les groupements et les symboles sociaux. Les désajustements constituent autant d'issues permettant à l'analyse de s'insinuer et de saisir non seulement les phénomènes de contact entre société coloniale et société colonisée, mais encore de mieux comprendre cette dernière dans ses formes traditionnelles en manifestant certaines faiblesses caractéristiques ou certaines structures et représentations collectives irréductibles » (Georges BALANDIER, *Sociologie actuelle de l'Afrique noire*, Paris, Presses Universitaires de France, 1955, 28). Le même auteur écrit aussi, dans une étude plus récente, à propos du bilaba des Fang : « Ces manifestations totales servent non seulement à "exposer" le système social - en le jouant en quelque sorte sur la place publique - elles ont aussi une efficacité thérapeutique » (« phénomènes sociaux totaux et dynamique sociale », *Cahiers internationaux de sociologie*, XXX, 1961, 34).

« crise concernant la quasi-totalité de la société » qu'en se référant, explicitement ou implicitement, à une vision globale de la société en question. Cette vision globale, peut-on en construire une image scientifique explicite ?

Il ne reste qu'une voie praticable, à mon sens, pour arriver à une solution. Il n'est pas possible, nous l'avons dit, de supposer que tous les éléments d'une société sont fonctionnels ; le relevé de toutes les dysfonctions, de toutes les fonctions manifestes ou latentes est exclu ; la détection des phénomènes ou des crises privilégiées où apparaîtrait la figure d'ensemble de la société suppose quelques précisions sur les caractéristiques de cet ensemble. Tout cela nous conduit à cette conclusion - qui est aussi une observation assez simple : si une société n'est pas totalement intégrée, on ne peut manquer de constater que chacune possède des mécanismes *particuliers* et *concrets* [398] qui travaillent spécifiquement à son intégration globale. La tâche de la recherche théorique et empirique, dans le secteur qui nous occupe, se réduirait alors à identifier ces mécanismes, à mesurer leur efficacité et les obstacles qu'ils rencontrent. Entre ces éléments sociaux, dont le nombre serait relativement réduit il faudrait établir une analyse fonctionnelle « de second degré », pour ainsi dire.

Sans prétendre établir un inventaire exhaustif de ces mécanismes, je proposerais la liste suivante : les idéologies et l'historiographie (dont je ferais une première catégorie), le système d'éducation scolaire, le pouvoir, les classes sociales. On se rappellera, à ce point, nos remarques initiales. Nous ne prétendons aucunement que cette liste des mécanismes d'intégration convient à toute société globale. Elle nous paraît s'appliquer à la société globale canadienne-française dans le contexte singulier où celle-ci s'offre à l'appréhension du sociologue : c'est justement ce contexte que l'analyse critique de notre première partie visait à définir. Mais, en même temps, dans la ligne d'une théorie générale qui reste à élaborer, cet inventaire nous paraît s'ouvrir à la comparaison avec d'autres cas particuliers.

Il faudrait commenter longuement chacun de ces thèmes ; pour faire bref, je me contenterai de proposer quelques remarques sur chacun en les situant dans le contexte des recherches à faire sur la société globale canadienne-française.

1. **En premier lieu**, j'ai isolé *les idéologies et, subsidiairement, l'historiographie*. Je crois en avoir suffisamment souligné tantôt la signification du point de vue de la structuration des sociétés globales : ce sont là les représentations que les sociétés élaborent elles-mêmes pour se donner une vue globale de leur existence et de leur avenir. J'ai noté aussi le nombre et l'importance des essais récents portant sur les idéologies canadiennes-françaises. En plus des critiques que j'ai déjà faites, une lacune essentielle peut être relevée - et qui indique, à mon sens, l'orientation que devraient prendre des investigations prochaines. On n'a pas considéré suffisamment les idéologies comme des phénomènes spécifiques ; le plus souvent, la définition explicite ou implicite des auteurs s'élargit à toute la culture canadienne-française ou encore désigne un ensemble d'attitudes diffuses. Ainsi, Marcel Rioux écrit : « Au Canada français, il y a toujours eu *une* idéologie ; depuis 1760, elle n'a guère varié... »<sup>445</sup> Beaucoup d'auteurs parlent ainsi de « l'idéologie » canadienne-française.<sup>446</sup> M. Brunet, dans son étude déjà citée, confond visiblement la notion d'idéologie avec la reconstitution plus ou moins large d'un complexe d'attitudes. C'est ainsi qu'après avoir traité longuement d'« agriculturisme », il écrit en conclusion : « Une nouvelle génération de sociologues, de militants syndicalistes et d'écrivains semble convaincue que notre progrès collectif dépend maintenant de la classe ouvrière ... L'ouvriérisme a remplacé l'agriculturisme ». <sup>447</sup> On voit le danger de subjectivité : la perception du chercheur risque de se substituer à la structure propre du phénomène ; les « ismes » sont peut-être autant des auteurs que de la société à étudier. Il n'y a pas seulement une source de confusion, mais le chercheur s'interdit ainsi de détecter bien des facteurs d'explication. C'est ainsi que M. Trudeau, dans l'étude déjà citée, après avoir composé un système idéologique rigide, ne sait trop comment expliquer [399] l'émergence d'un syndicalisme qu'il reconnaît comme étant dynamique. Le recours au hasard qu'il nous propose explicitement provient sans doute d'un vice initial de méthode, d'une conception trop large de l'idéologie qui ne laisse plus guère de place aux tensions au

<sup>445</sup> Marcel Rioux, « [Idéologie et crise de conscience au Canada français](#) », 9.

<sup>446</sup> Rappelons le titre même d'un essai de Jean-Charles FALARDEAU, « Les Canadiens français et *leur* idéologie », dans : [La dualité canadienne](#), 20-38.

<sup>447</sup> Michel BRUNET, *La présence anglaise et les Canadiens*, 162.

sein même des idéologies et aux facteurs non idéologiques d'explication.

Les études de nos idéologies devraient donc réduire beaucoup plus strictement leur objet. L'analyse consisterait alors, avant tout, à retrouver des mécanismes de rationalisation : c'est-à-dire les tensions, les antinomies, entre les sources idéologiques diverses, entre les sources idéologiques et les autres éléments du social définis par ailleurs, entre le groupe ou l'institution support de l'idéologie et les autres groupes ou institutions. En somme, après s'être surtout - et un peu prématurément - attachée aux relations entre idéologies et milieux, c'est vers la configuration interne des idéologies que notre attention devrait se tourner. La même réflexion s'applique, à mon sens, à notre tradition historiographique : un travail d'ensemble, mettant en évidence les schèmes d'explication, devrait lui être consacré au plus tôt.

2. **Je l'ai suggéré** : la restriction du champ d'analyse des idéologies nous conduirait fatalement à nous interroger sur les porteurs de ces idéologies. Celles-ci ayant été définies jusqu'à maintenant de façon trop large, on a été porté à supposer qu'elles étaient partagées soit par les Canadiens français en général, soit par les intellectuels (cette catégorie n'ayant d'ailleurs jamais été, ici, cernée ni historiquement ni sociologiquement avec précision) - ou encore, qu'elles se confondaient avec des attitudes reliées logiquement sans que l'on s'attardât sur leurs titulaires. C'est pourquoi, dans un programme de recherches sur la société globale, le système d'éducation *scolaire* devrait occuper la première place après les idéologies. Bien entendu, parce que c'est le mécanisme par excellence de transmission des idéologies. Mais ne cédon pas à un fonctionnalisme trop facile : ce qui devrait nous intéresser avant tout, dans le système d'éducation scolaire, du point de vue de la société globale, c'est la différence entre ce que l'on appelle couramment « le développement de l'enfant » et la scolarisation considérée comme processus spécifique. Il est curieux de constater que, dans les ouvrages d'ensemble sur la psychologie de l'enfant, on ne marque pas davantage la coupure radicale qu'y produit l'entrée à l'école. Sans doute parce que cela introduirait une dualité gênante dans les sources de l'explication : lorsqu'il commence à fréquenter l'école, l'enfant ne quitte pas seulement l'univers restreint des relations profondément af-

fectives pour entrer dans une société plus anonyme, il est surtout soumis aux normes les plus générales et les plus codifiées de sa société. Les normes qui, dans cette situation exceptionnelle, sont transmises à l'enfant révèlent, de façon très directe, les mécanismes d'intégration de la société globale.

Peu d'investigations ont été menées dans cette perspective. Le groupe de recherches de l'École de pédagogie de l'Université Laval s'y est attaché parmi d'autres thèmes. Une thèse dont j'ai eu la responsabilité cette année nous offre déjà une première coupe dans les données de la question, pour ce qui est de l'enseignement secondaire.<sup>448</sup> De toute manière, dans le contexte canadien-français, une hypothèse décisive me paraît s'imposer : dans notre [400] société, la distance entre les normes vécues dans les comportements quotidiens et celles qui sont transmises par les écoles est tellement grande qu'elle vaut tout particulièrement d'être considérée de près. On se souviendra que, par rapport à une situation de ce genre, Mead et Bateson proposaient de voir la cause privilégiée d'évolution sociale rapide :<sup>449</sup> il vaudrait la peine d'essayer de le vérifier dans notre société.<sup>450</sup>

3. **En troisième lieu**, on n'aura pas de peine à admettre qu'il faut introduire le pouvoir - à condition d'en diversifier largement les mécanismes fonctionnels. Il faudrait en distinguer, pour le moins, trois niveaux : l'État proprement dit, les partis, le pouvoir social.<sup>451</sup> Au premier plan, nous disposons déjà d'une bonne esquisse de Maurice La-

---

<sup>448</sup> Nicole GAGNON, *L'idéologie humaniste dans la revue « L'enseignement secondaire »*, thèse de maîtrise, Département de sociologie et d'anthropologie, Université Laval, 1962.

<sup>449</sup> Voir Gregory BATESON et Margaret MEAD, *Balinese Character: A Phenological Analysis*, New-York, 1942.

<sup>450</sup> Sur l'analyse sociologique d'un système d'éducation, en particulier du nôtre, je me permets de renvoyer à mon étude : « Scolarisation et socialisation : pour un modèle général d'analyse en sociologie de l'éducation », à paraître dans *Contributions à l'étude des sciences de l'homme* (Montréal).

<sup>451</sup> Voir mon article à paraître dans un prochain numéro de *Recherches sociographiques*, De la sociologie politique en général à celle du Canada français. »

montagne <sup>452</sup> qui, pour être contestable sur certains points, n'en est pas moins extrêmement suggestive. Au niveau des partis, des hypothèses fort plausibles ont déjà été formulées : le caractère abstrait et incolore des partis canadiens qui doivent tenir compte, à la dimension du pays, de problèmes non seulement très divers, mais antinomiques ; la longue emprise du même parti sur le pouvoir, aussi bien au gouvernement fédéral que dans notre province ; l'interférence - abstraite elle aussi - des conflits ethniques et de la politique fédérale ; etc. Cette « abstraction » nous renvoie, ici plus qu'ailleurs peut-être, à l'étude des mécanismes fonctionnels qui relient le pouvoir politique et le pouvoir social. Le « patronage » doit sans doute, en ce sens, retenir notre attention : si nous pouvions déterminer en quoi il répond aux besoins locaux et régionaux qui, dans notre milieu, ne reçoivent pas une réponse d'autre manière, nous saurions du même coup beaucoup de choses sur notre société. Mais, la liaison précise du pouvoir politique et du pouvoir social resterait encore à chercher, me semble-t-il, dans une direction que paraît indiquer clairement notre histoire : je veux parler de la politisation traditionnelle, dans notre milieu, des voies d'accès au monde des élites. Edmond de Nevers a naguère (1896) donné sur ce point des observations qui sont encore éclairantes. Mais des élites nouvelles apparaissent dans notre société : dans le milieu syndical et dans le mouvement coopératif, en particulier. Ces leaders élaborent de nouveaux éléments idéologiques encore mal intégrés, mais qui révèlent sans doute les colorations diversifiées des attitudes des Canadiens français. Ce phénomène donne lieu à des spéculations sociologiques et politiques bien générales ; une sociologie globale de notre société devrait, il me semble, s'y attacher minutieusement.

4. Cette recherche sur les élites nous amène naturellement aux classes sociales. Sur ce point particulièrement, la recherche est, ici, dans l'enfance. Beaucoup de préjugés, hérités des classes moyennes - comme aux États-Unis, - nous empêchent de poser facilement le problème. Et, par surcroît, nous sommes souvent obsédés encore par la nostalgie d'une activité économique qui serait aux mains des Canadiens français. Pourtant, c'est bien par rapport aux classes sociales que

---

<sup>452</sup> Maurice LAMONTAGNE, *Le fédéralisme canadien - évolution et problèmes*, Québec, Les Presses Universitaires Laval, 1954.

les questions que nous nous posons au sujet des idéologies dominantes prennent toute leur signification. Toutes nos discussions - chez les sociologues comme chez les historiens - sur le « nationalisme », « l'agriculturisme » et autres denrées de ce genre devraient nous amener à une question décisive : quelles strates sociales ont eu intérêt [401] à fabriquer de pareilles productions intellectuelles ? Je ne parle évidemment pas seulement d'intérêts économiques. C'est pourquoi j'élargirais ma question : aux difficultés et aux angoisses de quels groupements ont répondu nos productions idéologiques ? Nous retrouvons ainsi le noyau du programme de recherche que j'ai essayé d'esquisser très superficiellement. C'est pourquoi, à mon avis, les recherches sur le leadership et les classes sociales délimitent, particulièrement dans notre milieu, la problématique d'une étude de la société globale.

Fernand DUMONT

*Département de sociologie et d'anthropologie,*

*Université Laval.*

---

### **Commentaire**

Maurice TREMBLAY

*Département de science politique,*

*Université Laval.*

J'avoue que je suis un peu gêné d'avoir à amorcer la discussion sur la communication de monsieur Dumont. D'abord, parce que la place qu'il a accordée, dans son inventaire, à mon étude des *Essais sur le Québec contemporain* me donne la troublante impression d'être réduit à la catégorie inerte des objets qu'on analyse et qu'on dissèque et où l'on se sent un peu comme paralysé. Et le fait que cette place soit privilégiée, au-delà même du mérite facile de mon essai d'être l'un des premiers du genre, ne fait qu'ajouter à ma gêne.



Pour ma part, je vois dans cette espèce de traitement de faveur qu'il m'accorde une bonne illustration de la difficulté qu'a tout sociologue d'atteindre à la parfaite objectivité, biaisé qu'il peut être par ses sentiments personnels relatifs à son objet d'étude et, entre autres, par ses sentiments d'amitié. Et cette illustration de l'influence insidieuse de la subjectivité est d'autant plus probable que l'auteur de la communication m'a avoué avoir eu des scrupules à donner une appréciation objective de mon essai, alors qu'il me savait invité à faire le premier mes commentaires et qu'il ne voulait ni m'influencer ni même avoir l'air de m'influencer en sa faveur.

Je ne doute pas de la sincérité de ces propos ; mais vous reconnaîtrez avec moi qu'ils n'avaient qui puisse dissiper mon malaise ni atténuer le conditionnement dont M. Dumont se faisait scrupule. Mais comme je ne pouvais plus me récuser, il ne me restait, en préparant mes remarques, qu'à tâcher de dominer ma gêne et à rechercher à mon tour l'objectivité, en essayant de résister à la tentation de la condescendance reconnaissante.

La chose m'est d'ailleurs facilitée, car je crois m'être rendu compte qu'en plus du préjugé favorable inconscient un défaut de méthode expliquait la place avantageuse que je partageais avec Marcel Rioux dans l'analyse comparative des quatre essais choisis par l'auteur comme échantillons, dans la catégorie des études portant sur les idéologies traditionnelles.

Si nous avons trouvé grâce devant l'auteur ne serait-ce pas parce que nos études étaient les deux seules de l'échantillon qui aient eu des prétentions sociologiques et qui aient eu quelque chance de répondre aux exigences « d'une interprétation scientifique » et de constituer une contribution à « la sociologie globale » de notre milieu ?

On peut être justifié de considérer que l'essai de Pierre-Elliott Trudeau constitue une étrange introduction aux autres études contenues dans *La grève de l'amiante*, mais peut-on légitimement lui appliquer rigoureusement les canons de la sociologie alors que l'auteur se situe d'emblée au plan normatif de la contestation des idéologies traditionnelles, considérées non pas comme objets à analyser spéculativement, mais uniquement dans la mesure où, comme le dit Trudeau, et comme le note d'ailleurs l'auteur, certains de leurs éléments « encombrant maintenant le présent et nuisent à une action droite et libre ».

Sans doute, ce genre de contestation ne dispense-t-il pas de toute analyse objective et peut-être que Pierre-Elliott Trudeau ne s'est pas appliqué assez systématiquement à faire ressortir tous les facteurs qui ont pu conditionner nos « définisseurs de situation » traditionnels et qui pouvaient même leur donner en partie raison à l'époque ; en sorte qu'il a pu les faire paraître moins lucides qu'ils ne l'avaient été en réalité. Mais peut-être importe-t-il de rappeler que l'explication la plus exhaustive n'équivaut jamais à une justification et que le but de Trudeau, dans son essai, était précisément de montrer que nos maîtres à penser s'étaient largement trompés dans l'évaluation de la situation qu'ils prétendaient définir ; ce qui est parfaitement légitime, mais ce qui implique nécessairement, comme tout jugement de valeur, un engagement de l'auteur beaucoup plus explicite qu'une simple analyse sociologique qui, elle, peut se permettre d'être beaucoup plus détachée et plus sereine.

Dans la mesure où l'essai de Michel Brunet se présente lui aussi comme une contestation de certaines idéologies traditionnelles, je considère qu'il est normal qu'il prenne à son tour l'allure d'un procès et qu'il devient alors difficile de le comparer, sans transgression de genres, à des essais qui se réclament exclusivement de la sociologie et de ses méthodes. Ce qui ne m'empêche pas, bien sur, de reconnaître le bien-fondé des critiques formulées par l'auteur au su) et des explications ou plutôt de l'explication sociologique sur laquelle Michel Brunet appuie ses jugements de valeur.

Il existe par ailleurs un essai proprement sociologique concernant nos idéologies qui se prêtait de soi à la comparaison dans ce contexte et qui l'aurait supportée très avantageusement. Il s'agit, vous l'avez facilement deviné, de l'essai en tous points remarquable publié par Fernand Dumont et Guy Rocher sous le titre d' « Introduction à une sociologie du Canada français » dans le numéro de la collection *Recherches et débats* consacré au Canada français. L'auteur de la communication y a fait une allusion discrète, mais il pouvait difficilement en faire la recension qui s'imposait. Il me revient donc de combler cette lacune, ce qui me permettra de payer ma dette envers Fernand Dumont avec la meilleure conscience du monde.

L'intérêt de cet essai est d'abord méthodologique en ce qu'il suit de très près l'approche féconde que propose Fernand Dumont à la fin de

sa communication pour l'étude des sociétés globales par l'analyse fonctionnelle de leurs idéologies.

Quant au contenu, l'essai complète très heureusement sous plusieurs aspects les études antérieures. D'abord en ce qu'il étudie plus systématiquement qu'on ne l'avait jamais fait la genèse de l'idéologie dominante dans la première partie du XX<sup>e</sup> siècle, en montrant tout particulièrement, par des références à ce grand méconnu qu'est notre XIX<sup>e</sup> siècle, que son monolithisme ne devait pas être projeté trop en arrière dans l'histoire. Mais la principale contribution des auteurs est d'avoir analysé l'éclatement de ce bloc idéologique qui est en train de s'opérer sous le pouvoir des forces nouvelles par la dissociation du social et du national, du religieux et du profane et même, à l'intérieur de l'Église, par l'affranchissement du laïc du contrôle clérical.

Je clos là mes remarques laissant à d'autres le soin de les compléter, et en particulier aux historiens celui de commenter les considérations de l'auteur sur l'évolution de notre historiographie.

Je me contenterai en conclusion de souhaiter, dans le prolongement des vœux de Fernand Dumont, que celui qui dans dix ans aurait à recenser les contributions à une analyse de notre société globale, puisse faire état d'études substantielles et non plus seulement d'une courte série d'essais.

Maurice TREMBLAY

*Département de science politique,*

*Université Laval.*

**Fin du texte**